



SHOUT
SHARE **IT**

21. 6 74

S 701-B

BULLETINS

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

S. 701. B. 38

BULLETINS

DE
L'ACADÉMIE ROYALE

DES
SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS
DE BELGIQUE.

TOME XXI. — I^{re} PARTIE. — 1854.



BRUXELLES,

M. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

1854.



BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1854. — N^o 1.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 7 janvier 1854.

M. STAS, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. d'Omalius d'Halloy, Sauveur, Timmermans, Crahay, Wesmael, Martens, Dumont, De Koninck, Van Beneden, A. De Vaux, le baron Ed. de Selys-Longchamps, le vicomte B. Du Bus, Nerenburger, Gluge, Schaar, membres; Schwann, associé; Liagre, correspondant.

MM. Lesbroussart, membre de la classe des lettres, et Ed. Fétis, membre de la classe des beaux-arts, assistent à la séance.

La classe apprend avec douleur la perte de l'un de ses membres, M. Auguste-Donat De Hemptinne, trésorier de l'Académie, décédé le 5 janvier. Elle décide qu'on se bornera à prendre connaissance de la correspondance; les autres pièces seront renvoyées à la séance suivante, afin que les membres puissent se rendre en corps à la maison mortuaire, et assister aux funérailles.

CORRESPONDANCE.

M. Liagre remercie l'Académie pour sa nomination de membre. M. le secrétaire perpétuel annonce qu'il a écrit à M. le Ministre de l'intérieur pour obtenir la sanction royale de cette nomination, mais qu'il n'a pas encore reçu de réponse.

M. Flourens, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris, et M. Airy, directeur de l'Observatoire royal de Greenwich, remercient également l'Académie d'avoir inscrit leurs noms parmi ceux de ses associés.

— M. Lieberkuhn, docteur à Berlin, exprime sa reconnaissance pour la distinction accordée à son travail d'anatomie comparée, lors du dernier concours.

— M. Schwann, professeur à l'université de Liège et associé de l'Académie, demande à pouvoir déposer un paquet cacheté. Ce dépôt est accepté.

— S. A. le prince de Ligne, président du Sénat, pré-

sente les remerciements de cette assemblée pour l'envoi des publications de l'Académie.

— M. Bellynck, professeur au collège de la Paix à Namur, fait parvenir les résultats de ses observations sur les phénomènes périodiques des plantes et des animaux en 1855.

— M. Colla, directeur de l'Observatoire météorologique de Parme, fait connaître qu'il a observé *un orage magnétique*, dans le barreau aimanté de déclinaison, pendant les journées des 5, 6 et 7 décembre dernier, et particulièrement dans la deuxième.

— M. Quetelet fait hommage d'un exemplaire de l'*Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles pour 1854*.

— Le même membre cite un extrait d'une lettre particulière qu'il a reçue de M. le colonel Sabine, associé de l'Académie, au sujet de l'influence de la lune sur la direction magnétique à Toronto, Sainte-Hélène et Hobarton.

D'après ses observations faites à Milan et à Prague, M. Kreil a cru reconnaître une influence lunaire sur la surface du globe, qui se manifeste par une variation dans la déclinaison magnétique; elle dépend de l'angle horaire de la lune et se termine dans l'espace d'un jour lunaire; M. Sabine a voulu vérifier cette loi et a fait usage des observations horaires de six années à Toronto, et de cinq à Sainte-Hélène et à Hobarton; il a trouvé en effet, dans chacune des trois stations, une variation lunaire diurne dont le caractère est le même.

Abaissement extraordinaire de la température le 26 décembre 1855. — M. Montigny, professeur de physique à l'Athénée de Namur, écrit que, le 26 décembre dernier, le thermomètre centigrade est descendu, au faubourg

d'Heuvy, à $-19^{\circ},4$; il n'avait pu, à cause d'une absence, observer du 24 au 26; mais M. Maas, professeur au collège de la Paix, avait obtenu dans l'intérieur de la ville un abaissement de -22° .

M. Quetelet a observé, également le 26 décembre, un peu avant 9 heures du matin, une température *minimum* de $-19^{\circ},4$, à l'aide de deux thermomètres exposés sur la terrasse de l'Observatoire au rayonnement d'un ciel parfaitement serein. Le thermomètre, placé au Nord et abrité contre le rayonnement nocturne, n'était descendu qu'à $-16^{\circ},5$; à Tirlemont, M. Vanden Berghen a obtenu presque le même nombre, $-16^{\circ},5$.

M. Crahay, à Louvain, a constaté également un *minimum* de température, mais beaucoup plus extraordinaire encore qu'à Bruxelles : dans la matinée du 26 décembre, le thermomètre centigrade indiquait $-25^{\circ},2$.

M. Crahay fait observer que les températures extrêmes sont généralement plus sensibles à Louvain qu'à Bruxelles. M. Quetelet ajoute que la température *minimum* $-25^{\circ},2$ observée à Louvain, le 26 décembre dernier, est la plus basse qu'il ait constatée pour notre pays depuis qu'on y observe. Les trois plus forts *minima* qu'il ait recueillis dans son ouvrage *Sur le climat de la Belgique*, sont $-21^{\circ},1$ pour Bruxelles en 1776; $-22^{\circ},9$ pour Maestricht en 1825, et $-20^{\circ},9$ pour Louvain en 1858. On trouve bien $-24^{\circ},4$ pour Malines en 1825, mais les observations faites dans cette ville méritent peu de confiance.

Quant au baromètre, dit M. Quetelet, après avoir atteint à Bruxelles, le 9 décembre, à 10 heures du soir, un *maximum* de $766^{\text{mm}},9$, il est descendu progressivement jusqu'à $755^{\text{mm}},5$ le 15 (à 8 heures du matin), pour remonter ensuite à $755^{\text{mm}},0$ le 18 (à 10 heures du matin). Après quelques oscillations, il s'était élevé de nouveau le 25 (à 8 heures du

matin) jusqu'à $764^{\text{mm}},8$, pour retomber encore à $752^{\text{mm}},2$, le 28 (à 4 heures du matin). Le lendemain (à 10 heures du matin), il atteint brusquement $762^{\text{mm}},5$. Des vents très-violents de SO., accompagnés de neiges, provoquèrent, le 30, une chute barométrique très-rapide, et à 6 heures du soir, le mercure était descendu à $742^{\text{mm}},5$; il remonta ensuite un peu, et marquait $747^{\text{mm}},8$ le 31, à 10 heures du matin.

M. Montigny écrit de *Namur* que « le baromètre s'est maintenu assez élevé pendant la première dizaine de décembre; mais, vers le 10, il commence de descendre pour atteindre un *minimum* de $726^{\text{mm}},10$, le 15, à 9 heures du matin, sous l'influence d'un vent du NE., accompagné d'une neige légère et qui passe ensuite au NO.

Le 30, la colonne barométrique descendit de $747^{\text{mm}},05$ (8 heures du matin) à $757^{\text{mm}},17$ (9 heures du soir), pendant que régnait un vent du NO. très-violent accompagné de tourbillons de neige. »

MM. Crahay à Louvain et Vanden Berghen à Tirlemont, donnent, de leur côté, respectivement les nombres suivants :

LOUVAIN.				TIRLEMONT.			
Le 9,	»	...	»	Le 9, à Midi	766 ^u ,75		
» 15, à 8 1/2 h. m. . . .	737 ^u ,35			» 15, à 9 h. mat. . . .	755,85		
» 18, à 9 h. mat. . . .	754,75			» 18, à 9 h. mat. . . .	755,75		
» 25, à 9 h. mat. . . .	766,41			» 25, à 9 h. mat. . . .	764,15		
» 26, à 9 h. mat. . . .	761,78			» 26, à 9 h. mat. . . .	761,80		
» 27, à 9 h. mat. . . .	754,20			» 27, à 9 h. mat. . . .	754,55		
» 28, »	»			» 28, à 9 h. mat. . . .	755,50		
» 29, à 9 h. mat. . . .	765,00			» 29, à 9 h. mat. . . .	761,75		
» 30, à 4 h. soir. . . .	744,70			» 30, à Midi	746,25		
» 31, à 9 h. mat. . . .	748,70			» 31 »	747,55		

Dans le tableau suivant, on a mis en regard des températures recueillies à l'observatoire de Bruxelles, pendant le mois de décembre dernier, celles observées à Louvain, par M. Crahay, à Tirlemont, par M. Vanden Berghen, et à Namur, par M. Montigny.

1855. — DÉCEMBRE.	BRUXELLES.				
	TEMPÉRATURE centigrade, au Nord.		TEMPÉR. minimum, au sud. (¹)	ÉTAT DU CIEL PENDANT LA NUIT.	VENT dominant
	Maximum.	Minimum.			
1. . . .	4 ^o .5	— 2 ^o .7	— 4 ^o .5	Serein.	S.-SE.
2. . . .	4.0	— 2.8	— 4.5	Id.	SE.
3. . . .	5.5	— 1.6	— 5.1	Id.	S.
4. . . .	5.7	— 0.2	— 1.8	Id.	SSE.
5. . . .	4.6	— 0.2	— 1.2	Id.	SSO.
6. . . .	4.2	3.0	1.9	Couvert, pluie.	SSO.
7. . . .	4.0	1.7	0.7	Couvert, brouillard.	NO.
8. . . .	3.2	1.5	— 0.1	Id. id.	NNO.
9. . . .	0.9	— 0.7	— 2.0	Couvert, puis serein.	ENE.-E
10. . . .	— 1.5	— 4.0	— 5.5	Serein.	E.-ESE
11. . . .	1.6	— 5.8	— 7.2	Id.	SE.-ESF
12. . . .	6.6	— 2.5	— 5.1	Id.	SE.
13. . . .	7.5	— 2.4	— 2.9	Id.	SSE.-S
14. . . .	1.0	— 1.9	— 4.1	Id.	SE.-E
15. . . .	— 0.1	— 5.5	— 7.1	Serein; puis couv., vent et neige.	N.-SO.
16. . . .	— 0.1	— 6.5	— 8.6	Couvert et neige.	SE.-SO
17. . . .	— 4.5	— 7.7	— 10.1	Couvert, neige; puis serein.	OSO.-EN
18. . . .	— 5.6	— 11.5	— 10.4	Couvert, brouillard.	SSE.-ES
19. . . .	0.5	— 11.9	— 14.0	Serein.	ESE.-E
20. . . .	0.1	— 5.8	— 5.4	Couvert.	ESE.-E
21. . . .	— 0.9	— 5.0	— 7.0	Éclaircies.	E.-ENE
22. . . .	— 1.7	— 1.9	— 5.6	Couvert, vent.	ENE.
23. . . .	0.6	— 6.9	— 8.8	Serein, puis couvert et neige.	SO.-NE
24. . . .	— 1.0	— 2.0	— 2.8	Couvert, bruine.	ENE.-ES
25. . . .	— 8.2	— 10.0	— 11.1	Couvert, puis serein.	ESE.-E
26. . . .	— 2.4	— 16.5	— 19.4	Serein.	ESE.-SO
27. . . .	— 2.0	— 11.7	— 11.8	Couvert, brouillard.	OSO.-N
28. . . .	— 4.8	— 8.1	— 10.4	Couvert, neige et brouillard.	ESE.-EN
29. . . .	— 5.9	— 10.6	— 11.5	Éclaircies.	NE.
30. . . .	— 0.4	— 11.0	— 12.9	Serein; puis couv., vent et neige.	SO.-O.
31. . . .	— 2.0	— 2.9	— 4.5	Couvert, brouillard.	SO.

(¹) La température minimum au sud, à Bruxelles, est donnée d'après un thermomètre non abrité contre le rayonnement nocturne, la pluie ou la neige; on a eu soin d'indiquer dans une colonne spéciale l'état du ciel pendant la nuit, pour connaître les causes qui avaient modifié ses indications.

(²) D'après l'observation de midi, le maximum étant fautif.

(³) D'après M. Maas, professeur au collège de la Paix, M. Montigny ayant été absent.

LOUVAIN.			TIRLEMONT.				NAMUR.	
TEMPÉRATURE centigrade.		VENT	TEMPÉRATURE centigrade.		VENT	TEMPÉRATURE centigrade.		
Maximum.	Minimum.	dominant.	Maximum.	Minimum.	dominant.	Minimum.		
19.2	— 5°.1	»	29.6	— 3°.6	S.	»		
1.8	— 5.1	»	1.8	— 3.8	S.	»		
0.5	— 3.8	»	4.0	— 3.8	SSO.	»		
1.0	— 4.2	»	4.2	— 3.7	N.	»		
5.8	— 4.2	»	2.9	— 3.5	S.	»		
5.5	— 0.2	O.	5.0	0.1	S.	»		
5.0	1.5	SE.	2.5	1.5	S.-SSO.	»		
5.5	0.7	E.N.N.	2.5	0.8	S.-SSO.	»		
5.5	— 0.7	N.	0.0	— 0.7	N.-NNE.	»		
4.9	— 4.9	NE.	— 1.5	— 3.8	ENE.-NE.	»		
0.5	— 6.9	NE.	0.5	— 6.0	NNE.-E.	»		
1.6	— 4.0	E.	3.5	— 2.7	N.-E.	»		
3.7	— 3.5	SSE.	5.7	— 4.1	SSO.-S.	»		
0.5	— 5.5	E.	0.2	— 4.0	S.-N.	»		
2.2	— 5.5	NNO.	— 0.8	— 4.9	NNO.-O.	»		
0.5	— 8.0	E.	— 0.1	— 6.7	S.-SE.	»		
5.7	— 9.1	ONO.	— 5.0 ⁽²⁾	— 7.0	O.-NO.	— 9°.2		
7.5	— 9.5	SSE.	— 7.0 ⁽²⁾	— 9.2	O.	— 11.7		
2.7	— 13.6	E.	— 2.5	— 13.5	ONO.-N.	— 12.2		
0.5	— 4.5	E.	— 1.2	— 6.7	N.	— 5.2		
0.7	— 3.5	E.	— 1.5	— 5.4	NNE.	— 5.0		
0.7	— 1.8	ENE.	— 2.4	— 2.9	NE.	— 5.0		
0.6	— 7.5	O.	0.0	— 6.7	OSO.	— 9.0		
0.8	— 1.4	NE.	— 1.4 ⁽²⁾	— 2.5	N.	?		
7.7	— 15.4	NE.	— 6.5	— 10.9	N.-O.	— 22.0 ⁽³⁾		
2.9	— 25.2	NNE.	— 5.5	— 16.5	O.-SO.	— 19.4		
2.6	— 15.1	NNO.	— 5.7	— 11.5	N.	— 14.5		
7.4	— 11.4	NE.	— 5.5	— 9.0	N.	— 9.6		
5.0	— 11.4	NNE.	— 5.5	— 10.0	N.-SO.	— 15.0		
0.1	— 16.2	O.	— 1.0	— 12.9	S.-SO.	— 12.0		
0.0	— 6.0	NNO.	»	»	OSO.-O.	— 4.8		

B. Pour Bruxelles et Tirlemont, la température *maximum*, inscrite à chaque date, celle qui a régné depuis midi de ce jour jusqu'au lendemain à la même heure, tandis que pour Louvain, c'est celle comprise entre 9 heures du matin de ce jour et la même heure du lendemain; quant au *minimum*, c'est la plus basse température qui s'est faite entre midi de la veille et midi du jour auquel le nombre est inscrit dans les différentes stations; l'état du ciel correspond également à la nuit précédente.

CONCOURS EXTRAORDINAIRE

POUR LE SAUVETAGE DANS LES MINES.

Au mois de juillet 1850, la classe des sciences a mis au concours la question suivante :

Indiquer un procédé pratique d'un emploi commode et sûr, qui permette à l'homme de pénétrer, sans délai, à de grandes distances, de séjourner, de s'éclairer et d'agir librement dans des excavations envahies par des gaz nuisibles.

M. le Ministre des Travaux publics a promis, en même temps, de joindre à la médaille académique une récompense pécuniaire de la valeur de 2,000 francs en faveur du meilleur mémoire envoyé au concours. Le terme fatal était le 31 décembre 1855. M. le secrétaire perpétuel fait connaître qu'il a reçu neuf écrits en réponse à la question proposée; savoir :

N° 1. Une note portant la devise : *Les hommes doivent s'entr'aider.*

N° 2. Une note avec l'inscription grecque :

Οι σωφρονισμοί γίνονται τοις ανθρώποις τα των πελας δυστυχημάτων.

N° 3. Un mémoire avec l'inscription : *Le sentiment qu'on éprouve à sauver son semblable, est pour tout homme de cœur la plus douce des récompenses.*

N° 4. Un mémoire avec la devise : *Du choc des opinions jaillit la lumière.*

N° 5. Une note avec l'inscription : *C'est l'œuf de Colomb,*

N° 6. Une note ayant pour devise : *L'expérience éclaire.*

N° 7. Un mémoire portant les lettres X, Y, Z.

N° 8. Un mémoire sans devise et intitulé : *Appareil pour la descente dans les souterrains remplis de gaz délétère.*

N° 9. Une note avec l'inscription : *Fiat lux.*

(Commissaires : MM. De Vaux, Stas et De Koninck.)

— La lecture des rapports de MM. les commissaires chargés de l'examen du mémoire de paléontologie de MM. De Koninck et Lehon, ainsi que des mémoires mathématiques de MM. Carbonelle et Genocchi, est renvoyée à une prochaine séance ; il en est de même de la communication d'une notice de M. Quetelet, *Sur les proportions du corps humain chez la race noire.*

Il a fallu remettre également à une autre séance la rédaction du programme du concours pour l'année 1855.

— M. le colonel Nerenburger a été désigné pour remplir les fonctions de directeur pendant l'année 1855. M. le baron de Selys-Longchamps, directeur pour l'année actuelle, adresse, au nom de la classe, des remerciements à M. Stas, le directeur sortant.

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 9 janvier 1854.

M. le baron DE STASSART , président de l'Académie.

M. QUETELET , secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal , le baron de Gerlache , Grandgagnage , De Ram , Roulez , Lesbroussart , Gachard , Borgnet , le baron Jules de Saint-Genois , David , Van Meenen , Paul Devaux , De Decker , Schayes , Snellaert , Bormans , Baguet , *membres ;* Nolet de Brauwere Van Steelandt , *associé ;* Arendt , Chalon , *correspondants.*

MM. Sauveur , Alvin et Ed. Fétis , *membre de l'Académie* , assistent à la séance.

M. le secrétaire perpétuel donne connaissance de la mort de M. Philippe Bernard , correspondant de la classe , décédé à Saint-Gilles , le 6 décembre dernier ; il annonce qu'une députation de l'Académie a assisté aux funérailles , et que , d'après l'invitation de M. le président , il s'est rendu l'interprète des regrets de la compagnie.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur demande un projet d'inscription tant pour l'avvers que pour le revers d'une médaille commémorative du mariage de S. A. R. le duc de Brabant.

(Commissaires : MM. le baron de Gerlache, Roulez et Chalon.)

— M. le docteur Heffner, de Wurzbourg, remercie l'Académie pour l'accueil qu'elle a fait à sa notice sur Auger de Busbecq, dont elle a ordonné l'impression.

— M. de Ram fait hommage de l'*Annuaire de l'université de Louvain pour 1854*, et M. Chalon de deux brochures sur la numismatique. Remerciments.

— M. le Ministre de l'intérieur communique une proposition qui lui a été adressée, relativement à l'encouragement de l'art dramatique en Belgique. Cette proposition est renvoyée à la commission mixte formée de commissaires nommés par la classe des lettres et par celle des beaux-arts. Les commissaires, pour la classe des lettres, sont MM. Gachard, le baron J. de Saint-Genois et Grand-gagnage.

ÉLECTIONS.

Après la lecture de la correspondance, la classe procède à l'élection de son directeur pour 1855; M. Leclercq est nommé à la majorité des suffrages.

MM. le baron de Stassart, de Ram, Quetelet, le baron de Gerlache et Gachard sont désignés pour faire partie de la commission mixte, chargée d'examiner la demande faite par M. le Ministre de l'intérieur, « Sur le mode actuellement suivi dans la répartition d'une partie des fonds alloués par la Législature pour l'encouragement des sciences et des lettres. »

RAPPORTS.

M. Roulez donne lecture des inscriptions suivantes
pour deux médailles décernées au dernier concours :

F. DEGIVE
PROFESSORI THENENSI
QUOD
QUÆNAM SIT OPTIMA
IN ATHENÆIS COLLEGIISQUE
DOCENDI RATIO
NON SINE LAUDE INDAGAVIT
MDCCCLIII

VICTORI GAILLARD
GANDAVENSI
QUOD
QUAM VIM NOSTRATES A CAROLO V
AD FINEM SÆCULI XVIII HABUERINT
IN FOEDERATO BELGIO AD STABILIENDAM
REPUBLICAM PROMOVENDAQUE
COMMERCIA LITERAS ET ARTES
NON SINE LAUDE EXPOSUIT
MDCCCLIII

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Deux lettres inédites sur les derniers moments de Charles-Quint; par M. Gachard, membre de l'Académie.

A mon retour d'Espagne, en 1845, j'eus l'honneur d'entretenir l'Académie de quelques particularités relatives à la retraite de Charles-Quint dans le monastère où il finit ses jours (1); et la Compagnie se rappellera peut-être qu'à cette occasion, je rectifiai le nom improprement donné à ce monastère par les historiens. La rectification a porté ses fruits : aujourd'hui, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, aussi bien qu'en Belgique, dans tout ce qui se publie sur les deux dernières années de la vie du grand Empereur, le couvent de *Saint-Juste* a fait place à celui de *Yuste*, nom véritable de la maison de l'ordre de Saint-Jérôme que Charles choisit, pour y fixer sa dernière résidence.

J'annonçai en même temps à l'Académie que j'avais rapporté, des archives royales de Simancas, sur cet épisode si intéressant et si mal connu de l'histoire de Charles-Quint, des documents d'une grande valeur, dont la publication ne tarderait pas à faire l'objet de mes soins (2). Telle était, en effet, mon intention; mais d'autres travaux vinrent mettre

(1) *Note sur les commentaires de Charles-Quint* (BULLETINS de l'Académie, t. XII, 1^{re} partie, pp. 29-58); *Sur le séjour de Charles-Quint au monastère de Yuste* (Ibid., pp. 241-261.)

(2) *Ibid.*, p. 56.

obstacle à ce que j'y donnasse suite, et, il y a deux mois, les documents étaient encore enfouis dans mes cartons.

Cependant des ouvrages venaient de paraître, ou étaient en cours de publication, en Angleterre et en France (1), qui excitaient vivement l'attention du monde lettré : la retraite et la mort de Charles-Quint étaient le sujet de ces ouvrages; le manuscrit *Gonzalez*, du dépôt des affaires étrangères, à Paris, en avait fourni les matériaux (2).

La Commission royale d'histoire, dont la sollicitude pour les intérêts qui lui sont confiés ne s'est jamais démentie, jugea qu'il fallait ne plus différer de mettre à la portée des hommes d'étude de tous les pays les précieux documents qui étaient entre nos mains : dans sa séance du 7 novembre dernier, elle m'invita à m'occuper sans délai d'en préparer l'impression; elle décida, dans la même séance, qu'ils formeraient un recueil distinct, qui serait distribué comme annexe à ses *Bulletins*.

Je me suis efforcé de répondre à l'attente de mes collègues; et, l'imprimeur de la Commission m'ayant bien secondé, nos documents auraient pu déjà être livrés au public, s'il n'avait paru nécessaire de demander aux ar-

(1) En Angleterre : *The cloister life of the emperor Charles the fifth*, par William Stirling; Londres, J. Parker et fils, 1855. Ce livre en est déjà à sa 5^e édition.

En France : *Charles-Quint dans le cloître*, par M. Amédée Pichot (*Revue Britannique*, livraisons de février, mars, avril, mai et juin 1855); *Charles-Quint, son abdication, sa retraite, son séjour et sa mort au monastère hiéronymite de Yuste*, par M. Mignet (*Journal des savants*, cahiers de novembre et décembre 1852, de janvier, mars et avril 1853). M. Mignet n'a pas encore terminé son ouvrage, au moment où nous écrivons ces lignes.

(2) J'ai donné la description de ce manuscrit, dans ma notice, ci-dessus citée, *Sur le séjour de Charles-Quint au monastère de Yuste*.

chives de Simancas quelques nouvelles pièces, que nous attendions de jour en jour.

Notre recueil comprend une dizaine de lettres sur les derniers moments de Charles-Quint ; il y en a de presque tous ceux qui étaient présents : du docteur Henri Mathys, de Bruges, qui donna ses soins à l'auguste malade, pendant tout son séjour à Yuste ; de Luis Quijada, majordome de l'Empereur ; de Martin de Gaztelú, son secrétaire ; de l'archevêque de Tolède ; du comte d'Oropesa, qui s'appelait, comme le duc d'Albe, Fernando Alvarez de Tolède ; du grand commandeur d'Alcantara, don Luis de Avila y Zúñiga, ce compagnon de Charles-Quint dans ses campagnes de 1546 et 1547 contre les protestants d'Allemagne, et qui en a écrit une relation, traduite de l'espagnol en latin par Guillaume Van Male, cet autre compagnon de l'Empereur.

Entre ces lettres, il en est deux qui offrent un intérêt tout particulier : c'est pourquoi j'ai pensé que l'Académie me saurait gré de les mettre sous ses yeux, traduites dans notre idiome. La Commission d'histoire, en votant l'impression des documents extraits des archives de Simancas, n'a pas cru qu'ils dussent être accompagnés de traductions, qui, indépendamment des difficultés qu'elles présentent, auraient considérablement augmenté la dépense : seulement, selon son désir, j'ai placé, en tête des pièces, des sommaires qui font connaître tout ce qu'elles renferment d'essentiel.

Les deux lettres dont je veux parler sont écrites : l'une par l'archevêque de Tolède à la princesse doña Juana, fille de Charles-Quint, gouvernante des royaumes d'Espagne ; l'autre par Luis Quijada à Philippe II.

L'archevêque de Tolède était ce savant et infortuné do-

minicain, fray Bartolomé de Carranza, qui, l'année suivante, accusé d'hérésie par l'inquisition et poursuivi avec acharnement par le grand inquisiteur Valdès, fut enfermé dans les prisons du Saint-Office, à Valladolid, où il subit une détention de plus de sept années ; qui ensuite, à la demande de Pie V, fut transporté à Rome, où, après une nouvelle détention au château Saint-Ange, il obtint enfin de Grégoire XIII, en 1576, une sentence par laquelle il était absous de la plupart des chefs d'accusation intentés contre lui. Carranza, élevé au siège primatial de Tolède par Philippe II, avait été sacré à Bruxelles, le 27 février 1558, par notre fameux cardinal de Granvelle, Antoine Perrenot, qui était alors évêque d'Arras. Peu de temps après, le roi l'avait envoyé en Espagne, avec une mission pour l'Empereur, son père. Deux objets étaient recommandés à ses soins : il devait solliciter l'Empereur d'employer toute son influence sur la reine Marie de Hongrie, afin de la déterminer à se charger de nouveau du gouvernement des Pays-Bas ; il devait le prier de faire des représentations à son gendre, l'archiduc Maximilien, sur des motifs de plaintes qu'il donnait à sa femme. L'archevêque, ayant mis quelque retard dans son voyage à Yuste, n'y arriva que la veille de la mort de l'Empereur, le 20 septembre.

Luis Quijada était attaché, depuis trente-sept ans, à la personne de Charles-Quint : il l'avait suivi partout, et l'Empereur avait en lui une entière confiance ; aussi ce fut entre ses mains qu'il remit cet enfant qui fut depuis si célèbre sous le nom de don Juan d'Autriche, en le rendant dépositaire d'un secret que, par un sentiment de pudeur digne de louange, il voulait cacher à tous les yeux. Lorsqu'il vint en Espagne, il choisit Quijada, pour le placer à

la tête de sa maison; et, au moment de quitter la vie, ce fut encore lui qu'il chargea de transmettre à son fils Philippe II ses volontés dernières et ses pensées les plus intimes. Quijada justifia la faveur de son maître par un dévouement sans bornes, mais surtout par les soins qu'il lui prodigua dans les deux dernières années de sa vie. Toutes ses lettres respirent un amour, un respect, une vénération pour l'Empereur, dont on ne pourrait, sans les avoir lues, se faire une juste idée; et la sincérité de ces sentiments est attestée par tous les témoignages : elle l'est par les lettres du secrétaire Martin de Gaztelú, aussi bien que par la relation du séjour de Charles-Quint à Yuste trouvée, il y a deux ans, dans nos archives judiciaires.

Voici maintenant les deux missives que j'ai annoncées : je crois devoir prévenir que je me suis attaché à en donner une traduction aussi littérale que possible.

Lettre de l'archevêque de Tolède à la princesse doña Juana.

Très-haute et très-puissante dame, ayant appris en route que la maladie de l'Empereur s'aggravait, je me hâtai, et Dieu voulut que je vinsse à temps, pour traiter avec lui l'affaire la plus importante : celle de son salut. J'arrivai ici mardi matin, et tout de suite je me transportai au monastère. Je trouvai l'Empereur dans tout son bon sens, et parlant aux personnes qui l'entouraient. Je fus avec lui un instant; puis, sur son ordre, j'allai me reposer. L'après-dîner, je retournai auprès de lui. Quoiqu'il sût qu'il allait mourir, nous le lui répétâmes, et il se réjouit beaucoup de l'entendre.

Je l'entreteins ainsi de temps en temps sur ce sujet, jusqu'à huit heures du soir, qu'il commença à défaillir. Il conserva néanmoins son sens entier, prononçant toujours quelques paroles,

jusqu'à plus de deux heures après minuit; il ordonna qu'on allumât les chandelles bénites qu'il avait; il me demanda ensuite un crucifix que je tenais et avec lequel était morte l'Impératrice, notre souveraine; il le prit, et le plaça deux fois en travers de sa poitrine. Quand je m'aperçus qu'il faiblissait, je le lui repris, pour le mettre devant ses yeux. Il expira en le regardant, entre deux et trois heures, entouré de quelques-uns des religieux de cette maison, qui l'assistaient, du comte d'Oropesa, du grand commandeur d'Alcantara, de Luis Quijada, de ses domestiques, de don Francisco et de don Diégo de Tolède.

Il avait reçu tous les sacrements avec une grande piété, et néanmoins il voulut communier de nouveau la veille de sa mort. Il étonna et consola tous ceux qui étaient présents, par les sentiments religieux, la tranquillité et le contentement qu'il montra jusqu'à son dernier soupir. Je dis cela, parce que, l'ayant plusieurs fois interrogé là-dessus, il me répondit ainsi, le faisant par des signes de tête, lorsque la parole lui manqua; et je le dis à Votre Altesse, afin que la douleur qu'elle ressentira justement de la perte de son père, soit adoucie par la pensée qu'il est mort si chrétiennement et avec tant d'espoir de son salut, espoir que partageront ceux qui furent témoins de ses derniers instants.

Je demeurerai en ce lieu jusqu'à ce que nous ayons déposé son corps, ainsi qu'il l'a ordonné, et trois jours ensuite, pendant lesquels on dira trois messes avec solennité, et autant de messes basses qu'il sera possible. Si, dans cet intervalle, Votre Altesse a des ordres à me donner, je les attendrai, pour les remplir.

L'Empereur avait voulu d'abord être enterré ici, et qu'on y apportât le corps de l'Impératrice; mais, depuis, il remit ce point à la volonté du roi, notre seigneur; et ainsi on le déposera, jusqu'à ce que Sa Majesté ait fait connaître ses intentions.

Il convient que Votre Altesse expédie de suite un courrier au roi, pour l'informer de cet événement, dont il importe que Sa Majesté ait connaissance dans le plus bref délai possible, quelque

malheureux qu'il soit ; qu'elle en donne de même avis en Portugal, et qu'elle ordonne de faire dans tout le royaume ce que nous sommes obligés et avons coutume de faire en des cas semblables.

Pour le moment, je ne veux rien dire de plus à Votre Altesse, sinon qu'elle reçoive cette affliction, que Dieu lui a envoyée, avec la constance que tous nous nous promettons de ses sentiments religieux. Notre-Seigneur la lui donne comme je le désire. *Amen.*

Du monastère de Yuste, le jour de Saint-Mathieu 1558, à cinq heures du matin.

Serviteur et chapelain de Votre Altesse, dont il baise les mains,

FR. B., ARCHEVÊQUE DE TOLÈDE.

Lettre de Luis Quijada à Philippe II.

Sacrée, Catholique et Royale Majesté, le 21 de ce mois, au point du jour, j'informai Votre Majesté de la mort de l'Empereur, qui est au ciel. Peu de jours auparavant, j'avais adressé à Votre Majesté une relation succincte de ce qui était arrivé jusqu'au 17 du même mois, m'en remettant à celle qu'envoyaient les docteurs Corneille et Mathys (1). Ainsi tout ce que j'aurai à dire sur la maladie de l'Empereur, c'est que, depuis qu'elle éclata, elle alla toujours en augmentant ; et, quoique les médecins prétendissent que quelquefois la fièvre le quittait, je crois qu'il n'en fut pas libre un seul instant. S'il avait pu prendre des aliments, ou du moins quelques bouillons ou autres choses sub-

(1) Corneille de Baersdorp, ancien médecin de l'Empereur, était venu en Espagne, pour donner ses soins aux deux reines douairières de France et de Hongrie.

Corneille-Henri Mathys était médecin de Philippe II, qui avait consenti qu'il accompagnât l'Empereur en Espagne.

stantielles, nous l'eussions conservé plus longtemps : mais telle était la violence du mal, qu'elle ne le lui permit pas, et son dégoût fut extrême jusqu'au moment où il rendit le dernier soupir.

Votre Majesté a de grandes obligations à Dieu, pour la faveur qu'il a faite à son père de le laisser mourir avec tout son bon sens : car c'était une chose que l'Empereur craignait toujours, de s'en voir privé à cette heure suprême; et cela je le sais, parce que souvent il m'en parlait, disant qu'il n'y avait rien qu'il appréhendât davantage, et que, si une fièvre lui survenait, il se confesserait, recevrait le saint sacrement, et ferait les dispositions qu'il avait à faire. En effet, aussitôt après que la première fièvre l'eut quitté, il se confessa, communia, et, le même jour, il ordonna la rédaction du codicille que Votre Majesté trouvera joint à la présente. La fièvre étant devenue quarte, il lui sembla qu'il n'en serait jamais délivré, et dès lors sa maladie fit de tels progrès que, le lundi, à midi, les médecins voulurent qu'on lui administrât l'extrême-onction. Je crus que c'était trop tôt, parce que l'Empereur avait encore bon visage, et qu'il aurait pu en être troublé. Je n'y consentis donc pas : mais, à neuf heures du soir, les médecins l'ayant presque exigé, l'extrême-onction lui fut administrée par son confesseur; il la reçut avec la connaissance qu'il conserva jusqu'à la fin, et avec une dévotion exemplaire.

A partir de ce moment, son confesseur (1) et fray Francisco de Villalba, prédicateur de ce monastère, qu'il écoutait avec plaisir, ne le quittèrent plus : ils lui parlaient comme il est d'usage de le faire en de pareilles circonstances, et lui récitaient des oraisons et des psaumes. Lui-même le leur demandait, disant : « Récitez-moi tel psaume, ou telle prière : » c'était ceux auxquels il avait le plus de foi. Alors ils les lui récitaient, et, quand il s'y offrait quelque passage qui fût applicable à la situation, ils s'y arrêtaient, pour l'interpréter. Ils lui récitaient aussi

(1) Fray Juan Regla, de l'ordre des Hiéronymites. Il était venu, à la demande de l'Empereur, du monastère de Santa Engracia, de Saragosse.

la Passion, en s'arrêtant de même sur les endroits convenables : ce qu'il écoutait avec beaucoup d'attention et de contrition, joignant les mains, tournant ses regards vers le ciel, ainsi que vers un crucifix et une image de la Vierge que l'Impératrice, notre souveraine, avait eus à l'instant de sa mort : il me les avait montrés, et m'avait fait connaître sa volonté de les avoir, quand il arriverait à ce moment suprême. Et ainsi se passa toute la nuit.

Le jour suivant, il se confessa et communia de nouveau. Comme je l'avertis que l'hostie sainte ne pourrait peut-être point passer, il me répondit que si, et il ordonna qu'on la lui apportât du tabernacle, de crainte que la messe ne tardât trop, pour qu'il pût la recevoir alors. Ce fut avec peine, en effet, qu'il parvint à la prendre : mais son sens était si entier, qu'il ouvrit la bouche de lui-même, pour qu'on s'assurât que rien n'en restait en dehors. Plus tard, il entendit la messe avec la plus grande piété, se frappant la poitrine, quand on disait les *agnus*. Pendant toute la journée, il agit de cette manière en prince très-chrétien.

A midi, arriva l'archevêque de Tolède : ce prélat lui tint un discours approprié à la situation où il se trouvait. Il écoutait les uns et les autres avec une componction extrême, et il conservait tellement son bon sens, qu'un peu avant la nuit, il me demanda si j'avais là quelque chandelle bénite. Je lui répondis affirmativement; et, bien que quelquefois il fermât les yeux, il les ouvrait et se montrait attentif, dès qu'on l'entretenait de Dieu.

Lorsqu'il me parut que son dernier moment approchait, je fis appeler l'archevêque de Tolède, qui était dans sa chambre. Le prélat vint, et lui adressa quelques paroles qu'il entendit. A deux heures du matin, on lui mit la chandelle bénite dans la main droite, que je lui tenais, tandis qu'il étendait le bras gauche, pour prendre de l'autre main le crucifix, en disant : « Il est » temps (1) » ; il prononça encore le nom de Jésus, et il rendit

(1) *Ya es tiempo.*

son âme à Dieu, sans plus faire d'autre mouvement que de remuer deux ou trois fois les lèvres.

Votre Majesté doit remercier Dieu d'une telle fin, car certes, jamais on ne vit personne mourir avec plus de connaissance, ni plus de dévotion, de contrition et de repentir. Je crois, comme chrétien, qu'il est allé droit au ciel. J'ai vu mourir la reine de France (1) : sa fin fut très-chrétienne : mais l'Empereur l'a surpassée en tout, car je ne le vis pas un seul instant craindre la mort, ni s'en inquiéter, quoiqu'on lui en parlât assez souvent.

Le mardi, avant de recevoir le saint sacrement, il m'appela, et fit sortir de sa chambre son confesseur, ainsi que les autres personnes qui y étaient. M'étant agenouillé devant son lit, il me dit : « Luis Quijada, je sens que je m'en vais peu à peu, et j'en » rends grâces à Dieu, puisque c'est sa volonté. Vous direz au » roi, mon fils, que je le prie d'avoir soin de tous ceux généra- » lement qui m'ont servi ici jusqu'à ma dernière heure ; d'em- » ployer Guillaume le barbier à ce à quoi il le trouvera propre, » et de ne permettre que personne ne loge dans cette maison. » En ce qui me concerne personnellement, je ne veux pas, comme intéressé, répéter ce qu'il me chargea de déclarer à Votre Majesté. Il m'ordonna encore de dire à Votre Majesté d'autres choses que je lui dirai, lorsqu'elle reviendra en Espagne ; plaise à Dieu que ce soit avec le bonheur que tous nous lui souhaitons ! Quant à ce qui touche l'enterrement et le dépôt du corps, j'en envoie le détail à Erasso (2), qui en rendra compte à Votre Majesté.

L'Empereur regretta beaucoup de n'avoir pu entretenir du fait du roi de Bohême, l'archevêque de Tolède, à qui Votre Majesté avait donné ses instructions sur ce point : il était déterminé à

(1) Éléonore, sœur de Charles-Quint et veuve de François I^{er}, qui était morte, le 18 février précédent, au village de Talavernuela, en revenant de Badajoz, où elle avait eu une entrevue avec la princesse Marie de Portugal, sa fille.

(2) Francisco de Erasso, secrétaire d'État de Philippe II, et qui se trouvait auprès de lui, aux Pays-Bas.

envoyer un personnage de qualité audit roi, pour lui faire savoir ce qu'il pensait de sa conduite : mais le retard que l'archevêque mit dans son voyage fut cause que la chose en resta là. Je réserve, pour quand Votre Majesté arrivera, ce qu'il m'a dit de plus touchant le même point, et sur ce que Votre Majesté sait que j'ai à ma charge (1).

Je terminerai, en suppliant Votre Majesté de me pardonner la longueur de cette lettre, et la peine qu'elle lui causera, puisque je ne pouvais me dispenser de l'instruire de ce qui s'était passé.

J'envoie au secrétaire Erasso la liste des dépêches qui nous manquent encore pour licencier les gens de la maison de l'Empereur, en conformité de ce qui est déclaré dans l'état nominatif arrêté par lui (2); et, quoique je sois assuré que Votre Majesté fera exécuter les intentions de son père, néanmoins, pour obéir aux ordres de l'Empereur, je ne puis laisser de l'en entretenir, et de la supplier qu'elle fasse expédier les provisions nécessaires : car la plupart desdites gens, ayant peu de moyens, souffriraient, s'il y avait du retard dans cette expédition.

De moi, je ne veux pas en importuner Votre Majesté : je me borne à la supplier de vouloir se ressouvenir que j'ai servi, le mieux que j'ai pu, pendant trente-sept ans, et que j'aurais servi de même pendant le reste de ma vie.

Notre-Seigneur garde la Sacrée, Catholique et Royale personne de Votre Majesté comme tous nous le désirons!

De Yuste, le 30 septembre 1558.

De Votre Sacrée, Catholique et Royale Majesté vassal,

LUIS QUIJADA.

(1) *Sobre lo que V. M^{dad} sabe que está á mi cargo.*

C'est une allusion à D. Juan d'Autriche, dont la naissance n'avait pas encore été divulguée alors.

(2) Cet état était annexé au codicille de Charles-Quint : il a été publié par Sandoval, *Historia de Carlos V*, t. II, pp. 661 et suiv., édit. de 1681.

A en croire un historien trop vanté, Charles-Quint, dans les six derniers mois de son existence, aurait perdu cette raison saine et mâle qui l'avait distingué de ses contemporains; il se serait assujéti à toute l'austérité de la règle monastique; il n'aurait cessé d'être en proie à l'inquiétude, la défiance et la crainte qui accompagnent toujours la superstition (1). Les détails précis, authentiques, que fournissent les deux lettres dont je viens de présenter la traduction à l'Académie, donnent ici encore un démenti à Robertson: ils prouvent que Charles couronna une glorieuse vie par une fin admirable.

Me sera-t-il permis, à ce propos, de faire part à l'Académie d'une réflexion qui m'attriste? Depuis que la Belgique a recouvré son indépendance, nous avons vu le Gouvernement, les Chambres, les provinces, les villes, les citoyens rivaliser à l'envi pour élever des statues aux hommes qui, dans le passé, illustrèrent le pays; nos places publiques se sont ornées ainsi de monuments qui attestent à la fois le patriotisme de la nation et le génie de nos artistes. Comment se fait-il donc que les yeux cherchent vainement (2) l'image de Charles-Quint? Je le dirai sans détour: les étrangers s'étonnent de cette indifférence pour la mémoire du vainqueur de Pavie et de Mühlberg, du conquérant de Tunis, du rival de François I^{er} et de Soliman II; du prince qui, régna sur tant de peuples divers, plaçait au premier rang, dans son affection et son intimité, les Belges, ses compatriotes; de celui enfin que l'ambassadeur

(1) Robertson, *Histoire de Charles-Quint*, traduction de Suard; Paris, 1844, t. II, p. 464.

(2) Une statue de Charles-Quint existait à Gand, avant 1794; elle fut renversée lors de l'entrée des Français dans cette ville.

vénitien Tiepolo proclamait « le plus grand Empereur que » la chrétienté eût eu depuis Charlemagne (1)! » Il serait temps de réparer un oubli qui pourrait être taxé d'injustice ou d'ingratitude : les nations, plus encore que les individus, sont tenues d'être justes et reconnaissantes.

De l'enseignement de la langue maternelle, en ce qui concerne l'art d'écrire; par M. Baguet, membre de l'Académie.

Dans le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à la classe, au sujet d'un mémoire relatif à l'enseignement, j'ai cité quelques paroles de M. le baron de Gerlache, ayant pour but d'appeler l'attention des écrivains de notre pays sur la nécessité de perfectionner la forme de leurs productions littéraires. Reconnaisant avec notre savant confrère que le style peut seul assurer un succès durable aux œuvres même d'un mérite éminent, j'ai réclamé pour la culture de la langue maternelle une large place dans le cadre des études moyennes.

Cependant, ce serait peu d'assigner à l'étude de notre langue plus de temps qu'on n'y consacre généralement dans les établissements d'instruction. Il importe surtout que les élèves sachent par quels procédés ils parviendront le plus sûrement à se former un style pur et correct.

La classe me permettra de lui soumettre, à ce sujet, quelques simples considérations.

(1) Voy., dans le t. XXVII des *Mémoires de l'Académie*, mon Mémoire sur les *Monuments de la diplomatie vénitienne*, p. 71.

Il est un défaut capital contre lequel le maître ne saurait trop tôt ni trop soigneusement prémunir l'élève, parce que, selon nous, c'est le défaut qui arrête le plus les progrès dans les études en général et qui doit infailliblement rendre impossible le perfectionnement du style. Nous voulons parler de la précipitation du travail, de la négligence à observer ce sage précepte de Boileau : *Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.*

La classe n'a pas oublié que, dans notre dernière séance publique, le président de l'Académie, M. le baron de Stassart, a cru devoir rappeler cet important précepte, en terminant la revue des principales œuvres littéraires que notre pays a produites pendant la période quinquennale qui vient de s'écouler. C'est dans la même pensée que depuis longtemps le poëte de la raison et du bon goût, Horace (1), a dit des Romains que, s'ils avaient eu la patience de limer, de perfectionner leurs œuvres poétiques, ils eussent été non moins puissants par les lettres que par les armes.

Chose étonnante ! personne n'ignore que, pour avancer dans l'étude d'une science, il faut une application soutenue, des efforts persévérants, en un mot, une patience qui ne se laisse rebuter par aucun obstacle, et, lorsqu'il s'agit d'œuvres littéraires, trop souvent on se persuade que le travail n'est pas également indispensable, qu'il est inutile. Loin de soupçonner que l'art d'écrire exige, peut-être plus que tout autre art, une étude longue et sérieuse, on s' imagine qu'il est aisé de faire usage d'une langue qui nous est familière depuis notre enfance, et l'on paraît croire qu'il suffit d'avoir rassemblé quelques idées sur une

(1) Épître aux Pisons, v. 289.

matière quelconque, pour être, à l'instant, capable de les exprimer convenablement par écrit et de les produire, avec succès, au grand jour.

D'où vient cette contradiction? Évidemment de ce que l'on confond deux choses distinctes, la *parole* et le *style*. On ne songe pas que parler c'est simplement rendre sa pensée au moyen de l'expression qui se présente instantanément à l'esprit, tandis que l'art d'écrire suppose la recherche et la connaissance de la forme qu'il convient de donner à ses idées pour les faire pénétrer dans l'âme du lecteur.

Mais, d'abord, l'illusion qu'on se fait à cet égard se dissiperait sans peine, si on remarquait que dans la conversation même, où le ton et le geste nous viennent si puissamment en aide, les questions ou les objections d'un interlocuteur nous mettent souvent dans la nécessité de développer notre pensée et de la présenter sous une forme nouvelle, pour qu'elle soit bien saisie. Cette simple remarque ferait comprendre que ce n'est pas sans un travail long et opiniâtre que l'écrivain parvient à découvrir la forme essentielle dont ses idées doivent être revêtues.

D'un autre côté, la raison vient ici à l'appui de l'expérience. On conçoit aisément qu'il faut que celui qui veut écrire et mériter le nom d'écrivain apprenne comment le style acquiert la clarté et la précision, qualités sans lesquelles l'expression de la pensée ne peut être qu'imparfaitement comprise, ne peut qu'imparfaitement atteindre son but. Il faut aussi qu'il sache de quels ornements, de quelles couleurs il doit parer son langage, par quelles images il représentera les traits de sa pensée, pour frapper ou charmer l'imagination du lecteur et éveiller en lui les sentiments divers qu'il veut lui inspirer. Et, lorsqu'il a acquis

ces connaissances, lorsque déjà ses écrits portent l'empreinte du talent, il faut encore qu'il châtie, qu'il corrige son style, à l'exemple des grands écrivains, dont les aveux, ainsi que les manuscrits couverts de ratures, attestent qu'ils ne se croyaient nullement dispensés du soin de polir leurs meilleures productions littéraires.

Si l'on objecte que tel écrivain possède le talent d'écrire d'un seul jet, nous répondrons que c'est au moyen d'une pratique éclairée et de nombreux exercices qu'il est parvenu à identifier, en quelque sorte, sa pensée avec la forme rigoureuse qui lui convient et à établir ainsi une parfaite harmonie, une équation exacte entre ses idées et les termes propres à les représenter. Nous ferons, en outre, remarquer, avec les maîtres de l'art (1), qu'alors même que l'expression *jaillit avec l'idée du cerveau de l'homme de génie*, ce n'est qu'en bloc qu'elle jaillit et qu'elle a, par conséquent, toujours besoin d'être retouchée, ciselée, polie.

Concluons de ce qui précède que, si le maître doit accoutumer de bonne heure ses élèves à faire avec le plus grand soin tout ce qu'il leur impose comme devoir, c'est surtout dans les exercices de style qu'il est tenu d'exiger d'eux l'attention la plus scrupuleuse, le travail le plus assidu. Toute négligence sur ce point entraînerait les suites les plus funestes. Que les jeunes gens, de leur côté, soient bien convaincus que la première condition de leur succès dans l'art d'écrire est de s'habituer à contrôler eux-mêmes leur travail, à se rendre compte des mots et des expressions dont ils ont fait choix et à ne rien écrire sans véri-

(1) Victor Hugo, Préface de l'ouvrage intitulé : *Littérature et philosophie mêlées*.

fier si leur pensée est exactement rendue, si leurs idées sont enchaînées avec ordre et surtout si le langage qu'ils emploient se distingue par la lucidité et par la précision. Qu'ils n'oublient jamais qu'il faut satisfaire son propre esprit, si l'on veut satisfaire celui des lecteurs.

Il resterait, après cela, à tracer la marche directe à suivre pour se former un bon style. Nous indiquerons seulement quelques exercices propres à mettre les jeunes gens sur la voie.

Il est évident que, pour bien écrire, il faut avoir à sa disposition la langue, telle qu'elle est fixée par l'usage que les bons écrivains en ont fait. Or, il y a dans tous ces écrivains, quel que soit, d'ailleurs, le caractère individuel et distinctif de leur diction, un fond commun qui n'appartient à aucun d'eux en particulier; c'est là ce que l'élève doit, avant tout, s'efforcer de bien connaître et d'approprier à son usage. Ce fond se compose non-seulement des mots usités, considérés isolément, mais aussi des expressions, des locutions et des tours de phrase qui sont conformes au génie de la langue envisagée dans son ensemble.

Mais faudra-t-il que l'élève commence par la lecture d'un certain nombre d'auteurs, afin qu'en les comparant entre eux, il puisse distinguer ce qu'ils ont de commun? Malgré l'utilité apparente de ce procédé, nous n'hésitons pas à le proscrire du début des études. L'expérience a démontré que la méthode la plus avantageuse est de ne choisir, dès l'abord, qu'un seul livre, de l'étudier sans cesse et sous toutes ses faces, de chercher à se rendre compte des vues de l'écrivain, des intentions qui l'ont guidé dans les moindres détails de sa composition, afin d'apprécier la valeur et la portée de tout ce qui constitue sa diction. A l'aide d'exercices de tout genre, tant synthétiques qu'analytiques,

qu'un maître habile ne manquera pas de prescrire, l'élève s'appliquera à connaître, d'une manière intime, le style dans lequel est écrit l'ouvrage dont il fait une étude spéciale. Il adaptera aussi ce style à l'expression de ses propres pensées, et, pour mieux réussir dans cet exercice d'imitation, il essaiera souvent de reproduire par écrit, après une lecture attentive, diverses pages de son auteur, ayant soin de comparer ensuite avec le texte même la rédaction qu'il aura faite et de tenir compte des différences qu'elle présentera.

On objectera peut-être qu'en procédant de cette manière, l'élève acquerra, il est vrai, la connaissance de ce qui forme le fond de la langue, mais sans discerner ce qui est particulier à l'auteur qu'il étudie exclusivement, et que, par conséquent, il court risque d'avoir un style identique à celui de son modèle. Je pourrais répondre que je ne verrais dans un tel résultat aucun sujet de s'alarmer. Qui ne voudrait, en effet, s'exposer au danger d'écrire comme ceux qui écrivent le mieux ? Mais il n'en est pas ainsi. Quoi qu'on fasse, l'identité parfaite, qui n'existe nulle part dans la nature, n'est pas plus réalisable en fait de style que sous aucun autre rapport. Sans invoquer, à l'appui de cette assertion, le sentiment que nous avons tous de notre personnalité, il suffit, au point de vue qui nous occupe, d'en appeler au témoignage de l'histoire littéraire. Les travaux qui ont été entrepris pour mettre en parallèle des auteurs, dont les uns ont évidemment formé leur style sur celui des autres, n'ont abouti qu'à nous montrer des traces d'imitation qui n'ôtent à aucun de ces écrivains son cachet particulier.

Au reste, j'aurais pu passer sous silence l'objection à laquelle je viens de m'arrêter, puisque à l'étude suivie d'un

premier auteur l'élève, pour continuer son instruction, doit joindre plus tard la lecture et l'étude d'autres auteurs. Cette lecture, en effet, n'est nullement incompatible avec le procédé que nous avons recommandé en premier lieu ; au contraire, elle en est le complément nécessaire. Ce que nous demandons seulement, c'est que l'élève ait soin de ne comparer d'abord à l'œuvre dont il fait une étude particulière que des œuvres également bien écrites. Cette comparaison, outre qu'elle est propre à procurer une connaissance de plus en plus intime de l'auteur qui sert de point de départ, met l'élève à même de distinguer ce qui caractérise, d'une manière spéciale, le style de chaque écrivain. En même temps, elle fait découvrir tout ce qui, dans la diction, est de nature à produire de l'effet, c'est-à-dire ces nombreux secrets de style que la science est impuissante à formuler en règles et qui ne se révèlent qu'à l'œil exercé.

Est-il nécessaire d'ajouter que l'élève qui aura fait soigneusement l'étude que nous venons d'indiquer pourra, sans crainte de nuire à la pureté de son style, comparer aussi aux écrivains de premier ordre les écrivains d'un talent inférieur, même ceux dont le langage est incorrect ? Au moyen de ce travail, il apercevra mieux les écueils qu'il doit éviter, les écarts qu'il ne peut se permettre. D'ailleurs, cette nouvelle étude comparée, faite à l'instar des exercices de cacographie, n'offrirait du danger qu'aux élèves accoutumés à employer eux-mêmes ou à entendre autour d'eux un langage toujours pur. Or, on ne peut en disconvenir, un pareil danger n'est nullement à craindre.

En résumé, quelles que soient les considérations auxquelles nous nous arrêtons, elles nous semblent de nature à faire regarder comme le plus important de tous

les exercices de l'art d'écrire, l'habitude de vérifier, de corriger ses propres compositions, en prenant pour type le style d'un bon écrivain. Cet exercice procurera à l'élève un moyen efficace de poursuivre sans cesse le double but qu'il ne doit jamais perdre de vue : se connaître soi-même et connaître l'écrivain qui lui sert de modèle. Mais, pour arriver à un tel résultat, on le comprend sans peine, il faut un travail constant, assidu, une attention soutenue et bien dirigée.

Ces observations sont fort simples, sans doute; mais j'ai cru que les personnes qui ont la mission de guider la jeunesse dans l'étude de la langue maternelle y trouveraient peut-être matière à d'utiles développements. C'est cette pensée qui m'a engagé à les communiquer à la classe.

Notice sur les droits du comte d'Egmond à la succession de la souveraineté du duché de Gueldre et du comté de Zutphen; par le chevalier Marchal, membre de l'Académie.

Si Mithridate sut résister aux Romains pendant quarante ans, Charles d'Egmond, duc de Gueldre et comte de Zutphen, qui décéda sans postérité, cousin germain du célèbre comte Lamoral d'Egmond, résista pendant quarante-six ans à la puissance de la maison d'Autriche-Bourgogne, après être rentré dans les États de feu son père le duc Adolphe et de feu son aïeul le duc Arnould d'Egmond, États que Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, avait usurpés le 51 décembre 1472, ce qui sera expliqué plus loin.

Charles d'Egmond, leur légitime héritier et successeur, fut reçu, en 1492, par les acclamations et avec le soutien

des peuples de la Gueldre et de Zutphen, qui le maintinrent dans sa souveraineté jusqu'à son décès, en 1558. Ni l'empereur Maximilien, ni l'archiduc Philippe, ni l'empereur Charles-Quint ne purent l'expulser. Les rois de France Charles VIII, Louis XII et François I^{er} furent ses protecteurs et ses constants alliés.

Je ne décrirai point les événements glorieux et mémorables du long règne du duc Charles d'Egmond, qui était le dernier rejeton de la branche aînée de la maison d'Egmond, et qui fut surnommé, par ses contemporains, l'Achille de la Gueldre. Je n'expliquerai point les faveurs dont la branche cadette de cette maison fut comblée par la maison d'Autriche : plusieurs d'entre eux furent chevaliers de la Toison d'or, entre autres le célèbre comte Lamoral ; ces faveurs me paraissent avoir eu pour objet de leur faire oublier leurs droits à la succession du duc Charles de Gueldre ; mais je démontrerai que ces droits à la souveraineté de la Gueldre et Zutphen revenaient légitimement, par héritage, au comte Lamoral d'Egmond.

Je vais présenter une notice uniquement généalogique pour les constater.

Peu de temps avant et après le décès du duc Charles d'Egmond, en 1558, plusieurs mémoires furent publiés pour faire croire que la maison d'Egmond, régnant en Gueldre depuis l'année 1425, n'avait jamais eu de droit à cette souveraineté ; que c'était un fief vacant de l'Empire depuis la même année 1425, et un fief masculin. Tout cela était allégué malgré une possession de 115 années, depuis 1425 jusqu'en 1558. On disait que les femmes n'avaient pu y succéder, quoiqu'en l'année 1572, avant la maison d'Egmond, le quatrième duc, descendant par les femmes, eût succédé. On oubliait que, selon un prin-

cipe féodal des constitutions germaniques et d'autres États, si le prince régnant devait être héritier masculin, sa lignée pouvait descendre par la représentation généalogique des femmes : on se souvenait seulement que le principe de la descendance masculine non interrompue existait en France par la loi salique; on en faisait une fausse application à la Gueldre. Bien plus encore, on oubliait qu'en Brabant, la duchesse Jeanne, en 1555, en Flandre la comtesse Marguerite, en 1582, avaient succédé à la souveraineté. On confondait les fiefs masculins avec les apanages, qui n'admettaient point les femmes.

Parmi ces mémoires contemporains tendant à démontrer l'ancienneté de la vacature du duché de Gueldre uni au comté de Zutphen, et le droit de l'empereur Charles-Quint d'en disposer après le duc Charles qui, selon le texte de ces mémoires, s'en disait être souverain, il faut en distinguer trois, en flamand, en français et en espagnol. Ils sont, en copie du XVI^e siècle, dans la bibliothèque de Bourgogne, si riche en documents historiques.

Le premier que j'ai enregistré, n^o 12270 de l'inventaire général, est totalement rédigé en langue flamande, quoique son titre, que voici, soit en langue française : « Sen-
» suyvent aulcuns articles faicz par un secrétaire de la
» chancellerie de Brabant, au mois de juillet 1558, après
» avoir été vu par ordonnance de la royne de Hongrie, à
» Vilvorde, et y visité aulcuns lettrages y reposants con-
» cernant les duchés de Gueldre et comté de Zutphen
» demonstrent, par iceux articles, le bon droit et légitime
» titre de l'Empereur audit duché et conté. »

Le deuxième, en langue française, que j'ai enregistré, n^o 15018, a pour titre : « Sensuyt la lignée des ducs de
» Gueldre, et comment il appartient à juste et sainte titre

» à l'Empereur, notre sire, et que nul droit compète à la-
 » ditte duché à feu Charles d'Egmond, soit tenant pour
 » vrai dire, ni aussi à aucuns de la lignée ou maison d'Eg-
 » mond, et commence certainement depuis le premier
 » duc de Gueldre et conte de Zutphen jusqu'à l'Empereur,
 » notre sire. » Je fais observer que ce mémoire est le plus
 détaillé des trois.

Le troisième mémoire, n° 15927, est en langue espagnole: *Verdadera relacion por laqual se vee como los condes de Egmond ne pueden pretender al ducado de Gueldro.*

Ces trois articles de l'Inventaire sont à la page 627 du *Répertoire méthodique*.

Le seul fait de leur publication, à la fin du règne du duc Charles d'Egmond, est un indice que les droits de la maison d'Autriche étaient problématiques. En effet, à quoi auraient abouti ces publications, d'après des recherches ordonnées par la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, si réellement les ducs de Gueldre s'éteignaient en la personne de Charles d'Egmond, et si les comtes d'Egmond, branche cadette, n'avaient aucun droit?

Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, bien instruits en ce qui concerne les généalogies de nos princes, car leurs principaux collaborateurs, le père Danthine et le curé Ernst et autres, étaient nés dans nos provinces, assurent que la maison d'Egmond a toujours protesté contre les droits allégués par la maison d'Autriche. Je n'ai pas besoin de rechercher ces protestations; il me suffit seulement d'établir l'arbre généalogique des deux branches de la maison d'Egmond.

Le tableau en est ci-joint. L'explication de son crayon sera la preuve que le comte Lamoral d'Egmond était, par descendance masculine, selon l'acte d'inféodation de l'an

1559, v. st., le plus proche héritier du sang du dernier duc de Gueldre.

Le duché de Gueldre fut érigé, comme je viens de le dire, le 19 mars 1559 (vieux style), par l'empereur Louis de Bavière, comte de Hollande, en faveur de Renaud, jusqu'alors comte de Gueldre, qui avait rendu d'importants services à l'Empire germanique. Ce diplôme, daté de Francfort, est imprimé dans la collection : *Codex Germaniae diplomaticus*, par Lünig. Le duché de Gueldre y est reconnu fief masculin, inséparable du comté de Zutphen.

Le duc Renaud avait épousé Sophie de Malines, fille de Florent Berthould, seigneur de Malines, dont les richesses, selon Froissart, étaient immenses.

Le duc Renaud mourut en 1545, laissant deux fils et deux filles. Renaud l'aîné, ayant le même nom que son père, fut le deuxième duc. Il mourut sans postérité en 1582. Édouard, frère de Renaud II, fut le troisième duc, par usurpation, et mourut, en 1571, aussi sans postérité.

Marie de Malines, l'aînée des deux filles, avait épousé Guillaume, duc de Juliers; Mathilde, l'autre fille, avait épousé Jean de Châtillon : c'est la seule mention que je ferai de Mathilde, parce qu'en 1579, elle renonça à la succession de Gueldre.

Guillaume, duc de Juliers, et Marie de Malines eurent trois fils et une fille. La Gueldre étant un fief masculin de l'Empire, Charles IV, alors Empereur régnant, déclara, par un diplôme de l'an 1572, quelques mois après la mort du troisième duc (ce diplôme est imprimé dans le Code de Lünig), que Guillaume, duc de Juliers, administrerait le duché de Gueldre par intérim (telle est l'expression du diplôme), jusqu'à ce que son fils, aussi appelé Guillaume, fût majeur (*propter juvenilem aetatem*) : c'était reconnaître

que la Gueldre était un fief masculin, et admettre la représentation généalogique de Marie de Malines, mère de ce jeune prince : il fut duc de Gueldre en 1582, à sa majorité, sans aucune opposition : il devint, quelques années plus tard, duc de Juliers, après le décès de son père.

Ce Guillaume II fut le quatrième duc de Gueldre, et en même temps duc de Juliers. Il mourut en 1402 sans postérité. Renaud II, son frère, lui succéda dans les deux duchés; il mourut aussi sans postérité en 1425. Gérard, le plus jeune de la famille, avait le titre de seigneur de Juliers. Au décès de Renaud II, il y eut séparation de la Gueldre et de Juliers. Adolfe, petit-fils de Gérard, fut duc de Juliers, et Arnould d'Egmond, son cousin, fut duc de Gueldre : celui-ci par représentation généalogique.

En effet, Jeanne de Gueldre, sœur des ducs Guillaume et Renaud II, et l'aînée de Gérard, avait épousé Jean, seigneur d'Arkel, selon l'historien Pontanus, ou d'Erkelens, selon les mémoires que j'ai cités; mais elle était morte avant les ducs Guillaume et Renaud, ses frères.

Elle avait laissé une fille appelée Marie d'Arkel ou d'Erkelens, qui avait épousé Jean, seigneur d'Egmond, institué comte, en 1421, par l'empereur Sigismond. Marie d'Arkel était décédée en 1415, c'est-à-dire huit ans avant la mort du duc Renaud II, en 1425, qui décéda sans postérité, comme nous l'avons dit.

Du mariage de Jean d'Egmond et de Marie d'Arkel étaient nés deux fils. Arnould d'Egmond, l'aîné, fut duc de Gueldre par le diplôme d'investiture, du 15 août 1425, de l'empereur Sigismond; Guillaume, leur deuxième fils, fut comte d'Egmond, en 1452, par décès de son père. C'était donc reconnaître, pour une deuxième fois, dans la maison ducale de Gueldre, la représentation généalogique en fa-

veur d'un héritier masculin. Arnould d'Egmond était mineur; Jean d'Egmond, son père, avait été son tuteur.

Mais, deux ans après l'investiture, Adolfe, duc de Juliers et de Berg, prétendit que la succession du duché de Gueldre lui appartenait, faisant valoir auprès de l'empereur Sigismond un accord qui s'était fait, le 1^{er} avril 1420, entre lui et Renaud, duc de Gueldre défunt, son oncle, qui n'avait point de postérité.

L'empereur Sigismond ordonna en conséquence de cet accord et par diplôme daté de la semaine après la Pentecôte de l'an 1425 (voir *Codex* de Lünig), aux habitants de la Gueldre et Zutphen, de reconnaître pour leur souverain Adolfe, duc de Berg et de Juliers, et délia de leur serment de fidélité les sujets du jeune Arnould, qui n'était pas encore majeur; mais ceux-ci ne voulurent point reconnaître Adolfe, qui d'ailleurs leur déplaisait par son caractère remuant et belliqueux, ce qui est attesté par Slickenhorst et par les autres historiens de la Gueldre. Ils résistèrent à plusieurs injonctions de l'empereur Sigismond, depuis l'an 1451 jusqu'à l'an 1457. Adolfe ne put conquérir la Gueldre. Sa domination restait donc renfermée dans le duché de Juliers.

En cette dernière année, le duc de Bourgogne Philippe le Bon, oncle de la mère d'Adolfe, se déclara l'arbitre des deux princes. Il décida, au mois de mai 1457, que chacun garderait ce qu'il possédait. Le texte de l'arbitrage dit : *Ratum ac firmum utrinque haberetur*. (Pontanus, *Hist. Gueld.*, 469). Depuis lors, le duc Arnould demeura, pendant plus de trente ans, paisible souverain de la Gueldre et de Zutphen, ce qui est une preuve incontestable que ce fief n'était pas vacant depuis l'année 1425, quoi qu'en disent les trois mémoires que je viens de citer. Il y serait

même resté souverain jusqu'à sa mort, si la conduite dénaturée de son fils, aussi appelé Adolfe, n'eût interrompu son gouvernement. On sait qu'Adolfe fit enlever, pendant une nuit, aux fêtes de Noël, en 1467, son vieux père, et le fit emprisonner au château de Buren, invoquant, pour seul droit, ces paroles scandaleuses : « Il y a assez longtemps » que mon père est duc, il faut que je le sois à mon tour. »

A l'intercession du pape et de l'empereur Frédéric III, alors régnant, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, ordonna, en 1472, à Adolfe, de remettre en liberté le duc Arnould, son vieux père, et de lui restituer ses États. L'histoire a conservé le triste souvenir de leur conférence, mêlée d'invectives, à St-Omer, en présence de Charles le Téméraire. Après la conférence, Adolfe s'enfuit vers l'Ardenne; il fut arrêté au pont de la Meuse, à Namur, et envoyé prisonnier au château de Courtrai. Alors Charles le Téméraire se fit céder par engagère la Gueldre et Zutphen, que le duc Arnould et transporta, mais seulement pendant sa vie. De plus amples détails se trouvent au texte de *l'Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. De Barante.

Les diplômes en ont été imprimés au *Codex diplomaticus* de Lünig, que j'ai déjà cité, ils sont au nombre de trois : ils portent la date du 31 décembre 1472.

Par le premier diplôme, Charles le Téméraire fait une pension annuelle de 92,000 florins du Rhin au duc Arnould, qui cède et transporte, comme je l'ai dit, au duc de Bourgogne, l'engagère de son duché, sa vie durant.

Par le deuxième diplôme, le duc Charles accepte la Gueldre et Zutphen en usufruit, pendant la vie du duc Arnould.

Par le troisième, il excepte de l'usufruit les biens personnellement patrimoniaux appartenant au même duc Arnould.

Ce malheureux prince mourut quelques mois plus tard, en 1475.

C'est en conformité de ces trois titres diplomatiques qu'après la mort de Charles le Téméraire, en 1477, Adolfe, délivré de sa prison de Courtrai par les Gantois, entra, sans difficulté dans la souveraineté du duché de Gueldre et du comté de Zutphen. Il espérait épouser Marie de Bourgogne; il prit, pour la défendre, le commandement des troupes bourguignonnes contre le roi Louis XI. Il fut tué en combattant devant Tournai. Il laissait un fils et une fille, Charles d'Egmond, âgé de dix ans, et Philippine d'Egmond. Ces deux enfants étaient élevés à la cour de Marie de Bourgogne. Rien ne fut plus facile à Maximilien et Marie de se maintenir et même de se faire inaugurer en Gueldre. En effet, Catherine, sœur d'Adolfe, n'avait été reconnue que comme gouvernante, et elle avait été forcée de se retirer par suite d'un arrangement. Mais lorsqu'en 1492, le jeune Charles d'Egmond, qui avait appris l'art de la guerre sous les ordres des vieux capitaines de Charles le Téméraire, en combattant contre Louis XI et Charles VIII, eut été fait prisonnier de guerre des Français, la dame de Beaujeu, sœur aînée de Charles VIII et qui avait conservé toute l'influence de sa régence pendant la majorité du roi, son frère, fit comprendre au jeune Charles d'Egmond que ses droits sur l'héritage d'Adolfe, son père, et d'Arnould, son aïeul, étaient incontestables : c'est alors qu'il revint dans la Gueldre. C'est depuis cette année, 1492, qu'il s'y maintint, et qu'il fut impossible à l'empereur Maximilien de l'en expulser, malgré les chances diverses de la guerre.

Après une longue suite d'années, le roi Louis XII, son allié, fit, pour lui, un traité de paix, en 1509, à Cambrai,

mais il n'y est reconnu que sous le titre de Charles de Gueldre, sans désignation de sa qualité ducale. Malgré une soumission si apparente, il resta dans la Gueldre; il en conserva le gouvernement. Enfin, par l'autre paix de Cambrai, signée, en 1529, pour l'empereur Charles-Quint et le roi François I^{er}, le titre de duc, refusé pendant si longtemps, lui est accordé, et la succession du duché est déclarée revenir à ses enfants (*liberis suis*); mais il mourut sans postérité. Il avait désigné pour son successeur, en 1552, Guillaume, duc de Clèves, de Berg et de Juliers, malgré l'opposition de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et les protestations de la branche comtale de la maison d'Egmond.

Antoine, duc de Lorraine, fils de Philippine de Gueldre, qui avait épousé René II, renouça à ses prétentions sur ce duché en faveur de Charles-Quint, lorsque François de Lorraine, son fils, épousa Christine de Danemark, nièce de cet Empereur (voy. Don Calmet, V, 554).

La clause d'admission des fils du duc Charles d'Egmond était une preuve que la succession était reconnue, quoiqu'elle ne fût point désignée, car aucune clause n'était stipulée en faveur de la maison d'Autriche. Ainsi Lamoral comte d'Egmond, chef de la branche comtale de cette maison, était le plus proche héritier du sang. Il ne pouvait, au moment de sa procédure, en 1568, l'avoir oublié, car il ne s'était écoulé que 50 ans depuis la date de la mort du duc Charles, son cousin, et les mémoires que j'ai cités.

Il me semble que ce droit à la souveraineté du duché de Gueldre avec Zutphen a pu être le motif véritable et occulte de sa condamnation à la peine capitale, avant même d'être mis en jugement; car le roi Philippe II ne pouvait pas non plus ignorer les droits de la maison d'Egmond à

la souveraineté de la Gueldre et Zutphen ; il ne pouvait , sans une indiscretion préjudiciable à son autorité , en donner l'éveil dans la procédure qu'il fit intenter contre lui. Si j'ose en avancer la conjecture , c'est après avoir examiné les griefs dont le comte d'Egmond était accusé. Il me semble qu'il ne s'y trouve rien qui pût lui faire encourir la peine capitale ; mais seulement , si les accusations étaient fondées , ce qui est douteux , la disgrâce du souverain pour n'avoir pas déployé assez de fermeté contre ceux que le roi Philippe II appelait les rebelles. Je le demande , n'aurait-il pas été possible que ces prétendus rebelles eussent reconnu pour duc de Gueldre et comte de Zutphen , le comte d'Egmond , redoutable à un roi ombrageux par ses victoires de S^t-Quentin et de Gravelines , et par conséquent aussi capable que Charles d'Egmond , son parent collatéral , de soutenir ses droits par la force des armes , ce qui aurait mis en danger la domination espagnole aux Pays-Bas.

J'ajoute , à l'appui de ma conjecture , que Philippe II , dans son atroce politique , a fait mourir Montigny , et , dans la même année 1568 , son propre fils don Carlos.

RENAUD, l'ainé. 2^{me} duc en 1345. *lines ou de Gueldre et*
 Prisonnier de son frère en 1361. † 1382. *son mari, prétendent*
 Sans postérité. *ché, et y renoncent*

Jeanne de Gueldre épousa Jean, sei- *ur de Juliers.*
 gneur d'Arkel ou d'Erkelens. Elle dé-
 céda avant ses frères.

SEIGNEURS, DEPUIS

JEAN, institué comte d'Egmond en } *Juliers, qui fut duc*
 1421, par l'empereur Sigismond. II } *† 1408.*
 mourut en 1452.

GUILLAUME, 2^{me} comte de Berg et de Juliers,
Guelde en 1425, par
mond; renonce en 1437.

Branche comtale cadette.

EGMOND - BUREN.

FREDERIC, second fils, etc., etc.

gouvernante de Gueldre
Adolphe, son frère.

bourgogne sont inaugu-
en ne put se maintenir

mond, épousa René II,
dont le fils, le duc An-
la succession du duché
il en conserve le titre;
aire : duc de Catalogne,
Bar, de Gueldre, etc.

GÉNÉALOGIE DES DUCS DE GUELDRÉ,

HIEF MASCLIN DE L'EMPIRE GERMANIQU

RENAUD, comte de Gueldre, institué dur le 19 mars 1539 (v. st.), par l'empereur Louis de Bavière, comte de Gueldre. Il épousa *Sophie Berthoud de Malines*, la plus riche héritière de cette époque; il mourut le 2 octobre 1545.

RENAUD, l'aîné, 2^{me} duc en 1537.
Prisonnier de son frère en 1561. † 1582.
Sans postérité.

EUGÈNE, 3^{me} duc en 1561. † 1571.
Usurpateur.
Sans postérité.

Maria de Malines, épouse Guillaume, duc de Juliers. Ils renoncèrent, en 1572, en faveur de Guillaume, leur fils aîné.

Maria de Malines ou de Gueldre et Jean de Clastillon son mari, prétendent à une part du duché, et y renoncèrent en 1579.

Jeanne de Gueldre épousa Jean, seigneur d'Arkel ou d'Erkelens. Elle décéda avant ses frères.

GUILLAUME, 1^{er} duc en 1573, par diplôme de l'empereur Charles IV et duc de Juliers, régna en 1582. † 1602.
Sans postérité.

RENAUD II, 5^{me} duc en 1602, succéda à son frère aux deux duchés de Gueldre et Juliers. † 1623.
Sans postérité.

GÉRARD, seigneur de Juliers.

SEIGNEURS, DEPUIS COMTES D'EGMOND

Jean, institué comte d'Egmond en 1521, par l'empereur Sigismond. Il mourut en 1602.

Maria d'Arkel, héritière de la Gueldre par Jeanne, sa mère; elle décéda en 1615, avant le duc Renaud II, son oncle.

GUILLAUME de Juliers, qui fut duc de Berg, en 1569. † 1608.

GUILLAUME, 2^{me} comte d'Egmond 1602. † 1685

Branches comtale cadette.
EGMOND-BUREN

FREDERIC, second fils, etc., etc

Branches comtale aînée.
EGMOND-BUREN

JEAN III, l'aîné, 3^{me} comte d'Egmond, 1685 † 1615.

JEAN IV, 4^{me} comte, 1615. † 1628

CHARLES, l'aîné, 5^{me} comte, 1628. † 1641.
Sans postérité.

LAURENT, né en 1622, 6^{me} comte d'Egmond, après son frère aîné, en 1641. † 1668

ARNOUT d'Egmond l'aîné, 6^{me} duc de Gueldre, investi par l'empereur Sigismond le 15 août 1625, reconnu définitivement en mai 1637 par arbitrage de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, en 1672, il engage la Gueldre et Zutphen au duc Charles le Téméraire; il mourut en 1475.

ADOLPHE d'Egmond, 7^{me} duc de Gueldre, reconnu en 1477. Il mourut pendant la même année.

GUILLAUME d'Egmond, 8^{me} duc de Gueldre, reconnu par les Etats de Gueldre et Zutphen, en qualité de fils et héritier d'Adolphe d'Egmond, en 1492. † 1536.
Sans postérité

ARNOUT, duc de Berg et de Juliers, reconnu duc de Gueldre en 1425, par l'empereur Sigismond; renouca en 1437. † 1458.

CATHERINE, gouvernante de Gueldre depuis la mort d'Adolphe, son frère

En 1482, Maximilien et Marie de Bourgogne soutinrent les ducs de Gueldre, mais Maximilien ne put se maintenir après la mort de sa femme

Philippe d'Egmond, épousa René II, duc de Lorraine, dont le fils, le duc Antoine, renouca à la succession du duc de Gueldre, mais il en conserva le titre; voici son formulaire: duc de Caléde, de Lorraine, de Bar, de Gueldre, etc.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 5 janvier 1854.

M. ROELANDT, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Alvin, Braemt, F. Fétis, Hanssens, Madou, Eug. Simonis, Suys, Van Hasselt, Eug. Verboeckhoven, Jos. Geefs, Érin Corr, Snel, Fraikin, Partoes, Ed. Fétis, *membres* ; L. Calamatta, *associé*.

Après la lecture du procès-verbal, M. Ed. Fétis fait observer qu'il n'y est pas fait mention de la lettre ministérielle relative aux encouragements des beaux-arts. Il est répondu que cette mention est faite non dans la partie manuscrite du procès-verbal, mais dans la partie imprimée, c'est-à-dire dans le Bulletin actuellement sous presse; que, du reste, d'après l'art. 25 du règlement, ce Bulletin n'est considéré comme appendice au procès-verbal que pour autant qu'il aura été approuvé, et que, par conséquent, les observations auxquelles son contenu pourrait donner lieu devront être présentées dans la séance qui suivra la publication de ce recueil.

— La classe reçoit quelques détails sur les funérailles d'un de ses membres les plus distingués, M. Van Eycken, qu'elle a perdu depuis la dernière séance. Le décès a eu lieu dans la matinée du 19 décembre dernier, à la suite

d'une longue et douloureuse maladie. La députation de l'Académie se composait du bureau de la classe et des membres de la section de peinture qui résident à Bruxelles; MM. Navez, vice-directeur; Quetelet, secrétaire perpétuel; Gallait, Madou et Eug. Verboeckhoven.

M. Navez, ayant dû prendre la parole, en sa qualité de directeur de l'Académie royale de dessin et de peinture, dont M. Van Eycken était professeur, M. Quetelet s'est rendu l'interprète des regrets de l'Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Ce dernier membre fait connaître qu'il a reçu de la famille Van Eycken une notice biographique, composée par le défunt même. Cette notice sera insérée dans l'*Annuaire*, avec les paroles prononcées sur la tombe, au nom de l'Académie; on y joindra un portrait de M. Van Eycken, gravé sous la direction de M. Calamatta.

— M. Smekens, secrétaire de la Société royale d'encouragement des beaux-arts, à Anvers, a fait connaître que la somme de 1,068 francs, prélevée pendant la dernière exposition, en faveur de la Caisse centrale des artistes belges, était à la disposition de l'Académie. Cette somme a été reçue depuis. — Remercîments.

— M. Quetelet communique une lettre particulière qu'il a reçue de M. Baron, sur une question typographico-littéraire : « On prépare, dit M. Baron, pour 1855, une exposition universelle à Paris, on assure que, d'une part, l'imprimerie impériale de France et des commissions de gens de lettres de l'autre, s'évertuent pour ajouter à tous les échantillons de l'industrie nationale, un spécimen de la littérature et de la typographie française, etc. Sans enten-

dre positivement lutter avec la grande nation , nous qui avons si longtemps partagé avec la Hollande un certain renom philologique et typographique , nous les hommes de Plantin et de Juste Lipse , ne pourrions-nous pas avoir aussi notre spécimen? » Le reste de la lettre développe cette idée , sur laquelle les membres sont invités à porter leur attention.

Sur les encouragements accordés aux beaux-arts.

M. le secrétaire perpétuel fait connaître que , selon ce qui avait été convenu dans la séance précédente , les sections de la classe se sont réunies extraordinairement , afin d'élaborer un projet pour l'encouragement et le développement des beaux-arts en Belgique; mais qu'elles ont été saisies en même temps d'une nouvelle lettre de M. le Ministre de l'intérieur , qui exprime la crainte que sa demande n'ait été mal comprise, et qui ajoute que « sa lettre du 14 novembre doit seule être considérée comme l'expression de la pensée du Gouvernement. »

Or, comme dans cette dernière lettre, il n'est parlé de la classe des beaux-arts qu'au sujet de la littérature dramatique , l'assemblée se regarde comme dessaisie; elle se réserve toutefois de présenter spontanément ses propres vues sur les moyens de développer les beaux-arts en Belgique et d'en assurer les progrès. C'est ainsi que M. Fétis père annonce dès à présent que , dans une séance ultérieure, la section de musique aura à déposer une proposition en faveur de l'art qu'elle représente.

Cette même section s'étant réunie pour s'occuper de l'examen de plusieurs questions soumises à la classe par M. le Ministre de l'intérieur et concernant l'organisation des grands concours de musique, M. Fétis, organe de la commission, donne lecture du rapport suivant, dont les conclusions sont adoptées :

« Votre commission, après avoir pris connaissance de la lettre de M. le Ministre de l'intérieur, relative aux modifications qui pourraient être introduites dans le règlement des grands concours de composition musicale, est d'avis :

» 1^o Qu'il n'y a pas de motifs pour mettre un intervalle de plus de deux années entre chacun de ces concours; car il n'est pas exact que les derniers concours n'aient pas été satisfaisants, puisque c'est dans ces mêmes concours qu'ont été décernés les premiers prix à MM. Gevaert, Stadtfeldt et Lassen, en 1847, 1849 et 1851. A l'égard du concours de 1855, il a été démontré que si les ouvrages des concurrents ne satisfont pas aux conditions posées, le premier prix n'est pas décerné ;

» 2^o Qu'il est utile aux lauréats de voyager dans les pays étrangers, où ils peuvent toujours trouver des sujets d'étude, faire des comparaisons qui tournent au profit de leur expérience, former leur jugement et se créer des relations avantageuses; que s'il peut être nécessaire, en certaines circonstances, de restreindre la durée de ces voyages, le Gouvernement peut accorder des exemptions, comme il l'a fait par le passé;

» 5^o Qu'il est vrai que le règlement n'a pas été exécuté précédemment, en ce qui concerne les travaux auxquels les lauréats doivent se livrer pendant la durée de la pension dont ils jouissent; mais qu'il n'appartient qu'au Gouvernement de mettre un terme à cet abus, en exigeant l'envoi

des ouvrages de ces lauréats aux époques prescrites, et en suspendant le paiement de la pension jusqu'à ce qu'ils aient satisfait aux obligations qui leur sont imposées.

» En conséquence, votre commission conclut à ce qu'il ne soit point apporté de modifications au règlement des grands concours de composition musicale. »

— MM. Hanssens, Fétis père, Snel, Quetelet, Baron, Van Hasselt et Alvin sont désignés pour représenter la classe des beaux-arts dans la commission mixte, chargée d'examiner la question posée par M. le Ministre de l'intérieur, relativement à l'encouragement de la poésie dramatique.

— La classe entend ensuite la lecture du rapport trimestriel de M. de Bock, lauréat du grand concours de sculpture, de 1851, rapport qui lui avait été transmis par lettre ministérielle.

ÉLECTIONS.

M. Fétis père, est élu directeur de la classe pour 1855.

M. Edm. de Busscher est nommé membre, au premier tour de scrutin, sauf l'agrément du Roi.

MM. Quaranta, de Naples, et Louis Förster, de Vienne, sont élus associés étrangers, le premier dans la section des sciences et des lettres, et le second dans la section d'architecture.

— En venant prendre place au bureau, M. Fétis remercie, au nom de la classe, M. Roelandt, directeur sortant.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire ou recueil de ses Bulletins. 2^e série. Tome V, 3^e et 4^e bulletins. Bruxelles, 1853; 1 vol. in-8°.

Monnaies de Reckheim. Second supplément à la notice de M. Wolters. — *Ernest de Mansfeld*; par R. Chalon. Bruxelles, 1853; 2 broch. in-8°.

Annuaire de l'université catholique de Louvain. 18^e année. Louvain, 1854; 1 vol. in-18.

Bulletin administratif du Ministère de l'intérieur. N° 12. Décembre. Bruxelles, 1853; 1 broch. in-8°.

Annales de la Société archéologique de Namur. Tome III^e. 2^e livraison. Namur, 1853; 1 vol. in-8°.

Messager des sciences historiques, des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1853, 4^e livraison. Gand, 1853; 1 broch. in-8°.

Journal belge de l'architecture et de la science des constructions, publié sous la direction de MM. C. Versluys et Ch. Vanderauvera. 6^e année, 5^e livraison. Bruxelles, 1854; 1 broch. in-8°.

La renaissance illustrée, chronique des beaux-arts et de la littérature, par une Société de gens de lettres. XV^e volume. Feuilles 7 à 10. Bruxelles, 1853; in-4°.

Moniteur de l'enseignement, publié par Fréd. Hennebert. Nouvelle série. Tome IV, n°s 13 et 14. Janvier. Tournai, 1854; 2 broch. in-8°.

Moniteur des intérêts matériels. 4^{me} année, n°s 1 à 4. Bruxelles, 1853; 4 feuilles in-plano.

Annales de médecine vétérinaire, publiées à Bruxelles par MM. Delwart, Thiernesse, Demarbaix et Husson. 5^e année, 1^{er} cahier. Janvier. Bruxelles, 1854; 1 broch. in-8°.

La santé, journal d'hygiène publique et privée. 5^e année, n^{os} 13 et 14. Bruxelles, 1854; 2 broch. in-8°.

La presse médicale belge; rédacteur : M. J. Hannon. 6^e année, n^{os} 1 à 5. Bruxelles, 1854; 5 feuilles in-4°.

Annales et bulletin de la Société de médecine de Gand. 19^e année, novembre et décembre. Gand, 1855; 1 vol. in-8°.

Annales médicales de la Flandre occidentale; publiées par les D^{rs} R. Van Oye et J. Ossieur. 3^e année, 1^{re} livraison. Roulers, 1854; 1 broch. in-8°.

Annales de la Société de médecine d'Anvers. 14^{me} année, décembre. Anvers, 1855; 1 broch. in-8°.

Le scalpel, 6^{me} année, n^{os} 15 à 17. Liège, 1854; 5 feuilles in-4°.

Le cordonnier. 2^{me} année, n^o 7, janvier. Bruxelles, 1854. 1 feuille in-4°.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, par MM. les Secrétaires perpétuels. Tome XXXVII, n^o 26; tome XXXVIII, n^{os} 1 et 2. Paris, 1855; 3 broch. in-4°.

Archives du Muséum d'histoire naturelle, publiées par les professeurs-administrateurs de cet établissement. Tome VI, liv. 3 et 4. Paris, 1855; 1 vol. in-4°.

Bulletin de l'Académie impériale de médecine. Tome XVIII^e. Paris, 1852-1855; 1 vol. in-8°.

Notions élémentaires sur le Code civil; par Félix Berriat-Saint-Prix. Paris, 1855, 1 vol. in-8°.

Théorie du droit constitutionnel français; par Félix Berriat-Saint-Prix. Paris, 1845-1855; 5 vol. in-8°.

Suite de la monographie du coffret de M. le duc de Blacas, ou preuves du manichéisme de l'ordre du temple; par Mignard. Paris, 1855, 1 vol. in-4°.

L'Athenaeum français. 5^{me} année, n^{os} 1 à 5. Paris, 1854, 5 doubles feuilles in-4°.

Revue de l'instruction publique. 12^e année, n^{os} 40 à 42. Paris, 1855; 3 doubles feuilles in-4°.

Expériences et observations sur les cordes des instruments à archet, par M. Delezenne. (Extrait des mémoires de la Société des sciences de Lille.) Lille, 1853; 1 broch. in-8°.

Société des antiquaires de Picardie. Programme du concours pour la construction du musée Napoléon à Amiens. Amiens, 1853; 1 broch. in-8°.

Recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 15^e année, 3^e trimestre. Bordeaux, 1853; 1 vol. in-8°.

Philosophical transactions of the royal Society of London. Vol. 143, part. 2. — *Proceedings.* vol. VI, n^{os} 95 à 97. Londres, 1853; 1 vol. in-4° et 3 feuilles in-8°. — *Address of the right honourable the Earl Rosse, the president read at the anniversary meeting of the royal Society.* Londres, 1853; 1 broch. in-8°.

The journal of the royal Asiatic Society of Great-Britain and Ireland. Vol. XIV, part. 2, 1852; vol. XV, part. 1, 1853. Londres; 2 vol. in-8°.

Transactions of the zoological Society of London. Vol. IV, Part. 2, 3. — *Proceedings.* N^{os} 214 à 234. Londres, 1853; 2 vol. in-4° et 1 vol. in-8°.

The quarterly Journal of the geological Society. Vol. IX, part. 5, août, 1853, n^o 35. Londres; 1 vol. in-8°.

The quarterly Journal of the chemical Society. Vol. VI, part. III, n^o 23, octobre. Londres, 1853; 1 broch. in-8°.

Observations made at the magnetical and meteorological observatory at Toronto in Canada. By colonel Edward Sabine. Vol. II. Londres, 1853; 1 vol. in-4°.

Aedes Hartwellianae or Notices of the manor and mansion of Hartwell. By captain W. H. Smyth. Londres, 1851; 1 vol. in-4°.

On the impregnation of the ovum in the Amphibia. By George Newport. Londres, 1853; 1 vol. in-8°.

Dialogues, and a small portion of the new Testament, in the English, Arabic, Haussa and Bornu languages. Londres, 1853; 1 cahier in-4°.

Grammar of the Bornu or Kanuri language ; with dialogues, translations, and vocabulary. Londres, 1855; 1 vol. in-8°.

The twentieth annual report of the royal cornwall polytechnic Society; 1852. Falmouth, 1 vol. in-8°.

Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien. — *Philosophisch-historische Classe.* Sitzungsberichte. X^{sten} Band, 5 Heft, und XI^{sten} Band, 1-2 Heft; 5 vol. in-8°. — *Mathematisch-naturwissenschaftliche Classe.* Sitzungsberichte. XI^{sten} Band, 1-2 Heft; 2 vol. in-8°. — *Denkschriften.* IV^{de} Band, erste Lieferung, V^{de} Band. Zweite Lieferung; 1 vol. in-fol. et 1 vol. in-4°. — *Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen.* X^{sten} Band, 2 Heft, und XI^{sten} Band. 1-2 Heft; 5 vol. in-8°. — *Notizenblatt. Beilage zum Archiv für Kunde österreichisches Geschichts-Quellen.* N^{os} 1 à 20. Année 1855; 20 feuilles in-8°. — *Almanach der kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien.* Vierter Jahrgang. 1854; 1 vol. in-8°. — *Tafeln zur Abhandlung: Beiträge zur Naturgeschichte von Chile.* Von Freiherrn, V. Bibra; 1 cahier in-plano.

Zeitschrift für allgemeine Erdkunde. Mit Unterstukung der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin. Herausgegeben von Dr T.-E. Gumprecht. 1 Band, 1-6 Heft. Berlin, 1855; 6 broch. in-8°.

Zur Erinnerung an die Feier des Fünf und zwanzigjährigen Stiftungsfestes der geographischen Gesellschaft in Berlin, am 24 April 1855. Berlin, 1855; 1 vol. in-8°.

Die Fortschritte des Physik im Jahre 1849. V^{de} Jahrgang. Berlin, 1855; 1 vol. in-8°.

Ueber den männlichen Geschlechts apparat bei Spirogyra und eïgen anderen Conserven, von Herman Itzigsohn. Berlin, 1855; 1 broch. in-8°.

Abhandlungen der mathemath.-physikal. Classe der koeniglich-bayerischen Akademie der Wissenschaften. VII Bandes. Eerste Abtheilung. — *Bulletin der königl. Academie der Wissenschaften.* N^o 1. Munich, 1855; 2 vol. in-4°.

Verhandlungen der kaiserlichen Leopoldinisch-Carolinischen

Akademie der Naturforscher. Volume 23, 1^{re} partie. Breslau, 1851; 1 vol. in-4°.

Concours de l'Académie impériale Léopoldo-Caroline des naturalistes de Breslau, proposé par le prince Anatole Demidoff, membre de l'Académie sous le nom de Francklin, à l'occasion de la fête auguste de S. M. l'impératrice Alexandra de Russie, le 17 juin (n. st.) 1854, Breslau, 1855; 1 broch. in-4°.

Dreissigster Jahres-Bericht des schlesischen Gesellschaft für vaterländische Kùltur, im Jahre 1852. Breslau; 1 vol. in-4°.

Das Geheimnits der Farben. Von J.-W. Schmits. Cologne, 1855; 1 broch. in-12.

Württembergische natur-wissenschaftliche Jahreshefte. Zehntes Jahrgang. 1^{ste} Heft. Stuttgart, 1855; 1 broch. in-8°.

Juristische Encyclopädie oder organische Darstellung der Rechtswissenschaft, mit vorherrschender Rücksicht auf Deutschland. Von Dr Warnkönig. Erlangen, 1855; 1 vol. in-4°.

Heidelberger Jahrbücher der Literatur, unter Mitwirkung der vier Facultäten. Fünftes Doppelheft. September und october. Heidelberg, 1855; 1 broch. in-8°.

Archiv der Mathematik und Physik. Herausgegeben von Johann-August Grunert. XXI^{ste} Theil, 2-5-4 Heft. XXII^{ste} Theil, 1 Heft. Greifswald, 1855; 4 vol. in-8°.

Université de Marburg. Collection de 26 thèses inaugurales. — *Indices lectionum et publicarum et privatarum per 1855-54.* — *Verzeichniss der Vorlesungen auf der Universitat zu Marburg.* 28 broch. in-8° et 8 in-4°.

Diplomatarium Norvegicum. af Chr. Lange og Carl Unger. *Auden sambing.* Christiania, 1852; 1 vol. in-8°.

Det Kongelige Norske Frederiks Universitets. Aarsberetning for 1851. Christiania, 1855; 1 broch. in-18.

Nyt magazin for naturvidenskaberne. Udgives of den physiographiske Forening i Christiania ved Chr. Langberg, tome VII, N^{os} 2, 3, 4, et tome VIII, n^o 1. Christiania, 1855; 4 vol. in-8°.

Om den spedalske sygdom elephantiasis graecorum, af W. Boeck. Christiania, 1852; 1 broch. in-8°.

Indberetning om en med stipendium foretagen videnskabeling Reise i Udlandet. Christiania, 1855; 1 broch. in-8°.

Jury-Institutionem i stor Britanien. Canada og de forenede Stater af Amerika, af Munch Røder. Unhang (2^{det} Hefte). 2 Binds, 2 Hefte. Christiania, 1852; 2 vol. in-8°.

Olaf den helliges saga ved snorre sturlassón. Christiania, 1855; 1 vol. in-8°.

Olaf Tryggvesøns saga ved Odd. Munk. Christiania, 1855, 1 vol. in-8°.

Syphilisations forsøg, foretagne af W. Boeck. Christiana, 1855; 1 broch. in-8°.

Bidrag til pectinibranchiernes udviklingshistorie af J. Koren og D. Danielssen. — (Supplément). Bergen, 1851; 2 broch. in-8°.

Oversigt over det kgl. danske Videnskabernes selskabs Forhandlinger og dets Medlemmers Arbejder i Aaret, 1842. Kjöbenhavn; 1 vol. in-8°.

Mémoire de l'Académie impériale des sciences de St-Petersbourg. VI^e série, sciences mathématiques, physiques et naturelles. Tome V, 5^e et 6^e livraisons. St-Petersbourg, 1855; in-4°.

Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou, publié sous la direction du D^r Renard. Année 1852, n^{os} 3 et 4, et année 1853, n^{os} 1 et 2. Moscou, 1852-1853; 4 vol. in-8°.

Norton's literary register and Book Buyer's Almanac for 1855. New-York, 1 vol. in-12.

Whale chart of the world, by M. Maury. Washington, 1852; 4 grandes feuilles in-plano.

Report on the geology of the lake superior district; by J. Foster and Whitney. Part. II. — *Maps*. Washington, 1851; 2 vol. in-8°.

Cinq cartes des différentes parties des États-Unis d'Amérique; publiées par l'Amirauté à Washington; 5 grandes feuilles in-plano. — *Annual report of the superintendent of the Coast sur-*

vey, 1852. — *Sketches accompanying the annual report of the superintendant of the United States Coast survey, 1851.* Washington, 2 vol. in-8°.

Report of the Commissioners of patents, for the year 1851. Part. I. *Arts and Manufactures.* — Part. II. *Agriculture.* Washington, 1852, 2 vol. in-8°.

Report of the officers constituting the light house Board. Washington, 1852; 1 vol. in-8°.

Explanations and sailing directions to accompany the wind and current charts. By lieut. M. Maury. Fourth edition. Washington, 1852; 1 vol. in-4°.

Transactions of the american philosophical Society. Vol. X. Part. II. — *Proceedings.* Vol. 5, n° 48; Philadelphie, 1852; 1 vol. in-4° et 1 broch. in-8°.

Journal of the Academy of natural sciences of Philadelphia. Vol. II, part. III. — *Proceedings.* Vol. VI, n° III à VII, pages 71 à 500. Philadelphie, 5 broch. in-8° et 1 vol. in-4°.

Illustrations to the geological report of Wisconsin, Iowa, and Minnesota. — *Report of a geological survey of Wisconsin, etc., of a portion of Nebraska Territory.* By David Dale Owen. Philadelphie, 1852; 2 vol. in-4°.

Information respecting the history, condition and prospects of the indian tribes of the United States. Part. III. Philadelphie, 1 vol. in-4°.

The american Journal of Science and Arts. Vol. XVI, n° 47. September. New-Haven, 1853; 1 vol. in-8°.

Official report of the United States Expedition. By lieut. Lynch. Baltimore, 1852; 1 vol. in-4°.

Description of a Skeleton of the Mastodon giganteus of North America, by John Warren. Boston, 1852; 1 vol. in-4°.

A collection of tables astronomical, meteorological, and magnetical, also, for determining the altitudes of mountains; by lieut.-colonel T.-J. Boileau. Umballa, 1850; 1 vol. in-4°.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1854. — N^o 2.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 4 février 1854.

M. le baron de SELYS-LONGCHAMPS, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Pagani, Sauveur, Timmermans, Crahay, Wesmael, Martens, And. Dumont, Cantraine, Stas, De Koninck, A. De Vaux, Nerenburger, Gluge, Melsens, Schaar, Liagre, membres ; Sommé, Spring, Schwann, associés ; Mareska, correspondant.

M. Éd. Fétis, *membre de la classe des beaux-arts*, assiste à la séance.

CORRESPONDANCE.

—

M. le Ministre de l'intérieur transmet les copies de deux arrêtés royaux du 31 décembre dernier, le premier approuvant l'élection de M. Liagre, comme membre de la classe des sciences; le second nommant le jury chargé de décerner le prix quinquennal pour les sciences physiques et mathématiques, lequel se compose de MM. Brasseur, Lamarle, Steichen, Quetelet, Valerius, Martens et Melsens.

— La Société royale de Göttingue, l'Académie royale des sciences de Stockholm, l'Académie américaine de Boston, l'Académie royale de Bavière, etc., remercient l'Académie pour l'envoi de ses publications.

— La Société des Naturalistes de Francfort annonce qu'elle se propose de célébrer, le 10 mars prochain, le cinquantième anniversaire du doctorat de M. le professeur Frédéric Tiedemann.

— La classe reçoit les résultats des observations faites, en 1853, sur les phénomènes périodiques des plantes et des animaux, à Bruxelles, par M. Quetelet; à Anvers, par M. le docteur Sommé; à Waremmé, par MM. de Selys-Longchamps et Ghaye; à Ostende, par M. Mac-Leod; à Vienne, par M. Ch. Fritsch; à Venise, par M. le professeur Zantedeschi.

M. le conseiller de Martius écrit qu'il ne tardera pas à faire parvenir les observations recueillies dans le Jardin des Plantes de Munich.

— M. De Koninck, membre de l'Académie, présente une note manuscrite sur un nouveau genre de Crinoïde du terrain carbonifère de l'Angleterre. (Commissaire: M. Nyst.)

M. G. Dewalque transmet également une note manuscrite sur les divers étages de la partie inférieure du lias dans le Luxembourg et dans les contrées voisines. Commissaires : MM. Dumont et De Koninck.)

CONCOURS DE 1854.

PREMIÈRE QUESTION.

Exposer d'une manière méthodique l'état de nos connaissances dans l'intégration des équations aux dérivées partielles des deux premiers ordres, et déduire d'une méthode générale les différents procédés employés dans des cas particuliers.

DEUXIÈME QUESTION.

Les géomètres ne sont pas d'accord sur la question de savoir s'il convient d'exposer la mécanique, comme on l'a fait jusqu'ici, en commençant par la théorie de l'équilibre, ou s'il est préférable, comme le prétendent quelques savants, que les notions du mouvement précèdent celles de l'équilibre. On demande une discussion approfondie des deux opinions, et un canevas complet d'un cours de mécanique, exposé dans le second système, avec les démonstrations que nécessite ce nouveau plan.

TROISIÈME QUESTION.

Déterminer, par des recherches nouvelles, la nature des acides organiques anhydres.

QUATRIÈME QUESTION.

Étudier, au moyen de nouvelles expériences, l'influence que le nerf grand sympathique exerce sur les phénomènes de la nutrition.

CINQUIÈME QUESTION.

On demande la description des Infusoires vivant en Belgique.

La réponse à cette question devra être accompagnée de figures représentant les nouvelles espèces décrites.

SIXIÈME QUESTION.

On demande un mémoire approfondi sur la coloration des algues.

Le prix de chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires devront être écrits lisiblement, en latin, français ou flamand, et ils seront adressés, francs de port, avant le 20 septembre 1854, à M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des ouvrages cités. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Les mé-

moires remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives, comme étant devenus sa propriété. Toutefois les intéressés peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

CONCOURS DE 1855.

La classe propose, dès à présent, la question suivante :

Déterminer, par des expériences nouvelles, la composition et la nature des matières albuminoïdes.

Les conditions sont les mêmes que pour le concours de 1854.

RAPPORTS.

La classe entend successivement les rapports de ses commissaires, MM. Nyst, d'Omalus d'Halloy et A. Dumont, sur un mémoire de MM. De Koninck et Lehon, intitulé : *Recherches sur les Crinoïdes du terrain carbonifère de Belgique* ; et elle ordonne l'impression de ce travail dans le recueil de ses Mémoires.

Sur un mémoire présenté par M. Montigny , et intitulé :
 ESSAI SUR DES EFFETS DE RÉFRACTION ET DE DISPERSION
 PRODUITS PAR L'AIR ATMOSPHÉRIQUE.

Rapport de M. Plateau.

« Cette première partie du travail a pour objet l'étude des ondulations apparentes que présentent les objets éloignés et peu élevés au-dessus de l'horizon, lorsque la température du sol est notablement plus haute que celle des couches atmosphériques voisines. L'auteur annonce que, dans une seconde partie, il traitera de la dispersion de la lumière qui, venant d'un astre, traverse les couches inférieures de l'atmosphère.

Après des considérations générales, l'auteur décrit la position du lieu d'observation, et donne quelques détails sur le télescope qu'il a employé, ainsi que sur le procédé micrométrique dont il a fait usage pour la mesure des phénomènes. Il passe ensuite à la forme de ce qu'il appelle les *ondes aériennes*, c'est-à-dire des masses d'air qui s'élèvent du sol échauffé et à travers lesquelles les rayons lumineux sont déviés : il admet, d'après certaines analogies, que les surfaces de séparation entre ces ondes et l'air ambiant sont nettement tranchées, et, partant de l'aspect qu'offrent les ombres des ondes occasionnées par une barre de fer fortement chauffée, il attribue aux ondes aériennes en général des formes telles, qu'en supposant l'une de ces ondes coupée par un plan contenant le rayon lumineux, la section serait ordinairement limitée par deux courbes sinueuses, de manière que l'espace compris entre celles-ci présenterait des renflements et des étranglements.

Enfin, il cherche une formule exprimant la déviation du rayon lumineux en fonction des angles d'incidence et d'émergence aux deux surfaces de l'onde, de l'angle des deux plans tangents à ces surfaces aux points d'incidence et d'émergence, et des distances du point lumineux et de l'œil à ces mêmes points d'incidence et d'émergence.

L'auteur a constaté, comme on devait s'y attendre, que les ondulations les plus fortes se montrent en été; mais il en a observé aussi en décembre et en janvier. Il a constaté également qu'en été les ondulations ne deviennent ordinairement sensibles que longtemps après le lever du soleil, même par un ciel serein; mais, en hiver, il en a vu se manifester avant le lever du soleil, et ce dernier effet doit être attribué, selon lui, à des ondes plus froides que l'air ambiant. D'après ses observations, l'amplitude des déplacements apparents des objets augmente généralement jusqu'à une certaine heure de la matinée; mais le plus souvent elle atteint son maximum plusieurs heures avant celui de la température du jour.

La formule dont il a été question plus haut montre que, toutes choses égales d'ailleurs, les effets de déviation doivent être d'autant plus prononcés que l'onde qui les produit est plus près de l'œil; or, le lieu d'où se faisaient les observations et l'objet vers lequel le télescope était dirigé se trouvaient dans des conditions telles, que les rayons solaires échauffaient plus fortement tantôt une partie du sol plus voisine de l'objet, tantôt une autre partie plus voisine de l'œil, et l'auteur s'est en effet assuré que les ondulations avaient le plus d'amplitude dans cette dernière circonstance.

Il a reconnu que les ondulations persistent après le coucher du soleil, même en toute saison, par suite de l'abais-

sement de la température du sol, surtout quand la sérénité du ciel favorise le rayonnement.

L'auteur dit aussi quelques mots des observations qu'il a faites relativement à l'influence que le vent et l'interposition passagère des nuages exercent sur les phénomènes.

Il a constaté que les déplacements des images dans le sens horizontal sont généralement, comme on devait le prévoir, beaucoup plus petits que dans le sens vertical; le plus grand déplacement qu'il ait mesuré dans ce dernier sens a été de 25 secondes; cette mesure a été prise le 15 juin.

L'auteur examine ensuite les circonstances qui rendent plus ou moins confuse la perception télescopique des objets vus au travers des ondes aériennes. Il fait voir d'abord, par le raisonnement, que les images doivent être d'autant moins nettes, abstraction faite de l'étendue de leurs déplacements, que l'ouverture du télescope est plus grande, et il obtient en effet, la perception distincte d'images qui éprouvaient cependant des déplacements très-considérables, en adaptant à l'instrument un diaphragme à ouverture étroite. Mais il signale d'autres causes plus puissantes de confusion dans les images; ces causes sont : d'une part, la diminution d'intensité résultant de ce que l'image, dans ses déplacements rapides, n'a pas le temps de produire une impression complète sur la rétine, et, d'une autre part, la superposition, au même lieu de la rétine, des impressions de différents points de cette image.

En déterminant artificiellement des oscillations régulières dans l'image d'un objet vu au télescope, image dont son procédé lui permettait de faire varier l'éclat, l'auteur constate, conformément à une loi qui se déduit de ses propres expériences, que la rapidité d'oscillation nécessaire pour que l'image cesse d'être distinctement perçue

est d'autant plus grande que cette image a plus d'éclat ; ses observations sur les effets produits par les ondes aériennes sont d'accord avec ce résultat. Les expériences ci-dessus le conduisent à reconnaître qu'au moment où, par l'effet d'ondes naturelles, l'image télescopique d'un objet éclairé par le soleil cesse d'être vue avec netteté dans ses détails, les mêmes phases de déplacement de cette image doivent se représenter après des intervalles de temps moindres que $\frac{1}{10}$ de seconde.

Il a remarqué que, les circonstances étant les mêmes, les ondulations des objets fortement éclairés paraissent avoir plus d'amplitude que celles des objets plus sombres ; mais ses mesures lui ont montré que c'est là une simple illusion.

Enfin l'auteur mentionne un dernier fait : quelquefois des parties d'une image plus ou moins déformée par les ondulations font défaut, lors même que les mouvements apparents sont assez lents pour qu'il n'y ait pas de confusion. Il explique ce phénomène singulier en faisant voir que, dans certains cas, les rayons lumineux doivent être réfléchis en totalité soit à la première, soit à la seconde surface de l'onde, et ne peuvent ainsi parvenir à l'œil.

En résumé, quoique le phénomène fondamental qui fait l'objet du mémoire soit bien connu et que la cause en soit évidente, M. Montigny a étudié ce phénomène avec soin dans ses détails, et une semblable étude est toujours profitable à la science ; le travail me paraît bien fait, et d'ailleurs la seconde partie annoncée par l'auteur est relative à des phénomènes d'un plus haut intérêt. En conséquence, j'ai l'honneur de proposer l'insertion du mémoire actuel dans le recueil des savants étrangers. »

Les conclusions de ce rapport, appuyées par M. Duprez, second commissaire, sont adoptées.

Mémoire sur l'alternation des fonctions et des équations ;
par M. Ign. Carbonnelle.

Rapport de M. Schaar.

« Le mémoire que M. Carbonnelle a soumis au jugement de l'Académie, a pour objet le développement des principes qui doivent servir de base à une nouvelle méthode d'analyse qu'il désigne sous le nom de *Méthode d'altération*. Voici en quoi elle consiste : soit $f(x, a)$ une fonction quelconque de la variable x et du paramètre constant a , et $F(a)$ une fonction entière de a du degré $n-1$; supposons la fonction $f(x, a)$ développable en série convergente, suivant les puissances de a , on aura

$$f(x, a) = X + X_1 a + X_2 a^2 \dots$$

Or, l'altération de cette fonction consiste à remplacer dans ce développement a^n par $F(a)$, ce qui ramène nécessairement le second membre à une fonction entière de a du degré $n-1$, de la forme

$$\varphi(x) + a \varphi_1(x) + a^2 \varphi_2(x) \dots + a^{n-1} \varphi_{n-1}(x),$$

$\varphi(x)$, $\varphi_1(x)$... étant des fonctions de x , exprimées au moyen de séries qui sont convergentes, ainsi que le démontre l'auteur, pour toutes les valeurs de x qui rendent convergent ce développement, en y substituant pour a une quelconque des racines de l'équation

$$a^n - F(a) = 0.$$

Pour tirer parti de cette transformation, l'auteur s'appuie sur cette proposition, que si la fonction $f(x, a)$ devient nulle pour toutes les valeurs de a qui vérifient l'équation $a^n - F(a) = 0$, le résultat de l'altération sera identique en a , c'est-à-dire que l'on aura

$$\varphi(x) = 0, \quad \varphi_1(x) = 0, \text{ etc.}$$

Il est aisé de se convaincre que les fonctions $\varphi(x)$, $\varphi_1(x)$, etc., qui naissent de cette transformation sont des fonctions symétriques des racines de l'équation $a^n - F(a) = 0$; cette considération pourra, dans certains cas très-particuliers, faciliter la recherche de ces fonctions; mais, en général, leur détermination sous forme finie est impossible, et leur détermination sous forme de série présentera, même pour les fonctions les plus simples, des difficultés qui me semblent ôter toute importance à la méthode de M. Carboneille. Je ne conteste pas que les transformations employées par l'auteur ne puissent, dans quelques cas particuliers, conduire à certains résultats; mais j'ai la conviction que les méthodes ordinaires sont susceptibles d'y conduire d'une manière beaucoup plus simple et plus expéditive; l'auteur a, d'ailleurs, pris la peine de justifier cette assertion par toutes les applications qu'il a faites de sa méthode.

Je crois donc devoir proposer à l'Académie de suspendre l'impression du mémoire de M. Carboneille jusqu'à ce qu'il ait fourni les nouveaux développements de sa méthode, qu'il annonce dans son travail. »

M. Timmermans, second commissaire, appuie ces conclusions, qui sont adoptées.

Sur une note de M. le professeur Poelman, concernant le système circulatoire des Crocodiliens.

Rapport de M. le Dr Gluge.

« On sait, depuis la découverte faite par Panizza, que les deux aortes, qui naissent du cœur des crocodiles, l'une du ventricule gauche, l'autre du ventricule droit, communiquent entre elles par une ouverture située à leur origine, au-dessus des valvules. Ce fait a été confirmé entre autres par Bischoff (*Archives de Muller*, 1856, p. 5), et cet auteur indique, en outre, un rebord cartilagineux à l'ouverture. M. Poelman a voulu de nouveau démontrer la *permanence* de cette ouverture chez les crocodiles adultes, et il ajoute à sa note un dessin du cœur de *Crocodilus lucius*, dont M. Bischoff avait déjà donné de très-bonnes figures. Mais comme le fait de la permanence de la communication me paraît tellement acquis à la science, qu'il est enseigné dans les livres classiques d'anatomie comparée, je propose d'adresser des remerciements à l'auteur, dont j'estime hautement le zèle infatigable, et de déposer la note aux archives. »

Rapport de M. Van Beneden.

« Je suis d'accord avec notre savant confrère M. Gluge, quand il dit que la communication entre les deux aortes chez les crocodiles n'est pas un fait nouveau; que cette communication est connue depuis fort longtemps et enseignée même dans les livres classiques; mais je me demande si c'est une raison de ne pas imprimer cette note? S'il ne s'agissait pas d'une disposition aussi remarquable d'un cœur de reptile qui est presque mammifère, je par-

tagerais son avis. Que M. Poelman imprime, dans le *Bulletin* bien entendu, sa notice, avec l'indication des travaux publiés sur ce sujet, je n'y vois aucun inconvénient. Il en est juge, et lui seul est responsable. Je me sépare donc à regret de mon confrère et demande l'insertion dans le *Bulletin* de la note sans la planche, en considérant surtout que le successeur de Cuvier, M. Duvernoy, doutait encore, il y a quelques années, de la permanence de l'orifice. »

La classe se rallie aux conclusions du rapport de M. Van Beneden.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Note sur le système circulatoire des Crocodiliens; par M. le Dr C. Poelman, correspondant de l'Académie.

Malgré les recherches nombreuses auxquelles la circulation chez les Crocodiliens a donné lieu, les physiologistes ne sont pas encore bien d'accord sur la manière dont cette fonction s'exécute.

Comme chez tous les reptiles, il y a ici mélange de sang veineux et de sang artériel, mais ce mélange ne se fait pas dans le cœur chez le crocodile; il a lieu en dehors de ce viscère.

D'après les uns (1), une première communication existerait à l'origine des deux aortes, dont l'une sort du ventricule droit (*aorte veineuse* ou *gauche* des auteurs), et l'autre du ventricule gauche (*aorte artérielle* ou *droite* des auteurs):

(1) Hentz, Mayer de Bonn, Pauizza, Harlan, Bisschoff, G. Vrolik, etc.

d'après d'autres (1), cette communication, espèce de trou de Botal, s'oblitérerait avec l'âge.

La solution de cette question nous paraît avoir une certaine valeur scientifique, en ce sens que si cette ouverture s'oblitére réellement avec l'âge, comme le pensent Cuvier et Duvernoy, la tête et les membres antérieurs doivent nécessairement recevoir du sang artériel pur, tandis que toutes les autres parties du corps recevraient du sang plus ou moins mélangé.

Depuis quelques années, ayant eu l'occasion d'examiner un certain nombre de crocodiles (*Lac. crocodilus*, L.) et caïmans (*Crocodylus lucius*, Cuv.), dont plusieurs parfaitement adultes, le cœur a été la partie de l'animal qui nous a spécialement intéressé. Nous devons à la vérité de dire que chez tous ces reptiles, aussi bien chez les adultes que chez les jeunes individus, nous avons trouvé une communication à l'origine et dans la paroi des deux aortes; disons encore que chez aucun nous n'avons remarqué de tendance à l'oblitération.

Mais, pour ne pas être induit en erreur, quand on procède à cette recherche, il est bon d'ouvrir largement le ventricule droit et de diviser la valvule semi-lunaire postérieure, derrière laquelle cette communication se trouve.

Quant à une opinion, même erronée, s'attache l'autorité d'un grand nom, et quand celle-ci a été en quelque sorte acceptée dans la science, ce n'est que par des observations répétées qu'on peut essayer de la combattre. Or, c'est le cas de la disposition anatomique dont nous nous occupons ici. Il nous paraît qu'au moment actuel, les investigations faites sont assez nombreuses pour qu'il soit permis d'être

(1) Cuvier, Duvernoy.

fixé sur la valeur de l'opinion professée par Cuvier et Duvernoy.

Non-seulement l'observation directe n'est pas venue confirmer la manière de voir de ces deux anatomistes distingués, mais nous pensons que quand on examine l'ensemble de l'appareil de la circulation et quand on veut se rendre compte du mécanisme de cette fonction, on est en quelque sorte amené à admettre que l'ouverture, considérée comme transitoire par Cuvier, Duvernoy et, après eux, par d'autres physiologistes, doit exister chez tous les crocodiles et à toutes les périodes du développement.

En effet, sans elle la circulation viscérale nous paraît difficile à expliquer, et nous ne sommes pas éloigné de croire que, par cette ouverture, il se fait un mélange de sang artériel et veineux, beaucoup plus prononcé que par le canal de communication, qui existe plus loin entre les deux aortes.

En effet, l'*aorte gauche*, à laquelle nous préférons donner le nom de *veineuse* ou *viscérale*, eu égard à son origine et à sa destination, après s'être contournée, se rend en entier aux viscères de l'abdomen; elle présente à la vérité une anastomose avec l'aorte droite ou artérielle, mais ce vaisseau de communication, peu volumineux et dirigé obliquement, ne peut pas permettre à l'aorte veineuse de recevoir une proportion de sang artériel en rapport avec le volume des viscères abdominaux. Or, s'il n'y avait pas de communication entre les deux aortes à leur sortie du cœur, le vaisseau qui vient du ventricule droit et que, sous le rapport de ses usages, Cuvier a comparé avec raison à un long tronc cœliaque, n'amènerait aux viscères abdominaux, et notamment à l'estomac et au foie, que du sang veineux presque pur, chose incompatible avec l'importance des fonctions dévolues à ces organes.

Ce qui nous a confirmé dans cette manière de voir, c'est la dissection, faite il y a peu de temps, d'un caïman à museau de brochet (*Crocodylus lucius*, Cuv.), bien adulte, de plus de deux mètres et demi de long, que la collection d'anatomie comparée de notre université doit à l'obligeance de la direction du jardin zoologique de cette ville.

Le cœur de cet animal est peu volumineux. Il mesure 0^m,06 dans le sens de son diamètre vertical (depuis la pointe jusqu'à l'origine des deux aortes), et 0^m,07 dans le sens du diamètre transversal; la circonférence à la base est de 0^m,18. De même que chez tous les reptiles, l'oreillette droite présente une prédominance marquée sur la gauche.

L'ouverture qui fait communiquer les deux aortes, à leur sortie du cœur, est entourée d'un cercle cartilagineux qui doit avoir pour effet de la tenir béante et d'empêcher son oblitération; sa forme est ovale et sa direction oblique; le diamètre transverse de ce conduit est de 0^m,007, et le vertical de 0^m,005. Comme il est situé immédiatement au-dessus des valvules semi-lunaires, l'occlusion de ces dernières doit favoriser en cet endroit le mélange de sang veineux et de sang artériel. Chez le même animal, le canal de communication présente une direction oblique, une longueur de 0^m,008 et un diamètre d'environ 0^m,002; il est placé à 0^m,24 de l'origine des deux aortes. Or, comme ces dernières sont en quelque sorte parallèles, et qu'il ne se trouve, à l'endroit où aboutit le vaisseau transversal aucune disposition anatomique qui puisse faciliter le mélange des deux espèces de sang, celui-ci, possible dans certaines circonstances, doit être insignifiant quand la fonction circulatoire s'exécute normalement. Ce canal de communication que, chez un crocodile adulte, nous avons trouvé une fois complètement oblitéré, nous le con-

sidérons plutôt comme destiné à servir de *diverticulum*, quand la circulation a été troublée, qu'à opérer un mélange permanent de sang veineux et artériel. Nous croyons, en définitive, que le principal mélange se fait à l'origine des deux aortes et, contrairement à l'opinion généralement admise, nous pensons que le sang, que les extrémités postérieures et la queue reçoivent, ne diffère pas sensiblement de celui qui est dirigé vers la tête et les extrémités antérieures.

Quant à l'aorte artérielle, ce tronc, après avoir fourni les branches pour la tête et les membres antérieurs, se contourne et devient la véritable aorte descendante, qui ne diffère guère de celle des mammifères.

Considérée de cette manière, la circulation des crocodiliens présente beaucoup d'analogie avec celle des autres reptiles. La principale différence consiste en ce que le mélange de sang chez ces derniers se fait dans le ventricule, plus ou moins imparfaitement cloisonné, tandis que, chez le crocodile, le cœur droit étant complètement séparé du cœur gauche, le mélange se fait à l'origine des aortes.

D'un autre côté, cette circulation présente peu d'analogie avec celle du fœtus, avec laquelle on la compare souvent, tant sous le rapport de la forme de l'appareil que sous celui du jeu fonctionnel. Sans parler du système de la veine-porte du crocodile, qui ne ressemble nullement à celui du fœtus, l'appareil central diffère notablement chez les deux individus, et la comparaison que l'on a voulu établir nous paraît peu heureuse.

En effet, chez le fœtus, le ventricule droit ne donne naissance qu'à l'artère pulmonaire qui, au moyen du canal artériel, établit une communication entre ce ventricule et l'aorte proprement dite. Il résulte de là que presque tout le sang veineux que contient ce ventricule passe directement dans ce dernier vaisseau.

Chez le crocodile, au contraire, le ventricule droit donne constamment naissance à l'artère pulmonaire et à une aorte veineuse. Celle-ci ne nous paraît pas pouvoir être comparée au canal artériel du fœtus, attendu que, au lieu de se diriger vers l'aorte, comme le canal artériel, elle se rend directement aux viscères abdominaux. Chez le fœtus, il n'existe en réalité aucun vaisseau comparable à l'aorte veineuse ou gauche du crocodile.

Le trou de Botal, qui fait communiquer les deux oreillettes chez le fœtus et qui s'oblitére après la naissance, pourrait être comparé à la communication qui existe chez le crocodile entre les deux aortes à leur sortie du cœur, mais sous le rapport de la position et de l'état permanent chez l'un et transitoire chez l'autre, il y a une différence dont il convient de tenir compte.

Sur la dépression barométrique observée à la hauteur du cap Horn. (Extrait d'une lettre de M. Maury à M. Quetelet.)

M. Maury, directeur de l'Observatoire national de Washington, fait connaître que le gouvernement des États-Unis a adopté toutes les conclusions de la Conférence maritime, récemment tenue à Bruxelles, et les a rendues applicables à ses vaisseaux.

Ce savant mentionne, en même temps, quelques résultats curieux sur la pression atmosphérique, déduits de l'examen attentif qu'il continue à faire des livres de bord des vaisseaux américains.

« Je vous envoie, dit-il, un exemple de la nécessité d'une association météorologique; c'est un tableau des hauteurs barométriques dans la région des vents périodiques du cap Horn. Ces résultats sont obtenus à l'aide du baro-

mètre à mercure ordinairement employé dans la marine. C'est pourquoi les lectures n'ont pas subi de corrections ; mais, comme les observations ont été faites avec les mêmes instruments, d'abord dans les vents alizés, puis à la hauteur du cap Horn, et puis de nouveau dans les vents alizés, les différences peuvent être considérées comme très-près d'être exactes.

» Ne pensez-vous pas que nous devrions avoir des stations météorologiques dans les régions de l'Amérique du Sud, pour pouvoir rendre compte de cette dépression barométrique de 0,82 pouce, à la hauteur du cap Horn ?

MOIS.	HAUTEUR MOYENNE DU BAROMÈTRE									
	DANS LES VENTS ALIZÉS NE				À LA HAUTEUR du		DANS LES VENTS ALIZÉS SE			
	DE L'ATLANTIQUE.		DU PACIFIQUE.		CAP HORN.		DE L'ATLANTIQUE.		DU PACIFIQUE.	
	Pression en pouces angl.	Jours d'observations.	Pression en pouces angl.	Jours d'observations.	Pression en pouces angl.	Jours d'observations.	Pression en pouces angl.	Jours d'observations.	Pression en pouces angl.	Jours d'observations.
Janvier. . .	29,90	49	30,00	50	29,54	64	29,96	22	30,04	55
Février. . .	30,00	64	29,98	42	29,28	45	29,84	74	30,03	60
Mars. . . .	29,97	81	29,95	53	29,17	55	29,97	65	29,90	45
Avril. . . .	29,98	55	29,85	34	29,17	66	29,91	76	29,95	49
Mai.	29,90	20	29,93	75	29,24	91	30,00	23	29,97	69
Juin.	30,18	26	30,05	57	29,57	29	29,93	56	30,03	98
Juillet. . .	29,97	14	30,07	91	29,12	17	30,24	5	29,94	40
Août. . . .	29,95	13	29,84	47	29,26	21	30,05	14	29,88	52
Septembre.	30,01	18	29,94	26	29,58	12	30,01	14	30,20	10
Octobre. . .	29,95	58		. .	29,55	19	29,95	46	30,08	19
Novembre. .	29,92	40	29,99	15	29,02	40	29,99	57	30,50	6
Décembre. .	29,96	57	30,00	51	29,15	55	29,88	65	30,04	26
MOYENNE. .	29,97	475	29,96	517	29,23	490	29,98	482	30,05	509

Sur le nouvel Observatoire magnétique de Rome. (Extrait d'une lettre de M. Secchi, directeur de l'Observatoire, à M. Quetelet.)

« Vous apprendrez, avec plaisir, sans doute, que j'ai réussi enfin à établir un observatoire magnétique à Rome, mais incomplet encore pour le moment, car nous n'avons que les instruments relatifs à la déclinaison; cependant j'espère avoir bientôt les autres. Le déclinateur principal consiste en un barreau d'acier de 0^m,614 de longueur, 0^m,057 de largeur, et 0^m,0088 d'épaisseur, fabriqué par Ertel, à Munich. Le barreau a ses accessoires pour la déclinaison absolue et pour les variations : il est muni d'un collimateur, comme celui de Greenwich, ce qui est très-commode pour la détermination de la déclinaison absolue; pour les variations, j'ai préféré me servir du miroir; j'en ai obtenu un excellent de Munich. Un très-beau théodolite d'Ertel, construit expressément sans acier pour ces observations, avec un cercle azimutal de 24 centimètres muni de quatre verniers pour les 10'', sert à mesurer les angles absolus. Pour les variations, j'ai conservé l'échelle, mais construite d'une manière que je trouve assez avantageuse; elle est en métal argenté mat, et divisée par lignes transversales comme les anciennes règles tychoniennes : avec dix lignes horizontales coupées par des obliques, on peut lire très-facilement les vingtièmes des divisions principales, c'est-à-dire les dixièmes de millimètre, quoique le barreau oscille assez rapidement; on peut même estimer des fractions plus petites. Dans la pratique, on est sûr de l'ob-

servation à un dixième de minute près, ce qui est suffisant. Le télescope est terrestre et construit en sorte que l'axe de rotation et le foyer commun à l'objectif et à l'oculaire terrestre tombent sur un même point, qui répond au-dessous du milieu de l'échelle graduée; de ce point milieu de l'échelle on suspend un petit poids à un fil de soie; ce fil passant par un trou pratiqué dans l'axe de rotation de la lunette, devient visible dans le champ de l'oculaire, et peut servir lui-même à mesurer les positions du barreau, en le comparant aux divisions de l'échelle, réfléchies par le miroir sur lui-même. Vous voyez que la centralisation parfaite de l'échelle et de l'axe optique de la lunette peut se faire ainsi avec la plus grande précision.

» Nous ne pouvons pas nous charger d'un système régulier d'observations magnétiques, qui nous détournerait trop de nos devoirs astronomiques; cependant on fera autant d'observations que le permettront les autres travaux, et on aura soin de surveiller le barreau dans les heures critiques du *maximum* et du *minimum* de déviation diurne et dans les perturbations extraordinaires.

» J'ai profité du nouvel instrument pour déterminer la déclinaison magnétique à Rome, qu'on ne connaissait encore qu'au degré près. J'ai trouvé, le 50 octobre 1855, la déclinaison = $14^{\circ} 5' 55''$ à l'ouest. Le petit tableau suivant montre la marche de cette déclinaison dans les années antérieures :

1640.	Kircker	$2^{\circ} 45'$ ouest.
1670.	Auzout	2 50
1762.	Asclepi	16 0
1811.	Conti.	17 5
1812.	Id.	16 55
1855.	Pionciani	16 55
1855.	Secchi	14 3 55''

» On voit que nous suivons une marche décroissante d'environ $4' \frac{1}{2}$ par année. Dans l'ouvrage de Kircker, *De arte magnetica*, il y a un grand nombre de déclinaisons de l'aiguille observées, vers l'année 1640, sur presque tous les points les plus remarquables du globe. Cette table pourra être consultée avec avantage pour l'histoire de la variation séculaire de cet élément magnétique.

» Nous avons recueilli aussi un assez grand nombre d'observations pour la variation diurne et annuelle, que l'on connaît très-peu chez nous.

» Le magnétomètre nous donne un moyen facile de reconnaître les aurores boréales qui peuvent se produire dans nos climats. Le 2 de ce mois (janvier), une forte perturbation se manifesta dans le magnétomètre; entre 3 h. 45 m. et 11 h. 16 m., on observa trois fortes oscillations, à l'Est, de presque $15'$ chacune (1). Après la première, j'observai le ciel pour voir s'il y avait quelque vestige d'aurore boréale, mais le clair de lune empêcha de la distinguer. A la troisième oscillation *maximum* (9 h. 56 m.), le ciel était couvert de légers cirrho-cumuli qui avaient les bords luisants; la lune était couchée depuis plus d'une heure, et la lumière ne pouvait être produite par les étoiles, car,

(1) *Perturbation magnétique du 2 janvier 1854.*

A 4 ^h 49 ^m du soir.		1160 divisions de l'échelle.
4 53	—	4.25 —
5 50	—	12.77 —
6 54	—	3.90 —
8 44	—	15.40 —
9 16	—	5.50 —
9 36	—	10.00 —
10 58	—	7.21 —
10 58	—	8.00 —
11 16	—	7.70 —

Chaque division de l'échelle = $2',05$. La déclinaison diminue lorsque les chiffres augmentent.

peu de temps après, cette lumière disparut, et le magnétomètre reprit sa position ordinaire. Ce phénomène de lumière aux bords des nuages se répéta encore à 10 h. 40 m., et à 11 h. il y avait même quelques traces de leur rougeâtre au nord-ouest. On ne peut donc pas douter du caractère auroral de ces nuages, qui était exactement tel que je l'ai observé quelquefois en Angleterre.

» Le 6 décembre dernier, vers 9 h. 22 m., le *maximum* de perturbation eut lieu à l'instant de l'apparition d'un très-beau bolide de la grandeur apparente de Saturne, et allant du zénith au SSE. A-t-on jamais étudié les perturbations magnétiques en rapport avec l'apparition de ces corps (1)? Comme les bolides sont accompagnés quelquefois de la chute de matières ferrugineuses, il n'est pas improbable qu'une masse considérable de cette nature, en passant près du globe terrestre, puisse altérer pour quelque temps son état magnétique et se manifester par une perturbation. Vous qui connaissez mieux que moi les travaux magnétiques, vous trouverez peut-être quelque réponse à cette demande.

» Afin de ne pas déplacer le grand magnétomètre, j'ai fait construire un petit magnétomètre portatif pour déterminer la déclinaison absolue sur différents points des environs de Rome qui méritent une attention particulière, leur sol étant composé de matériaux volcaniques; j'ignore quand je pourrai faire ces observations, de même que celles de l'intensité.

(1) Les publications de l'Observatoire royal de Bruxelles et de l'Académie de Belgique renferment de nombreuses recherches sur les rapports qui peuvent exister entre les perturbations magnétiques et les grands phénomènes du globe et de l'atmosphère, tels que les tremblements de terre, les aurores boréales, les étoiles filantes, les bolides, les tempêtes, etc. A. Q.

» Notre nouvel observatoire est déjà en état de recevoir les instruments, mais le mauvais temps empêche l'arrivée des blocs de granit destinés à leur emplacement, la navigation étant maintenant assez difficile. M. Merz a promis d'achever cet hiver le grand réfracteur. Alors nous pourrons faire quelque chose de plus; pour le moment, chaque observation des petites planètes nous coûte au moins 4 heures de temps, en comptant ce qui se perd dans l'observation matérielle et dans les nombreuses réductions nécessaires.

» J'ai appris avec plaisir que votre observatoire est en communication avec celui de Greenwich. J'avais obtenu que le nôtre fût mis en rapport avec la ligne télégraphique de Naples; et, l'automne passé, j'étais allé dans cette ville pour arranger la communication télégraphique entre les deux observatoires; j'en étais parti avec de grandes espérances, mais jusqu'ici rien n'a été fait de ce côté. Il paraît que l'on n'a pas encore décidé qui doit faire la dépense des fils de jonction entre la station et les observatoires. Il ne faut pas désespérer encore.

» Mon projet, outre la détermination de la longitude, était encore l'étude des étoiles filantes, que les astronomes ne devraient pas négliger autant qu'ils le font. Comme je ne puis réaliser moi-même ce projet pour le présent, je désire vous le communiquer. Le télégraphe électrique nous donne le moyen pour qu'une étoile filante observée en un lieu soit immédiatement signalée en un autre; alors on peut sur-le-champ constater deux choses : 1° si l'étoile est apparue dans les deux places au même instant (je crois qu'on trouvera les temps assez différents); et 2° si elle s'est montrée dans le même lieu du ciel. On doit marquer la place avec soin, lorsqu'on est sûr que la même étoile a été observée dans les deux localités. Avec la connaissance de

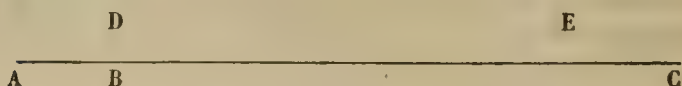
ces deux éléments, je crois que l'on pourra résoudre plusieurs doutes qui restent sur ce sujet. La *simultanéité* de l'apparition dans différentes places a été supposée, mais pas prouvée *directement*, et les observations faites autrefois entre Rome et Naples me font soupçonner que cela n'est pas toujours vrai. »

Sur le principe électrostatique de Palagi et ses expériences.

Lettre de M. le professeur Zantedeschi, de Padoue, à M. Quetelet.

« Vous m'avez demandé obligeamment ce que je pense du principe de Palagi et de ses expériences, et je m'en suis référé à mon article inséré dans le n° 47 de la *Correspondance scientifique de Rome*, pour 1855, dans lequel je réduisais le principe de Palagi au principe électrostatique d'induction de Cigna, de Beccaria et de Volta, et les expériences de Bologne à la classe des phénomènes d'électricité inductive. Je ne manquai pas, comme je le fais encore, d'attribuer les succès bien marqués à l'infatigable expérimentateur, ainsi qu'à l'excellent professeur Volpicelli, qui, par de nouvelles et intéressantes recherches, a puissamment contribué à éclaircir cette partie de la physique où beaucoup reste à faire encore, en ce qui concerne les lois de la distribution de l'électricité dans le sein de l'atmosphère, à différentes hauteurs au-dessus du sol et sous les différentes latitudes. C'est un champ dans lequel vous pourrez cueillir de nouvelles palmes à joindre à celles qui vous ont fait un nom.

» Sur l'appui d'une fenêtre, je fixai avec de fortes vis, en *AB*, une tablette de bois *ABC* d'une longueur formant saillie d'un mètre et demi par rapport au mur et représentée par *BC*.



Cette tablette porte une cannelure longitudinale au centre, et permet à un petit chariot de la parcourir dans toute sa longueur *BC*. Ce chariot porte avec lui une tige surmontée d'une sphère de cuivre isolée *E*, du diamètre de 0^m,125. Au moyen d'une ficelle et d'un système de poulies, la tige peut s'élever et s'abaisser de 1^m,56 par rapport au plan de la tablette *BC*, qui se trouve au-dessus d'une cour dont le sol est plus bas de 8^m,56. Par ce moyen, la sphère *E* qui, par un fil métallique flexible et bien isolé, a communication des deux côtés avec un bon électromètre de Bouhenberger, se prête à différentes expériences.

» En élevant et en abaissant en l'air la sphère *E*, on voit se manifester les phénomènes de tension électrique dans les feuilles d'or de l'électromètre, c'est-à-dire d'électricité positive en élevant la sphère au-dessus de son niveau ordinaire, et d'électricité négative en l'abaissant au-dessous de ce même niveau, dans les circonstances où l'atmosphère est positive. Les phénomènes se présentent dans l'ordre inverse quand l'atmosphère est négative. Ainsi, l'on a une tension électrique négative dans les feuilles de l'électromètre en élevant la sphère et une tension électrique positive en l'abaissant. Ces phénomènes sont une conséquence nécessaire des lois bien connues de l'électricité de l'air. Les couches aériennes, dans les limites où j'ai

expérimenté, ayant une tension électrique positive croissante au-dessus du plan BC , et décroissante au-dessous de ce même plan, dans les circonstances ordinaires de l'atmosphère, la sphère élevée ou abaissée doit se trouver plus ou moins négative, et, par ce motif, la feuille d'or de l'électromètre doit être plus ou moins positive. Les phénomènes doivent se présenter dans un ordre renversé dans les cas exceptionnels où l'air est négatif, comme dans le fait cela est arrivé. Ici, la théorie prévoit les phénomènes, et les phénomènes observés sont en harmonie parfaite avec la théorie. Je rapporte à cette classe de phénomènes tous les résultats des physiciens qui ont expérimenté en faisant mouvoir les corps dans un plan vertical au sein de l'air, comme l'ont fait Nicholson, Peltier, Quelet, Lamont, Palmieri, Palagi et Volpicelli.

» Dans le cas du mouvement horizontal, en approchant la sphère E de la sphère D , également isolée, la petite feuille de l'électromètre, dans l'état électrique positif de l'air, manifesta une tension négative, et, en l'éloignant jusqu'au point de départ, elle *rentra dans l'état naturel*. Dans le cas exceptionnel d'une électricité négative de l'air, en approchant la sphère E de la sphère D , la feuille d'or de l'électromètre manifesta une tension positive, et, en éloignant la sphère E de la sphère D , la feuille d'or se remit dans la position verticale. *En éloignant, je n'ai point trouvé d'électricité opposée à celle obtenue en rapprochant, mais un retour à l'état neutre*, excepté les cas dans lesquels serait arrivé un rétablissement d'équilibre relatif ou d'état naturel apparent dans les deux sphères, pendant le temps où elles demeureraient en présence, ce qui était indiqué par le mouvement de la feuille d'or de l'électromètre qui se remettait dans sa position verticale.

» Ce rétablissement d'équilibre relatif ou d'état naturel apparent, je l'obtenais successivement par la décharge de l'électromètre, et les phénomènes se produisirent d'une manière constante et invariable, comme on pouvait ou devait s'y attendre par la théorie. Supposons, d'abord, le cas de l'état électrique positif de l'air; approchez la sphère *E* de la sphère *D*, tension négative dans la feuille; déchargez l'électromètre, la feuille étant dans la position verticale, et éloignez la sphère *E* de la sphère *D*, il se manifeste une tension positive. Déchargez l'électromètre, et ramenez la sphère *E* en présence de la sphère *D*, retour de la tension négative dans la feuille d'or, et ainsi de suite. Dans les cas exceptionnels pour lesquels l'air était négatif, les tensions électriques se présentèrent en ordre inverse, c'est-à-dire positives par le rapprochement et négatives par l'éloignement, en admettant qu'on eût fait la décharge comme je l'ai indiqué dans le premier cas. Dans les jours froids et rigoureux des mois de novembre et de décembre 1855, ces phénomènes se sont manifestés de la manière la plus distincte.

» Ici encore, la théorie prévoit les phénomènes, et les phénomènes observés confirment la théorie. Les deux sphères, bien que soutenues sur des isoloirs, participent de l'état électrique de la terre. Avant cette disposition, elles étaient en communication avec le sol, et avaient avec lui un état électrique commun. Ayons donc deux corps électrisés négativement et mettons-les en présence, ils devront, quand on les rapprochera, avoir leurs atmosphères à l'état négatif; ainsi donc tension négative dans la feuille d'or de l'électromètre au moment de l'approche de la sphère *E* et de la sphère *D*, et retour de la feuille d'or à la position verticale, en remettant la sphère *E* dans sa

position primitive; mais dans le cas des décharges successives, comme dans les électromètres d'Erman, en éloignant la sphère *E* de la sphère *D*, il doit se manifester une charge positive. La sphère *E* est enlevée à l'atmosphère électrique négative de la sphère *D*. La charge positive de la sphère *E* se trouve enlevée, on ramène cette sphère en présence de la sphère *D*, la tension négative doit reparaître, comme l'expérience l'a fait voir en effet, et ainsi de suite : dans les circonstances exceptionnelles, et dans lesquelles l'air est négatif et la terre positive, les tensions électriques doivent être interverties, ce qui a effectivement lieu.

» Ainsi, dans le cas du mouvement des corps dans un plan vertical, nous avons des conducteurs isolés qui s'équilibrent successivement dans des couches aériennes d'électricité de tension croissante ou décroissante, selon qu'on les élève ou les abaisse, et qui, par ce motif, doivent manifester des phénomènes d'attraction électrique de signe contraire dans leur ascension ou descente. Les couches d'air sont des conducteurs isolés; ils forment les isolants d'un nouvel électrophore qui, dans son plan vertical, a une tension électrique décroissante de haut en bas, et croissante de bas en haut.

» Dans le cas de mouvement horizontal, nous avons des corps électrisés négativement ou positivement dans les circonstances exceptionnelles, qui se mettent en présence et qui s'influencent mutuellement par leurs atmosphères électriques négatives ou positives. Je rapporte à cette classe de phénomènes ceux d'Erman et quelques-uns de Palagi et de Volpicelli, qui a réussi à charger une petite bouteille et à en tirer des étincelles en la déchargeant.

» Dans le mouvement vertical, l'air ambiant influence donc le corps isolé, et dans le mouvement horizontal, ce

sont les corps mêmes qui s'influencent; par exemple, les deux corps dans les expériences que j'ai relatées, et l'air ambiant ne fait que l'office d'isolant.

» Il me semble avoir montré, par ces nouvelles expériences, que le principe de Palagi se ramène au principe électrostatique inductif de Cigna, Beccaria et Volta, et les expériences de Bologne, de Pise, de Florence et de Rome à ceux de l'électricité statico-inductive ou d'influence. »

Sur quelques particularités de formules d'analyse mathématique. (Lettre de M. Genocchi à M. Quetelet.)

« J'ai reçu aussi deux exemplaires du rapport de M. Schaar, où je vois que ce savant distingué a signalé une lacune dans mon analyse. Sa remarque sur la nature de l'arbitraire C est très-juste : il y a une infinité de fonctions qui vérifient l'équation

$$f(x+1) - f(x) = \log x,$$

et, suivant la forme de la fonction qu'on choisit pour $\Sigma \log x$, la quantité C peut être constante ou variable. Aussi, en m'occupant d'un travail assez étendu sur diverses expressions des fonctions $\Gamma(x)$, $\log \Gamma(x)$ et $\mu(x)$, je m'étais aperçu que la méthode suivie par M. Binet était défectueuse en ce point particulier, et j'étais parvenu à démontrer directement, en m'appuyant sur d'autres considérations, que C est une simple constante lorsqu'on a choisi la fonction $\log \Gamma(x)$ pour remplacer l'intégrale $\Sigma \log x$. Mais, comme il fallait avoir recours aux propriétés spé-

ciales de la fonction $\Gamma(x)$, ce qui me semblait sortir tout à fait des éléments, je n'ai pas cru devoir insérer cette démonstration dans la note dont l'Académie vient d'ordonner l'impression; je m'en rapportai simplement au procédé qu'on emploie, d'après Euler, dans les traités élémentaires, pour la série de Stirling, et qui a été reproduit aussi par M. Liouville dans les *Comptes rendus* de 1859 (t. IX, p. 107) : c'est-à-dire que je supposais qu'on se bornait aux valeurs entières de x ou qu'on adoptait, comme *définition* de la fonction $\log \Gamma(x)$, l'expression obtenue pour le cas des valeurs entières de cette variable. Voici, au reste, la marche qui m'avait conduit, après quelque autre formule, à la détermination de C.

» J'ai démontré la formule

$$\Sigma \log x = C + (x - \frac{1}{2}) \log x - x + \mu(x);$$

prenant dans les deux membres les différences finies pour $\Delta x = 1$, on aura

$$\mu(x) - \mu(x+1) = (x + \frac{1}{2}) \log \left(1 + \frac{1}{x}\right) - 1,$$

équation qui a été donnée par M. Binet (*Journal de l'École polyt.*, 27^e cahier, p. 228). Faisons successivement

$$x = p, \quad p+1, \quad p+2, \quad \dots \quad p+n,$$

p étant un nombre positif quelconque et n un nombre entier positif : ajoutant tous les résultats, on trouvera

$$\begin{aligned} & \mu(p) - \mu(p+n+1) \\ &= \sum_{m=0}^{m=n} \left[(p+m+\frac{1}{2}) \log \left(1 + \frac{1}{p+m}\right) - 1 \right]; \end{aligned}$$

de plus, si l'on fait croître n indéfiniment, la fonction

$\mu(p + n + 1)$ convergera vers zéro, et s'évanouira enfin, lorsque $n = \infty$; à cette limite, la formule précédente devient

$$\mu(p) = \sum_{m=0}^{m=\infty} \left[(p + m + \frac{1}{2}) \log \left(1 + \frac{1}{p+m} \right) - 1 \right],$$

formule de Gudermann, sur laquelle M. Liouville vient de rappeler l'attention des géomètres (*Comptes rendus*, t. XXXV, p. 520), et qui est, comme on voit, une conséquence presque immédiate de l'équation ci-dessus rapportée de M. Binet.

» Maintenant, avec MM. Gauss et Liouville, nous définirons la fonction $\Gamma(x)$ comme la limite vers laquelle converge, pour des valeurs indéfiniment croissantes de k , l'expression

$$\Gamma(x, k) = \frac{1.2.3 \dots k. k^{x-1}}{x(x+1)(x+2) \dots (x+k-1)}.$$

» On tire de là

$$\Gamma(x+1, k) = \frac{k}{x+k} \cdot x \Gamma(x, k),$$

et par suite

$$\Gamma(x+1) = x \Gamma(x), \quad \log \Gamma(x+1) - \log \Gamma(x) = \log x,$$

en passant à la limite $k = \infty$; d'où l'on voit, que $\log \Gamma(x)$ est une valeur particulière de l'intégrale $\Sigma \log x$. Il vient aussi

$$\begin{aligned} \log \Gamma(x, k) &= \log(1.2.3 \dots k) + (x-1) \log k \\ &\quad - \log [x(x+1)(x+2) \dots (x+k-1)]. \end{aligned}$$

» Mais on a, d'un autre côté,

$$\mu(x) - \mu(x+k) = \sum_{m=0}^{m=k-1} \left[(x+m+\frac{1}{2}) \log \left(1 + \frac{1}{x+m} \right) - 1 \right];$$

et comme

$$\begin{aligned}
 \sum_{m=0}^{m=k-1} \left[(x + \tfrac{1}{2}) \log \left(1 + \frac{1}{x+m} \right) \right] \\
 &= (x + \tfrac{1}{2}) \log \left[\frac{x+1}{x} \cdot \frac{x+2}{x+1} \cdots \frac{x+k}{x+k-1} \right] \\
 &= (x + \tfrac{1}{2}) \log \left(\frac{x+k}{x} \right), \\
 \sum_{m=0}^{m=k-1} \left[m \log \left(1 + \frac{1}{x+m} \right) \right] \\
 &= \log \left[\frac{x+2}{x+1} \cdot \left(\frac{x+3}{x+2} \right)^2 \cdot \left(\frac{x+4}{x+3} \right)^3 \cdots \left(\frac{x+k}{x+k-1} \right)^{k-1} \right] \\
 &= (k-1) \log (x+k) - \log [(x+1)(x+2) \cdots (x+k-1)],
 \end{aligned}$$

on en conclut

$$\begin{aligned}
 \mu(x) - \mu(x+k) &= (x+k-\tfrac{1}{2}) \log (x+k) - (x+\tfrac{1}{2}) \log x \\
 &\quad - \log [(x+1)(x+2) \cdots (x+k-1)] - k.
 \end{aligned}$$

En faisant pour abréger

$$\varphi(k) = \log (1.2.3 \cdots k) - (k + \tfrac{1}{2}) \log k + k,$$

on trouvera donc

$$\begin{aligned}
 \log \Gamma(x, k) - (x - \tfrac{1}{2}) \log x + (x+k-\tfrac{1}{2}) \log \left(1 + \frac{x}{k} \right) \\
 - \mu(x) + \mu(x+k) = \varphi(k).
 \end{aligned}$$

Or, la limite de $\log \Gamma(x, k)$, pour $k = \infty$, est $\log \Gamma(x)$, celle de $\mu(x+k)$ est zéro : on a d'ailleurs, k étant supposé $> x$,

$$\begin{aligned}
 (x+k-\tfrac{1}{2}) \log \left(1 + \frac{x}{k} \right) &= (x - \tfrac{1}{2}) \log \left(1 + \frac{x}{k} \right) \\
 &\quad + x - \frac{x^2}{2k} + \frac{x^3}{3k^2} - \cdots,
 \end{aligned}$$

qui se réduit à $+x$ lorsqu'on fait $k = \infty$. Ainsi, le premier membre de l'équation précédente converge, pour des valeurs croissantes de k , vers la limite

$$\log \Gamma(x) - (x - \frac{1}{2}) \log x + x - \mu(x),$$

c'est-à-dire vers la quantité C , et comme le second membre $\varphi(k)$ doit avoir la même limite, et qu'il est indépendant de x , il s'ensuit que la quantité C sera aussi indépendante de x .

» Il ne reste qu'à déterminer sa valeur, ce qu'on effectue aisément, soit par le théorème de Wallis, soit à l'aide de la formule suivante, dont se sert M. Binet :

$$2^{2p-1} \cdot \Gamma(p) \Gamma(p + \frac{1}{2}) = \Gamma(2p) \cdot \sqrt{\pi}.$$

» J'observerai qu'en développant $\log \left(1 + \frac{1}{p+m}\right)$ suivant les puissances de $\frac{1}{p+m}$, ou la fonction équivalente $-\log \left(1 + \frac{1}{p+m+1}\right)$ suivant les puissances de $\frac{1}{p+m+1}$, et représentant les sommes

$$\sum_{m=0}^{m=\infty} \left(\frac{1}{x+m}\right)^n \text{ par } S \frac{1}{x^n},$$

on tire de la formule de Gudermann ces deux séries, dues aussi à M. Binet :

$$2\mu(p) = \frac{1}{2.3} S \frac{1}{p^2} - \frac{2}{3.4} S \frac{1}{p^3} + \frac{5}{4.5} S \frac{1}{p^4} - \dots;$$

$$2\mu(p) = \frac{1}{2.3} S \frac{1}{(p+1)^2} + \frac{2}{3.4} S \frac{1}{(p+1)^3} + \frac{5}{4.5} S \frac{1}{(p+1)^4} + \dots,$$

qui subsistent, la première pour $p > 1$, la seconde pour toute valeur positive de p .

» J'ai dit que je ne croyais pas complètement satisfai-

sante la méthode de M. Binet. En effet, ayant obtenu l'équation aux différences finies

$$M_1(p+1) - M_1(p) + 1 = (a+p+1) \log \frac{p}{p+1} + 1,$$

il pose, pour l'intégrer, $M_1(p) = b - p + \mu(p)$, où b désigne une quantité arbitraire *indépendante de p* , et $\mu(p)$ une fonction s'évanouissant avec $\frac{1}{p}$. Or, l'intégrale générale de cette équation doit renfermer une fonction périodique arbitraire, et l'on ne peut, sans démonstration, remplacer celle-ci par une simple constante b . Il est facile, d'ailleurs, de se convaincre que cette méthode conduirait aux mêmes résultats pour des fonctions différentes de $\Gamma(p)$, par exemple, pour la fonction $\Gamma(p) \cdot (2 \sin p\pi)^2$. (Voir le Mémoire cité, p. 220-225.)

» On peut faire des remarques semblables sur le procédé par lequel M. Binet établit un théorème de M. Gauss, dont on doit deux démonstrations nouvelles à M. Schaar (*Ib.*, p. 209-212). Il s'agit de la fonction

$$Q(p) = \frac{\Gamma(p) \Gamma(p + \frac{1}{h}) \Gamma(p + \frac{2}{h}) \dots \Gamma(p + \frac{h-1}{h})}{\Gamma(hp)},$$

qui vérifie l'équation aux différences finies $hQ\left(p + \frac{1}{h}\right) = Q(p)$: M. Binet pose $Q(p) = b \cdot a^p$, a et b étant des constantes indépendantes de p , trouve $a = \left(\frac{1}{h}\right)^h$, et détermine b , dans le cas de $h=2$, en faisant $p = \frac{1}{2}$, d'où il déduit ensuite la valeur de b pour h quelconque. Mais il est visible que, dans l'intégrale générale, b serait une fonction de p ne changeant pas de valeur lorsque p devient $p + \frac{1}{h}$; et l'on obtiendrait le même résultat dans le cas de $h=2$, en substituant à $\Gamma(p)$ le produit de cette fonction par $\cos 4p\pi$, et, pour h quelconque, en remplaçant $\Gamma(p)$ par $\Gamma(p) \varphi(\sin 2hp\pi, \cos 2hp\pi)$.

Je crois de même insuffisantes les démonstrations qu'il a données (pag. 247, 262) des formules

$$\log \Gamma(p) = \int_0^1 \left[\frac{x^p - x}{x - 1} - x(p-1) \right] \frac{dx}{x \log x},$$

$$\frac{d \log \Gamma(p)}{dp} = - \int_0^1 dx \left(\frac{1}{\log x} + \frac{x^{p-1}}{1-x} \right);$$

M. Binet part de l'équation

$$\log p = \int_0^1 \frac{x^p - x}{x \log x} dx,$$

et en l'intégrant par Σ , à l'aide de l'intégrale particulière $\Sigma x^p = \frac{x^p - x}{x - 1}$, il obtient la première formule; en prenant au contraire, les différences successives et les substituant dans la formule d'Euler

$$\frac{du}{dp} = \frac{1}{\Delta p} (\Delta u - \frac{1}{2} \Delta^2 u + \frac{1}{3} \Delta^3 u - \dots),$$

il obtient la seconde. Mais en exécutant l'intégration indiquée, il suppose, sans le démontrer, que l'arbitraire qui doit compléter l'intégrale, se réduit à une simple constante; et quant à la formule d'Euler, elle n'est pas générale dans le cas où l'on attribue à Δp une valeur déterminée, telle que 1, mais il faut alors remplacer le premier membre par $\frac{d(u + \varphi)}{dp}$, φ étant une fonction périodique arbitraire de p . Cette dernière observation peut aussi être faite relativement à la méthode que M. Binet indique, à la p. 187, pour développer en série les dérivées de la fonction

$$B(p, q) = \int_0^1 x^{p-1} dx (1-x)^{q-1}.$$

» Avant M. Binet, M. Paoli avait tenté d'appliquer le calcul des différences finies à la théorie des intégrales eulériennes (*Memorie della Società Italiana*, t. XX) : il réduisait aussi à de simples constantes les fonctions arbitraires amenées par l'intégration, mais en avouant expressément cette induction, il croyait la justifier par le principe de continuité (voir son Mémoire, pp. 259-260). M. Binet réprouve avec raison comme une espèce de paralogisme toute extension analogique des formules, qui se fonde sur de simples inductions et sur des procédés d'interpolation; il s'en explique dans plusieurs endroits, et c'est son autorité qui m'a encouragé à exposer mes doutes sur quelques-unes de ses démonstrations. Peut-être jugerez-vous, Monsieur, que les remarques précédentes, s'adressant à un ouvrage dont la réputation est si grande et si méritée, ne sont pas tout à fait dépourvues d'importance. Cette même considération m'engage à relever une autre inadvertance, qui a conduit M. Binet à un résultat inexact dans la détermination des limites de la quantité $\mu(p)$.

» Il a pris (mais sans démonstration) la fraction $\frac{1}{n(p+\frac{1}{2})}$ pour une limite inférieure de la somme $S_{(p+1)^{n+1}}$, tandis qu'elle en est, au contraire, une limite supérieure. On peut démontrer cette proposition de la manière suivante, sans emprunter le secours du calcul intégral.

» On a par la formule du binôme, q étant censé $> \frac{1}{2}$,

$$\frac{1}{(q-\frac{1}{2})^n} - \frac{1}{(q+\frac{1}{2})^n} = \frac{n}{q^{n+1}} + \frac{n(n+1)(n+2)}{2.3.2^2} \frac{1}{q^{n+3}} + \dots,$$

et par conséquent

$$\frac{1}{(q-\frac{1}{2})^n} - \frac{1}{(q+\frac{1}{2})^n} > \frac{n}{q^{n+1}},$$

si l'exposant n est positif. Faisant successivement, dans cette formule, $q = p + 1, p + 2, \dots p + m$, et ajoutant, on obtient

$$\frac{1}{(p + \frac{1}{2})^n} - \frac{1}{(p + m + \frac{1}{2})^n} > n \left[\frac{1}{(p + 1)^{n+1}} + \frac{1}{(p + 2)^{n+1}} + \dots + \frac{1}{(p + m)^{n+1}} \right],$$

ce qui montre que la somme d'un nombre quelconque des termes de la série $S \frac{1}{(p+1)^{n+1}}$ est inférieure à $\frac{1}{n(p+\frac{1}{2})^n}$, lorsqu'on a $p > 0$ et $n > 0$, et fournit ainsi une démonstration nouvelle et fort simple de la convergence de cette série; supposant ensuite $m = \infty$, on en déduit

$$\frac{1}{n(p + \frac{1}{2})^n} > S \frac{1}{(p + 1)^{n+1}},$$

et on trouve ainsi une limite *supérieure* pour la somme de la même série, limite qui est égale à la fraction $\frac{1}{n(p+\frac{1}{2})^n}$, comme nous l'avons affirmé.

» Cette formule peut servir pour reconnaître la convergence des développements de $2\mu(p)$ ordonnés suivant les sommes $S \frac{1}{p^n}$ ou $S \frac{1}{(p+1)^n}$, et que j'ai rapportés : si l'on suppose $p > \frac{1}{2}$, on tirera du second développement

$$2\mu(p) < \frac{1}{2.3(p + \frac{1}{2})} + \frac{1}{3.4(p + \frac{1}{2})^2} + \frac{1}{4.5(p + \frac{1}{2})^3} + \dots,$$

et, en sommant cette série,

$$\mu(p) < \frac{1}{2}p - \frac{1}{2}(p^2 - \frac{1}{4}) \left[\log \left(1 + \frac{1}{2p} \right) - \log \left(1 - \frac{1}{2p} \right) \right],$$

de sorte qu'on aura une limite *supérieure* de la valeur de $\mu(p)$. M. Binet donne cette expression pour une limite *inférieure*.

» On a

$$\frac{1}{np^n} > S \frac{1}{(p+1)^{n+1}}, \text{ puisque } \frac{1}{p^n} > \frac{1}{(p+\frac{1}{2})^n} :$$

de là on déduit une autre limite supérieure, qui est donnée comme telle par M. Binet.

» En développant les puissances

$$p^{-n} = (p+1)^{-n} \left(1 - \frac{1}{p+1}\right)^{-n}, \quad p^{-n+1} = (p+1)^{-n+1} \left(1 - \frac{1}{p+1}\right)^{-n+1},$$

on trouve

$$\begin{aligned} \frac{1}{np^n} - \frac{1}{p^{n+1}} &= \frac{1}{n(p+1)^n} - \frac{1}{2} \frac{n+1}{(p+1)^{n+2}} - \frac{(n+1)(n+2)}{2(p+1)^{n+2}} \\ &\quad - \frac{(n+1)(n+2)(n+3)}{2 \cdot 3(p+1)^{n+4}} - \dots, \end{aligned}$$

p étant > 0 , et l'on a, par conséquent,

$$\frac{1}{np^n} - \frac{1}{p^{n+1}} < \frac{1}{n(p+1)^n}.$$

» Remplaçons p successivement par $p+1$, $p+2$, ... $p+m$, et ajoutons : il viendra

$$\frac{1}{np^n} - \frac{1}{n(p+m+1)^n} < \frac{1}{p^{n+1}} + \frac{1}{(p+1)^{n+1}} + \dots + \frac{1}{(p+m)^{n+1}},$$

d'où, en posant $m = \infty$, on conclut

$$\frac{1}{np^n} < S \frac{1}{p^{n+1}}, \text{ et par suite } S \frac{1}{(p+1)^{n+1}} > \frac{1}{n(p+1)^n}.$$

» Cette inégalité nous fournit une limite inférieure de $\mu(p)$, car on trouve

$$\mu(p) > \frac{1}{2} \left(p + \frac{1}{2}\right) - \frac{1}{2} (p^2 + p) \log \left(1 + \frac{1}{p}\right).$$

» On pourra développer ces limites suivant les puissances descendantes de p , si p surpasse l'unité, et la différence entre la limite supérieure et l'inférieure sera $\frac{1}{24p^2} - \frac{1}{48p^3} + \text{etc.}$ Les limites [toutes deux supérieures à $\mu(p)$], obtenues par M. Binet, diffèrent d'une quantité de l'ordre de $\frac{1}{12p^2}$, c'est-à-dire que le premier terme du développement de leur différence est $\frac{1}{12p^2}$, double du premier terme $\frac{1}{24p^2}$ qui répond à nos limites. (Voy. le Mémoire de M. Binet, p. 228.)

» J'indiquerai, en finissant, une manière simple d'établir (la définition de M. Gauss étant admise) l'identité de la fonction $\Gamma(x)$ avec l'intégrale eulérienne.

» On a $e^t > 1 + t$, t désignant un nombre positif, d'où, faisant

$$e^t = \frac{1}{\sqrt[n]{x}}, \text{ on tire } \log \frac{1}{x} < n \left(\frac{1}{\sqrt[n]{x}} - 1 \right).$$

On a aussi, lorsque t est un nombre compris entre 0 et 1, $\log \frac{1}{t} > 1 - t$, et, par suite, $\log \frac{1}{x} > m \left(1 - \sqrt[m]{x} \right)$, en faisant $t = \sqrt[m]{x}$. Il s'ensuit que, si p désigne un exposant réel, et x une variable renfermée entre les limites 0 et 1, la valeur de $\left(\log \frac{1}{x} \right)^{p-1}$ sera renfermée entre celles des quantités

$$n^{p-1} \left(\frac{1}{\sqrt[n]{x}} - 1 \right)^{p-1}, \text{ et } m^{p-1} \left(1 - \sqrt[m]{x} \right)^{p-1},$$

m et n étant deux exposants positifs : par conséquent, la valeur de l'intégrale $\int_0^1 dx \left(\log \frac{1}{x} \right)^{p-1}$ sera renfermée entre les expressions

$$n^{p-1} \int_0^1 dx \left(\frac{1}{\sqrt[n]{x}} - 1 \right)^{p-1}, \quad m^{p-1} \int_0^1 dx \left(1 - \sqrt[m]{x} \right)^{p-1};$$

en posant $x = z^n$, on transforme la première expression en $n^p \int_0^1 z^{n-p} dz (1-z)^{p-1}$; en posant $x = z^m$, on transforme la seconde en $m^p \int_0^1 z^{m-1} dz (1-z)^{p-1}$. Soit p positif, m entier, $n = m + p - 1$: nous aurons

$$\int_0^1 z^{m-1} dz (1-z)^{p-1} = \frac{1.2 \dots (m-1)}{p(p+1) \dots (p+m-1)} = \frac{\Gamma(p, m)}{m^p},$$

$$n^p \int_0^1 z^{n-p} dz (1-z)^{p-1} = (m+p-1)^p \int_0^1 z^{m-1} dz (1-z)^{p-1};$$

donc la valeur de $\int_0^1 dx \left(\log \frac{1}{x} \right)^{p-1}$ sera renfermée entre $\Gamma(p, m)$ et $\left(1 + \frac{p-1}{m} \right)^p \Gamma(p, m)$, quantités qui s'approchent indéfiniment de l'égalité, et convergent par suite vers la quantité intermédiaire $\int_0^1 dx \left(\log \frac{1}{x} \right)^{p-1}$, pour des valeurs indéfiniment croissantes de m , p restant fini; dont l'intégrale $\int_0^1 dx \left(\log \frac{1}{x} \right)^{p-1}$ sera la limite de l'expression $\Gamma(p, m)$ pour $m = \infty$.

» Ayez la bonté, Monsieur, si vous le jugez convenable, de communiquer à l'Académie ces observations sur quelques points de la théorie des fonctions Γ , que j'ai l'honneur de vous adresser au sujet de ma note de juin dernier (*).

» J'ai l'honneur d'être, etc. »

(*) J'étais aussi parvenu à tirer de la formule de Gudermann, l'expression remarquable du reste de la série de Stirling découverte par M. Schaar et reproduite récemment par M. Liouville, dans son *Journal* (1852, p. 451), et j'avais déduit de cette expression quelques conséquences intéressantes. Je me propose d'exposer ces recherches dans une autre occasion.

ETHNOGRAPHIE. — *Sur les proportions de la race noire.*

Note par M. A. Quetelet.

La présence à Bruxelles d'un certain nombre de *Cafres* m'a porté à continuer mes études sur les proportions corporelles des différentes races d'hommes : ce sont les résultats des mesures que j'ai prises sur les deux individus qui m'ont paru le mieux conformés, que je viens mettre sous les yeux de l'Académie. J'y ai joint les proportions d'un nègre qui a servi de modèle dans les ateliers de peinture de Paris, et qui me semble, en effet, présenter tous les caractères du *nègre* proprement dit.

Ces études sont de nature, je pense, à présenter plus d'un genre d'intérêt; elles peuvent surtout jeter beaucoup de lumière sur la partie la plus intéressante de l'ethnologie, la question de l'unité de l'espèce humaine.

En général, les dénominations employées pour désigner les races noires, sont extrêmement vagues. « Les observations les plus récentes, dit Malte-Brun (1), ont démontré que les peuples épars sur la côte du sud-est de l'Afrique, depuis la baie Algoa jusqu'à Quiloa et peut-être au delà, se ressemblent entre eux par des traits physiques qui les distinguent de la race nègre. Le crâne de ces peuples présente, comme celui des Européens, une voûte élevée; leur nez, loin d'être déprimé, s'approche de la forme arquée; mais ils ont les lèvres épaisses du nègre; ils ont les pommettes saillantes du Hottentot; leur chevelure crépue est moins laineuse que celle du nègre; leur barbe est plus forte que celle du Hottentot; un teint

(1) *Précis de Géographie universelle*, livre 92^{me}, au commencement.

brun ou gris de fer semble encore les séparer de la race nègre. » Les caractères que Malte-Brun donne aux Cafres conviennent, en effet, aux individus que le public a pu voir à Bruxelles, vers la fin de décembre 1855.

Ces hommes étaient, en général, d'une belle conformation ; le buste était bien développé ; la poitrine large et dessinée avec une certaine élégance. Les parties inférieures du corps laissaient peut-être à désirer dans leur agencement ; la démarche était peu gracieuse, quoique la jambe fût bien prise et n'eût rien de commun avec celle du nègre.

Ces Cafres, disait-on, appartenaient à la tribu de Zulu ; cependant le plus grand d'entre eux, *Honswenga*, était d'une tribu différente, celle d'Amaponda. Ce dernier portait une chevelure crépue, d'une disposition toute particulière ; les cheveux étaient enlacés dans une série d'anneaux et formaient, au sommet de la tête, une espèce de corbeille cylindrique d'une hauteur et d'une ouverture d'un décimètre environ. Cet ornement, que l'on ne soupçonnerait d'abord pas formé au moyen de la chevelure, peut servir à recevoir des objets de petite dimension, et il constitue en même temps une sorte de privilège qui ne s'obtient que du chef de la tribu.

Honswenga, malgré sa taille élevée, était bien proportionné dans toutes ses parties ; seulement sa démarche était un peu embarrassée, et ses genoux se portaient en dedans. J'ai eu le regret de ne pouvoir mesurer le chef, qui se trouvait légèrement indisposé : Madadaza, l'un des plus jeunes de la troupe et le mieux proportionné, a suppléé à cette lacune. Rien de plus élégant que son torse qui, sous sa couleur noircie par le soleil africain, semblait d'un bronze antique. Sa figure, belle et régulière, malgré l'épaisseur des lèvres et un léger épanouissement des na-

rines, avait beaucoup de charme et de douceur : son coup d'œil était plein de vivacité et annonçait, avec de la gaieté, une grande égalité de caractère. Il avait la conscience de sa beauté physique, parce que sans doute elle avait été plus d'une fois l'objet de l'admiration du public; aussi aimait-il à en faire étalage et à se surcharger d'ornements.

Il est assez remarquable que ces hommes, d'un climat extrêmement chaud, comparativement au nôtre, n'eussent point l'air de souffrir de la température fort basse du mois de décembre dernier, bien qu'ils fussent plus qu'à moitié nus. Je les ai mesurés, le 26 décembre dernier, vers onze heures du matin, dans une grande chambre dont la température pouvait être à zéro degré, tandis qu'à l'extérieur elle descendait à plus de 10 degrés centigrades au-dessous de zéro, à la suite d'une des nuits les plus froides certainement qu'on ait jamais eues en Belgique. Malgré ce froid, ils ne témoignaient nullement d'en être incommodés.

Pour permettre des comparaisons, j'ai placé, dans le tableau suivant, à côté des mesures prises sur Honswenga, celles de deux autres hommes à peu près de même taille, mais de races différentes : l'un est le chef d'une tribu américaine des O-Jib-be-Was, que l'on a vu à Bruxelles; et l'autre est un modèle qui a servi à quelques peintres de la même ville.

J'ai aussi rapproché des mesures prises sur Madadaza, celles données par trois jeunes gens de la tribu des O-Jib-be-Was, qui étaient de la structure la plus élégante; et, d'un autre côté, les moyennes d'après dix soldats belges. J'y ai joint aussi les mesures prises sur l'athlète américain Cantfield, homme d'une force et d'une agilité extraordinaires, qui se faisait remarquer en même temps par une grande élégance de formes.

PARTIES DU CORPS.	Honswenga, cafre.	Chet des O-Jib-be-Wass.	Moulète belge.	Madadara, cafre.	3 jeunes gens O-Jib-be-Wass.	10 soldats belges.	Cantfield.	Nègre.
2.	24 ans. m	42 ans. m	28 ans. m	21 ans. m	20 ans. m	20 à 25 m	21 ans. m	58 ans. m
lle ou hauteur totale	1,828	1,852	1,860	1,750	1,755	1,750	1,750	1,555
geur des bras étendus horizontalement.	1,914	1,900	1,910	1,790	1,818	1,864	1,800	1,620
uteur de la tête	0,244	0,225	0,242	0,245	0,252	0,256	0,226	0,258
is grand diamètre de la tête	0,250	0,255	0,252	0,260	0,255	0,255	0,258	0,266
onférence par les sinus frontaux	0,610	0,595	0,578	0,560	0,577	0,569	0,572	0,567
tance intérieure des yeux	0,038		0,058	0,042		0,055		0,042
— extérieure —		0,098	0,102	0,110	0,098	0,094	0,094	0,108
rgueur du nez aux narines	0,048		0,056	0,046	0,058	0,056	0,055	0,045
andeur de la bouche	0,052		0,061	0,061	0,051	0,055	0,047	0,065
onférence du cou	0,578		0,566	0,555		0,551	0,570	0,566
— de la poitrine	0,940	0,968	0,964	0,902	0,925	0,928	1,007	0,845
— à la ceinture	0,850		0,855	0,738		0,788	0,835	0,742
rgueur des épaules entre les apophyses acromions	0,440	0,420	0,420	0,420	0,410	0,400	0,420	0,588
rgueur de la poitrine (aisselle)	0,542	0,572	0,520	0,550	0,549	0,501	0,550	0,507
tance des deux seins	0,240	0,260	0,205	0,220	0,254	0,202	0,250	0,180
amètre entre les trochanters	0,565	0,558	0,570	0,515	0,558	0,552	0,520	0,292
depuis le trochanter jusqu'à terre	0,952	0,968	0,960	0,925	0,899	0,920	0,887	0,825
tance du vertex au nombril			0,752	0,690		0,704		0,615
— du sol —			1,128	1,060		1,060		0,955
— au milieu de la rotule	0,520	0,528	0,510	0,547	0,479	0,494	0,508	0,430
onférence au genou	0,417		0,585	0,560		0,562	0,564	0,550
— au mollet	0,410		0,581	0,565		0,555	0,582	0,528
— au-dessus des chevilles	0,227		0,220	0,220		0,216		0,194
andeur du pied	0,280	0,257	0,275	0,258	0,242	0,268	0,260	0,255
— du bras depuis l'apophyse acrom.	0,855	0,840	0,850	0,800	0,772	0,805	0,748	0,698
andeur de la main	0,205	0,200	0,211	0,182	0,192	0,196	0,198	0,180
amètre de la main	0,097		0,095	0,090		0,095	0,098	0,090
— du bras au-dessus du poignet.	0,065		0,072	0,060		0,066	0,068	0,058
onférence du bras au biceps	0,510		0,280	0,275		0,262	0,298	0,270

Si l'on examine attentivement les nombres concernant les proportions des trois hommes les plus grands, on demeurera convaincu que de simples mesures seraient absolument insuffisantes pour caractériser les trois races d'hommes mises en présence, surtout si l'on tient compte de la difficulté d'obtenir des mesures un peu exactes sur le corps vivant. Il en est de même si l'on établit des rapprochements entre les nombres du second groupe. Les grands linéaments de l'espèce humaine paraissent à peu près les mêmes pour les différents pays, et pour les différentes races; les caractères qui les séparent se trouvent dans des parties d'une appréciation moins facile : l'angle facial, la largeur du nez, l'épaisseur des lèvres, la couleur, la chevelure, la barbe, etc.

Nous retrouvons, encore ici, un caractère que nous avons déjà signalé chez les O-Jib-be-Was, et qui semble appartenir à l'homme quand il se développe sans contrainte et par des exercices soutenus, c'est la largeur de la poitrine et la distance des seins. Ce qui prouve que ces belles proportions n'appartiennent pas spécialement à la race, mais qu'elles sont l'effet d'exercices gymnastiques bien dirigés et d'un libre développement des muscles, c'est qu'on les retrouve aussi chez l'athlète américain. Les dimensions de son torse, en effet, sont à peu près identiquement les mêmes que celles des O-Jib-be-Was et des Cafres. Ces élégantes proportions ne se rencontrent point chez le nègre, dont le corps portait encore l'empreinte des rigueurs du plus dur esclavage. On trouve ici une nature pauvre; seulement les muscles des bras et ceux du cou étaient assez fortement développés, à cause des charges que le malheureux nègre avait dû porter, soit dans les mains, soit sur la tête.

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 6 février 1854.

M. le baron DE STASSART occupe le fauteuil.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, Steur, le chanoine De Smet, Roulez, Lesbroussart, Gachard, David, Van Meenen, Paul Devaux, P. De Decker, Schayes, Snel-laert, Haüs, Polain, Baguet, *membres*; Nolet de Brauwere Van Steelandt, *associé*; Arendt, Ducpetiaux, Mathieu, Kervyn de Lettenhove, Chalon, *correspondants*.

M. Sauveur, *membre de la classe des sciences*; MM. Alvin et Éd. Fétis, *membres de la classe des beaux-arts*, assistent à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur fait connaître que M. Wage-ner, professeur agrégé à la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, fait en ce moment un voyage en Grèce et dans l'Asie Mineure, et que ce savant lui a envoyé un premier rapport sur les résultats de son voyage.

M. le Ministre désire connaître l'opinion de l'Académie sur ce travail. (Commissaires : MM. De Witte et Roulez.)

— M. Desnoyers fait parvenir, pour la bibliothèque de l'Académie, et de la part de la Société de l'histoire de France, la riche collection des ouvrages publiés par cette société savante, depuis sa fondation, en 1854. Remerciements.

— M. Kervyn de Lettenhove fait également hommage du troisième volume de la seconde édition de son *Histoire de Flandre*.

— M. Mittermaier, associé de l'Académie, fait connaître qu'il s'occupe d'un travail sur la législation en Allemagne, et qu'il se propose de l'offrir à la Compagnie, pour faire partie de ses publications.

— La Commission royale d'histoire, consultée sur une proposition faite par M. Le Glay, de donner une nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, de Miræus, exprime l'opinion que l'on pourrait se borner à publier un *supplément rectificatif* de cet auteur. La commission pense que, réduite à ces termes, la proposition du savant archiviste du département du Nord mérite d'être accueillie. Il faudrait nécessairement, pour qu'il y fût donné suite, que le Gouvernement accordât un subside spécial.

Ce supplément à Miræus s'imprimerait en Belgique, et sous la direction de la Commission royale d'histoire.

CONCOURS DE 1854.

La classe avait mis au concours six questions ; elle a reçu des réponses à trois d'entre elles, savoir :

PREMIÈRE QUESTION.

Faire sommairement l'histoire des doctrines qui ont influé sur l'état social, principalement en Belgique, depuis le commencement du XVI^{me} siècle jusqu'à nos jours.

Un mémoire portant l'inscription : *Gloire à la dynastie de Léopold I^{er}.*

(Commissaires : MM. de Ram, Paul Devaux et P. De Decker.)

CINQUIÈME QUESTION.

Un mémoire sur la vie et les travaux d'Érasme, dans leurs rapports avec la Belgique.

Deux mémoires, l'un en français, portant l'inscription : *Adco haec lues opinionum corripit studia.*

L'autre, en flamand, avec l'inscription : *Ut surgat marmor, non tamen ipse redit.*

(Commissaires : MM. de Ram, le baron de Saint-Genois et de Smet.)

SIXIÈME QUESTION.

Quelle influence la Belgique a-t-elle exercée sur les Provinces-Unies, sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéraire, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la fin du XVIII^{me} siècle.

Un mémoire, avec les vers flamands,

Wat stat, wat velt, wat vremde lant,

Etc.

(Commissaires : MM. le baron de Saint-Genois, De Smet et Borgnet.)

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

M. Roulez communique l'inscription qui lui a été demandée pour la médaille en argent décernée, à l'époque du dernier concours, à M. Eugène Rotier, pour son mémoire sur Érasme. Cette inscription est adoptée après une légère modification :

EUGENIO ROTIER,
GANDAVENSI
QUOD
DE VITA ET SCRIPTIS ERASMI
NOSTRATIUM PRÆSERTIM HABITA RATIONE
NON SINE LAUDE DISPUTAVIT
MDCCCLIII.

Une lettre inédite de Marie de Bourgogne et de Marguerite d'York à Louis XI; par M. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Académie.

(18 janvier 1476, v. s.)

Lorsque Marie de Bourgogne fut baptisée à Caudemborghe, au mois de février 1457, le ciel était sombre et brumeux. On racontait que le duc Philippe avait refusé de se rendre à cette cérémonie, parce qu'il trouvait, dans le sexe de cet enfant, un vague pressentiment de la fin de sa dynastie, et c'était un prince étranger, le dauphin de

France, qui lui avait donné le nom de sa mère, Marie d'Anjou, reine délaissée et malheureuse.

Cependant un poète (et ce poète était François Villon) demandait à sa muse reconnaissante ses vers les plus élégants et les plus pompeux pour chanter la naissance de l'héritière des ducs de Bourgogne :

Glorieuse ymage en tous fais
Du hault ciel créée et pourtraicte
Pour esjouir et donner paix,
Noble enfant de bonne heure né,
A toute douceur destiné;
Manne du ciel, céleste don
Et de nos maux le vray pardon.

Quelques années après, un autre poète, dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous, célébrait aussi l'arrivée de Marguerite d'York à Bruges, où elle venait épouser Charles le Hardi :

Bien vienne la belle bergère!
.
.
.
.
.
.
.
.
.
.
C'est la source, c'est la minière
De nostre force grande et fière;
C'est nostre paix et assurance.

Rien n'égalait la splendeur des fêtes et des banquets auxquels présida maître Guillaume Biche, premier maître d'hôtel du duc; mais d'autres soins préoccupaient le successeur de Philippe le Bon : l'archiduc Sigismond d'Autriche allait arriver à Saint-Omer, secrètement chargé par Louis XI de lui offrir ces territoires du comté de Ferrette et du Brisgau qui avaient toujours été une source de contestations avec les ligues suisses.

La politique habile de Louis XI triompha, et le courant impétueux de la puissance bourguignonne se détourna des

frontières de la Picardie pour aller se briser contre les rochers helvétiques. Granson annonça Morat, et l'œuvre de Morat fut complétée à Nancy.

Une désolation profonde avait succédé à l'enivrement de l'orgueil et de l'ambition. Il n'y avait plus de poètes pour lire dans l'avenir les brillantes illusions de la gloire, ou les tranquilles jouissances de la paix; et Guillaume Biche, le maître d'hôtel de 1468, devenu capitaine de Péronne, se préparait à donner le signal de la trahison en se vendant à Louis XI.

La lettre de Marie de Bourgogne au roi de France, qui fait l'objet de cette notice, est antérieure à la reddition de Péronne, et même à la conférence où le seigneur du Lude, *maistre Jehan des habiletez*, soutint, contre les sages avis de Philippe de Commines, la politique grossière et violentes d'Olivier le Dain. Si je ne me trompe, elle est restée inconnue à tous les historiens (1), et j'ai cru devoir la comprendre au nombre des documents qu'il est intéressant de retirer de la poussière et de l'oubli. Cet appel, adressé par la faiblesse et le malheur à la force et à la puissance, ne saurait être conçu en des termes plus touchants, et

(1) C'est évidemment au document que je publie aujourd'hui que se rapporte ce passage de la lettre adressée, le 25 janvier 1476 (v. s.), au président de Bourgogne : « *J'ay envoyé devers le roy, et se mettront les choses en communication et appointment, car le roy fait sçavoir qu'il ne me veut rien oster de mon héritage, pour quoy et autres moyens contendrez à déclarer la matière.* » Marie avait toutefois si peu de confiance dans l'issue des négociations, qu'elle ajouta de sa propre main, quelques lignes plus bas : « *Recommandez-moi aux prélats, nobles et villes de par delà, auxquels je prie qu'ils retiennent tousjours en leurs courages la foy de Bourgogne, quand ores ils seroient constrains de autrement en parler.* (Preuves des *Mémoires de Philippe de Commines*, édition de Lenglet-Dufresnoy, III, p. 501.)

nous y retrouvons dans Marie de Bourgogne *la povere et jeune princesse*, telle que nous l'a peinte dans ses beaux récits le sire de Commynes, qui, tout en concourant à la dépouiller de son héritage, ne pouvait s'empêcher de la plaindre.

Nostre très redoubté et souverain seigneur, tant et sy humblement que plus povons, nous nous recommandons à vostre bonne grâce et vous plaise savoir, nostre très redoubté et souverain seigneur, que après que avons entendu la dure fortune qu'il a plu à Dieu nostre créateur permettre sur monseigneur et son armée à la journée qui a esté entre luy et le duc Renyer de Lorreine, laquelle nous a esté de si très grant deuil et tristesse et angoisse que plus ne pourroit, réservé en tant que avons esté et encorres sommes en espoir et confidence par plusieurs enseignes que en avons, que la personne de mondit seigneur soit demouré en vye sauve de ches ennemys, nous avons en ferme foy et crédençe que vostre bonté et clémence est et serra telle envers nos désolées personnes et ceste maison de Bourgogne, laquelle, par espécialle et singulière dilection, vous avez tant amée et honnourée et y estes volu venir et vous y tenir en démontrant la fiance et amour que vous y aviez par-dessus toutes les maisons de la crestienté, que, sans avoir regard aux questions et différences que l'ennemy de tous biens a semez de sa malice et mis par aucun tamps entre vous et mondit seigneur, vous garderez et défendrez de toute oppression et nous et ladite maison et les pays et signouries d'icelle; par quoy jasoit ce que nous ayons entendu que aucuns de vos gens de guerre se soient avanciés de sommer la ville de Saint-Quintin, en affremant mondit seigneur estre desconfit et mort et que autres se tyrent ès pays de Bourgogne pour les occuper, nous tenons fermement que ce ne procède de vostre sceu, ordonnance et bon plaisir; car, nostre très redoubté et souverain seigneur, nous avons veu et cogneu que ches deux précédentes fortunes que mondit seigneur

avoit eu à Granson et à Morat, vous qui estiez lors prochain de luy et en très grande puissanche, et qu'il vous estoit chose facile de luy porter grant et irréparable dommage, l'avez delaissiet de faire, en entretenant la trêve estant emprinsé entre vous et luy, à vostre très grant louange et exaltation de vostre très noble renommée, qui doit à chascun desmontrer que en ceste tierce fortune qui samble la plus grande, vous vouleriés tant moins souffrir par voz gens faire chose qui fust à la diminucion de si grande louenge et renommée que avez conquise au moyen des bons et vertueux termes par vous tenus après lesdites deux journées et contre l'entretenement et observation de ladite trêve, et meismement sur nous qui sommes désolées femmes, attendant et estant en crédenche de la vie, bonne santé et retour de mondit seigneur, desquelles comme de voz très humbles petites parentes, vous estes protecteur, et ne nous porroit cheoir en pensée que en voulsissiez estre le persécuteur, meismement de moi Marie, à quy vous avez tant fait de bien et honneur que m'avez levée de saintz fontz de baptesme; aussy, nostre très redoubté seigneur, la trêve qu'il vous a plu prendre avecque mondit seigneur, pour neuf ans, a esté faitte non seulement pour la personne de mondit seigneur, mais aussy expressément pour ses hoirs et ses successeurs, en laquelle, quant ores Dieu, pour nostre plus grande adversité, ce que ne povons exprimer sans grande amertume de cuer, auroit permis que mondit seigneur fust mort et hors de che monde, je Margarite comme sa veuve et je Marie comme sa seulle fille et héritière, sommes expressément comprinses, et devons, comme il nous samble, soubz vostre très noble supportacion, joir de l'effect d'icelle, en demourant en entier des pays et signouries qu'il tenoit, combien que en ce cas mous ne voulons, ne entendons estre, ne demourer en aucune guerre ou inimitié à l'encontre de vous, mais de tout nostre cuer et povoir, en toute obéissance, amour et bonne volenté, sans difficulté, faire envers vous tout le devoir qu'il appartient. Et s'il y a aucunes choses, soient signouries ou villes dont ou dit cas, je Marie, comme

vostre très humble filleule, me dois départir et dont vostre très noble plaisir soyt me faire par vostre très grande clémence advertir, je le ferray sans aucun contredit. Et entendons bien en la conduite de tous nos affaires et de ceste maison, tant au nom de mondit seigneur et durant son absence, que en che qui nous tousche et touschera, vous supplyer que puissions par vostre bonne grâce user de vostre conseil, ayde et confort, ainsy que, en attendant que par vostre bon plaisir, nous puissions envoyer devers vous en forme d'ambassade, nous avons chargé à nostre bien amé esquier Jaques de Tinteville et maistre Tybaut Baradot, secrétaire de mondit seigneur et le nostre, porteurs de ceste, vous dire et déclarer de nostre part. Si vous supplions, nostre très redoubté et souverain seigneur, en la plus grande humilité que possible nous est, que vostre plaisir soyt de faire cesser et deporter voz gens de guerre de aucune chose entreprendre sur les pays, villes et signouries de mondit seigneur et lesquelles il a tenu jusques à ores, en démontrant et déclarant que vostre vouloir et intencion n'est pas de y aucune chose faire faire par voye de fayt, mais en che cas que mondit seigneur seroit alé de vie à trespas, ce que ne créons point, de nous vouloir aydier et conforter comme celles quy de tout leur cuer vous désirent de obéyr, servyr et amer. Et se vostre très-noble plaisir est de nous mander et signifier aucun jour et lieu à vous agréable esquelz puissions envoyer plus grand nombre de gens instruis et informés des affaires de mondit seigneur et de nous pour ouyr et entendre les choses qu'il vous plaira prétendre ou maintenir, touschant lesdits pays et signouries, nous y enverrions gens par lesquels vous congnoistrés que en tout et par tout voulons obéyr et acquiescer a vostre bonne volenté et vouloir, et en riens aler au contraire de rayson, mais et nous et nos affaires vouloir conduire et dresser par vostre bon conseil, confort et assistance, comme aussy avons chargé aux dessusdits de vous dire, en vous suppliant humblement de les vouloir oyr et croire de ce que sur ces matières, ilz vous diront de nostre part à ceste foys, en in-

treprenant le tout selon nostre bon vouloir et clère intencion et par che faisant et extendant plus amplement envers nous vostre bonne grasse, et pour le dueil et desplaisir où nous sommes, ne savons pour le présent supplier, ne demander.

Nostre très redoubté et souverain seigneur, nous prions au benoit fils de Dieu, qu'il vous ayt en sa sainte garde, doïnt bonne vie et longue et accomplissement de vos très nobles et vertueulx désirs.

Escript à Gand, le xviii^e jour de janvier, l'an LXXVI.

Vos très humbles subjectes et povres parentes,

MARGARITE, duchesse,

MARIE DE BOURGOGNE,

A nostre très redoubté et souverain seigneur, monseigneur le Roy (1).

Jacques de Tinteville et Thibaut Barradot rencontrèrent Louis XI au milieu de l'armée qui s'avancait vers Péronne. A peine avaient-ils commencé à exposer leur message que le roi de France les interrompit en leur disant qu'ils eussent à poursuivre leur voyage vers Paris, où ils trouveraient son conseil. Mais ils ne réussirent pas mieux à Paris; on était bien décidé à ne pas les entendre : on leur donna même des gardes qui ne les quittaient ni la nuit, ni le jour. Enfin quand on les eut retenus environ trois semaines, on leur permit d'aller rejoindre Louis XI à Péronne : ils y trouvèrent d'autres ambassadeurs, ceux dont la lettre du 18 janvier annonçait l'envoi prochain, chargés de répéter au roi que les deux princesses « vouloient en tout et pour tout » conduire leurs affaires par son bon conseil. » Philippe

(1) MS. de Colard de la Bye (*Bibliothèque de Bruges*).

de Commines nous apprend que le chancelier Hugonet et le sire d'Humbercourt devaient ajouter « que ce qui lui » plairoit faire conduire passast par leurs mains (1). »

En ce moment, le roi de France ne songeait qu'à poursuivre ses conquêtes, et la terreur qu'il inspirait semblait devoir renverser les remparts que la corruption ne lui avait pas ouverts. Si Marie de Bourgogne, écrivant à Louis XI, ne savait « pour le deuil et desplaisir où elle » estoit, ne supplier, ne demander, » ses envoyés à Péronne étaient eux-mêmes si désolés et si effrayés qu'ils ne savaient aussi « ne que dire, ne que demander (2). »

La lettre que je viens de reproduire n'a sans doute pas été rédigée par Marie de Bourgogne; mais je crois qu'elle peut être attribuée avec quelque vraisemblance à Marguerite d'York, princesse habile qui prit une grande part aux négociations de son époque. Je retrouve du moins à peu près les mêmes termes dans une lettre écrite par cette princesse au roi Édouard IV, où elle le supplie de prendre pitié de « sa povre sœur et servante, povre veufve esloignée de tout » lignage et amys (3). »

Entre ces deux lettres, il y a à peine l'espace d'une année. Louis XI avait repoussé les humbles prières de sa filleule : Marguerite d'York ne devait pas trouver plus d'appui dans son frère.

(1) Philippe de Commines, V, 16.

(2) Philippe de Commines, V, 15. J'ai publié, dans mon *Histoire de Flandre*, 1^{re} édition, tome V, p. 515 (d'après un manuscrit de Gand), la relation si importante de l'ambassade que Louis XI reçut à Arras. A cette époque, Louis XI était déjà moins disposé à continuer la guerre.

(3) *Hist. génér. de Bourgogne*, IV, preuves, p. 401.

Sur l'inféodation de la seigneurie de Jever au duché de Brabant et au comté de Hollande; par M. Gachard, membre de l'Académie.

A l'occasion de l'achat, fait récemment par la Prusse, d'un territoire qui doit lui donner le moyen de créer un port de guerre sur la Jahde, les journaux allemands se sont occupés de la seigneurie de Jever, où le territoire en question est situé, et ils ont rappelé que cette seigneurie appartenait autrefois au Brabant.

Quelques éclaircissements sur ce fait généralement peu connu m'ont paru de nature à offrir un certain intérêt. Ceux que je vais donner sont puisés à des sources authentiques (1).

En 1552, les ville, château, seigneurie et pays de Jever étaient possédés par deux sœurs, Anne et Marie, qui les tenaient de leur frère Christophe, lequel les avait hérités de leur père, Edon Wimecken (2). Les deux dames de Jever, ayant sans doute besoin d'un protecteur qui les garantît des entreprises de leurs voisins, offrirent à l'empereur Charles-Quint de mettre leurs personnes, leurs biens

(1) Les documents qui me les ont fournis, reposent aux Archives du royaume.

(2) « Les habitants de ce pays avoient vécu dans l'indépendance jusqu'à l'an 1559, qu'ils choisirent pour leur seigneur Edon Wimecken Papinga l'ancien, de qui descendirent les seigneurs de Jever. Un de ceux-là, Edon Wimecken le jeune, étant mort l'an 1511, et son fils Christophe en 1515, ce dernier eut pour successeur sa sœur, qui mourut l'an 1575. » LA MARTINIÈRE, *Le grand dictionnaire géographique, historique et critique*.

et leurs sujets sous son obéissance, comme duc de Brabant et comte de Hollande; de le reconnaître, ainsi que tous ses hoirs et descendants, ducs et comtes, pour leurs seigneurs féodaux et supérieurs (1), et, dès lors en avant, de relever et tenir en fief héréditaire d'eux leurs ville, château, seigneurie, appartenances et dépendances; de leur en faire foi et hommage, ainsi que leurs vassaux de Brabant et de Hollande y étaient obligés; de les ouvrir à leurs troupes, chaque fois qu'ils le demanderaient; enfin de les servir perpétuellement, à leur réquisition, avec dix hommes à cheval bien montés et équipés, auxquels elles ajouteraient, si elles en étaient également requises, 50 autres hommes à cheval et 500 hommes de pied, pourvu que la solde de ceux-ci ne fût pas à leur charge.

En échange, elles demandaient, d'abord, que l'Empereur, pour lui, ses hoirs et héritiers, les reçût et les laissât dans la jouissance et possession des ville, château, seigneurie, pays de Jever, appartenances et dépendances, avec tous droits, hauteurs, seigneuries et prééminences, tels que elles et leurs prédécesseurs en avaient joui et les avaient possédés justement jusqu'alors, sauf et réservé à S. M. I., ses hoirs et héritiers, ducs de Brabant et comtes de Hollande, l'inféodation et service ci-dessus énoncés, et, en outre, le son de cloche et supériorité, tant seulement; ensuite, que Sa dite Majesté les prît, avec leurs biens et sujets, en sa protection et sauvegarde, et s'engageât à les défendre contre toute force, violence, oppression et injure, de quelque part qu'elles vinssent.

Charles-Quint accepta l'offre qui lui était faite, et s'obli-

(1) *Voor hunne landtvorsten ende overste erfftheeren.*

gea à remplir les conditions auxquelles elle était subordonnée. Des lettres patentes, qui donnaient à cette convention la forme la plus solennelle, furent expédiées sous son nom, le 18 avril 1552. Les dames de Jever, pour elles et leurs successeurs, les ratifièrent par acte du 8 mai suivant (1).

Telle est l'origine du droit de suzeraineté que les princes des Pays-Bas exercèrent sur la seigneurie de Jever.

Après l'avènement de Philippe II à la souveraineté de ces provinces, Marie, qui, par la mort de sa sœur, était restée seule dame de Jever, envoya à Bruxelles son secrétaire Statius Brünineck, pour prêter, en son nom, foi et hommage au nouveau monarque. Brünineck remplit cette formalité, le 15 mai 1556, entre les mains de Jean de Ligne, comte d'Arenberg, stathouder et capitaine général de Frise, Overijssel, Groningue et Lingen, assisté de Viglius de Zwichein, président, et Pierre Asseliers, membre du conseil privé, comme hommes de fief de Brabant, et des conseillers de Hollande Corneille Suys et Arnold Sasbout, comme hommes de fief de ce pays.

Marie de Jever mourut en 1575, laissant pour son héritier, par testament, le comte Jean d'Oldenbourg. Ce seigneur sollicita, du grand commandeur de Castille, des lettres d'investiture, qui lui furent délivrées, sous le nom du Roi, le 7 décembre de la même année.

Cependant le comte Edzart d'Oost-Frise élevait aussi des prétentions sur la succession de Marie de Jever. Il les fondait sur ce que son grand-père et son bisaïeul avaient

(1) Les originaux de ces deux actes doivent être aux Chartes de Hollande, à La Haye : il y en a des copies dans nos archives.

possédé longtemps la seigneurie de Jever; que les habitants du pays leur avaient fait serment de fidélité; qu'il existait un traité, conclu en 1340, entre le comte Enno, son père, et la dernière dame de Jever, en vertu duquel la terre de Jever devait être à perpétuité annexée au comté d'Oost-Frise; que cette terre, d'ailleurs, était située en Oost-Frise, et qu'on ne pouvait y entrer, ni en sortir, que par ce pays, dont il formait une véritable dépendance.

Une des clauses de la convention de 1352, dont je n'ai point parlé, portait que, s'il arrivait qu'on demandât quelque chose aux dames de Jever, ou à leurs hoirs, à cause des ville, château et seigneurie de Jever, elles se soumettaient, ainsi que leurs hoirs, à répondre par-devant l'Empereur et ses successeurs, ou par-devant les gouverneurs des Pays-Bas. Le comte d'Oost-Frise s'adressa donc, pour faire valoir ses droits, au grand commandeur de Castille. De son côté, le comte d'Oldenbourg nomma des procureurs, chargés de défendre les siens.

Cette affaire traîna jusque sous le gouvernement d'Alexandre Farnèse, qui commit le conseil privé, auquel furent adjoints des hommes féodaux de Brabant et de Hollande, à l'effet d'en connaître, tant en première instance qu'en révision. Le conseil privé donna définitivement gain de cause au comte d'Oldenbourg (1). Notons que, à la fa-

(1) La Martinière, après avoir rapporté que le comte Jean d'Oldenbourg succéda, en 1375, à la dame Marie de Jever, et que le comte d'Oost-Frise y mit opposition, dit : « De là vint un procès qui fut porté devant l'empereur » Charles V, à Bruxelles, dès l'an 1552; ce prince prononça en faveur du » comte d'Oldenbourg, à qui la succession fut confirmée par une sentence » de révision, l'an 1591. » On ne peut s'expliquer de pareilles bévues : un procès mu en 1375, qu'on porte devant Charles V en 1552!!!

veur des troubles, le comte d'Oost-Frise s'était, en 1577, fait investir, par les cours féodales de Brabant et de Hollande, de la seigneurie en litige.

Philippe II ayant cédé les Pays-Bas aux archiducs Albert et Isabelle, le comte Jean d'Oldenbourg leur rendit foi et hommage le 24 décembre 1599.

Le comte Jean mourut le 2 novembre 1605 (*st. v.*). Son fils et son héritier, Antoine-Gunther, sollicita, l'année suivante, des Archiducs, l'investiture de la seigneurie de Jever, qui lui fut conférée.

Je n'ai pu découvrir si les comtes d'Oldenbourg, ses successeurs, ou quelqu'un d'entre eux, s'acquittèrent du même devoir. Il est certain que les événements politiques favorisèrent singulièrement l'envie, qui dut leur passer par la tête, de s'en affranchir. On a vu que les dames Anne et Marie de Jever s'étaient placées sous la suzeraineté des princes des Pays-Bas, comme ducs de Brabant et comtes de Hollande *conjunctè* : or, déjà par la trêve de 1609, les Archiducs avaient reconnu les états généraux des Provinces-Unies en qualité de pays, provinces et États libres, et Philippe IV, en signant la paix de Munster, confirma l'indépendance de ces provinces. Les rois d'Espagne ayant cessé d'être comtes de Hollande, la maison d'Oldenbourg fut en droit, peut-être, de soutenir qu'elle ne leur devait plus, au titre seul de ducs de Brabant, foi et hommage pour la seigneurie de Jever.

Il ne paraît pas, du reste, qu'en aucun temps les seigneurs de Jever aient fourni au gouvernement des Pays-Bas le secours en hommes de cheval et de pied stipulé dans la convention de 1552. Je lis, dans une consulte du conseil privé, adressée aux Archiducs le 21 novembre 1612, et dans d'autres pièces encore, qu'en 1575, le grand commandeur

de Castille fit sommer le comte Jean d'Oldenbourg , par le syndic de Groningue , George de Westendorp , de remplir ses obligations à cet égard , mais que le comte le supplia de l'en excuser , jusqu'à ce que la paix , ou une trêve , eût été conclue avec les Hollandais , alors révoltés contre Philippe II , promettant qu'à cette époque , il se libérerait , au moyen d'une bonne contribution en argent.

En 1610, il fut proposé aux Archiducs d'envoyer des commissaires au comte Antoine-Gunther, afin de réclamer de lui le règlement de l'indemnité promise par son père, trente-cinq années auparavant. On trouve, à la marge d'un projet d'instructions qui furent rédigées pour ces commissaires, l'apostille suivante, écrite de la main d'un des secrétaires d'État : « Son Altèze (l'archiduc Albert) ne trouve » convenir, pour maintenant, que l'on fasse les debvoirs » dont traite ceste instruction. Faict à Marimont, le 1^{er} » novembre 1610. »

Notice sur la découverte d'un cimetière franc au village d'Haulchin, dans la province de Hainaut ; par M. Schayes, membre de l'Académie.

L'étude des antiquités germaniques des IV^{me}, V^{me} et VI^{me} siècles de l'ère chrétienne, a, comme celle de toutes les autres branches de la vaste science de l'archéologie, fait de grands progrès depuis les quinze ou vingt dernières années. Antérieurement on ne distinguait guère, en France et en Belgique surtout, les objets de cette provenance d'avec les antiquités romaines. Aujourd'hui tout ar-

chéologue un peu instruit ne confondra plus une urne ou une arme franque avec une urne ou une arme romaine (1).

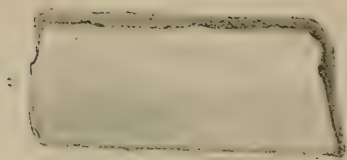
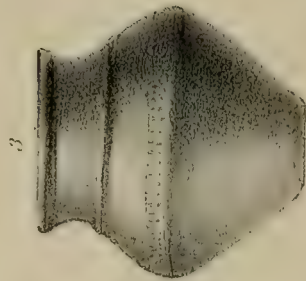
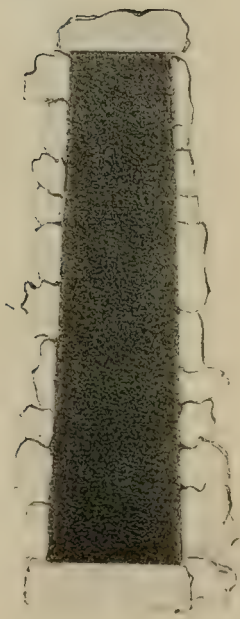
En 1847, j'ai rendu compte à l'Académie du résultat des fouilles qui furent alors exécutées au bourg de Lede, près d'Alost (2); aujourd'hui j'aurai l'honneur de lui adresser un rapport succinct sur une découverte de la même catégorie qui a été faite au village d'Haulchin, situé à deux lieues de Binche, près de la grande voie romaine de Bavai à Tongres. Elle est due également à des fouilles entreprises par ordre du Gouvernement, d'après les indications données par M. le comte François de Robiano, sénateur, et le rapport que je fus chargé d'adresser, à ce sujet, à M. le Ministre de l'intérieur. Ces fouilles datent déjà des années 1850 et 1851, aussi en aurais-je entretenu la classe plus tôt, s'il n'avait été question de les continuer; ce qui n'a pas eu lieu jusqu'ici.

L'emplacement de la découverte, qui est celle de tout un cimetière franc, est une petite prairie appelée *les Tombois*, dépendante de la ferme du sieur Honorez et éloignée d'environ deux cents pas de la chaussée romaine. L'espace occupé par les tombeaux est long d'environ 180 mètres et large de 57 : celui qui a été déblayé de 58 mètres sur 55. Les tombeaux, au nombre d'une vingtaine, qui ont été mis au jour, étaient placés sur plusieurs rangs parallèles, distants entre eux de 1^m,50. La distance d'une tombe à l'autre était de 0^m,60. Tous ces tombeaux, absolu-

(1) Voir surtout la savante et judicieuse *Notice sur les tombes gallo-frankes du duché de Luxembourg*, par M. A. Namur, dans les *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg*. Année 1852.

(2) *Bulletins de l'Académie*, t. XIII et XIV.





ment semblables à ceux trouvés, en 1845 et 1846, près de Selzen, dans la Hesse rhénane (1), sont de forme oblongue, plus étroits aux pieds qu'à la tête, et mesuraient en longueur 1^m,87 à 1^m,88, en largeur 0^m,50, au sommet 0^m,47, au centre et à la base 0,40^m. Ils étaient parfaitement orientés, solidement construits en pierres brutes et en débris de pierres de taille, maçonnés à sec (2). Le plus souvent le roc, couvert d'une couche de sable jaune, en constituait le lit; d'autres fois le fond était composé de tuileaux romains noyés dans le mortier. Ils étaient fermés par de grandes pierres, dont plusieurs présentaient des moulures et provenaient évidemment de l'une ou l'autre bâtisse antique (3). De faibles élévations de terre en recouvraient l'extérieur. Comme à Selzen, chaque tombe contenait un squelette, les pieds tournés vers l'Orient (4). On y a recueilli trois urnes, pareilles à celles de Lede, dont une en terre rouge et deux en terre noire (5); deux francisques (6); de gros grains de collier en ambre, en verre et en terre cuite émaillée de diverses couleurs (7); une belle agrafe;

(1) W. und L. Lindenschmit, *Das germanische Todtenlager bei Selzen in der Provinz Rheinhessen*. Mainz, 1848; grand in-8°, avec planches.

(2) Voir *Planche I*, les plans et coupes, *fig. 1*.

(3) Trois de ces pierres étaient bordées d'une moulure cintrée et, réunies, formaient une espèce de base ronde de trois mètres de diamètre. Un de ces fragments est figuré sur *planche I*, *fig. 2^a*, à côté d'une autre pierre servant de couvercle, *fig. 2^b*.

(4) J'ai fait transporter au musée quelques têtes, tibia et fémurs des squelettes les mieux conservés.

(5) *Planche I*, *fig. 5*.

(6) *Planche I*, *fig. 4*.

(7) *Planche II*, *fig. 5*. Les grains de collier de cette espèce et les plaques d'agrafe ou de ceinturon en or, en argent ou en cuivre, incrustés de verre, appartiennent essentiellement à l'époque franque et mérovingienne.

une boucle en bronze (1); une petite plaque de bronze, carrée et percée aux extrémités de deux trous (2); une autre plaque de bronze, ronde, mince et gravée (3); une monnaie romaine de moyen bronze et très-fruste; une monnaie gauloise muette, en or et fourrée (4); enfin, les fragments d'une bague-cachet en argent sur lesquels j'ai pu lire les lettres WABVETVSVS (5).

Tous ces objets sont déposés au Musée d'armures et d'antiquités.

Resterait maintenant à connaître la cause de la présence de ces sépultures dans cette localité et le siècle auquel elles remontent. Peut-être ces questions auraient pu être résolues d'une manière plus ou moins certaine, si le cimetière entier avait été déblayé; encore aurait-il fallu que les tombeaux fussent restés tous intacts, ce qui malheureusement n'était pas le cas, car plusieurs étaient entièrement bouleversés, preuve qu'on avait déjà tenté antérieurement quelques fouilles partielles; c'est même pour ce motif qu'on a discontinué les recherches (6). Dans l'état

(1) *Planche II, fig. 6.*

(2) *Planche II, fig. 7.*

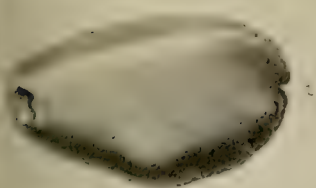
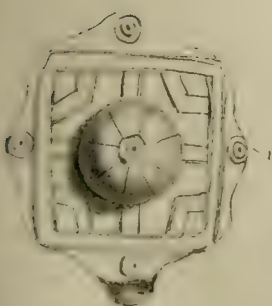
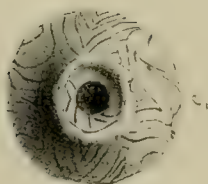
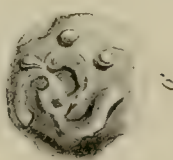
(3) *Planche II, fig. 8.* Elle est représentée au tiers de sa grandeur.

(4) *Planche II, fig. 9.* Trois monnaies gauloises ont été trouvées, en 1856, dans un tombeau romain, à Châlons-sur-Marne (*Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*, 2^e série, t. IV, p. 81).

(5) *Planche II, fig. 10.*

(6) Dans sa *Deuxième notice sur des antiquités découvertes dans le Hainaut*, M. D. Toilliez parle d'un puits antique situé près d'un endroit appelé *les Tombeaux* (sans nul doute, l'emplacement de notre cimetière), dans lequel on a trouvé des noisettes, une tête de cheval et une pièce d'or. « On a encore rencontré, dit-il, sur la commune d'Aulchin des ossements, des pièces de monnaie et des armes en bronze. » (*Bulletins de l'Académie*, t. XVI, 1^{re} partie, p. 667.)

Le curé de la commune possède un fer de pique trouvé aux Tombois,





actuel des choses, je me permettrai de hasarder une simple conjecture. Si les tombeaux d'Haulchin étaient ceux de guerriers francs tués dans un combat à la suite d'une invasion, ils n'auraient certainement pas été construits avec autant de soin ni placés d'une manière si régulière; les cadavres auraient été ensevelis à la hâte et sans ordre. Il me paraît donc indubitable qu'ils appartenaient à une population sédentaire et fixée dans ce lieu. D'un autre côté, l'absence de monnaies du V^{me} ou du VI^{me} siècle ferait supposer qu'ils sont antérieurs à l'époque mérovingienne. Je ne serai donc pas éloigné de croire que ces tombeaux doivent leur existence à l'un ou l'autre de ces corps francs formés des prisonniers de guerre que les empereurs Probus et Maximien avaient transférés dans la Nervie et qui, sous le nom de *lacti Nervii*, avaient été chargés de défendre la contrée contre les irruptions des Germains transrhénans (1).

Dans un des voyages que j'ai faits à Haulchin pour inspecter les fouilles, je me suis rendu au village des Estines

qu'il a fait durcir au feu pour l'appliquer au bout d'un bâton. Quelques autres objets antiques déterrés dans ce lieu se conservent au musée du petit séminaire diocésain, établi dans l'ancienne abbaye de Bonne-Espérance.

(1) *Tuo, Maximiane, nutu, Nervorum et Treverorum arva jacentia laetus postliminio restitutus, et receptus in leges Francus excoluit. (Eumen. Paneg. Constantio Caesari dictus, c. 21.)*

Voir aussi *Eumenii Paneg. Constantino Magno dict., c. 6. Vopisc. in Probo, c. 15. Zosymus, Hist. rom., liv. II.*

Il est vrai que MM. de Caumont et Lindenschmit prétendent que l'orientation est-ouest des tombes francques est un signe évident du christianisme que professaient ceux qui y étaient enterrés, mais cette assertion a besoin de preuves plus positives. Une autre question qui reste à résoudre, c'est celle de savoir si la fabrication des grains de collier en ambre, en verre, et surtout en terre cuite émaillée, est antérieure à l'époque mérovingienne.

pour examiner les débris que M. Vander Rit, dans son *Mémoire archéologique sur les anciennes chaussées romaines de la Belgique*, croyait être celles de thermes romains, auxquels aurait succédé la villa carlovingienne, où, à ce que l'on suppose, s'est tenu le concile de *Leptinae*. J'ai trouvé qu'ils présentaient une simple muraille, aujourd'hui peu élevée, empiétant sur la chaussée romaine et coupée d'équerre à son extrémité par un autre mur qui s'étend assez loin dans la campagne. La maçonnerie n'est nullement romaine ; elle est composée de blocaille liée par de la chaux ordinaire. Des fouilles faites dans l'espace qu'embrasse cette enceinte n'ont produit, d'après ce qui m'a été assuré sur les lieux, que quelques monnaies du moyen âge. Je ne pense donc pas m'être trompé en émettant l'opinion qu'il ne fallait voir dans ces débris que les restes de quelque léproserie, comme l'indique le nom de *maladrerie* qu'ils portent encore aujourd'hui (1). Quant à la villa carlovingienne, la tradition locale la place dans le village même des Estinnes. On m'a promis, à ce sujet, des renseignements que je communiquerai à l'Académie, s'ils offrent quelque intérêt.

— Une omission a eu lieu dans le *Bulletin* de la séance de janvier, à la fin de laquelle M. le chanoine De Ram, en prenant place au fauteuil de la présidence, a remercié, au nom de la classe, M. le baron de Stassart, directeur sortant, pour la sollicitude qu'il n'a cessé de montrer pour les intérêts de l'Académie.

(1) *Bulletins de l'Académie*, t. XVI.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 2 février 1854.

M. NAVEZ, président de l'Académie.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Alvin, Braemt, Madou, Roelandt, Simonis, Suys, le baron Wappers, Erin Corr, Snel, Fraikin, Partoes, Baron, Ed. Fétis, De Busscher, *membres* ; L. Calamatta, *associé* ; Alph. Balat, *correspondant*.

M. Chalon, *correspondant de la classe des lettres*, assiste à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur fait connaître que, par arrêté du 31 décembre dernier, le Roi a nommé président de l'Académie pour l'année 1854, M. Navez, directeur de la classe des beaux-arts.

— Par une seconde lettre, ce haut fonctionnaire transmet à l'Académie les deux pièces suivantes, relatives à la restauration des grands tableaux de Rubens.

1°. — *Lettre de M. le Gouverneur de la province d'Anvers.*

« J'ai l'honneur de vous communiquer le rapport de la commission de surveillance sur le degré d'avancement des travaux de restauration des tableaux de Rubens, à la cathédrale d'Anvers, et sur le résultat donné par cette difficile opération. La commission et la fabrique d'église se sont concertées avec la commission des monuments pour arrêter les mesures de précaution à prendre avant le remplacement des tableaux dans l'intérêt de leur bonne conservation.

» Ces mesures consistent dans le dépolissage des carreaux des fenêtres qui font face aux tableaux, afin de neutraliser l'action du soleil sur les peintures; dans la position d'un deuxième fond en chêne derrière les grands panneaux pour les isoler du mur et les garantir contre l'humidité, et, enfin, dans la construction de deux portails intérieurs pour couper le courant d'air qui dirige souvent des flots de poussière sur les tableaux.

» Ce dernier point, qui doit occasionner une dépense assez considérable, fait, en ce moment, l'objet d'un examen particulier.

» Le projet d'encadrement, pour l'exécution duquel une entrée a été prélevée sur les visiteurs des chefs-d'œuvre de Rubens, a été soumis à la Commission royale des monuments, qui l'a approuvé, sauf quelques simplifications qu'elle a indiquées verbalement sur les lieux mêmes. »

2°. — *Rapport de la commission de surveillance pour la restauration des grands tableaux de Rubens, adressé à M. le Gouverneur.*

« La commission de surveillance a l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre en date du 19 décembre dernier, n° 22,426, et elle s'empresse de satisfaire à la demande de M. le Ministre de l'intérieur, en vous faisant parvenir un rapport sur

le résultat des travaux de restauration des tableaux de Rubens.

» Depuis les derniers renseignements que nous avons eu l'honneur de vous adresser, au sujet de cette restauration, il a fallu tout ce temps pour mener cet important travail au point de pouvoir le considérer, aujourd'hui, à peu près comme terminé. Tous les dégâts de diverses natures signalés dans notre rapport du 4 avril 1849, concernant la *Descente de Croix* et ses volets, ont été restaurés.

» Les mauvais vernis qui couvraient les tableaux ont été enlevés avec la plus grande précaution, de manière à respecter les glacis primitifs du maître, les repeints dont on avait maladroitement, et en plusieurs endroits, recouvert la peinture, et notamment au corps du Christ, au bras de la Madeleine, ainsi qu'au ciel du tableau, ont également disparu pour faire place à la couleur primitive. Quant aux nombreuses parties de couleur qui s'écaillaient, puis se détachaient du panneau, elles ont été refixées et n'offrent plus aujourd'hui qu'une surface unie et solide.

» La restauration des parties endommagées et des joints des panneaux a été exécutée ensuite avec une scrupuleuse attention et avec tout le respect dû à ces admirables peintures. Ainsi, Monsieur le Gouverneur, toutes les dégradations qui existaient dans ce chef-d'œuvre, sont actuellement réparées, de même que celles qui se remarquaient aux deux volets de cette composition représentant : la *Visitation* et la *Présentation au Temple*. Seulement les peintures qui se trouvent sur le revers des deux volets mentionnés et qui représentent : *Saint Christophe* et *l'Ermite*, ont besoin encore en partie d'être refixées, et réclament, de la part de M. Le Roy, la dernière main. Ce travail ne peut se faire dans cette saison, et ce ne sera qu'au commencement d'avril prochain qu'il conviendra de l'exécuter. Ce détail, joint à une révision générale de la restauration, comprendra tout au plus trois ou quatre semaines, de manière que nous espérons que, dans le courant du mois de mai, ces chefs-d'œuvre seront entièrement restaurés et brilleront de tout leur éclat.

» La commission est heureuse, Monsieur le Gouverneur, de pouvoir vous communiquer ce beau résultat, et nous vous prions de vouloir bien agréer l'assurance de notre parfaite considération. »

FERDINAND DE BRAEKELEER, *président*,
N. DE KEYSER, *secrétaire*.

M. le Ministre exprime le désir de voir la classe des beaux-arts, qui a voué, dit-il, un intérêt tout particulier à la restauration des deux chefs-d'œuvre dont il s'agit, déléguer quelques-uns de ses membres, à l'effet de faire une inspection de ces tableaux et de lui communiquer ensuite ses observations.

Les commissaires désignés sont MM. Navez, Gallait, Leys, Madou, Verboeckhoven et le baron Wappers.

— M. Ed. de Busscher remercie la classe pour sa nomination de membre effectif; M. Louis Forster, de Vienne, remercie également, pour sa nomination d'associé dans la section d'architecture.

— Un anonyme demande que le terme fatal pour la remise des pièces destinées à concourir sur la question relative à l'école flamande de peinture, fixé au 6 octobre prochain, puisse être différé de quatre mois. Cette demande n'est pas admise.

— La classe reçoit communication d'une notice manuscrite de M. Alexandre Pinchart sur *Liévin Van den Clite, peintre gantois du XV^{me} siècle*.

(Commissaires : MM. Ed. Fétis et Edm. de Busscher.)

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Aux termes de l'article 5 du règlement de la Caisse centrale des artistes, le comité administratif se compose du bureau de la classe des beaux-arts, auquel sont adjoints six membres de la classe, nommés par elle. Le mandat de ces six membres, élus en 1849 est de cinq ans et expirait, par conséquent, en 1854. Les membres nouvellement élus sont MM. Fétis père, Braemt, Partoes, Daussoigne-Méhul, Corr et De Busscher.

Le même article porte que, si l'un des académiciens désignés pour faire partie du comité, vient à être nommé du bureau de la classe, il lui est donné un suppléant, pour la durée de son mandat de membre du bureau. MM. Navez et Alvin ont été désignés comme suppléants.

— M. Baron est admis à développer sa proposition que M. le secrétaire perpétuel avait communiquée, dans la séance précédente, et il la résume dans les termes suivants :

« Un membre demande à la classe de vouloir bien aider de ses sympathies et de son appui auprès du Gouvernement, s'il est nécessaire, la confection d'un ouvrage qui puisse figurer, comme spécimen de l'art typographique en Belgique, à l'exposition universelle de 1855. »

Cette proposition est favorablement accueillie et sera appuyée auprès du Gouvernement. Un membre fait observer que l'ouvrage en question est à la fois du domaine des beaux-arts et de la littérature, puisqu'il s'agit de reproduire les quatre poétiques d'Aristote, d'Horace, de la Fresnaye de Vauquelin et de Boileau; et qu'il serait convenable

de communiquer également ce projet à la classe des lettres de l'Académie.

Cette communication sera faite à l'autre classe.

Notice sur la gravure en taille-douce ; par M. Érin Corr.

Le désir exprimé par le Gouvernement de recevoir l'opinion de l'Académie, à l'égard des moyens les plus efficaces pour développer les beaux-arts en général, ayant fait l'objet d'une communication officielle due aux intentions honorables de M. le secrétaire perpétuel, et la position exceptionnelle de la gravure, d'une exécution lente et laborieuse et qui opère en ce moment sa renaissance en Belgique, me font un devoir de soumettre à l'Académie des observations qui peuvent jeter quelque lumière sur le moyen de faire prospérer cet art et de lui rendre l'éclat dont il jouissait jadis dans notre pays.

Il n'est pas besoin de vous dire quelle est la noble mission de la gravure à laquelle nous devons la transmission de tant de chefs-d'œuvre détruits par le temps ou l'incendie, et dont la reproduction contribue si puissamment au progrès de l'art moderne : reproduire et vulgariser les œuvres et étendre au loin la réputation des maîtres de l'art en peinture, sculpture et architecture ; contribuer à l'illustration des œuvres scientifiques et littéraires, voilà sa tâche. Considérée comme branche de commerce et alimentant plusieurs industries, elle a aussi une grande importance, et tous ces titres lui donnent des droits au patronage de la nation.

A ce propos, il est bon de jeter d'abord un coup d'œil

sur la marche progressive de la gravure en France et sur les moyens employés par les divers gouvernements qui se sont succédé dans ce pays, pour lui assurer cette suprématie que personne ne lui conteste aujourd'hui.

Sans remonter à des temps plus reculés, nous rappellerons qu'après être resté longtemps stationnaire, cet art fut porté, grâce à la munificence de Louis XIV, à un très-haut degré de perfection par les Audrans, les Nanteuil, les Drevet, les Wille, et surtout par notre célèbre compatriote Edelinck, que le ministre Colbert parvint à fixer en France, puis par les élèves distingués de ces maîtres, tels que Bervic, Massard, Tardieu, etc.; mais cet art qui brilla d'un si vif éclat jusqu'en 1789, disparut en quelque sorte à dater de cette époque, pour renaître plus tard sous l'empire.

Des travaux considérables furent commandés alors à la gravure.

Pour donner une idée de ces commandes, il suffit de citer le grand ouvrage connu sous le titre de *Musée Napoléon*, l'illustration du *Voyage en Espagne par Alex. Delaborde*, la *Galerie de Florence*, l'*Iconographie grecque et romaine* de Visconti, l'illustration des *OEuvres de Camoens*, la publication des prix décennaux; aussi la gravure, qui ne comptait alors que peu d'artistes d'un mérite supérieur, en vit-elle bientôt augmenter le nombre. Sous les gouvernements qui suivirent, non-seulement l'État fournit les fonds pour la continuation de ces grands travaux, mais il vint en aide aux graveurs de talent, pour maintenir la réputation de l'école française, en tête de laquelle figurent encore Forster, le baron Desnoyer, Dupont, etc.

Depuis cette époque jusqu'aujourd'hui, nous retrouvons toujours les mêmes traditions. C'est ainsi que pendant le courant de l'année dernière (1855), le Gouvernement

français a commandé, pour une somme d'environ 275 mille francs, à des artistes éminents, la reproduction par la gravure de divers tableaux du Musée de Paris, qui n'avaient pas encore été reproduits ou qui ne l'auraient été qu'imparfaitement : ce sont, entre autres, *les Pèlerins d'Emmaüs* de Paul Véronèse, *l'Antiope* du Corége, *la Charité* d'André del Sarto, *l'Herodiate* de Luini, le *Grand Perugin*, acheté à la vente du roi de Hollande.

Tout ce qui précède prouve jusqu'à l'évidence que donner aux artistes des travaux importants, c'est faire progresser l'art.

L'exemple de la France est décisif; mais il y a plus, si pour obtenir de si brillants résultats, l'État a fait de grands sacrifices, il en est largement indemnisé aussi par le revenu considérable que lui procure la calcographie impériale : cet établissement ne renferme pas moins de 4,000 planches, et les marchands d'estampes viennent s'y approvisionner.

J'ajouterai que, stimulés par l'état prospère de la gravure, des éditeurs entreprenants, tels que Goupi, Gache, Beinard, reconnaissant les avantages de relations directes avec les artistes que renferme cette école supérieure, qui doit son existence à la sollicitude de l'État, leur commandent des planches importantes dont la publication offre des chances de succès.

La gravure ne prit naissance en Angleterre que vers l'an 1710, période avant laquelle ce pays était tributaire de la Belgique, non-seulement pour cette spécialité, mais encore pour la fabrication des papiers d'impression (1).

(1) *In 1705, Mr Tonson, the celebrated publisher, went to Holland, to procure paper, and get plates engraved, for the splendid folio edition of CÆSAR'S COMMENTARIES. (PATRONAGE OF BRITISH ART, by John Pye.)*

Néanmoins cet art s'y développa d'une manière prodigieuse vers le milieu du XVIII^{me} siècle, de 1740 à 1760, sous le règne de Georges II, grand appréciateur des arts, et le talent des célèbres Woollett, Strange, Ryland, Sharp, Boydell, etc., imprimèrent un nouvel essor à la gravure d'histoire, qui mit en relief un grand nombre de célébrités en peinture et en statuaire.

L'intervention du Gouvernement anglais étant de peu d'importance en faveur des arts en général, le nombre d'estampes de format devint conséquemment très-restreint; cependant le génie d'entreprise et l'affluence des capitaux firent prospérer la vignette et l'illustration. Cette spécialité de gravures réduites s'y maintint à un très-haut degré de perfection par les graveurs renommés Heath, Burnet, Finden, Pye, Robinson, qui font paraître parfois des œuvres remarquables de dimension.

Quelle que soit la supériorité de l'école française sur ses rivales, son commerce de gravures, pas plus aujourd'hui qu'à aucune autre époque, ne peut être comparé à celui que faisait Anvers au XV^{me} et au XVI^{me} siècle, alors que la peinture flamande, dirigée par les Rubens et les Van Dyck, attirait les regards et l'admiration du monde entier, alors que l'art de la gravure était cultivé par une longue série de grands artistes, tels que Vosterman, Pontius, Bolswert, Galle, Goltzius, Sadeler, De Bruyn et tant d'autres. Cet immense mouvement commercial, favorisé par leurs relations étendues et l'heureuse situation du port d'Anvers, où se trouvaient réunis les navires de toutes les nations, ne commença à décroître qu'après la domination espagnole, au XVII^{me} siècle.

Depuis cette époque et malgré les somptueuses publications illustrées à grands frais par M. le baron Leroy, qui

tenta généreusement, vers la moitié du XVIII^{me} siècle, de venir en aide à la gravure, la Belgique ne produisit plus que de rares graveurs, qui furent obligés de s'expatrier pour tirer parti de leur talent : c'étaient Claessens, Cardon, Jehotte, Demeulemeester.

Enfin, il y a environ une quinzaine d'années, lorsqu'il n'en restait plus un seul en Belgique, le Gouvernement eut l'idée heureuse, quoiqu'un peu tardive, d'établir deux écoles de gravure, l'une à Bruxelles, l'autre à Anvers.

Dans un si court espace de temps, ces institutions ont formé de jeunes graveurs habiles, auxquels il ne manque que l'occasion d'exercer leur talent. Quelques-uns d'entre eux ont déjà produit des œuvres remarquables; et ce noyau, on peut le dire, n'est pas inférieur à celui qui existait en France, lorsque le Gouvernement prit à tâche, par ses encouragements, de donner une nouvelle impulsion à cet art qu'il voulait faire coopérer à la gloire nationale.

Une large protection aurait donc pour résultat, d'abord, d'empêcher l'émigration des talents déjà formés, ensuite, d'affermir les fondements de notre jeune école, et conséquemment, d'augmenter le nombre de bons graveurs.

Les éditeurs continueraient l'œuvre de l'État, et les artistes qui, aujourd'hui, sont souvent pressés par la nécessité de produire promptement des estampes de circonstance, aidés des procédés secondaires de reproduction, seraient mis à même d'exécuter des œuvres sérieuses, propres à représenter dignement l'art belge à l'étranger et à la postérité.

Il n'est pas douteux que, secondé par les lumières que le Gouvernement est à même de puiser à l'Académie royale de Belgique, ce but ne soit atteint par les mesures ci-

après indiquées et dont le mode d'exécution déterminerait la réussite :

1° La création d'un grand ouvrage national, faisant suite, et comprenant la reproduction en gravure des œuvres de nos sommités de l'art;

2° Un prix, dont la valeur serait déterminée ultérieurement, à accorder tous les cinq ans à l'auteur de la meilleure gravure d'une œuvre belge exécutée pendant cette période et qui n'aurait été l'objet d'une commande spéciale;

3° Souscription, selon leur importance, à accorder aux projets de gravure d'après des œuvres d'art indigènes qui en auraient été trouvés dignes, et par suite une intelligente distribution des épreuves;

4° La commande à chacune des diverses expositions générales, de la gravure de deux œuvres nationales, dont les estampes seraient distribuées aux souscripteurs à l'ouverture de l'exposition suivante.

Cette mesure est de la plus haute importance en ce qu'elle favorise efficacement les arts en général et l'augmentation des ressources des expositions des beaux-arts.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Traité des sections du cône, considérées dans le solide, par J.-F. Le Poivre; réimpression avec notices par MM. A. Quetelet et Camille Wins. Mons, 1854; 1 vol. in-12,

Histoire de Flandre, par M. Kervyn de Lettenhove, 2^{me} édition, tomes II et III. Bruges, 1853-1854; 2 vol. in-12.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Année 1853-1854. Tome XIII, nos 2 et 3. — *Mémoires.* 1^{er} fascicule du tome III. Bruxelles, 1854; 2 broch. in-8° et 1 vol. in-4°.

Le bourreau de Vérone, par le baron A. de Peellaert. Bruxelles, 1854; 1 vol. in-12.

Inventaire analytique des chartres et documents appartenant aux archives de la ville de Gand, par Prudent Van Duyse, 1^{re} et 2^{me} livraisons. Gand, 1849 et 1853; 2 broch. in-4°.

Simon Stevin naer Worduin's bekoond werk. — *De koningin der Belgen, twee gedichten ingezonden ten brusselschen prijskampe.* — Everaerd T Serclaes, 1587. — *Notice biographique sur M. Alfred Motte.* — *Droits du maître fauconnier de Flandre.* — *Ordonnance au sujet des veneurs.* — *Une élégie de Burger.* — *Sur les registres des archives de la ville de Gand que Charles V aurait fait détruire.* — *Belegering van Dendermonde door Lodewyk XIV.* — *Tableau de l'époque des troubles religieux à Gand, du 18 août 1565 au 7 mai 1567.* — *La commune de Loo.* — *Les chemins de fer, considérés sous le rapport de leur influence sur l'industrie et la civilisation.* — *La Confédération de Termonde, ou le 4 octobre 1566.* — *Kunst plaet over de overwinningen van den aertshertog Leopold, vooral in West-Vlaenderen.* — Mathieu de Layens. — *De zang der germaenschen slaefs.* — *Levensschets van J.-L. Kesteloot*; par Prudent Van Duyse. Gand, 1859 à 1855; 16 brochures in-8°.

Notice sur Louis Overdatz, par C. Broeckx. (Extrait des *Annales de la Société de médecine d'Anvers.*) Anvers, 1854; 1 broch. in-8°.

Journal de pharmacie, publié par la Société de pharmacie d'Anvers. 40^{me} année. Janvier et février. Anvers, 1854; 2 broch. in-8°.

Fictions et réalités ou Essai de tablettes liégeoises; nouvel hommage à la Société libre d'émulation de Liège, par son secrétaire général Alb. d'Otreppe de Bouvette. 10^e livraison, janvier. Liège, 1854; 1 broch. in-12.

Archives belges de médecine militaire, tome XII, 5^{me} et 6^{me} cahiers. Novembre et décembre. Bruxelles, 1855; 1 vol. in-8°.

Traité de mécanique élémentaire. — Premières leçons de chimie, appliquées à l'agriculture; par J. Hodges. Ouvrages traduits de l'anglais, par P. Baes. (Extrait du Panthéon classique.) Bruxelles, 1855; 2 vol. in-18.

Journal belge de l'architecture et de la science des constructions, publié sous la direction de MM. C.-D. Versluys et Ch. Vanderauwera. 6^e année. 4^e et 5^e livraisons. Bruxelles, 1854; 2 broch. in-4°.

Journal d'horticulture pratique de la Belgique, par M. Galeotti, 11^e année, n° 11. Janvier. Bruxelles, 1854; 1 broch. in-12.

Journal d'agriculture pratique, d'économie forestière, d'économie rurale et d'éducation des animaux domestiques du royaume de Belgique, publié sous la direction et par la rédaction principale de M. Charles Morren. Mai 1855 à février 1854 inclus. Liège; 10 broch. in-8°.

La Belgique horticole, journal des jardins, par M. Ch. Morren, avril à décembre 1855; Bruxelles; 9 broch. in-8°.

Le jardin fleuriste, journal général des progrès et des intérêts botaniques et horticoles, rédigé par Ch. Lemaire, 4^e volume. 18^e et 19^e livraisons. Gand, 1855; 1 broch. in-8°.

Le scalpel, rédacteur M. Festraerts. 6^{me} année, n°s 18 à 20. Liège, 1854; 5 feuilles in-4°.

La presse médicale belge, rédacteur M. Hannon. 6^e année, n°s 6 à 9. Bruxelles, 1854; 4 feuilles in-4°.

Moniteur des intérêts matériels. 4^e année, n°s 5 à 8. Bruxelles, 1854; 4 feuilles in-plano.

Moniteur de l'enseignement, publié par F. Hennebert. Tom. IV, n°s 15 et 16. Tournay, 1855; 2 broch. in-8°.

Le cordonnier, 2^{me} année. N° 8. Février. Bruxelles, 1854; 1 feuille in-4°.

Vlaensch Midden-Comiteit. Algemeene omzendbrief, aen al wie

in de vlaemsche zaet belang stelt. Bruxelles, 1853; $\frac{1}{2}$ feuille in-12.

Flora Batava of afbeelding en beschrijving van nederlandsche gewassen, door wijlen Jan Kops, vervolgd door P.-M. Gevers Deijnoot; 174^{ste} aflevering. — *Tijtel en register*, XI^{ste} deel. Amsterdam, 1853; 2 broch. in-4°.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg. Année 1852, tome VIII. Luxembourg, 1853; 1 vol. in-4°.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, par MM. les secrétaires perpétuels. Tome XXXVIII, nos 5 à 6. Paris, 1854; 4 broch. in-4°.

Annuaire de l'Institut des provinces et des congrès scientifiques, 1854. Paris; 1 vol. in-12.

Bulletins de la Société de l'histoire de France. Paris, 1854 et 1855; 2 vol. et 12 broch. gr. in-8°.

Publications de la Société de l'histoire de France :

— *L'Istorie de li Normant*, etc.; 1 vol. gr. in-8°, 1855.

— *Histoire ecclésiastique des Francs*, par Grégoire de Tours, texte latin, 2 vol. gr. in-8°, 1856 à 1858.

— *Lettres du cardinal Mazarin à la reine*, etc.; 1 vol. in-8°, 1856.

— *Mémoires de Pierre de Fenin*; 1 vol. gr. in-8°, 1857.

— *De la conquête de Constantinople*; par Villehardouin; 1 vol gr. in-8°, 1858.

— *Orderici Vitalis Historia ecclesiastica.* Tomes I à IV; gr. in-8°, 1858 à 1852.

— *Correspondance de l'empereur Maximilien et de Marguerite, sa fille*; 2 vol. gr. in-8°, 1859.

— *Histoire des ducs de Normandie*, etc.; 1 vol. gr. in-8°, 1840.

— *OEuvres complètes d'Eginhard*; 2 vol. gr. in-8°, 1840 et 1845.

— *Mémoires de Philippe de Commines*; 3 vol. gr. in-8°, 1840 à 1847. — *Préface et notice sur Philippe de Commines*; 1 vol. gr. in-8°, 1848.

— *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*; 5 vol. gr. in-8°, 1841 à 1849.

— *Coutumes du Beauvoisis*; 2 vol. gr. in-8°, 1842.

— *Mémoires et lettres de Marguerite de Valois*; 4 vol. gr. in-8°, 1842.

— *Chronique latine de Guillaume de Nangis*; 2 vol. gr. in-8°. 1845.

— *Mémoires du comte de Coligny-Saligny, etc.*; 1 vol. gr. in-8°, 1844.

— *Histoire des Franes*, par Richer; 2 vol. gr. in-8°, 1845.

— *Registres de l'hôtel de ville de Paris, pendant la Fronde*; 2 vol. gr. in-8°, 1846 à 1848.

— *Vie de saint Louis*, par le Nain de Tillemont; 6 vol. gr. in-8°, 1846 à 1848.

— *Journal du règne de Louis XV*, par E.-J.-E. Barbier, tomes II et III; 2 vol. gr. in-8°.

— *Bibliographie des Mazarinades*, par M. Moreau; 5 vol. gr. in-8°, 1850 et 1851.

— *Compte de l'argenterie des rois de France, au XIV^e siècle*; 4 vol. gr. in-8°.

— *Mémoires de Daniel de Cosnac, évêque de Valence*; 2 vol. gr. in-8°.

— *Choix de Mazarinades*, par M. Moreau; 2 vol. gr. in-8°, 1855.

Annuaire de la Société de l'histoire de France, 1857 à 1844 et 1848 à 1855; 14 vol. in-18.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture, compte rendu mensuel, rédigé par M. Payen, secrétaire perpétuel. 2^e série. Tome IX, n° 1. Paris, 1855; 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société géologique de France. 2^{me} série. Tome X, feuilles 17-22. Paris, 1852-1855; 1 vol. in-8°.

L'Athenaeum français. 5^e année, nos 4 à 7. Paris, 1854; 4 doubles feuilles in-4°.

Le Spectateur, revue encyclopédique des sciences, des lettres et des arts. N° 1. Paris, 1854; 1 vol. gr. in-8°.

Revue de l'instruction publique. 15^{me} année, n°s 45 à 46. Paris, 1854; 4 doubles feuilles in-4°.

Revue et magasin de zoologie pure et appliquée, par M. F.-E. Guérin-Ménéville, n° 12, 1855, et n° 1, 1854. Paris; 2 broch. in-8°.

Quelques mots sur l'inoculation du bétail adressés à M. le docteur Didot, par J. De Saive. Paris, 1855; 1 broch. in-8°.

Navigation aérienne ou direction des Aérostats, par J.-B. Carrié, curé de Barbast (Lot-et-Garonne). Paris, 1855; 1 broch. in-8°.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique. 5^{me} série. Tome III. 5^e livraison. Valenciennes, 1854; 1 vol. gr. in-8°.

Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — *Rapport du secrétaire de la commission de l'exposition de Dunkerque.* — *Catalogue des ouvrages de peinture et de l'exposition de Dunkerque.* Dunkerque, 1855; 1 vol. et 2 broch. in-8°.

Mémoire sur les Crustacés de la famille des Cloportides qui habitent les environs de Strasbourg, par A. Lereboullet. (Extrait des *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg*.) Strasbourg, 1855; 1 vol. in-4°.

Mémoire sur le drainage; par M. le baron d'Hombres-Firmas. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture de l'Hérault*.) Montpellier, 1855; 4 feuilles in-8°.

Société Vaudoise des sciences naturelles. Bulletin n° 50. Tome III. Année 1855. Lauzanne, 1855; 1 broch. in-8°.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de Neuchâtel. Tome III. Neuchâtel, 1855; 1 broch. in-8°.

Johann-Baptist Cysat von Luzern. Ein Beitrag zur Geschichte der Mathematik und Physik in der Schweiz. Von Rudolf Wolf. Berne, 1855; 1 broch. in-8°.

The Royal Institution of Great-Britain: — Notices of the meetings of the members. Part. III. Nov. 1852.-July 1853. — *A list of the members, officers, etc., with the report of the visitors for the year 1852.* Londres, 1853; 2 broch. in-8°.

The Annals and magazine of natural history, including zoology, botany, and geology. N^{os} 67 à 72; juillet à décembre 1853. Londres, 1853; 6 broch. in-8°.

Proceedings of the Royal Society of Edinburgh. Session 1852-1853. — *Transactions.* Vol. XX. Edinbourg, 1853; 4 broch. in-8° et 1 vol. in-4°.

Antikenkranz zum dreizehnten berliner Winkelmannsfest. Geweiht von Theodor Panofka. Berlin, 1853; 1 vol. in-4°.

Programm des archäologisch-numismatischen Instituts im Göttingen zum Winkelmannstage 1853. Von Dr Karl Friedrich Hermann. Göttingue, 1853; 1 vol. in-8°.

Die Mineral-Regionen der obern halberisel Michigan's (N.-A.) am Lake superior und die Isle Royal, von Fr. Roch. Göttingue, 1851; 3 vol. in-8°.

Handbuch der Pathologie und Therapie, von Dr C.-A. Wunderlich. II^{de} Band, 4^{de} Abtheilung. Stuttgart, 1853; 1 vol. in-8°.

Heidelberger Jahrbücher der Literatur. 64^r Jahrgang, 2^s Hälfte. Juli bis December. Heidelberg, 1853; 1 vol. in-8°.

Atti dell' Accademia pontifica de' Nuovi Lincei compilati dal segretario. Anno V. Sessione IV^a del 23 maggio 1852. Rome; 1853; 1 vol. in-4°.

Progetto di un Teatro municipale del conte Antonio Lovatti. Pubblicato per cura di Romualdo Gentilucci. Rome; 1 vol. in-plano.

Elenco delle opere eseguite dallo scultore cavaliere Alessandro-Massimiliano Laboureur. Rome, 1847; 1 vol. in-4°.

Rendiconti delle adunanze della R. Accademia economico-agrario dei Georgofili di Firenze. Ottobre à décembre 1853. Florence, 1853; 4 broch. in-8°.

Saggio d'inscrizioni. — Notizia intorno Luigi Raballia. — Ricordanze intorno i meriti e la persona del dottore consigliere ducale Nicola Pellegrini. Per el dottor Enrico Adorni. Milan, 1845 et 1846; 5 broch. in-8°.

Kongl. Vetenskaps-Akademiens för år 1851. — Berättelse om framstegen i vertebrerade Djurens Natural-Historia och Ethnografien under åren 1845-1850. Afgifven till kongl. Vetenskaps-Akademien af Carl o. Sundevall. — Öfversigt af kongl. Vetenskaps-Akademiens förhandlingar. Nionde årgången, 1852. Stockholm, 1855; 5 vol in-8°.

Register öfven de till kongl. Vetenskaps-Akademien af Joh. Em. Wikström afgifna års-Berättelsen i Botanik för åren 1820 till och med 1858. På kongl. Vetenskaps-Akademiens föranstaltande upprätlade af N.-J. Anderson. Stockholm, 1852; 1 vol. in-8°.

Annales de l'Observatoire physique central de Russie; publiées par A.-C. Kupffer. N° 1, année 1850. N° 2, Correspondance météorologique pour l'année 1852; St-Petersbourg, 1855; 2 vol. in-4°.

Compte rendu annuel; supplément aux Annales de l'Observatoire, pour l'année 1850; St-Petersbourg, 1855; 1 broch. in-4°.

Articles omis dans l'ouvrage qui a pour titre : Philosophie, par Victor Jubien. Ile Maurice, 1855; 1 vol. in-8°.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1854. — N^o 5.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 4 mars 1854.

M. le baron DE SELYS-LONGCHAMPS, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. d'Omalius, Pagani, Sauveur, Timmermans, Wesmael, Martens, Dumont, Cantraine, Kickx, Stas, De Koninck, Van Beneden, De Vaux, le vicomte B. Du Bus, Nerenburger, Gluge, Melsens, Liagre, Schaar, *membres ;* Sommé, Lacordaire, *associés.*

M. Éd. Fétis, *membre de la classe des beaux-arts*, assiste à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur fait parvenir à l'Académie différents ouvrages pour la bibliothèque.

M. Lacordaire fait hommage du 1^{er} volume de l'Histoire naturelle des insectes qu'il vient de publier.

Remercîments.

— L'Académie des sciences de Paris, l'École polytechnique de France, la Société suisse pour les sciences naturelles, la Société havraise d'études diverses, etc., remercient l'Académie pour l'envoi de ses publications.

— M. le secrétaire perpétuel communique des lettres de M. Maury, directeur de l'observatoire de Washington, de M. le capitaine James, de M. Jansen, lieutenant de la marine hollandaise, de M. Buys-Ballot, directeur de l'Institut météorologique d'Utrecht, etc., qui donnent des renseignements sur le développement que prend l'Association météorologique, dont les bases ont été posées, à Bruxelles, en septembre dernier. La plupart des États de l'Amérique du Nord et du Sud se sont ralliés à cette association; en Angleterre, le système d'observations organisé par le génie militaire se consolide de plus en plus. En Hollande, les études météorologiques, pour le royaume et les colonies, viennent d'être concentrées à l'Institut météorologique d'Utrecht, qui sera chargé désormais de la direction et de la publication des travaux.

— L'Académie reçoit sur les phénomènes périodiques des animaux et des plantes, pendant l'année 1855, les documents suivants :

1° Observations sur la floraison, la feuillaison, etc., faites par M. A. Quetelet, dans le jardin de l'Observatoire;

2° Observations ornithologiques, faites par M. Vincent, à Bruxelles;

5° Observations sur la floraison, la feuillaison, etc., faites au Jardin Botanique de Gand, par M. Donkelaer;

4° Observations sur la végétation et les températures à Munich, communiquées par M. De Martius.

— M. L. Palmieri, professeur de physique à Naples, écrit que ses observations sur l'électricité de l'air confirment celles de Bruxelles et communique ses dernières recherches à ce sujet.

— M. Leroy, ancien géomètre à Jamoigne, canton de Florenville, écrit au sujet des températures de l'hiver dernier. Le 26 décembre 1855, à 8 heures du matin, le thermomètre centigrade marquait — 21°,0, et le 14 février 1854, à 7 1/2 heures du matin, il marquait — 12°,0.

— M. le secrétaire perpétuel communique aussi, au sujet des températures de l'hiver dernier, la lettre suivante de M. Du Ponthois, à Tournay, en date du 7 février :

« J'ai désiré vous signaler un fait, qui, s'il peut fournir matière à observation, ne saurait parvenir à meilleure adresse. Je vous soumettrai mes propres réflexions.

» Pendant la dernière forte gelée, tous les propriétaires des environs de Tournay, à plusieurs lieues de distance, ont perdu la plus grande partie du poisson de leurs étangs,

la presque totalité des carpes. Un seul, à ma connaissance, y fait exception.

» Une glace épaisse recouverte d'une forte couche de neige aidant à l'interception de l'air, a-t-elle été la cause efficiente de cette mortalité générale? je ne le crois pas. Je pense qu'elle n'a pu être que la cause contingente ou venant en aide à la cause première. L'on conçoit, en effet, qu'elle aurait pu suffire pour produire un tel résultat dans les étangs peu profonds et pleins de boues ou sur lesquels, en marchant beaucoup, on aurait fait décuver le poisson, mais il n'en est nullement ainsi. Or, comme tous les 15 ou 20 ans, si pas plus souvent, il y a une aussi forte gelée avec autant de neige, comme toutes les meilleures pratiques et conditions n'ont rien fait, il s'ensuivrait que personne ne pourrait avoir de poisson ni gros, ni petit, l'événement devenant périodique.

» Voici des exemples : A une demi-lieue de Tournay (rive gauche de l'Escaut), un bel étang qui a de la profondeur, des eaux claires alimentées par une fontaine située à proximité et qui communique avec un canal de jardin, avait toutes les conditions pour échapper au désastre. L'habitation n'était pas occupée; l'on avait fait des lumières, ou l'on avait introduit des tiges de féveroles suivant une méthode du canton. Il y est mort une grande quantité de poisson.

» A une demi-lieue sur la rive droite, je possède un étang de 55 ares, qui entoure ma maison de campagne. Je ne fais pas de lumières, personne ne marche sur la glace. J'avais mis les eaux basses avant la gelée, fait enlever les feuilles, et renouvelé l'eau avec celle provenant de trois fontaines ferrugineuses. L'étang est profond et il y a des cuves de plus de deux mètres. J'ai perdu 250

carpes, plus de 100 perches, 6 anguilles, dont deux fort grosses de 90 centimètres de long, seulement une tanche et point de brochets, dont il s'introduit tous les ans quelques-uns.

Les poissons pris par la gelée s'attachent par le dos à la glace, tandis que tous venaient à plat à la surface, et c'était à l'endroit des cuves profondes où il y avait le plus de morts. Il me paraît d'autant plus évident que l'eau a été corrompue, que jamais les anguilles, qui restent dans la boue, ne sont prises par la gelée, et que cette fois, il y a des mares où toutes les anguilles et toutes les grenouilles sont mortes. Ce résultat me semble donc devoir être attribué à des émanations délétères, provenant de l'intérieur du globe et dont la glace et la neige ont empêché l'évaporation dans l'air; cela pourrait bien avoir quelque analogie avec la cause réelle de la maladie des pommes de terre et celle de la vigne, avec ce qui en quatre jours, en 1849, a fait devenir toutes noires les feuilles des pruniers du village où je passe l'été, et a fait mourir, il y a 4 ou 5 ans, en Bourgogne, une bonne partie des cerisiers.

» La seule personne qui, à ma connaissance, n'ait pas perdu de poisson, a dans ses étangs une fontaine assez jaillissante pour déterminer un jet d'eau de 5 à 4 pieds de haut.

» Le dernier résultat est que, si je n'avais que de gros poisson, le frai ne produisant pas chez moi, il n'y aurait plus pour personne de moyen de réparation; il faudrait 50 années, puisque partout le fretin est anéanti.

» Il reste la fécondation artificielle des boîtes, dont on nous promet merveille et dont ce canton aurait plus besoin que tout autre d'avoir les prémices. »

Plusieurs membres font des communications analogues et promettent de mieux préciser les faits dans une prochaine séance.

— M. le Dr Heffner, de Wurtzbourg, écrit qu'il a trouvé, tout récemment, un manuscrit en latin de l'astronome Tycho Brahé, adressé au landgrave Guillaume de Hesse, et qui contient une relation très-étendue sur la comète qui fut visible depuis la fin de février jusqu'au commencement de mars 1590. M. Heffner croit cette relation inédite et demande s'il conviendrait à l'Académie de la publier. Quelques nouveaux renseignements seront demandés au savant allemand.

— M. C. Mathieu communique une notice manuscrite *Sur ce qu'on appelle espèces et variétés en histoire naturelle.* (Commissaires : MM. Spring, Kickx et Martens.)



RAPPORTS.



A la suite du rapport de M. Nyst, la classe ordonne l'impression d'une notice de M. De Koninck, *Sur un nouveau genre de Crinoïde du terrain carbonifère de l'Angleterre.*

— La classe ordonne également l'impression d'une notice de M. Nathanaël Lieberkühn, de Berlin, *Sur les psorospermies*, conformément aux conclusions du rapport de M. Van Beneden.

« M. Lieberkühn a parlé, dans son mémoire couronné par l'Académie, sur l'évolution des grégaires, du passage de ces parasites par l'état d'amibes, dit M. Van Beneden. C'est une observation d'une haute importance et sur laquelle j'ai cru devoir faire des réserves dans mon rapport. M. Lieberkühn a continué ses recherches sur ce sujet important; c'est le résultat de ses dernières observations qu'il m'a prié de communiquer à l'Académie et dont j'ai l'honneur de demander l'impression dans les *Bulletins*. »

— Dans la séance du 4 février dernier, M. G. Dewalque avait présenté une note *Sur les divers étages de la partie inférieure du lias dans le Luxembourg et les contrées voisines*. M. Dumont, premier commissaire, émet sur cet écrit l'avis suivant :

« La notice de M. Dewalque est une excellente discussion sur ce qui a été fait et dit dans ces derniers temps sur la position de ces dépôts, et particulièrement sur celle des grès de Luxembourg et d'Hettange, qui, en septembre 1852, a fixé l'attention de la Société géologique de France.

» Je pense que cette notice sera lue avec intérêt par tous les géologues qui se sont occupés de ces terrains, et j'en propose l'impression dans nos *Bulletins*. »

M. De Koninck, second commissaire, exprime, à son tour, son opinion dans les termes suivants :

« J'ai lu avec beaucoup d'intérêt la notice de M. Dewalque. C'est une discussion approfondie et parfaitement raisonnée de toutes les opinions qui ont été émises sur l'âge relatif et le synchronisme de ces étages. J'ai vu avec plaisir que les conclusions auxquelles l'auteur arrive sont dues, en grande partie, à l'application des caractères paléonto-

logiques des roches qui ont fait l'objet de ses recherches et des comparaisons qu'il a établies.

» Je suis d'accord avec mon savant collègue, M. Dumont, pour proposer l'insertion de la notice de M. Dewalque dans le *Bulletin* de nos séances. »

Conformément aux conclusions de ses commissaires, la classe ordonne l'impression de la note de M. Dewalque.

— La classe adopte ensuite les deux projets d'inscription suivants, présentés par M. Roulez, pour les médailles de MM. d'Udekem et N. Lieberkühn, entre lesquels elle a partagé le prix pour la question de zoologie, à l'époque de son dernier concours.

JULIO AB UDEKEM

LOVANIENSI

SCIENTIARUM NATURALIUM

ET MEDICINAE DOCTORI

QUOD

LUMBRICI TERRESTRIS

EVOLUTIONEM

ACUTE PERSPEXIT

LUCULENTER EXPOSUIT

MDCCCLIII.

—

NATHANAELI LIEBERKÜHN

MEDICINAE APUD BEROLINENSES

DOCTORI

QUOD

GREGARINARUM EVOLUTIONEM

DOCTE ET SAGACITER

INDAGAVIT

MDCCCLIII.

=====

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Sur l'origine ou la nature du calorique; par M. Martens,
membre de l'Académie.

Parmi les diverses hypothèses qui ont été successivement émises sur la nature du calorique, une des plus ingénieuses est celle qui le regarde comme constituant le fluide électrique complexe ou naturel, répandu dans tous les corps matériels : et en effet, quand on voit un fil de platine, interposé entre les deux pôles d'une pile voltaïque, se maintenir pendant plusieurs heures à l'état de vive incandescence par le seul passage du courant galvanique, on est bien tenté de considérer la chaleur, incessamment produite dans le fil, comme résultant de la réunion continuelle des fluides électriques de nature opposée, réunion qui constitue le courant en question.

On est d'autant plus porté à admettre cette manière de voir, qui établit une certaine analogie de nature entre l'électricité et la chaleur, que nous trouvons généralement un rapport constant entre la conductibilité des corps pour la chaleur et leur conductibilité pour l'électricité; à tel point que ce qui rehausse la conductibilité calorifique d'un corps, rehausse en même temps sa conductibilité électrique : témoin le charbon organique qui, après avoir été calciné à une haute température, est devenu à la fois bon conducteur de la chaleur et bon conducteur de l'électricité.

Il y a, à la vérité, une grande différence entre le mode

de propagation de la chaleur et celui de l'électricité dans les corps; mais ceci peut tenir aux différences qui existent nécessairement entre les fluides électriques, vitré et résineux, à l'état libre, et le fluide calorifique, qui semble résulter de leur combinaison.

Si l'agent de la chaleur a des rapports avec celui qui produit les phénomènes électriques, il doit en avoir aussi avec le principe de la lumière. Il paraît même n'être qu'une modification de ce fluide subtil et impondérable, désigné sous le nom d'*éther*, aux ondulations duquel on attribue les phénomènes lumineux; car nous savons que la chaleur peut rayonner à l'instar de la lumière, et M. Melloni a parfaitement prouvé que les radiations de la chaleur obscure sont, en quelque sorte, des radiations invisibles de lumière.

Tous les faits tendent à établir une extrême analogie, si pas une identité de nature, entre le principe de la chaleur et celui de la lumière, de même qu'ils nous portent à admettre que l'agent des phénomènes électriques pourrait bien aussi se rattacher à l'existence d'un fluide semblable à celui qui produit les phénomènes calorifiques; et ce serait là encore une confirmation de cette extrême simplicité de la nature qui partout, avec un petit nombre de causes premières, produit une infinité d'effets divers.

Quoi qu'il en soit, les phénomènes de la chaleur s'expliquent beaucoup mieux en les attribuant à un fluide excessivement subtil, répandu dans tous les corps et même dans l'espace, qu'en les attribuant, avec quelques physiiciens, à un simple mouvement ondulatoire ou vibratoire des molécules des corps; car ce mouvement suppose nécessairement qu'il existe entre ces molécules des espaces vides ou des pores dans lesquels elles peuvent subir ces

mouvements vibratoires. Mais l'existence des pores, qui est d'ailleurs démontrée par l'observation, suppose celle d'une force répulsive entre les molécules, et comme il est impossible de concevoir que les mêmes molécules puissent à la fois s'attirer et se repousser, vu que ces deux qualités s'excluent mutuellement, force nous est d'attribuer la répulsion qui se manifeste entre les molécules d'un corps, et qui les tient écartées, à un agent distinct de leur substance propre, qui ne saurait être que le calorique, eu égard à la dépendance intime que l'on remarque entre la dilatation des corps et leur échauffement. Il n'est d'ailleurs guère douteux que le calorique ne soit effectivement l'agent répulsif des molécules matérielles, s'il est vrai, comme l'assure le célèbre Berzelius, que des corps légers, librement suspendus dans un vide parfait, se repoussent quand on les chauffe.

Il y a donc dans la nature des substances douées d'une puissance d'attraction réciproque, ce sont les substances matérielles pondérables, et d'autres douées d'une puissance répulsive, ce sont des substances impalpables et impondérables. C'est à ce dernier ordre de substances que se rattachent les phénomènes calorifiques, lumineux et électriques.

Ce qui doit nous porter surtout à attribuer la chaleur à un fluide subtil, distinct de la matière pondérable des corps, ce sont les phénomènes relatifs au *calorique spécifique* : car le calorique semble parfois s'unir si intimement aux corps, qu'il y est masqué à l'instar d'une substance qui entre en combinaison avec une autre et qui, perdant alors les qualités qui la distinguent, devient également *latente*. Aussi les chimistes ont généralement considéré le calorique latent comme du calorique de combinaison ; et en

effet, le calorique latent reparait ou redevient libre lorsque la combinaison dans laquelle il est engagé vient à se défaire. Mais comment, me demandera-t-on, concevoir le calorique à l'état de combinaison ou plutôt d'union intime avec une substance matérielle? Pour cela, nous n'avons qu'à supposer que le calorique latent fait partie des groupes atomiques qui constituent les molécules intégrantes ou les particules physiques des corps; qu'il est, en quelque sorte, inhérent à ces groupes et plus ou moins condensé à la surface de leurs atomes par l'effet d'une force attractive, tandis que le calorique libre est simplement répandu dans l'espace et dans les pores des corps, ou plutôt entre les groupes atomiques, sans faire partie constituante de ces derniers ou sans adhérer à la surface des atomes.

Au reste, on peut se représenter le calorique latent comme existant dans les corps à l'instar des gaz qui se trouvent condensés en plus ou moins grande quantité dans les pores du charbon de bois; et de même qu'une partie de ces gaz devient libre, lorsque le gaz environnant le charbon vient à perdre de sa tension; de même lorsque le calorique libre diminue dans un corps ou dans l'espace qui l'environne, le calorique latent s'échappe aussi en partie des groupes atomiques ou des particules du corps; ce qui affaiblit la force répulsive de ces particules, et détermine ainsi la contraction du corps.

Les principaux phénomènes relatifs à la chaleur s'expliquent donc naturellement en admettant que le calorique est un fluide *sui generis* susceptible de s'unir intimement à la matière ou de s'y incorporer, et de lui communiquer ainsi des propriétés nouvelles, et entre autres une puissance répulsive qui contre-balance plus ou moins l'attraction moléculaire. Rien ne s'oppose non plus

à ce que , pour ne pas multiplier outre mesure l'existence de ces fluides spéciaux impondérables , nous considérons le calorique comme n'étant autre que le fluide électrique naturel ou latent, dont la décomposition est nécessaire pour produire les phénomènes électriques. En effet, comme tous les corps renferment ce fluide électrique complexe, on concevrait ainsi que tous doivent renfermer aussi du calorique; et si, pendant que ce fluide vient à se décomposer ou à se dédoubler dans les corps pour les rendre électriques, leur température ne s'abaisse point, on peut l'attribuer à ce que le même fluide afflue du dehors, soit par radiation, soit de toute autre manière, avec autant de rapidité qu'il se décompose.

Nous sommes loin d'affirmer cependant que l'hypothèse que nous cherchons à défendre sur la nature du calorique satisfasse à tous les phénomènes produits par ce dernier. Il règne sur cette matière encore beaucoup d'obscurité, et jusqu'ici nous ne pouvons pas expliquer encore d'une manière complètement satisfaisante la production du calorique dans diverses circonstances données, et entre autres par le frottement (1). Mais si l'hypothèse en question laisse encore beaucoup à désirer, quant à la possibilité d'expliquer par son

(1) Quelques-uns ont cru pouvoir expliquer le développement de chaleur par le frottement, en supposant que le calorique peut se modifier de manière à acquérir plus d'intensité d'action sans que pour cela sa quantité soit augmentée. Ils admettent aussi que lorsqu'un corps devient lumineux par l'action de la chaleur, il y a transformation du calorique en lumière; et en effet, plus la température d'un corps s'élève, plus les rayons calorifiques qui en émanent semblent se rapprocher, quant à leur vitesse et autres qualités, de celles qui sont propres aux rayons lumineux. De même, disent-ils, la lumière la plus vive peut se transformer en calorique obscur, lorsqu'étant absorbée par les corps opaques, surtout à surface noire, elle en émane ensuite sous forme de

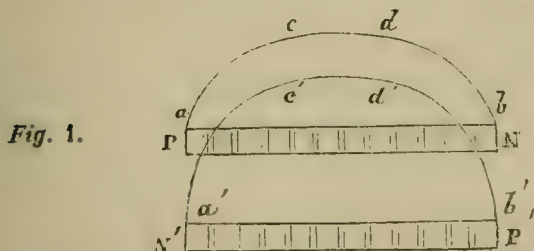
moyen tous les phénomènes de la chaleur, du moins nous ne connaissons aucun fait précis qui lui soit directement contraire ou qui puisse servir à en démontrer la fausseté. Il est vrai que, tout récemment, deux physiciens français très-distingués sont venus annoncer à l'Académie des sciences de Paris qu'il pouvait y avoir réunion de fluides électriques de nom contraire sans production de chaleur, ce qui ne permettrait plus de considérer le calorique comme un résultat immédiat de cette réunion; mais les expériences sur lesquelles ils se sont basés pour établir leur proposition sont loin de conduire à une pareille conséquence, comme il me sera facile de le prouver.

MM. de la Provostaye et Desains ont lu à l'Académie des sciences, dans sa séance du 14 novembre 1855 (1), une notice où ils tendent à prouver que lorsque deux courants galvaniques passent simultanément à travers un fil métallique suivant des directions opposées, ils ne produisent aucune chaleur dans le fil; ce qui renverserait complètement l'hypothèse que le calorique fût un produit immédiat de la réunion des électricités contraires, quelle que soit la direction suivant laquelle se fait cette réunion. Voici l'expérience fondamentale sur laquelle s'appuient les deux

rayons calorifiques obscurs, ne pouvant plus traverser le verre. Ces sortes de modifications d'une seule et même substance ne présentent rien d'in vraisemblable, depuis que nous connaissons les nombreuses modifications allotropiques dont sont susceptibles plusieurs substances matérielles, telles que le soufre, le phosphore, le carbone, etc. Au reste, je crois inutile de m'appesantir sur ces considérations, plus ou moins étrangères à l'objet de cette notice, qui a pour principal but de montrer que le courant galvanique est une source constante de chaleur.

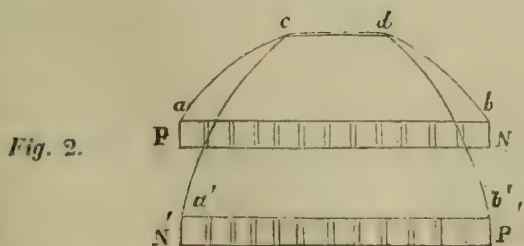
(1) *Comptes rendus de l'Académie des sciences de Paris*, t. XXXVII, pp. 749 et suiv.

physiciens français. Il ont pris deux piles pareilles, P N et P' N' (*fig. 1*), disposées parallèlement l'une à l'autre avec opposition de pôles, comme dans la figure ci-jointe, et



ayant leurs pôles en communication par les fils métalliques $a c d b$ et $a' c' d' b'$. Ces fils sont évidemment le siège de deux courants distincts dirigés en sens contraire, et montrent par cela même, tous deux, une élévation de température en rapport avec la force respective de chaque pile.

Si l'on vient ensuite à rapprocher ces fils de manière à ce qu'ils coïncident dans leurs portions moyennes $c d, c' d'$; à l'instant même toute chaleur cesse de se faire sentir dans la partie du fil, où il est devenu double et où, d'après MM. de la Provostaye et Desains, il est le siège de deux courants dirigés en sens contraire, tandis que la chaleur continue à se faire sentir, et est même devenue plus forte dans les parties des fils qui sont restées séparées, savoir : $a c, a' c, db, db'$ (*fig. 2*).

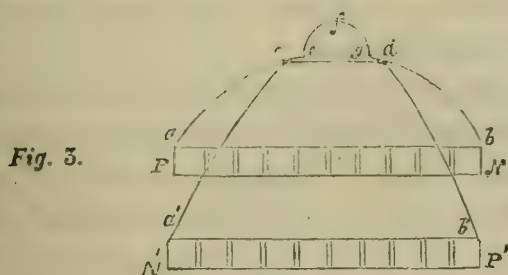


De prime abord cette expérience semblerait indiquer que lorsque deux courants semblables, dirigés en sens inverse, traversent à la fois un fil métallique, ils n'en élèvent pas la température. Mais il est facile de voir avec un peu d'attention que lorsque les portions $c d$ et $c' d'$ des deux fils conducteurs de la *fig. 1* viennent à coïncider, comme dans la *fig. 2*, il ne passe plus aucun courant par cette partie des fils; car alors le pôle P de la première pile est mis en communication directe avec le pôle opposé N' de la deuxième pile par le fil métallique $a c a'$, et le pôle négatif N de la première pile communique de même avec le pôle P' de la deuxième pile par le fil $b d b'$. Les deux piles se trouvent ainsi combinées entre elles de manière à produire un seul système galvanique, siège d'un courant unique passant du pôle P au pôle N' par le fil $a c a'$; du pôle N' le courant se rend, par l'intérieur de la deuxième pile, au pôle P' ; de celui-ci au pôle N de la première pile par le fil $b' d b$, et du pôle N le courant se porte à travers la pile au pôle P . Il n'y a donc ici pour les deux piles qu'un seul et même courant, dont la direction suit le trajet que nous venons d'indiquer; et ce courant unique, résultat de la combinaison des deux piles, étant plus intense que celui que peut produire chacune des deux piles prises isolément, l'élévation de température qu'il détermine dans les fils $a c, a' c$ (*fig. 2*) sera plus forte que lorsque ces fils ne donnent passage qu'aux courants séparés de l'une ou de l'autre des deux piles, comme dans la *fig. 1*.

Ce qui prouve, au reste, que les fils $a c$ et $a' c$ sont parcourus par un seul et même courant dans l'appareil représenté *fig. 2* et non par des courants distincts appartenant à des piles différentes, comme le supposent les physiciens susdits, c'est que lors même que les deux piles sont iné-

gales en force, si on place un voltamètre sur le trajet de $a c$ et un deuxième sur le trajet de $a' c$ ou de $b' d$ (en y interrompant à cet effet le fil conducteur), on trouve, dans l'état des choses indiqué par la *fig. 2*, que les deux voltamètres accusent identiquement le même courant et présentent une égale décomposition d'eau dans le même temps; ce qui n'a pas lieu lorsque les deux fils $a b$ et $a' b'$ ne se touchent pas dans leur partie moyenne. Il est facile aussi de montrer que, dans cette dernière partie, il n'y a plus, lors de la coïncidence des fils, le moindre courant, et partant il ne saurait y avoir élévation de température.

Pour cela, il suffit de disposer les fils conducteurs des

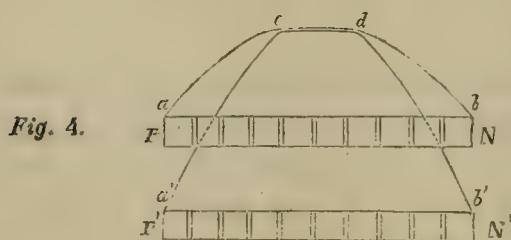


deux piles comme l'indique la *fig. 3*. Ici il y a encore coïncidence des deux fils aux points correspondants aux lettres c et d ; mais dans l'intervalle des points c et d , le fil $a b$ se trouve relevé en arc $e f g$, de manière à ce que cette partie courbe ne coïncide plus avec le fil $a' b'$. Or, si les deux fils coïncidant en c et d étaient traversés par des courants en sens contraire dans leurs portions moyennes ou entre les points de coïncidence c et d ; en plaçant un voltamètre en f , celui-ci devrait accuser un courant tant après la coïncidence des fils en c et d qu'avant leur coïncidence. Or, il n'en est rien, et dès l'instant où l'on vient à établir

la coïncidence des fils conducteurs aux points indiqués ci-dessus, tout dégagement de gaz s'arrête au voltamètre que l'on a placé au point *f* de manière à faire partie du circuit du fil conducteur *a b*; c'est ce que j'ai constaté par des expériences faites avec le plus grand soin, en me servant de deux piles composées chacune de 40 éléments zinc et cuivre soudés et mastiqués dans une auge en bois, comme dans le système de Cruickshanks.

MM. de la Provostaye et Desains ne sont donc pas parvenus, dans l'expérience qu'ils ont imaginée, à faire traverser un fil métallique simultanément par deux courants opposés; et par conséquent, ils n'ont pas démontré, comme ils le supposent, que lorsque deux courants marchent en sens contraire à travers le même corps, ils ne produisent pas d'élévation de température.

Lorsque les deux piles sont disposées de manière à ce que leurs pôles soient dirigés du même côté, comme dans la *fig. 4*, et que l'on fasse coïncider dans leur partie moyenne *c d* les deux fils conducteurs, on observe dans



cette partie que la température s'élève davantage qu'avant la coïncidence; ce qui est très-simple, puisqu'alors il y a deux courants passant simultanément par cette partie moyenne des deux fils. Il est vrai que le conducteur métallique dans les points de coïncidence des deux fils ayant

une masse double de chacun de ceux-ci , que je suppose d'égale épaisseur, il semblerait qu'un courant d'une intensité double ne devrait pas l'échauffer davantage; mais il faut observer que les deux fils, à l'endroit de leur coïncidence, s'abriteront mutuellement contre le refroidissement produit par l'air environnant, et que, par conséquent, leur température s'élèvera davantage dans cet endroit que dans les points où ils sont séparés.

En me résumant, je conclus que puisque tout courant galvanique, quel que soit le sens dans lequel il est dirigé, produit une élévation de température en rapport avec l'intensité du courant, il est permis de voir dans le fluide, dit électrique naturel, résultant du courant, c'est-à-dire de la réunion des électricités de nom contraire, la source de la chaleur que le courant développe constamment. Cette opinion, qui toutefois n'est qu'hypothétique, est d'autant plus rationnelle et plus admissible, qu'elle nous permet d'expliquer la chaleur qui se développe dans les combinaisons chimiques, toujours accompagnées, comme on sait, de la neutralisation des électricités de nom contraire dont sont chargés les corps hétérogènes au moment de leur contact ou immédiatement avant leur combinaison. Toute autre explication, imaginée pour rendre raison du développement de chaleur lié aux combinaisons chimiques, est reconnue insuffisante; vu surtout que l'on sait que la chaleur spécifique d'un corps composé n'a pas avec les chaleurs spécifiques de ses éléments ou parties constituantes un rapport tel qu'on puisse en déduire la production de chaleur qui a lieu au moment de la formation du corps composé.

Sur les psorospermies ; par Nathanaël Lieberkühn.

Dans les reins de certaines grenouilles, j'ai découvert des kystes, qui, par leur contenu, rappellent vivement certaine espèce des kystes de grégarines, dont j'ai donné une description détaillée dans mon *Mémoire sur le développement des Grégarines*. Quelques-uns de ces kystes des reins contenaient une masse granuleuse régulièrement répartie à travers une substance glaireuse; d'autres avaient la masse granuleuse répartie dans de petits amas globulaires ou en forme de fuseau; dans d'autres, ces agglomérations étaient entourées d'une membrane fine, diaphane sans structure et avaient une forme semblable aux psorospermies les plus grands des lombrics; dans d'autres, ces formations semblables aux psorospermies avaient la masse granuleuse partagée en diverses portions distinctes, et parfois ces portions avaient perdu leurs grains et formaient des corps diaphanes en forme de bâtons; dans d'autres se trouvaient des corps psorospermoïdes fusiformes et complètement développés, qui paraissaient être d'une même grandeur, c'est-à-dire, le diamètre longitudinal, d'environ de 0,02''' et celui de la largeur de 0,01'''.

Ordinairement il se trouvait à la fois dans les kystes toutes ou plusieurs des formations mentionnées. La grandeur des kystes varie de $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{25}$ ^{me} de diamètre. Ils se distinguent des kystes des trématodes, qui paraissent dans l'enveloppe péritonéale des reins, nommément par l'aspect moins limpide et par la résistance moindre qu'ils opposent à la pression.

Les corps psorospermoïdes complètement développés

contiennent dans leur membrane sans structure trois ou quatre corpuscules de la limpidité du verre, qui ne montrent aucune organisation et apparaissent sous la forme cylindrique, globulaire ou ovalaire; ce n'est que rarement qu'on rencontre plus que quatre de ces corpuscules. Dans un et même corps psorospermoïde, ils ont, pour la plupart, la même forme, mais l'on rencontre aussi toutes les combinaisons possibles de corpuscules globulaires avec les corps diaphanes de bâton; en outre, on y trouve ordinairement un corps globulaire granuleux qui atteint la grandeur des autres; ou bien on trouve à sa place une foule de grains bien petits qui possèdent un mouvement moléculaire bien vif.

Cette forme des corps psorospermoïdes est la plus fréquente; voici les principaux phénomènes que j'ai observés dans leur mode de formation : les bâtonnets diaphanes commençaient un mouvement lent d'en haut et d'en bas; arrivés au sommet de l'enveloppe, ils se recourbaient pour rebrousser chemin jusqu'au sommet opposé; le globule granuleux fut de la sorte serré de côté et d'autre sans jamais se contracter. Revenus en repos, les bâtonnets grandissaient peu à peu, prenaient la forme de globules et remplissaient tellement l'enveloppe du psorospermie qu'on ne pouvait plus les distinguer l'un de l'autre. C'est alors que l'enveloppe crevait et que le globule granuleux sortait suivi des corps diaphanes, qui avaient pris la forme globulaire et se succédaient l'un à l'autre. Cette fois-ci, il y en avait trois qui, sortis de l'enveloppe vide, se contractaient avec une extrême lenteur, mais se dilataient après; l'un d'eux formait à plusieurs reprises des appendices, puis tout mouvement s'éteignit. Le globule granuleux ne se contractait pas. Des enveloppes vides se trouvaient fréquemment.

Bien des fois une grande partie du rein est tellement remplie de kystes qu'on ne peut plus s'apercevoir de la substance rénale. Si l'on en prend quelque petite portion et qu'on la déchire pour la porter sous le microscope, on y découvre ordinairement un grand nombre de corps qui ressemblent aux amibes, dont les uns contiennent des grains, tandis que les autres n'en possèdent pas. Beaucoup d'entre eux exécutent encore leur mouvement, d'autres n'en montrent pas de trace. Les premiers avancent des appendices tronqués et diaphanes; ces appendices sont tantôt seuls, tantôt au nombre de plusieurs, partant à la fois de divers endroits; ils retirent ensuite ces appendices l'un après l'autre, en forment de nouveaux et les retirent encore. En attendant, on voit aussi quelquefois se former des vacuoles qui disparaissent dans la suite.

Les plus petits de ces corps amiboïdes ont la grandeur de ceux qui sont contenus dans les psorospermies. Dans ceux qui contiennent des grains, on voit les derniers de grandeur bien différente; ils sont quelquefois si petits qu'on ne les reconnaît qu'à peine avec les plus forts grossissements; d'autres fois, au contraire, ils sont si grands, qu'ils ressemblent de fort près à ceux des kystes que nous avons décrits plus haut. Les corpuscules amiboïdes sont ou bien sans couleur, ou ils ont une teinte légèrement jaunâtre ou rougeâtre. Souvent ils sont pressés étroitement les uns contre les autres et forment une grande masse dans une formation semblable à un kyste. On n'y peut découvrir aucune trace d'organisation. Parmi les corpuscules amiboïdes qui contiennent des grains, il y en a qui possèdent un nucléus distinct. C'est par cette raison qu'ils sont analogues à certaines grégaires du lombric que j'ai décrites

dans mon mémoire, c'est-à-dire à celles qui possèdent le nucléus distinct; ils ont, en outre, les mouvements des amibes. De même qu'ailleurs, je n'ai pu isoler aucune membrane enveloppante. Le nucléus, qui parfois, comme dans quelques amibes du lombric, paraît contenir des nucléolus, n'est pas inséré dans une place fixe; au contraire, il change de place dans les diverses contractions de tout le corps. Les contractions se font quelquefois avec une telle lenteur qu'on ne peut plus les voir, mais il faut les déduire du changement de forme qu'ont subi les corpuscules grégairinaires, après un certain laps de temps.

Je trouvais plusieurs fois, dans les testicules d'un seul et même lombric, dix à douze kystes remplis de pseudonavicules, avec quatre, cinq ou six globules diaphanes distincts dans l'intérieur, et un corpuscule granuleux. Dans aucun d'eux, je n'ai vu ni plus ni moins de globules, tandis que j'en ai décrit, dans le mémoire, qui se trouvaient simultanément dans un seul et même kyste et dont le contenu était simple, double, quadruple ou multiple, ou qui ne contenaient qu'un seul globule finement granuleux. Le premier cas offre l'analogie complète de ce que j'ai observé dans les corpuscules psorospermoides des grenouilles, avec cette différence que je n'ai pas encore vu l'éclosion des globules diaphanes.

Quant au développement ultérieur des psorospermies des poissons, je viens de faire les observations suivantes : m'étant aperçu à plusieurs reprises qu'il y avait sur les branchies de l'*Esox lucius* de petits corpuscules diaphanes à peu près de la grandeur des corpuscules de sang de ce poisson, qui formaient des appendices tronqués et les retiraient comme font les amibes, je réussis à trouver dans l'œil du

Cyprinus tinca un kyste collé à la surface interne de la cornée, qui offrait quelques éclaircissements. J'en fis sortir le contenu par la pression, et je le trouvais composé : 1° de psorospermies ordinaires; 2° de psorospermies à membrane relâchée et avec les deux formations qui ressemblent à des nucléus; 3° de psorospermies à membrane enveloppante relâchée et avec une formation de nucléus; 4° des formations de nucléus libres; 5° d'un grand nombre de corpuscules amiboïdes, qui se mouvaient et avaient environ la grandeur des corpuscules de sang. Sur les branchies du *Cyprinus brama*, j'ai trouvé quelquefois, avec des kystes à psorospermies, encore des kystes à corpuscules amiboïdes, qui, chassés du kyste par la pression, exécutaient les mouvements des amibes.

La bifurcation des psorospermies des lapins, comme l'a vue Kauffmann, est juste; mais la suite de mes recherches m'a prouvé que les psorospermies, provenant du nucléus, forment une espèce toute particulière, qui, par leurs propriétés, s'éloignent tout à fait des autres. Après les avoir laissés dans de l'eau pendant trois mois, ils offraient ordinairement dans leur centre un corps granuleux globulaire ou lenticulaire, et dans chaque sommet encore un globule diaphane. On voit que, pour la forme, ceci est la même chose que ce que nous avons vu dans les psorospermies des grenouilles, excepté que les derniers montrent, outre le globule granuleux, encore trois ou plusieurs globules diaphanes, qui n'offrent pas la même régularité pour la position.

J'observais encore un autre changement dans les psorospermies des lapins que j'avais laissés dans de l'eau pendant plusieurs mois, cependant je ne puis prouver que ce changement soit survenu dans l'eau. A la surface du nucléus se

voient un grand nombre de globules diaphanes sans structure aucune. J'en comptais parfois jusqu'à seize, souvent il n'y en avait pas autant, mais pourtant au moins six. Dans d'autres psorospermies le nucléus s'était partagé en deux, trois, quatre ou cinq formations globulaires, et chacune d'elles contenait deux, trois, quatre ou cinq globules diaphanes. Dans ces deux cas, je n'ai pu m'apercevoir de l'éclosion des globules diaphanes, comme je l'ai fait connaître chez les psorospermies des grenouilles.

Dans le sang, il y a un grand nombre de corpuscules de la grandeur et de la forme des corps amiboïdes que nous venons de décrire; ils ont également la faculté d'exécuter des mouvements comme ceux-là. Ils ont été souvent le sujet de descriptions sous le nom de corpuscules de sang incolores. Henle parle, dans son *Allgemeine Anatomie*, p. 442, de ceux des grenouilles comme suit : *Sie sind kleiner als die farbigen Körperchen, beim Frosche 0,005''' im Durchmesser, aber fast um das Doppelte grösser als die Kerne der letztern, kugelig jedoch nicht vollkommen kreisrund, sondern etwas platt gedrückt, auch unregelmässig, keulenförmig, mitunter fast noch einmal so lang als breit; sie haben eine schwach körnige Oberfläche, ähnlich den grössern Kügelchen der Lymphe und gleich diesen verändern sie sich im wasser nicht oder nur langsam.* Voilà ce qui est parfaitement juste, car c'est ainsi qu'on les trouve, mais ils changent pendant qu'on fixe l'attention sur eux. Si, par exemple, on regarde attentivement pendant quelque temps un corpuscule en forme de massue, on le verra reprendre sa forme globulaire sans qu'on puisse voir directement le mouvement, seulement on peut conclure qu'il a eu lieu par suite des différences d'aspect; après,

il peut reprendre de nouveau la forme de massue, ou le globule avance peu à peu un appendice et le retire, en avance un autre dans une autre place et le retire encore, ou bien il avance en même temps plusieurs appendices pour les retirer ensuite. Ce que Nasse raconte, pour montrer les formes transitoires des globules de lymphe aux globules de sang, on peut parfois les voir dans l'espace de quelques minutes : *an den Lymphkörperchen wächst auf zwei gegenüberstehenden Seiten ein platter abgerundeter Flügel heraus, der allmählig das ganze Kügelchen umfasst; je grösser, breiter und dicker die Flügel werden, desto mehr verkleinert sich der kern.* Comme ici la masse centrale et dense diminue toujours à mesure que les ailes croissent, on peut voir, quelques minutes après, arriver le contraire, c'est-à-dire que les ailes diminuent et que le globule reprend sa grandeur originaire.

Pour les corpuscules de sang incolores du *Cyprinus brama*, j'ai observé les mêmes phénomènes. Aussi bien dans ce poisson que dans les grenouilles, il y a des corpuscules amiboïdes avec ou sans contenu finement granuleux sur les branchies. Ces animaux ont des corpuscules de sang incolores, dont le contenu est granuleux ou non, qui exécutent aussi les mouvements décrits. Je n'ai pu trouver de différence entre les corps amiboïdes des reins des grenouilles et des branchies des poissons, ni entre les corpuscules de sang incolores, du même animal, qui se meuvent. Dans le sang des lapins, des chiens, des chats et de l'homme, j'ai observé la même faculté de se mouvoir dans les corpuscules de sang incolores, mais il est plus difficile de l'apercevoir que dans la grenouille, à cause de la petitesse des objets. Kölliker, dans son *Handbuch der Gewebelehre*, p. 566, explique la déchiqueture des corpus-

cules de sang incolores par l'effet de la grande concentration des liqueurs, causée par l'évaporation de l'eau. Pour éliminer totalement l'influence de l'évaporation, je portais une gouttelette de sang sur un porte-objet du microscope, dans le moment où je venais de le tirer d'une grenouille vivante; je le couvrais à l'instant d'un verre et j'entourais les bords communs d'une couche de graisse. Lorsque, cinq heures après, je regardais par le microscope, les corpuscules de sang rouges étaient encore pour la plus grande partie sans aucun changement, tandis que les corpuscules incolores avaient encore leurs appendices et les retiraient, ou s'étranglaient au milieu comme pour former deux globules; ils reprenaient ensuite leur forme globulaire. Une preuve que, par cette méthode, le liquide était à l'abri de l'évaporation, c'est qu'après quatre-vingt-dix heures, la sérosité se trouvait encore sous le verre, tandis que les globules de sang incolores n'étaient plus reconnaissables; les globules rouges étaient pour la plupart ridés, des autres il ne restait plus que les nucléus. Cette expérience ne s'accorde pas avec l'explication de Kölliker.

Le terme de *corpuscule de sang incolore*, d'après l'expérience précédente, n'a pas d'autre signification que de distinguer les corpuscules incolores, des corpuscules colorés et des autres formations connues. Jusqu'à présent, aucun observateur n'a prouvé que des corpuscules incolores donnent naissance aux corpuscules colorés, aussi jusqu'ici ignore-t-on leur origine. Dans l'embryon, on n'a pas pu les trouver.

Aussi dans la lymphe de la grenouille, recueillie d'après le procédé de J. Müller, par incision de la peau de la cuisse, je trouvais des corpuscules incolores qui exécu-

taient les mêmes mouvements que les corpuscules incolores du sang.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

- Fig. 1.* Une pseudonavicule du lombric, contenant cinq globules diaphanes et un globule granuleux; gross. 1140.
2. Un psorospermion du lapin; à la surface du nucléus se voient six globules diaphanes, sans structure aucune; gross. 1140.
3. Un psorospermion du lapin contenant trois psorospermies, avec un corps granuleux au centre et un globule diaphane dans chaque sommet; gr. 1140.
4. Un corps grégarinaire de la grenouille; gross. 570.
5. Un corps amiboïde de la grenouille; gross. 570.
6. Un corps psorospermoïde de la grenouille; gross. 1140.
-

— M. Wesmael communique une notice écrite en latin, pour faire suite à celle qu'il a insérée dans le *Bulletin* de décembre dernier; elle est intitulée : *Ichneumones amblypygi europaeiae. Descriptiones et adnotationes novae.*

Cette notice sera publiée dans l'*Appendice aux Bulletins* de 1855.

— M. Van Beneden communique la note suivante :

« M. Max. Schultze vient de publier, dans une lettre écrite à M. Kölliker, le résultat de ses observations zoologiques faites, à la fin de 1852, à Trieste, à Venise et à Ancône (1).

» Parmi ces curieuses recherches se trouvent quelques

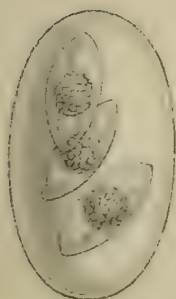
(1) *Verhand. d. Würzb. phys. med. Ges.* Bd. IV, 1853.



1.



2.



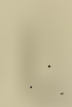
3.



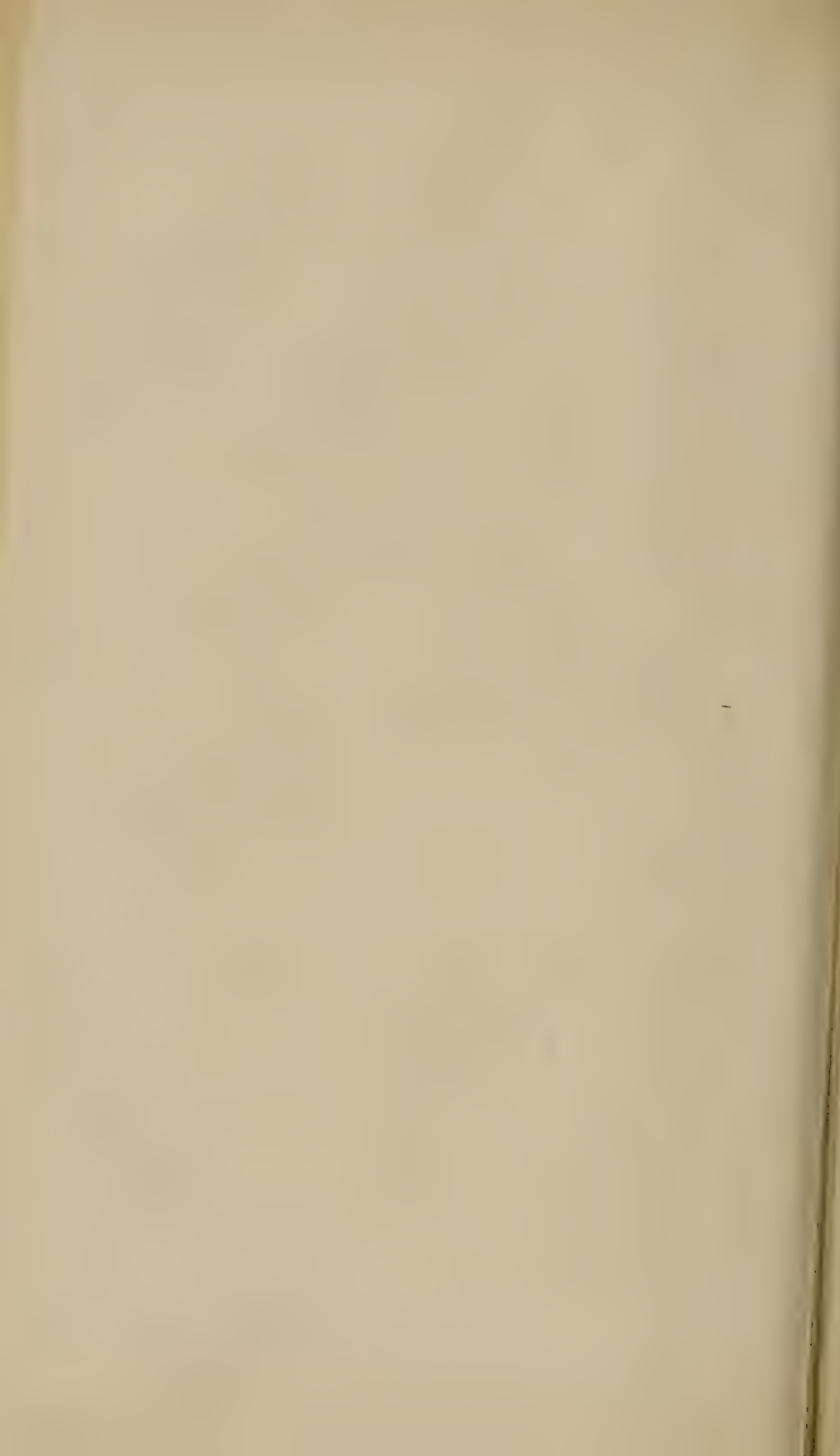
6.



4.



5.



nouveaux détails sur l'anatomie des cestoides à l'état de proglottis, et comme ce résultat s'accorde parfaitement avec celui que j'avais obtenu déjà au commencement de 1852, et qui est consigné dans un billet cacheté déposé à la séance de mars de 1852, j'ai l'honneur de prier Monsieur le directeur de la classe de vouloir bien décacheter ce billet et d'ordonner l'impression du contenu dans le *Bulletin* de cette séance.

» Je pense qu'il est inutile de faire reproduire la planche qui accompagne cette note; il suffit qu'elle reste déposée dans les archives. »

Conformément au désir de M. Van Beneden, la classe a ordonné l'impression de la note suivante, contenue dans le billet cacheté déposé dans la séance du 6 mars 1852, et portant la date du 15 février de la même année :

« D'après mes dernières recherches sur les *Trématodes*,
» et à juger par analogie, l'appareil sexuel des cestoides
» est composé comme suit :

» Les grandes vésicules que l'on découvre de très-bonne
» heure et qui sont logées au milieu du corps, sont les *testi-*
» *cules*, et le cordon flexueux unique, le *canal déférent*.
» J'avais pris ce dernier pour le testicule.

» Les glandes noires, qui s'étendent dans toute la longueur du proglottis, ne sont pas des glandes cutanées,
» mais bien le *vitellogène*; cet organe est situé tout à fait
» de même dans le distome térétille. Le canal que
» j'avais regardé pour le vitellogène est le vitellogène.

» P.-J. VAN BENEDEN.

» Louvain, 15 février 1852. »

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 6 mars 1854.

M. DE RAM, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, Grandgagnage, Roulez, Lesbroussart, Gachard, Borgnet, le baron Jules de Saint-Genois, Van Meenen, Paul Devaux, De Decker, Schayes, Snellaert, Bormans, Polain, Baguet, *membres*; Nolet de Brauwere Van Steelandt, *associé*; Arendt, Ser-rure, Chalon, *correspondants*.

MM. Éd. Fétis et Alvin, *membres de la classe des beaux-arts*, assistent à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur écrit au sujet du projet présenté par M. Le Glay, conservateur des archives du département du Nord, à Lille, de joindre à la collection diplomatique de Miræus un supplément rectificatif dont l'impression se ferait aux frais du gouvernement belge et sous la direction de la Commission royale d'histoire :

« Tout en reconnaissant l'utilité de cette proposition, dit M. le Ministre, je désire, avant de prendre une déci-

sion, recevoir un aperçu approximatif de la dépense que nécessiterait l'exécution du projet de M. Le Glay. »

Il sera satisfait à cette demande.

— M. le secrétaire perpétuel communique une lettre de M. le baron de Hammer-Purgstall de Vienne, associé de l'Académie, au sujet d'un article de M. le chev. Marchal, inséré dans le tome I^{er} des *Bulletins* de la Compagnie pour 1852, page 461. « Je n'ai point dit, remarque M. de Hammer, ce que M. Michaud me fait dire, que le mot de *Baphomet* n'est que celui de Mahomet. J'ai dit au contraire, que Nicolaï a eu fort raison de prétendre que ce n'est que le βαφη Μητς ou Μητις, ce dont il n'y a pas le moindre doute depuis que j'ai retrouvé ce même mot dans l'inscription de l'un des deux coffrets baphométriques de M. le duc de Blacas.

« M. Mignard de Dijon, ayant donné les pièces justificatives qui prouvent que l'un de ces deux coffrets a été effectivement trouvé dans les ruines d'un couvent des Templiers, près d'Éperois, en Bourgogne, je commencerai, dans la séance du 4 janvier, la lecture d'un mémoire destiné au recueil de l'Académie (de Vienne) sur les trois ouvrages de M. Mignard, qui ne s'est occupé que du coffret, de Bourgogne. Mon mémoire sur les deux coffrets de M. de Blacas, ayant été distribué par feu M. le duc de Blacas, sans qu'il ait été jamais dans la librairie; je donnerai à cette occasion, une notice très-détaillée de l'autre coffret qui a été trouvé en Toscane, et je citerai des actes du procès publiés par M. Michelet, les passages qui sont d'accord avec les sculptures du coffret. Cette justification de mon opinion émise dans le *Mysterium Baphometis revelatum*, il y a vingt-cinq ans, vient un peu tard..... »

— M. Gachard présente de la part de M. le baron de Brochausen , ministre de Prusse, un fac-simile d'une lettre autographe du roi de Prusse Frédéric II , à son ministre d'État et de cabinet le comte de Finckenstein. Cette lettre , datée du 10 janvier 1757 , indique quelles sont les dispositions à prendre pour le cas où des revers frapperaient les armées prussiennes, ou bien dans celui où le roi , lui-même, viendrait à être fait prisonnier ou à succomber.

Des remerciements seront adressés à M. le baron de Brochausen.

RAPPORTS.

L'administration communale de Malines avait soumis à l'avis de l'Académie des projets d'inscription pour les quatre faces du piédestal de la statue de Marguerite d'Autriche, érigé sur la grande place de la ville.

M. Roulez, à l'examen de qui ces projets avaient été renvoyés , propose quelques modifications ; et, après mûr examen , la classe adopte l'inscription suivante :

MARGARETAE
AUSTRIACAE
BELGIO PRAEFECTAE
LITERARUM ET ARTIUM
QUAS ET IPSA COLUIT
FAUTRICI
PACIS CAMERACENSIS AUCTORI

(175)

CUI MECHLINIA
ALTERA PATRIA FUIT
REGNANTE LEOPOLDO I

S. P. Q. M.

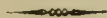
PP.

MDCCCXLIX.

Cette nouvelle rédaction sera proposée à l'administration communale de Malines.

— M. Van Meenen présente, de la part de M^{me} Louisa Stappaerts, une pièce de vers manuscrite, à la mémoire de M. De Hemptinne, membre de l'Académie, décédé au mois de décembre dernier. — Remercîments.

— La classe s'est occupée ensuite de différentes affaires d'intérieur.



CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 2 mars 1854.

M. NAVEZ, président de l'Académie.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Alvin, Braemt, F. Fétis, G. Geefs, Hanssens, Madou, Suys, Jos. Geefs, Erin Corr, Snel, Fraikin, Partoes, Baron, Éd. Fétis, Edm. de Busscher, membres; L. Calamatta, associé; Bosselet, Balat, Correspondants.

M. le baron J. de Saint-Genois, *membre de la classe des lettres*, assiste à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur transmet une expédition de l'arrêté royal du 31 janvier dernier, qui approuve l'élection de M. de Busscher, en qualité de membre de la classe des beaux-arts.

Par une seconde lettre, M. le Ministre de l'intérieur communique les rapports trimestriels de MM. Carlier peintre, et Debock, sculpteur, lauréats du grand concours

de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers. Il est donné lecture de ces rapports.

— M. le baron A. de Peellaert fait hommage d'un nouvel ouvrage de sa composition. — Remercements.

RAPPORTS.

M. Madou fait connaître que, conformément aux instructions de l'Académie, il a examiné, avec MM. Leys et Verboeckhoven, les grands tableaux de Rubens, nouvellement restaurés, et il donne lecture du rapport suivant :

« La commission nommée par vous pour se rendre à Anvers, afin de donner son avis sur l'état de restauration des tableaux de Rubens, s'y est trouvée réunie, au jour et à l'heure indiqués par la lettre de convocation, au nombre de trois de ses membres, et après un certain temps d'attente de ses collègues, elle s'est occupée de l'examen scrupuleux des travaux de restauration de ces peintures.

» La commission a regretté que M. Leroy, chargé de ces travaux, ne se soit pas trouvé sur les lieux pour l'éclairer de ses renseignements sur plusieurs points. Cependant un de ses membres, faisant également partie de la commission de surveillance et qui était présent, a pu fournir quelques éclaircissements essentiels.

» *La Descente de croix*, de même que l'*Élévation*, avec leurs deux volets, étaient exposées à la vue de la commission, et l'examen consciencieux qui a été fait des travaux

de restauration de ces tableaux a été tout favorable à la personne qui en était chargée. Ces travaux nous montrent actuellement les chefs-d'œuvre de Rubens dans tout leur éclat et dans toute leur pureté primitive. Ces magnifiques peintures, naguère si endommagées, présentent maintenant à la vue une surface unie, et les parties qui se détachaient de certains endroits des panneaux, y paraissent parfaitement adhérentes. Plus aucune trace de repeints, les touches du grand artiste ont toutes reparu; plus d'ouvertures des joints; elles ont été complètement fermées, et la commission déclare avec plaisir, Messieurs, qu'on n'a qu'à se louer d'avoir employé à ce travail difficile l'homme qui a consacré tout son talent à redonner la vie aux merveilles de l'art flamand.

» La restauration des deux volets de l'*Élévation de la croix* n'est pas terminée, mais bien que ce travail ne soit pas achevé, on peut constater d'avance qu'il ne laissera rien à désirer, si on en juge par ce qui a été fait précédemment.

» Quant aux revers des volets de la *Descente de croix*, la commission n'a pas pu en juger, vu que, dans ce moment, les tableaux sont fixés de manière à ne pouvoir être retournés. Ces restaurations, d'ailleurs, ne sont pas encore achevées.

» Il est un point essentiel qui a fait l'objet de la préoccupation constante de la commission, c'est celui de la durée du travail de restauration.

» Bien que l'opinion, à l'égard des moyens employés par l'auteur, puisse varier chez les membres de la commission, elle a cependant été unanime pour déclarer qu'il est difficile de juger présentement de ce que l'avenir pourra nous apprendre dans un temps plus ou moins reculé.

» La commission termine, en témoignant le désir qu'une commission permanente, composée d'artistes anversois (la commission actuelle de surveillance, par exemple) soit chargée, par la suite, de l'entretien de ces tableaux, et soit constamment occupée du soin de les conserver dans leur état de fraîcheur actuelle. »

M. Navez fait connaître que l'état de sa santé ne lui a pas permis de se joindre à ses confrères, dont il approuve, d'ailleurs, entièrement le rapport. Il avait examiné déjà les grands tableaux de Rubens, depuis leur restauration, et les avait trouvés dans le meilleur état.

Les conclusions du rapport sont approuvées, et il en sera donné communication au Gouvernement.

— Il est rendu compte des résultats de la séance tenue dans la matinée, par la commission, pour l'encouragement de la littérature et de l'art dramatiques en Belgique. Les membres présents étaient MM. Gachard, le baron Jules de Saint-Genois, Quetelet, Alvin et Snel.

— La classe reçoit également communication des résultats de la dernière séance du comité administratif de la Caisse centrale des artistes belges, et des mesures qui ont été prises dans l'intérêt de cette institution. MM. Zulich, chef de musique du 3^{me} régiment de ligne, Heinevetter, chef de musique du 2^{me} régiment de chasseurs à cheval, et Vanden Eyken, peintre à Gand, ont été nommés membres de l'association.

*Notice sur Liévin Van den Clite, peintre gantois du
XV^{me} siècle ; par M. Alex. Pinchart.*

Rapport de M. Ed. Fétis.

« Le titre de la notice adressée à la classe par M. Alexandre Pinchart fait concevoir une espérance que la lecture de ce travail, curieux d'ailleurs sous plusieurs rapports, ne réalise pas. On s'attend à voir exhumer la physionomie complète de l'un des maîtres de notre ancienne école, laissé jusqu'à ce jour dans un injuste oubli ; on compte sur des détails biographiques qui feront connaître l'homme et l'artiste, sur un aperçu de ses travaux et sur une appréciation de leur valeur relativement à la situation de l'art flamand avant la brillante époque des Van Eyck. Malheureusement les renseignements recueillis par M. Pinchart sur le peintre dont un document des archives lui a révélé le nom, ne lui ont pas permis de donner cette satisfaction à la curiosité des archéologues. Une seule indication certaine lui a été fournie par un registre de la chambre des comptes. Pour tout le reste, il en est réduit aux conjectures.

» L'auteur de la notice sur Liévin Van den Clite fait remarquer que les écrivains qui, depuis trois siècles, se sont occupés de l'histoire de la peinture flamande, ont pris pour point de départ la période marquée par l'apparition des frères Van Eyck. Ces écrivains, dit-il, ont fait preuve d'ignorance ou bien ont craint de fouiller dans le chaos des temps antérieurs. Les torts qu'il leur reproche furent ceux de tous les auteurs d'histoires générales et particulières publiées jusqu'à nos jours. Ce n'est que de-

puis peu qu'on s'est avisé de remonter aux sources originales, de fouiller dans les archives, de dépouiller des comptes, d'extraire d'une foule de documents d'une apparente aridité des particularités curieuses pour l'histoire politique, ainsi que pour celle des mœurs, des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Les historiens des derniers siècles sont restés dans le domaine des idées de leur temps. Il ne faut pas trop se presser de les condamner, en les jugeant au point de vue des nouvelles méthodes d'investigation archéologique. Ils ont eu leurs défauts; nous avons les nôtres. S'ils ont trop généralisé toutes choses, peut-être nous attachons-nous trop à la recherche des petits faits particuliers. Disons plutôt qu'ils ont fait leur besogne et que nous faisons la nôtre. En ce qui concerne les études historiques, notre époque est une époque de transition. Nous rassemblons, en exploitant des mines vierges, des matériaux qui pourront être plus tard rattachés à une même pensée et former les éléments d'un travail d'ensemble.

La notice de M. Pinchart ne contient, comme je viens de le dire, qu'un seul fait relatif à Liévin Van den Clite; c'est l'indication d'un tableau que peignit cet artiste, en 1415, pour l'une des salles du conseil de Flandre. Une circonstance assez piquante, dont il est fait mention dans le registre de la chambre des comptes, savoir qu'une partie du prix du tableau en question fut payée au moyen d'une amende imposée au bailli de Hulst comme punition de sa désobéissance envers le duc de Bourgogne, a donné lieu à M. Pinchart de citer un grand nombre de cas semblables, où l'exécution d'une œuvre d'art avait été le résultat de condamnations judiciaires ou fiscales. C'est là le véritable sujet de sa notice dont Liévin Van den Clite n'est, à propre-

ment parler , que le prétexte. Les faits rapportés sont précis et curieux. L'histoire des mœurs en fera son profit, aussi bien que celle des arts.

Le tableau de Van den Clite, dont le compte relevé par M. Pinchart indique le sujet et qui représentait le *Jugement du Christ*, a disparu. Peut-être fut-il détruit aux époques de troubles politiques et religieux, peut-être se trouve-t-il dans quelque collection particulière, et les renseignements contenus dans la notice qui vous est soumise aideront-ils à le faire reconnaître. Ce n'est pas là un des effets les moins utiles des recherches qui se font de nos jours dans les dépôts d'archives. Il existe dans les galeries privées et dans les musées publics des productions remarquables des anciennes écoles dont les auteurs sont inconnus ou auxquelles on a attribué une paternité présomptive en procédant par assimilation. Il pourra suffire d'un extrait de compte, d'un inventaire, d'une charte ou, comme le prouvent les faits rapportés dans la notice de M. Pinchart, du texte d'une condamnation judiciaire pour fixer leur véritable origine.

J'ai l'honneur de proposer à la classe l'impression du travail de M. Pinchart, non comme étant une notice sur le peintre dont un document inédit des archives de l'État vient de révéler l'existence, mais comme offrant un véritable intérêt par des détails relatifs à l'histoire des mœurs et des arts dans nos provinces. »

Rapport de M. De Busscher.

« La notice de M. Alex. Pinchart sur *Liévin de le Clite* ou *Van den Clite*, peintre gantois au XV^{me} siècle, nous prouve combien de découvertes il nous reste à faire dans le domaine archéologique, pour arriver à la pleine connaissance de l'histoire primitive de la peinture en Belgique, et particulièrement dans les Flandres, le berceau d'une école justement renommée. Malgré la liste nombreuse des peintres affiliés à la corporation gantoise de 1558 à 1559 (1), liste publiée récemment dans les *Annales de la Société royale des Beaux-arts et de Littérature de Gand* (2), il est hors de doute que bien des noms inconnus, révélés fortuitement peut-être, viendront grossir encore les rangs des peintres qui, durant cette période, ont travaillé à Gand et pour Gand.

Comme l'auteur de la notice, nous avons la conviction que la liste susdite présente des lacunes, des omissions : un acte du 25 août 1461, extrait du registre annal des échevins de la keure à Gand, porte, par exemple, qu'à cette date a été reçu franc-maitre peintre *Henri Scellinc*, sous le doynné de *Guillaume le Ritzere*. Ni *Henri Scellinc*, ni *Guillaume le Ritzere* ne sont annotés sur le livre de la première corporation gantoise; mais nous savons aussi que fréquemment des peintres étrangers à la ville de Gand

(1) Voyez le n° 2 du tome XX^e des *Bulletins de l'Académie de Belgique* et le journal artistique de Bruxelles, *la Renaissance*, tome XIV, pp. 155-156.

(2) Tome IV, 1851-1852, pp. 291-328.

y séjournèrent, pour y exécuter des tableaux ou autres peintures commandés par les comtes de Flandre, par la magistrature communale ou judiciaire, par des corporations de métiers, des institutions religieuses, des particuliers donateurs de semblables cadeaux ou *ex voto*. Nulle part nous n'avons rencontré la défense d'appeler à Gand des artistes étrangers, maîtres peintres ou sculpteurs affiliés aux corporations de leur résidence habituelle. Seulement, ils n'obtenaient l'entière franchise de profession, c'est-à-dire la faculté de tenir atelier et apprentissage, qu'en se conformant aux privilèges et prérogatives du métier gantois.

Les peintres et les sculpteurs étrangers, appelés dans une ville pour l'exécution de travaux artistiques, et ceux qui, voyageant de cité en cité, s'arrêtaient là où des commandes leur assuraient l'exercice momentané de leur profession, n'y pouvaient d'ailleurs prendre la franche maîtrise qu'après un séjour dont la durée était déterminée. A Gand, il fallait avoir acquis le droit de bourgeoisie, et ce droit ne se conférait, sauf exemption, qu'après une année de domicile réel. Ceci nous portera à rechercher quelles exemptions pouvaient être accordées à Gand aux artistes, résidents ou étrangers, de par le comte, le magistrat, le conseil de Flandre, de par le métier même, et sous quelles conditions.

De 1552 à 1567, nous rencontrons dans les comptes du magistrat de Gand le peintre Siger vander Woestyne. Il exécuta chaque année les ornements des bannières et du riche couvre-châsse (*cappe tonser Vrouwe fierter bouf van Doornicke*) qu'une députation gantoise allait offrir solennellement à Notre-Dame la Brune ou Notre-Dame Flamande, à Tournai, lors de la fête de l'Exaltation de la

S^{te}-Croix. Ce Siger vander Woestyne n'est pas cité comme franc-maître du métier de Gand, et il en est de même de Pierre van Beerevelt, de Jean van Bassevelde, etc., que mentionnent les comptes.

Aux années 1410, 11, 12, 13, 14 et 15, nous avons le peintre Roger (*Roegerre*), qui ne s'affilia à la corporation gantoise qu'en 1414. Il y est enregistré sous le nom de Roger de Bruxelles (*Roegier van Brusele*). Le magistrat de Gand paya, en 1417, à ses héritiers et à sa veuve, pour reliquat de compte, xviii escalins de gros (1).

En 1583, Jean van Hasselt, dont parle M. Pinchart dans sa notice, fit un tableau d'autel pour l'église des cordeliers à Gand, et il paraît qu'il travailla aussi au château comtal de Ten Walle (la cour du prince) en cette ville. Le livre de la corporation ne fait pas mention de Jean van Hasselt, mais on y voit figurer, en 1404, Roland vander Hasselt, peintre, qui probablement était son fils, et s'établit dans la métropole flamande.

L'indication de « peintre demeurant à Gand » ne prouve donc pas que Lievin de le Clite ou van den Clite soit gantois de naissance. Si M. Pinchart n'a pas d'autres renseignements à cet égard que ceux qu'il rapporte dans sa notice, nous croyons pouvoir surseoir notre opinion quant au lieu natal du peintre qui exécuta pour le conseil de Flandre, en 1415, le *Jugement du Christ*.

« Liévin van den Clite, dit M. Pinchart, fut un des » derniers représentants de l'école flamande qui précéda » celle des frères Van Eyck. La somme de LXIII^s parisis

(1) Nous signalons ce Roger de Bruxelles et ces deux dates, 1414 et 1417, à l'attention de M. Alphonse Wauters.

» payée pour son tableau de 1415, et la circonstance de
 » sa restauration en 1482, par Augustin de Brune, au
 » prix de xxx fl parisis, témoignent que le *Jugement du*
 » *Christ* était une œuvre de mérite. »

A défaut de données plus précises, le mérite des anciennes œuvres d'art, aujourd'hui disparues, ne peut guère être estimé que par le prix qu'elles ont coûté primitivement. La somme de LXIII fl parisis nous semble, en effet, assez élevée. Jean van Hasselt ne reçut du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, que LX francs pour son tableau de l'église des cordeliers de Gand. Aux XIV^{me} et XV^{me} siècles la livre parisis et le franc avaient la même valeur (1).

Si les détails que fournit la notice de M. Pinchart sur Liévin van den Clite sont incomplets, il en est ainsi le plus souvent des indications que nous trouvons dans les vieux documents de nos archives. Ils nous livrent à l'improviste le nom d'un artiste peintre ou sculpteur, la mention d'une production plastique ignorée ou détruite, en nous refusant tout autre renseignement. Sans cesse notre curiosité est excitée, rarement elle est entièrement satisfaite.

Sous un autre point de vue, la notice présente un véritable intérêt historico-artistique. Les exemples que M. Pinchart nous cite de condamnations judiciaires, amendes et punitions, libérées ou rachetées au moyen du paiement intégral ou partiel d'œuvres d'art (tableaux, vitraux peints, statues et sculptures) données à des églises ou destinées à décorer des monuments publics, nous révèlent une source non tarie, une nouvelle route à parcourir.

(1) La *livre parisis* et le *franc* de l'année 1400 répondent à environ douze francs de la monnaie actuelle.

Plus nous avancerons dans cette voie, plus l'horizon s'étendra; mais aussi, plus il s'éclaircira. Partant de l'existence de cette catégorie de productions plastiques, de leur date certaine, nous parviendrons sans doute à connaître les artistes qui les ont exécutées. Ces explorations se compléteront d'ailleurs par les renseignements déjà recueillis dans d'autres documents, par les indices que nous fourniront encore les archives locales et spéciales. Un jour peut-être ce faisceau de découvertes archéologiques nous permettra d'asseoir l'histoire de l'école flamande sur des bases précises.

J'ai l'honneur de me joindre à mon honorable collègue, M. Ed. Fétis, et de proposer à la classe l'impression de la notice soumise à notre appréciation.

Je partage le sentiment de M. Fétis sur l'utilité de cette insertion dans nos Bulletins, et comme lui, je ne puis admettre les reproches adressés aux premiers écrivains esthétiques. L'auteur de la notice n'ignore pas combien il était difficile jadis de se renseigner aux sources authentiques. Si nos archéologues et nos écrivains modernes, grâce à leurs investigations historiques et artistiques, s'initient aux particularités les plus intimes du passé, c'est qu'ils ont le libre accès aux vieilles archives, si longtemps enfouies, si longtemps inaccessibles. »

Les conclusions des deux rapports précédents sont adoptées.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

*Notice sur Liévin Van den Clite , peintre gantois
du XV^{me} siècle ; par M. Alexandre Pinchart.*

Liévin Van den Clite est un des derniers représentants de l'école flamande qui précéda celle des frères Van Eyck. Il habitait Gand au moment où ces illustres fondateurs de l'école nouvelle appliquaient pour la première fois à Bruges les procédés d'une méthode qui devait bientôt révolutionner complètement l'art de la peinture. Son nom est un de ceux qui étaient alors très-répandus en Flandre, et notamment à Bruges (1) : peut-être sa famille et celle des Van den Clite, seigneurs de Commynes sous les ducs de Bourgogne, ont-elles une origine commune. Quant à ses œuvres, elles ont disparu comme la plupart des productions de ces nombreux artistes du XIV^{me} siècle, tels que Jean Van Hasselt, Jean Coene, Melchior Broederlain, Jean Van Woluwe, etc., qui enrichissaient les hôtels et les châteaux des comtes de Flandre et des ducs de Brabant, et les hôtels de ville des opulentes cités de Gand, d'Ypres et de Bruges. Les noms de ces peintres ont partagé le sort

(1) Voy., entre autres, le compte de la ville de Bruges de 1409-1410, aux Archives du royaume, qui mentionne l'admission d'un Vietor Van den Clite, comme bourgeois de cette ville. Nous avons écrit Liévin Van den Clite et non de le Clite, comme dans le document qui nous mentionne ce peintre, parce que ce n'est évidemment qu'une traduction française de son nom.

des tableaux et des fresques. Les documents nous en ont conservé quelques-uns; combien d'autres ne resteront pas éternellement cachés!

Mais à quoi bon s'efforcer de leur donner de la publicité, nous objectera-t-on, puisque leurs travaux sont perdus pour la postérité?

A ceux qui diraient que nous pourrions nous contenter de connaître les auteurs des peintures encore aujourd'hui existantes dans nos églises, dans nos chapelles et dans nos musées, nous répondrons qu'il ne suffit point, pour se rendre compte de la marche progressive de l'art sous les règnes de Jean sans Peur et de Philippe le Bon, et de sa décadence peu d'années après la mort de ce dernier prince, de posséder des échantillons du talent et de l'habileté des quelques peintres dont la renommée et les œuvres sont venues jusqu'à nous. Il faut y ajouter tous les renseignements qu'il est possible de recueillir sur les tableaux détruits, pour se faire une idée exacte de ce que fut l'école flamande avant et après la découverte de la peinture à l'huile.

Et puis, d'ailleurs, qui nous assure que dans ce chiffre énorme d'ouvrages attribués aux Van Eyck, à Stuerbout, aux Van der Weyde, à Hemling, à Van der Goes et à d'autres célébrités du XV^{me} siècle, tous ont bien été peints par ces maîtres, malgré le cachet de l'école dont ils sont revêtus? Qui oserait affirmer que plusieurs, que beaucoup d'entre eux peut-être, dont l'origine n'est pas dûment constatée d'une manière quelconque, ne sont point dus au pinceau d'autres peintres, leurs élèves sans aucun doute, qui se sont souvent élevés à la hauteur de ces grands maîtres, et en ont parfaitement imité la manière. La confusion est née en majeure partie de ce que les

artistes du XV^{me} pas plus que ceux du XIV^{me} siècle ne signaient leurs œuvres, à de rares exceptions près. Il faut attribuer à cette négligence l'oubli dans lequel sont restés tant d'artistes qui auraient dû en sortir. L'éclat de ces étoiles fixes a réduit au néant le rayonnement des astres qui les environnaient.

Les écrivains qui, depuis trois siècles, se sont occupés d'écrire l'histoire de la peinture flamande commencent tous aux frères Van Eyck : M. Alfred Michiels seul a remonté plus haut. Les premiers ont fait preuve d'ignorance, ou bien ils ont craint de fouiller dans le chaos des temps antérieurs. Celui-ci n'a pas reculé devant une tâche aussi rude : il a demandé au passé des enseignements pour des siècles plus rapprochés de notre époque, alors que les documents sont assez abondants pour ne point marcher à tâtons. M. Michiels s'est efforcé de nous dérouler, dans une esquisse rapide, le tableau de l'histoire de l'art depuis le X^{me} siècle. Miniatures et fresques, tableaux faits à la détrempe ou à l'encaustique, antérieurs à l'invention de la peinture à l'huile, tout a été par lui passé en revue. Rarement, il est vrai, il a pu enregistrer un nom dans ces temps reculés. Ne lui en faisons pas un reproche. Bien d'intéressantes recherches sur nos anciens artistes en tous genres n'avaient point vu le jour, lorsque l'auteur de l'*Histoire de la peinture flamande* publia le premier volume de son curieux ouvrage. Il nous a prouvé, dans une production plus récente (*l'Architecture et la Peinture en Europe*; Bruxelles, 1855), qu'elles ne lui sont pas restées inconnues.

Nous croyons donc avoir le droit de faire passer le nom de Liévin Van den Clite à la postérité. Lorsque MM. de Busscher et E. De Vigne eurent publié la liste des pein-

tres et sculpteurs de Gand, depuis 1558 jusqu'à 1559, nous nous empressâmes de la parcourir, pour trouver la date de l'admission de notre artiste dans la corporation, et dans l'espoir d'apprendre qu'il y avait occupé la charge de doyen ou de juré. Mais nos recherches furent vaines. Ce peintre n'est point le seul, au reste, dont le nom ne figure pas dans la liste dont nous parlons, et, pour notre part, nous avons suffisamment acquis la preuve qu'elle est loin d'être complète.

Liévin Van den Clite peignit, en 1415, un tableau représentant le *Jugement du Christ*, pour orner une des salles du conseil de Flandre ou de la chambre du conseil ordonnée en Flandre, comme on l'appelait alors. 64 livres parisis, prix convenu d'avance, furent la récompense de ce travail. Une partie de cette somme fut payée par Josse de Valmerbeke, bailli de Hulst et d'Axel, que le conseil avait condamné, par sentence du 25 août 1411, à une amende de 40 livres parisis, pour certaine *désobéissance et meshuus* (abus) envers Jean sans Peur, son souverain. Le sujet du tableau faisait allusion au motif de sa condamnation, car il avait injustement fait bannir, pour dix ans, Jean le Pelt, de Hughersluys, malgré des ordres supérieurs lui enjoignant de cesser toute poursuite.

Ce n'était pas chose rare au moyen âge et même au XVI^{me} siècle, que de voir des cours ou conseils de justice prononcer des amendes destinées à payer, comme expiation, soit le prix d'un tableau, soit souvent aussi celui d'une statue ou d'un vitrail. Plusieurs objets d'art qui ornent ou ont orné nos églises et nos édifices civils n'ont pas d'autre origine; en voici des exemples.

En 1567, les habitants de Dixmude furent condamnés à faire placer quelques sculptures à l'église Saint-Donat, à

Bruges, pour leur irrévérence (1). Une autre sentence de 1576, prononcée contre les habitants de l'Écluse, leur enjoignit de livrer dix statues de pierre pour orner l'hôtel de ville de cette localité (2).

Un nommé Jean Blancquaert qui, en 1578, s'était mal comporté dans l'hôtel de ville de Gand, et y avait commis toutes sortes d'insolences, fut puni de son inconduite par les échevins et condamné à faire exécuter une statue de la sainte Vierge, destiné à orner l'intérieur de l'édifice, maison de paix et de repos par excellence, disait le jugement (3).

Les Lierrois qui s'étaient refusés, en 1428, à reconnaître pour échevin Pierre Van Aken, dit Van Paesschen, que le duc Philippe de Saint-Pol avait nommé, furent punis d'une façon exemplaire par décision des chefs-villes du Brabant. Celles-ci exigèrent la punition des dix ou douze habitants les plus coupables, et, entre autres peines, l'exécution de 600 pieds de vitraux peints, savoir : 200 pieds pour une fenêtre à l'église Saint-Pierre, à Louvain; 200 pieds à celle de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et 200 à l'église de Notre-Dame; à Anvers (4).

En 1455, Jeanne de la Leck, dame de Hesewyck, avait été volée par un bourgeois de Bruxelles, du nom de Jean Schilder. Elle le fit arrêter par son écoutète, puis le malheureux fut pendu après avoir subi la torture. Cette arrestation avait été faite à Gestel, sur des terres qui étaient

(1) Cannaert, *Bydragen tot de kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen*, Gand, 1855, p. 167.

(2) *Ibidem*, p. 168.

(3) *Ibidem*, p. 188.

(4) Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. 1^{er}, p. 250.

de la juridiction de Philippe le Bon. Le duc fit saisir les domaines de la dame de Hesewyck et les biens de l'écoute, et bannit de ses États ce dernier et tous ceux qui avaient trempé dans cette affaire. Heureusement que les amis de Jeanne de la Leck plaidèrent sa cause auprès du prince, et parvinrent à calmer sa colère. Elle n'en fut pas moins forcée de payer à la ville de Bruxelles la somme de 100 ridders pour faire exécuter une grande verrière au frontispice de Sainte-Gudule (1). La même église a possédé un vitrail dans la dépense duquel figure l'amende de 50 florins du Rhin, qu'avait dû payer le comte de Meghem, en 1465 (2).

Quelques brasseurs de Bruges, qui s'étaient mêlés d'une émeute, en 1478, se virent obligés d'acheter leur pardon en payant de leurs deniers la dorure de plusieurs statues des comtes de Flandre que l'on voyait autrefois à l'hôtel de ville (3).

Guillaume Van der Schage, banni par les échevins de Gand, en 1481, sous peine de mort, s'il y reparaisait, pour avoir enfreint les privilèges du pays, ne craignit pas de se montrer à Bruges, protégé, croyait-il, par les franchises de cette ville. Mais l'archiduc Maximilien le condamna, pour sa désobéissance, à faire placer une tête de métal, de grandeur ordinaire, sur la façade de l'édifice communal de Gand, avec une plaque indiquant la cause de la présence de cet objet étrange (4).

Vers 1485, le seigneur de Maldeghem ayant travaillé

(1) Henne et Wauters, *loc. cit.*, p. 242.

(2) *Ibidem*, t. III, p. 261.

(3) Cannaert, *loc. cit.*, p. 167.

(4) *Ibidem*, p. 127.

contre les intérêts de la ville de Gand, se vit condamné à orner le Marché aux poissons de cette ville, de quatre piliers sur chacun desquels devait être placé un lion tenant une bannière écartelée aux armes d'Autriche, de Bourgogne, de Flandre et de Gand (1).

On voyait autrefois dans l'église de Donghen, près de Breda, un vitrail exécuté en 1504, aux frais de Jean Van Daalem, seigneur de ce village, comme expiation (2). Il existait aussi dans la chapelle de Sainte-Marie, à l'église collégiale de Breda, une verrière donnée par Jean Matys, de Donghen, pour avoir mérité de l'honneur des écoutète et échevins du village de Gilze (3).

L'église paroissiale de Ninove s'enrichit aussi, au XVI^me siècle, de la même manière, d'un vitrail représentant le Christ en croix entre sa mère et saint Jean. Il y avait été placé aux frais du haut bailli et des échevins de Ninove, qui, en 1506 ou 1507, s'étaient avisés, un beau jour, de faire enlever les reliques de saint Corneille et de saint Cyprien que l'on gardait dans l'abbaye de ce nom, pour les porter en procession par la ville, et de percevoir les offrandes à leur profit, au grand préjudice de l'abbé et du monastère (4).

Dans les registres criminels de Middelbourg, on lit qu'un certain Corneille Symoens fut condamné, en 1515, à faire un pèlerinage à Cologne et à donner une statue pour décorer la façade de l'hôtel de ville (5).

(1) Cannaert, *loc. cit.*, p. 187.

(2) Simon Van Leeuwen, *Batavia illustrata*, p. 955.

(3) Van Goor, *Beschryving der stad en lande van Breda*, p. 82.

(4) Cannaert, *loc. cit.*, p. 182.

(5) *Ibidem*, p. 187.

Une inscription mise au bas d'une belle verrière qui se trouvait dans la salle aux plaids de la châtellenie du Vieux-Bourg, de Gand, nous fait connaître qu'elle y fut placée, en 1519, par Jean de Baets, Arnould Willems, Gilles Claies et Louis Van Mulle, auxquels le conseil de Flandre avait infligé cette obligation pour avoir arraché un prisonnier des mains du bailli de la châtellenie, et l'avoir blessé lui et ses officiers (1).

Par sentence du 2 janvier 1524 des échevins de Saint-Pierre-lez-Gand, un certain François Middernacht fut condamné à faire peindre, à ses frais, un vitrail de la valeur de 9 livres parisis pour la chambre communale, parce qu'il avait produit en justice de fausses quittances à l'effet de prouver qu'il avait acquitté une dette (2).

En 1555, les échevins de Gand firent briser les portes de la prison de l'abbaye de Saint-Pierre, pour s'emparer d'un prisonnier qu'ils réclamaient comme bourgeois de cette ville. L'abbé se pourvut, pour cette violation, devant le conseil de Flandre, qui condamna collectivement le collège à l'amende honorable, et, en commémoration de leur méfait, à faire confectionner un vitrail colorié, avec une inscription, pour l'église de Saint-Michel, à Gand (3).

Jean Willecomme, drapier de Courtrai, qui s'était servi d'un faux sceau pour sceller ses draps, fut condamné, en 1555, par les échevins à venir se mettre à genoux devant eux, nu-pieds, nu-tête, et sans ceinture, avec un cierge de trois livres à la main, et à y déclarer à haute et intelligible voix qu'il se repentait de sa faute et qu'il en deman-

(1) Cannaert, *loc. cit.*, p. 174.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

daît pardon à Dieu. Il devait ensuite payer une amende de 1,000 livres parisis au profit de Charles-Quint et de la ville, et faire placer, à l'église Saint-Martin, une verrière du prix de 100 livres parisis, ornée des armes de la ville, et d'une inscription en gros caractères, indiquant par qui et pour quel motif elle y avait été posée (1).

Le conseil de Flandre imposa, par sentence du 25 octobre 1558, au seigneur de Heule, près de Courtrai; l'obligation de se présenter devant les magistrats de cette seigneurie pour leur demander pardon, parce qu'il avait fait emprisonner Guillaume Bevele, fermier du moulin de Harlebeke, et le condamna, en outre, aux frais du procès, à payer une amende de 50 florins carolus, et à faire placer dans l'église de Heule une fenêtre de la valeur de 25 livres de gros (2).

Un nommé Jean Ruyschzone s'étant avisé de calomnier Nicolas Geeryt, bourgmestre d'Amsterdam, en 1558, et Nicolas Loen, traitant celui-ci de parjure et accusant celui-là de vol, fut, par deux différentes sentences du conseil privé, datées du 21 février de l'année suivante, puni d'une façon exemplaire. Elles portaient qu'il devait faire amende honorable en public, à trois reprises différentes pour cha-

(1) La sentence existe aux archives communales de Courtrai. Le compte de cette ville de 1555 (n° 54049, f° vij v°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume) mentionne une partie du jugement de l'amende en ces termes : « Item aengaende Jan Willecomme, van costen daer inne hy in » den hooghen raed ghecondampniert was ten prouffyte van bailly, proosten » ende scepenen ter causen van dat hy hem gheholpen hadde met eenen » lakene ghezegheelt met eenen valschen ende ghecontrefaiten zeghele, » welcke costen in den zelven hooghen raedt ghegroot ende ghetauxeert » waren ter somme van liij carolus guldenen ende xij stuvers. »

(2) Archives communales de Courtrai.

cune des parties victimes de ses calomnies, et toutes deux le condamnaient à une amende de 500 florins carolus d'or. La première sentence portait encore qu'il devait faire mettre une verrière dans la Neuve-Église, d'une valeur de 100 carolus, avec une inscription relative à son origine (1),

(1) « Veu le procès en matière de réparation d'injure évoqué par-devant
 » la maiesté de la royne régente et gouvernante, d'entre Claes Geeryt
 » Matheeuszone, demandeur, d'une part, et Jehan Ruyschzone, deffendeur,
 » tendant affin que ledit Claes Geryt Matheeuszone, fust pugny comme laron
 » et ayant consenty *ad penam talionis*. Sa Majesté, en faisant droit sur
 » ledit procès, déclare ledit Claes Geryt Theeuszone pur et innocent du cas
 » de furt ou larchin à luy imposé par ledit Jehan Ruyschzone, et, en oultre,
 » dit et déclare icelluy demandeur avoir par le deffendeur grandement et
 » atrocement esté injurié et ledit deffendeur estre enchut en ladicte paine de
 » talion. Et néantmoins préférant par sa grâce à rigueur de justice, con-
 » dempne ledit Jehan Ruysch à réparer lesdictes injures honorablement et
 » profitablement; honnorablement à faire trois esconditz, le premier en pré-
 » sence de Sa Majesté et du conseil, à genoux flexis et teste nue, dire qu'il
 » luy desplait d'avoir faulsement et contre vérité dit et proferé que ledit
 » demandeur estoit ung nayf laron, et que se encoires à dire l'avoit, pour
 » chose du monde ne le vouldroit dire, en prier merci à Dieu, à Sa Majesté
 » et à justice; le second escondit, comme dessus, sur ung jour de plaix, ou
 » conseil en Hollande, et le troisième en la vierschaere de la ville de Amster-
 » dam, publicquement, au son de la cloche, en la présence dudit demandeur,
 » se présent y veult estre. Et par-dessus ce faire mettre une verrière à ses
 » despens en la Neufve-Église de ladicte ville d'Amsterdam, valissant cent
 » carolus, en laquelle seront escriptz ces mots : ceste verrière a fait faire
 » Jehan Ruyschzone pour réparation des injures par luy proférées all'en-
 » contre de Claes Geryt Matheeuszone, burgmestre de ceste ville d'Amster-
 » dam en l'an *xv^e xxxviii*, et pour réparation prouffitable le condempne
 » en la somme de *iii^e* karolus à applicquier ung tiers au prouffit de l'empe-
 » reur, nostre sire, ung tiers au prouffit de ladicte ville et ung tiers pour
 » estre distribué en usaiges pieulx à la discrétion et ordonnance dudit deman-
 » deur, et condempne aussy ledit Jehan Ruyschzone à tenir prison ès prisons
 » du conseil en Hollande jusques à l'entière satisfaction et accomplissement,
 » et se le bannit hors ladicte ville et banlieu l'espace de six ans sur paine de

et la seconde le bannit pour six ans de la ville et des environs (1).

On lit dans une narration contemporaine des troubles arrivés à Audenarde, en 1559, que les émeutiers entrèrent dans l'église de Sainte-Walburge, et que « là ilz se effor- » chèrent de ruer sus fort furieusement certaine statue, » laquelle là avoit esté en forme de réparation par vertu de » certaine condempnation que aueroit esté aultresfois ren- » due par la loy de ceste ville, à la charge de certain com- » paignon qui avoit esté infecté de la secte lutériane, et de » fait ilz la démolirent et l'emportèrent par pièches hors de » ladicte église, demandant qui avoit esté le bourgmaistre » en temps que icelle condempnation auroit esté donnée, » faisant assez semblant qu'ilz avoient pour ce intention » de le importuner et luy faire mal, ce qu'ilz ne firent » point, mais départirent ensy, comme gens hors de sens, » hors de ladicte église (2). »

Jean Van Hoppen, qui fut successivement bourgmestre, échevin et conseiller d'Amsterdam, ayant été accusé d'hérésie, se vit obligé, en 1550, d'aller en pèlerinage à Rome, où il lui fut ordonné de ne boire que de l'eau pendant un an, et de faire placer, à son retour, un grand vitrail dans la Vieille-Église. C'était un homme riche; aussi ne murmura-t-il pas contre la seconde partie de sa pénitence. Il accepta

» la hart, et si le condempne ès despens dudit procès au taux de Sa Majesté » ou du conseil. Faict à Bruxelles, le xx^{je} jour de février xv^e xxxviii. »
(*Registre aux actes*, t. II, f^o 12 r^o, collection des papiers d'État, aux Archives du royaume.)

(1) La seconde sentence est transcrite dans le même registre, f^o 12 v^o.

(2) L. VAN LERBERGHE et J. RONSSE, *Audenaerdsche mengelingen*, t. I^{er}, p. 57.

de moins bonne grâce la première, et lors de sa visite au pape, il lui fit observer que, dans son pays natal, l'eau était rare et malsaine, et il demanda au saint père la permission de pouvoir y mêler un peu de houblon. Muni de cette dispense, il ne se fit aucun scrupule de boire toute espèce de bières. Le vitrail dont il confia l'exécution à un certain Digman, fut placé, en 1555, dans le chœur de la chapelle de Notre-Dame, où il existait encore au siècle dernier. Il était divisé en deux compartiments et représentait, dans sa partie supérieure, l'Annonciation et la Visitation (1).

Nous sommes à l'époque où les religions calviniste, luthérienne et anabaptiste faisaient chaque jour des progrès, malgré la torture, les bûchers, la potence et les condamnations de toutes sortes. Heureux celui qui pouvait se tirer des griffes des inquisiteurs comme le bourgmestre Van Hoppen, pour un pèlerinage et quelques centaines de pieds de verre peints, ou comme Jacques du Broeucq, le célèbre sculpteur montois, qui fut sur le point, en 1572, d'être exécuté comme huguenot, par ordre du seigneur de Noircarmes, lorsque le terrible gouverneur du Hainaut songea, qu'en l'épargnant, il avait l'homme qu'il lui fallait pour faire décorer de sculptures son château de Villers (2). Pour preuves certaines de son repentir, du Broeucq dut, en outre, donner à l'église de Sainte-Waudru, à Mons, un autel ou une statue de marbre de saint Barthélemi (3),

(1) Commelin, *Beschryving van Amsterdam*, p. 426; — LELONG, *Historische beschryvinge van de reformatie der stad Amsterdam*, p. 491.

(2) ALTMEYER, *Une succursale du tribunal de sang*, p. 16.

(3) A. MATHIEU, *Biographie montoise*, p. 126.

dont la fête, remarque à ce propos, M. Ch. Rahlenbeek (1), avait été un arrêt de mort pour un si grand nombre de ses coreligionnaires.

Citons encore deux exemples d'une date postérieure. Le 12 août 1592, les échevins de Gand prononcèrent un jugement contre Étienne du Jardin, qualifié de grand débaucheur de dames, pour avoir employé contre plusieurs d'entre elles la force et la violence; jugement par lequel ils le condamnèrent à faire exécuter, avec une inscription portant ses nom et prénoms, et la cause de sa condamnation, une verrière qui devait être placée en face de la chaire de vérité dans l'église Saint-Nicolas, dont il était le paroissien. Ce ne fut là, au reste, qu'une partie de sa peine (2). Un jugement pareil fut porté par ces magistrats, en 1595, contre Laurent Franssen, également célèbre par ses galanteries; il avait déjà été traduit de ce chef devant la cour spirituelle et soumis à une pénitence publique. Mais c'était un pécheur endurci. Le juge laïque le condamna de nouveau à l'amende honorable, et à se rendre, la torche au poing, entre deux sergents, depuis la maison communale jusqu'à l'église de Saint-Michel, dont il devait faire orner une des fenêtres d'un vitrail du prix de 75 florins (3).

Nous voilà bien loin de Liévin Van den Clite et de son œuvre. C'était, dit le document (4) qui nous a conservé la

(1) *Les derniers protestants de Mons*, p. 6.

(2) Cannaert, *loc. cit.*, p. 175.

(3) *Ibidem*, p. 177.

(4) « Item à Liévin de le Clite, pointre, demourant en la ville de Gand, » pour la fachen d'un très-bel tabbel tout doré et de fin aisur, du Jugement » de Nostre Seigneur Jhésu-Crist, par lui livré en ladicte chambre en l'an

mémoire du nom de cet artiste, *un très-bel tabbel, tout doré et de fin-aisur*. Ce jugement est donc celui d'un contemporain, et nous le croyons de quelque poids quand on considère qu'il émane de Gui de Boeye, notaire de Jean sans Peur (fonctions importantes alors par les connaissances qu'elles nécessitaient), et en même temps receveur des exploits du conseil de Flandre. La génération suivante, elle si bien habituée à voir les chefs-d'œuvre des Van Eyck et de cette pléiade d'artistes qu'ils avaient formés et laissés après eux, cette génération, disons-nous, confirma ce jugement. Elle s'efforça de conserver à la postérité cette production remarquable de la première école flamande.

Le conseil de Flandre avait eu bien des vicissitudes dans le cours du XV^{me} siècle. De Gand, où elle s'était fixée en

» mil quatre cens et treize, qui cousta à faire à tout l'estoffe de marchié à
 » lui fait par le receveur des exploix, par le sceu de mesdizseigneurs du
 » conseil, soixante-quatre livres parisis, desquelz LXXIIJ livres Joos de Val-
 » merbeque, lors bailli de Hulst et d'Axeles, pour certain meshus et désobéissance par lui commise envers Monseigneur, en paya par sentence et
 » condempnacion de mesdiz seigneurs du conseil XL livres, pour ce qu'il
 » avoit fait bannir Jehan le Pelt, filz Jehan, par les eschevins de Huugers-
 » luus à la semonce et recouvrement dix ans hors du pays de Flandre, no-
 » obstant que mesdizseigneurs du conseil lui avoient escript par leurs lettres
 » closes qu'il ne procédast plus avant contre lui à loy, pour ce que ledit
 » Jehan avoit composé paravant du meisme fait pour lequel il avoit attrait
 » en cause à Robrecht Boudins, lors bailli des Quatre-Mestiers, pour laquelle
 » désobéissance et meshus il avoit esté condempné par mesdizseigneurs
 » du conseil, le xxv^e jour d'aoust mil quatre cens et unze, à payer audit
 » receveur desdiz exploix la somme de XL livres parisis foibles, sicomme par
 » certification de mesdizseigneurs du conseil, escripte le darrain jour de
 » décembre l'an mil quatre cens et quinze, cy rendue à court peut apparoir;
 » pour ce ycy ladiete somme de LXXIIJ livres parisis. » (Registre n° 21795,
 de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

1407, cette cour de justice fut transférée à Courtrai en 1440, et retourna à Gand l'année suivante. Nous la trouvons établie à Termonde, en 1446; à Ypres, en 1451; en 1455, elle revint à Gand, et fut encore obligée de quitter cette ville en 1487.

Les troubles qui agitèrent la Flandre pendant la seconde moitié du XV^{me} siècle nécessitèrent ces nombreux déplacements. Le *très-bel tabbel* du peintre gantois dut évidemment souffrir beaucoup dans ces voyages. Aussi le conseil consacra-t-il, en 1482, une somme de 50 livres parisis, presque la moitié, remarquons-le bien, du prix payé à Liévin Van den Clite, pour le faire restaurer par Augustin de Brune, peintre de Gand (1). Faisons observer en passant que le nom de ce dernier manque également dans le registre de la corporation des peintres et sculpteurs que nous avons cité.

Que devint ensuite le *Jugement du Christ*? Nous l'ignorons. Peut-être en faut-il attribuer la disparition aux événements qui tiennent une si grande page dans notre histoire du XVI^{me} siècle, et auxquels nous devons la perte de tant de richesses artistiques de toute espèce.

(1) « Meester Augustin de Brunne, schildere, wonende te Ghendt, de »
 » somme van dertich pondt parisis, over stoffe ende faoen vermaect ende »
 » gherepareert te hebbene een tasse van den Oordeele Ons Liefs Heeren, »
 » hanghende in de camere van den rade daer men dinct, by compositie »
 » ghemaect metten vorschreven Augustin by mynen heeren van den rade, »
 » de vorschreven somme van xxx l. p. » (Registre n° 21852, *ibidem*.)

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Histoire naturelle des insectes. Genera des coléoptères ou exposé méthodique et critique de tous les genres proposés jusqu'ici dans cet ordre d'insectes ; par Th. Lacordaire. Tome I. Paris, 1854 ; 1 vol. in-8°.

Compte rendu des travaux du conseil de salubrité publique de la province de Liège, pendant l'année 1855 ; par M. A. Spring. Liège, 1854 ; 1 broch. in-8°.

Rapport sur les archives de l'État dans les provinces, adressé à M. le Ministre de l'intérieur ; par M. l'Archiviste général du royaume. Bruxelles, 1854 ; 1 broch. in-8°.

Bulletin administratif du Ministère de l'intérieur. Tome VIII, janvier. — Table du tome VII. Bruxelles, 1854 ; 2 broch. in-8°.

Sur les accroissements que le système solaire a reçus depuis l'année 1845. — Sur les satellites des planètes. — Sur le calendrier ; notices par Éd. Mailly. Bruxelles, 1855-1854 ; 5 br. in-18.

Annales de pomologie. Livraisons 10-12. Bruxelles, 1854 ; grand in-plano.

La renaissance illustrée, chronique des beaux-arts et de la littérature, par une société de gens de lettres. Tome XV. Feuilles 11-16. Bruxelles, 1854 ; in-plano.

Le Moniteur des intérêts matériels. 4^{me} année. Nos 9 à 13. Bruxelles, 1854 ; 5 doubles feuilles in-4°.

Description de la crypte romane ou ancienne église souterraine de la collégiale de St-Hermès, à Renaix ; par J.-F. Van Der Rit. Bruxelles, 1854 ; 1 broch. in-4°.

L'empereur Frédéric II et la philosophie musulmane ; par Félix Nève. Louvain, 1855 ; 1 broch. in-8°.

Le bouddhisme, son fondateur et ses écritures ; par le même. Paris, 1854 ; 1 broch. in-8°.

Fiere Margaretha, legende. — *De nieuwe kerk van O.-L.-V. van Bystand te St-Nicolas* (land van Waes). — *By de grafsteden ontdekt in het puin van St-Baefsklooster*. — *De erbermelicke wie-clachte van Simon Stevin, van Brugghe*. — *De twee koeien*, fable. — *Gent*, poésic. — *Zegezang of Lodewyk III.* — *Ter gezegende nagedachtenisse van Jonkvrouw Maria de Hemp-tinne*. — *Een grafkrans voor Lodewyk van Overstraeten*. — *Hymne voort' vaderland*. — *Vlaenderens land- en hofbouw kundige tentoonstelling*. — *De lof van den landbouw*. — *Justus Lipsius*. — *De vane der fonteinisten*. — *Lykkranen voor de koningin der Belgen*. — *Gerem Goethals*, vaderlandsche ballade. — *Het Rembrandtsfeest*. — *Nieuports slagveld*. — *Het klaverblad*, romancen, enz. — *Rubens menschlievendheid*, oorspronkelyk tooneelspel. — *D'Hulster's lettervruchten*. — *Nieuwe kinderdichjes*, gedichten. — *De Wanorde en onwenteling op den vlaamschen zangberg*; par Prudent van Duyse; 25 broch. in-8°.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. Tome XI^e. 1^{re} livraison. Anvers, 1854; 1 broch. in-8°.

L'illustration horticole, journal spécial des serres et des jardins, rédigé par Ch. Lemaire. 1^{er} vol. 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} livraisons. Janvier à mars. Gand, 1854; 3 broch. in-8°.

Moniteur de l'enseignement, publié sous la direction de Fréd. Hennebert. Nouvelle série. Tome IV. Nos 17 à 20. Tournai, 1854; 4 broch. in-8°.

Journal historique et littéraire. Tome XX. Liv. 10 et 11. Liège, 1853; 1 broch. in-8°.

Nécrologe liégeois pour 1853; par Ulysse Capitaine. Liège, 1854; 1 broch. in-12.

Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie, publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. 12^{me} année. XVIII^e vol. Cahiers de janvier à mars. Bruxelles, 1854; 3 broch. in-8°.

La presse médicale belge, rédacteur M. Hannon. 6^{me} année. Nos 10 à 14. Bruxelles, 1854; 5 feuilles in-4°.

Annales d'oculistique, fondées par le docteur Florent Cunier. 16^{me} année. Tome XXXI. 1^{re} et 2^{me} livraisons. Bruxelles, 1854; 2 broch. in-8°.

La Santé, journal d'hygiène publique et privée. 5^{me} année. Nos 15 à 18. Bruxelles, 1854; 4 broch. in-8°.

Mémoire sur le forceps-assemblé, ou nouveaux principes de construction et d'application du forceps, réunis aux principes en vigueur; par le Dr C. Bernard (publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles). Bruxelles, 1855; 1 broch. in-8°.

Annales de médecine vétérinaire, publiées à Bruxelles, par MM. Delwart, Thiernesse, Demarbaix et Husson. 5^{me} année, 2^{me} et 3^{me} cahiers. Février et mars. Bruxelles, 1854; 2 broch. in-8°.

Annales de la Société de médecine d'Anvers. XV^{me} année. Janvier à mars. Anvers, 1854; 5 broch. in-8°.

Annales de la Société de médecine de Liège. Tome V. 1^{er} fascicule. Liège, 1854; 1 vol. in-8°.

Le Scalpel; rédacteur : M. Festraerts. 6^{me} année. Nos 21 à 25. Liège, 1854; 5 feuilles in-4°.

Annales et Bulletin de la Société de médecine de Gand. 20^{me} année. 1^{re} et 2^{me} livraisons. Gand, 1854; 1 broch. in-8°.

Annales de la Société médico-chirurgicale de Bruges. XV^{me} année. 2^{me} série. Tome II. 1^{re}, 2^{me} et 3^{me} livraisons. Janvier à mars. Bruges, 1854; 3 broch. in-8°.

Annales médicales de la Flandre occidentale, publiées par les Drs R. Van Oye et J. Ossieur. 3^{me} année. 2^{me} à 5^{me} livraisons. Roulers, 1854; 4 broch. in-8°.

Verhandelingen uitgegeven door de commissie belast met het vervaardigen eener geologische beschrijving en kaart van Nederland, 1^{ste} Deel. Harlem, 1855; 1 vol. in-4°.

Handleiding voor de bezigtigers der verzameling op het paviljoen te Haarlem. Harlem, 1855; 1 broch. in-8°.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des

sciences, par MM. les Secrétaires perpétuels. Tome XXXVIII^{me}. Nos 7 à 40. Paris, 1854; 4 broch. in-4°.

Académie des sciences de l'Institut de France; rapport sur le concours pour le grand prix des sciences physiques pour 1855. (Séance publique du 30 janvier 1854.) Paris, 1854; 1 broch. in-4°.

Revue de l'instruction publique. 15^{me} année. Nos 47 à 50. Paris, 1854; 4 doubles feuilles in-4°.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique. 20^{me} année. Tome III. 228^{me} à 250^{me} livraisons. Paris, 1853; 3 broch. in-8°.

L'Athenaeum français. 3^{me} année. Nos 7 à 12. Paris, 1854; 6 doubles feuilles in-4°.

Essai d'une méthode éclectique ou wernérienne de minéralogie, par Leymerie. (Extrait du Bulletin de la Société géologique de France). Paris, 1854; 1 broch. in-8°.

Sur la transposition, par M. Delezenne. (Extrait des mémoires de la Société des sciences de Lille.) Lille, 1854; 1 broch. in-8°.

Mémoires de la Société linnéenne de Normandie. Années 1849 à 1853. 9^{me} volume. Paris, 1853; 1 vol. in-4°.

Bulletins de la Société d'archéologie lorraine. Tome IV. 1^{re} part. Nancy, 1854; 1 vol. in-8°.

Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg. 1^{er} volume, 2^{me} à 4^{me} livraisons. Cherbourg, 1853; 5 broch. in-8°.

Programme des questions mises au concours pour l'année 1854, par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. Bordeaux, 1854; 1 broch. in-8°.

Notice sur l'observatoire de Bruxelles et sur les travaux scientifiques qui y ont été exécutés; par M. Alfred Gautier. (Bibliothèque universelle de Genève.) Genève, 1854; 1 broch. in-8°.

Das hohe lied der Liebe der Araber von Hammer-Purgstall. Vienne, 1854; 1 vol. in-4°.

Codex inscriptionum romanarum Danubii et Rheni von Ho-

frath D^r Steiner, 5 Theiles, 1 Heft. Seligenstadt, 1854; 1 vol. in-8°.

Sammlung und Erklärung altchristlicher Inschriften in Rhein-gebiete aus den Zeiten der römischen Herrschaft. Herausgegeben von Hofrath D^r Steiner. Seligenstadt, 1855; 1 broch. in-8°.

Denkschrift zur Feier ihres 50 jährigen Bestehens. Herausgegeben von der schlesischen Gesellschaft für vaterlandische Kultur. Breslau, 1855; 1 vol. in-4°.

Sixty-fifth annual report of the regents of the university of the state of New-York. Made to the Legislature. March 1, 1852.

— *Sixty-Sixth annual report of the regents of the university, of the state of New-York.* Made to the Legislature. March 1, 1853.

— *Sixth annual report of the regents of the university of the state of New-York, of the condition of the state cabinet of natural history, and the historical and antiquarian collection annexed thereto.* Made to the Senate, January 22, 1853. — *Annual report of the trustees of the state library, made to the Senate, feb. 13, 1853.* N° 25. Albany; 2 vol. et 2 broch. in-8°.

Sull' influenza politica dell' islamismo. Memorie tre di Andrea Zambelli. Milan, 1853; 1 broch. in-8°.

Corrispondenza scientifica in Roma. Bullettino universale. Anno 5, n^{os} 1 à 6. Rome 1854; 6 doubles feuilles in-4°.

Statuti inediti della cita di Pisa dal XII al XIV secolo. Raccolti ed illustrati per Franc. Bonaini. Florence, 1852; 1 broch. in-8°.





BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1854. — N^o 4.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 1^{er} avril 1854.

M. le baron DE SELYS-LONGCHAMPS.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. d'Omalus-d'Hallo, Pagani, Timmermans, Crahay, Wesmael, Martens, And. Dumont, Cantraine, Stas, De Koninck, Van Beneden, A. De Vaux, le vicomte B. Du Bus, Nerenburger, Gluge, Liagre, *membres*; Sommé, Spring, Lamarle, Lacordaire, *associés*; Brasseur et Mareska, *correspondants*.

M. Ed. Fétis, *membre de la classe des beaux-arts*, assiste à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur fait parvenir à l'Académie : 1° un exemplaire de la carte géologique de la Belgique et des contrées voisines, par M. A. Dumont; cette carte représente les terrains qui se trouvent au-dessous du limon hesbayen et du sable campinien; 2° les livraisons 10 à 12 des *Annales* de la Commission royale de pomologie.

M. Quetelet, membre de l'Académie, fait hommage de l'*Almanach séculaire de l'Observatoire royal de Bruxelles*, pour servir de complément aux *Annuaire*s du même établissement. M. Duprez, correspondant de l'Académie, fait également hommage d'un exemplaire de ses observations météorologiques pour 1852.

Remerciements pour ces envois.

— La Société royale de Londres, la Société géologique de la même ville, l'Institut de France, l'Académie impériale de médecine de Paris, la Société géographique impériale de Saint-Pétersbourg, l'Académie de Nancy, les Sociétés des sciences de Cherbourg et de Valenciennes, la Société de botanique de Ratisbonne, etc., remercient l'Académie pour l'envoi de ses publications.

M. le baron de Selys-Longchamps fait parvenir, conformément aux recommandations de l'Académie, un aperçu de l'état de la végétation, le 20 mars dernier, à Waremmes et à Liège; M. Quetelet présente un tableau semblable pour Bruxelles; M. le professeur Bellynck, pour Namur; M. Alfred de Borre, pour Jemeppe, près de Liège; M. De-

walque, pour Stavelot. Ce dernier observateur fait parvenir, en outre, les résultats de ses observations sur les phénomènes périodiques du règne végétal et du règne animal pendant l'année 1855.

— La Société pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts de Milan fait connaître qu'elle a ouvert un concours sur les divers procédés chimico-mécaniques employés pour le traitement du lin.

— La classe reçoit les deux ouvrages manuscrits suivants :

1^o Mélanges paléontologiques, 2^e partie, par M. le baron P. de Ryckholt. (Commissaires : MM. Dumont, Cantraine et De Koninck.)

2^o Une notice géologique supplémentaire sur le Département de l'Aveyron, par M. Marcel de Serres. (Commissaires : MM. d'Omalius d'Halloy et Dumont.)

— La classe s'est occupée ensuite d'un fait qui lui avait été signalé déjà dans la séance précédente, l'extinction presque complète du poisson dans les étangs, pendant les dernières fortes gelées de l'hiver, malgré les précautions ordinairement prises en pareille circonstance. Les observations recueillies s'accordent à montrer que généralement cette destruction n'a eu lieu que dans des étangs qui n'étaient point alimentés par des sources et où les eaux étaient nécessairement stagnantes : elle paraît être le résultat de causes morbides spéciales bien plus que des froids. Les anguilles ont péri comme les autres poissons, et M. Van Beneden fait observer qu'à Ostende, on a perdu un grand nombre d'huîtres.

RAPPORTS.

Dissertation sur ce qu'on appelle espèces et variétés en histoire naturelle, principalement par rapport à la botanique; par C. Mathieu, ancien officier de santé des armées, etc.

Rapport de M. Spring.

« Qu'est-ce que l'espèce ? Telle est la question en litige depuis l'époque où l'histoire naturelle s'est constituée en science. Est-elle une simple *abstraction*, destinée seulement à faciliter la coordination et la classification des êtres naturels, ou ce mot répond-il à une *réalité*, dont les individus ne seraient que l'expression ? En d'autres termes : Qui est-ce qui a créé l'espèce ? de la science ou de la nature ?

Ayant été accusé moi-même, de différents côtés, d'avoir nié la réalité de l'espèce, dans un travail *Sur les champignons qui se développent dans les œufs de poule* (1), dont l'Académie a pris connaissance il y a deux ans, je demande la permission de saisir l'occasion de ce rapport pour donner quelques explications.

Autant que personne, je crois en l'espèce, et je maintiens, à cet égard, toutes les opinions que j'avais développées dans un ouvrage spécial, il y a seize ans (2). Mais ce que je contestais alors, et ce que je conteste encore aujour-

(1) *Bulletins de l'Académie*, 1852, tome XIX, 1^{re} partie, p. 575.

(2) *Ueber die naturhistorischen Begriffe von Gattung, Art und Abart*. Leipzig, 1838, in-8°.

d'hui, c'est, d'une part, son *immutabilité absolue*, et, de l'autre part, l'*identité de ses conditions de stabilité* aux divers degrés des échelles animale et végétale.

Tout être vivant est le produit de deux facteurs : l'*héritage* et les *circonstances*. La vie consiste dans leur action réciproque.

J'appelle *héritage* tout ce que l'individu a reçu de ses parents; j'appelle *circonstances*, l'ensemble des influences extérieures, matérielles et dynamiques, sous lesquelles la vie de l'individu s'accomplit.

Si, dans l'acte de la génération, il n'était transmis au nouvel être que le type de l'espèce *dans son essence et dans sa pureté primitive*, nous ne rencontrerions dans la nature que des *variétés* individuelles, dont le mode de production ne serait guère plus difficile à constater et à formuler en lois, que ne l'est celui des variétés *minérales* et des modifications des formes cristallines en général. La physiologie guiderait aussi sûrement le zoologiste et le botaniste, que la chimie guide le minéralogiste. Chaque variété ne se maintiendrait qu'aussi longtemps que les individus qui se succèdent resteraient sous l'influence des mêmes conditions de lumière, de chaleur, de nourriture, etc. L'enfant du nègre naîtrait blanc en Europe, jaune en Asie et rouge en Amérique.

Mais il n'en est pas ainsi. C'est que l'*héritage* des individus ne consiste pas seulement dans ce qu'on appelle le type de l'espèce; les parents, dans l'acte générateur, transmettent en même temps certains caractères individuels, et de ceux qu'ils ont acquis dans le cours de leur propre vie et de ceux qu'ils avaient reçus en héritage de leurs parents à eux.

C'est ainsi qu'il se transmet des parents aux jeunes non-

seulement certaines particularités relatives à la taille, à la coloration, à la configuration anatomique et aux proportions des parties du corps, mais encore à la force et à la souplesse des muscles, à la prédisposition pour l'engraissement et aux facultés reproductives. Il se transmet non-seulement certaines aptitudes intellectuelles, mais encore la prédisposition à certaines maladies, telles que la scrofule, la phthisie pulmonaire et la folie. Il se transmet non-seulement certains vices de conformation, tels que le bec-de-lièvre et les doigts surnuméraires, mais encore des mutilations subies accidentellement. Les poulains des chevaux anglisés ont, de naissance, quelques vertèbres caudales de moins, et, chez les peuples chez lesquels la circoncision est une loi de religion, les enfants naissent souvent sans prépuce.

Ainsi, il est des *variétés* dues aux circonstances; et il en est d'autres transmises par héritage. Le nom de *racés* doit être réservé à ces dernières.

Maintenant, quel est le degré de permanence des races? Les variétés héréditaires doivent-elles *nécessairement* s'effacer au bout d'un certain nombre de générations et revenir au type primitif? ou est-il telle circonstance où ce retour n'a plus lieu? Tel est le nœud de la question.

A moins d'admettre, avec les platoniciens, l'existence, dans un lieu particulier de l'univers, d'une collection de *prototypes*, dont chaque être individuel recevrait directement l'empreinte, il me semble impossible de disjoindre, dans l'acte de la génération, le type primitif pur d'avec les modifications qu'il a subies en se réalisant dans le corps du parent. Ce dernier ne peut transmettre exactement que ce qu'il possède lui-même.

Dès lors ne devient-il pas probable d'emblée que, dans

la suite des générations, et sous l'influence de circonstances variables, le type ne vienne à s'altérer peu à peu? Qui oserait soutenir, par exemple, que nos premiers parents aient appartenu à aucune des races humaines répandues actuellement sur le globe?

Allons maintenant plus loin, et supposons que, par une de ces catastrophes dont la géologie constate les résultats, les *circonstances* de la vie organique aient, en général, subi des changements plus ou moins notables, ne sommes-nous pas alors tout préparés à accueillir l'hypothèse qui a été plusieurs fois appuyée dans cette enceinte par un de nos confrères les plus illustres et les plus vénérés, à savoir : *que les êtres vivant aujourd'hui descendent, par voie de génération, de ceux des premiers temps, quoique leurs formes présentent diverses modifications successives* (1)?

Pour ce qui regarde le second point, sur lequel j'ai demandé la permission de m'expliquer brièvement ici, je dis que les conditions de stabilité sont loin d'être les mêmes aux divers degrés des échelles animale et végétale. Il règne, dans les classes inférieures, une diversité et une variabilité de formes, qui empêchent de leur appliquer les principes de classification qui sont en usage pour les classes supérieures.

La conclusion n° 2 de ma note sur le développement des champignons est ainsi conçue : « La mutabilité de leurs formes est grande. Elle s'étend non-seulement dans les limites du genre, mais dans celle de la famille, et même de l'ordre (je parlais des champignons inférieurs qui se déve-

(1) Voyez la note de M. d'Omalius d'Halloy, sur la succession des êtres vivants. *Bulletins de l'Académie*, 1846, tome XIII, 1^{re} partie, p. 581.

loppent, en espace clos, dans l'obscurité, aux dépens des substances albumineuses). »

Cette conclusion, qui a eu l'honneur d'être combattue par des naturalistes du plus grand mérite (1), ne parlait évidemment que des *genres*, des *familles* et des *ordres*, tels qu'ils sont établis dans nos systèmes mycologiques actuels. Elle avait pour tendance, non pas de *nier* l'existence de l'espèce dans les champignons inférieurs, mais de démontrer que les limites qui lui ont été assignées par les naturalistes jusqu'à présent dans cette classe de végétaux, étaient trop étroites et peu conformes à la nature. Mes observations avaient pour but de présenter un fait particulier de *polymorphisme*, auquel, dans mon Cours de physiologie, je donne le nom de *paramorphisme* pour le distinguer du *métamorphisme*. Le terme nouveau que j'ai cru devoir introduire, désigne « la coexistence de formes dissemblables appartenant à une même espèce, et déterminées par les circonstances extérieures, » tandis que le mot *métamorphisme*, comme on sait, indique la succession de formes déterminées par l'évolution des individus.

Devant, du reste, nécessairement revenir sur cette grande question, dans une autre occasion, je me contente de cette explication générale, en ajoutant, toutefois, les deux raisons théoriques qui me semblent être la cause du paramorphisme dans les êtres inférieurs.

L'une de ces raisons est dans le *défaut de centralisation* qu'on y remarque. Sans parler des expériences de mutila-

(1) Je remercie particulièrement M. Ch. Robin pour les égards avec lesquels il a traité mes observations, tout en les combattant dans son intéressant ouvrage intitulé : *Histoire naturelle des végétaux parasites qui croissent sur l'homme et sur les animaux vivants*. Paris, 1855, pp. 505 et 545.

tion et de reproduction d'organes entiers, le fait de leur extrême *divisibilité* occasionne déjà un embarras sérieux quand on veut appliquer aux animaux et aux végétaux inférieurs la notion de l'*individu*. L'hydre et le bœuf sont-ils des individus au même titre ? Le défaut de centralisation et l'absence de solidarité des parties entre elles et avec le tout doivent nécessairement donner plus de prise aux influences extérieures et diminuer la stabilité des formes.

La seconde raison est dans l'*absence de direction* de la part du parent. Que se passe-t-il sous ce rapport dans les classes supérieures des êtres vivants ? Le germe, au lieu d'être séparé de l'organisme-souche, peu de temps après sa production, continue de lui adhérer pendant un temps plus ou moins long, pour en recevoir la direction, et pour être protégé par lui contre les influences extérieures qui pourraient le faire dévier de sa forme primitive. Le mammifère au moment du part, et l'oiseau au moment de l'éclosion, ont déjà pris leur forme définitive, et les organes sont suffisamment développés pour ne plus être à la merci des circonstances. La graine des végétaux phanérogames au moment de sa dissémination contient déjà l'embryon tout formé ; elle contient l'individu végétal complet qui, par la combinaison de deux actes, celui de la multiplication et de la métamorphose, parvient à produire lui-même des graines. Ajoutons à cela que dans les animaux et les végétaux supérieurs, le jeune être, au moment de sa séparation, emporte avec lui une provision de matières assimilables, sous la forme de vitellus nutritif ou d'albumen, par lesquelles l'influence et la protection des parents se prolongent même au delà du moment de la séparation. La meilleure preuve que la stabilité des formes est, en général, le mieux assurée par la prolongation du séjour à la souche et par

la transmission des tissus et des matières nutritives élaborées par le parent, nous est donnée par les greffes et les boutures. Elles fournissent le moyen de conserver toutes les particularités individuelles, pour lesquelles nous estimons, par exemple, les diverses sortes d'arbres fruitiers, alors que, propagées par graines, elles reprennent plus ou moins complètement les caractères généraux de l'espèce.

Or, rien de tout cela n'a lieu pour les êtres organisés inférieurs. Non-seulement ils se séparent de leur souche avant d'avoir commencé leur évolution, mais encore leurs œufs et leurs semences ne contiennent ni vitellus nutritif ni albumen. Une sporule de champignon n'est guère autre chose qu'une cellule simple, comparable tout au plus au sac embryonnaire d'une plante phanérogame avant sa fécondation.

Ainsi, le principe de la similitude des formes qui nous guide dans la détermination des espèces supérieures, ne saurait suffire dans la classification des êtres inférieurs; et même, au sommet de l'échelle, ce principe ne saurait entièrement se passer du contrôle de la *généalogie* ou de l'observation de la succession des générations.

Linné a dit : *Species tot numeramus quot diversae formae in principio sunt creatae* (1). Cette définition peut suffire en métaphysique; mais elle est sans utilité pratique pour le naturaliste. La même remarque s'applique à la définition de Buffon, d'après laquelle l'espèce est « la succession » constante et le renouvellement non interrompu de ces » individus qui la constituent (2). »

(1) *Phil. botan.*, § 157.

(2) *Histoire naturelle. QUADRUPÈDES*, t. I, édit. Deux-Ports, 1786, p. 106.

La formule de Cuvier est moins exacte au point de vue théorique, sans être plus utile au point de vue pratique : « On est obligé, dit-il (1), d'admettre certaines formes qui » se sont perpétuées depuis l'origine des choses, sans excéder ces limites ; et tous les êtres appartenant à l'une de » ces formes constituent ce que l'on appelle une espèce. »

Parmi tant d'autres définitions qui ont été proposées, je distingue celle de Pritchard. « Le mot *espèce*, dit cet auteur dans ses célèbres *Researches into the physical history of mankind* (2), ne doit être employé que pour désigner » une collection d'individus qui se ressemblent tellement, » que toutes leurs différences s'expliquent par les effets » connus et suffisamment constatés de causes naturelles, » et pour lesquels rien ne s'oppose à ce qu'on les considère » comme les descendants d'une seule et même souche. »

Comme on le voit, cette formule, pour être plus précise que les autres, n'en fournit pas mieux les moyens de se dispenser, pour chaque cas particulier, de l'observation de la génération et de l'action de toutes les circonstances.

Quoi qu'on fasse, l'établissement définitif d'une espèce quelconque ne saurait être que le résultat d'un long travail, poursuivi quelquefois pendant des siècles. Aussi longtemps qu'on s'occupera d'histoire naturelle, on discutera sur les espèces, et à défaut de règles générales, applicables à toute l'échelle des êtres vivants, la décision appartiendra de longtemps encore au *tact* de l'observateur et au jugement par analogie.

M. C. Mathieu, dans la dissertation qu'il adresse à l'Aca-

(1) *Règne animal*, 1^{re} édition, t. I, p. 19.

(2) *Trad. allemande* de R. Wagner, t. I, p. 142.

démie, s'élève contre la tendance que montrent, selon lui, presque tous les auteurs de flore, et surtout les monographistes, à multiplier outre mesure les espèces. Il conviendrait, dit-il, de mieux étudier les faits d'hybridation, l'influence du sol, du climat, et, en général, de toutes les causes des variations. Il recommande surtout les expériences de transplantation d'un milieu dans un autre.

Nous proposons à l'Académie de lui voter des remerciements pour sa communication. »

Les conclusions de ce rapport, appuyées par les deux autres commissaires, MM. Kickx et Martens, sont adoptées.



COMMUNICATIONS ET LECTURES.



Sur la déclinaison, l'inclinaison et la force de l'aiguille magnétique à Bruxelles, et sur les variations de ces trois éléments depuis quelques années, par M. A. Quetelet.

La déclinaison magnétique a été observée, le 29 mars 1854, entre 10 heures du matin et midi, au moyen du théodolite magnétique de Throughton. L'instrument était placé dans le jardin, près du cabinet magnétique, et dans le vertical de la lunette méridienne, de telle manière qu'avec l'une des lunettes on pouvait voir les fils du réticule de l'autre. Cette disposition, employée aussi pendant les années précédentes, permettait d'apprécier immédiatement la déclinaison magnétique.

Une première série d'observations , commencée vers 10 heures , a donné une déclinaison de $19^{\circ} 55' 55''$; une seconde série, qui a été terminée vers midi, a donné ensuite $19^{\circ} 59' 48''$. La différence de ces nombres tient surtout à la variation diurne de l'aiguille. Pendant que je m'occupais de ces déterminations, un aide suivait, à l'intérieur du bâtiment, la marche du magnétomètre, qui est observé chaque jour pour la variation diurne. Les indications des deux instruments se sont trouvées parfaitement d'accord, comme on peut en juger en jetant les yeux sur les résultats qui suivent. Les nombres de l'échelle du magnétomètre croissent quand la déclinaison est décroissante, et *vice versa*. Cette concordance m'a prouvé, de plus, que le magnétomètre, depuis un an qu'il a été vérifié, n'a point subi d'altération sensible dans ses indications, bien qu'il soit placé à l'intérieur du bâtiment; en sorte que les résultats qu'il donne n'ont pas seulement une valeur relative, mais encore absolue.

HEURES des OBSERVATIONS.	ÉCHELLE du MAGNÉTOMÈTRE.	DÉCLINAISON CORRESPONDANTE.
A 9 heures	58,08	$19^{\circ} 54' 51''$
A 10 —	57,76	55 14
A 10 $\frac{1}{2}$ —	57,49	56 54
A 11 —	56,96	57 6
A 11 $\frac{1}{2}$ —	56,06	59 10
A midi.	55,71	59 57

La déclinaison magnétique décroît très-rapidement dans nos climats : depuis 1827, elle a diminué, pour Bruxelles,

de plus de deux degrés et demi; mais c'est surtout dans ces derniers temps que sa diminution a été très-sensible; on peut l'évaluer à près de 10 minutes par année.

En Belgique, l'aiguille magnétique, vers 1568, déviait à l'est méridien de 15 degrés environ; vers 1600, elle déviait encore de 9 degrés (1); elle a passé ensuite par le méridien pour dévier vers l'ouest; mais aucun observateur, chez nous, ne l'a suivie dans sa marche. Il paraît qu'elle a dû atteindre sa plus grande élongation à l'ouest, dans la première partie de ce siècle. M. Simonoff, directeur de l'Observatoire de Kazan, a été conduit par ses calculs à fixer cette époque au commencement de 1822 (2). L'aiguille rétrograde de nouveau vers le méridien, sans qu'on puisse préciser encore quand elle devra l'atteindre.

L'inclinaison magnétique a été observée dans la matinée du 20 mars, entre 9 heures et midi, au moyen d'un appareil de Troughton. Les observations ont été faites dans le cabinet magnétique placé au fond du jardin de l'Observatoire. Les résultats de ces observations ont donné, pour valeur de l'inclinaison, $67^{\circ} 45', 0$; et le double angle entre l'axe magnétique de l'aiguille et l'axe de figure a été trouvé de $18', 1$, à peu près comme pendant les années précédentes.

Le tableau suivant résume les résultats obtenus, à Bruxelles, pour la déclinaison et l'inclinaison de l'aiguille depuis plus d'un quart de siècle que j'y observe.

(1) Voy. l'*Almanach séculaire de l'Observatoire royal de Bruxelles*, servant de supplément à l'*Annuaire* du même établissement, p. 259. Hayez, 1854; 1 vol. in-18.

(2) *Recherches sur l'action magnétique de la terre*, par M. Simonoff, p. 65, in-8°. Kazan, 1845.

ÉPOQUES.	DÉCLINAISON.	INCLINAISON MAGNÉTIQUE	
		observée.	calculée.
1827, octobre.	22°28',8	68°56',5	68°59',2
1830, fin de mars	25,6	51,7	51,5
1832, »	18,0	49,1	44,6
1833, »	15,5	42,8	41,6
1834, 3 et 4 avril	15,2	58,4	58,5
1835, fin de mars	6,2	55,0	55,4
1836, »	7,6	52,2	52,4
1837, »	4,1	28,8	29,4
1838, »	5,7	26,1	26,4
1839, »	21 53,6	22,4	25,5
1840, mars	46,1	21,4	20,6
1841, »	58,2	16,2	17,7
1842, »	55,5	15,4	14,9
1843, »	26,2	10,9	12,1
1844, »	17,4	9,2	9,4
1845, »	11,6	6,3	6,7
1846, »	4,7	3,4	4,1
1847, »	20 56,8	1,9	1,5
1848, »	49,2	0,4	67 58,9
1849, 5 et 6 avril. . . .	59,2	67 56,8	56,4
1850, 11 et 12 avril. . . .	25,7	54,7	53,6
1851, 25 et 24 avril. . . .	24,7	50,6	51,2
1852, 29 et 30 mars	18,2	48,6	49,0
1853, 21, 22 et 28 avril . .	6,0	47,6	46,8
1854, 20 et 29 mars	19 57,7	45,0	44,6

La déclinaison de 1840 à 1848 a été déterminée en prenant la moyenne des observations du magnétomètre de Gauss faites à midi, 2 heures et 4 heures, pendant le mois de mars tout entier.

La diminution de l'inclinaison, donnée dans la dernière colonne du tableau précédent, a été calculée par M. Hansteen, de Christiania. Ce savant, dans la lettre qu'il m'a

adressée à ce sujet, déduit de ses calculs que l'angle de diminution pour Bruxelles atteindra un *minimum* vers le commencement du siècle prochain (en 1912). Cet état *minimum*, selon M. Hansteen, se trouve déjà atteint en Russie : il doit se présenter prochainement à Stockholm et à Christiania, puis, plus tard, à Copenhague. L'instant critique ne sera observé à Göttingue, à Berlin, à Paris et à Londres, qu'après avoir passé par Bruxelles (1).

Une lettre que je viens de recevoir de M. Kupffer, directeur des observatoires de physique de la Russie, confirme les résultats obtenus par M. Hansteen. Voici ce que m'écrit à ce sujet le savant physicien russe : « M. Hansteen m'a aussi écrit quelques mots sur la marche des inclinaisons en Europe. Ses idées se trouvent confirmées par les observations les plus récentes faites en Sibérie et à Kazan, et surtout à Pékin où l'inclinaison augmente depuis longtemps. Arago a essayé d'expliquer ces changements par une rétrogradation des nœuds de l'équateur magnétique ou des lignes isoclines qui paraissent marcher toutes ensemble vers l'ouest.

Quant à l'intensité magnétique, elle ne semble pas avoir subi d'altération sensible à Bruxelles depuis un quart de siècle que j'ai commencé à l'observer. Ce résultat a été constaté successivement par plusieurs savants, et vient d'être confirmé encore par M. Mahmoud, astronome égyptien, directeur de l'Observatoire du Caire. J'ai déjà donné, dans une séance précédente, ses déterminations

(1) Lettre de M. Hansteen à M. Quetelet, *Sur la diminution de l'inclinaison magnétique en Europe*. BULLETIN DE L'ACADÉMIE, n° 10, t. XX, 3^e partie, p. 146, séance de novembre.

de l'intensité absolue, obtenues dans le cabinet magnétique de l'Observatoire de Bruxelles avec un appareil de Gauss; celles que je présente aujourd'hui ont été faites avec l'appareil d'Hansteen et les aiguilles oscillantes. Je me bornerai à présenter la note même que M. Mahmoud a bien voulu me remettre.

« INTENSITÉ HORIZONTALE. — Les 18, 24, 26 et 27 février 1854, dit ce savant, j'ai fait osciller l'aiguille Δ dans le cabinet magnétique situé dans le jardin de l'Observatoire de Paris. Voici les résultats que j'ai obtenus :

1854.	HEURE de l'observation.	DURÉE des 500 oscillations.	TEMPÉRAT. centigrade.
18 février	h. m.	m. s.	
	11 30 mat.	12 29,50	5,4
	1 45 soir.	12 29,46	6,5
24 février	10 50 mat.	12 29,05	2,8
	11 30 »	12 29,28	4,0
	12 20 »	12 29,17	6,0
26 février	9 56 mat.	12 29,19	6,9
	10 56 »	12 29,75	4,8
27 février	9 46 mat.	12 50,10	6,0
MOYENNE.		m. s. 12 29,45	5,3

» Le 10 et le 11 mars de la même année, j'ai fait osciller la même aiguille dans le cabinet magnétique au fond du jardin de l'Observatoire de Bruxelles.

» Voici les 12 séries que j'ai faites dans ces deux jours :

1854.	HEURE de l'observation.	DURÉE de 300 oscillations.	TEMPÉRAT. centigrade.
10 mars.	h. m.	m. s.	
	8 30 mat.	12 46,95	9,5
	9 30 »	12 46,99	10,2
	10 30 »	12 47,12	11,2
	11 30 »	12 47,05	11,7
	12 30 »	12 47,19	12,6
	1 30 soir.	12 47,56	12,4
11 mars.	10 30 mat.	12 47,39	9,6
	11 35 »	12 47,56	10,5
	12 30 »	12 47,30	10,7
	3 30 soir.	12 47,08	10,8
	4 50 »	12 47,14	11,3
	5 30 »	12 46,91	11,3
MOYENNE.		m. s. 12 47,15	11,0

» En réduisant ces résultats à la température moyenne (5°,5) des observations faites à Paris, on aura, en se servant du coefficient $c = 0,0001417$ que j'ai déterminé à Bruxelles :

Pour la durée de 300 oscillations à Bruxelles . . .	m. s. 12.46,52	tempér. 5,5
L'on a pour la durée de 300 oscillations à Paris . .	12.29,45	5,5
Donc la durée de 100 oscillations est à Bruxelles . .	255,51	5,5
— — — à Paris . . .	249,81	5,5

» L'intensité horizontale à Paris étant 1, celle de Bruxelles sera exprimée par :

$$\frac{(249,81)^2}{(255,51)^2} = 0,956 = \text{intensité horizontale à Bruxelles.}$$

En comparant ce nombre de 0,956 pour l'année 1854 à ceux du tableau suivant, donné dans les *Annuaire de l'Observatoire de Bruxelles*, on voit que la composante horizontale n'a pas sensiblement varié pendant une période de 26 ans, de 1828 à 1854.

ANNÉES.	INTENSITÉ horizontale, celle de Paris étant 1.	OBSERVATEURS.
1828	0,951	M. le colonel Sabine.
1829	0,958	Quetelet.
1830	0,970	»
1831	0,961	Nicollet, Plateau et Quetelet.
1832	0,971	Rudberg, d'Upsal.
1832	0,961	Forbes, d'Édimbourg.
1833	0,969	Quetelet.
1837	0,960	Forbes, d'Édimbourg.
1838	0,969	Bache, de Philadelphie.
1839	0,961	Quetelet.
1841	0,962	Langberg, de Christiania.
MOYENNE. . .	0,963	

» INTENSITÉ TOTALE. — Pour calculer l'intensité totale, j'ai adopté, pour l'inclinaison magnétique à Paris, le nombre $66^{\circ} 26'$, que j'ai déduit d'après les *Annuaire du Bureau de longitudes*, et pour celle de Bruxelles, le nombre $67^{\circ} 45'$ trouvé par M. Quetelet le 20 mars 1854.

» L'intensité totale à Paris étant 1,5482, celle de Bruxelles sera exprimée par

$$\frac{(249,81)^2}{(255,51)^2} \times \frac{\cos 66^{\circ} 26'}{\cos 67^{\circ} 45'} \times 1,5482 = 1,5608.$$

» On trouve dans les *Annuaire de l'Observatoire de Bruxelles* :

Paris intensité totale.	=	1,5482
Bruxelles, 1855. M. Quetelet	=	1,5655
— 1857. Forbes	=	1,5610
— 1859. Quetelet	=	1,5620
— 1841. Quetelet et Duperrey	=	1,5645

» En comparant mon nombre 1,5608 à ceux-là, on voit que l'intensité totale à Bruxelles n'a pas varié sensiblement pendant un quart de siècle environ. »



CLASSE DES LETTRES.

Séance du 5 avril 1854.

M. le chanoine DE RAM, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, Steur, le baron de Gerlache, De Smet, Roulez, Lesbroussart, Gachard, Borgnet, le baron J. de Saint-Genois, Van Meenen, Paul Devaux, P. De Decker, Schayes, Snellaert, Carton, Haus, Bormans, Baguet, *membres*; Nolet de Brauwere Van Steelandt, *associé*; Arendt, Ad. Mathieu, Kervyn de Lettenhove, Chalon, *correspondants*.

MM. Stas, *membre de la classe des sciences*, Alvin et Ed. Fétis, *membres de la classe des beaux-arts*, assistent à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur fait connaître que la Législature a approuvé la proposition, qui lui avait été faite, de porter au budget de l'exercice 1854, un crédit spécial de 5,000 francs, destiné à la publication des anciens monuments de la littérature flamande et à la formation d'une collection des grands écrivains du pays. Ce haut fonction-

naire demande, en conséquence, un plan détaillé et définitif indiquant le mode de publication et le choix des anciens monuments de la littérature flamande et déterminant les ouvrages qui doivent entrer dans cette collection. D'une autre part, la classe des lettres ayant jugé convenable de proposer la fondation d'un concours extraordinaire pour le meilleur travail, présentant un tableau de l'ancienne littérature française en Belgique, destiné à servir d'introduction à la collection des grands écrivains du pays, M. le Ministre de l'intérieur demande également un projet qui détermine les conditions de ce concours, afin qu'il puisse, s'il y a lieu, en faire l'objet d'une disposition royale.

Ces demandes sont renvoyées aux commissions spéciales pour la publication des ouvrages des grands écrivains du pays et pour celle des anciens monuments de la littérature flamande.

— Par une seconde lettre, M. le Ministre de l'intérieur prie la classe de lui faire connaître le plus tôt possible le projet d'inscription pour la médaille commémorative du mariage de S. A. R. le duc de Brabant.

— M. Le Glay, associé de l'Académie, fait parvenir les renseignements qui lui ont été demandés relativement à la publication du supplément rectificatif projeté pour les *Opera diplomatica* de Miræus. Ces renseignements seront renvoyés à l'avis de la Commission royale d'histoire.

— M. l'avocat Gaillard communique un mémoire manuscrit intitulé : *L'audience du Comte, — origine du conseil de Flandre*. (Commissaires : MM. le baron Jules de Saint-Genois et De Smet).

— A la suite du dépouillement de la correspondance,

M. Gachard communique deux lettres qui lui sont adressées personnellement. La première a pour objet de faire connaître le véritable nom d'un ancien grammairien belge que M. Leclerc avait désigné avec doute, dans le tome XXI de *l'Histoire littéraire de la France*, sous le nom de *Michel de Roubaix ou de Brabant*. Il résulte des renseignements fournis à M. Gachard par M. Laude, de Bruges, que ce grammairien s'appelait Michel de Marbaix. La seconde lettre émane de don Manuel Garcia, garde des archives royales de Simancas, et communique un document historique touchant la fondation de l'Escorial. Il semble résulter de ce document que Philippe II avait, en effet, le jour de la bataille de Saint-Quentin, fait le vœu d'ériger le monastère de Saint-Laurent-le-Royal. S'appuyant sur l'acte de fondation de l'Escorial, M. Gachard avait soutenu l'opinion contraire dans la notice communiquée par lui à la classe, au mois de novembre dernier.



RAPPORTS.



Études et exploration faites en Grèce et dans l'Asie Mineure, par M. Wagener ; compte rendu adressé à M. le Ministre de l'intérieur.

Rapport de M. De Witte.

« M. A. Wagener, agrégé à l'université de Gand, a reçu, l'année dernière, de M. le Ministre de l'intérieur, une mission pour faire un voyage scientifique en Grèce et dans

l'Asie Mineure. Maintenant M. Wagener vient d'adresser de Constantinople, à la date du 18 novembre 1853, un rapport détaillé sur les premiers résultats de son voyage; M. le Ministre de l'intérieur a renvoyé ce rapport à l'Académie royale, pour avoir l'avis de la compagnie sur les communications du jeune voyageur.

J'ai examiné le travail de M. Wagener et je me suis trouvé assez embarrassé pour satisfaire aux désirs de l'Académie, qui m'a chargé, comme rapporteur de la commission, de rendre compte des observations du jeune savant. N'étant nullement au courant des nouvelles publications épigraphiques, j'ai cru ne pouvoir mieux m'acquitter de la tâche qui m'était imposée qu'en consultant un de mes amis, M. Ph. Le Bas, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le nom de M. Le Bas est une autorité dans la science; l'Académie me saura gré, j'ose m'en flatter, d'avoir pris l'avis du savant épigraphiste français qui a donné lui-même à M. Wagener, avant son voyage, des instructions pour le diriger dans ses recherches. Je demande donc la permission de joindre à mon rapport les réflexions du docte académicien.

La première partie du travail de M. Wagener n'apprend rien de nouveau. Tous les lieux dont il parle, avaient déjà été explorés et décrits par MM. de Prokesch et Texier. Le tombeau dit de Tantale, l'ancienne Smyrne et les lieux circonvoisins ont été visités par un grand nombre de voyageurs. J'ai donné moi-même quelques détails topographiques et archéologiques sur ces localités (*Bull.*, t. IX, n° 1, p. 50 et suiv.). Les conjectures de M. Wagener sur l'ancienne Smyrne, qui n'aurait été, selon lui, qu'une position militaire provisoire, sont inacceptables. Il est bien reconnu aujourd'hui que la ville actuelle est celle qui fut

bâtie et rétablie par Alexandre ou Antigone, tandis que la première Smyrne, la ville des Éoliens, était placée à mi-côte sur le golfe qui est en face de la seconde Smyrne. Le témoignage de Strabon est formel à cet égard :

Καὶ ὁ Σμυρναίων κόλπος, καὶ ἡ πόλις. Ἐξῆς δὲ ἄλλος κόλπος, ἐν ᾧ ἡ παλαιὰ Σμύρνα ἀπὸ εἴκοσι σταδίων τῆς νῦν. Λυδῶν δὲ κατασπασάντων τὴν Σμύρναν, περὶ τετρακόσια ἔτη διετέλεσεν εἰκουμένη κωμηδόν · κ. τ. λ. Strab., liv. xiv, p. 646.

Les détails que M. Wagener donne sur les fouilles exécutées aux environs de Sardes, par M. Spiegelthal, sont fort intéressants, ainsi que ceux qu'il fournit sur les fouilles faites aux environs du pont des caravanes à Smyrne. Il est à désirer que ces fouilles soient continuées.

Les dessins joints au rapport de M. Wagener sont exécutés avec soin et pourront être consultés avec fruit.

Quant aux inscriptions grecques copiées par M. Wagener, cette partie de son rapport mérite une sérieuse attention. La plupart sont cependant connues, mais on ne peut que donner des éloges au jeune voyageur pour avoir pris des copies de toutes les inscriptions qu'il a vues, soit dans des endroits publics, soit dans des collections particulières. M. Wagener ne pouvait pas, comme il le dit lui-même, loin de toute bibliothèque, vérifier si les inscriptions qu'il voyait étaient toutes inédites. Ce n'est qu'au moyen de nombreux livres et à force de recherches laborieuses qu'on peut s'assurer si une inscription a été ou n'a pas été publiée. Peu d'hommes, excepté ceux qui ont fait une étude spéciale de l'épigraphie, peuvent prononcer avec connaissance de cause et en toute sûreté sur cette matière.

M. Wagener aurait dû faire connaître avec exactitude la provenance de chaque inscription; il ne copie pas tou-

jours avec assez de soin et ne reproduit pas avec une fidélité suffisante la forme des caractères qu'il est si important de connaître pour déterminer l'âge des monuments.

Pourquoi M. Wagener n'emploie-t-il pas le moyen de l'estampage pour se procurer des copies fidèles des inscriptions ?

M. Le Bas me fait observer que, quant au n° 24, M. Wagener se trompe en plusieurs points. On a dit au jeune voyageur que M. Le Bas avait offert de la statue trouvée près de la base sur laquelle est gravée l'inscription n° 24, une somme de 2,000 francs, c'est 2,000 piastres turques; ce qui est bien différent. Quant aux appréciations artistiques, le dessin exécuté par M. Landron, avec cette fidélité scrupuleuse qui est un des caractères de son talent, prouvera que M. Le Bas a eu raison d'attribuer l'exécution de cette statue à une bonne époque. Je ne dirai rien des observations de M. Wagener au sujet du statuaire Apollodore; il me semble que le jeune voyageur n'a pas lu avec assez d'attention le passage de la *lettre* de M. Raoul Rochette à M. Schorn, p. 455.

Attendons les rapports de M. Wagener sur ses excursions à Athènes et dans la Péloponèse, et surtout les détails qu'il promet sur un voyage de long cours dans l'intérieur de l'Asie. Il annonce que ce dernier voyage a été fécond en résultats scientifiques. Outre un nombre considérable d'inscriptions que M. Wagener a copiées, il dit avoir découvert l'emplacement d'une ville jusqu'ici inconnue; il annonce aussi une collection complète de mesures antiques. Que M. Wagener se hâte d'envoyer des rapports sur ces découvertes, qui ne peuvent qu'intéresser à un haut degré l'Académie, que le voyageur fasse attention non-seulement aux ruines des villes antiques, des temples, des

édifices publics, aux inscriptions, mais aussi qu'il observe les monuments figurés et les médailles. Il serait à désirer, et M. Le Bas avait donné ce conseil au jeune voyageur, qu'il dirigeât ses pas vers Ancyre, cette antique métropole de la Galatie, où il aurait à copier le texte grec du testament d'Auguste, dont une partie seulement a été publiée par Hamilton, dans son voyage de l'Asie Mineure. Le défaut de ressources pécuniaires n'a pas permis au voyageur anglais de faire démolir toutes les baraques qui se trouvent adossées au temple sur les murs duquel est tracée cette inscription. On possède le texte latin du testament d'Auguste; mais depuis Tournefort, personne ne s'est occupé de relever de nouveau ce précieux monument. Ce serait un véritable service à rendre à la science que de rapporter un *estampage* complet (ce qui vaut mieux encore qu'une copie) des textes grec et latin. Si les événements politiques qui se préparent en Orient, ne mettent pas obstacle aux excursions de M. Wagener, nous formons des vœux pour qu'il puisse pousser son voyage jusqu'à Ancyre. Souhaitons que le Gouvernement donne au jeune voyageur les moyens nécessaires pour achever ses explorations et rapporter des documents importants pour la science. »

Extrait d'une lettre de M. Ph. Le Bas, à M. De Witte.

— « Mon cher ami, je vous envoie, enfin la note que vous m'avez demandée sur le rapport de M. Wagener.....

» Toutes les inscriptions ne sont pas inédites, comme il le pense. La première a été publiée dans la *Revue archéologique* (10^e année, novembre, p. 504), par M. de Koehne et reproduite dans le numéro suivant, par M. Rossignol, qui a relevé plusieurs erreurs du premier éditeur. Elle offre cependant deux variantes dont il faut tenir compte :

TOYNOMA TATON , ligne 5, qui fournit un nom nouveau, TATOS, qu'on doit rapprocher de Τατᾶς, nom qui se retrouve sur plusieurs inscriptions de l'Asie Mineure (C. I, 5815, 4122 et 4580) et dont le féminin Τάτα, est peut-être donné par le n° 4009^b; et lignes 5 et 6 : ΣΤΑΔΙΕΥΣΑΣ, qui est la véritable leçon.

» La deuxième a été publiée plusieurs fois avant de figurer dans le *Corpus Insc. gr.*, n° 5559, et dans le tome III de mes *Inscriptions*, n° 1041. M. Wagener n'y reproduit exactement ni la forme de □ du σῆγμα, ni celle de l'ῶμεγα ω. Elle provient de Pergame.

» Les n°s 5 et 4 sont inédits, mais sans grande importance; ce sont deux inscriptions funéraires. La seule irrégularité que présente le n° 5, c'est l'emploi du parfait passif τεθρεμμένω au lieu de l'adjectif verbal θρεπτῶ.

» Les n°s 5, 6 et 7 ont déjà été publiés par moi, sous le n° 28, plus complets et plus exacts. M. Wagener n'indique pas la place que ces inscriptions occupent sur la pierre unique qui les contient toutes.

» J'ai aussi donné, sous le n° 29, le n° 8 de M. Wagener, et ma copie est plus exacte que la sienne.

» Le n° 9 figure dans mon recueil, sous le n° 1. C'est un monument très-important, sur lequel je lirai dans quelques jours un mémoire à l'Académie des Inscriptions. La copie de M. Wagener est loin d'être fidèle, surtout sous le rapport de la forme des lettres, et la plupart de ses observations sont sans valeur, si l'on en excepte ce qu'il dit du nom propre Πέριλλος.

» Les conjectures du jeune voyageur sur la date du n° 10, sont tout à fait inadmissibles. Ce monument est postérieur à notre ère de deux siècles environ, bien loin de lui être antérieur de 86 à 81 ans.

» Il ne lit pas bien le premier mot du n° 11, où il voit un nom de femme *Moirounda*, tandis qu'il faut lire *Μαιροῦν* Δι[ο]νυσίου. *Μαιροῦν* est la forme ionique de *Μαιρώ*. (Voy. *Matth. gr. gr.*, § 79, 2), nom d'une poétesse de Byzance, qu'ont chantée Méléagre (*Anthol. Pal.*, IV, I, vers 5) et Antipater de Thessalonique (*ibid.*, IX, 26, vers 5), dont il existe une épigramme dans l'*Anthologie Palatine* (VI, 119), et que cite Athénée (lib. XI, c. 80), où l'on propose à tort d'écrire son nom *Μυρώ*, comme dans Suidas. Cette *Μαιρώ* vivait sous le règne de Ptolémée Philadelphie, et était fille d'Homère, le poète tragique. Si celle de l'inscription copiée par M. Wagener était aussi une poétesse, comme l'indique la lyre qu'on voit près d'elle sur le bas-relief qui accompagne l'inscription, elle n'avait rien de commun que sa profession avec l'autre; car l'inscription, qui se tait sur sa patrie, nous apprend qu'elle était fille, non d'Homère, mais de Dionysios, et femme de Démétrius.

» Le n° 12 est inédit ainsi que le n° 15, où l'on doit remarquer l'ancien génitif attique *Εὐβδλο* pour *Εὐβδλου*.

» L'instrument figuré sur le n° 14, est sans doute une *navette*, ou bien encore un *éventail*. Il faudrait voir le monument pour en juger avec plus de certitude.

» Le n° 15 est, comme l'a bien vu M. Wagener, une inscription métrique à laquelle manque la fin de tous les vers, tant hexamètres que pentamètres. La restauration n'en est pas impossible; le jeune savant aurait dû la tenter.

» Le n° 16 est d'une époque relativement plus récente que toutes les inscriptions qui précèdent. Elle ne paraît pas avoir été copiée avec assez de soin. On y remarque la confusion de *ε* avec *αι*, par suite de la conformité de prononciation, dans le mot *χωρίται*. Le mot *Ζελεῖτων*, ethnique de *Ζελεα*, ville de la Troade, peut mettre sur la voie

du lieu d'où provient cette inscription. E remplace encore *αι* dans le mot *κομῆται* de la ligne 4. Peut-être faut-il lire ensuite : *οι*[K]*υ*[ζι]*κηνω̃ν*. La prononciation de *ει* comme *ι* est prouvée par le mot *εἰδίω* pour *ιδίω* de la ligne 5.

» Les n^{os} 17, 18 et 19 sont inédits. Il faut lire à la dernière ligne * (*id est* *θηνάρια*) *μύ*(*ρια*) *διτχείλια* (pour *διτχίλια*) *πε*[*υ*]*τακόσια*. Au lieu de $\mp$, il y a sans doute sur la pierre $\bar{\text{N}}$ sigle de NT.

» A la ligne 4, du n^o 20, lisez : *τ*[*ω̃*]*υ* *μεγάλ*[*ω*]*υ* *Διδυ-*
μ[*είω*]*υ*. *Τὰ Διδύμεια*, était une fête d'Apollon Didyme, qui avait un temple non loin de Mycale, près de Milet.

» Le n^o 21 est une sorte d'*Abracadabra*, et les signes qui l'accompagnent n'appartiennent pas à une langue inconnue. Ce sont des signes astrologiques que je laisse à d'autres le soin d'expliquer, attendu mon insuffisance.

» Tout ce qu'on peut déchiffrer du n^o 22, c'est, ligne 1, *εὗξ*[*α*]*το*; ligne 2, [*υ̃π*]ἐ[*ρ*] *Ἀττάλου τοῦ υἱοῦ* et [*μ*]*ητρι*
θεῶν, ligne 4.

» Le n^o 25 paraît avoir été mal lu aux lignes 4 et 5.

» Le n^o 24 a été donné par moi, n^o 47..... »

Rapport de M. Roulez.

« Le rapport de notre honorable confrère M. de Witte, et surtout les doctes observations de M. Ph. Lebas qui y sont annexées, ont singulièrement facilité et abrégé ma tâche. En priant M. le Ministre de l'intérieur de mettre son travail sous les yeux de l'Académie, M. Wagener a

recommandé particulièrement à notre attention les deux inscriptions portant les n^{os} 9 et 21. La première, qui contient un décret des Argiens, est sans contredit la plus intéressante, la seule même qui ait une véritable importance. J'aurais, pour ma part, répondu volontiers à l'appel du jeune et savant voyageur en essayant d'expliquer et de commenter cette inscription, si le célèbre épigraphiste français qui l'a publiée déjà dans son grand recueil, n'en avait fait l'objet d'un mémoire dont, à l'heure qu'il est, il a probablement donné lecture à l'Académie des inscriptions. Quant à l'inscription n^o 21 gravée sur une petite plaque en bronze, ayant vraisemblablement servi de talisman, je déclare, comme M. Lebas, mon insuffisance pour expliquer les signes qui la terminent.

En avançant que la première partie du rapport de M. Wagener n'apprend rien qui ne soit déjà connu, M. De Witte fait cependant une exception relativement à quelques détails qui s'y trouvent sur des fouilles exécutées par M. Spiegelthal, consul de Prusse à Smyrne, au pont des Caravanes dans cette ville, puis aux environs de Sardes. La dernière livraison de 1855 de l'*Archaeologische Zeitung*, que j'ai reçue il y a quelques jours seulement, contient (n^o 60, A,B) un article intitulé : *Artemis Gygeia und die Lydischen Fürstengraeber*, par M. Ernest Curtius. L'auteur, qui a eu communication du rapport envoyé à Berlin par M. Spiegelthal, donne des détails très-circonstanciés sur les fouilles en question faites par ce dernier au tombeau d'Alyattes, père de Crésus, et y joint des renseignements archéologiques très-intéressants sur quelques monuments des environs de Sardes et sur la nécropole de cette ville. »

*Inscription pour la médaille commémorative du mariage
de S. A. R. le duc de Brabant.*

M. Roulez, rapporteur de la commission nommée pour rédiger l'inscription de la médaille commémorative du mariage de S. A. R. le duc de Brabant, communique différents projets d'inscription en latin et en français. D'accord avec ses collègues, il fait, en même temps, remarquer qu'une inscription française étant déjà tracée sur l'avvers de la médaille, cette dernière langue semble devoir être préférée, mais qu'alors il devient impossible d'arriver à une rédaction satisfaisante, par suite du peu d'espace laissé disponible par le graveur. En cet état de choses, le rapporteur croit qu'il y a lieu de se borner à faire ajouter, dans l'exergue de la médaille, la date du mariage de S. A. R. le duc de Brabant. La classe se rallie à cette proposition, qui sera communiquée à M. le Ministre de l'intérieur.

*Projets pour l'organisation de bibliothèques circulantes et
pour la création de sociétés provinciales de littérature
et de sciences.*

Rapport de M. le chanoine David.

« Par ses dépêches du 9 novembre dernier, M. le Ministre de l'intérieur demande l'avis de l'Académie sur deux projets qui lui ont été présentés, l'un pour l'organisation de bibliothèques cantonales, l'autre pour la création de sociétés provinciales de littérature et de sciences.

Le premier de ces deux projets émane d'un homme constamment préoccupé d'intérêts publics, et qui a déjà rendu plus d'un service à ses concitoyens, M. Michel Vandervoort, habitant de Bruxelles.

Il voudrait que, pour l'instruction du peuple, et en même temps pour favoriser le développement de notre littérature nationale, tant flamande que française, le Gouvernement prêtât la main à la fondation de bibliothèques publiques dans tous nos chefs-lieux de canton, à l'instar des *circulating libraries* de l'Angleterre.

Certes, un pareil projet est digne de fixer l'attention du Gouvernement, et mérite les sympathies de tous les gens de bien. A une époque où l'instruction se répand de plus en plus dans les rangs inférieurs de la société, et fait naître partout le goût de la lecture, il importe non-seulement de procurer à ce goût le moyen de se satisfaire, mais aussi de lui donner une bonne direction.

Depuis nombre d'années, il existe dans plusieurs de nos villes des bibliothèques à l'usage du peuple. Ainsi à Louvain, il s'est formé, en 1840, une société ayant pour but d'offrir gratuitement à toutes les classes des habitants des lectures agréables et utiles. Au moyen de contributions volontaires et de souscriptions annuelles, elle a loué un local et créé une bibliothèque qui se compose aujourd'hui de 7 à 8,000 volumes. Le service se fait deux fois par semaine. La société distribue par an de 16 à 18,000 volumes.

Voilà ce qu'on a fait à Louvain, et ce que M. Vandervoort voudrait que l'on fit dans tous les chefs-lieux des cantons de la Belgique. A cette fin, il a présenté à M. le Ministre un plan d'organisation conçu en 51 articles. Et d'abord, il propose au Ministre d'adresser aux Gouverneurs

une circulaire destinée à être communiquée aux autorités communales, pour engager celles-ci à voter, chacune d'après ses ressources, une faible somme annuelle pour l'encouragement de la littérature nationale et la création de bibliothèques cantonales. Le chiffre de ce subside serait de 10 francs au moins, et de 100 francs au plus.

En second lieu, le Ministre réclamerait des conseils provinciaux un autre subside à répartir entre les différents cantons, en raison inverse des ressources de chacun d'eux. Le maximum serait de 100 francs, le minimum de 25.

Enfin, le Gouvernement demanderait à la Législature un crédit spécial de 10,000 francs par an, dont la moitié serait destinée à l'achat de livres pour les bibliothèques des provinces flamandes, l'autre pour celles des provinces wallonnes.

Voilà pour la partie financière de l'entreprise. Quant aux moyens d'exécution, M. Vandervoort propose de nommer des commissions cantonales qui seraient chargées de l'organisation et de l'administration des bibliothèques, et une commission centrale composée de dix écrivains belges, pour diriger l'œuvre dans son ensemble, et pourvoir aux achats des livres.

Tout cela est déduit longuement, car M. Vandervoort entre jusque dans les moindres détails. Il semble pourtant reconnaître que son plan n'est pas d'une application très-facile; mais il ajoute que si M. le Ministre voulait lui confier le poste de secrétaire du comité directeur, au bout de peu de temps, le résultat désiré serait obtenu.

J'ai l'honneur de connaître personnellement M. Vandervoort, et je n'hésite pas à déclarer que dans tous les travaux dont cet homme laborieux se charge, il déploie un zèle, une activité qu'il serait difficile de surpasser. On

pourrait donc attendre de lui ce que beaucoup d'autres n'oseraient promettre. Toutefois, je ne puis en conscience me rallier à son projet, qui me semble pécher par la base.

Ce ne sera jamais, à mon avis, par des commissions cantonales ou centrales qu'on parviendra à créer des bibliothèques populaires, atteignant leur but et produisant de bons résultats. Cette institution est essentiellement une œuvre de charité, qui doit être conduite volontairement par des hommes dévoués, sachant aider les lecteurs, aller au-devant de leurs besoins, satisfaire leurs désirs, supporter leurs caprices, sans quoi le peuple désertera les bibliothèques, et celles-ci deviendront inutiles. D'ailleurs, pour assurer le succès de cette entreprise, pour lui conserver son caractère propre, on doit user de la plus grande discrétion dans le choix des livres; car, ici plus qu'en toute autre chose, le mal est à côté du bien, et si les bonnes lectures exercent une influence salubre, les mauvaises corrompent les cœurs bien plus sûrement et plus efficacement. Et remarquons que pour faire des choix convenables, la bonne volonté ne suffit pas : il faut beaucoup de prudence, beaucoup de tact, une grande habitude. Encore avec tout cela se trompe-t-on souvent, comme me l'ont déclaré les directeurs de la bibliothèque populaire de Louvain. Que serait-ce si on abandonnait cette partie essentielle à un comité directeur qui, fût-il composé des hommes les plus aptes et les mieux intentionnés, ne suffirait jamais à la besogne de lire et de juger tous les livres qu'il destinerait aux bibliothèques.

Je pense donc que, si le Gouvernement veut travailler à l'instruction du peuple, sans courir le risque de manquer complètement son but, il n'y a rien de mieux à faire que d'engager les autorités provinciales et communales à

favoriser l'établissement des bibliothèques populaires, au moyen de subsides et d'autres encouragements, tout en laissant à des associations particulières le soin d'organiser et de diriger l'œuvre. Dans toutes les villes se rencontrent des hommes de bonne volonté, dévoués aux intérêts matériels et moraux des classes inférieures, et qui se prêteront avec le plus grand empressement à l'œuvre en question. Il n'y aurait qu'à demander les règlements et les catalogues des bibliothèques existantes. Là on trouverait d'abord des renseignements très-utiles, ainsi qu'un nombre plus ou moins considérable de bons livres, qu'on pourrait acquérir pour les nouveaux établissements, sauf à en ajouter ou en retrancher selon les besoins des différentes localités.

Je pense, en outre, qu'il faut laisser aux autorités provinciales et communales le soin de déterminer jusqu'à quel point il convient de multiplier les bibliothèques populaires. Pour moi, j'ai de la peine à croire qu'il soit nécessaire ou même utile d'en établir dans tous nos chefs-lieux de canton : je crois au contraire qu'il suffirait d'en augmenter le nombre dans nos villes populeuses, où les jeunes gens appartenants aux classes ouvrières ont le plus de loisir pendant les soirées d'hiver et les jours fériés.

Il me reste à parler d'un autre intérêt que défend M. Vandervoort dans son plan d'organisation, l'intérêt de la littérature nationale. L'auteur est d'avis qu'il ne faudrait alimenter les bibliothèques populaires que par des livres indigènes. Le comité central, qui ferait des achats, stipulerait avec les éditeurs les conditions les plus favorables à l'entreprise. Le même comité dresserait, à des époques fixes, la liste de tous les ouvrages déposés pour l'obtention du droit d'auteur, cette liste serait publiée par le *Moniteur*, etc.

Il me semble qu'ici M. Vandervoort va au delà de ses propres intentions. En effet, je ne saurais supposer qu'il veuille exclure de nos bibliothèques populaires les bons ouvrages que la France a produits et produit encore tous les jours. Il se déclare l'ennemi des contrefaçons, que moi-même je suis loin d'approuver indistinctement; mais il y a, en dehors des productions nouvelles susceptibles de la propriété littéraire, des milliers de livres tombés depuis longtemps dans le domaine public, notamment tous les chefs-d'œuvre du siècle de Louis XIV. Ces livres ne sauraient être repoussés, non plus qu'une foule d'autres qui, sans être des chefs-d'œuvre, n'en sont pas moins des ouvrages d'une utilité incontestable. D'ailleurs, en France aussi on se préoccupe de l'instruction du peuple et de la création de bibliothèques populaires; des écrivains de mérite ne cessent de faire ou de traduire pour le peuple des ouvrages remplis d'excellentes choses, et il serait insensé de vouloir, par la seule raison de leur origine étrangère, en priver les lecteurs belges. Après cela, il va presque sans dire, qu'à mérite égal, les productions nationales doivent avoir la préférence. Certes il est à désirer que le Gouvernement soutienne et encourage les efforts de nos compatriotes qui se vouent aux travaux littéraires et scientifiques; mais il ne serait pas sage de demander sa coopération trop directe à la publication ou la propagation d'ouvrages nationaux français ou flamands, aussi longtemps que l'opinion publique ne s'est pas prononcée sur leur valeur. Je sais que cette opinion est quelquefois lente dans ses jugements, mais ceux-ci n'en sont que plus sûrs, et les livres belges vraiment bons, vraiment utiles seront toujours recherchés; on les trouvera toujours en bon nombre dans nos bibliothèques populaires comme dans nos écoles,

sans qu'il soit besoin d'en exclure systématiquement les livres étrangers.

Je suis donc d'avis que, tel qu'il est, le projet présenté par M. Vandervoort ne mérite pas l'appui de l'Académie.

L'autre pièce soumise à notre examen est une lettre adressée à M. le Ministre de l'intérieur par M. Camille Wins, avocat à Mons. Elle a pour but d'engager le Gouvernement à créer des sociétés provinciales de littérature et de sciences. Elle est accompagnée d'une annexe, que l'auteur appelle lui-même *projet-exemple*, conçu en vingt ou vingt et un articles, y compris une disposition transitoire.

Je demande à la classe la permission de lire quelques passages de cette annexe, afin que mes honorables collègues puissent juger du fond et de la forme, celle-ci étant la même dans la lettre et dans le projet-exemple :

« Revu notre arrêté organique du 1^{er} décembre 1845 ;
 » — Considérant qu'il importe de protéger et de soutenir
 » dans toutes les provinces du royaume l'élan qui s'y
 » manifeste pour la culture des arts, des sciences et des
 » lettres ; — Voulant ainsi donner des marques nouvelles
 » de notre haute et constante sollicitude pour tout ce qui
 » peut contribuer à encourager le progrès dans le pays ;
 » — Sur le rapport de notre Ministre de l'intérieur ; —
 » Nous avons arrêté et arrêtons :

» Art. 1^{er}. Il est institué, sous notre protection royale,
 » au chef-lieu de chaque province du royaume, une société
 » provinciale des sciences, des arts, des lettres et de l'in-
 » dustrie.

» Art. 2. Chacune de ces sociétés savantes a pour but,
 » relativement à sa circonscription territoriale :

» 1^o De cultiver et de favoriser la culture des sciences,

» des arts et des lettres, ainsi que le développement ration-
» nel de toutes les industries;

» 2^o De décrire et de surveiller les monuments histo-
» riques ou d'art placés dans son territoire;

» 3^o D'instituer des concours et de poser des questions
» concernant particulièrement :

» A. L'histoire de la province ou de ses communes;

» B. La géologie, les mines, l'agriculture et l'industrie
» manufacturière de ses diverses localités. Et d'accorder
» des récompenses aux vainqueurs;

» 4^o De publier les mémoires, communications ou
» œuvres de mérite, de ses membres et de ses lauréats,
» comme aussi de rassembler et coordonner les docu-
» ments propres à former une histoire littéraire et une
» biographie des hommes remarquables de la province
» où elle siège;

» Et 5^o de prêter son concours à toutes les autorités
» qui pourraient la consulter sur des points rentrant
» dans ses attributions.

» Art. 5. Les sociétés provinciales sont en rapports con-
» stants entre elles. Elles se communiquent leurs travaux
» et transmettent à celle qu'ils concerneraient plus spé-
» cialement, les découvertes et mémoires particuliers qui
» viennent accidentellement à leur connaissance. »

Je m'arrête. La suite du projet annexé ressemble à ce commencement. L'auteur demande ni plus ni moins que l'érection d'autant d'Académies qu'il y a de provinces en Belgique, recevant chacune un subside du Gouvernement, pouvant en réclamer un deuxième du conseil provincial, et demander un local à la commune. L'art. 17 porte, entre autres choses, que « les sociétés provinciales entre-
» ront en relations suivies avec l'Académie royale des
» sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique à

» Bruxelles. Elles lui soumettront leurs programmes;...
 » elles consulteront les sections de ladite Académie sur
 » les doutes que pourraient soulever et les réponses et
 » les mémoires leur adressés. Elles transmettront enfin
 » leurs rapports annuels au secrétaire perpétuel, qui en
 » dressera un rapport général de situation, pour être
 » envoyé au Gouvernement. » Etc.

Évidemment l'Académie ne saurait accepter la position que veut lui faire le projet de M. Wins. Mais ce projet tout entier, tel du moins qu'il est conçu, me paraît inacceptable. Dans un pays comme le nôtre, est-il nécessaire ou seulement utile qu'il y ait une Académie de littérature et de sciences dans chacune de nos provinces? Je ne le crois pas. Je pense, au contraire, que le corps savant, dont j'ai l'honneur d'être membre, suffit à la Belgique. L'Académie de Bruxelles, divisée en trois classes, conformément à ses statuts, s'occupe des sciences, des lettres et des arts, c'est-à-dire des mêmes objets pour lesquels l'on propose de créer des établissements provinciaux. En second lieu, toutes les provinces du pays ont, pour ces différentes branches des connaissances humaines, des représentants distingués dans notre Académie même. En effet, qu'un beau talent se révèle dans l'une ou l'autre de nos provinces, aussitôt l'Académie royale songe à se l'associer comme membre correspondant, en attendant qu'elle puisse lui offrir une place de membre effectif. Que faut-il de plus, dans un royaume si peu étendu, pour entretenir partout l'émulation, pour récompenser le mérite, pour assurer le progrès?

Certes, je n'ai garde de prétendre que des sociétés provinciales s'occupant d'histoire, d'archéologie, de littérature ou de toute autre branche d'étude seraient des institutions inutiles, indignes des faveurs du Gouvernement.

Au contraire, je suis convaincu que, sous plus d'un rapport, elles pourraient rendre de grands services et aider au développement d'heureuses dispositions. Elles mériteraient donc aussi d'être encouragées par le pouvoir. Mais il y a loin de là aux académies provinciales telles que les comprend M. Wins, créées par arrêté royal, soutenues par le budget de l'État et celui de la province, instituant des concours, décernant des médailles au nom du Roi, publiant des mémoires, etc. Toutes ces différentes académies, appelées à correspondre les unes avec les autres, obligées de soumettre leurs programmes à celle de Bruxelles, de consulter ses trois classes sur les doutes ou les disputes soulevés ailleurs, ces académies, dis-je, ne manqueraient pas de faire naître de fâcheuses rivalités, et, au lieu de seconder le mouvement intellectuel du pays, seraient de nature, ce me semble, à y porter le trouble et à y mettre des entraves.

Je pense donc que l'Académie ne doit pas appuyer auprès du Gouvernement les projets sur lesquels M. le Ministre a bien voulu demander son avis. »

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

De l'enseignement de la langue maternelle, en ce qui concerne l'art de la parole ; par M. Baguet, membre de l'Académie.

Dans une de nos séances précédentes, j'ai eu l'honneur de communiquer à la classe quelques observations rela-

tives à l'enseignement de la langue maternelle. Après avoir montré combien il est important que les élèves soient habitués de bonne heure à ne rien écrire sans vérifier si l'expression de leur pensée est exacte, si le langage qu'ils emploient est pur et correct, j'ai indiqué certains exercices au moyen desquels les jeunes gens peuvent être convenablement préparés à l'art d'écrire.

Mais ce n'est pas assez, pensons-nous, que les élèves apprennent à bien écrire, il est indispensable qu'ils acquièrent aussi un talent qui n'est étranger à aucune condition de la vie et dont l'utilité est de tous les instants, le talent de la parole. Et, bien qu'on puisse dire que l'étude de la langue maternelle faite en vue de former le style contribue en même temps à rendre les jeunes gens capables de bien parler, l'expérience prouve que celui-là même qui connaît la langue et qui sait écrire ne parvient qu'à l'aide d'exercices particuliers à s'exprimer avec facilité et avec assurance.

Nous nous sommes proposé de signaler quelques-uns de ces exercices à l'attention des maîtres. Mais, avant tout, nous croyons devoir faire une observation générale.

De même qu'il est, en ce qui concerne le style, un défaut capital, *la précipitation du travail* (1), défaut contre lequel on ne saurait trop tôt prémunir les élèves, de même, en ce qui regarde l'art de parler, il en est un aussi, mais d'une nature différente, qu'il faut surtout combattre avec énergie. Ce défaut, c'est la timidité.

Sans vouloir remonter à la source de cette disposition d'esprit qui paralyse souvent les efforts du maître aussi

(1) Voir le t. XXI, n° 4 des *Bulletins*.

bien que les facultés de l'élève, sans examiner si c'est l'amour-propre ou un sentiment de modestie qui engendre ce défaut, nous nous bornerons à constater qu'en général les jeunes élèves n'osent parler, parce qu'ils craignent de parler mal.

Il importe donc que le maître emploie, dès l'abord, tous les moyens que la prudence lui suggérera pour combattre avec succès un défaut aussi nuisible. A cet effet, il exercera les élèves à prendre de l'empire sur eux-mêmes et à donner de jour en jour plus d'activité et plus de force à leur volonté. Il les accoutumera à se tenir en garde contre tout ce qui pourrait les distraire, et il leur fera reconnaître, par l'expérience, qu'il faut avoir le courage de parler mal dans les commencements, si l'on veut être plus tard en état de parler bien.

Il résulte de l'observation que nous venons de faire que tous les exercices tendant à faciliter aux élèves le moyen de trouver les mots dont ils ont besoin à l'instant pour exprimer leurs pensées doivent être réglés de manière à mettre toujours les jeunes gens dans la nécessité de vaincre leur timidité naturelle.

Voici comment il nous semble convenable de procéder dans ces différents exercices.

D'abord, l'élève récitera des passages appris par cœur, en ayant soin de ne point s'arrêter lorsque sa mémoire sera en défaut, mais de suppléer par des termes qu'il a à sa disposition les mots du texte qui lui auront échappé.

Ensuite, des interrogations que le maître lui adressera fréquemment l'obligeront à rendre compte, sans hésitation, de ce qu'il a appris, des réflexions qu'il a faites, en un mot des résultats de ses travaux et de ses études.

Mais un des exercices les plus importants est celui qui

consiste à reproduire, d'une manière suivie, le récit de faits historiques, d'aventures, de particularités biographiques, qui ont été à l'avance l'objet d'une lecture attentive. Par ce genre d'exercice, l'élève se rendra peu à peu capable de parler avec aisance sur des sujets qu'il aura médités et de faire de vive voix ce qu'il ne faisait auparavant que par écrit. Pour lui le talent de la parole se confondra en quelque sorte avec l'art d'écrire, et, à part le temps qu'exigent le perfectionnement du style et les soins particuliers à donner à une composition écrite, il suivra en parlant la même marche qu'en écrivant. Il aura soin de se bien pénétrer du sujet à traiter verbalement, de déterminer le point de vue sous lequel il doit le considérer et de se tracer un plan qui lui permette de présenter ses idées avec ordre, avec enchaînement et de manière à réaliser l'effet qu'il veut produire sur l'esprit de ses auditeurs.

Est-il nécessaire d'ajouter que chaque fois que l'élève s'exerce à parler, soit en racontant ce qui a été dit par autrui, soit en exprimant ses propres idées, il doit employer dans son débit un ton toujours convenable? Personne n'ignore que sur ce point, plus peut-être que sur tout autre, il est d'une extrême difficulté de corriger les défauts qu'on a contractés dans sa première jeunesse et que, sous ce rapport surtout, il est vrai de dire que l'habitude devient une seconde nature.

Le maître ne négligera donc rien pour que l'élève évite soigneusement cet écueil. Dans cette vue, il lui prescrira des exercices de lecture à haute voix; il se posera lui-même comme modèle, non pour faire imiter ou copier servilement sa manière d'énoncer, mais afin qu'à son exemple, l'élève s'étudie lui-même et mette à profit les ressources

qu'il tirera de son propre fonds ; car , on le sait , rien ne gêne plus le débit que le défaut de naturel.

Si , au moyen de ces exercices , l'élève parvient à lire les compositions d'autrui avec l'accentuation conforme aux vues de chaque auteur , à plus forte raison sera-t-il capable de bien énoncer les pensées qui lui appartiennent et les sentiments qu'il éprouve réellement.

Nous croyons avoir suffisamment indiqué dans ce qui précède par quels procédés les jeunes gens peuvent acquérir le talent de parler avec facilité et d'un ton convenable. Il ne resterait plus , après cela , qu'à appeler l'attention des maîtres sur un point beaucoup plus important qu'on ne le pense communément , sur la prononciation.

Nous n'entrerons pas à ce sujet dans des détails qui seraient déplacés ici ; nous dirons seulement ce qu'il est essentiel de considérer relativement à la prononciation française , pour que les élèves soient bien dirigés sous ce rapport.

Il est incontestable que , comme pour former son style il faut apprendre la langue telle qu'elle a été fixée par l'usage que les bons écrivains en ont fait , ainsi , pour bien prononcer , il faut suivre l'exemple des personnes qui parlent bien.

Ce principe posé , il suffirait , semble-t-il , que le maître , tout en tenant compte des observations des grammairiens , se fût lui-même formé d'après de bons modèles , pour que , sous sa direction , les élèves pussent corriger ce que leur prononciation présenterait de vicieux. D'où vient , cependant , que les efforts du maître même le plus habile sont si rarement couronnés d'un plein succès ? C'est , pensons-nous , qu'indépendamment de l'influence fâcheuse qu'exerce sur nous le milieu dans lequel nous

vivons, la manière dont nous formons les syllabes d'après les systèmes d'épellation en usage dans les écoles est défectueuse et nous expose à contracter, dès l'enfance, des vices dont il devient presque impossible, par la suite, d'effacer complètement les traces. Il serait donc nécessaire, si l'on veut appliquer à ces défauts un remède efficace, de remonter jusqu'au premier degré de l'enseignement.

Peu de mots suffiroient pour indiquer comment le mode ordinaire d'épellation devrait être réformé.

Il est aisé de remarquer, pour peu qu'on réfléchisse, que le rythme de la langue française est, si je puis m'exprimer ainsi, éminemment iambique; que, par conséquent, pour bien prononcer, il faut glisser sur les premières syllabes des mots et appuyer seulement sur les dernières (1). On peut même ajouter que lorsqu'on énonce plusieurs mots de suite, sans s'arrêter, ce n'est que sur la dernière syllabe du dernier mot qu'il faut appuyer. Or, l'épellation usitée a pour règle, en décomposant les mots, de former les syllabes de telle sorte qu'ordinairement l'une se termine au moment de la rencontre d'une consonne dont on fait l'initiale de l'autre.

Il résulte de l'application de cette règle que le rythme, d'iambique qu'il doit être, devient spondaïque, et il arrive ainsi que l'un des principaux défauts de prononciation, qui se fait remarquer surtout dans un grand nombre de localités wallonnes, s'aggrave considérablement, bien loin d'être corrigé.

(1) Cette remarque a été faite par M. Jullien, dans la *Revue de l'instruction publique*, dans le but de prouver qu'il n'y a d'é fermé réel qu'à la fin des mots. En généralisant cette observation, ne serait-on pas en droit de dire que les syllabes sont longues ou brèves par position et que la syllabe d'un repos est seule réellement longue?

A cette règle inexacte, et en même temps si nuisible pour ceux qui, dans la prononciation des mots, n'ont égard qu'au mode d'épellation, il conviendrait d'en substituer une autre mieux appropriée au rythme de la langue française. Cette nouvelle règle, conforme à la prononciation réelle des personnes qui parlent bien, pourrait être formulée en ces termes : aller dans la formation de chaque syllabe aussi loin que possible, c'est-à-dire, ne s'arrêter que là où doit nécessairement commencer une nouvelle émission de voix (1).

Nous croyons que l'élève, familiarisé dès son enfance avec ce mode de syllaber, éviterait, sans trop de peine, le défaut de prononciation que nous avons particulièrement signalé et qui résiste si souvent aux efforts des maîtres (2).

La classe me pardonnera de m'être arrêté à des considérations qui semblent peu importantes en elles-mêmes. Elle voudra bien tenir compte du motif qui m'a guidé et qui n'est autre que le désir de voir cultiver avec le plus grand soin dans nos établissements d'instruction une

(1) Je dois la communication de cette règle à l'obligeance d'un ami qui, dans un travail non publié, a recherché et coordonné, sous une forme méthodique, les véritables caractères de la prononciation française.

Quant à la règle que j'ai citée, un simple exemple d'application en fera comprendre l'utilité au point de vue qui nous occupe. Suivant l'épellation ordinaire, on devrait prononcer *māū-raïs*, *o-ser*, *mai-son*, *cōū-per*, *ē-té*, *pēū-plier*; au contraire, d'après le système proposé, on doit dire forcément, à cause de l'adjonction des consonnes aux premières syllabes, *māūv-ais*, *ūs-er*, *māis-on*, *cōūp-er*, *ēt-é*, *pēūp-lier*.

(2) Il est, sans doute, d'autres défauts qui dénaturent aussi la vraie prononciation française. Nous mentionnerons, en passant, celui qui consiste à ne pas articuler assez fortement les lettres, soit seules, soit réunies, et à ne pas donner à la bouche l'ouverture nécessaire pour produire les sons propres à certaines voyelles et à certaines diphthongues.

langue, dont l'usage nous est familier, il est vrai, mais qui, néanmoins, ne peut être maniée avec talent sans une étude longue et sérieuse.

Les séances du mois de mai ont été fixées comme suit :
au 8, réunion mensuelle et jugement du concours; au 9, séance générale des trois classes; au 10, séance publique de la classe des lettres.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 6 avril 1854.

M. NAVEZ, président de l'Académie.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Alvin, Fétis, Haussens, Roelandt, Jos. Geefs, Snel, Ed. Fétis, Edm. De Busscher, membres ; Calamatta, associé ; Geerts, correspondant.

CORRESPONDANCE.

M. Loddé écrit d'Orléans pour obtenir des renseignements au sujet d'une partition qui a été envoyée au concours de l'Académie.

— Il est donné communication d'une notice manuscrite de M. Alexandre Pinchart, *sur Thomas de Bononia, peintre et architecte italien du XVI^{me} siècle.* (Commissaires : MM. Ed. Fétis et Ed. De Busscher.)

RAPPORTS.

M. F. Fétis rend compte de ce qui s'est passé dans les deux premières réunions de la commission pour l'encouragement de l'art dramatique en Belgique. La commission s'est ajournée jusqu'au mois de mai prochain; mais plusieurs membres ont annoncé l'intention de faire, à cette époque, des propositions en faveur des compositeurs et des poètes dramatiques.

— M. le secrétaire perpétuel fait connaître que la commission spéciale des finances de la classe des beaux-arts s'est réunie avant la séance, et qu'elle a vérifié les comptes de 1855, déjà approuvés par la commission administrative de l'Académie. Elle a également souscrit aux budgets des dépenses et des recettes pour 1854, en ce qui concerne la classe qu'elle est chargée de représenter.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Sur une estampe satirique du XVI^me siècle, par M. Ed. Fétis, membre de l'Académie.

On tenait jadis peu de compte des éléments populaires de l'art. On ne songeait pas au degré d'intérêt qu'offriraient par la suite, à titre de documents historiques, des

objets d'un mérite secondaire ou nul. Les dépôts publics, où, de nos jours, on prend soin de les conserver, n'existaient pas, et l'innocente manie des collectionneurs, dont on médit trop, car elle rend, en de certains cas, des services réels, ne s'était pas étendue à toutes choses. Pour ne parler que des estampes, combien de pièces, regardées actuellement comme précieuses et que les amateurs ne croient jamais payer trop cher lorsqu'un heureux hasard les leur fait rencontrer, doivent leur rareté à l'insouciance de nos pères? Combien n'est-il pas de gravures dont la presse jeta originairement un grand nombre d'épreuves dans la circulation, et que cette même incurie a rendues introuvables?

Si des estampes d'une exécution remarquable, si des œuvres d'artiste ont subi cette loi d'extinction, les images faites pour le peuple y étaient nécessairement bien plus exposées encore. Nul ne formait une collection de gravures, ni réunissait dans un portefeuille ces productions véritablement éphémères. Les personnes qui avaient des livres de piété, les seuls qui fussent répandus dans la bourgeoisie, s'en servaient pour conserver les estampes auxquelles elles attachaient quelque prix, soit en les collant à l'intérieur de la couverture, soit en les glissant simplement entre les feuillets. C'est là qu'ont été retrouvés la plupart des antiques monuments de l'art xylographique qui brillent au premier rang des raretés de nos collections. La plus ancienne gravure avec date non contestée (le Saint-Christophe de 1422) découverte par M. de Heineken dans la chartreuse de Buxheim en Souabe, était collée à l'intérieur de la couverture d'un manuscrit légué à ce monastère par une chanoinesse de Buchow, qui l'y avait sans doute fixée de ses mains, et la préserva ainsi

providentiellement de la destruction. En rapportant cette circonstance, M. Duchesne, le savant iconographe, fait remarquer que lorsqu'on pense qu'une image destinée à satisfaire la dévotion du peuple, une simple feuille de papier, a pu traverser un espace de quatre siècles et arriver presque sans accident jusqu'à nous, on ne peut plus être étonné du prix attaché à une semblable gravure.

Ces images, destinées à satisfaire la dévotion du peuple, comme le dit M. Duchesne, ont pu échapper à des chances presque certaines d'anéantissement lorsque le hasard les faisait tomber entre les mains de quelque personne pieuse en possession des moyens de conservation que nous venons d'indiquer; mais toutes celles qu'une circonstance particulière n'enlevait pas à la consommation populaire, devaient inévitablement périr. Le peuple n'avait pas de livres; les images distribuées par les confréries pour exciter le zèle des fidèles, ornaient la demeure de l'artisan ou du petit bourgeois, non sous la protection d'un cadre préservateur, car c'était un luxe alors inconnu, mais simplement fixée contre la muraille, près d'une figure sculptée de la vierge ou près d'un bénitier. Dans de pareilles conditions leur existence n'était pas de longue durée.

Un fait assez bizarre et qui mérite d'être rapporté nous fournira une nouvelle preuve du peu de soin que l'on croyait devoir donner autrefois à la conservation des estampes, et des périls auxquels étaient exposés les morceaux les plus précieux. Parmi les livres du fonds de l'ancienne bibliothèque communale de Bruxelles, annexée depuis quelques années au dépôt de l'État, se trouvait un certain nombre de gros in-folios sur les pages desquels

on avait collé, *recto* et *verso*, des gravures de tous les temps, de toutes les écoles et de tous les genres. Aucune idée systématique n'avait présidé à leur arrangement. Près des œuvres des vieux maîtres allemands on voyait des pièces des graveurs français du XVII^{me} siècle; en regard d'une planche en tailles de bois apparaissait une délicate et spirituelle eau-forte. Même absence d'analogie dans la réunion des sujets. Telle page offrait le singulier voisinage d'une composition religieuse et d'une bacchanales. Dans cette confusion d'époques et de styles, Lucas de Leyde coudoyait Edelinck, Altdorfer servait de pendant à Bolswert, le Parmesan et Rembrandt marchaient côte à côte. Quel était l'auteur de ce chaos iconographique et dans quel but une si étrange collection avait-elle été formée? L'origine des volumes en question, conservée par la tradition, si ce n'est par un titre authentique, renferme en elle-même la solution de ce double problème qui défierait la sagacité des hommes les plus compétents. Les auteurs, car ils étaient plusieurs, étaient les religieux infirmes des hôpitaux de Bruxelles. Leur but avait été de composer des espèces d'albums qui servissent à la récréation des convalescents. Ils suivaient, sans doute, un usage fort ancien, et il est permis de croire que les volumes arrivés jusqu'à nous ne sont que les successeurs de recueils semblables successivement détruits. La présence d'un grand nombre de belles et rares pièces dans ces collections rassemblées sans aucun esprit d'ordre et sans aucune pensée de conservation, témoigne du peu d'estime que l'on avait, même à des époques rapprochées, pour les anciennes estampes, et montre que des causes de toute nature pouvaient empêcher qu'elles ne parvinssent jusqu'à nous.

La gravure sur laquelle je me propose d'appeler l'attention de la classe ne remonte pas à des temps très-reculés; mais elle n'en est pas moins fort rare. Une circonstance semblable à celle qui préserva le Saint-Christophe de la chartreuse de Buxheim a procuré à la Bibliothèque royale l'avantage d'en posséder un exemplaire. Elle était collée à l'intérieur de la couverture du livre de Jean Cochlée, intitulé : *Commentaria de actis ac scriptis M. Lutheri*, qui provient de la bibliothèque d'un couvent d'Anvers. C'est la reproduction d'un tableau satirique où sont retracés des épisodes plus ou moins apocryphes de la vie de Calvin.

Au bas de l'estampe dont il s'agit, laquelle est gravée à l'eau-forte, se trouve une légende imprimée en caractères mobiles, pareille, pour le style et pour l'aspect matériel, à celles dont on faisait généralement suivre jadis les images de dévotion. En voici le titre qu'il faut rapporter textuellement, bien que la naïve crudité de certaines expressions blesse nos oreilles infiniment plus chastes que celles de nos pères : LE POURTRAIT DE JEAN CALVIN, SODOMIT CAUTÉRISÉ, PEINT PAR MARTIN DE CLÈVES, ALORS VIVANT; ET SE VOID EN ANVERS EN UNE MAISON DITTE LA *pladdys-Wey*.

Le tableau dont notre gravure donne la reproduction est un triptyque. Dans le compartiment de gauche, on voit un homme nu jusqu'à la ceinture, sur un échafaud, et les mains liées à un pilori : c'est Jean Calvin. Le bourreau vient de tirer d'un réchaud embrasé un fer terminé par le relief d'une fleur de lis qu'il applique sur l'épaule droite du patient. L'épaisse fumée qui résulte de cette application ne laisse aucun doute sur le succès de l'opération. Le bourreau sourit d'ailleurs de l'air d'un homme parfaite-

ment satisfait de la nouvelle preuve qu'il donne de son habileté. Autour de l'échafaud sont rangés des spectateurs de différentes conditions, des bourgeois et des manants, comme on disait alors. Le fond est rempli par des maisons d'ancienne architecture et par un édifice qui doit être l'hôtel de ville de Noyon.

Dans la partie centrale, un homme attaché à un poteau subit le supplice du feu. Déjà les flammes d'un bûcher qu'attise le bourreau ont consumé les membres inférieurs du supplicié dont le corps est dans l'état d'affaissement qui indique la cessation de la vie. A peu de distance un homme à la barbe fourchue, vêtu de la longue robe et coiffé du bonnet des docteurs de la réforme, assiste à ce spectacle qui semble lui causer une joie mal dissimulée. Derrière lui se tient un haliebardier suisse. Les derniers plans offrent une vue de Constantinople prise sur les rives du Bosphore avec un bizarre pêle-mêle de figures de chrétiens, de musulmans et de démons servant à une allégorie qui paraît d'abord assez obscure, mais que la légende fait comprendre cependant. Le sujet de cette composition est complexe, quoique resserré dans d'étroites limites. C'est Calvin assistant au supplice de Servet qu'il a fait arrêter et brûler après un simulacre de jugement. Le haliebardier en costume helvétique indique que la scène se passe à Genève. Quant à la représentation des diableries qui se jouent en vue de Constantinople, elle a son explication dans divers passages de la légende tirés d'auteurs hérétiques, afin de prouver comment les sectaires se traitaient mutuellement : « Le calvinisme, l'arianisme et le *mahométisme* sont frères et sœurs, sont trois chausses du même drap, un marais puant où sont nourries beaucoup de sectes, la dernière fureur de Satan. »

Et ailleurs : « Les calvinistes sont des vipereaux, meurtriers des âmes, impies, blasphémateurs, trompeurs, sanguinaires, chiens infernaux, turqs allemands, envoyés et possédés par le diable, *mahomédiens* baptisés, homme endiablés et soudiablés. »

Et plus loin : « On ne se doit espouventer de ce que plusieurs calvinistes en Pologne, Transsilvanie et Hongrie se sont rendus arriens et *mahomédiens*, attendu que leur maistre Jean Calvin leur appreste le chemin. »

Donner une description du troisième compartiment de la gravure anticalviniste est besogne difficile et délicate.

Les personnages en scène sont Calvin, une femme de la bourgeoisie et un jeune garçon de dix à douze ans. La bonne femme semble confier son fils à l'apôtre de la religion nouvelle en le recommandant à sa sollicitude. Calvin lui prend la main comme pour jurer qu'il aura soin de l'enfant ; mais celui-ci ne paraît pas avoir confiance en son protecteur qui l'attire vers lui, car il fait des efforts manifestes pour échapper à son étreinte.

Il est impossible de ne pas voir dans cette scène une allusion au fait qui aurait motivé la *cautérisation* de Calvin, selon l'expression de la légende.

La gravure que je viens de décrire se distingue des estampes allégoriques ou satiriques auxquelles ont donné lieu les disputes religieuses du XVI^me siècle, ainsi que des images de dévotion faites pour le peuple, soit à la même époque, soit antérieurement, elle se distingue, dis-je, par plusieurs points essentiels : par le goût de la composition, par les procédés d'exécution et par la manière dont ces procédés ont été mis en œuvre.

Parlons d'abord de la composition. La légende nous apprend qu'elle est l'œuvre d'un peintre appelé Martin de

Clèves, mais dont le véritable nom était Van Cleef. Martin Van Cleef était élève de Franc-Floris. Il commença par traiter la grande peinture historique, puis son penchant le porta à se restreindre dans les limites de proportions plus réduites, et il réussit mieux dans ce nouveau genre que dans celui qu'il avait primitivement adopté. Ses petits tableaux étaient estimés, et plusieurs paysagistes, parmi lesquels le Cooninxloo eurent recours à son pinceau pour orner leurs sites de figures habilement touchées. En revanche, il empruntait, pour peindre les fonds de ses tableaux, l'aide de son frère Henri Van Cleef, peintre et graveur, dont les paysages sont justement estimés et qui rendait le même service à Franc-Floris, leur maître à tous deux. Tout porte à croire que les fonds de la partie centrale du triptyque qui nous occupe sont de la main d'Henri Van Cleef. D'abord ils accusent une pratique de l'art de traiter les plans éloignés du paysage qui n'appartient ni au peintre d'histoire, ni au peintre de genre. En second lieu, notre conjecture s'appuie sur une circonstance de la vie d'Henri Van Cleef dont le témoignage nous semble lui donner une pleine confirmation. Les biographes de cet artiste nous apprennent qu'il avait voyagé longtemps pour rassembler des études propres à lui servir de matériaux pour ses tableaux, et qu'il était sur le point d'entreprendre, dans le même but, une exploration en Orient, lorsqu'il eut l'occasion d'acheter d'un certain Melchior Lorch, qui avait longtemps résidé à Constantinople, une nombreuse collection de dessins. Or, nous avons dit que les fonds du compartiment, où est représenté le supplice de Michel Servet, offre une vue de Constantinople prise sur le Bosphore. Cette particularité, rapprochée du fait rapporté par les biographes d'Henri et de Martin Van Cleef, nous semble prouver suffisamment

que les deux frères ont participé à l'exécution du tableau dont notre gravure offre la reproduction.

Nous venons de voir quel est le peintre ou plutôt quels sont les peintres. Il resterait à découvrir le nom du graveur. Malheureusement aucune indication ne nous met sur la voie. Ce ne peut être Martin Van Cleef lui-même, car ces mots : *peint par Martin de Clèves alors vivant*, nous indiquent qu'elle a été faite après la mort de cet artiste. Quant à Henri Van Cleef, il n'a gravé que des paysages. Cependant s'il règne dans la composition un goût que n'ont pas en général les pièces satiriques de cette époque, si les figures sont remarquables par l'expression et par la correction du dessin, la gravure est d'un travail ferme et libre qui trahit la main d'un artiste habile. Elle a toute la hardiesse et tout le piquant de ce faire de premier jet qui caractérise les eaux-fortes des peintres.

Tout concourt donc à rendre la pièce qui nous occupe particulièrement intéressante : sa rareté, sa supériorité comme exécution sur la catégorie des images populaires dans laquelle on doit cependant la ranger, cette circonstance qu'elle reproduit l'œuvre de deux peintres de l'ancienne école anversoise, enfin la singularité du sujet qui s'écarte essentiellement de la nature de ceux dont s'inspirent habituellement les artistes dignes de ce nom.

Notre estampe est une pièce de plus et d'un genre nouveau dans la question si controversée de la fleur de lis de Calvin et de la cause de l'apposition de ce signe réprobateur sur l'épaule du réformateur. Il est suffisamment ressorti des témoignages produits dans la discussion à laquelle ce fait a donné lieu, que c'était une belle et bonne calomnie; mais le zèle religieux du peintre avait cru pouvoir s'en rapporter à l'assertion formelle de Bolsec,

qui affirme, dans son *Histoire de la vie, mœurs, actes, doctrine, constance et mort de Jean Calvin*, que ledit Calvin fut accusé, à Noyon, du crime d'impudicité, jugé et condamné à mort, et qu'il obtint, par l'intervention de son évêque, de faire substituer à la peine capitale la flétrissure de la fleur de lis. Bolsec certifie avoir vu, dans les actes publics de la ville de Noyon, une pièce authentique constatant et le délit et la sentence intervenue. En fallait-il davantage pour édifier la conviction d'un bon catholique? Martin Van Cleef s'empare d'un fait donné comme certain, qui n'avait pas encore été discuté, et le met en action. Pourquoi ne montrerait-il point Calvin attaché au pilori et stigmatisé par la main du bourreau, puisqu'un auteur dont la bonne foi n'était pas suspecte aux yeux de ceux de sa religion, assure avoir vu un acte constatant l'infamie. S'il y a un calomniateur, ce n'est pas Martin Van Cleef, c'est Bolsec. Seulement comme les artistes ont soin, en général, de ne traiter que des sujets véritablement historiques, on est porté à concéder aux annales pittoresques le privilège d'une autorité presque incontestable, et la représentation du supplice de Calvin cause quelque surprise à ceux qui ne connaîtraient les événements de sa vie que par les récits des écrivains impartiaux. L'auteur de la légende placée sous la gravure semble avoir pris soin de défendre le peintre contre toute inculpation de fausse et perfide invention, en citant les paroles de Bolsec, auxquelles il ajoute d'ailleurs, pour son propre compte, force injures à l'adresse du réformateur et de ses coreligionnaires. Pour ce qui est des injures, Calvin n'était pas en reste avec ses ennemis, car il n'en est pas qu'il ait épargnées aux défenseurs de la foi catholique.

Le compartiment où est figuré le supplice de Michel

Servet est en tout point conforme à la tradition authentique. Le peintre n'a rien ajouté de son invention à la mise en scène de ce drame sanglant. S'il a mis Calvin debout à peu de distance de sa victime, au lieu de le placer à une fenêtre d'où il assistait commodément à l'agonie de Servet, c'est que les convenances de l'art le voulaient ainsi. Le fait demeurerait le même. La figure de Calvin exprime une joie féroce parfaitement dans le caractère du personnage et de son rôle actuel. Peu de maîtres désavoueraient la figure du supplicié, tant pour le sentiment que pour la correction du dessin. Le mouvement du bourreau qui rassemble des morceaux de bois enflammés aux pieds du patient est plein de vérité. Ajoutons que toute cette partie de l'estampe est gravée d'une pointe ferme et légère à la fois.

Quant au troisième compartiment, n'était le sujet devant l'analyse duquel nous avons déjà reculé, ce serait un bon tableau de genre.

Est-ce hasard, est-ce intention? L'estampe anticalviniste s'est trouvée fixée à l'intérieur de la couverture d'un livre antiluthérien de Jean Cochlée très-rare lui-même, par la raison que le plus grand nombre des exemplaires périt dans un incendie de l'abbaye St-Victor, près de Mayence, où l'ouvrage avait été imprimé. Jean Cochlée est cet ardent adversaire des idées réformistes qui porta à Luther le défi d'une conférence publique, en stipulant pour condition que celui des deux qui serait vaincu par l'autre serait brûlé vif. On sait que Luther accepta; mais que des amis prudents intervinrent pour empêcher que ce duel bizarre n'eût lieu. Ainsi l'édition presque entière d'un ouvrage du théologien qu'un zèle peu commun avait porté à demander l'épreuve du feu pour ses opinions religieuses,

est consumée dans un incendie et l'un des exemplaires qui échappent au désastre sert à conserver une estampe ayant pour sujet principal le supplice de Michel Servet brûlé par ordre de Calvin. Il y a là matière à un double et curieux rapprochement.



OUVRAGES PRÉSENTÉS.



Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon, poème historique; publication commencée par M. le baron de Reiffenberg et achevée par M. A. Borgnet. Tome III (formant le tome VI de la collection *Monuments pour servir à l'histoire des provinces*, publiée par la Commission royale d'histoire). Bruxelles, 1854; 1 vol. in-4°.

Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste. Lettres inédites publiées d'après les originaux conservés dans les archives royales de Simancas; par M. Gachard (publication de la Commission royale d'histoire), tome I^{er}. Bruxelles, 1854; 1 vol. in-8°.

Almanach séculaire de l'Observatoire royal de Bruxelles, par le directeur A. Quetelet. Bruxelles, 1854; 1 vol. in-18 de 460 pages.

Monographie de la hernie du cerveau et de quelques lésions voisines; par M. A. Spring (Extrait des Mémoires de l'Académie royale de médecine). Bruxelles, 1855; 1 vol. in-4°.

Traité théorique et pratique de médecine oculaire, par P.-J. Vallez. Bruxelles, 1855; 1 vol. in-8°.

Bulletin administratif du ministère de l'intérieur. Tome VIII, février et mars. Bruxelles, 1854; 2 broch. in-8°.

Revue de la numismatique belge, publiée sous les auspices de la Société numismatique, par MM. Chalon, De Coster et Piot. Tome IV. 1^{re} livraison. Bruxelles, 1854; 1 broch. in-8°.

Commerce intérieur et extérieur de la Belgique. Causes de son état languissant et moyens pour le faire refleurir, par P.-C. Baes. Bruxelles, 1854; 1 broch. in-12.

La véritable grammaire selon l'Académie, par B. Delesalle. Bruxelles, 1854; 1 vol. in-8°.

Bruxelles ancien et nouveau. Dictionnaire historique des rues, places, etc., par Eug. Bochart, 1854; feuille 7. Bruxelles; 1 feuille in-8°.

Société royale des beaux-arts et de littérature à Gand. — Règlement organique. — Programme du concours littéraire ouvert pour l'année 1855. Gand, 1854; 1 br. in-8° et 1/2 feuille in-4°.

Le jardin fleuriste, journal général des progrès et des intérêts botaniques et horticoles, rédigé par Ch. Lemaire, 4^e volume, 2^e et 21^e livraisons. Gand, 1855; 1 broch. in-8°.

Chant de l'esclave germain, dithyrambe. — Cantate, exécutée par la Société royale des beaux-arts de Gand. — Prys-gedichten. — Lofdichten op Pius VII. — Currus vapore motus, ode. — De gentsche vaderbeul, romance. — De verdwaalde Reizigers. Phantastieke legende. — Twee volksliederen. — P.-J. Klaes, een vlaemsche liedeken. — Liedekens. — De ouderwoon. — Christus Navolging. — Feestkrans voor den weledelen heer E.-B. Quaet-faslem. — Levenschets van Karel van Mander. — Een vlaemsch dichter van 't midden der zeventiende eeuw. — Oude pryskaerten van de brugsche rederykkamer de drie Santinnen. — Bydragen tot de geschiedenis der rederykkamer van den heiligen geest te Brugge, 1571-1573. — By het eerste verjaringsfeest van het vlaemsch-duitsch zangverbond. — Ragnar Lodbrog, yslandsche saga. — Twee Lykreden op L.-M. van Orleans. — De sonate van den duivel. — De processie te Veurne. — Un véritable portrait de Sidronius Hosschius. — L'histoire de la ville et du comté d'Alost, par M. De Smet. — Une prière publique au moyen âge.

— *Des noms des rues de la ville de Gand, traduits en français.*
 — *Palfyn*, poëme national. — *Un chef-d'œuvre d'orfèvrerie du XV^{me} siècle.* — *De engelsche gallomaen*, pundicht na 't latyn van Th. Morus. — Poésies et opuscules en prose par Prudent Van Duyse. Gand; 22 broch. et 7 feuilles in-8°.

Notices biographiques sur *M. Van Rysingen*. — *P.-J. de Borchgrave*. — *P.-J. Robyn*. — *A. Vanden Poel*. — *Pater Verheggen*. — *De burgmeester van Crombrugghe*. — *D. Lindanus*. — *N. Cornelissen*. — *J.-B. Cannaert*; par Prudent Van Duyse; 9 broch. in-8°.

Essai sur l'activité du principe pensant considérée dans l'institution du langage. 1^{re} partie. Du langage en général. 2^{me} partie. Du langage par signes fugitifs ou du langage en action; par Pierre Kersten. Liège, 1851 et 1855; 2 vol. in-8°.

Journal historique et littéraire. Tome XX. Liv. 12. Liège, 1854; 1 broch. in-8°.

Société libre d'émulation de Liège. — *Procès-verbal de la séance publique tenue le 12 mars 1854 pour l'inauguration de la nouvelle salle.* — *Discours prononcé à l'inauguration de la nouvelle salle*, par MM. Alb. d'Otreppe de Bouvette. Liège, 1854; 2 broch. in-8°.

Société historique et littéraire de Tournai. Bulletins. Tome III. — *Mémoires.* Tome 1^{er}. Tournai, 1855; 2 vol. in-8°.

Ægyptische monumenten van het nederlandsche Museum van oudheden te Leyden; uitgegeven op last der hooge regering, door L.-C. Leemans. 15^{de} aflevering of 8^{ste} aflevering van de II^{de} afdeeling. Leyde, 1853; in-plano.

Waarnemingen te Utrecht, door D^r F.-W.-C. Krecke. Utrecht, 1853; 5 feuilles in-4°.

Uitkomsten van wetenschap en ervaring aangaande winden en zeestroomingen in sommige gedeelten van den Oceaan. Benevens verslag van de maritimie Conferentie te Brussel. Uitgegeven door het koninklijk nederlandsch Meteorologisch Instituut. Utrecht, 1855; 1 broch. in-8°.

Het universeel extract-journaal met verklaring. Uitgegeven door het koninklijk nederlandsch Meteorologisch Instituut. Utrecht, 1855; 1 broch. in-8°.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, par MM. les secrétaires perpétuels. Tome XXXVIII. Nos 11 à 14. Paris, 1854; 4 broch. in-4°.

Recherches expérimentales sur la végétation, par M. Georges Ville. Paris, 1855; 1 vol. in-fol.

Revue de l'instruction publique. 15^e année, nos 51 à 52, 14^e année, nos 1 à 2. Paris, 1854; 4 doubles feuilles in-4°.

L'Athenaeum français. 5^e année. Nos 15 à 15. Paris, 1854; 5 doubles feuilles in-4°.

Journal de la Société de la morale chrétienne. Tome IV. N° 1. Janvier et février. Paris, 1854; 1 broch. in-8°.

De la religion du nord de la France avant le christianisme, par Louis De Baecker. Lille, 1854; 1 vol. gr. in-8°.

Essai sur les fonctions du foie et de ses annexes. — *Inutilité de la bile dans la digestion proprement dite; mémoire complémentaire de l'essai sur les fonctions du foie.* — *Nouvelles recherches chimiques sur la nature et l'origine du principe acide qui domine dans le suc gastrique.* — *Recherches sur la digestion des matières amylacées*; par N. Blondlot. Nancy, 1846, 1851 et 1855; 4 broch. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1855, n° 4. Amiens, 1855; 1 broch. in-8°.

Philosophical transactions of the Royal Society of London. For the year 1855. Vol. 145. Part. III. Londres, 1855; 1 vol. in-4°.

Proceedings of the Royal Society. Vol. VI. Nos 99 et 101. Londres, 1855; 2 feuilles in-8°. — *The Royal Society*, 30th november 1855. *Fellows of the Society.* Londres, 1855; 1 broch. in-4°. — *Address of the right honourable the Earl Rosse, the president read at the anniversary meeting of the Royal Society.* Nov. 30, 1855. Londres; 1 broch. in-8°.

The quarterly Journal of the geological Society. Vol. X. Part. 1, n° 57, février, 1854. Londres; 1 vol. in-8°.

Astronomical observations made by the rev. Thomas Catton, reduced and printed under the superintendence of G.-B. Airy. Londres, 1853; 1 broch. in-8°.

The quarterly journal of the chemical Society. Vol. VI. Part. 4, n° 24. Janvier, Londres, 1854; 1 broch. in-8°.

Royal Irish Academy. Proceedings. Vol. V. Dublin, 1853; 1 vol. in-8°.

Zeitschrift für allgemeine Erdkunde. Mit Unterstützung der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin. Herausgegeben von Dr T.-E. Gumprecht. II^{de} Band, 1-2 Heft. Berlin, 1854; 2 broch. in-8°.

Allerhöchst eigenhändige Instruction Weiland Seiner Majestät Königs Friederichs II für den Staats-und Cabinets-Minister Grafen Finck von Finckenstein vom 10 Januar 1757. Fac-simile nach dem im königl. Geheimen Staats-Archiv. zu Berlin aufbewahrten original. Berlin, 1854; 1 broch. in-4°.

Verhandlungen des naturhistorischen Vereins der preussischen Rheinlande und Westphalens. Herausgegeben von Dr Budge. 10^{de} Jahrgang. 3^{de} und 4^{de} Heft. Bonn, 1853, 1 vol. in-8°.

Neues Jahrbuch für Pharmacie und verwandte Fächer. Herausgegeben unter Mitwirkung des Directorii, von G. Walz und F. Winckler. Band 1. Heft 1. Janvier 1854. Spire; 1 br. in-8°.

Allgemeiner Anzeiger für den Oberrhein. N° 1, den 18 Januar. Spire, 1854; 1 feuille in-4°.

Ankündigung der Vorlesungen, welche im 1852 und 1854 auf der grosherzoglich badischen Albert-Ludwigs-Hochschule zu Fribourg im Breisgau. Fribourg, 3 broch. in-8°.

Programm wodurch zur Feier des Geburtsfestes S. K. H. unseres Regenten Friedrich im Namen des Acad. Senates die angehorigen der Universität einladet der gegenwärtige Prorector Dr A. Ecker. Fribourg en Breisgau, 1853; 1 broch. in-8°.

Die anatomie der Tonsillen, von Dr Rudolph Maier. Fribourg, 1853; 1 broch. in-8°.

Grundzüge der Naturgeschichte für den ersten wissenschaftlichen Unterricht, besonders an technischen Lehranstalten. Entworfen von Dr Förnrohr; 1, III^{de} Lieferung. Augsburg, 1853, 1 vol. in-8°.

Flora oder allgemeine botanische Zeitung, herausgegeben von der königl. bayer-botanischen Gesellschaft zu Regensburg. Neue Reihe. X-XI^{ste} Jahrgang. Redigirt von Dr. A.-E. Förnrohr, 1852-1853. Augsburg; 2 vol. in-8°.

Ueber den Auban der Kartoffel, von Dr A.-E. Förnrohr. — *Die Fische in den Gewässern um Regensburg*, von Dr A.-E. Förnrohr. Augsburg, 1847; 2 broch. in-8°.

Psychologische charakteristik Otto's von Freising, von Dr L. Lang. Augsburg; 1852; 1 broch. in-8°.

Geschichte der Regierung Albrecht IV, herzogs in Bayern, von Otto Titan von Hefner. Munich, 1852; 1 broch. in-8°.

Jahrbuch der kaiserlich-königlichen geologischen Reichsanstalt. IV^{de} Jahrgang. N° 2. April und Juni. Vienne, 1853, 1 vol. in-4°.

Indsigelse imod P.-J. Van Benedens Middelelse til Brüsseler-Academiet : « la génération alternante et la digenèse, » af prof. J. Sm. Steenstrup (Altrykt of oversigt over het kgl. danske Vidensk. Selsk. Forhandlinger 1853). Copenhagen, 1854; 1 broch. in-8°.

Réclamation contre « la Génération alternante et la digenèse, » communication faite à l'Académie de Bruxelles par le prof. P.-J. Van Beneden, par J. Sm. Steenstrup (Extrait des Bulletins de la Société royale des sciences, 1853). Copenhagen, 1854; 1 broch. in-8°.

Bullettino archeologico napolitano. Nuova serie. N°s 51 à 54. Octobre et novembre. Naples, 1853; 1 broch. in-4°.

Repertorium italicum complectens zoologiam, mineralogiam, geologiam et paleontologiam, cura Josephi Bianconi. Anno 1853. Fascic. 2. Bologne, 1854; 1 vol. in-8°.

*Bericht an die kaiserlich russisch geographische Gesellschaft
ueber die Expedition nach machnowka behufs der Beobachtun-
gen der totalen Sonnenfinsterniss des Jahres 1851*, von Dr G.
Schweizer. Moscou, 1851; 1 broch. in-8°.

The american journal of science and arts. Second series.
N^{os} 48 et 49. New-Haven, 1853 et 1854; 2 vol in-8°.

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1854. — N° 5.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 9 mai 1854.

M. le baron de SELYS-LONGCHAMPS, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. d'Omalius d'Hallo, Pagani, Sauvour, Crahay, Wesmael, Martens, And. Dumont, Cantraine, Morren, Stas, De Koninck, Van Beneden, Ad. De Vaux, le vicomte B. Du Bus, Nerenburger, Gluge, Schaar, Liagre, *membres*; Schwann, Spring, Lacordaire, *associés*; Brasseur, *correspondant*.

MM. Polain, Ed. Fétis, Nolet de Brauwere Van Steelandt assistent à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur transmet, pour être déposés dans la bibliothèque de l'Académie, les ouvrages suivants :

1° *Flora melitensis*, par M. Schembri, consul de Belgique à Malte ;

2° *L'Almanach nautique de l'Espagne*, pour 1854, par M. S. Montojo, directeur de l'Observatoire de San-Fernando.

M. le Secrétaire perpétuel dépose des lettres de remerciements pour l'envoi des publications académiques adressées à la Compagnie par l'Académie royale des sciences de Turin, l'Université impériale de Cazan, la Société de physique de Wurzbourg, la Société des sciences naturelles de Stuttgart, la Société impériale des sciences de Lille et la Société impériale d'émulation du département de la Somme.

— MM. Camille Bessière, Van Eckoven et Schram prient la classe d'accepter le dépôt de deux paquets cachetés contenant des documents relatifs à la maladie de la vigne. Le dépôt est accepté.

— La classe reçoit sur les phénomènes périodiques des plantes et des animaux les documents recueillis, en 1855, à Ostin, près de Namur, par M. le professeur Bertrand, et à Bastogne, au commencement de 1854, par MM. l'abbé Germain et Lahire; de même que les tableaux de l'état de la végétation, observée aux 20 et 21 avril dernier :

A Bruxelles, par M. Quetelet ;

A Liège, par M. le baron de Selys-Longchamps et Dewalque;

A Waremmé, par M. Michel Ghaye;

A Stavelot, par M. Dewalque;

A Namur, par M. le professeur Bellynck;

A Jemeppe, par M. Alf. de Borre.

M. Quetelet fait remarquer que, d'après ces tableaux, l'état de la végétation, au 20 avril dernier, se trouvait en avance de huit à dix jours. Le lilas, *Syringa vulgaris*, par exemple, qui fleurit moyennement à Bruxelles le 28 avril, y était en fleurs dès le 18; à Liège, à Waremmé et à Jemeppe, sa floraison était commencée le 20; à Stavelot seulement, le lilas était encore en boutons à la même époque, mais ce retard n'est qu'un effet de la situation de cette dernière place. M. Quetelet ajoute qu'il a reçu une lettre particulière de M. le colonel Sabine, dans laquelle le savant anglais lui annonce que le lilas, dans le Devonshire, était en fleur dès le 9 avril. Depuis près de vingt ans qu'on l'observe à Bruxelles, cet arbuste n'y a jamais fleuri avant le 12 avril (en 1846).

La classe reçoit les ouvrages manuscrits suivants :

1° *Mémoire sur les foyers*, pour faire suite au *Mémoire sur les médianes*, par M. Ernest Quetelet, lieutenant du génie. (Commissaires : MM. Timmermans, Lamarle et Nerenburger.)

2° *Sur la direction et la grandeur des soulèvements qui ont affecté le sol de la Belgique*, par M. J.-C. Houzeau. (Commissaires : MM. Ad. De Vaux, d'Omalus et Dumont.)

RAPPORTS.

Sur une nouvelle méthode fournie par la géométrie descriptive, pour rechercher et démontrer les propriétés de l'étendue; Mémoire de M. Brasseur, correspondant de l'Académie.

Rapport de M. Nerenburger.

« Un profond géomètre de nos jours, M. Chasles, divise la géométrie en trois branches. Selon lui, la première comprend la géométrie des anciens, aidée de la doctrine des indivisibles et de celle des mouvements composés;

La seconde est l'analyse de Descartes accrue des procédés de Fermat, dans sa *Méthode de maximis et minimis*, pour calculer l'infini;

La troisième, enfin, est cette géométrie pure qui se distingue essentiellement par son abstraction et sa généralité, dont Pascal et Desargues ont donné les premiers exemples dans leurs traités des coniques et dont Monge et Carnot, au commencement de ce siècle, ont assis les fondements sur des principes larges et féconds.

C'est à la dernière de ces branches qu'appartient le mémoire présenté à la classe, par notre honorable confrère, M. Brasseur, sous le titre : *Mémoire sur une nouvelle méthode fournie par la géométrie descriptive, pour rechercher et démontrer les propriétés de l'étendue*.

Bien que la célèbre doctrine de Monge eût pour destination principale de fournir des procédés graphiques ri-

goureux à la perspective, la construction des ombres et des cadrans solaires, la coupe des pierres et la charpente, les géomètres y avaient puisé, depuis longtemps, des méthodes de recherche ou de démonstration, remarquables à divers titres. Monge, lui-même, démontre avec une rare élégance et par l'emploi exclusif de sa géométrie, des théorèmes sur les pôles dans les courbes du second ordre, l'existence des centres de similitude de trois cercles, et plusieurs autres propositions déduites de la corrélation existante entre les dimensions de l'espace et leurs projections.

Dans son histoire de la géométrie, M. Chasles caractérise parfaitement les moyens généraux de recherche auxquels peuvent conduire les considérations de l'espace appliquées à la géométrie plane. « Les procédés par lesquels Monge, dit-il, transforma les figures planes, par les projections orthogonales sur deux plans rectangulaires qu'il suppose rabattus l'un sur l'autre, offrent en particulier, un moyen de découvrir une foule de propositions de géométrie plane sur les figures qui résultent de l'ensemble de ces deux projections. De sorte qu'il n'est point de figures de géométrie de l'espace qui n'exprime quelque théorème de géométrie plane. Dans la plupart de ces théorèmes se trouvent des lignes parallèles entre elles et perpendiculaires à la droite qui servait d'intersection aux deux plans de projection; mais si l'on fait ensuite la perspective de la figure sur un plan, ces lignes deviendront concourantes en un point et le théorème prendra une plus grande généralité.

» Voilà donc un moyen très-fécond de démontrer d'une manière toute nouvelle et toute particulière, une foule de propositions de géométrie plane. On démontrera par exemple, la plus grande partie des théorèmes, sinon

» tous, de la théorie des transversales et la plupart des
 » innombrables propriétés des sections coniques.

Après avoir traité quelques exemples par ce procédé, M. Chasles ajoute : « Ces exemples nous suffisent pour
 » montrer comment chaque épure de géométrie descrip-
 » tive pourra exprimer un théorème de géométrie plane,
 » et nous croyons pouvoir dire que cette voie ouvrira une
 » mine féconde de vérités géométriques. »

Cette voie est celle que suit parfois, dans le cours de son travail, l'auteur du mémoire soumis à mon appréciation; mais les moyens de recherche qui lui sont propres méritent, sous plusieurs rapports, de fixer l'attention des géomètres.

Son mémoire se divise en trois chapitres.

Le chapitre premier est consacré, en grande partie, à l'exposition des propriétés dont jouissent les plans qui divisent en deux également l'angle des plans de projection pris sous une inclinaison quelconque, et le supplément de cet angle. Ces plans, que l'auteur nomme *bissecteurs*, sont désignés par les lettres B et B'. Voici quelques-unes de leurs propriétés caractéristiques :

Les deux projections d'un point situé dans le plan bissecteur B coïncident après le rabattement de l'un des plans de projection sur l'autre;

Sur toute épure, le point de rencontre des deux projections d'une ligne quelconque représente le point de rencontre de cette ligne avec le plan bissecteur B;

Les deux projections d'une droite située dans le plan bissecteur coïncident, et réciproquement.

Un théorème fondamental découle de ces propriétés. L'auteur l'énonce en ce termes :

Ayant décrit sur une surface du degré n, un nombre quel-

conque de lignes, le lieu géométrique du point de rencontre des deux projections de chaque ligne, est une courbe dont le degré ne peut jamais dépasser celui de la surface.

Ce théorème conduit l'auteur à considérer des lieux géométriques de tous degrés comme définis par deux systèmes de lignes qui se coupent.

Il nomme *polaires* un faisceau de droites issues d'un point auquel il applique le nom de *pôle*, et démontre un grand nombre de théorèmes qui dérivent de la considération de plusieurs systèmes de polaires pris dans un même plan. Quelques-uns de ces théorèmes nous paraissent remarquables, notamment celui-ci :

Deux systèmes de polaires qui se coupent sur une conique passant par les deux pôles, représentent, pour une ligne de terre non perpendiculaire à la droite des pôles, un hyperboloïde à une nappe.

La construction du plan tangent à cette surface conduit l'auteur à résoudre cette question :

Cinq points d'une conique étant donnés, construire, à l'aide de la règle seulement, la tangente en l'un des points.

Le chapitre II traite de la signification géométrique de divers systèmes de polaires, et de quelques modes de déformation.

Dans le chapitre III, l'auteur s'occupe des propriétés descriptives de deux systèmes de polaires qui ont pour transversales deux droites divisées en partie respectivement proportionnelles; puis il montre que deux systèmes de *polaires proportionnelles* équivalent à deux faisceaux homographiques, ce qui lui permet de substituer, dans ses démonstrations, au rapport anharmonique, la considération des polaires proportionnelles plus facile à saisir.

Cette courte analyse du mémoire de M. Brasseur ne

suffit pas, sans doute, pour en donner une idée; mais elle en montre le but. L'auteur a voulu fonder un traité de géométrie supérieure sur des notions élémentaires de géométrie descriptive, et rendre par là plus généralement accessibles les questions qui appartiennent aux théories de l'homographie et des transversales.

Pensant que son mémoire sera lu avec intérêt par les géomètres, nous avons l'honneur de proposer à la classe d'en ordonner l'impression dans le recueil de l'Académie. »

M. Quetelet, second commissaire, appuie les conclusions de M. Nerenburger, qui sont adoptées par la classe.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Sur les aurores boréales; communication de
M. A. Quetelet.

Depuis une vingtaine d'années, dit M. Quetelet, je me suis attaché à réunir le plus de documents possible sur les grands phénomènes de la physique du globe, afin d'étudier les rapports qui peuvent exister entre eux (1). Dans cette vue, je me suis particulièrement adressé aux savants qui pouvaient me donner des renseignements utiles, soit par

(1) Voyez la *Correspondance mathématique et physique*, les *Annales* et les *Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles*, ainsi que les publications de l'Académie royale de Belgique.

leur position géographique, soit par la nature de leurs études; c'est ainsi que j'ai pu enrichir successivement nos collections académiques de catalogues d'aurores boréales, surtout de celles observées dans le nord de l'Amérique par M. Herrick, et dans le nord de l'Europe par M. Hansteen, directeur de l'Observatoire de Christiania, en Norwége.

La nouvelle communication que je viens faire à l'Académie est due à ce dernier savant; elle fait suite à l'écrit qu'il a publié dans le tome XX de nos MÉMOIRES (*Observations des phénomènes périodiques*, pages 103 et suivantes). M. Hansteen donnait alors le catalogue de toutes les aurores boréales observées à Christiania depuis le mois d'avril 1837 jusqu'au milieu de 1846; son nouveau travail s'étend depuis cette dernière époque jusqu'au mois d'avril 1853; on y trouve en même temps un aperçu des observations de ses prédécesseurs. Ce catalogue établit avec la dernière évidence la périodicité annuelle à laquelle les aurores boréales sont assujetties : on trouve deux *maxima* fortement prononcés aux époques des deux équinoxes et deux *minima* aux époques des solstices. Le *minimum* du solstice d'été est si fortement prononcé que, pendant les seize dernières années, on n'a pas constaté la présence d'une seule aurore boréale au mois de juin; et dans le siècle dernier, de 1759 à 1762, sur 785 aurores boréales renseignées, une seule a été observée dans le même mois.

*Lumières polaires ou aurores boréales observées à Christiania,
de juillet 1846 à avril 1855.*

DATES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.	
1846.				
Août	21.	10 ^h	Clair.	De 10 h. jusqu'à 15 h., aurore sans rayons p l'horizon.
"	22.	10	Cum.-strat.	Aurore flamboyante; à 10 h. et à 12 h. faible
"	24.	11	Cirrho-strat.	Faible avec rayons; à 12 h. traces.
"	25.	11 $\frac{1}{4}$	Id.	Commençait à 11 $\frac{1}{4}$ h. avec rayons; à 12 h. boyante.
"	27.	10	Cum.-strat.	Un arc de l'ENE. à l'OSO., haut de 45°, avec se obscur.
		11	Clair.	Très-intense et flamboyante; à 12 h. faible.
"	28.	9	Cirrho-strat.	Faible; visible jusqu'à 12 h. derrière les nua
"	29.	10	Cum.-strat.	Traces jusqu'à 11 h.
"	31.	14	Cirrho-strat.	Aurore flamboyanté près de l'horizon.
Septemb.	1.	12	Id.	Traces visibles jusqu'à 15 h.
"	10.	11	Id.	Traces derrière les nuages de 11 h. à 12 h.
"	11.	9	Id.	Aurore qui rayonnait à 10 h.; à 11 h. trac rière les nuages.
"	12.	9	Cirrus.	Aurore qui rayonne un peu; à 10 h. plus fort
"	15.	9	Cirrho-strat.	Traces; à 10 h. arc avec segment obscur; à 1 à 12 h. le segment est plus faible; à 13 h boyante, elle rayonne un peu; à 14 h. et à faible, pourtant visible derrière les nuages.
"	14.	11	Clair.	Aurore avec segment obscur et quelques ray 14 h. encore visible, mais faible sans ray flammes.
"	17.	10	Cum.-strat.	Faible avec rayons; traces jusqu'à 15 h.
"	19.	8	Clair.	Un arc faible; à 9 h. deux arcs sans flammes bles encore à 10 h.; à 11 h. faible; à 12 h faible.
"	21.	8	Cum.-strat.	Arc avec segment obscur, haut de 50°, all

ANNÉES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.
1846.			
Janv. 21.			l'ENE. jusqu'à l'OSO.; à 10 h. l'arc sans rayons ni flammes; pas de changement à 11 h.; à 12 h. un peu affaiblie, mais quelques rayons visibles; à 13 h., 14 h. et 15 h. fortement flamboyante sans arc; à 16 h. faible.
22.	7 ^h	Cirrho-strat.	Un arc de l'ENE jusqu'à l'OSO.; l'aurore est très-vivement flamboyante au NE., entre 7 h. et 8 h.; à 8 h. plus faible, avec rayons; à 9 h. plusieurs arcs avec rayons nombreux qui s'étendent jusque 20° au S. du zénith.
	10		Aurore vivement flamboyante sur environ les $\frac{3}{4}$ du ciel; magnifiques rayons, partiellement rougeâtres, formant souvent la couronne près du zénith.
		Cum.-strat.	A 11 h., du NE. à l'O., arc avec inflexions; à 12 h. l'aurore continuait encore, mais de 13 h. à 16 h. l'intensité des flammes et des rayons était affaiblie.
23.	8	Clair.	Traces; à 9 h. arc du NNO. au NNE. avec rayons et flammes.
	10		Arc bas sans flammes ni rayons; à 11 h. aurore avec rayons mais sans arc; elle continuait à 12 h. De minuit à 16 h. l'aurore, quelquefois avec un arc, quelquefois avec rayons, diminue progressivement d'intensité (1).
24.	10	Cirrho-strat.	De 10 h. à 13 h. traces de l'aurore derrière les nuages.
Feb. 11.	10	Id.	Traces.
19.	11 $\frac{1}{4}$	Cum.-strat.	Aurore flamboyante avec rayons, quelquefois jusqu'au zénith.
	12		Traces derrière les nuages.
20.	8	Cum.-strat.	Traces faibles près de l'horizon jusqu'à 13 h.
21.	11	Id.	Traces derrière les nuages.
Mars 13.	9	Cirrho-strat. et cum.	Flamboyante; à 10 h. traces près de l'horizon; à 11 h. et de 13 h. à 16 h. traces faibles; de 16 h. à 17 h. un cercle autour de la lune.
16.	10	Clair.	Rayons bas à l'horizon jusqu'à 12 h.

La reprise actuelle des aurores boréales, qui semble déjà avoir dépassé son *maximum*, a commencé dans les premières années de la seconde décade de notre siècle; car j'en ai vu une très-forte le 7 octobre 1816, et quatre autres dans la même année; elles devinrent plus fréquentes dans les années suivantes.

DATES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.
1846.			
Novembre 17.	6 ^h	Cum.-strat. vers le S.	Arc avec rayons et flammes au-dessus et au-dessous de l'arc; à 7 h. et à 8 h. les flammes dépassaient le zénith vers le SE.; à 9 h. les flammes diminuaient; à 10 h. un arc net du NE. au SO., sans rayons et flammes; à 11 h. traces derrière les nuages; à 12 h. traces près de l'horizon N. avec quelques rayons; à 13 h. traces faibles.
Décembre 9.	8	Clair.	Faible; à 9 h. un peu plus forte avec des rayons; à 10 h. un arc bas sans mouvement; de 11 h. à 12 h. traces; de 13 h. à 14 h. traces peu élevées avec rayons.
» 10.	9	Cum.-strat. et cirrho-strat.	Faibles jusqu'à 11 h.
» 11.	7	Cum.-strat.	Traces derrière les nuages.
» 13.	9	Clair.	Faible jusqu'à 13 h.
» 23.	7	Cirrho cum. et cirrho-strat.	Traces faibles jusqu'à 8 h.; à 9 h. et à 10 h. rayons près de l'horizon N.; de 13 h. à 17 h. rayons faibles.
1847.			
Janvier 15.	10	Clair.	Rayons jusqu'à 11 h.; à 12 h. traces faibles.
» 20.	9	Id.	Aurore faible jusqu'à 12 h.; à 13 h. un arc avec rayons; de 14 h. à 15 h. faible.
Février 22.	10	Id.	Un arc mat; de 11 h. à 13 h., arc luisant avec rayons; de 14 h. à 15 h. un peu plus faible; à 16 h. arc fortement flamboyant; à 17 h. un arc peu élevé avec des rayons et flammes un peu plus mats.
Mars 1.	8	Cirrho-strat.	Aurore du NNE. à l'O. avec rayons jusqu'au zénith; à 10 h. fortement flamboyante et rayons vifs jusqu'au zénith.
» 4.	8	Id.	Aurore; à 9 h. un arc; à 10 h. et à 11 h. traces faibles.
» 10.	10	Clair.	Traces faibles.
» 12.	12	Id.	Traces près de l'horizon N.; à 13 et à 14 h. de nuages.
» 13.	10	Id.	Un arc faible peu élevé avec quelques rayons; à 11 h. un arc irrégulier avec flammes et rayons; de 12 h. à 13 h. flammes faibles sans arc.; de 14 h. à 15 h. très-faible.
Avril 5.	9	Id.	Arc; à 10 h. flamboyant; à 11 h. faible; à 12 h. traces derrière les nuages.
» 13.	12	Cirrho-strat.	Faible jusqu'à 11 h.

TES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.
17.			
14.	10 ^h	Cirrho-stratus.	Deux arcs peu élevés à l'horizon NNO.; à 11 h. flamboyante; de 12 h. à 14 h. plus faible.
15.	15	Clair.	Faible.
16.	14	Id.	Arc près de l'horizon.
21.	11	Id.	Flamboyante; à 12 h. et à 13 h. rayons et flammes; à 14 h. flammes faibles au NO.
21.	10	Cirrho-strat.	Rayons faibles entre 10 h. et 12 h.
mb. 12.	10	Stratus.	Quelques rayons au NO.
24.	7	Cum.-strat.	Commencé à 7 h.; à 9 $\frac{1}{4}$ h. un rayon très-large s'élançait au NE., à une hauteur de 80°, où il se perdait derrière les nuages; il était parfaitement visible, quoique sa distance de la pleine lune, non masquée, ne fût plus que de 20° à 50°. Comme les nuages s'éloignaient peu à peu, plusieurs rayons se montraient de l'ESE. et convergeaient avec les autres sous un angle obtus en un point, dont l'azimut était entre 15 et 20°, et la hauteur 70° vers le midi. À 10 h. des flammes et des rayons dardaient de tous côtés vers le point de convergence. Les rayons orientaux, larges et plus tranquilles, qui se distinguaient encore, prirent momentanément de ce côté une couleur rouge foncé.
26.	10	Cirrho-strat. et cum.-strat.	Aurore boréale avec rayons; entre 11 h. et 12 h. un arc magnifique.
27.	10	Cirrus.	Aurore boréale qui rayonne fortement sur tout le ciel boréal, oriental et occidental. À 11 h. flammes extrêmement brillantes.
ore 1.	10	Clair.	Peu flamboyante.
5.	10	Id.	Traces faibles.
6.	12	Id.	Une aurore boréale assez remarquable se montre; elle partait d'un point de l'horizon à l'OSO., dans le méridien magnétique, et s'élevait, sous une inclinaison de 45° vers le S. et sur une largeur de 5°, à la hauteur de 15° au-dessus de l'horizon. Une demi-heure plus tard, cette situation était parfaitement identique. La lune qui, dans le commencement, était sur le bord S., était alors enveloppée dans l'aurore, qui néanmoins avait augmenté en splendeur et en longueur: semblable à la flamme d'une chandelle, sa forme et sa situation n'avaient subi aucun changement; seulement son extrémité inférieure s'était élevée de quelques degrés au-dessus de l'horizon.

DATES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.
1847.			
Octobre	12.	10 ^h	Clair.
»	15.	6 $\frac{1}{2}$	Cirrho-cum.
»	15.	7	Cirrho-strat.
»	25.	6	Cirrus.
»	24.	5 $\frac{1}{2}$	Cum. ; plus tard quel- ques cirrus.
			Faible.
			Rayons; à 10 h. arcs irréguliers avec rayons segment un peu sombre.
			Rayons.
			Rayons hauts au NO. derrière les nuages.
			Rayons nombreux; ils convergeaient à 5 h. 55 m. à un point situé entre α et γ du Cygne (Hansteen). 6 h. 18 m. un rayon, dardant sur ϵ et ζ de la gra- Ourse, prit une couleur sanguine très-vive, d' intensité que je n'avais jamais remarquée aup- vant; elle ne s'affaiblit, qu'après plusieurs min- (Fearnley). A 7 h. 40 m. le point de convergence distinctement marqué par de nombreux rayons couvraient tout le ciel septentrional et occiden- son lieu était en ce moment dans le grand cercle sant par α du Cygne et α de la Lyre, à 0,8 de- tance de la première. Plusieurs des rayons éta- de nouveau rougeâtres, mais pas aussi vigour qu'auparavant; la lumière de la pleine lune vait naturellement atténuer l'impression de l' rore. Pendant toute la soirée, elle continua avec variations rapides ordinaires, tantôt rayonnait tantôt flamboyante, coulant tantôt au N., tan- au S.; les flammes n'étaient cependant pas a- brillantes qu'après 8 h. $\frac{1}{2}$. A 10 h. les ray- étaient visibles seulement sur le ciel oriental; n- dans le cours de 5 m., ils se dilataient considéra- ment, tant en longueur qu'en largeur, et déve- paient une pompe extraordinaire des couleurs. jaune fortement luisant et le rouge foncé étaient couleurs principales, et formaient pour ainsi d- deux classes de rayons. Les rayons jaunes saient quelquefois au verdâtre, et le rouge sem- avoir de petites nuances; mais le passage du ro- au jaune par l'orange, n'était pas perceptible; couleurs alternaient et variaient en étendue e- durée sans aucune règle distincte: tantôt les leurs rouges se montraient parfaitement isolés et occupaient souvent une région considérable ciel, et tantôt on voyait dans le même faisceau rayons rouges et jaunes entremêlés; quelquefois c'était le cas dans le moment le plus pompeux phénomène) on voyait les rayons jaunes dan- base et rouges au sommet, ou vice versa. On p- se faire une idée de l'intensité de la couleur ro- en considérant qu'elle était perceptible jusqu'à

TES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.
11-17.			
re 24.			à 5° de distance de la pleine lune, qui se trouvait à une hauteur de 40° sur un ciel parfaitement clair et sans nuages. Il se formait très-souvent une couronne dans le cours du soir, mais le lieu était très-variable entre 15° et 30°; la distance du zénith était de 15° à 25°. (Fearnley.)
25.	7 ^h	Cirrho-strat.	Flammes et rayons rapides sans grande intensité.
31.	10	Clair.	Un arc.
mbre 5.	10	Id.	Traces.
10.	10	Cum.-strat.	Aurore.
15.	10	Id.	Traces.
17.	10	Cirrho-cum.	Rayons à l'horizon.
mbre 1.	7	Cirrho-strat. et cum.-strat.	Flammes faibles vers le S.
2.	10	Cirrho-strat.	Flamboyante.
3.	10	Clair.	Traces.
4.	10	Cirrho-strat.	Faible; rayons.
19.	10	Cum.-strat.	Aurore boréale intense; rayons jaunes et masses rouges immobiles.
1848.			
ier 12.	4 ¹ / ₂	Clair.	Rayons et flammes d'une grande intensité; à 10 h. traces (Cirrho-stratus).
15.	10	Id.	Aurore boréale; à 11 h. un arc avec rayons.
24.	10	Id.	Traces.
26.	10	Id.	Rayons.
ier 6.	10	Id.	Traces.
14.	9	Cum.-strat.	Rayons pourprés au NE.; à 10 h. un arc haut de 10°.
21.	7	Cirrho-strat.	Extrêmement brillante; rayons pourpres et cramoisis d'une grande intensité, alternant çà et là avec des rayons jaunâtres et des rayons noirs remarquables; ils occupaient les $\frac{2}{4}$ de la voûte céleste, et se joignaient de tous côtés par un coulement <i>extraordinairement tranquille</i> , pour former une pompeuse couronne, dont le centre, à 7 h. 10 m., était dans le milieu entre α et θ du Cocher. Il est à remarquer que <i>souvent</i> le centre de la couronne était d'une lumière <i>jaune</i> , dont le contour était très-dis-

DATES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.
1848.			
Février 21.			inct, en même temps que les rayons conver- étaient tous rouges. A 50° au-dessus de l'ho- mériional, se trouvait un arc jaunâtre peu sant, tranquille, dont le contour était mal dé
» 25.	10 ^h	Cirrho-strat.	Traces derrière les nuages au NO.
Mars 4.	10	Clair.	Un arc bas avec des rayons vers le NO.
Avril 4.	10	Id.	Un arc bas avec rayons.
» 5.	10	Cum.-strat.	Faible.
» 7.	10	Id.	Arc avec rayons.
» 15.	10	Clair.	Arc avec rayons.
» 17.	11 $\frac{1}{4}$	Cirrho-strat.	Arc haut de 15°.
» 21.	10	Clair.	Arc faible, haut de 10°.
Août 6.	10	Cum.-str. et nimb.	Souvent des traces distinctes d'une forte aurore rière les nuages.
» 8.	10	Cum.-strat.	Arc avec rayons.
» 21.	10	Cirrho-strat.	Aurore. A 10 h. dans l'hémisphère orientale, un lide très-luisant se mouvait du S. au N. avec vitesse accélérée, et s'évanouissait sans expl à une hauteur de 30° à 40°.
» 29.	10	Id.	Rayons à l'horizon NO.
» 31.	10	Clair.	Rayons à l'horizon N.
Septemb. 4.	6	Id.	Arcs peu élevés; rayons d'une grande intensité mouvement latéral.
» 17.	10	Cirrus.	Arc peu élevé sans mouvement.
» 18.	10	Cirrho-strat.	Trace d'un arc bas au NNO.
» 19.	10	Clair.	Aurore avec rayons à l'horizon NNE. et NO.
Octobre 18.	7 $\frac{3}{4}$	Assez clair.	Aurore qui rayonne vigoureusement sur tout voûte céleste; une zone passait de l'OSO. au NI à travers le lieu ordinaire de la couronne. Au se trouvaient différentes parties d'une cou rouge intense. A 10 h. les dimensions du ph mène étaient les mêmes; sur plusieurs points rayons rouges très-intenses.
» 19.	10	Clair.	Flammes et rayons.
» 20.	10	Un peu de brouillard.	Arc bas et peu rayonnant au N.

JS.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.
18.			
21.	9	Clair.	Aurore faible au N.
23.	7 h $\frac{1}{2}$	Cirrho-strat. et cirrho-cumulus.	Aurore intense qui rayonne tranquillement sur la plus grande partie de la voûte céleste. Ces rayons formaient la couronne à l'endroit ordinaire; les rayons ponceaux alternaient avec les verdâtres; les rouges se montraient spécialement au NE. Plusieurs zones de brouillard sombre s'étendaient perpendiculairement au méridien magnétique, particulièrement dans la région Sud. A 10 h. le ciel avait un aspect grisâtre; çà et là des nuages derrière lesquels on pouvait encore voir l'aurore au Nord.
26.	10	Cirrho-strat.	Aurore.
16.	8	Clair.	Rayons; à 10 h. faible.
19.	10	Brouillard.	Aurore.
24.	10	Cum.-strat.	Un arc tranquille.
27.	10	Id.	Flammes.
17.	8	Cirrho-strat.	Une aurore rayonnait vigoureusement et projetait des flammes, partiellement d'un pourpre intense à quelques endroits; elle couvrait la plus grande partie du ciel, et formait souvent une couronne à l'endroit ordinaire. A 10 h. son intensité avait diminué, mais les flammes étaient rapides. A 11 $\frac{1}{2}$ h. l'aurore était extraordinairement pompeuse. Presque tout le ciel montrait le spectacle resplendissant d'une mer de lumière ondoyante, dans laquelle des torrents puissants, couleur de sang, se mêlaient à d'autres du jaune le plus intense.
22.	10	Clair.	Faible.
23.	10	Id.	Faible; encore visible à 11 $\frac{5}{4}$ h.
24.	10	Id.	Aurore à l'horizon.
23.	10	Cumulo-strat.	Traces.
19.			
11.	7	Clair.	Arc faible.
14.	10	Cum.-strat.	Traces.
13.	10	Clair.	Traces.
20.	8 $\frac{1}{2}$	Cirrho-strat.	Aurore.
26.	10	Cum.-strat.	Un arc bas.

DATES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.	
1849.				
Février	11.	10 ^h	Cirrho-strat.	Un arc faible.
»	12.	10	Cirrho-cum.	Un arc bas sans mouvement.
»	18.	10	Cirrho-strat.	Aurore flamboyante très-intense, avec rayons NE. et à l'O. des parties d'un pourpre foncé et obscur.
»	20.	10	Cirrho-cum. et cirrho-strat.	Arcs avec segment obscur et rayons vigoureux.
»	21.	10	Clair.	Rayons nombreux.
»	22.	10	Id.	Toute la soirée de beaux arcs avec de vigoureux rayons, rayés de rouge foncé.
»	23.	10	Cum.-strat.	Arc faible.
Mars	12.	10	Id.	Arc bas avec rayons.
»	17.	10	Id.	Une aurore claire luisait derrière les nuages.
»	18.	10	Id.	Aurore avec de vigoureux rayons rayés de rouge.
»	20.	10	Clair.	Aurore qui rayonne sur le ciel du N.
»	25.	10	Cirr.-str. et cum.-str.	Un arc bas avec rayons et segment obscur.
»	28.	10	Cirrus.	Faible.
Avril	12.	10	Cirrho-strat.	Douteuse.
»	13.	10	Cum.-str.	Un arc bas et faible.
»	14.	10	Id.	Rayons derrière les nuages.
»	15.	10	Clair.	Arc très-faible.
»	16.	10	Id.	Traces.
Juillet	31.	12 ³ / ₄	Cirrho-strat.	Arc avec rayons.
Septemb.	6.	11	Clair.	Aurore avec rayons.
»	23.	16	Id.	Rayons près de l'horizon.
»	24.	12	Cum.-str.	Aurore avec rayons.
Octobre	10.	10	Clair.	Arc avec rayons et segment obscur.
»	14.	»	Cirrho-strat.	Un arc faible se montrait déjà de bonne heure la soirée; à 9 ¹ / ₂ h. son intensité augmente, peu à peu, que le ciel septentrional s'obscurcit, principalement le segment sous l'arc. A 4 h. un peu très-brillant.
»	15.	10	Brouillard.	Un arc faible à l'horizon NO.

ES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.
19.			
17.	10 ^h	Stratus.	Aurore qui rayonne derrière un stratus au N.
22.	6 $\frac{1}{2}$	Cum.-strat.	Brillante aurore boréale qui rayonne vivement sur le ciel boréal. Les arcs s'étendaient à l'horizon de l'O. jusqu'au NE., et changeaient fréquemment de forme; pendant que les uns s'élevaient sur l'horizon, d'autres se produisaient au-dessous, et souvent apparaissait un segment obscur, comme si quelques petits <i>cumulo-stratus</i> se formaient ou se dilataient sous le phénomène. Ceux-ci n'étaient pourtant jamais voilés par la lumière, mais se montraient distinctement de couleur noire, pendant que les rayons de la lumière apparaissaient dans la même direction. Au NE. on voyait des parties rougeâtres. Plus tard l'aurore développa une plus grande splendeur : elle forma une couronne à l'endroit ordinaire, et subit les ondulations et variations connues. Depuis je remarquai plus souvent de petits nuages <i>stratus</i> , semblables à ceux que j'avais observés devant la lumière, de 6 $\frac{1}{2}$ h. à 7 h., environnés de parties qui rayonnaient plus ou moins. Je ne pouvais donc m'abstenir de juger ordinairement que les nuages étaient devant l'aurore; mais il arriva pourtant, deux fois au moins, que je m'imaginai voir distinctement les rayons darder devant un nuage et le partager. Deux autres fois, les nuages qui, dans un moment, se montraient devant l'aurore, paraissaient un instant après devenir parfaitement mats dans une autre partie de l'aurore, pour se montrer de nouveau distinctement plus tard.
25.	10	Cum.-strat.	Rayons à l'horizon.
14.	10	Cirr.-str. et cum.-str.	Traces à l'horizon.
19.	6	Clair.	Un arc se montrait; à 10 h. il rayonnait et flamboyait assez vivement. Quelques <i>stratus</i> éloignés se montraient distinctement sur le ciel boréal, qui était très-clair. Quoique en général l'aurore fût évidemment derrière eux, il m'a semblé pourtant une couple de fois, que quelques parties des rayons se développaient devant l'un nuage ou l'autre, mais cela est resté douteux.
20.	10	Clair.	Aurore.
27.	10	Cum.-strat.	Id.
10.	7-9	Id.	Aurore faible.

DATES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.
1849.			
Décemb. 11.	7-8h	Cirr.-str. et cum.-str.	Un arc de 20° de hauteur émettait des faisces rayons; à 10 h. il s'affaiblit.
» 12.	10	Cum.-str.	Aurore boréale avec rayons.
» 20.	10	Clair.	Un arc faible.
» 21.	10	Id.	Id.
1850.			
Janvier 12.	8	Cirrho-strat.	Aurore sans rayons.
» 16.	10	Clair.	Un arc bas longe l'horizon du N. à l'OSO. Ra 11 h.
» 19.	10	Cirr.-str.	Aurore basse avec rayons.
Février 15.	10	Clair.	Un arc faible.
» 22.	6 $\frac{1}{2}$	Id.	Faible dans le commencement; mais ensuite plu arcs magnifiques qui rayonnent fortement; p ment des parties couleur de sang.
» 23.	7 $\frac{1}{2}$	Id.	Aurore qui rayonne vivement.
Mars 4.	10	Id.	Un arc bas avec segment obscur.
» 10.	10	Cum.-str.	Aurore boréale avec rayons.
» 11.	8	Clair.	Aurore boréale avec de faibles rayons de 8 h.
» 12.	10	Cirrho-strat.	Aurore boréale avec rayons.
» 13.	10	Clair.	Aurore boréale faible.
» 16.	10	Id.	Faible avec segment obscur.
Avril 1.	10	Cum. str. et cirr.-str.	Traces de l'aurore derrière les nuages.
Mai 5.	10	Clair.	Aurore boréale faible.
Septemb. 5.	10	Cirrho-strat.	Traces d'aurore, avec quelques rayons.
» 4.	10	»	Aurore boréale faible.
» 10.	9	Cumulus.	Rayons, plus tard un arc double.
» 12.	10	Cirrho-strat.	Aurore boréale faible.
» 15.	9	Clair.	Rayons; à 10 h. $\frac{1}{2}$ un arc entre β et γ de la Ourse et l'horizon.
» 14.	10	Id.	Aurore boréale faible.

ES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.
50.			
e 1.	9 ^h	Cirrho-cum.	Entre 9 et 9 $\frac{1}{2}$ aurore boréale avec flammes rapides à l'O. ; des flammes verdâtres et rouges s'élevaient vers le zénith. Grande agitation dans l'appareil bifilaire, qui, comme à l'ordinaire, montrait un grand affaiblissement de l'intensité horizontale, sous l'influence de l'aurore.
5.	10	Cum.-str.	Aurore boréale faible.
15.	10	Cumulus.	Aurore boréale avec quelques rayons.
b. 27.	10	Id.	Aurore boréale avec rayons et flammes.
28.	10	Cumulus, peu.	Aurore boréale faible avec rayons.
51.			
r 25.	9	Clair.	Aurore boréale faible.
r 19.	9	Id.	Aurore, faible au NO. dans le commencement; à 10 h., rayons et quelques flammes.
20.	9	Cum.-str.	Faibles rayons; à 10 h. un arc.
23.	11 $\frac{1}{2}$	Cirrho-cum.	Aurore boréale avec rayons.
25.	10	Clair.	Un arc de l'E. au NO. d'environ 6 degrés de hauteur.
22.	10	Cumulus.	Aurore boréale faible.
nb. 4.	10	Cum.-strat.	Aurore boréale, faibles rayons et flammes.
7.	10	Id.	Aurore boréale très-ondulante avec rayons, quelques fois élancés jusqu'au zénith, tantôt du NE., tantôt du N. ou de l'ONO.
29.	10	Cirrus et cumulus.	Aurore boréale qui rayonne vivement au NE. et au NO. jusqu'à 50° de hauteur.
re 19.	10	Cirrho-strat.	Aurore boréale faible du N. à l'ONO.
20.	10	Id.	Arc flamboyant du N. à l'ONO., haut de 10°.
nb. 11.	10	Cum.-strat.	Aurore boréale faible au NO.
22.	10	Cirrho-cum.	Traces.
nb. 6.	8	Id.	Aurore boréale avec rayons.
23.	7-10	Clair.	Aurore boréale.
25.	19	Id.	Aurore boréale faible.
28.	4	Cum.-str.	Aurore boréale du N. à l'O. avec rayons; à 10 h. rayons et flammes rouges près du zénith, au NE.

DATES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.	
1853.				
Janvier	10.	10 ^h	Clair.	Aurore boréale faible, jaunâtre du NO. à l'O. rayons.
Février	1.	7	Cirr.-cum.	Aurore boréale.
"	15.	10	Cum. strat.	Aurore boréale de l'O. au NNE.; rayons.
"	16.	"	Clair.	Aurore boréale faible de l'O. au N., avec flammes la soirée; à 10 h. presque imperceptible; pâle, avec flammes à l'O.
"	17.	10	Cumulus; peu.	Aurore bor. pâle de l'O. au NO., avec faibles fl.
"	18.	10	Cum.-str.	Traces du NO. au N., près de l'horizon.
"	19.	4	Clair.	Aurore boréale quelquefois rougeâtre; à 10 h. jaune, avec des flammes et des rayons jusqu'au zénith tout autour de l'horizon, excepté de l'E.
"	20.	4	Cumulus et cirrus.	Aurore boréale; flammes intermittentes, principalement à 8 h., avec des rayons jaunes s'élevant de l'horizon NO. presque jusqu'au zénith. A 10 h. un arc jaunâtre à l'horizon de l'O. au N.
"	21.	"	Cirr.-cum.	Aurore boréale intense toute la soirée. Entre 10 h. un arc près de l'horizon avec flammes et rayons du N. à l'O. et vice versa de toutes les directions. Des flammes s'élevaient de l'arc, et de secondes se rencontraient près du zénith.
Mars	6.	9	Cirrus, peu.	Aurore boréale avec rayons.
"	7.	10	Clair.	Aurore boréale.
"	9.	10	Cumulus.	Aurore boréale.
"	15.	10	Cirrus.	Aurore boréale.
"	21.	9 ¹ / ₂	Clair.	Aurore boréale avec rayons.
"	26.	10	Cirr.-cum.	Aurore boréale.
"	31.	10	Clair.	Un arc.
Avril	8.	10	Cumulus.	Aurore boréale avec rayons.
"	9.	10	Cumulus, peu.	Un arc bas au N.; des rayons partent du sud et s'obscur.
"	10.	10	Cum.-strat.	Un arc du N. au NO.; flammes faibles.
"	15.	10	Clair.	Faible trace à l'horizon de l'ONO. au N.
"	17.	10	Id.	Un arc faible près de l'horizon de l'O. au NO.
"	18.	10	Cumulus.	Aurore boréale faible.

ES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.
52.			
1b. 4.	9 $\frac{1}{4}$	Cumulus.	Un arc régulier projette des rayons au-dessous et au-dessus.
6.	10	Clair.	Aurore boréale avec rayons; à 10 $\frac{1}{4}$ h. une raie inclinant vers le S., s'élevait de l'horizon O. jusqu'à α d'Hercule.
9.	10	Id.	Deux arcs peu élevés.
10.	10	Cirr.-str., peu.	Aurore boréale qui rayonne derrière les nuages.
11.	10	Cum.-strat.	Un arc se montre derrière les nuages.
12.	10	Id.	Aurore boréale avec rayons.
16.	10	Id.	Un arc peu élevé brille vivement toute la nuit, mais sans rayonnement remarquable.
17.	9	Cirrho-strat.	Un arc ou segment luisant, dont le bord supérieur passait par ζ et μ de la grande Ourse; il entourait aussi la Chèvre et touchait l'horizon au NE; il était le plus intense à l'O.
19.	8 $\frac{1}{2}$ - 9	Clair.	Un arc double régulier de 20° de hauteur avec segment obscur, dans lequel pourtant les étoiles de quatrième grandeur, ν et ξ de la grande Ourse, étaient très-visibles à l'œil nu, à 10° de hauteur. Peut-être la couleur sombre provenait-elle seulement du contraste avec la lumière blanche bien définie du bord intérieur de l'arc. L'arc était resté tranquille jusqu'à 9 h. 10 ou 15 m., quand un rayonnement vif et une ondulation latérale irrégulière et rapide, tantôt vers l'O., tantôt vers l'E., s'est produite pendant que la lumière se concentrait vers l'E. Le bord des rayons était plus luisant et de couleur orange du côté où se faisait ce mouvement latéral, tandis que le bord opposé, moins distinct, était verdâtre. Après 10 ou 15 m., l'arc s'est dissous et il en est resté seulement les traces pâles ordinaires.
20.	10	Cirrho-strat.	Un arc avec rayons.
23.	10	Id.	Un arc bas.
re 6.	10	Clair.	Traces.
18.	10	Id.	Un arc faible et tranquille.
1b. 11.	6 $\frac{1}{2}$	Cirr.-cum. et cirr.-str.	Aurore forte sur tout le ciel boréal; à l'horizon un segment un peu luisant de 8° à 10° de hauteur, autour duquel s'étend une zone obscure d'une largeur de 6° environ, par laquelle les étoiles de quatrième grandeur étaient visibles; en dehors de la zone, rayons de lumière blanche avec un mouvement lent vers l'O., et lumière mate mal définie, qui s'étend jusques un peu au S. du zénith.

DATES.	HEURES.	ÉTAT DU CIEL.	Description de l'aurore.
1852.			
Novemb. 11.			Une couple de fois apparait la couleur rouge- frique, mais faible, et spécialement au NE. 50 m. l'aurore est magnifique; la couronne se n dans le milieu, entre β d'Andromède et β de C pée. A 10 h. flammes rapides; le ciel était c couvert de petits nuages. Entre 9 h. et 10 h. mière semblait se trouver devant quelques r qui s'étaient formés au N., mais cela n'éta parfaitement sûr (Fearnley). Au S. du zén voyait des vapeurs noires fumeuses, à trave quelles luisait faiblement une couple d'étoile
" 12.	10 ^h	Un peu vaporeux.	Aurore boréale avec rayons.
" 13.	8-10	Clair.	Forte aurore boréale; l'aspect du ciel variait coup et passait très-rapidement d'un ciel pa ment clair à un ciel tout à fait voilé. Dans le irréguliers, le mouvement latéral des rayons lieu, à 9 h., vers l'E.
" 25.	10	Cirrho-cum.	Un arc bas avec segment. Au premier aspect pris pour un cumulo-stratus vivement ill par la pleine lune; mais par le mouvement l'O. vers l'E., je le reconnus pour une a boréale (Fearnley).
Décemb. 3.	11	Clair.	Aurore boréale faible avec rayons.
" 4.	10	Nébleux.	Arc avec rayons.
" 6.	10	Id.	Aurore boréale et rayons vigoureux.
" 13.	19	Cirrho-strat.	Aurore boréale faible, peu élevée au N.
" 18.	"	Clair.	Arcs bas avec mouvement vif et grande inter cesse à 10 h.
" 29.	8	Cirrus.	Aurore boréale faible.
1853.			
Janvier 10.	10	Quelques cum-str.	Un arc bas.
Février 14.	10	Cirr.-str. et cirrus.	Arc et rayons.
" 27.	10	Clair.	Aurore boréale avec rayons.
" 28.	10	Id.	Arc bas sans mouvement.
Mars 17.	10	Id.	Un arc.
" 30.	10	Cum.-str.	Aurore faible.
Avril 8.	10	Id.	Aurore; rayons et flammes au N.
" 9.	10	Clair.	Aurore avec quelques rayons.

*Nombre de jours pendant lesquels l'aurore boréale s'est montrée,
à Christiania, depuis juillet 1837 jusqu'en juin 1853 (1).*

PÉRIODES.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	SOMME.
37-38. . . .	0	4	9	4	3	2	0	3	3	4	0	0	34
38-39. . . .	0	1	3	3	5	2	6	4	3	3	1	0	33
39-40. . . .	0	0	1	4	4	2	6	6	11	3	0	0	37
40-41. . . .	0	2	2	2	1	7	6	0	2	3	0	0	23
41-42. . . .	0	2	3	4	11	4	2	3	3	13	0	0	49
42-43. . . .	0	4	4	7	4	3	6	8	11	1	0	0	50
43-44. . . .	0	0	7	4	0	1	3	1	6	1	0	0	23
44-45. . . .	0	2	3	3	3	0	0	2	3	1	0	0	17
45-46. . . .	0	6	1	2	3	0	0	0	3	3	1	0	19
46-47. . . .	0	8	12	4	3	3	2	1	3	6	0	0	46
47-48. . . .	0	1	4	10	4	3	4	4	1	6	0	0	39
48-49. . . .	0	3	4	3	4	3	3	7	6	3	0	0	46
49-50. . . .	1	0	3	6	4	3	3	3	6	1	1	0	33
50-51. . . .	0	0	6	3	0	2	1	4	1	0	0	0	17
51-52. . . .	0	0	3	2	2	4	1	8	7	6	0	0	33
52-53. . . .	0	0	11	2	4	6	1	3	2	2	0	0	31
SOMME. . . .	1	33	78	63	33	33	46	61	73	60	3	0	534
Report, en supposant 60 aur. bor. par an.	2	63,3	146	122	103	103	86	114	140,3	112,3	3,3	0	1000

Une forte aurore boréale est quelquefois accompagnée par un cercle autour de la lune ou des parhélies, et presque toujours par un abaissement de température.

(1) Jusqu'en août 1846, les observations se terminaient ordinairement à 11 heures; néanmoins, elles ont été continuées pendant toute la nuit, depuis novembre 1841 jusqu'en juin 1845. Dans la période du 13 août 1846, à la même date de 1847, les observations furent faites par cinq observateurs à chaque heure du jour et de nuit; les descriptions détaillées ont été faites par M. Fearnley, adjoint à l'Observatoire, et par M. Hansteen lui-même. Dans les années suivantes, l'état du ciel a été noté seulement pour les cinq heures ordinaires 2, 4, 10, 19 et 21 heures.

Pour montrer que la même répartition des aurores boréales dans les différents mois de l'année a toujours existé, je citerai les observations suivantes :

Nombre de jours pendant lesquels l'aurore boréale s'est montrée à Upsal dans les années 1759 à 1756, et 1759 à 1762.

ANNÉE.	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
1759.	2	3	7	5	0	0	2	7	6	9	2	2
1740.	3	8	4	0	1	1	0	3	4	8	2	2
1741.	11	5	9	3	0	0	4	15	9	10	6	4
1742.	5	4	5	2	0	0	1	8	9	7	2	3
1743.	1	6	8	4	1	0	0	6	10	11	3	4
1744.	1	3	1	1	4	0	0	0	1	1	5	3
1745.	3	6	—	—	—	—	—	—	—	—	3	7
1746.	5	10	3	1	0	0	1	0	6	14	3	8
1747.	3	4	7	0	0	0	0	4	4	4	4	3
1748.	1	5	7	0	0	0	0	5	7	2	6	6
1749.	3	4	9	1	0	0	0	4	3	3	2	4
1750.	3	6	4	0	0	0	1	4	1	4	0	1
1751.	0	0	3	0	0	0	0	0	3	9	5	4
1752.	8	9	6	0	0	0	0	1	5	6	4	0
1753.	0	3	10	8	0	0	0	2	0	0	1	5
1754.	1	2	5	2	0	0	0	0	1	2	3	1
1755.	0	2	0	0	0	0	0	0	1	3	2	1
1756.	1	2	1	2	0	0	0	0	6	3	0	0
1759.	3	6	4	1	0	0	0	4	11	1	9	12
1760.	6	9	5	7	0	0	1	3	0	8	9	5
1761.	9	12	5	8	1	0	0	3	5	5	4	1
1762.	0	0	3	5	0	0	0	2	8	4	4	8
Somme. . .	66	103	106	50	7	1	10	71	100	111	79	77
Rapport, en supposant 1000 aur. bor. par an.	84	154	153	64	9	1	13	91	128	142	101	98

Ces observations ont été faites à Upsal, de 1759 à 1745, par le professeur Celsius; de 1744 à 1756, par Hjorter; et de 1759 à 1762, par le professeur Bergmann. Il faut remarquer que le calendrier grégorien ne fut introduit en Suède qu'en 1755.

Il est très-remarquable que, dans le temps d'Aristote (entre 584 et 522 avant J.-C.), la lumière polaire a été visible en Macédoine; car dans un ouvrage dédié au roi Alexandre et intitulé : *Περὶ κόσμου πρὸς Ἀλεξάνδρον*, il parle, dans le chap. IV, de plusieurs phénomènes luisants dans l'air, qu'il désigne sous le nom général de *σελα* (splendeurs). Quelques-uns s'élancent avec grande vitesse, d'autres s'arrêtent sur un même lieu; quelques-uns s'effacent en peu de temps, d'autres durent davantage. Ils se montrent sous différentes formes : *a*, comme des flambeaux (*λαμπάδες*); *b*, comme de petites poutres (*δοκίδες*); *c*, comme des tonneaux (*πίθοι*); *d*, comme le creux d'une caverne (*βοδύνοι*). Ils se montrent tantôt dans la partie orientale, tantôt dans la partie occidentale du ciel, tantôt entre les deux. Dans le chap. IV d'un autre ouvrage, *Μετεωρολογία*, il parle d'une lumière qui s'étend au long et au large dans l'air, comme la lueur d'un feu de paille allumé dans les champs, ce que les Grecs appellent *φλόξ καιομένη*. Quand elle s'étendait plus en longueur qu'en largeur et lançait des rayons, ils l'appelaient *chèvre* (*αιξ*); si elle était sans jeter des rayons, un *tison* (*δαλος*). Dans le chap. V, il parle de phénomènes (*φασματα*) qui quelquefois par un temps bien calme se montraient pendant la nuit, conjointement avec les susdites lumières; quelques-uns s'appelaient *ouvertures* (*χασματα*), d'autres *cavernes profondes* (*βοδύνοι*); enfin quelques-uns encore *couléurs sanguines* (*αἱματωδὴ χρωματα*).

Sénèque, qui vivait à Rome du temps de Néron (50 ans après J.-C.), parle de ces phénomènes dans son livre *de Quaestionibus naturalibus*.

Dans le chapitre XIV, il décrit ainsi les cavernes (βεδυυσι) : « Cum velut corona cingente introrsus igneus coeli recessus est, similis effossae in orbem speluncae; » et les ouvertures (χασματα) : « cum aliquod coeli spatium desedit, et flammam dehiscens, velut in abdito ostentat. » Et plus loin il dit : « Colores quoque horum omnium plurimi sunt; quidam ruboris acerrimi, quidam evanidae ac levis flammae, quidam candidae lucis, quidam micantes, quidam aequaliter, et sine eruptionibus aut radiis fulvi. » Dans le chapitre XV : « Quidam fulgores certo loco permanent, et tantum lucis emittunt, ut fugent tenebras, et diem repraesentent, donec consumto alimento, primum obscuriores sint, deinde flammae modo, quae in se cadit, per assiduam diminutionem redigantur in nihilum. » Et ensuite : « Dubium an inter hos (cometas) ponantur trabes et pithitae; raro sunt visi. Multa enim conglobatione ignium indigent, cum ingens illorum orbis aliquando matutini amplitudinem solis exsuperet. »

Pline le Jeune, dans son *Historia naturalis*, lib. II, cap. XXV : *De cometis et coelestibus prodigiis, natura et situ et generibus eorum*, compte les douze sortes de lumières suivantes :

1° *Cometas* Graeci vocant, nostri crinitas, horrentes crine sanguineo, et comarum modo in vertice hispidas.

2° *Iidem Pogonias*, quibus inferiore ex parte in speciem barbae longae promittitur juba.

3° *Acontiae*, jaculi modo vibrantur ocyssimo significatu.

4° *Easdem breviores Xiphias* vocavere, quae sunt omnium pallidissimae, et quodam gladii nitore, ac sine ullis radiis.

5° Quos *Disceus*, suo nomini similis, colore autem electro, raros e margine emittit.

6° *Pithetes* (Pitheus) dociorum cernitur figura in concavo fumidae lucis.

7° *Ceratias* cornu speciem habet.

8° *Lampadius* ardentes imitatur faces.

9° *Hippeus*, equinas jubas celerrimi motus, atque in orbem circa se cuntes.

10° Fit et candidus cometes, argenteo crine ita refulgens, ut vix contueri liceat, specieque humana Dei effigiem in se ostendens.

11° Fiunt et hirti villorum specie, et nube aliqua circumdati.

12° Semel adhuc jubae effigies mutata in hastam est. »

Enfin il ajoute : « Omnes ferme cernuntur sub ipso septentrione, aliqua ejus parte non certa, sed maxime in candida, quae lactei circuli nomen accepit. »

Je citerai encore les vers suivants de *M. Annaei Lucani Pharsalia*, lib. I, v. 524 seq. :

Ignota obscurae viderunt sidera noctes,
Ardentemque polum flammis, coeloque volantes
Obliquas per inane faces, crinemque timendi
Sideris, et terris mutantem regna cometen.
Fulgura fallaci micuerunt crebra sereno,
Et varias ignis denso dedit aëre formas.
Nunc jaculum longo, nunc sparso lumine lampas
Emicuit coelo : tacitum sine nubibus ullis
Fulmen, et Arctois rapiens de partibus ignem,
Percussit latiale caput, etc.

Il me semble qu'on ne peut expliquer cette chose qu'en supposant que la région magnétique plus forte, qui à présent se trouve à peu près dans un méridien à 90° O. de Greenwich, était du temps d'Aristote dans un méridien de 24° à l'E. environ; par son mouvement de l'O. à l'E. (*Untersuchungen über den Magnetismus der Erde*, p. 91) elle a pris sa place actuelle pendant les 2200 ans écoulés. Ce mouvement du centre de la lumière polaire vers l'Orient est confirmé aussi par les anciennes relations norvégiennes, qui disent « que, dans les temps reculés, elle (cette lumière) s'est montrée plus près du vrai Nord, mais qu'elle est montée successivement plus haut au ciel, et a déplacé son centre vrai plus vers l'ouest. »

J'ai fait, d'après plusieurs ouvrages et d'après de vieilles

chroniques, une liste des apparitions de lumière polaire qui ont été remarquées de l'année 502 avant J.-C. jusqu'à nos jours, et j'ai trouvé qu'elle a eu, pendant ce temps, environ 24 reprises, durant lesquelles elle s'est montrée plus ou moins fréquente, avec de grandes intermittences où elle semble avoir disparu tout à fait, au moins dans les régions du milieu de l'Europe, et a été visible seulement au Groenland. Les reprises les plus fortes sont la 9^{me} de 541 à 605, de 62 ans; la 12^{me} de 825 à 887, de 64 ans; la 22^{me} de 1500 à 1588, de 88 ans (le *maximum* entre 1560 et 1588), et la 24^{me} de 1707 à 1788 ou 1790, de 81 ans (le *maximum* vers 1750). Je publierai une autre fois cette liste en détail.

Sur l'inclinaison magnétique à Bruxelles.

M. Quetelet communique également les résultats des nouveaux calculs faits par M. Hansteen, pour déterminer la loi de décroissance de l'inclinaison magnétique à Bruxelles, et l'époque où l'inclinaison atteindra son *minimum* vers le commencement du siècle prochain (1). L'importance du sujet pour notre pays, l'a porté à présenter ces nouveaux renseignements.

» Après avoir reçu votre observation de 1855 (2), j'ai

(1) Voyez les premières lettres de M. Hansteen à M. Quetelet *sur la diminution de l'inclinaison magnétique en Europe*, dans le BULLETIN DE L'ACADÉMIE, t. XX, 5^e partie, p. 146 et suiv. (A la p. 152, lig. 7, au lieu de table précédente, lisez table suivante. — Dans le tableau de la p. 160, 12^e col., dernier ligne, au lieu de 1848, lisez 1798. — Dans la dernière colonne, les longitudes sont rapportées au méridien de l'île de Fer.)

(2) L'inclinaison magnétique a été déterminée de nouveau, le 20 mars dernier, dans le jardin de l'Observatoire de Bruxelles; elle était de 67°45',0, à peu près exactement comme l'indique la loi de décroissement assignée par M. Hansteen. (Voyez le numéro précédent des *Bulletins*, p. 220.)

calculé de nouveau les constantes, et j'ai trouvé les valeurs ci-dessous, qui ne sont que peu différentes des premières. Le temps T du *minimum* est 1906 au lieu de 1912; l'erreur moyenne d'une observation $\pm 1',586$ au lieu de $\pm 1',425$; l'erreur probable $\pm 0',954$ au lieu de $\pm 0',961$.

N°	t	i		Δ
		OBSERVÉ.	CALCULÉ.	
1	1827,8	68°56'3	68°59'53	+ 2,85
2	50,2	51,7	51,52	— 0,58
3	52,2	49,1	44,81	— 4,29
4	55,2	42,8	41,62	— 1,18
5	54,2	55,4	58,48	+ 0,08
6	55,2	55,0	55,58	+ 0,58
7	56,2	52,2	52,52	+ 0,12
8	57,2	28,8	29,51	+ 0,51
9	58,2	26,1	26,54	+ 0,24
10	59,2	22,4	25,41	+ 1,01
11	40,2	21,4	20,55	— 0,87
12	41,2	16,2	17,69	+ 1,49
13	42,2	15,4	14,89	— 0,51
14	45,2	10,9	12,14	+ 1,24
15	44,2	9,2	9,45	+ 0,25
16	45,2	6,5	6,76	+ 0,46
17	46,2	5,4	4,29	+ 0,89
18	47,2	1,9	1,56	— 0,54
19	48,2	0,4	59,05	— 1,57
20	49,2	67 56,8	57,55	+ 0,75
21	50,5	54,7	55,84	— 0,86
22	51,5	50,6	51,44	+ 0,84
23	52,5	48,6	49,09	+ 0,48
24	55,5	47,6	46,77	— 0,85

$t.$	$\frac{di}{dt}$	
1825	— 5,5227	$t_0 = 1827,0.$
1850	— 5,5052	$i_0 = 69^{\circ}2',09 \pm 0',72.$
1855	— 5,0877	$y = - 5',4537 \pm 0',1118.$
1840	— 2,8703	$z = + 0',021747 \pm 0,003842.$
1845	— 2,6528	$T = 1905,99 \pm 14,15 \text{ ans.}$
1850	— 2,4553	
1855	— 2,2178	

$$[\Delta\Delta] = 40,507; \sqrt{\frac{[\Delta\Delta]}{21}} = \pm 1',585.$$

*Sur le cœnure cérébral du mouton. Communication
de M. Van Beneden.*

M. Van Beneden communique à la classe l'extrait d'une lettre par laquelle M. Küchenmester, de Zittau, lui fait part de nouvelles expériences qu'il a faites à Drausendorf et à Dresde, sur le cœnure cérébral du mouton. Ses premières expériences ont été communiquées à l'Institut de France.

« Le 6 janvier 1854, à 8 heures du soir, et le 7 janvier suivant, à 11 heures du matin, je donnai, à Drausendorf, près de Zittau, et à Dresde, en présence des professeurs et des élèves, des proglottis mûrs de *Tenia cœnurus* d'un chien, à six agneaux de six à neuf mois, pris dans trois différents troupeaux, dans lesquels le *tournis* ne règne pas.

» Le 20 janvier suivant, ces animaux donnèrent les premiers symptômes du *tournis*.

» Les agneaux ont été successivement abattus, et ont donné à l'autopsie les phénomènes suivants :

» Le dix-septième jour après l'introduction, vingt à trente petites vésicules (cœnures) habitent la surface du cerveau; la substance cérébrale est creusée par des galeries comme si un sarcopte s'était creusé un passage; les vésicules sont encore libres et sans enveloppes; elles ont la grosseur d'un grain de millet.

» Le vingt-cinquième jour, les vésicules sont plus grandes.

» Le vingt-sixième jour elles ont la grosseur d'une len-

ille; l'enveloppe commence à se former; les premiers rudiments de tête apparaissent.

» Le trentième jour, ces têtes, sous forme de tubercules, sont visibles à l'œil nu.

» Le trente-huitième jour, les éminences se manifestent plus distinctement à la surface; les têtes s'ébauchent avec les ventouses et les crochets.

» Vers le quarante-cinquième jour, les cœnures ont la grosseur d'un haricot; les cavités qui logent les têtes sont formées.

» Outre le cerveau, le cœur, l'œsophage et le diaphragme de quelques agneaux contiennent également des vésicules enkystées; mais ce ne sont pas des *Cysticercus tenuicollis*, comme je l'ai cru d'abord avec M. Leuckaert; ce sont des vers égarés, arrêtés dans leur développement.

» Voici, en somme, le résultat auquel m'ont conduit ces recherches :

» Les cœnures adultes vivent et se développent dans l'intestin du chien, et forment le *Tenia cœnurus*, que l'on a confondu jusqu'à présent avec le *Tenia serrata*.

» La maladie, connue sous le nom de *tourgis*, se propage ainsi : les bergers coupent la tête des moutons atteints de cette affection et la jettent aux chiens, qui avalent avec le cerveau les cœnures renfermés dans cet organe, et ces cœnures deviennent *Tenia* dans leur intestin.

» Ces cœnures ont parfois jusqu'à trois cents têtes, et comme chaque tête (scolex) peut produire un *Tenia*, on comprend comment ces vers doivent se multiplier rapidement.

» Ces chiens suivent les moutons dans les prairies et évacuent les proglottis, chargés d'œufs, en même temps que leurs excréments; ces œufs sont ainsi semés sur l'herbe que le mouton doit brouter.

» Les prairies humides sont plus favorables au développement de cette maladie, parce que les proglottis et les œufs se dessèchent plus lentement.

» J'aurai des *Tenia cœnurus* adultes et des *Tenia* des *Cysticercus tenuicollis* vers le milieu du mois de mai; voulez-vous me permettre de vous en envoyer des proglottis par la poste et les faire prendre à des brebis. J'écris en même temps à MM. Joh. Müller, Gurlt et Lichtenstein, à Berlin, et à M. Leuckaert, à Giessen, pour les prier de vouloir bien répéter ces expériences avec les vers que je leur enverrai en même temps.

» Ces vers vivent pendant trois jours dans du blanc d'œuf. Je tuerai un chien qui a déjà rendu des proglottis mûrs, à midi, le 22 mai, et je vous enverrai, à 4 heures, par la poste, les vers que vous recevrez, j'espère, quarante-huit heures après. »

.
M. Van Beneden a accepté cette proposition, et promet à l'Académie de lui rendre compte du résultat de cette expérience.

Sur un poisson vivipare, découvert en Californie.

Communication de M. Van Beneden.

M. Van Beneden communique ensuite l'extrait d'une notice qui lui a été remise par M. Lambert, de la part de M. Agassiz, sur un singulier poisson, découvert récemment en Californie, dans la baie de San Salita, par M. Jackson.

Ce poisson, que M. Agassiz appelle *Embiotoca*, paraît

devoir former une nouvelle famille, qui rappelle les Labroides par ses lèvres épaisses, et qui, tout en se rapprochant des Percoïdes et des Sparoïdes, présente des écailles cycloïdes.

Ce poisson est vivipare; voici comment M. Jackson rend compte de cette découverte : en enlevant une pièce du ventre, pour amorcer mon hameçon, je vis sortir un petit poisson vivant; j'agrandis l'ouverture, et à mon grand étonnement, je vis, près du dos du poisson, un long sac de couleur violette, assez clair et assez transparent pour permettre de distinguer, à travers son épaisseur, la taille, la couleur et la forme de 19 petits poissons, tous parfaitement semblables.

Nous avons ici, dit M. Agassiz, une gestation ovarienne normale.

Dans un échantillon d'*Embiotoca Jacksoni*, long de dix pouces et demi, les jeunes avaient trois pouces de longueur; cette énorme taille, au moment de la naissance, éloigne les *Embiotoca* de tous les autres poissons vivipares.



CLASSE DES LETTRES.

Séance du 8 mai 1854.

M. le chanoine DE RAM, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, Steur, le baron de Gerlache, Grandgagnage, le chanoine De Smet, Roulez, Lesbroussart, Gachard, Borgnet, le baron J. de Saint-Genois, le chanoine David, Paul Devaux, P. De Decker, Schayes, Haus, Bormans, Polain, Baguet, *membres.*

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur fait parvenir différents ouvrages destinés à la bibliothèque de l'Académie.

M. le baron de Stassart, qu'une indisposition retient chez lui, fait hommage d'un exemplaire en bronze d'une médaille que le conseil provincial du Brabant a fait frapper, sur sa proposition, en faveur des lauréats de la province dans les grands concours pour les beaux-arts; il présente en même temps un exemplaire de ses *OEuvres diverses* qu'il vient de publier.

MM. Le Glay, conservateur des Archives du département

du Nord, le baron de Hammer-Purgstal, de Vienne, Lee-mans, directeur du Musée des antiquités de Leyde, tous trois associés de l'Académie, ainsi que M. Chalon, correspondant, font également hommage de différents écrits qu'ils viennent de publier. — Remercîments.

— La Commission royale d'histoire dépose le tome VI des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, dont elle vient d'achever l'impression.

— La Commission permanente du Congrès pour la langue néerlandaise fait connaître que sa prochaine réunion aura lieu à Utrecht les 20, 21 et 22 septembre prochain.

— M. Kirsch, professeur à Mons, communique le manuscrit d'une grammaire allemande qu'il compte faire imprimer, et demande l'avis de la classe sur ce travail. Il sera répondu que cette demande ne peut être accueillie.



CONCOURS DE 1854.



La classe a reçu des réponses aux trois questions suivantes qu'elle avait mises au concours de 1854 :

PREMIÈRE QUESTION.

Faire sommairement l'histoire des doctrines qui ont influé sur l'état social, principalement en Belgique, depuis le commencement du XVI^{me} siècle jusqu'à nos jours.

Un seul mémoire a été reçu, portant la devise : *Gloire à la dynastie de Léopold I^{er}.*

Conformément à l'avis unanime de ses commissaires : MM. P. De Decker, P. Devaux et le chanoine de Ram, la classe a jugé qu'il n'y avait pas lieu à décerner une récompense académique.

CINQUIÈME QUESTION.

Un mémoire sur la vie et les travaux d'Érasme, dans leurs rapports avec la Belgique.

La classe a reçu deux mémoires, l'un en français, portant l'inscription : *Adeo hæc lues opinium corrumpit studia*; l'autre en flamand, avec la devise : *Ut surgat marmor, non tamen ipse redit.*

Rapport de M. le chanoine De Smet.

« Rarement une académie a mis au concours un sujet aussi attrayant et aussi plein d'intérêt, pour nos savants comme pour nos littérateurs, que la *vie et les travaux d'Érasme, dans leurs rapports avec la Belgique*. Entré dans la carrière à cette époque de transition où la munificence de Laurent le Magnifique et de son fils, Léon X, venait de relever, en Italie, la gloire des lettres et des arts, tandis que d'épaisses ténèbres les couvraient encore dans le reste de l'Europe, Érasme se montra tout à la fois le plus bel esprit et le savant le plus universel de son temps; il compta plus d'admirateurs que personne parmi ses contemporains, et se vit recherché par les pontifes et les sou-

verains autant que par les hommes de lettres. A sa voix l'Allemagne se réveilla, et la renaissance des lettres s'accomplit dans les pays du Nord, où ses ouvrages, aussi variés que nombreux, firent revivre, avec les règles d'une saine critique, le goût de l'antiquité. N'est-ce point là le plus beau thème pour un mémoire académique?

Voici cependant, de compte fait, la cinquième fois, depuis trente ans, que l'Académie le propose au concours, et jusqu'à présent elle n'a pu décerner que des médailles d'encouragement, soit par suite du dépérissement des études classiques, soit à cause de la position indécise et en quelque sorte neutre, que le polygraphe hollandais avait prise dans les grandes controverses du XVI^{me} siècle. Aurons-nous cette fois plus de bonheur? Le mémoire flamand, en forme de discours, ne paraît pas de nature à nous le faire espérer. Le jeune homme qui l'a écrit ne s'est pas dissimulé, dit-il, les difficultés de l'entreprise, et cependant nous pensons qu'il n'a pas pesé suffisamment encore le précepte si important :

*Cogitate diu quid ferre recusent,
Quid valeant humeri.*

Il se plaint d'être éloigné de nos grands centres de population et, par conséquent, des bibliothèques qui auraient pu lui fournir les ouvrages nécessaires à consulter. Cette excuse aussi paraît fondée; mais si elle témoigne en faveur du courage de l'écrivain, elle ne saurait améliorer son travail. Il n'a pu se procurer, sans doute, ce qui cependant était indispensable, l'une ou l'autre édition des œuvres complètes d'Érasme : il ne cite partout que le *Catalogus lucubrationum Erasmi*, ne fait aucune mention de quelques travaux remarquables du philosophe et ne donne que

le titre du plus grand nombre. Aussi, la lecture de ce mémoire ne fait point connaître Érasme, et ce qu'il en rapporte ne le représente que du côté le moins favorable. On reproche même au panégyriste de la *Folie* ne n'avoir pas écrit en flamand, comme si en écrivant pour l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne, autant au moins que pour les Pays-Bas, le polygraphe n'avait pas eu d'excellentes raisons pour se servir de la langue des savants!

Le mémoire *Sur la vie et les écrits de Jean-Louis Vivès*, que l'Académie proposa au concours de 1841, présentait plus d'une analogie avec la question actuelle, et notre auteur eût bien fait de suivre le plan que s'est tracé alors M. l'abbé Namèche, dont l'ouvrage fut couronné; mais il ne paraît pas avoir assez médité, bien que ce soit là une chose importante, le cadre de son travail. Le tiers en est rempli par une description assez vive de l'état déplorable où la famille était tombée au déclin du paganisme, description vraie, mais qui n'a rien de neuf et qu'on ne s'attendait point à trouver dans un travail sur Érasme. Ensuite, après avoir parlé de quelques ouvrages, et en particulier de l'*Encomium moriae* du philosophe, on est tout surpris de voir l'auteur faire une sortie véhémement contre la révolution de 1848 et les doctrines désolantes qui l'ont causée. C'est encore là un hors d'œuvre et une interruption désagréable.

Notre jeune concurrent est animé d'un bon esprit; il écrit en général avec précision et pureté, et même, dans quelques endroits, avec cette élégance naturelle qui rappelle le *simplex mundities* d'Horace. Si son mémoire est trop imparfait pour remporter la palme aujourd'hui, il ne doit pas s'en décourager : il sera sans doute plus heureux une autre fois.

Un autre mémoire sur la même question , et qui porte pour devise ce *motto* emprunté à Érasme lui-même : *Adeo haec lues opinionum corrumpit studia*, éveille tout autrement l'attention ; ni les matériaux les plus importants , ni les moyens de les mettre en œuvre n'ont fait , à notre avis , défaut à ce concurrent , et son travail nous paraît réunir , à un degré assez élevé , les qualités que la Compagnie est en droit d'exiger avant de décerner une récompense.

Est-ce à dire que le mémoire ne laisse rien à désirer ? Telle n'est pas notre pensée ; mais il nous semble que les défauts qu'on y rencontre sont assez excusables dans un ouvrage de cette étendue et pourront aisément se corriger. Une succincte analyse du travail nous donnera lieu d'en remarquer quelques-uns.

Dans une introduction , à laquelle on pourrait peut-être reprocher quelques longueurs , l'écrivain nous présente une revue critique des auteurs qu'il a consultés , après les œuvres et surtout les lettres d'Érasme , qui devaient lui fournir les matériaux les plus précieux. Ses jugements nous paraissent , en général , marqués au coin de la vérité ; mais il s'y est glissé quelques inexactitudes : en appréciant , par exemple , ce qu'Audin et Nisard ont écrit sur Érasme , il nous dit que celui-ci a peint Érasme comme l'ennemi des abus , le restaurateur des lettres et le *défenseur du libre arbitre* , tandis que celui-là l'a montré comme le commensal de Léon X et l'adversaire élégant de Luther (p. ix). Il lui était facile de voir cependant qu'Audin a précisément envisagé Érasme comme le défenseur du libre arbitre (1). Notre auteur a dû consulter les écrivains hétérodoxes comme les

(1) Voir *Histoire de Luther* , t. II , ch. 4.

catholiques; mais il ne s'est pas toujours assez délié de l'esprit de parti qui devait influencer les uns et les autres, ou plutôt, il n'a pas toujours assez contrôlé et fondu leurs opinions divergentes. De là vient qu'on trouve juxtaposés, dans son travail, des jugements contradictoires. Ainsi, l'enseignement de Louvain nous est d'abord présenté comme étroit et gothique, celui de la métaphysique en particulier comme dépravé, et la théologie réduite à n'être plus qu'un amas incohérent de subtilités et d'erreurs (p. 10). Puis, en avançant quelque peu, on nous fait un brillant éloge de Paludanus, Dorpius et Barlandus, qui enseignaient, dans la même école, les belles-lettres avec beaucoup de succès; et des docteurs Adrien Florent et Jean Briard, dont les leçons de théologie se distinguaient par une élévation inusitée, une érudition admirable et un langage poli (p. 12). Il est bien difficile, me semble-t-il, de concilier deux appréciations si différentes.

Notre concurrent a partagé son travail en quatorze chapitres, qui nous présentent successivement la jeunesse d'Érasme, son séjour à Louvain, ses premiers travaux théologiques, Adrien VI et Érasme, l'influence de la civilisation italienne sur Érasme, son séjour en Angleterre et l'*Éloge de la Folie*, le retour du polygraphe en Brabant, son départ pour Bâle, la fondation du collège des Trois-Langues, quelques ouvrages théologiques d'Érasme, le *Ciceronien*, les dernières années d'Érasme, et finalement l'influence qu'il a exercée sur les mœurs et sur la littérature des Belges.

Ce plan, dont quelques parties ne sont peut-être pas assez liées entre elles, nous semble consciencieusement rempli et répond d'une manière satisfaisante à la question de l'Académie. Le style étant en général grave et correct,

nous n'hésitons pas à proposer la médaille d'or et l'impression de l'ouvrage dans nos Mémoires.

L'auteur aura besoin cependant de revoir son travail avec soin, non-seulement sous le rapport des formes, mais encore sous celui des faits et des doctrines, qu'il ne juge pas toujours avec une entière équité. Nous croyons bien faire en lui indiquant ici quelques endroits qui semblent devoir être modifiés.

Il s'étonne (p. vii) que Marsollier cite Henri VIII parmi les panégyristes d'Érasme et croit que le suffrage de ce prince ne peut être d'aucun poids auprès des catholiques. Cela serait vrai s'il avait loué l'humaniste après son divorce et son schisme, mais point s'il l'a fait en réalité quand il professait le dévouement le plus vif pour le saint-siège et la doctrine de S^t-Thomas, quand il écrivait contre Luther l'*Assertio septem sacramentorum*. La note peut très-bien disparaître.

On lit encore, dans l'introduction (p. xiii), que le mémoire de feu M. de Reiffenberg sur Érasme a été *méconnu* : nous ne saurions accepter ce blâme jeté sur l'Académie, que l'auteur lui-même a justifiée à la page suivante.

Il semble trouver singulier qu'Érasme portât l'habit de son ordre avant d'être ordonné (p. 5). Rien cependant n'est plus simple : la prise de l'habit religieux ne dépend point de celle des saints ordres. L'auteur a confondu deux choses fort différentes.

La comparaison qu'il fait d'Érasme avec La Fontaine (p. 6) nous paraît au moins très-hasardée. Je ne sais si l'on peut compter B. Rhenanus parmi les savants des Pays-Bas, mais sous un point de vue, il ressemble mieux à Érasme que le fabuliste.

Les pages 47 et 48 devraient être revues avec soin ; ce

qu'on y lit de la scolastique n'est pas exempt d'exagération et se ressent peut-être des calomnies protestantes. Ni Valla, ni Érasme n'ont contribué à la restauration de la saine théologie. A la page 55, il faudrait également plus d'un correctif.

Plus loin (pag. 57), il est dit que les docteurs de Louvain « trouvaient juste et utile que les livres sacrés ne fussent » pas accessibles à tout le monde, et qu'ils n'étaient pas » éloignés de proscrire comme une impiété toute traduction en langue vulgaire. » Cette assertion paraît encore empruntée aux prétendus réformateurs et se voit démentie par les faits. Plusieurs éditions d'une traduction allemande de la Bible avaient paru à Nuremberg de 1467 à 1488; la traduction italienne de Malermi avait eu dix-sept éditions de 1471 à 1500, et trente-trois autres avant la version de Luther; en France, on en publia trois de 1478 à 1487, et trois en flamand, à Cologne, de 1475 à 1488. Les docteurs de Louvain s'y seraient pris un peu tard pour les proscrire.

Dans beaucoup d'autres endroits qu'il serait fastidieux de signaler ici, l'auteur du mémoire ne s'est pas assez défié de l'esprit de parti qui animait les amis ou les ennemis d'Érasme qu'il a consultés.

Quelques noms propres doivent être rectifiés : la marquise de Vere, par exemple, n'était pas dame de *Beuvres*, mais de *Beveren*. »

Rapport de M. de Saint-Genois.

« Le mémoire sur la vie et les travaux d'Érasme qui a été soumis à notre jugement, avec la devise : *Adeo hanc lues opinionum corruptit studia*, est un des plus remarquables que l'Académie ait reçus depuis longtemps. C'est, pour le fond, un digne pendant de l'excellent mémoire de M. l'abbé Namèche sur la vie et les écrits de Vivès que la compagnie a couronné en 1841.

Moins familiarisé avec la matière que notre confrère M. le chanoine De Smet, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de nous en rapporter à l'opinion favorable qu'il a émise sur cet intéressant travail. Pour notre part, notre examen a plus particulièrement porté sur la forme littéraire du mémoire, et nous n'hésitons pas à dire que cette forme est en général irréprochable : clarté, pureté du style, choix élégant d'expressions, concision sans obscurité, telles sont les principales qualités qui le distinguent. L'auteur s'est placé, de prime abord, au point de vue élevé que comportait le sujet. Aussi ne s'est-il pas contenté de tracer une simple biographie d'Érasme, chargée de dates et de détails minutieux. Il a peint le Sage de Rotterdam par lui-même, c'est-à-dire par ses écrits ; c'est un portrait d'après nature. Pour arriver à ce résultat, il a compulsé, étudié, comparé les œuvres de son héros, et cette manière rationnelle de procéder a abouti, en somme de compte, à un tableau vrai et sans cesse varié de cette vie si pleine, si glorieuse, qui fut le reflet de la société instruite de l'Europe à la fin du XV^{me} siècle et au commencement du siècle suivant. La division de son travail en

chapitres est parfaitement convenable. Ses aperçus ont une certaine ampleur et respirent je ne sais quoi de grandiose qui vous intéresse dès le commencement au sujet traité. L'auteur y expose nettement ses idées; les moindres faits de l'existence d'Érasme, même les plus vulgaires, se rattachent savamment à l'ensemble de la question. Si, de temps en temps, il s'abandonne à des digressions, il a toujours soin d'en ramener l'objet au personnage principal, avec une rare sagacité et une finesse d'appréciation qui annoncent un grand fonds d'observations uni à un judicieux esprit de critique. Tout en écrivant un panégyrique, il a su éviter l'emphase et l'exagération. Notons aussi que les considérations générales qu'il a eu à présenter sur l'état des sciences et des lettres en général, attestent des connaissances variées. Car il a dû, tour à tour, consulter l'histoire des Pays-Bas, de l'Angleterre, de la France, de l'Allemagne et de l'Italie pour esquisser la vie des personnages célèbres qui rayonnèrent autour d'Érasme et dont il partagea l'éclat : des savants comme Dorpius, Latomus, Morus et Clichtovius; des papes comme Adrien VI et Léon X, des rois comme Charles-Quint et Henri VIII, des réformateurs comme Luther. Les sources respectables qu'il a consultées à ce sujet, le mettent presque toujours en position de voir bien et de deviner juste. Ce travail, nous n'en doutons pas, sera accueilli par les savants avec autant de faveur que le furent, au siècle dernier, les ouvrages de Marsollier et de Burigny sur Érasme. Comme notre honorable collègue, nous nous empressons de proposer à l'Académie d'accorder à l'auteur la médaille d'or, et d'imprimer son travail dans nos Mémoires.

Je me rallie aux conclusions de notre confrère, M. le

chanoine De Smet, en ce qui concerne le mémoire flamand. Comme lui, je trouve que cet ouvrage, écrit du reste avec chaleur, élégance et clarté, manque de vues d'ensemble. L'auteur s'y complait dans des digressions qui laissent le sujet principal de côté et qui, bien que renfermant beaucoup de bonnes choses, allongent sans motif le mémoire qui nous est présenté. Son opinion personnelle même sur Érasme n'est point fixée; ici il le charge des reproches les plus graves, l'accuse de lâcheté, de versatilité et presque d'indifférentisme, tandis que plus loin, après avoir examiné quelques-uns de ces écrits, il n'hésite pas à l'absoudre en quelque sorte de tous ces reproches. Ses déclamations, souvent exagérées, contre le libre examen, l'indépendance de la pensée, le rationalisme se concilient difficilement avec cet autre reproche qu'il adresse au philosophe de Rotterdam, de n'avoir point employé sa langue maternelle dans ses écrits. En effet, c'est en se servant de la langue du peuple, — instrument si puissant dans la bouche des tribuns, des réformateurs et des penseurs, — que Luther a le plus poussé à la doctrine du libre examen et initié les masses aux joutes de la parole sur ce sujet. Du reste, nous sommes d'accord avec l'auteur, lorsqu'il dit qu'Érasme, cédant au goût du siècle et à sa vanité personnelle, n'a guère, en écrivant en latin, travaillé à l'émancipation intellectuelle de ses concitoyens. Si Érasme, comme l'avait tenté avec tant de succès Jacques Van Maerlant, trois cents ans avant lui, avait employé l'idiome de son pays au lieu d'une langue morte — au moins dans ceux de ses ouvrages qui ne sont ni de la polémique, ni de la scolastique, — il eût autrement avancé la civilisation littéraire des Pays-Bas. Pétrarque et Dante — les deux fondateurs de la littérature italienne — sont là pour montrer

ce que la parole d'un grand génie peut exercer d'influence sur la direction de l'esprit public et sur les goûts intellectuels d'un peuple libre et puissant. On ne saurait se dissimuler que si, chez nous, des hommes comme Érasme avaient composé leurs ouvrages en flamand, ou plutôt, pour donner plus d'extension à notre pensée, en néerlandais, la langue des Pays-Bas aurait, dès le XVI^me siècle, acquis à l'égal de celle de l'Italie, droit de bourgeoisie définitif en Europe, et serait, dès cette époque, arrivée à un degré de splendeur remarquable.

Quant au fond de la question, à savoir l'influence qu'Érasme exerça comme écrivain sur notre pays, elle y est, comme nous l'a démontré M. le chanoine De Smet, à peine effleurée.

M. de Ram fait à son tour un rapport verbal sur la valeur des deux mémoires envoyés aux concours, et se rallie aux conclusions de MM. De Smet et de Saint-Genois.

En conséquence, la classe décerne sa médaille d'or à l'auteur du mémoire portant l'inscription : *Ad eo haec lues*, etc. Le billet cacheté ne contenait que les initiales E. R; mais M. l'avocat E. Rottier, de Gand, s'est fait connaître depuis comme l'auteur de l'ouvrage couronné.

SIXIÈME QUESTION.

Quelle influence la Belgique a-t-elle exercée sur les Provinces-Unies, sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéraire, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la fin du XVIII^{me} siècle.

La classe n'a reçu qu'un seul mémoire portant pour épigraphe les vers flamands :

*Wat stat, wat velt, wat vremde lant,
Etc.*

Rapport de M. Jules de Saint-Genois.

« Les longs développements dans lesquels nous sommes entré, à propos de cette question, dans le rapport que vous avez bien voulu nous faire l'honneur d'accueillir dans vos *Bulletins* (t. XX, 2^e part., p. 86), nous dispensent de revenir de nouveau au fond de la matière. Ils nous permettent d'être beaucoup plus court cette fois.

L'auteur du présent mémoire a adopté, pour les grandes divisions de son travail, le même plan que celui du mémoire que nous avons reçu l'année dernière. Nous remarquons, en outre, qu'il a fait un judicieux usage de la plupart des critiques et des observations qui ont été adressées à l'auteur de cette dernière dissertation, par notre savant collègue, M. De Smet, et par moi.

Dans le présent travail, les biographies ont été habilement fondues dans le texte, ce qui donne à l'ensemble de la rédaction un caractère plus complet, plus homogène.

Cette méthode, plus rationnelle que celle suivie dans le mémoire de l'année dernière, a permis à l'auteur de celui-ci d'élaguer une foule de détails minutieux qui souvent étaient des hors-d'œuvre fatigants à la lecture dans l'autre travail.

L'introduction historique commence à l'abdication de Charles-Quint. L'auteur y passe en revue les faits généraux de l'histoire de cette époque jusqu'à la reddition d'Anvers, en 1585. Cet exposé est clair, nettement tracé et explique suffisamment les grandes causes de l'émigration. Toutefois, il est à regretter que l'auteur ne l'ait pas fait précéder d'un tableau abrégé de l'état moral et matériel des provinces belges à l'époque de l'abdication de l'Empereur. Un semblable aperçu, largement esquissé, eût mieux établi le contraste de l'ancienne prospérité du pays avec la situation subséquente. Constatons cependant qu'il l'a fait partiellement pour le chapitre relatif à l'*Influence commerciale*.

Dans le premier chapitre, intitulé : *Influence politique*, on a peut-être à reprocher à l'auteur de s'y étendre quelquefois trop longuement sur le rôle épisodique de quelques personnages de cette époque; nous citerons entre autres les relations de Wallæus avec Olden Barneveldt aux derniers moments de cette illustre victime de l'intolérance religieuse.

A propos du deuxième chapitre, intitulé *Influence scientifique*, on avait fait avec raison le reproche à l'auteur du premier mémoire de trop s'occuper de l'influence religieuse des ministres réformés sortis de nos contrées. L'auteur de celui-ci, tout en écartant les particularités inutiles, a eu soin de n'envisager ces hommes que comme savants, et de démontrer que ce fut à ce titre qu'on leur conféra, dans la

nouvelle Église de Hollande, les différentes dignités dont ils furent revêtus.

Pour les sciences exactes, l'auteur se borne à citer Simon Stevin, et il nous semble qu'il a bien fait, car cet illustre mathématicien résume en sa personne tous les progrès de ces sciences, réalisées dans les Pays-Bas du nord à cette époque.

Cédant à l'avis de notre honorable confrère, M. DeSmet, il a fait disparaître les typographes de ce chapitre, mais pour les rejeter dans le chapitre *Influence commerciale*. Ce changement ne nous paraît pas heureux, car des imprimeurs comme Plantin chez nous et comme les Elzevier en Hollande, ont considérablement aidé à la diffusion des connaissances humaines dans les deux pays, tandis qu'au point de vue commercial, leur industrie a peu fait pour enrichir la nation, si ce n'est cependant l'amélioration apportée aux procédés typographiques de l'époque.

Dans ce chapitre, plusieurs sciences, telles que la jurisprudence, l'astronomie, etc., sont négligées. Toutefois, en voyant les nombreuses recherches faites par l'auteur, il est permis de supposer qu'il n'a trouvé aucun nom digne d'être cité.

Le chapitre III : *Influence littéraire*, abonde en détails biographiques et bibliographiques, en aperçus et en jugements littéraires; c'est évidemment, comme style et comme pensée, le morceau capital du mémoire.

Dans le premier travail, l'*Influence commerciale* suivait immédiatement l'*Influence littéraire*. L'auteur du présent travail a plus logiquement remplacé ce chapitre par celui consacré à l'*Influence artistique*.

Ce dernier chapitre s'ouvre par quelques considérations parfaitement justes et écrites avec soin. Nous y voyons

avec plaisir que l'auteur n'a pas émis les idées exclusives du concurrent de l'année dernière sur le dépérissement des beaux-arts en Belgique, après l'émigration; il y assigne aux *Jordaens*, aux *Van Mander* et autres peintres réfugiés, le vrai rôle qu'ils jouèrent en Hollande; il reconnaît, avec nous que l'influence de la peinture ne fut nullement comparable, dans ses effets, à celle qu'exercèrent dans les Provinces-Unies les littérateurs belges, émigrés de nos provinces.

Ce chapitre, enrichi de notes biographiques, est un des mieux traités du mémoire. Sous le rapport de la rédaction littéraire, il est souvent irréprochable. Il nous prouve que s'il veut s'en donner la peine, l'auteur pourra aisément faire disparaître des autres parties les négligences de style, les vulgarités et les incorrections qui les déparent.

Le chapitre V et dernier, qui traite de l'influence commerciale et industrielle, était très-pauvre dans le premier travail. Le concurrent actuel tâche de le compléter par d'intéressants détails historiques sur la Compagnie des Indes et sur la part que prirent les Belges réfugiés ou leurs descendants aux entreprises maritimes des Hollandais.

Sous forme d'*appendice*, l'auteur termine son mémoire par « quelques notes biographiques sur divers individus, » dit-il, qui rentrent dans le cadre de notre travail, » mais dont l'action a été trop peu importante pour que » nous les eussions compris dans le corps même de l'ouvrage. »

Rédigé avec ensemble, complet dans plusieurs de ses parties, exempt des assertions hasardées et de quelques manières de voir exagérées qui déparaient la dissertation

du concurrent de l'année dernière, le mémoire actuel, tel qu'il nous a été envoyé, nous paraît satisfaire au vœu de la Compagnie. Nous répétons d'ailleurs encore ici que l'étendue donnée à la question par l'Académie nous permet d'être indulgents pour les imperfections inséparables d'un travail aussi vaste; il nous semble qu'il serait difficile de résoudre cette question, au moins pour le fond, d'une manière plus satisfaisante.

Nous concluons donc à ce que l'Académie veuille couronner son travail et en ordonner l'impression dans ses Mémoires, toutefois après une dernière révision soignée du style, de l'orthographe des noms propres et la rectification de quelques petites erreurs qui ont échappé à l'auteur pendant la rédaction. »

Rapport de M. le chanoine De Smet.

« Comme notre savant confrère, M. le baron de Saint-Genois, j'ai fait, un rapport assez étendu sur le mémoire présenté au concours l'année dernière. Un autre mémoire se représente aujourd'hui; on a consciencieusement tenu compte des observations des premiers commissaires, et surtout on s'est livré à un long et pénible travail pour mieux coordonner les matériaux et les fondre en un tout régulier; je n'hésite donc pas, à mon tour, à reconnaître au travail actuel des droits à la médaille d'or. Dans la multitude des hommes politiques, savants, littérateurs, artistes, etc., que l'auteur fait revivre, il en est plusieurs dont on pourra contester le mérite, mais on n'a pu exiger

de lui d'examiner par lui-même toutes leurs productions. Il suffit de savoir qu'il a puisé toujours à des sources respectables.

Il existe çà et là quelques inégalités dans le style, et même des expressions de mauvais goût; il sera aisé de les faire disparaître.

Qu'il me soit permis d'ajouter une remarque. Quand j'ai écrit, dans mon rapport précédent, que la typographie pouvait s'étonner de se voir placée parmi les sciences, j'étais bien éloigné de penser qu'on aurait conclu de là que je voulais la reléguer dans l'industrie et parmi les métiers. Je crois que la gravure des poinçons et la fonte des caractères, l'enrythmie, pour ainsi dire, dans l'emploi des lettres, l'égalité du tirage, etc., demandent un artiste et un homme intelligent. C'est donc dans la section des arts que j'aurais parlé des Raphelingius et des Elzevier. »

Rapport de M. Borgnet.

« Je me range à l'opinion de mes deux honorables confrères. Toutefois, en adoptant leurs conclusions, je crois devoir faire remarquer qu'à mon avis, le travail soumis au jugement de l'Académie laisse à désirer sous le rapport de l'art. Si les renseignements nombreux et intéressants qu'il contient fournissent la preuve de recherches consciencieusement faites, il est à regretter qu'ils n'aient pas été mis en œuvre d'une manière un peu plus habile. Ainsi que l'ont déjà reconnu mes deux confrères, le style laisse à désirer, et il convient de le soumettre à une sévère révision, si nos conclusions sont admises. J'appelle l'attention

de l'auteur sur certaines expressions que le bon goût ne peut admettre, comme celle de *cambrer*, appliquée aux statues de Simon Stevin et de Rubens (p. 244). Il y a aussi des pensées qui me paraissent inintelligibles ou fausses. Je citerai comme exemples celles-ci : « La tyrannie n'est » qu'une intolérance civile, tout comme l'intolérance n'est » qu'une tyrannie religieuse. » (P. 106).

« Presque toutes les révolutions, lors même que les » principes qui l'ont (*sic*) fait naître sont nobles et sa- » crés, aboutissent à l'intolérance du parti vainqueur. » (P. 107).

« L'étude des langues modernes, et surtout de la lan- » gue nationale, l'emporte en utilité sur l'étude des lan- » gues mortes. » (P. 258).

Dans le chapitre V, intitulé : *Influence commerciale et industrielle*, se trouve une longue analyse de Guicchardin sur la situation d'Anvers à la veille des troubles du XVI^{me} siècle. S'il n'était pas sans intérêt de rappeler la prospérité de notre métropole commerciale pour faire mieux apprécier les avantages qu'Amsterdam et Rotterdam retirèrent de sa ruine, des détails aussi étendus que ceux que donne l'auteur me paraissent, néanmoins, un hors-d'œuvre. Je regarde aussi comme inutiles les données qui concernent les industries importées en Angleterre par des Belges. La raison qui paraît avoir déterminé cette marche est indiquée dans une note de la page 298. La pénurie de renseignements, reconnue en même temps qu'expliquée par l'auteur, ne devait pas l'engager à allonger son travail au moyen de notions d'une utilité fort contestable.

Il a relégué, dans ce même chapitre V, ce qui concerne la typographie, mais en lui assignant une place peu convenable. La description du rôle que jouèrent les Plantin et

les Elzevier se trouve, en effet, intercalée entre l'établissement de fabriques de toiles à Harlem et celui de la Compagnie des Indes orientales. Que cette description soit placée au commencement ou à la fin du chapitre, cela me paraît assez indifférent; mais je voudrais du moins que l'auteur fit ressortir un peu mieux le caractère d'une industrie qui a exercé sur les événements de ce temps une influence qu'on ne peut méconnaître. »

Après avoir entendu ses commissaires, la classe a décerné sa médaille d'or à l'auteur du mémoire, M. V^r Gailard, avocat à Gand, chargé du classement des archives du conseil de Flandre.

PROGRAMME POUR LE CONCOURS DE 1855.

PREMIÈRE QUESTION.

Faire l'histoire , au choix des concurrents , de l'un de ces conseils : le grand conseil de Malines , le conseil de Brabant , le conseil de Hainaut , le conseil de Flandre .

DEUXIÈME QUESTION.

Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean I^{er} , duc de Brabant .

Outre le récit circonstancié des événements , ce tableau devra faire connaître l'état social du duché de Brabant , sous le rapport de la législation , du commerce , de l'industrie , de l'agriculture , des lettres et des arts .

TROISIÈME QUESTION.

Faire sommairement l'histoire des doctrines qui ont influé sur l'état social, principalement en Belgique, depuis le commencement du XVI^{me} siècle jusqu'à nos jours.

QUATRIÈME QUESTION.

Quelle a été l'influence des anciennes chambres de rhétorique de la Belgique, depuis leur origine?

CINQUIÈME QUESTION.

Quelles ont été, jusqu'à l'avènement de Charles-Quint, les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre?

Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1^{er} février 1855, à M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des livres qu'ils citeront. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Les ouvrages remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les intéressés peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

CONCOURS DE 1856.

Sur la proposition d'une personne qui désire garder l'anonyme, la classe des lettres a accepté d'inscrire dans son programme et de juger les mémoires qui lui seront adressés en réponse à la question suivante :

Charlemagne est-il né dans la province de Liège?

Le prix, qui ne sera décerné que pour une solution affirmative ou négative de la question, consistera en une inscription au grand-livre de la dette publique belge à 2 1/2 p. 0/0, au capital nominal de six mille francs, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} janvier 1854.

Le mémoire devra être remis avant le 1^{er} février 1856. Les formalités à observer sont les mêmes que celles indiquées pour les autres questions du programme.

A cause de l'heure avancée, la lecture de quelques rapports et plusieurs communications ont dû être renvoyées à la prochaine séance.

Séance publique du 10 mai 1854.

M. le chanoine DE RAM , directeur.

M. LECLERCQ , vice-directeur.

M. QUETELET , secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, le baron de Gerlache, le baron de Stassart, Grandgagnage, De Smet, Roulez, Ph. Lesbroussart, Gachard, Borgnet, le baron J. de Saint-Genois, le chanoine David, Paul Devaux, Van Meenen, P. De Decker, Schayes, Haus, Bormans, Polain, Dewitte, *membres*; Nolet de Brauwere Van Steelandt, *associé*; Arendt, Chalon, Duepetiaux, *correspondants*.

Assistaient à la séance :

Classe des sciences : MM. le baron de Selys-Longchamps, directeur; d'Omalius d'Halloy, Pagani, Sauveur, Crahay, Wesmael, Martens, And. Dumont, Cantraine, Ch. Morren, Stas, De Koninck, Van Beneden, Ad. De Vaux, le vicomte B. Du Bus, Gluge, Schaar, Liagre, *membres*; Schwann, Lacordaire, *associés*; Brasseur, Mathieu, *correspondants*.

Classe des beaux-arts : MM. Navez, président de l'Académie; F. Fétis, vice-directeur de la classe, G. Geefs, Roelandt, Suys, Jos. Geefs, Érin Corr, Snel, Ed. Fétis, Ed. de Busscher, *membres*; Calamatta, *associé*; Bosselet, Geerts, *correspondants*.

A une heure, M. le chanoine de Ram, directeur de la classe, déclare la séance ouverte.

*Discours de M. le chanoine DE RAM, directeur
de la classe.*

MESSIEURS,

Appelé à l'honneur de présider la séance publique de la Classe des lettres, je me sens porté à vous présenter quelques considérations sur l'histoire de l'ancienne université de Louvain.

En présence d'un sujet aussi vaste, je devrai, pour ne pas fatiguer l'attention même la plus bienveillante, me borner à caractériser l'esprit de cette école et à exposer sommairement les services qu'elle a rendus aux lettres et aux sciences.

De l'étude des faits qui se rattachent aux considérations que nous allons soumettre à votre appréciation découle une conclusion nouvelle, mais incontestable, à savoir que l'Université, au point de vue des idées nationales, a rendu des services non moins signalés.

A ce double titre, elle a des droits à la reconnaissance; et certes, une école qui a nourri dans son sein presque tous les hommes que la Belgique de 1850 compte parmi les anciennes illustrations du pays mérite une place glorieuse dans les souvenirs de la postérité.

Louvain est une des gloires de l'ancienne Belgique. Ne renions jamais les gloires du passé; de quelque côté qu'elles nous arrivent, nous devons les accepter avec empressement; car, comme il m'a été permis de le dire dans une autre circonstance, un peuple qui a foi dans son avenir aime et honore tout ce qu'il y a de grand et de noble dans son passé.

Si, dans la rapide esquisse que je me propose de tracer de l'histoire de l'université de Louvain, je tiens à rectifier des inexactitudes naguère énoncées dans cette même enceinte à l'occasion de la séance publique d'une autre classe de l'Académie (1), j'espère, Messieurs, que vous ne trouverez point dans mes paroles le cri d'un sentiment froissé, et encore moins un injuste regret de ce qui n'est plus. J'espère aussi que j'éviterai le reproche de m'être laissé conduire par une aveugle et partielle affection en faveur de mon sujet.

L'histoire trop peu connue de l'université de Louvain doit être l'objet non-seulement d'une respectueuse reconnaissance, mais aussi d'un impartial examen.

Je suis loin de me dissimuler que l'Université n'ait eu ses phases d'éclat et d'obscurcissement, de prospérité et de revers. Il en fut d'elle comme de toute autre institution humaine. L'organisation physique la plus heureuse et la plus forte a parfois ses moments de défaillance et de crise. Comment serait-il possible qu'un corps scientifique, qui vécut près de quatre siècles, ne ressentit aucune atteinte à certaines époques de sa longue existence ?

Malgré ces crises, Louvain ne perdit jamais le caractère qui devait lui demeurer propre, celui d'une école qui a bien mérité de la science, de l'Église et de l'État.

Entrons en matière, en jetant d'abord rapidement un coup d'œil sur ce qui a fait naître et grandir les universités en général.

Au moyen âge, dans un temps à peu près stérile pour les études, une des causes qui contribuèrent le plus au développement de l'intelligence humaine fut la création de grands centres d'enseignement, réunissant tout ce que le talent et la science avaient alors de plus illustre, et répandant ensuite des rayons lumineux dans toutes les di-

rections. L'initiative en avait été prise par les souverains pontifes; partout, à une époque bien antérieure à celle qu'on s'est plu à nommer le siècle de l'émancipation intellectuelle, ils intervenaient dans la fondation des universités, ils leur accordaient des privilèges, les honoraient par d'éminentes distinctions.

Les franchises accordées aux communes tracèrent en quelque sorte la règle à adopter en faveur de ces nouvelles corporations savantes.

Dans un temps où la centralisation administrative était entièrement inconnue, on sentit le besoin de détacher les universités des autorités locales et de les soumettre à une juridiction particulière, afin de maintenir l'unité dans les mouvements d'un grand corps enseignant. L'autorité des deux puissances y concourut efficacement; le chef de l'État, en affranchissant les universités de la juridiction temporelle, et le chef de l'Église, en leur accordant des privilèges et des exemptions canoniques en vertu desquelles ces corporations n'étaient soumises qu'à l'autorité suprême du pape.

Dans l'ordre civil, il y avait une assimilation marquante entre la liberté de la commune et la liberté et l'indépendance du corps académique, qui jouissait en outre, dans l'ordre religieux et canonique, des prérogatives les plus étendues.

C'est un fait important dans l'étude de l'histoire des universités. En le perdant de vue, on s'expose à se former des idées bien inexactes sur ce qui n'est plus et, sous plusieurs rapports, n'a plus une raison d'être aujourd'hui.

Les universités, constituées comme nous venons de le dire, présentèrent donc presque partout la forme d'une petite république régie par des lois particulières.

Lorsque le duc de Brabant, Jean IV, comprit l'avantage de fonder une université dans ses États, les règles à suivre pour l'organiser étaient établies ailleurs depuis longtemps. De commun accord avec le clergé et le magistrat de Louvain, il invoqua l'autorité du souverain pontife.

Au mois de décembre 1425, Martin V donna la bulle d'érection de l'université de Louvain. Savez-vous, Messieurs, quels sont les motifs qu'il place en tête de ceux qui le déterminent? C'est, dit-il, le devoir qui lui est imposé comme chef de l'Église de dissiper les ténèbres de l'ignorance, — le devoir d'étendre et d'encourager, dans l'intérêt de l'ordre public, autant qu'il est possible, les sciences de tout genre (2).

Mais pourquoi, dira-t-on, avant de fonder une école dans nos provinces, recourir à une intervention étrangère? Pour réponse, je me borne à citer les paroles d'un de nos anciens confrères. « Quand on fondait une université, a dit M. de Reiffenberg (5), on ne l'ouvrait pas seulement aux habitants d'une seule ville, d'une seule province, d'un seul pays, mais à tous les peuples : or, dans un temps où les rapports de nation à nation étaient encore imparfaits, qui pouvait détruire la méfiance, garantir la sécurité, si ce n'était un pouvoir suprême qui servait de lien à toute la société chrétienne, et qui en était la loi visible, la justice incarnée? » Ce pouvoir était seul capable de comprimer toutes les résistances, d'obliger les influences subalternes à se réunir dans un seul but et de garantir dans le domaine des croyances la pureté de la doctrine (4).

L'organisation interne de notre université se fit sur le modèle de celles de Paris, de Vienne et de Cologne, et cela à tel point que les anciens statuts de Louvain ne sont souvent que la reproduction littérale des statuts de ces

universités. Ces mêmes écoles, ainsi que celles de Pavie et de Bologne, donnèrent à Louvain ses premiers professeurs.

Six années à peine s'étaient écoulées depuis que les facultés de droit, de médecine et des arts avaient été constituées, et déjà la jeune Université avait acquis un degré remarquable de prospérité. Le pape Eugène IV trouva dans ce succès un motif pour compléter l'œuvre de son prédécesseur, en érigeant, à la demande de Philippe le Bon et du magistrat de Louvain, la faculté de théologie (5).

Pour acquérir la science, le Belge n'eut donc plus besoin de se rendre à grands frais dans les pays étrangers. Un établissement national florissait au milieu de nous. La jeunesse de nos diverses provinces se réunit en foule à Louvain; en puisant aux sources d'un même et unique enseignement supérieur, elle dut nécessairement subir une influence digne d'être remarquée. L'unité et les tendances sociales de cet enseignement comblaient en quelque sorte l'infranchissable abîme de la diversité et de l'incohérence de l'esprit provincial; peu à peu, par un lien nouveau, le germe du sentiment de l'unité nationale se formait et se développait dans les intelligences.

Ici se présente une autre considération qui n'est que la conséquence du fait que nous venons de signaler. Plus on étudiera l'histoire de nos anciennes institutions et celle de l'Université, plus on sera convaincu que cette Belgique qui a subi jusqu'en 1830 tant de revers et tant de dominations étrangères a dû en grande partie la conservation de son caractère national à l'influence de l'université de Louvain.

Mais n'anticipons pas sur les événements; continuons l'exposé des progrès de l'école.

Avant l'établissement de l'Université, la Belgique, privée d'un grand centre scientifique, était tributaire de l'étranger; mais l'étranger devint bientôt à son tour notre vassal littéraire. Cette suzeraineté morale et littéraire fit accourir à Louvain, des principales contrées de l'Europe, un nombre considérable d'étudiants. La gloire du nom belge y gagna.

Les succès de la nouvelle école furent tels que presque tous les savants qui se sont distingués parmi nous étaient ou membres ou élèves de l'Université. Le reproche d'ignorance et de mauvais goût qu'on s'aviserait de lui faire ne pourrait tendre, après tout, qu'à flétrir la nation et son histoire.

On ne négligea, à Louvain, aucun moyen propre à favoriser le développement des connaissances humaines. L'imprimerie y fut reçue de bonne heure; déjà en 1474, Jean de Westphalie y avait commencé, sous les auspices de l'Université, la série de ses belles impressions, premiers monuments de l'art typographique dans nos provinces (6).

La découverte de l'imprimerie donna un nouvel essor aux études, favorisées d'ailleurs puissamment par l'octroi de plusieurs privilèges que les papes et nos princes accordèrent à l'Université par des bulles, par des édits, par des indults ou concordats.

Qu'on me permette de faire remarquer en passant que la jurisprudence de l'époque avait consacré le terme de *concordat* pour désigner l'extension ou la confirmation d'un privilège.

C'est donc une assertion erronée de dire que, sous Charles-Quint, la puissance morale de l'Université était devenue telle que ce corps négociait avec le fier Empereur d'égal à égal, et que ce souverain, si intraitable sous tant

d'autres rapports, eut la faiblesse de laisser introduire dans une ordonnance le mot de concordat, expression qu'on croit être incompatible avec l'autorité souveraine et les droits de l'État (7). Mais il n'en est pas ainsi : le royal et puissant élève de Louvain comprenait mieux ses droits et ses devoirs; et l'école sur les bancs de laquelle il s'était assis autrefois, sous la direction d'un docteur destiné à porter la tiare (8), a su en toute circonstance rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.

Le privilège de nomination aux bénéfices ecclésiastiques, accordé par Sixte IV, en 1485, en faveur des gradués, et confirmé peu de temps après par l'empereur Maximilien et par Léon X, devint une source abondante d'émulation.

La concession pontificale avait pour but d'encourager non-seulement l'étude des sciences sacrées, mais aussi celle des sciences profanes (9).

Des membres de l'Université, enrichis par la jouissance de prébendes et d'autres fonctions ecclésiastiques ou civiles, se firent un devoir de contribuer, par de nombreuses fondations, à la splendeur matérielle de l'école et à l'éducation littéraire d'une jeunesse à talents, mais sans fortune. La charité et les sympathies de toutes les classes de la société étaient acquises à Louvain, à tel point même que peut-être aucun autre pays du monde n'offre l'exemple d'une plus grande libéralité en faveur de l'enseignement académique (10).

Lorsqu'on a vu Oxford ou Cambridge, on peut se représenter ce que fut Louvain avec ses Halles et ses quarante-trois collèges, avec sa riche dotation et toutes ses fondations boursières, avec ses exemptions et ses privilèges académiques, avec le mouvement de ses cinq à six mille

étudiants et avec le grave et solide enseignement de ses écoles. Le souvenir en appartient à l'histoire.

L'abondance des moyens de tout genre faisait fleurir les études. Érasme, entre autres, nous en fournit une preuve, lorsque, pour engager un de ses amis à venir s'établir à Louvain, il lui disait : *Est Lovanii coelum quod vel Italico quondam adamato praeferas; non amoenum modo, verum etiam salubre. Nusquam studetur quietius. Nec alibi felicior ingeniorum proventus. Nusquam professorum major aut paratior copia* (11). Ailleurs encore, dans ses lettres, il parle avec admiration du grand nombre des élèves et de la force des études (12).

L'Université n'était point restée stationnaire à une époque où, sous la protection d'un grand pape, on voyait le plus vif mouvement imprimé aux sciences, aux lettres et aux arts. Ce qui se passait à Louvain et ailleurs, dès l'aurore du grand siècle de Léon X, et par conséquent avant la venue du protestantisme, contribue à certifier que l'Église favorisait la marche de l'esprit humain, et que les premiers progrès scientifiques de la Renaissance ne furent pas dus au cri de liberté poussé dans l'Allemagne centrale par un moine saxon (13).

La fondation du collège des Trois-Langues, faite par le chanoine Jérôme Busleiden, sous la direction d'Érasme, son ami intime, exerça l'influence la plus salutaire sur le progrès des lettres en Belgique. Ce collège, le premier établissement de ce genre et qui servit de modèle à d'autres nations, était consacré à l'enseignement des langues grecque, latine et hébraïque et à ce qui forme avec la polémique le caractère distinctif du XVI^{me} siècle, la critique littéraire. L'histoire de la vie et des travaux des professeurs du collège des Trois-Langues est en quelque sorte l'his-

toire d'Érasme même, comme aussi celle des humanistes les plus célèbres qui continuèrent son école (14).

Si plus tard le roi Philippe II s'adressa à l'Université pour l'engager à seconder Arias Montanus et Plantin dans la colossale entreprise de l'impression de la Bible polyglotte, c'était parce que l'étude des langues orientales s'était conservée à Louvain (15).

Les hautes sciences, et surtout la théologie, étaient cultivées avec un succès et un éclat tel que Louvain rivalisait avec les universités les plus renommées.

Je n'insisterai pas sur les services rendus à l'Église par la faculté de théologie, lorsque, au XVI^{me} siècle, la réforme formula une vaste synthèse de toutes les hérésies antérieures. Ce sujet a été traité ailleurs (16) ; je ne ferai que le résumer en citant les paroles d'un écrivain français de la fin du dernier siècle : « Nous ne connaissons point d'école, » dit-il (17), qui ait plus fidèlement conservé la doctrine » et le langage des Pères sur le dogme et la morale jusqu'à nos jours. Sans les lumières qu'elle a répandues, » sans le zèle que ses divers membres ont employé pour » garantir les peuples contre le poison de l'hérésie, peut-être la religion catholique serait-elle entièrement éteinte » dans les Pays-Bas. »

Comme nous l'avons déjà indiqué, la critique et la controverse forment, dans les phases de l'intelligence humaine, le caractère distinctif du XVI^{me} siècle. Dans les luttes produites par le ferment des discussions religieuses de cette époque, on imputerait à tort à nos anciens théologiens un zèle aveugle et outré. Érasme lui-même, alors qu'il ne s'abandonnait pas à son amour-propre ou à sa causticité, les trouvait pleins de savoir, de candeur, d'humanité et de modestie : *Theologos Lovanienses*, dit-il (18),

candidos et humanos exerior... Non est hic minus eruditionis theologicæ quam Parisiis, sed minus sophisticæ minusque supercilii. Ils étaient les mêmes encore à une époque assez rapprochée de nous, pour que plusieurs de nos contemporains, qui ont connu les derniers membres de la faculté de théologie, en aient conservé un souvenir rempli de vénération.

Je sais que les théologiens de Louvain n'ont pas échappé à la banale accusation d'ultramontanisme; mais, en me plaçant au véritable point de vue de la question, je n'hésiterai pas à accepter le reproche comme un éloge (19).

Ce que je ne puis accepter ni comprendre, c'est que la faculté de théologie, qu'on reconnaît avoir été la gloire de l'Université, dût un jour devenir une des causes de la perte de cette institution (20). Pour celui qui ne se laisse pas guider par un étroit esprit de parti, la cause véritable de la ruine de l'Université se trouve ailleurs; j'aurai l'occasion de faire ressortir cette cause à la fin de mon discours.

Il ne m'appartient pas, Messieurs, de vous parler avec une connaissance suffisante de l'influence exercée par les facultés de droit et de médecine.

Un membre de notre Académie royale de médecine a pris à tâche de mettre en relief les célébrités médicales de Louvain. Dans un ouvrage aussi savant que consciencieux, il caractérise en général l'influence exercée par l'Université sur les sciences médicales, et, après avoir fait remarquer que nos autorités scientifiques, connaissant notre climat, notre sol et leur influence respective sur les maladies, imprimèrent à l'étude de la médecine un caractère en quelque sorte local, il s'exprime dans les termes suivants (21) : « La faculté de Louvain, placée en sentinelle avancée, examinait avec la plus scrupuleuse circonspec-

tion toutes les nouvelles doctrines qui se produisaient, les modifiait avant de les enseigner, en ce qu'elles pouvaient avoir de défectueux, ou les réfutait avec énergie si elles n'étaient pas basées sur la vérité et le bon sens. C'est aux professeurs de cette école que l'on doit la circonspection de nos médecins dans tous les cas où il s'agissait d'établir une théorie nouvelle..... Les découvertes utiles, faites par des médecins étrangers, étaient certainement connues en Belgique; mais ce n'était qu'après les avoir soumises au creuset de l'expérience que nos médecins les adoptaient, en les modifiant d'après la nature du climat et la position topographique du pays. C'est ainsi qu'il ne se fit jamais en Europe de mouvement scientifique auquel les professeurs de Louvain restassent étrangers. »

La faculté de droit eut une destinée plus brillante. Lorsque presque toutes les écoles se traînaient encore laborieusement dans les sentiers de la routine, Louvain put s'enorgueillir de la part que ses professeurs prirent à la révolution qui fit changer la face de la science du droit, en substituant l'enseignement théorique à la méthode obscure et presque barbare des glossateurs. Gabriel Mudaeus prit la glorieuse initiative (22); il laissa après lui cette grande et noble lignée de jurisconsultes qui, dans la chaire académique et dans les hautes fonctions de la magistrature ou de l'administration publique, illustrèrent le pays jusqu'à la fin du dernier siècle. Un ouvrage couronné par la Classe des lettres énumère leurs travaux (25); et, ce qui est bien honorable pour la mémoire de nos anciens jurisconsultes, aujourd'hui encore nos magistrats les plus éminents et les membres les plus instruits du barreau continuent à apprécier hautement ces travaux auxquels la science moderne a consacré un tribut légitime d'hommages.

A Louvain, les professeurs de toutes les facultés se donnaient la main pour faire fleurir les études à l'ombre d'une discipline sage et sévère. Tout y concourait pour former des hommes laborieux et instruits, attachés au pays et à ses institutions. L'ancienne ALMA MATER savait inspirer à ses enfants, avec l'amour de la science et de la foi et avec le respect dû à l'autorité, les sentiments généreux et énergiques du patriotisme.

C'est ainsi que par l'action lente, mais continue, d'un enseignement homogène de près de quatre siècles, s'est formé parmi nous un esprit public et s'est conservée l'unité et la force du sentiment national qu'aucune domination étrangère n'est parvenue à étouffer.

Nous avons reconnu tour à tour pour nos maîtres l'Espagne et l'Autriche, et néanmoins le clergé, comme la magistrature administrative et judiciaire, formés à une école commune avec les autres sommités sociales, faisaient marcher de pair avec leur respect pour l'autorité souveraine leur attachement aux vieilles franchises du pays. Cet attachement se montra si vif et si ardent quelquefois que, dans certaines circonstances, on vit se manifester les nobles et patriotiques espérances que 1850 a réalisées pour nous.

Quoique l'Université ait toujours été attachée à la conservation de sa constitution primitive et de ses privilèges, de même que partout ailleurs le Belge se montrait attaché aux franchises du pays et de la commune; le corps académique ne fut cependant jamais frondeur. Conseil du prince dans les matières de doctrines, dit M. de Reiffenberg (24), l'Université s'immisçait quelquefois dans les affaires civiles, mais presque toujours sans outre-passer le cercle de ses attributions, souvent même dans un but

d'utilité, et jamais elle ne donna l'exemple de ces usurpations tumultueuses, de ces empiétements ambitieux dont l'université de Paris, entre autres, se rendit coupable.

La modération réunie à la noblesse du courage civique caractérisait les membres de l'Université même dans les circonstances les plus délicates et les plus difficiles.

Sous Philippe II, un théologien de Louvain, le célèbre Sonnius, s'épuisait en efforts pour faire adoucir la sévérité des édits promulgués contre les sectaires (25). Pour mettre un terme à de longues et sanglantes divisions, l'Université se prononça hautement en faveur de la pacification de Gand (26). Dans le fort de nos calamités publiques, sous l'impitoyable duc d'Albe, des membres de l'Université osèrent prendre la défense des victimes que le bourreau réclamait comme une proie. L'ancien président du collège des Trois-Langues, Nicolas à Castro, devenu évêque de Middelbourg, s'opposait, dans l'intérêt de ses pauvres ouailles, à l'odieuse exaction du dixième denier (27). Lorsque le vainqueur de Saint-Quentin et de Gravelines allait être conduit à l'échafaud avec le compagnon de son infortune, un autre professeur de Louvain, devenu évêque d'Ypres, Martin Rythovius, fit des efforts énergiques pour fléchir l'Espagnol et pour l'empêcher d'ajouter un nouveau crime à tant d'autres (28). Peu de temps auparavant, par un ordre du duc d'Albe, le fils du prince d'Orange, le jeune comte de Buren, qui étudiait les belles-lettres à Louvain, avait été enlevé et transporté en Espagne. Cet enlèvement était une violation des privilèges de l'Université, qui se hâta de faire des représentations pleines d'énergie; mais, pendant l'absence du duc d'Albe, un confident digne du maître se contenta de répondre dans un latin dont la barbarie est passée en proverbe : *Non cura-*

mus privilegios vestros (29). Si la Belgique fut enfin délivrée du duc d'Albe, c'est en grande partie à l'influence des professeurs en théologie que son rappel doit être attribué. La Faculté réunie en assemblée générale, sous la foi du serment, écrivit une lettre confidentielle à Philippe II pour lui exposer l'état calamiteux du pays et pour solliciter le rappel du soldat farouche qui a laissé parmi nous un nom éternellement odieux (30).

Sous les archiducs Albert et Isabelle, le pays, se livrant à l'espoir d'un meilleur avenir, commença à respirer après un demi-siècle d'oppression, de guerre, d'anarchie et de désordre. Ces princes aimaient les sciences et les arts; ils donnèrent plus d'une marque du haut intérêt qu'ils portaient à l'université de Louvain.

Mais cette université, comme toutes les autres institutions nationales, avait ressenti le contre-coup de la longue agitation et des luttes sanglantes du XVI^{me} siècle. Pendant l'orage des événements politiques, il s'était glissé dans cette école des abus qu'il fallait redresser; l'administration des dotations et des fondations académiques avait été désorganisée; la position des professeurs se trouvait amoindrie sous le rapport scientifique et pécuniaire, et surtout, il était devenu nécessaire d'imprimer à l'enseignement des sciences sacrées et profanes une direction plus régulière et plus forte.

Pour raffermir l'Université sur ses bases, il fallait le concours des deux puissances qui avaient présidé à son érection.

A cet effet, déjà en 1606, deux commissaires avaient été désignés. C'était Jean Drusius, député aux États de Brabant et abbé de Parc, près de Louvain, et Étienne Van Craesbeke, conseiller de Brabant. L'un et l'autre tenaient par plus d'un lien à l'école dont la *visite* allait leur être

confiée : Drusius y avait pris le grade de licencié en théologie; Van Craesbeke y avait naguère brillé comme docteur et professeur en droit civil et canonique.

L'autorité religieuse, aussi bien que l'autorité civile, concourut pour investir les deux commissaires des pouvoirs qui leur étaient nécessaires. Cette double délégation, l'une canonique et l'autre civile, est consignée dans deux actes publics émanés l'un du nonce apostolique, en date du 7 juin 1607, et l'autre des archiducs, en date du 27 juillet de la même année. Ces deux documents expliquent clairement le but de la visite, que d'ailleurs l'Université elle-même désirait vivement (51).

La visite, d'abord entravée par la guerre, reprise ensuite après la trêve conclue en 1609, se termina à la satisfaction générale en 1617, époque à laquelle l'acte de la *visite* fut publié dans une réunion solennelle de tous les membres de l'Université.

L'ordonnance d'Albert et Isabelle devint la grande charte académique, en vertu de laquelle se régla désormais tout ce qui concernait la juridiction des autorités universitaires, les privilèges du corps, les intérêts de l'enseignement et ceux des collèges, les droits et les devoirs des professeurs de toutes les facultés, la collation des grades, la discipline et la conduite des étudiants et des fonctionnaires. Les archiducs, dans le préambule même de leur ordonnance, déclarent que toutes ces dispositions ont été prises de concert avec le saint-siège : *Juncta in primis Sedis Apostolicae auctoritate* (52). En 1758, la faculté de droit, dans une lettre au comte de Cobenzl, confirme le fait de cette intervention pontificale, que le bref de Paul V rend incontestable (53).

Ce bref prescrit l'observation rigoureuse de l'acte de la

visite (54). Dire, avec je ne sais quel canoniste suranné de l'école fébronienne, que les archiducs n'ont jamais accordé le *placet* au bref pontifical et que la cour de Rome, en adressant cet acte à l'Université, avait agi à l'insu du souverain légitime du pays (55), c'est méconnaître d'une manière étrange les faits et les principes.

Ce qui est également contraire à la vérité, c'est que, par la *visite* d'Albert et Isabelle, la constitution primitive de l'Université aurait été changée, et qu'elle devint ainsi *de droit et de fait un établissement dirigé par l'État* (56).

Après avoir vu comment la *visite* fut faite et sanctionnée par l'autorité des deux puissances, que l'on examine d'un bout à l'autre l'ordonnance des archiducs, et que l'on dise si un seul des cent et cinquante-trois articles de cette ordonnance est de nature à légitimer l'assertion que *l'ordonnance était une véritable organisation de l'enseignement supérieur par le pouvoir civil* (57). Il est vrai qu'en vertu de l'article 148 de l'édit, l'abbé de Parc fut chargé de surveiller l'exécution des règlements de la *visite* (58); mais les attributions de sa charge n'émanaient pas uniquement d'une délégation faite par le pouvoir civil seul. D'ailleurs, Drusius s'acquitta de sa mission avec tant de zèle et de sagesse qu'à l'époque de sa mort, arrivée en 1654, toutes les dispositions prises, en 1617, étaient en pleine vigueur, et qu'on reconnut l'inutilité de nommer un nouveau délégué pour continuer à en surveiller l'exécution.

Pendant cette période de son existence, l'Université suivit avec une ardeur nouvelle la marche progressive des sciences et des lettres. La renommée de ses professeurs, les ouvrages qu'ils ont produits, et le nombre prodigieux d'élèves accourant de toutes les parties de l'Europe pour entendre leurs leçons, le prouvent suffisamment.

Cependant, on est venu nous dire qu'une université rivale éclipsait alors complètement celle de Louvain prête à tomber dans le marasme; que *Leyde était l'expression du mouvement, et Louvain celle de l'immobilité*; que *Leyde avait la liberté d'examen, et que Louvain avait des chaînes* (59).

Loin de moi, Messieurs, de vouloir contester le mérite éminent des professeurs célèbres qui ont honoré l'université de Leyde et les provinces-unies des Pays-Bas. Mais n'oublions pas que l'université de Leyde, fondée en 1575, est venue chercher son organisation à Louvain, et que les plus distingués parmi ses premiers professeurs, tels que Janus Douza, Pierre Forestus, Juste Lipse, Rembert Dodonée, Charles de l'Écluse et plusieurs autres sortaient de Louvain.

Oui, Leyde avait une certaine liberté d'examen, mais une liberté traînant à sa suite les luttes et les aberrations philosophiques et théologiques les plus déplorables. Le socinianisme de Conrad Vorstius, le semi-pélagianisme d'Episcopius, l'audacieuse et insupportable vanité de Scaliger, les débordements scandaleux de Dominique Baudius, les doctrines antisociales de plusieurs autres ternirent l'éclat de l'école de Leyde. Les opinions et les écrits de Jacques Arminius y occasionnèrent de graves désordres. Les disputes théologiques y devinrent des querelles politiques; elles menacèrent les Provinces-Unies d'une guerre civile, aigrirent les débats du synode de Dordrecht, et firent tomber sur l'échafaud la tête du vénérable Olden Barneveld.

Louvain peut se féliciter de n'avoir jamais connu ni ce mouvement ni cette liberté d'examen. Louvain avait des chaînes, — mais des chaînes dont le premier anneau se rattache à la chaîne éternelle qui relie le ciel à la terre; — des chaînes qui n'entravent en aucune façon le libre développement de la science.

Louvain tenait à s'éclairer paisiblement à la double lumière de la foi et de la science. On y croyait que c'est engendrer le désordre intellectuel et moral, que de creuser un abîme entre deux puissances faites pour agir ensemble sur les hommes. A Louvain l'enseignement tendait à fortifier les cœurs, à assainir les idées, à réchauffer les convictions religieuses et scientifiques, à développer les germes de cette vertu morale et civique qui sait se soumettre sans servilité et rester libre sans révolte.

Maintenant, Messieurs, continuons à suivre la marche des événements, et considérons leur influence sur l'Université pendant le XVIII^{me} siècle.

La première moitié du XVIII^{me} siècle, comme aussi une grande partie du XVII^{me}, remplit de tristes pages dans nos annales. La faiblesse de la maison d'Espagne, la puissance toujours croissante des Provinces-Unies, la guerre de la succession, les occupations du pays sous Louis XIV et sous Louis XV, le concours de plusieurs autres causes politiques avaient affaibli ou condamné à une dure inaction presque toutes les forces vives de la Belgique.

Malgré les nombreux obstacles qui arrêtaient alors parmi nous le développement intellectuel, l'Université continua cependant à remplir honorablement sa mission.

Vers le temps auquel on prétend que l'Université était tellement déchue qu'à peine on savait en Europe si l'académie de Louvain existait encore (40), elle donna à la science bien des noms illustres et forma des établissements propres à favoriser les progrès scientifiques. Verheyen créait alors par ses travaux la connaissance de l'anatomie médico-chirurgicale (41); l'illustre Rega présidait à l'établissement d'un jardin botanique et d'un des plus beaux amphithéâtres d'anatomie (42); les salles de

l'école des Arts destinées aux expériences physiques et aux disputes en philosophie recevaient des agrandissements (45); les majestueuses constructions de la bibliothèque et des auditoires étaient élevées à grands frais aux Halles où plus tard on créa, en outre, une imprimerie académique (44). Alors aussi un grand pontife, Benoît XIV, encourageait l'Université par des brefs pleins d'éloges et par l'envoi de la collection complète de ses œuvres (45). Alors aussi une grande et bien-aimée princesse, qui fit renaître en Belgique le repos et la prospérité, donna à l'école de Louvain les marques d'une affectueuse sollicitude.

En 1775, l'impératrice Marie-Thérèse fit adresser à l'Université des exemplaires de la médaille consacrée à la mémoire de Van Swieten. « Notre auguste maîtresse, dit » la lettre d'envoi, écrite par le président de Neny, se rap- » pelant que feu le baron Van Swieten a puisé ses pre- » mières instructions dans l'université de Louvain, m'a » fait remettre et m'a ordonné de distribuer entre vous » une quantité de médailles qu'elle a fait frapper en l'hon- » neur de cet homme célèbre..... Cette nouvelle preuve de » la protection éclairée que Sa Majesté accorde aux scien- » ces et la manière éclatante dont elle honore les hommes » qui les ont illustrées ne feront pas moins d'impression » sur vous que la distinction flatteuse avec laquelle elle a » daigné, en cette occasion, se souvenir de son univer- » sité de Louvain (46). »

Le témoignage officiel de 1775 peut nous faire oublier l'assertion outrageante du comte de Cobenzl. Comme le prouve une lettre du juillet 1765, il ne voyait à Louvain que *des gens peu faits pour maintenir le bon goût et entièrement livrés à la barbarie pour les sciences et à la rusticité pour les mœurs* (47). Si nous connaissions moins les idées

politiques de ce ministre, qui nourrissait peu de sympathies pour la Belgique et qui était intéressé à y faire prévaloir des théories nouvelles, nous devrions peut-être faire ressortir avec sévérité toute l'absence de son bon goût et de sa bonne foi. On sait d'ailleurs que Cobenzl marchait d'accord avec le prince de Kaunitz et que celui-ci s'était constitué, dans les conseils de la pieuse Marie-Thérèse, le représentant de la philosophie du XVIII^{me} siècle (48).

Quoique quelques-unes des mesures prises par le gouvernement de cette princesse rencontrassent une respectueuse résistance de la part d'un corps naturellement jaloux de la conservation de ses privilèges (49), cependant l'Université accueillit avec reconnaissance les différents édits portés, soit pour supprimer des abus invétérés par l'âge ou produits par les malheurs des temps, soit pour établir dans l'enseignement des améliorations réclamées par les besoins de l'époque.

Pour favoriser plus efficacement encore le développement des sciences et des lettres, l'Impératrice fonda l'Académie de Bruxelles. Parcourons les cinq volumes de nos anciens Mémoires et la collection des Mémoires couronnés, et dites-moi, Messieurs, si l'université de Louvain, représentée par ses professeurs et par ses anciens étudiants, n'y occupe pas une place bien honorable ?

Après Marie-Thérèse, un empereur plein de vastes projets et d'idées extraordinaires, — un prince qu'on a dit avoir été dupe des opinions régnantes et même de ses propres vertus, — inaugura un système général de réformes qui s'étendirent à toutes les institutions du pays et qui aboutirent aux résultats les plus funestes (50).

Louvain, attaché à des principes opposés aux réformes, devint nécessairement l'objet des rigueurs du Gouverne-

ment. La faiblesse de l'enseignement académique fut le prétexte mis en avant pour démolir peu à peu un corps dont la haute influence contrariait les vues de ceux qui étaient intéressés à faire triompher la réaction politique et religieuse de cette époque.

Je me garderai bien de contester que, dans la dernière moitié du XVIII^{me} siècle, le système des études n'ait eu besoin d'aucune amélioration. Je comprends qu'il y avait beaucoup à faire pour toutes les branches de l'instruction; mais ce que je ne puis comprendre, c'est qu'on veuille que Louvain seul aurait dû devancer son siècle, et qu'à son égard, on soit beaucoup plus exigeant qu'à l'égard des universités de Paris et de Leyde, où l'enseignement des sciences mathématiques et physiques, entre autres, n'était alors pas plus complet qu'à Louvain.

Là comme ailleurs, cette partie de l'enseignement académique avait pour but principal de préparer les jeunes gens aux études médicales, et elle s'adressait à de jeunes intelligences telles qu'elles avaient été formées dans les écoles préparatoires de ce temps. Le grade de docteur en sciences était alors inconnu, et l'ancienne organisation universitaire différait radicalement, sous ce rapport, de celle que nous avons aujourd'hui. Il ne faut donc pas, à cette époque, chercher dans les universités un enseignement régulier des mathématiques transcendantes, ni de physique mathématique. Pendant cette période du XVIII^{me} siècle, ce n'est pas dans les chaires des universités, mais dans les études solitaires du cabinet ou par l'action commune de quelques sociétés savantes que le génie a fait éclore, en ce qui concerne les sciences exactes, des entreprises utiles et des découvertes étonnantes.

Si l'on veut se donner la peine de parcourir quelques

anciens cahiers du cours biennal de philosophie qui était dicté dans les quatre pédagogies de la faculté des Arts ou la collection des thèses imprimées, on pourra se convaincre qu'à Louvain plus qu'ailleurs, peut-être, on s'inclinait respectueusement devant les grands noms des Copernic, des Galilée, des Descartes, des Leibnitz, des Newton. Leurs mémorables découvertes attirèrent de bonne heure l'admiration générale, et elles y étaient devenues l'un des éléments de l'instruction publique (51).

Dans l'enseignement des sciences proprement dites, on suivait généralement, à Louvain, les théories qui avaient le plus de cours dans le monde savant, quelque neuves qu'elles pussent être d'ailleurs. Ainsi, lorsque le système de l'abbé Nollet, pour l'explication des phénomènes électriques, fut renversé par la doctrine de Franklin, l'Université fut une des premières à enseigner la nouvelle doctrine, malgré la répugnance que les idées philosophiques et politiques de l'auteur durent faire naître (52). Lorsque la chimie était encore dans l'enfance, le professeur Van Bouchaute l'enseignait déjà avec certaine supériorité; car il fut un des premiers à se familiariser avec la nouvelle théorie qui a immortalisé le nom de l'infortuné Lavoisier (55). Un de nos plus savants et plus laborieux confrères a prouvé que la priorité de la découverte du gaz de la houille est irrévocablement acquise à un professeur de Louvain. « Tous ceux qui ont connu Minkelers, dit M. Mor- » ren dans la notice qu'il a lue à la séance publique du » 16 décembre 1858 (54), se plaisent à citer sa dextérité, » son habileté, sa précision dans l'art des expériences, » et, certes, c'est quelque chose pour un professeur de » physique. Cette dextérité, il la communiquait à ses » élèves, rare et précieux talent qui eut sur l'enseigne-

» ment en Belgique d'heureux résultats , puisqu'il en est
 » parmi eux..... qui sont appelés aujourd'hui aux mêmes
 » chaires où brillait leur ancien maître avec tant d'éclat. »
 Minkelers n'était pas seulement un habile physicien et un chimiste distingué, il devait, en outre, posséder des connaissances profondes en minéralogie et en paléontologie, d'après le témoignage même de l'illustre Cuvier (55).

L'enseignement des sciences exactes n'était donc pas si stationnaire, si arriéré à Louvain. Nous n'hésitons pas à le dire, tout l'enseignement académique, dans ses différentes parties, y avait conservé un caractère d'élévation et de dignité dont presque toutes les autres universités avaient perdu les traditions vers la fin du XVIII^{me} siècle. A Louvain, les grades de licencié en théologie, en droit et en médecine ne s'accordaient qu'après des examens sévères; le grade de docteur était réservé à des hommes d'élite. Ailleurs la science, devenue semblable à une créature sans pudeur et tombée au dernier degré de l'avilissement, accordait à prix d'argent ses faveurs et ses distinctions. L'abaissement moral d'une société prête à se dissoudre semblait avoir envahi le domaine de l'enseignement; l'obtention d'un diplôme n'était plus qu'une affaire d'argent. Un homme tristement célèbre dans l'histoire de la révolution française a consigné dans ses mémoires un trait qui prouve jusqu'à quel point la vénalité des grades académiques était parvenue dans certaines universités de son pays. Sa propre expérience lui avait appris qu'on y vendait tout, et les degrés, et les thèses et les arguments (56).

Il me reste, Messieurs, à vous parler de l'Université pendant les dernières années de son existence.

Joseph II, par un édit du 18 juin 1789, avait enfin révoqué la *Joyeuse-Entrée* même, et ainsi il viola, comme on

l'a dit avec raison (57), le pacte fondamental conclu entre lui et la nation. Mais les innovations introduites par l'Empereur dans nos institutions politiques et religieuses ne furent pas maintenues. Ses successeurs, Léopold et François, rétablirent l'ancien ordre des choses, et pour ce qui regarde l'université de Louvain, qui avait été bouleversée de fond en comble, un acte impérial confirma son ancien état constitutionnel, en déclarant qu'elle *est et demeurera corps brabançon, qu'en conséquence, elle doit et devra être traitée en toute chose conformément à la Joyeuse-Entrée*, et que ses droits et ses privilèges lui sont garantis (58).

Dans l'intervalle, l'orage grondait en France. Le bouleversement général préparé par la philosophie incrédule du XVIII^{me} siècle allait atteindre la Belgique; tout devait s'engloutir sans distinction dans le gouffre creusé par la république une et indivisible. La spoliation révolutionnaire, dit un savant jurisconsulte français (59), s'exerça au préjudice de l'humanité représentée dans ses misères et dans sa grandeur : — dans ses misères, par ses membres les plus infirmes que recueillaient les hospices et les établissements de charité; — dans sa grandeur, par les vertus chrétiennes qui se dévouaient au malheur, et par les sciences et les lettres qui faisaient la force et l'ornement de la société. Quand la révolution confisquait les biens des hôpitaux et des fabriques, elle changeait les hôpitaux et les églises en prisons et en clubs; quand elle supprimait l'Académie française, elle assistait au triomphe de Marat, l'indigne agresseur de l'Académie des sciences (60). Un matérialisme impitoyable se promenait, la hache à la main, dans toute l'étendue du domaine social, depuis l'asile du pauvre et du vieillard jusqu'au sanctuaire des sciences et des lettres.

Bientôt arriva, pour l'université de Louvain, l'heure à laquelle elle devait expier devant la justice révolutionnaire son attachement au pays et aux principes conservateurs de l'ordre. Son agonie fut longue, mais pleine de courage et de dignité. Lorsque, pour l'avilir avant de l'immoler, on voulut la forcer de prendre part aux fêtes républicaines dans le temple de la Raison, l'Université déclara qu'elle refuserait toujours de retarder, au prix d'une honteuse prévarication, le moment de sa ruine. Les membres du corps académique s'écrièrent avec une noble énergie : « Si nous » devons périr, mourons avec honneur et courage sans » renier la foi et les traditions de nos ancêtres (61). » L'arrêté qui porta le coup fatal dit que l'Université doit disparaître parce que, *par sa forme et par la nature des sciences qui y sont enseignées, elle ne suit pas le mode d'instruction publique CONFORME AUX PRINCIPES RÉPUBLICAINS* (62).

Je n'ajouterai plus qu'un seul mot. Le dernier cri poussé généreusement pour empêcher la réunion de la Belgique à la France s'élança du cœur d'un ancien étudiant de Louvain. L'Académie l'a compté au nombre de ses membres (65).

Messieurs, je dois terminer ici des considérations déjà trop longues peut-être, mais qui néanmoins paraîtront incomplètes si l'on considère que l'histoire de l'université de Louvain pourrait renfermer dans son cadre le tableau de tout ce qui a honoré nos provinces pendant près de quatre siècles.

Cet établissement, enraciné dans le pays, s'était associé à tous nos progrès dans les arts et les lettres; il fut le foyer d'où rayonnèrent sur la Belgique la religion et la science. Louvain fut, en quelque sorte, le centre et le pivot d'une communauté d'idées nationales et patriotiques qui se forma entre les hommes les plus influents des diffé-

rentes provinces, séparées alors les unes des autres par les institutions politiques et administratives les plus divergentes. L'homogénéité de l'enseignement académique établit un lien moral et intellectuel entre des éléments divers, auxquels elle donna une force de cohésion remarquable. Cette unité et ce lien ont fait germer l'idée de l'unité nationale. A d'autres temps était réservé le bonheur de la voir croître et grandir.

Nous, Messieurs, nous plus heureux que nos ancêtres, nous ranimés par les glorieux souvenirs de nos anciennes traditions et éclairés par l'esprit moderne du progrès, nous avons obtenu, en 1850, l'accomplissement providentiel des longs désirs du passé : UNE PATRIE , SON INDÉPENDANCE ,
UNE DYNASTIE NATIONALE.

NOTES.

(1) Discours prononcé à la séance publique de la Classe des sciences le 18 décembre 1855, par M. Stas, directeur de la classe; dans le *Bulletin de l'Académie*, t. XX, part. 5^{me}, pp. 401-446.

(2) *Ipse Dominus ad hoc suae miserationis dignatus nobis, licet immeritis, sponsae suae universalis ecclesiae regimen pia dispensatione commisit.... ut in Petri specula positi tamquam de supremo vertice ad infima mundi.... reflectentes intuitum.... quid statui conveniat fidelium quorumlibet, prospiciamus attentius; et qualiter a fidelibus ipsis profugatis ignorantiae tenebris, illi post supereminentissimam summi opificis notionem per ejusdem sapientiae donum in via mandatorum directi, ad veri luminis perlingant claritatem, solertius intendentes eo ad quacrendam ipsius sapientiae alimenta literarum studia, per quae... pax et tranquillitas utlibet solidantur, omnisque conditionis humanae dilatatur prosperitas.* Voyez la bulle de Martin V dans les *Privilegia*

Academiae Lovaniensis, Louv., 1728, in-4°, part. I, p. 1. Les détails relatifs à l'érection de l'Université se trouvent dans Vernulaeus, *Academia Lovaniensis etc.*, in-4°, dans les *Fasti Academici* Lov. de Valerius Andreas, et dans les *Recherches historiques sur l'érection, la constitution, les droits et privilèges de l'université de Louvain*, du docteur Vande Velde; Louv. 1788-1789, 6 num. in-8°.

(5) *Premier mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain*, p. 53, dans le tom. V des nouv. Mémoires de l'Académie.

(4) Comme l'instruction publique, dit le docteur Van de Velde dans ses *Observations critiques et historiques*, p. 5, intéresse la foi et les mœurs, et qu'elle influe d'une manière directe sur le bonheur et la tranquillité tant de l'Église que de l'État, on a cru de tout temps dans les pays catholiques que, dans l'institution des universités, l'intervention de l'autorité ecclésiastique était absolument nécessaire. Cette intervention se remarque dans l'établissement de toutes les anciennes universités, depuis le XIII^{me} siècle jusqu'à la fondation de l'université de Fulde, en 1752, confirmée par Clément XIII. Les dix-neuf universités que le XV^{me} siècle a vues naître avec celle de Louvain ont été toutes fondées ou confirmées par le saint-siège, à la demande des princes qui désiraient les voir érigées dans leurs États. L'université de Leipzig entre autres, pour en rappeler le souvenir, avait choisi pour son grand sceau l'image des apôtres saint Pierre et saint Paul. Voyez *Georgii Hagelgans Orbis literatus academicus Germanico-Europaeus*, Francfort, 1757 in-fol., ouvrage qui donne les sceaux de différentes universités; et la note 2 du discours latin prononcé le 4 novembre 1854, à l'occasion de l'installation de l'Université Catholique, où se trouve l'énumération chronologique de toutes les universités fondées en Europe avec l'intervention du saint-siège.

Grégoire XVI résume un grand fait historique, lorsque, dans le bref d'érection de l'Université Catholique, il dit : *Celebriores illustrioresque Europae universitates non nisi ex sententia et assensu Romanorum Pontificum fuisse constitutas gravissimae illarum historiae amplissime testantur*. Les écrivains protestants les plus érudits signalent aussi ce fait et ils y reconnaissent un des services les plus éminents rendus par la papauté à la civilisation.

(5) Eugène IV s'exprime de la manière suivante dans la bulle

d'érection de la faculté de théologie : *Pro parte dilectorum filiorum, nobilis viri Philippi Burgundiae et Brabantiae ducis, necnon Burgimastorum, Scabinorum et Communitatis oppidi praedicti* (Lovanien-sis), *petitio continebat hujusmodi studium* (academicum a Martino V erectum) *in ipso oppido plurimum vigere, et quod si ibidem theologiae facultas invalesceret, ad fidei propagationem conferret orthodoxae, Nos..... ipsorum in hac parte supplicationibus inclinati, auctoritate praedicta* (apostolica) *statuimus et ordinamus, quod etiam deinceps in dicto oppido facultas theologiae hujusmodi futuris perpetuis temporibus vigeat et observetur.* Voyez *Privilegia Acad. Lov.* p. 52.

Ce qui arriva à Louvain eut lieu encore ailleurs, et plus d'une fois les papes n'accordèrent le privilège d'ériger une faculté de théologie que lorsque les autres facultés étaient déjà constituées. Rudolphe d'Autriche obtint du pape Urbain V, en 1365, la bulle d'érection d'une université à Vienne, composée des facultés de droit, de médecine et des arts; la faculté de théologie n'y fut ajoutée que sous l'archiduc Albert III qui en reçut le privilège du pape Urbain VI, en 1388.

Dans les notes du discours *De laudibus quibus veteres Lovanien-sium Theologi efferrî possunt*, p. 21, nous avons indiqué les motifs que Martin V peut avoir eus pour réserver à Louvain l'érection de la faculté de théologie.

Parcille réserve, dit le docteur Van de Velde dans ses *Observations*, p. 24, était de la part des souverains pontifes, dans certaines circonstances, une mesure pleine de sagesse et de prévoyance. Le saint-siège n'accorda guère le privilège d'ériger une université ou *étude générale* (STUDIUM GENERALE) qu'à des conditions onéreuses qui étaient toutes en faveur de l'étude à établir. La réserve excitant le désir d'avoir une *étude générale* complète par l'institution de la faculté de théologie devait puissamment engager les intéressés à remplir ou, comme on dit en termes de droit, à *purifier* les conditions prescrites par le saint-siège dans l'acte constitutif de l'Université. C'est ce que le magistrat de Louvain, en cédant à perpétuité au recteur et à l'Université toute la juridiction nécessaire pour le régime du nouvel établissement, appelle agir *pro purificatione literarum apostolicarum*.

La réserve pouvait donc quelquefois devenir nécessaire, et, en tout cas, elle était utile et propre à assurer l'exécution des dispositions

prises dans une bulle pontificale en faveur de l'enseignement académique.

Les papes se réservèrent plutôt la faculté de théologie que toute autre, parce que cette faculté occupait non-seulement le premier rang, mais aussi parce qu'elle était considérée comme donnant en quelque sorte la perfection aux autres facultés. La nature et l'importance de son objet intéressait alors presque toutes les classes de la société; son influence sur le bon ordre et la discipline académique, ainsi que sur la conduite et les mœurs des professeurs et des étudiants, était plus directe et plus efficace; et, à une époque où les autres branches des connaissances humaines étaient moins cultivées ou même quelques-unes entièrement inconnues, la théologie fournissait le plus grand nombre de savants distingués propres à établir au loin la renommée d'une université.

Ces avantages, qui caractérisent la faculté de théologie, devaient naturellement en faire désirer et solliciter l'établissement tant de la part du souverain que du pays ou de la ville qui s'intéressaient à avoir une université ou *étude générale* complète. Ainsi, à Louvain, on s'empressa d'exécuter toutes les clauses et conditions prescrites par la bulle de Martin V, et cet empressement devint un puissant motif pour obtenir d'Eugène IV ce qui manquait encore.

(6) Les annales typographiques, dit Lambinet, font foi que l'on doit, en grande partie, les progrès et la propagation de l'imprimerie aux universités, où se trouvait le plus grand nombre de savants, et aux monastères et aux églises cathédrales qui étaient dépositaires des manuscrits les plus précieux de l'antiquité.

Deux villes de la Belgique, Louvain et Alost, se disputent l'honneur d'avoir reçu en premier lieu la typographie. Malgré le savant plaidoyer publié dernièrement par le père Van Iseghem en faveur d'Alost dans la *Biographie de Thierry Martens d'Alost, premier imprimeur de la Belgique, suivie de la bibliographie de ses éditions*, la question ne paraît pas encore définitivement résolue contre Lambinet qui tient pour Louvain et Jean de Westphalie. (*Origine de l'Imprimerie*; 2^e édit., Paris 1810, tom. II, p. 1 et suiv.)

M. Bernard, dans son ouvrage sur *l'Origine et les débuts de l'imprimerie en Europe*, Paris, 1853, in-8°, tom. II, p. 401, croit qu'il est

incontestable que c'est à Alost qu'on a imprimé d'abord, mais que c'est Jean de Westphalie qui a apporté l'imprimerie dans cette ville.

Une controverse à propos de Jean de Westphalie est de savoir s'il a été l'ouvrier ou l'associé de Thierry Martens? Le père Van Iseghem soutient, avec quelque exagération peut-être, les droits de Thierry d'Alost. M. Van der Meersch, dans le *Messenger des sciences historiques*, 1835, p. 400 et suiv., incline vers l'opinion défendue par M. de Gand et le père Van Iseghem. M. Bernard se range du côté de Jean de Westphalie. Celui-ci, dit-il, s'étant rendu dans la Belgique pour y exercer son art, y fit la connaissance de Martens, qui l'engagea à venir à Alost, sa ville natale. Jean suivit ce conseil et publia à Alost, en 1475, les trois ouvrages suivants : 1° *Speculum conversionis*; 2° *Libellus de duobus amantibus*; et 3° *De salute sive aspiratione anime ad Deum*. Par reconnaissance, il avait appris son art à Thierry Martens, qui l'aida dans l'impression du livre de Pierre d'Espagne (*Textus summularum*) terminé le 26 mai 1474. Il jugea donc convenable d'associer son jeune ami à la gloire comme il l'avait été à la peine : voilà pourquoi le nom de Thierry Martens paraît dans la souscription de ce livre à côté de celui de Jean de Westphalie : *Impressus in Alosto oppido comitatus Flandrie per Johannem de Vuestfalia cum socio suo Theodorico Martino*. Après la publication de ce livre, Jean de Westphalie quitta Alost pour se fixer à Louvain, où il avait déjà séjourné en 1472; mais en partant il eut soin de laisser à son élève une certaine quantité de caractères, afin qu'il pût continuer la profession d'imprimeur. Alors Martens publia seul les livres datés du 1^{er} et du 28 octobre 1474.

Quoi qu'il en soit, Jean de Westphalie, né à Aken, dans le diocèse de Paderborn, est le premier imprimeur qui soit venu s'établir à Louvain. Dans l'espace d'une vingtaine d'années, il mit au jour plus de cent vingt ouvrages énumérés en partie par Lambinet, ouvr. cit. t. II, p. 1 à 80. Au rang de ses premières éditions avec date, on met le *Liber ruralium commodorum Petri de Crescentiis*, in-fol., à la fin duquel on lit cette inscription imprimée en rouge : *Presens opus ruraliū commodorum Petri de Crescentiis, quodam industrioso caracterisandi stilo : novissime omnipotentis dei suffragio adivēto, exstitit. hac littera vera modernata, abscisa et formata, impressum. p. Joannem*

de Westfalia Paderbornen dyocesis, in alma ac florētissima Universitate Lovaniēsi residente anno incarnationis dominice M^o CCCC^o LXXIII^o, mensis decembris die nona.

On est assez généralement d'accord que l'Université avait engagé Jean de Westphalie à se fixer à Louvain, et que cela eut lieu avant l'année 1475 à laquelle se forma son association avec Thierry Martens.

Lambinet croit que l'Université mit un local à la disposition du typographe allemand, et il distingue entre les éditions qui portent la mention : *In alma et florentissima Universitate Lovaniensi* et celles qui portent *Impressus in domo Joannis de Westfalia, per Joannem de Westfalia ejusque sodales... per suosque correcti*; de sorte qu'il avait d'abord des presses dans un local de l'Université à l'usage des publications académiques, et qu'ensuite il érigea encore un atelier dans sa maison où il travaillait avec des associés pour son commerce. Cependant la finale d'un volume (*De remediis utriusque fortune prospere et adverse*; cité par Lambinet, tom. II, p. 57, et décrit par Hoffmann dans le *Bulletin du bibliophile belge*, tom. VI, p. 17, renferme les deux indications en une seule phrase : *Explicit liber... impressus in alma Universitate Lovaniensi in domo magistri Johannis de Westfalia*. Ce volume est sans date, l'imprimeur s'y nomme *maître*, c'est-à-dire *Magister artis impressoriae*, titre que l'Université lui avait accordé et qu'il n'était pas permis de s'attribuer sans une autorisation de ce corps.

Lambinet remarque que Juste Lipse et Erycius Puteanus n'ont rien dit de Jean de Westphalie, et que Valerius Andreas, dans le catalogue de la bibliothèque académique, mentionne à peine deux éditions du XV^e siècle. Cela se comprend à certain égard, lorsqu'on considère que leurs ouvrages n'avaient pas pour but de s'étendre sur les moyens matériels de l'enseignement et encore moins sur l'origine de l'imprimerie en Belgique. En 1656, la bibliothèque académique à peine formée était encore peu nombreuse. Valerius Andreas donna alors, dans un discours inaugural, l'histoire de sa fondation; mais il n'eut pas à s'occuper des bibliothèques particulières des différents collèges où l'on conservait les ouvrages les plus rares et les éditions les plus curieuses du XV^e siècle.

Après la mort de Jean de Westphalie, Thierry Martens vint à Louvain, et il paraît qu'il y fit l'acquisition de l'atelier de son ancien

associé. Pendant ce premier séjour à Louvain, en 1501, il y reçut aussi le titre de *Magister artis impressoriae*; en 1512, il s'y fixa et mit ses presses définitivement à l'usage de l'Université. C'est dans l'ouvrage du père Van Iseghem qu'on trouve les détails les plus complets et les plus curieux sur l'atelier de Martens à Louvain, sur son imprimerie grecque et hébraïque, sur ses rapports avec les professeurs de l'Université. Dans le chapitre XV, l'auteur a mis en relief le mérite littéraire de Martens, et tâche de prouver qu'il occupa une place distinguée à l'Université, et qu'il y enseigna probablement le latin et l'hébreu dans le collège du Lys. L'usage qui existait à l'Université de faire donner, en vertu d'une autorisation spéciale, des cours particuliers des langues anciennes dans les pédagogies, avant l'érection du collège des Trois-Langues, confirme l'opinion d'ailleurs très-probable du père Van Iseghem.

Je regrette de devoir signaler ici une grave erreur qu'il a commise au sujet de Rutger Rescius qui naquit à Maseyck dans le Limbourg et qui, après avoir terminé ses études à l'Université, devint le correcteur des épreuves grecques de Thierry Martens, comme on lit dans la souscription de l'édition d'un livre d'heures, en l'honneur de la sainte Vierge, en grec, publié d'abord par Alde Manuce : *Recognoscebat Rutgerus Re. Lovanii apud Teodoricum Martinum Alustensem. Mense Maio Anno, M. D. XVI.*

Le père Van Iseghem dit, p. 105, que ce jeune savant fit, en 1518, sa profession religieuse dans l'ordre des Augustins; et, p. 141, après avoir rapporté les éloges qu'Érasme fait du savoir, de la modestie et de la pureté des mœurs de Rescius, il ajoute : « Rescius ne continua » pas toujours à mériter les éloges d'Érasme : après avoir abandonné » l'état religieux, il se maria et s'attira ainsi bien des désagréments » de la part de ses collègues dans l'enseignement. Cependant il paraît » qu'on le toléra, puisqu'il mourut professeur à Louvain en 1545. »

Conçoit-on que l'Université ait jamais pu tolérer au nombre de ses membres un moine défrôqué et scandaleux? Non, sans doute. Le jeune professeur n'entra jamais dans l'ordre de Saint-Augustin, il n'appartint jamais à l'état ecclésiastique. Voyons comment le père Van Iseghem a été induit en erreur.

Rescius, après avoir terminé ses études à Louvain, y prit le grade

de licencié ès droits et s'attacha à Érasme qui lui portait la plus vive affection et qui l'avait en quelque sorte adopté comme son fils. *Saluta, si me amas, filium tuum ac meum fratrem Rutgerum Rescium*, dit Paschase Berselius dans une lettre à Érasme écrite à Liège en date du 7 janvier 1517 (*Op.*, tom. III, p. 250). Érasme, dans la lettre du 1^{er} décembre 1519 à Jean Robyns doyen à Malines, dit qu'il ignore s'il existe un homme plus instruit que Rescius, mais que certes il n'en est pas de plus actif ni de mœurs plus pures (*Ibid.*, p. 525); et dans la lettre du 24 septembre 1521 à Bernard Buchon, il ajoute que le jeune professeur du nouveau collège des Trois-Langues embellit des connaissances distinguées par une rare modestie et une pudeur virginale (*Ibid.*, p. 667). Le père Van Iseghem a cité lui-même ces témoignages.

Érasme, qui avait recommandé son jeune protégé à Thierry Martens, trouva bientôt l'occasion de lui donner une position plus stable et plus conforme à ses goûts; il le fit nommer premier professeur de grec au nouveau collège des Trois-Langues fondé par son ami Jérôme Busleiden.

Celui-ci avait consacré, par les conseils d'Érasme, une grande partie de sa fortune à l'érection de ce collège et avait recommandé par l'acte même de la fondation le choix d'hommes d'une science reconnue, d'une vie irréprochable, qui donnassent leurs leçons à des jours fixes et en public; *viros optabat*, dit Valerius Andreas, *indeequaque eruditos, probatis moribus, vitæ inculpatæ*. La mort le priva de la jouissance d'être témoin des premiers fruits que le collège devait porter; il mourut à Bordeaux, en 1517, et ce ne fut que l'année suivante, le 1 octobre 1518, que put avoir lieu l'ouverture des leçons du collège des Trois-Langues, dans la grande salle du couvent des pères augustins, en attendant l'achèvement du collège, qui se construisait près du Marché aux Poissons par les soins des exécuteurs testamentaires du fondateur : *Ædes.... dum in usum et formam collegii adaptantur et instaurantur, professores singuli*, dit Valerius Andreas, p. 276, *lectionum suarum auspiciâ apud Patres fecerunt Augustinianos anno 1518 kal. septembris*. Le même auteur, en parlant, p. 282, de Rescius, dit : *Auspiciatus fuit professionem anno 1518 Kal. septembr. apud Patres Augustinianos*, et il s'était servi, p. 297, de la même expression au

sujet du professeur de littérature latine Adrien Barlandus : *Linguae latinae professionem anno 1518 Kal. septembr. apud Patres Augustinianos auspicatus fuit, et annum unum docuit*. Par une étrange méprise, le père Van Iseghem comprend l'expression relative à l'ouverture des cours, comme si Rescius eût fait alors sa profession religieuse dans l'ordre des Augustins, et il le transforme en apostat toléré par l'Université dans une chaire publique. Nous espérons que l'auteur fera disparaître de son livre cette accusation si flétrissante pour la mémoire de Rescius et si grave pour l'université de Louvain.

Rescius eut un procès avec un docteur en médecine Jean Calaber; c'est sans doute à cette affaire que doivent se rapporter les paroles qu'on lit dans la *Bibl. Belg.*, tom. II, p. 1089 : « Rescium apud Lovanienses contumeliose habitum consolatus est Erasmus per plures epistolas. » Dans une lettre écrite à Anderlecht, en 1521 (*Op.*, tom. III, p. 685) il lui dit, pour l'engager à terminer l'affaire à l'amiable : « Ego puto generosius esse vindictae genus, si, quemadmodum haec fecisti, graecae litteraturae professionem quam maxime cohonestes et integerrimis tuis moribus et docendi vigilantia. Quod si non impetras hoc ab animo tuo, ut litem remittas, id quod ego nolim abs te flagitare, quando famae res agitur, fac ita litiges, quemadmodum haec est a vobis litigatum. Nam quum proxime essem Lovanii, sic obesulus, rubicundulus et alacer eras, ut mihi lite non macerari sed saginari videaris. Et habes te dignum adversarium Joannem Calabrum medicum, qui te pallore macieque refert, excepta aetate, adeo tui non dissimilis, ut periculum sit, ne cui videaris litigare cum patre. Quanquam vir ille, mea sententia, non peccavit malitia sed obsequio. Bene vale, Resci charissime. » Calaber mourut dans un âge avancé, le 14 juillet 1527; il avait été professeur à la faculté des arts et ensuite en médecine, et fut admis au grade de docteur, le 30 août 1486. On voyait autrefois, dans la chapelle des Dames-Blanches, son épitaphe, citée par Valerius Andreas, p. 229, et ses armoiries y étaient représentées dans une des croisées avec la devise : CUNCTA PACE FIUNT. LITE CUNCTA RUUNT. Sa querelle avec Rescius lui en avait peut-être fait comprendre la vérité.

Vers 1528, Rescius se maria avec une femme beaucoup plus jeune

que lui, Anne Moens, qui appartenait à une famille honorable de Louvain et qui lui donna trois enfants. Après la mort de son mari, en 1545, elle se remaria à Jean Van Loncin et ensuite, vers 1577, au célèbre docteur et professeur en droit Jean Wamesius, né à Liège, en 1524, et mort à Louvain, en 1590. Dans sa jeunesse Wamesius avait été en pension chez Rescius et il était resté un de ses plus intimes amis.

Ce ne fut pas ce mariage, d'ailleurs très-honorable et avantageux, mais un autre motif qui produisit un refroidissement entre lui et Érasme et les proviseurs du collège des Trois-Langues. Lorsque Thierry Martens, octogénaire et sans postérité, se retira de Louvain en 1529, Rescius érigea pour son propre compte une imprimerie et s'associa d'abord Jean Sturms et ensuite Barthélemy Van Grave, qui fut son bailleur de fonds et son libraire. Le père Van Iseghem, pp. 167 et 359, cite une très-curieuse épître de Rescius à Gilles Busleiden, frère du fondateur du collège, datée du 31 juillet 1529 et imprimée en tête de la première édition grecque qu'il publia, celle de *Xenophontis Ἀπομνημονευμάτων libri quatuor*. Le but de cette épître tend évidemment à faire excuser la résolution qu'il avait prise. Le soin qu'il donnait à la correction des épreuves et au commerce de la librairie l'avait rendu moins exact à remplir ses fonctions de professeur. Les proviseurs du collège en étaient mécontents, et Érasme, dans une lettre au professeur Goelenius, écrite à Bâle le 28 juin 1556, s'en plaint dans les termes suivants : « Quid necesse fuit Rutgerum inter- » pretari Graecas Institutiones (*Theophyli*) e latino versas? Condu- » cibilius erat interpretari Demosthenem, Lucianum, si quid habet » casti, tragedias gravibus sententiis refertas, ac similes auctores, » unde discitur graeci sermonis elegantia. Sed ille totus ad questum » spectat, graviterque perdit istud collegium. » (*Op.*, tom. III, p. 1522). Dans une autre lettre au même Goelenius, datée de Fribourg, le 7 novembre 1555, il se préoccupe du sort du collège dont il croit le succès compromis par le défaut de zèle de la part des professeurs : *Doleo collegium istud tam cito frigescere, et perituum video, nisi praesidis et executorum cura vigilat, et professorum adsit diligentia. Campensis abest* (le professeur d'hébreu Jean Campensis, que Clément VII invita à venir à Rome en 1551, qui parcourut en-

suite l'Italie, et qui, à son retour, mourut à Fribourg en Brisgau, en 1558); *tu* (le successeur d'Adrien Barlandus dans la chaire de littérature latine, Conrad Goelenius) *litigas, quamquam celebs. Rescius* (marié et occupé des intérêts de sa famille et de sa librairie) *varius personas sustinet*. Quelque vives que paraissent les plaintes d'Érasme, le collège continua néanmoins à fleurir.

Après la mort de Rescius, Barthélemy Van Grave acheta de sa veuve toute l'imprimerie.

Gravius obtint le titre d'imprimeur de l'Université et les nombreuses productions de ses presses lui valurent une grande considération. Voyez une notice de M. Van Even, dans le *Bulletin du bibliophile belge*, tom. IX, p. 254.

Dès l'année 1475, un autre imprimeur, Jean Veldener, était venu à Louvain. Il y publia les *Formule epistolares*, in-fol.; mais, en 1477, il alla s'établir à Utrecht. Lambinet, ouvr. cit., tom. II, p. 88 et suiv., mentionne encore des imprimeurs du second ordre qui s'établirent à Louvain avant la fin du XV^e siècle. Voyez aussi l'écrit de M. Van Even, *Les Artistes de l'hôtel de ville de Louvain*, p. 167.

(7) *Bulletin de l'Académie*, t. XX, part. 5^e, p. 404. — Charles V, par ses ordonnances du 8 décembre 1515 et du 20 avril 1518, confirma les concessions faites à l'Université par Maximilien et Philippe le Beau, en 1495. Voyez *Privilegia Acad. Lov.*, part. I, pp. 149, 164 et 168.

(8) Adrien VI. — A l'exemple des monographies historiques publiées en Allemagne et en France, il y aurait un intéressant travail à faire sur Adrien VI et ses contemporains.

(9) Le premier privilège de nomination accordé par Sixte IV à la sollicitation du cardinal Ferri de Cluny, évêque de Tournai, envoyé à Rome par l'empereur Maximilien, n'était pas en faveur des seuls étudiants en théologie, mais aussi pour tout autre *clerc* sans fortune, gradué et résidant à Louvain. En 1515, Léon X accorda plus largement encore le même privilège de nomination à la faculté des arts. Voy. *Privilegia acad. Lov.*, part. I, pp. 69, 74 et 75, et Valerius Andreas, *Fasti acad.*, pp. 20 et 21.

(10) Aucune université ne possédait un plus grand nombre de collèges ou de plus riches fondations. Le tableau suivant des revenus

des fondations boursières de dix-sept collèges, immédiatement avant la dispersion de l'université, en 1797, peut nous en donner une idée.

	florins.	sous.	den.
Grand collège du St-Esprit	36,600	12	3
Petit collège du St-Esprit	3,942	0	2
Collège du Pape	25,804	3	0
— d'Arras.	10,818	19	3
— de De Bay.	16,802	18	3
— de Malderus	4,500	17	2
— de Mons	2,164	18	4
— de Viglius.	3,007	3	1
— de Divæus.	2,165	2	2
— des Vétérans	2,625	0	0
— de Savoye.	4,661	18	2
— d'Irlande	6,395	0	3
— de S. Willebrord, dit de <i>Bois-le-Duc</i> . .	4,373	10	3
— de Hollande	5,808	0	7
— de la Haute-Colline.	2,815	12	1
— de Liège	2,629	17	9
TOTAL	137,113	12	9

Il résulte des tableaux num. 15 et 16 annexés au Rapport fait par le conseiller Le Clerc, en 1786, qu'il y avait alors un revenu annuel de 139,412 fl. 12 s. 9 d. en bourses attachées aux différents collèges; et les tableaux num. 17 et 18 de ce même rapport prouvent qu'il y avait, en outre, des bourses particulières fondées pour les études à Louvain, mais qui n'étaient pas attachées à un collège déterminé et que, pour cette raison, on nommait *bourses volantes*, dont le revenu annuel était de 51,449 fl. 1 s. 7 d. Ainsi, selon Le Clerc, il y avait alors, pour les fondations boursières, un revenu total de 210,861 fl. 14 s. 4 d., dont la plus grande partie, ajoute-t-il, est destinée pour les études de théologie et de philosophie.

Chacun des quarante-deux collèges qui existaient à Louvain avait, outre les revenus des fondations, des propriétés particulières pour l'entretien du personnel et des bâtiments. Chaque collège avait une bibliothèque et un riche mobilier. Si l'on ajoute aux propriétés particulières des collèges celles que l'Université possédait collectivement pour la dotation du personnel, la valeur des bâtiments et des collec-

tions scientifiques, on pourra évaluer approximativement le total énorme de la somme produite par la spoliation qui fut décrétée, sur l'ordre du ministre de l'intérieur de la République française, par l'arrêté de l'administration centrale du département de la Dyle, en date du 25 octobre 1797.

De Pradt dit, dans *Les quatre concordats*, t. I, p. 175 : « Aucune école du monde n'avait reçu une dotation pareille à celle que la piété et la science avaient assurée à cette université. Elle était évaluée à un revenu annuel de 1,400,000 francs. Là, comme presque partout, c'était le clergé qui en avait fourni la plus grande partie. »

Sous l'ancienne université, ajoute le docteur Van de Velde, dans les observations citées, p. 56, les bâtiments des collèges étaient dûment entretenus, souvent agrandis et améliorés. Le logement et la nourriture pour un nombre considérable d'étudiants étaient gratuits. Tout se faisait sans charge pour le trésor public ou la caisse municipale. Ces avantages étaient le fruit des idées libérales et des principes conservateurs qu'on suivait alors. Un de ces principes était incontestablement l'esprit de la religion, cet esprit qui s'est manifesté par la création de tant de grandes et utiles institutions.

(11) Lettre du 5 août 1521 à Guillaume Taleus, *Op.*, t. III, p. 655.

(12) *Lovanii coelum est perquam amoenum, nec usquam studetur quietius. Juventus nusquam magis ardet in bonas literas.* Lettre du 5 juillet 1521 à l'évêque de Genève Daniel Taispillus; œuvres d'Érasme, t. III, p. 652. — *Academia Lovaniensis frequentia nulli cedit hodie, praeterquam Parisinae. Numerus est plus minus tria millia, et affluunt quotidie plures.* Lettre du 24 septembre 1521, *ibid.*, p. 666.

(15) L'émancipation religieuse prêchée par Luther fut bientôt traduite par les peuples en émancipation politique et sociale; elle gratifia l'Europe de plus d'un siècle de guerres et de troubles. Un publiciste distingué, Balmès, a démontré dans un admirable ouvrage (*Le protestantisme comparé au catholicisme, dans ses rapports avec la civilisation européenne*, 5 vol. in-8°), ce qu'a produit le grand principe de la liberté d'examen proclamé par Luther. Un autre écrit très-curieux sur la même question est celui du chanoine Robelet : *De l'influence de la réformation de Luther sur la croyance religieuse, la politique et le progrès des lumières*; Lyon et Paris, 1822, in-8°. L'auteur y ex-

pose les résultats négatifs du luthéranisme et réfute l'apologiste de la réforme, Charles Villers, dont le travail avait été couronné par la classe des sciences politiques et morales de l'Institut de France. L'ouvrage de Robelot a été traduit en allemand avec des additions par mes vénérables amis M^{rs} Raess et Weis; Mayence, 1825, in-8°.

(14) Voyez Valerius Andreas, *Fasti Acad.*, p. 275.

(15) Voyez les notices de M. le professeur Félix Nève sur la vie et les travaux de Jean Campensis et d'André Gennep, professeurs d'hébreu au collège des Trois-Langues; sur Valère André; sur le lexique hébreu publié à Louvain, en 1615, par Joseph Abudacnus; sur Étienne Heuschling et sur les derniers temps de l'enseignement de l'hébreu au collège des Trois-Langues, dans les *Annales de l'univ. cathol.*, de 1845, p. 169, de 1846, p. 159, de 1852, p. 254, et de 1848, p. 274. Voyez aussi la notice de M. Gachard sur la polyglotte d'Anvers, dans le *Bulletin de l'Académie*, t. XIX, part. 2. La suite des *Analectes* de l'Annuaire de l'université doit renfermer un supplément à cette notice concernant les rapports d'Arias Montanus avec les docteurs de Louvain.

En attendant la publication de ce supplément, je ne puis m'empêcher d'en détacher une lettre dont je possède l'autographe, par laquelle Philippe II manifesta à l'Université son contentement pour l'accueil qu'elle avait fait à Arias Montanus.

« PHILIPPUS, Dei gratia Rex Hispaniarum, utriusque Siciliae, Hierusalem, etc.

» Venerabiles, devoti nobis dilecti. Benedictus Arias Montanus, doctor theologus, capellanus ac familiaris noster, certiores nos per epistolam fecit, et se a vobis grate ac liberaliter exceptum, et nostrum de imprimendis ad publicam utilitatem quinque linguis Bibliis consilium (cujus rei causa ille istuc venerat) vehementer probatum, laudatumque fuisse; utpote, quibus ex sacrarum disciplinarum cognitione et perpetuo religionis studio, horum etiam Bibliorum summa utilitas et eximia ad totius catholicae Ecclesiae usum commoditas explorata sit. Cujus quidem Ecclesiae omni ex parte juvandae summa atque optima cura nos praecipue tangimur. Idem etiam Benedictus sibi ab istius Academiæ theologis operam, sedulitatem et omne ad hanc, quam molimur, impressionem opportunum officium, ultro ac libenter oblata, promissaque esse narravit; atque ea in re vestrum erga sacrosanctam religionem, ergaque nos eximium studium et singularem fidem plurimum commendans,

quantum etiam sibi istius Universitatis pietas, ordo, decor, disciplina, exercitatio, denique universa ratio placuerit, significavit. Quae quidem omnia, esti ex diuturna vestrarum rerum observatione et notitia nobis perspecta jam pridem sint, tamen ejus testimonio cognovisse gratum fuit, cujus erga religionem studium et erga nos fides, cum non vulgari bonarum literarum peritia, probata sunt. Placuit igitur nobis has ad vos literas dare, quibus ea, quae ille de vobis, de officiis, studiisque vestris, ac de integra istius insignis Universitatis re scripserit, jucunda fuisse testemur; atque oblata a vobis, ad doctorum Bibliorum commodissimam expeditionem, omnia consilii, operae ac sedulitatis officia, praeter publicam ecclesiasticae rei (quae in hoc opere agitur, et vobis communis quoque esse debet) curam, fidelis etiam in nos obsequii et diligentis studii nomine, inter alia vestra, quae jam constant, quaeque porro expectantur, peculiariter acceptum iri confirmemus. Si quid praeterea in privata ejusdem Montani causa a vobis praestitum fuerit, id etiam pergratum nobis fore recipimus, quod illum, tum ob alia, tum ob spectatam in nos fidem et grata obsequia diligimus. Datae Madriti xviii Cal. septembris 1568. — PHILIPPUS. — *Gab. de Cayas.* » — L'adresse porte : *Venerabilibus, devotis nobis dilectis Rectori, Decanis ac Doctoribus filiae nostrae Universitatis Lovaniensis.*

Lorsque la polyglotte fut terminée, le roi fit placer à la bibliothèque de l'Université un des trois exemplaires imprimés sur vélin. La spoliation de 1797 a fait disparaître cette rareté bibliographique.

(16) Pour ma part, j'ai tâché de faire connaître les services rendus par les théologiens de Louvain, par les écrits suivants : 1. *Disquisitio historica de iis quae contra Lutherum Lovanienses Theologi egerunt anno 1519*; Brux. 1845, in-4°, *Nouv. mémoires de l'Académie*, t. XVI. 2. *Disquisitio de dogmatica declaratione a Theologis Lovaniensibus anno 1544 edita*; *ibid.*, 1841, in-4°, *Nouv. mém. de l'Acad.*, t. XIV. 3. *Mémoire sur la part que le clergé de Belgique et spécialement les docteurs de l'université de Louvain ont prise au concile de Trente*; *ibid.*, 1841, in-4°, *Nouv. mém. de l'Acad.*, t. XIV. 4. *Oratio de doctoris catholici dignitate et officio*; Louvain, 1841, in-8°. 5. *De laudibus quibus veteres Lovaniensium Theologi efferrî possunt oratio*; *ibid.*, 1847.

(17) *L'Art de vérifier les dates*, édit. in-8°, t. XIV, p. 405.

Nous n'avons pu lire sans une pénible surprise le passage suivant qui se trouve à la page 407 du *Bulletin de l'Académie*, t. XX, 5^e part. :

« Rome alors (à l'époque de Luther) se tourna vers cette fille si

» puissante et si dévouée qu'elle avait à Louvain, et ce ne fut pas en
 » vain qu'elle eut recours à elle. Reconnaisante des bienfaits reçus,
 » l'Université se dévoua corps et âme, et sauva sa mère.

» Mais, dès ce jour, elle dévia du but de son institution, l'instruction et le progrès des sciences. Dorénavant elle n'enseigna plus que
 » pour la défense d'une doctrine. Elle perdit ainsi la liberté sans laquelle il n'y a pas de progrès possible.

» L'Université ne doit pas être constituée seule responsable de ce fait : l'autorité civile y eut sa très-grande part. Charles-Quint, tout
 » ami qu'il fût des arts et des sciences, pesa de tout son poids sur
 » l'Université, afin de l'exciter à combattre la réforme. Philippe II, roi d'Espagne et des Pays-Bas, suivit l'exemple de l'Empereur ; il
 » fit plus ; il intervint directement, par la création de trois nouvelles
 » chaires de théologie et par la fondation d'un établissement spécial,
 » le collège du Roi, destiné à former des ouvriers dans la vigne du
 » Seigneur ; on sait ce que ces mots signifiaient dans la bouche de
 » ce roi. »

Citer ces expressions, c'est déjà une réfutation qui paraîtra suffisante pour tous ceux qui connaissent l'histoire du XVI^e siècle. Je me permettrai cependant de faire suivre la citation de quelques remarques.

Bien des préjugés que la passion où l'ignorance ont fait naître disparaîtront lorsqu'on veut se donner la peine de lire attentivement ce que M. de Gerlache a écrit, dans son *Histoire du royaume des Pays-Bas*, 2^{me} édit., t. I, p. 27 et suiv., sur Charles-Quint et sur Philippe II. Nous nous écarterions trop de notre sujet en répétant les rectifications faites par notre honorable confrère avec toute l'autorité de sa parole et de son talent. Nous devons nous borner à parler de l'Université, qui compte Charles-Quint et son fils parmi ses protecteurs les plus généreux.

Philippe II portait un vif intérêt à l'Université. Il recommanda à don Juan d'Autriche d'en avoir soin *comme de la prune de ses yeux*, et il chargea le cardinal de Granvelle de la recommander au pape tant qu'il pourrait et de la protéger de toutes ses forces, parce que cette école était *le boulevard de la foi catholique dans les Pays-Bas*.

Le passage cité ci-dessus, relatif à l'érection de *trois* nouvelles

chaires de théologie et à la fondation du collège du Roi, renferme plus d'une inexactitude.

La faculté de théologie se composait de neuf professeurs, cinq professeurs *ordinaires* et quatre professeurs *royaux*. L'origine de ces derniers remonte à l'époque de Charles-Quint et de Philippe II. François de Helfaut, abbé de Saint-Pierre à Gand, avait légué à l'Université un revenu annuel de mille florins pour augmenter le traitement des professeurs en théologie, alors au nombre de cinq. Mais, comme ce nombre paraissait insuffisant, l'Empereur, de concert avec l'autorité ecclésiastique, créa, le 17 février 1546, deux nouvelles chaires, celle d'Écriture sainte et de théologie scolastique *in Magistrum sententiarum*. Sur la proposition de la Faculté et avec le consentement du souverain pontife, la donation de François de Helfaut fut affectée à ces nouvelles chaires. Les honoraires n'étant pas en rapport avec la charge des titulaires, Philippe II accorda en 1567, avec l'autorisation du pape Pie V, une nouvelle faveur à la Faculté. Sur les quinze canonicats de l'église de Saint-Pierre à Louvain, dont il avait la présentation, il en réserva cinq, les deux premiers, pour les deux professeurs d'Écriture sainte et de théologie scolastique sur le *Maître des sentences*, Pierre Lombard, le troisième pour un professeur de droit canon, le quatrième pour le professeur de catéchisme qui devait donner ses leçons les dimanches et les jours de fête, et le cinquième pour le censeur des livres. Plus tard la Faculté jugea nécessaire de remplacer l'explication du *Maître des sentences* par celle de la *Somme* de saint Thomas, ce qui fut mis à exécution, le 24 avril 1596, par le docteur Jean Clarius (voyez Paquot, *Mém.*, tom. IX, p. 155). L'explication de la *Somme* exigea le concours d'un deuxième professeur, pour la dotation duquel Philippe II accorda encore un honoraire de deux cents florins avec la jouissance du premier canonieat vacant à Saint-Pierre. Les lettres patentes du roi, relatives à l'érection de la nouvelle chaire pour l'explication de saint Thomas, sont datées du 28 décembre 1596 et du 1^{er} novembre 1594. Le célèbre Malderus, ensuite évêque d'Anvers, fut le premier qui obtint cette chaire dont la création fut due en grande partie au vénérable docteur et professeur en droit, Jean Vendevillius, alors membre du conseil privé, et depuis évêque de Tournai, où il mourut en odeur de sainteté et avec

la réputation d'un des plus savants juriconsultes de son époque.

Il y eut donc cinq leçons *ordinaires*, et quatre leçons *royales*, à savoir, une d'Écriture sainte, deux de théologie scolastique pour l'explication de saint Thomas, et une de catéchisme. La désignation de *leçons royales* leur resta, parce qu'elles avaient été dotées par le roi qui en était par conséquent le patron et qui en avait la nomination.

Disons maintenant un mot de la fondation du collège du Roi.

On sait que les docteurs de Louvain prirent la part la plus active dans l'érection des nouveaux évêchés en Belgique, au XVI^e siècle. Un professeur vénéré à cause de la sainteté de sa vie et de son savoir, Ruard Tapper, en donna la première idée à Charles-Quint qui recommanda instamment l'exécution de ce projet à son fils. Sous Philippe II, le docteur Sonnius fut chargé de négocier cette importante affaire près du Saint-Siège et un plein succès couronna ses démarches en 1558. Les commissaires nommés ensuite pour l'exécution de la bulle pontificale portant l'érection des nouveaux évêchés étaient ou docteurs et professeurs, ou élèves de l'Université, et l'on choisit parmi eux les prélats qui illustrèrent les nouveaux sièges épiscopaux (voyez le discours : *De laudibus quibus veteres Lovaniensium Theologi efferrî possunt*, p. 6, et not. 15 et 15, p. 45; et *Francisci Sonnii ad vigiliam Epistolae*, Brux., 1850, p. xiv et p. 40-68).

Dans presque tous ces diocèses nouvellement organisés au milieu d'un état continuel de guerre et de troubles, manquaient des ouvriers pour les fonctions du saint ministère. Les séminaires épiscopaux n'avaient pas encore pu être établis dans chaque évêché, ou fournir des sujets pour remplir les fonctions pastorales. A Louvain même dans les collèges théologiques, écrasés par les logements militaires, le nombre des étudiants avait considérablement diminué. Vers la fin du XVI^e siècle, à la suite des longues et sanglantes calamités du pays, il y avait, sous le rapport civil et religieux, beaucoup de pertes à réparer.

C'est dans ces circonstances que Lindanus, évêque de Ruremonde, après avoir séjourné pendant trois mois à Rome, vint à Madrid, en 1578. Parmi les propositions qu'il recommanda à la sollicitude du roi, fut celle d'établir à Louvain un nouveau collège destiné à former

des sujets pour le saint ministère. Vendevillius, dont nous avons déjà parlé, appuya vivement la demande de l'évêque de Ruremonde auquel le roi fit remettre, par l'entremise du duc de Parme, trois mille ducats pour servir à former un nouvel établissement. Philippe II, par lettres patentes du mois de mars 1579, décréta la fondation du collège du Roi, *Collegium* ou *Seminarium regium*, dont l'évêque Jean de Streyn, que les protestants avaient forcé de quitter l'église épiscopale de Middelbourg, devint le premier président en 1586, lorsque le local particulier eut été approprié.

Pour l'entretien de ce collège, des taxes avaient été imposées sur les revenus de certaines abbayes de cette partie de la Flandre dont la France s'empara plus tard; c'est ce qui fit diminuer considérablement les ressources de l'établissement. En 1776, sous la présidence du professeur de physique, le chanoine Thysbaert, on remplaça les anciens bâtiments par une nouvelle bâtisse. La reconnaissance, cette vieille vertu de nos pères, fit placer au-dessus de la grande porte les armes du roi d'Espagne (souvenir que les abatteurs révolutionnaires firent disparaître) avec l'inscription suivante : COLLEGIUM REGIUM FUNDAT. A. MDLXXIX, RENOVAT. A. MDCCLXXIX. L'ancienne fondation de Philippe II renferme aujourd'hui le cabinet de zoologie et d'anatomie comparée (voyez les *Analectes* de l'Annuaire de 1851, p. 267).

Dans le Bulletin cité p. 408, on lit encore : « Il (Philippe II) ne » s'arrêta pas là. Par ses ordres, le duc d'Albe octroya, le 4 mars » 1569, le monopole de l'enseignement à l'université de Louvain; il » défendit en même temps d'une manière absolue aux Belges, la fré- » quentation des universités étrangères. Mais, dès le mois de novem- » bre 1545, le sénat académique avait déjà exigé de toute personne » inscrite à l'université de Louvain, un serment en faveur de l'an- » cienne doctrine de l'Eglise romaine. Dorénavant il y eut donc » impossibilité pour tout Belge de s'instruire sans être catholique » romain. »

A Louvain, comme ailleurs, les règlements académiques renfermaient les formules des promesses et des serments à faire pour l'immatriculation ou l'inscription, pour l'obtention des grades, des chaires ou d'une fonction quelconque de l'Université. On n'était apte à

jouir des privilèges du corps qu'après avoir rempli cette formalité.

L'Université, qui tenait à la conservation de la foi de nos ancêtres, employa tous ses soins pour éloigner des étudiants la contagion de l'erreur et les attraites de la nouveauté en matière de religion ; à cet effet elle porta différents règlements, et prescrivit, selon l'exigence des cas et la nature des circonstances, des formules de serment dont nous avons parlé dans les notes du discours *De laudibus quibus veteres Lov. Theologi efferrî possunt*, p. 55.

C'est ainsi que l'Université, fidèle à ses devoirs et à ses convictions, ajouta en 1545, lorsque les doctrines de Luther et de Calvin se propageaient partout, le statut suivant aux autres qu'on avait à souscrire avant l'admission à l'Université : *Item juro me ex animo detestari universa dogmata Martini Lutheri et aliorum quorumlibet haereticorum, quatenus doctrinis veteris et Catholicae ac Romanae Ecclesiae adversantur; et sequi velle ac retinere fidem veterem praetactae ecclesiae, sub obedientia unius summi pastoris Romani Pontificis*. Les universités dans lesquelles la prétendue réforme avait prévalu exigeaient à leur tour des formules de serment qui renfermaient la négation de ce qui était prescrit dans celle de Louvain. Cela se comprend ; un écrivain protestant, le célèbre Mosheim, dit que les choses en étaient au point qu'on regardait comme les meilleurs chrétiens et les citoyens les plus utiles, ceux qui déclamaient avec le plus de chaleur contre la cour de Rome, le pape et ses adhérents : « qui, seposito metu, vehementer in romanam aulam, pontifices, totamque ejus catervam declamabant (*Hist. eccl. saec. XVI*, part. II, cap. 2). »

Le statut de 1545 fut encore confirmé en 1557 et en 1579. L'ordonnance d'Albert et d'Isabelle de 1617, qu'on nous préconise comme une organisation de l'enseignement supérieur par l'État, et dont nous parlerons à la note 51, renouvelle et approuve le principe du statut de 1545 dans les articles 1, 2, 76 et 112, qui excluent de tout enseignement public ou privé, ainsi que du droit d'être reçu comme étudiant, tous ceux qui refuseraient de faire la profession de foi : *Nisi professus fuerit religionem catholicam, apostolicam, romanam... Nisi prius consueto more a Rectore dictae Universitatis intitulatus fuerit, et articulos in eadem intitutione statutos solemniter juraverit* (articles 1 et 2).

Maintenant, pour ce qui concerne la défense de fréquenter les uni-

versités étrangères, voici comment la faculté de théologie en fit d'abord, en 1564, la demande comme moyen temporaire et provisoire (*donec rebus forte mutatis aliter Rex catholicus ordinaverit*), dans une lettre inédite adressée à la gouvernante, Marguerite de Parme :

« ILLUSTRISSIMA D. DUCISSA,

Quia mandat apostolica disciplina vitari haereticos, eo quod sermo eorum ut cancer (cujus venenum non sentitur, donec carnem exederit) serpit, et in domo non recipi aut salutari, quia qui eos salutatur vel in domum recipit, operibus malignis eorum communicat, utpote eo modo fovens eos; hinc est, quod felicis memoriae Carolus Quintus Imperator, Tuae Celsitudinis pater, et catholicus rex filius ejus gravissimis edictis sanxerunt, ne ullus vel magister vel discipulus haereticus subsistere sineretur in ditionibus suis. Sed conatur satanas, et apostolica praecepta et ex eis desumpta edicta regia, adeoque ipsam immaculatam fidem nostram, novis et astutis consiliis labefactare, dum scilicet adolescentes, filios nobilium atque divitum harum regionum, ad externos vel gallicae linguae, vel juris, inferiorumve disciplinarum discendi gratiâ missos, veluti novas testas, odorem optime custodituras, veneno suo per ministros suos imbuunt. Hoc modo, dum infecti ad has partes redierint, et pro conditione sua atque natalibus vel magistratum vel praelaturam vel aliud publicum munus administraverint, per eos, quidquid hic est, sanae fidei eversurus : ita ut nec catholici regis ejusque consilii zelus quidquam tunc remedii afferat.

Precatur igitur Facultas Theologiae per misericordiam Dei et avitum omnium retro ducum Brabantiae zelum, ut Celsitudo Tua edicto regio ad catholici regis ditionem revocet omnes subditos extra eam studiorum gratia missos; prohibeatque ne quis eam studiorum gratia exeat, donec rebus forte mutatis aliter rex catholicus ordinaverit. Potens est enim rex in suis ditionibus optime providere ingenuis adolescentibus, ut et jura inferioresve disciplinas, linguamque gallicam quam commodissime perdiscant. Simile quoque edictum rex catholicus pro Hispaniis emisit, et Dux Sabaudiae pro subditis suis. Imo Carolus Audax, Tuae Celsitudinis abavus, longe minori occasione anno 1476 jussit adolescentes studiosos ad certum tempus in Lovaniensi Academia subsistere.

Haec Tuae Celsitudini suggerimus, scientes si haec taceamus, nos et Deum et catholicum Regem, Tuamque Celsitudinem graviter offensuros. Dominus Jesus Celsitudinem Tuam custodiat. Lovanii 26 maii anno 1561.

Tuae Illustrissimae Celsitudinis oratores obsequentissimi. — *Decanus et ceteri Magistri Theologiae Facultatis in Academia Lovaniensi.* »

En plaçant ici cette requête, on voit que nous tenons à faire connaître sans détour ce qui contribue à caractériser les tendances de l'époque. Après avoir vu les motifs de la défense en question, il devient inutile d'insister sur les mesures prises par Marguerite de Parme ou par le duc d'Albe, mesures qui avaient pour but de prévenir la séduction de la jeunesse et non pas de donner à notre université le monopole de l'enseignement.

Louvain contribuait vers ce temps de toutes ses forces à faire fleurir l'université de Douai. (Voyez les *Analectes de l'Annuaire de 1846*, p. 275). Philippe II, voyant les pays voisins et surtout la France livrés en proie aux doctrines du protestantisme, aima mieux fonder à grands frais une nouvelle université, que de permettre plus longtemps que les parents exposassent leurs enfants aux dangers de la séduction en les envoyant faire leurs études à l'étranger. Hopperus dans son *Mémorial des troubles des Pays-Bas* (Van Papendrecht, *Analect. Belg.*, tom. II, part. 2, p. 20 et 21), consacre un chapitre à ce que le roi fit pour la conservation de la foi, et il parle des motifs de l'érection de l'université de Douai de la manière suivante : « Pour » oster l'occasion à ses subjects et naturels d'iceulx Estats d'aller » hors du pays pour cause de leurs estudes ès villes et Universitez » estrangères, selon qu'ils avoient de coustume, notamment pour » apprendre la langue françoise, s'advisa (*Philippe II*) de fonder » une nouvele Université en sa ville de Douay, qui est de la langue » françoise ou Walonne, selon que de faict elle a esté du depuis » fondée et fort bien ordonnée. » Ces motifs sont également énoncés dans la bulle par laquelle Pie IV confirma, en 1559, l'érection de l'Université : Praedecessori nostro, dit le pape, pro parte carissimi in Christo filii nostri, Philippi Hispaniarum regis catholici, exposito quod cum regio Inferioris Germaniae ipsius Philippi regis ditioni haereditario jure subjecta, omni fere ex parte a populis haereticis atque schismaticis cincta et obsessa esset, et propter assiduas eorum insidias, pestiferasque doctrinas catholica illic fides et animarum salus maximo in discrimine versarentur : tam graviter periclitanti in illis partibus fidei orthodoxae et animarum saluti aptissimum esse remedium duxerat, si in dicta regione, quae a tot tantisque populis et gentibus incolebatur, praeter illam celeberrimam

» mam ac famosam Universitatem studii generalis Lovaniensem,
 » alia quoque similis Universitas studii generalis erigeretur. Cui sic
 » erigendae Universitati oppidum Duacense maxime idoneum
 » et opportunum esse arbitrabatur (*Miraei Diplom. Belg.*, tom. I,
 » p. 258). »

A la p. 408 du *Bulletin* cité on lit encore : « Les États du pays,
 » réunis en vertu de la *Pacification de Gand*, suspendirent les effets
 » du placard du duc d'Albe, qui avait octroyé le monopole de l'en-
 » seignement à l'Université de Louvain. » Cependant ce fut cette
 même université de Louvain qui, en 1576, donna par l'organe des
 facultés de théologie et de droit une déclaration en faveur de la paci-
 fication. L'université se montra donc bien désintéressée et ne paraît
 guère avoir eu souci du monopole qu'on l'accuse d'avoir usurpé à
 l'aide des bonnes grâces du duc d'Albe.

(18) *OEuvres d'Erasme*, t. III, p. 666.

(19) Voyez *Oratio de laudibus quibus veteres Lovaniensium Theo-
 logi efferrî possunt*, pp. 5 et 17, et les notes pp. 26, 57 et 78.

(20) *Bulletin de l'Académie*, t. XX, 5^e part., p. 402.

(21) *Essai sur l'histoire de la médecine belge avant le XIX^e siècle*,
 par C. Broeckx; Gand, 1857, in-8^e, p. 241.

(22) Voyez, dans l'Annuaire de l'université de 1844, p. 166, la
 notice de M. Spinnael sur Gabriel Mudaeus et sur la rénovation de
 l'étude de la jurisprudence en Belgique au XVI^e siècle.

(23) *Mémoire sur l'ancien droit belge*, etc., par M. J. Britz, dans
 le t. XX des *Mémoires couronnés*.

(24) *Mémoire* cité, p. 25.

(25) Voyez *Francisci Sonnij ad Viglium Zuichemum Epistolae*;
 Brux., 1850, in-8^e, p. xii et p. 2 et suiv. — Sonnius doit incontes-
 tablement être considéré comme un des hommes les plus distingués
 de son époque. C'était un prélat actif, d'un caractère élevé et ferme,
 mais rempli de douceur; toute sa conduite comme évêque de Bois-le-
 Duc et ensuite d'Anvers le prouve.

(26) Voyez le discours *De Laudibus quibus veteres Lovaniensium
 Theologi efferrî possunt*, pp. 9 et 17, et les Documents relatifs à la
 pacification de Gand de 1576, publiés dans le *Bulletin de la Com-
 mission royale d'histoire*, t. XIV, p. 5, et dans l'Annuaire de l'uni-
 versité de 1848, p. 248.

(27) Un écrivain protestant, Boxhornius, dans sa chronique de Zélande, parle de Nicolas à Castro dans les termes suivants : *Vir doctus et sapiens..... ducis Albani consilia semper, ut poterat, compressit.* Voyez Van Henssen, *Hist. Episcopat. Foed. Belgii*, t. II, *episc. Middelburg.*, p. 20.

(28) Rythovius était lié d'amitié avec le comte d'Egmond; ce fut aussi lui qui l'assista dans ses derniers moments et qui l'encouragea à avoir confiance dans la justice divine, lorsque la justice humaine le condamnait à mourir comme traître au roi et au pays. Egmond lui confia le pieux devoir de réhabiliter sa mémoire et de consoler sa femme et ses enfants.

(29) C'est Vargas qui fit cette réponse au recteur et aux députés de l'Université.

L'enlèvement de Philippe Guillaume, comte de Buren, fils aîné du prince d'Orange, eut lieu en 1568. Valerius Andreas, dans ses *Fasti Acad.*, p. 565, nous a conservé une lettre écrite de Madrid par le jeune comte à Corneille Valerius, professeur au collège des Trois-Langues, sous la direction duquel il avait fait une partie de ses études. Le prince d'Orange, de son côté, réclama contre l'acte de violence commis à l'égard de son fils, et s'en plaignit en s'appuyant sur les privilèges de l'Université qui jouissait, entre autres, du *privilegium tractus*, c'est-à-dire de *non trahendo seu evocando supposito aliquo universitatis extra muros oppidi Lovaniensis*; privilège qui avait été sanctionné par les papes Martin V, Paul II, Adrien VI, Clément VII et Grégoire XIII, par les ducs de Brabant et en particulier par Charles V. Voyez Valerius Andreas, *ouv. cit.*, p. 16.

Le prince d'Orange renouvela sa réclamation dans son avertissement au procureur général Jean Dubois, daté de Dillenburg, le 5 mai 1568, et dans ses représentations adressées à l'Empereur et aux électeurs de l'Empire, au sujet desquelles on peut consulter Pierre Bor, t. I, pp. 225 et 227, et Van Goor, *Beschryving van Breda*, pp. 57 et 58. — Voyez Vande Velde, *Observations cit.*, p. 76; Neny, *Mémoires*, p. 44; de Reiffenberg, *mémoire cit.*, p. 48; et les *Analectes de l'Annuaire de 1846*, p. 270.

(30) Le docteur Van de Velde a été le premier à faire connaître ce fait. Dans son *Synopsis monum.*, t. I, p. 122, et t. III, p. 1025, il a

donné les extraits des actes originaux de la faculté de théologie. Voyez aussi le *Synodicon Belg.*, t. I, p. 170; de Reiffenberg, *Second mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain*, p. 18; et le discours *De laudibus quibus veteres Lovaniensium Theologi offerri possunt*, pp. 9 et 46.

Le clergé en général partageait les sentiments de la faculté de théologie au sujet du duc d'Albe. Nous en avons une preuve dans la lettre écrite par Morillon, vicaire général à Malines et ensuite évêque de Tournai, au cardinal de Granvelle, lorsque, en 1575, le duc de Medina Celi allait arriver dans les Pays-Bas pour remplacer le duc d'Albe. « J'espère, dit Morillon, que sous le duc de Medina Celi les » affections du peuple retourneront, ce que ne se fera jamais sous » Albe, étant il trop abhorré et réputé pour un homme qui n'a ny » foy ny loy, et certes, il ne faut espérer rien de luy; la présomption » et l'orgueil est trop grand. Il ne veut croire aucun conseil. » Voyez la lettre dans Groen Van Prinsterer, *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau. Première série, supplément* p. xviii et p. 115.

Le désaccord entre le duc d'Albe et les chefs du clergé s'était déjà manifesté depuis longtemps. En 1570, les Pères du concile provincial de Malines avaient refusé de délibérer sur les affaires ecclésiastiques de leurs diocèses, en présence d'un commissaire royal, et ils avaient forcé le duc à renoncer à des exigences qu'il voulait faire prévaloir dans l'ordre religieux aussi arbitrairement que dans l'ordre politique. Voyez le *Synodicon Belgicum*, t. I, p. 52 et p. 64 et suiv.

(51) Voici la teneur de ces deux documents dont nous possédons les originaux.

« DECILS CARAFA, Dei et apostolicæ sedis gratia archiepiscopus Damasce-nus, SS. Dni nostri Pauli Quinti ejusdemque sanctæ Sedis in Belgicis ditioni-bus nuncius cum potestate legati de latere, reverendo et clarissimo Joanni Drusio S. theol. licentiatu, abbati monasterii Parcensis ordinis Praemon-stratensis juxta Lovanium, Mechliniensis diocesis, et Stephano a Craesbeke, juris doctore, serenissimorum Belgii principum in eorum ducatus Brabantiaë senatu consiliario, salutem in Domino sempiternam, et in commissis fideliter agere.

Cum, sicut accepimus, Universitas Lovaniensis, quæ Sedi Apostolicæ im-

mediate subest, et multis ab ea privilegiis et antelationibus insignita est, a memoria hominum a nemine visitata fuerit, et verosimile sit, temporis tractu et hujus potissimum difficilis saeculi injuria ibidem quaedam collapsa esse, obscurata, et a primaevi sui instituti ratione immutata, quae superioris auctoritate in pristinum statum restitui aut reformari omnino debeant; nosque pro officii nostrae legationis debito nihil magis in votis habentes, quam ut Universitas tam celebris, prout est haec Lovaniensis, antiquum suum vigorem obtineat, et defectus, si qui irrepserint, visitationis medio corrigantur, operam dare; de vestris prudentia, circumspectione et rerum gerendarum experientia plurimum in Domino confisi, quorum etiam personas dictis Serenissimis Principibus gratas et acceptas fore cognoscentes, auctoritate apostolica nobis concessa, et qua fungimur in hac parte, discretionibus vestris committimus, ut conjunctim procedentes dictam Universitatem Lovaniensem tam in capite quam in membris visitetis, personas quascumque tam ecclesiasticas quam saeculares quoad praesentem ejusdem statum audiat et examinetis, et de omnibus et singulis ad dictam Universitatem spectantibus rebus exacte vos informetis, inquiratisque an laudabiles ejusdem consuetudines, constitutiones, ritus et foundationes, ut decet, servantur et adimpleantur, ac debitus ordo ac disciplina inter omnes Universitatis suppositos vigeat; ulteriusque ea statuatis, determinetis et ordinetis, quae ad abusuum et defectuum correctionem et reformationem, studiorum promotionem, suppositorum disciplinam, foundationum observationem, et denique ejusdem universitatis incrementum pro praesentis temporis ratione vobis necessaria videbuntur, atque ea quae provide statueritis, ab omnibus et singulis, quos concernunt, servari et interteneri faciatis, inobedientes et rebelles, si qui fuerint, per opportuna juris remedia, appellatione postposita, ad praemissa omnia et singula faciendum et exequendum plenam auctoritate apostolica vobis concedimus facultatem per praesentes. »

Datum Bruxellis, septima junii 1607. — DECIUS, *Archiepiscopus Damas-cenus, Nunc. Aplicus*. — *Julius Spinelli*, secretarius. »

Les archiducs Albert et Isabelle notifiaient à l'Université la nomination des deux commissaires et le but de la visite dans les termes suivants :

« *Venerabilibus nobisque singulariter dilectis Rectori caeterisque repraesentantibus Almam Universitatem nostram Lovaniensem.* »

» PER ARCHIDUCES. — Venerabiles et singulariter nobis dilecti. Cum ea sit in pia vivendi ratione humana infirmitas, omniumque infelix conditio, ut nisi

magna prudentia circumspecte fulciatur, paulatim deficiat, et tandem funditus pereat, non sine ratione nobiscum consideravimus an ne id ipsum quoque in Universitate Lovaniensi, filia nostra plurimum dilecta, praesertim cum ea tanto temporis spatio, civilium bellorum incommodis quassata, concussa, et interim imo ne a memoria hominum umquam visitata fuerit, et an ne ex ea causa nonnulla collegia obscurata et a primaeva sua institutione multum aversa et divisa, praelectiones et studia in omnibus facultatibus magno reipublicae detrimento labefactata et neglecta fuerint? Quamobrem, si hujusmodi defectus infelici hoc tempore irrepserint, ut visitationis fræno reprimantur, et hæc tam celebris Universitas, quæ apud omnes nationes constantissima semper fama, summisque doctorum virorum encomiis prædicata fuit, nostra auctoritate in primaevum splendorem restituatur, venerabili abbati Joanni Drusio S. T. licentiato, et Stephano Craesbeke J. U. doctori et in senatu nostro Brabantiae consiliario ordinario, plurimum nobis dilectis, quorumque nobis fides, sinceritas et singularis prudentia nota est, mandavimus et injunximus, et vigore praesentium mandamus et injungimus, ut conjunctim dictam universitatem nostram tam in toto corpore quam singulis membris visitent, personas quascunque tam ecclesiasticas quam saeculares, eidem Universitati subjectas (si opus sit), accurate et in omnibus negotiis, hanc visitationem concernentibus, audiant et examinent, exacteque sese informent, an laudabiles dictae Universitatis ordinationes, consuetudines, constitutiones et fundationes rite atque decenter observentur et adimpleantur, debitusque ordo et disciplina inter omnes regentes, praefectos, studiosos observetur, vigeat; caeteraque omnia faciant, quæ ad hanc visitationem conducent, ut illorum relatione audita a nobis provideatur, prout pro publica totius Universitatis utilitate convenire et expedire videbimus: vobis mandantes, ut praedictis nostris commissariis in praedictis omnibus et singulis debitam audientiam, fidem et credentiam tribuatis, tamquam nostrae personae, si ad hoc vacare integrum foret.

« Venerabiles et singulariter nobis dilecti, Deus Opt. Max. vos Universitatis nostrae hono incolumes servet. Datum Bruxellae die 28 mensis julii anni Domini millesimi sexcentissimi septimi. *Rich. V^t* (*Richardot, président du conseil privé*). — ALBERTUS. — *Prats.* »

Dans les *Analectes des Annales* de 1840, p. 228, et de 1844, p. 160, nous avons donné des extraits des actes de l'Université relatifs aux premières opérations des deux commissaires chargés de faire la visite.

(52) L'acte de la visite se trouve dans le recueil cit. des *Privilegia Acad. Lov.* part. 1, p. 204, sous le titre suivant : *Visitatio Almae*

Universitatis studii generalis oppidi Lovaniensis, publicata in Aula monasterii Fratrum Eremitarum ordinis S. Augustini oppidi praedicti, die 5 septembris 1617, in plena Universitatis congregatione ibidem indicta et servata. Il porte en tête les noms de nos souverains, Albert et Isabelle, qui s'expriment ainsi dans le préambule : « Cum omnium » regnorum, subditorumque felicitas a recta pendeat institutione, » quae rudes animos ad Dei cultum, in principes obedientiam, in » parentes et patriam pietatem, erga magistratus honorem et reverentiam incitat, atque in fructuosos reipublicae muniis idoneos » reddit, non sine summa consideratione oculos convertimus in Universitatem nostram Lovaniensem, quae Dei benignitate ita a sui » exordio crevit, ut ante initium novissimorum bellorum civilium » absolutam habuerit perfectionem..... Sed quia numquam ab exordio » suo exacte et debite visitata fuit, bellorumque civilium morsu, ut » in omni republica accidit, non nihil a recta institutione deviasse » potuerit, commissarios elegimus, juncta imprimis Sedis Apostolicae » auctoritate..... qui dictam Universitatem in omnibus suis membris » visitent, et si quos defectus invenerint, observent, omniaque ad » nos sincere referant, ut maturo et prudenti consilio in omnibus » provideatur, quo dicta Universitas ad antiquam perveniat perfectionem et felicitatem. »

On voit par ce préambule ou ces *considéransts*, comment et pourquoi les deux autorités qui avaient concouru à l'érection de l'université, réunirent leurs efforts : de grands intérêts académiques réclamaient l'intervention de leur autorité paternelle.

C'est bien à tort qu'on a donné le nom de *visite* à un projet d'ordonnance, daté du 5 janvier 1476, par lequel Charles le Téméraire arrêta différentes dispositions relatives à l'organisation et à l'enseignement académiques. On connaît le caractère ardent et impérieux de ce prince, qui regardait une remontrance comme une contradiction. La *visite de l'université* qu'il se proposa de faire ne saurait être qu'un de ces actes arbitraires dont son gouvernement offre plus d'un exemple. En effet, le préambule cité de l'ordonnance d'Albert et Isabelle dit formellement que, avant 1617, l'Université n'avait jamais été inspectée ou *visitée* d'une manière régulière; nulle part il n'est question, par rapport au fait de 1476, du concours du saint-siège, requis

par la constitution académique; et nulle part il n'y a des traces que l'ordonnance de 1476 aurait jamais été publiée comme loi de l'Université. Le docteur Van de Velde, dans ses *Recherches historiques*, n° IV, p. 50, imprimées à Louvain en 1788, dit que cette ordonnance n'a jamais été publiée, qu'il n'en existait pas de copie, ni dans les archives de l'Université, ni dans celles des facultés, et qu'elle n'eut aucune suite, expirant pour ainsi dire avec son auteur, tué à la déroute de Nancy, en 1477.

Ce n'est qu'en 1856 que cette ordonnance a vu le jour. Nous en avons communiqué une copie à M. de Reiffenberg, qui l'a publiée comme document historique dans son édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante; Bruxelles, 1856, t. VIII, p. 521.

(55) Nous devons à l'obligeance de M. Gachard la communication des documents relatifs à la contestation soulevée, en 1758, entre le gouvernement et la faculté de droit qui, dans un règlement relatif à la fréquentation des cours, rappelait l'art. 97 de l'acte de la visite de 1617, et qui mentionnait cette visite comme ayant été faite par les deux puissances : *Ab utraque potestate*.

Jamais, depuis Albert et Isabelle jusqu'à l'année 1758, le fait du concours du saint-siège dans la visite de 1617 n'avait été contesté; jamais il n'y eut le moindre doute à cet égard. Mais déjà, en 1758, il s'était formé une révolution dans les idées, et le comte de Cobenzl avait hâte de les mettre en pratique; il força la faculté de droit de supprimer tous les exemplaires du règlement.

L'esprit du ministre et de ses conseillers se manifeste trop clairement dans cette affaire, pour que nous puissions nous dispenser de donner en entier les pièces qui s'y rapportent.

Num. I. *Dépêche du comte de Cobenzl à la faculté de droit;*
6 février 1758.

CHARLES, COMTE DE COBENZL, etc.

On vient de porter à notre connaissance le mandement que vous avez rendu, le 15 du mois dernier, sur la fréquentation des leçons. Quelque appro-

bation que nous donnions à vos soins pour la régularité, la police et l'avancement des études, nous n'avons vu qu'avec une extrême surprise qu'en rappelant dans ce mandement l'art. 97 du règlement des Archiducs de l'an 1617, émané en conséquence de la visite de l'Université, vous ayez voulu faire envisager cette loi des souverains des Pays-Bas comme émanée de l'autorité des deux puissances. Quoique la puissance ecclésiastique ait pu concourir dans quelques-unes des opérations de la visite, pour autant qu'il y était question de matières purement ecclésiastiques et spirituelles, cependant la loi qui est résultée de la visite n'a été et n'a pu être émanée que sous le nom et de l'autorité des souverains des Pays-Bas, seuls qualifiés à donner des lois sur la direction des études, sur l'ordre public, sur la discipline et la police de l'université. Et comme il importe de prévenir que l'énonciation dont vous vous êtes servis dans votre mandement ne fasse naître des impressions erronées au préjudice des droits et de l'autorité de l'impératrice, c'est notre intention que, dans le terme de six jours après la réception de notre présente dépêche, vous fassiez retirer tous les exemplaires de votre dit mandement, que vous ferez remettre d'abord au commissaire royal de l'Université, et que, dans le même terme, vous fassiez réimprimer le mandement, en y omettant les mots : *Ab utraque potestate*, qui sont dans le préambule; au surplus, vous nous accuserez la réception de la présente dépêche, et vous nous ferez conster dans la huitaine de l'avoir exécutée à tous égards. A tant, etc.

Bruxelles, le 6 février 1758.

*A ceux de l'étroite faculté de droit en l'université de Louvain,
à Louvain.*

(Extrait du registre n° 370 du conseil privé, fol. 162.)

Num. II. *Réponse de la faculté de droit à la dépêche précédente ;
12 février 1758.*

EXCELLENTISSIME DOMINE,

Summa cum veneratione recepimus litteras, per Excellentiam tuam ad nos datas, sexta currentis mensis february, quibus accusamur, quasi in mandato Stricti Collegii nostri, publicato 13 januarii 1758 aliqua nova et detrahentia auctoritati Augustissimae Imperatricis ac Reginae nostrae inseruissemus, per illa verba *ab utraque potestate*.

Ad quas eadem veneratione respondendo dicimus, illud mandatum de

15 mensis praeteriti, non esse, nisi renovationem mandati praedecessorum nostrorum, publicati 7 decembris 1754, ejus originale apud nos existit, ejusdemque copia ab illo tempore, usque ad hodiernum usque diem, affixa permansit ad introitum scholae canonicae, cum aliis copiis diversorum mandatorum ejusdem collegii, in quo mandata collegii affigi consueverunt. In illo autem mandato (cujus hic copia jungitur) eadem constructio et eadem verba continentur.

Nec videntur praedecessores nostri, per ea verba, quidquam detraxisse auctoritati regiae, cum et ipsi gloriosissimi principes nostri Albertus et Isabella, in proemio Visitationis universitatis Lovaniensis (contentae tomo 3 edictorum Brabantiae folio 89 et seq., et ejus copiam hisce jungimus) non dubitaverint publice testari, sese illam Visitationem facere *juncta imprimis summi pontificis auctoritate*.

Cum deinde juxta articulos 45 et 48 ejusdem Visitationis, studiosis bene meritis in qualibet facultate, qui ordinationibus dictae Visitationis sese conformaverint, auctoritate apostolica gradus academici conferantur. Et cum deinde visitatione facta, et plurimis pro universitate, et singulis facultatibus in eadem ordinationibus factis, summus pontifex Paulus Quintus, per litteras suas ad universitatem Lovaniensem datas prima octobris anno 1617 (quarum copia et subscriptio earundem habentur ad calcem copiae praedictae Visitationis hisce junctae) mandaverit universitati, Rectori, et quinque facultatibus ejusdem, ac omnibus suppositis universitatis studii generalis oppidi Lovaniensis, ut *Visitationem ac decreta et ordinationes in illa auctoritate apostolica facta, ea qua par est reverentia suscipiant, illaque diligenter observent, ac ab aliis ad quos spectat, et pro tempore spectabit observari curent, realiter, et cum effectum*.

Hinc non putamus deliquisse praedecessores nostros, dum dixerunt, quod observatio articulorum dictae Visitationis ipsis ac jurium candidatis injuncta fuerit ab utraque potestate.

Et summa cum veneratione subscribimur.

Excellentissime Domine, Excellentiae Tuae,

*Humillimi et observantissimi famuli, Prior
et stricti collegii jurium Doctores,*

L.-J. STREITHAGEN, stricti collegii, p. t. prior.

Lovanii, 12 februarii 1758.

(Conseil privé, carton 1665.)

Num. III. *Nouvelle dépêche du comte de Cobenzl à la faculté de droit ;
15 février 1758.*

CHARLES, COMTE DE COBENZL, ETC.

Ayant vu la représentation que vous venez de nous adresser, en date du 12 de ce mois, sur notre dépêche du 6, nous vous faisons la présente pour vous dire que vous ne devriez pas ignorer que le bref du 21 octobre 1617, sur lequel vous prétendez fonder l'énonciation que nous avons réprouvée, n'a point été placeté; qu'il ne peut être parvenu à l'Université que longtemps après la publication du règlement des Archiducs; et qu'il n'est point imprimé avec ce règlement dans la compilation des placcards. Ces remarques vous auraient fait comprendre que le procédé de la cour de Rome par l'envoi d'un bref à l'insçu du vrai législateur, n'a pu changer la nature du règlement des Archiducs, ni le convertir en ordonnance du saint-siège.

Et comme c'est notre intention que les principes contenus en notre dépêche du 6 de ce mois soient invariablement suivis, nous entendons que non-seulement vous donniez exécution à tout ce que nous vous y avons prescrit, mais aussi que vous fassiez supprimer pareillement votre mandement du 7 décembre 1754, vu que ce mandement, loin de pouvoir justifier l'énonciation dont vous vous êtes servis, ne fait qu'augmenter l'atteinte que pourrait recevoir l'autorité royale, par ces énonciations fausses et erronées. A tant, etc.

Bruxelles, le 15 février 1758.

A ceux de l'étroite faculté de droit à Louvain.

(Extrait du registre n° 570 du conseil privé, fol. 162.)

Num. IV. *Note du comte de Neny, 22 février 1758.*

Le 22 février 1758.

En rentrant chez moi après le conseil, j'y trouvai le docteur Poringo, qui me dit qu'il venoit me parler des deux dépêches de Son Excellence qui ordonnent la suppression de deux mandemens de la faculté de droit, où, en rappelant l'art. 97 du règlement de la visite de 1617, la faculté qualifie ce règlement de loi émanée par l'autorité des deux puissances.

Voici ce qu'il dit et répéta à plusieurs reprises, pendant la conversation qui dura environ une demie heure.

Que le règlement de la visite étoit véritablement une loi des deux puissances.

Que le pape avoit ordonné à l'Université de l'observer , à peine d'excommunication.

Que lui Poringo la regardoit comme une loi du saint-siège.

Que l'expression des mandemens étoit juste et exacte.

Qu'avec quatre chevaux on ne l'obligerait pas à consentir à la suppression des mandemens.

Que l'Université ne dépendoit en rien de l'Impératrice , mais uniquement du saint-siège.

Qu'il savoit bien que nous pensions différemment, mais que nous étions des *aulici*, et qu'eux, en bons serviteurs du saint-siège, devoient penser comme ils pensent.

Qu'il arriveroit des moments où nous nous en repentirions, faisant entendre que nous étions excommuniés.

Que la faculté de droit ne pouvoit déférer aux ordres de Son Excellence, sans se concerter avec l'Université, et qu'on ferait intervenir l'autorité du Nonce.

Que l'Université, érigée uniquement par le pape, n'avoit que faire de placet pour respecter les ordres du saint-siège, à qui elle est uniquement soumise.

Qu'il avoit apporté avec lui dans un sac beaucoup de papiers, et qu'il me demandoit deux à trois heures de conversation pour me prouver cette thèse.

Après qu'il eut débité ces extravagances sans ordre, ni liaison, je tâchai inutilement de lui en faire sentir l'absurdité, en l'assurant que, dût-il rester chez moi deux ou trois mille ans, au lieu de deux ou trois heures qu'il demandoit, il ne me feroit pas penser autrement sur ces objets, que ne pense tout homme qui a le sens commun.

Que la Faculté n'avoit qu'à répondre bien vite, et par écrit, aux dépêches de Son Excellence, et que si lui ou quelque autre de l'Université avoit l'audace de mêler le nonce dans ce qui regarde les droits ou l'exercice de l'autorité royale, on sauroit les châtier avec le plus grand éclat.

Il repartit que cela l'embarrassoit fort peu, et là dessus je sonnai, et le fis sortir de mon cabinet.

(Conseil privé, carton 1665. La note est rédigée de la main de M. de Neny.)

Num. V. *Lettre de la faculté de droit en réponse à la dépêche du*
15 février; 25 février 1758.

EXCELLENTISSIME DOMINE,

Summa cum veneratione perlegimus litteras Excellentiae tuae, ad nos datas 15 currentis mensis februarii, concernentes mutationem faciendam in mandato nostro de 13 januarii ultimo elapsi. Opinabamur praecedentibus nostris litteris sufficienter nos probasse, injunctam nobis fuisse ab utraque potestate Visitationis observantiam, saltem eatenus, ut bona fide, et sine ulla prava intentione, ea verba inseri potuerint per praedecessores nostros anno 1754; adeo ut credamus, nec eos, et multo minus nos plectendos esse ignominiosa revocatione, quae sine tumultu in populo fieri non potest.

Attamen nos, qui utramque potestatem sincera semper submissione veneramus, libentissime declaramus, nequaquam nos velle judicare de limitibus utriusque potestatis in hoc nostro Belgio, nec usuros fuisse istis verbis *ab utraque potestate*, si cogitassetur ea verba quemquam offendere potuisse.

Utque de hac sincera nostra voluntate Excellentiae Tuae constare possit, reimprimi curavimus mandatum de 13 januarii hujus anni, omissis verbis *ab utraque potestate*, quae verba, salva conscientia, judicavimus omitti posse: et cum illud, quod affixum fuit mandatum, non placeat negligentibus, diu per eos abscissum fuit et in eodem loco reimpressum affigi jussimus, nec apud nos ullum cum proemio existit.

Quoad suppressionem eorum, quae forsitan apud alios, et quidem universitati nostrae non subditos detinentur, certo illa non sine tumultu, offensione, irritatione et scandalo multorum obtineri poterunt. Quibus satisfactum confidimus intentioni Excellentiae Tuae, et summa cum veneratione subscribimur

Excellentissime Domine, Excellentiae Tuae.

Humillimi et observantissimi famuli, Prior et
ceteri doctores stricti jurium collegii,

L.-J. STREITHAGEN, p. t. prior.

Lovanii, 25 februarii 1758.

(Conseil privé, carton 1665.)

Num. VI. Consulte du conseil privé; 11 mars 1758.

MONSEIGNEUR,

Par décret du 27 du mois dernier, il a plu à Votre Excellence de nous informer que ceux de l'étroite faculté de droit en l'université de Louvain aiant rendu un mandement, en date du 13 janvier dernier, sur la fréquentation des leçons, par lequel ils font connaître qu'ils envisagent le règlement des Archiducs, de l'an 1617, comme émané de l'autorité des deux puissances, du pape et du souverain de leur païs, elle leur avait non-seulement témoigné sa surprise à cet égard par sa dépêche du 6 du mois dernier, mais, au surplus, pour prévenir que pareille énonciation ne fasse naître des impressions erronées au préjudice des droits et de l'autorité de S. M., la seule qualifiée à donner des lois sur la direction des études en ce païs, elle leur avoit ordonné, par la même dépêche, de retirer, dans le terme de six jours après sa réception, tous les exemplaires du susdit mandement, de les remettre au commissaire roïal de l'Université, et de faire réimprimer dans ledit terme le même mandement, en y omettant les mots *ab utraque potestate*, ordre qui leur avoit été réitéré par autre dépêche du 15 dudit mois, après avoir vu leur représentation du 12.

Par le même décret, V. E. nous a chargés de la consulter sur une seconde représentation, en date du 25 février ci-rejointe, de ceux de la susdite Faculté, exposant que pour satisfaire aux intentions de V. E. ils auraient fait réimprimer leur susdit mandement, en y omettant les mots *ab utraque potestate*, et tendant, au moïen de cet expédient, à ce qu'il lui plaise de se relâcher de ce qu'elle a trouvé bon de leur ordonner, par ses respectives dépêches, de retirer et de remettre les exemplaires du mandement primitif; démonstration, disent-ils, dont leur bonne foi dans tout ceci devrait les excuser, et qui ne pourrait s'effectuer sans grande difficulté, et non sans scandale pour les exemplaires qui se trouveraient chez les non-supplôts de l'Université.

Satisfaisant aux ordres de V. E., nous avons l'honneur de dire qu'aïant examiné le primitif mandement de ceux de ladite faculté de droit, ainsi que leur première représentation du 12 février, il nous paraît assez vraisemblable que l'énonciation vicieuse et erronée qui s'y trouve que le règlement des Archiducs de l'an 1617, en conséquence de la visite de l'Université, serait émané par les deux puissances, *ab utraque potestate*, y a été insérée sans

affectation, sans aucun dessein, et qu'ils n'ont fait en cela que copier un pareil mandement rendu par leurs prédécesseurs en 1734.

Mais il n'en est pas ainsi du parti qu'ils ont pris et de la façon dont ils y ont prétendu justifier cette énonciation; car, outre que par là ils ont attaqué une vérité fondamentale dont il n'est pas possible de douter sans attenter à l'autorité souveraine, c'est qu'ils se sont, au surplus, attachés malicieusement à établir leur opinion erronée sur un bref du pape non-seulement postérieur à la date de l'émanation de ce règlement, mais, au surplus, non *placeté* par le souverain, et conséquemment de nul effet.

Leur seconde représentation ci-rejointe est moins indécente, pour autant qu'ils y tendent à excuser leur démarche, sur ce qu'en cela ils n'auraient eu aucun dessein ni mauvaise intention; mais cette représentation n'est cependant pas entièrement satisfaisante, attendu qu'ils n'y rétractent pas assez ouvertement les principes erronés avancés dans leur première représentation, et qu'ils ne s'expliquent qu'assez équivoquement relativement à l'autorité exclusive du souverain sur cette matière; car il ne suffit pas de dire, comme ils font, qu'ils ne veulent pas s'ériger en juges des bornes de la puissance spirituelle et temporelle. Le seul doute sur l'autorité exclusive du souverain pour la législation sur la direction des études, sur l'ordre public, sur la discipline et la police d'une université, est par soi injurieux et d'une dangereuse conséquence.

Au reste, ceux de ladite Faculté aiant par le nouveau mandement ci-joint, et par l'omission qui s'y trouve des mots *ab utraque potestate*, satisfait au point principal qui leur avoit été ordonné par la première dépêche de V. E., il nous paraît qu'on pourrait les dispenser de faire des recherches générales pour retirer les exemplaires du premier mandement; car outre qu'ils déclarerent que celui affiché a été déchiré, que de leur côté ils n'en ont aucun; c'est que cette pièce n'est pas assez singulière par son objet pour avoir été fort recherchée, de façon que nous ne croïons pas qu'il circule de ces exemplaires dans le public.

Mais comme il est infiniment intéressant de déraciner des principes aussi erronés, et d'empêcher que les sujets de S. M. n'aillent puiser dans la source et dans une université établie par le souverain pour leur instruction, des principes aussi faux qu'injurieux à la puissance souveraine, nous estimons qu'il pourrait plaire à V. E., en faisant connaître par lettre à ceux de l'étroite faculté son mécontentement par rapport à leur conduite sur tout ceci, de leur ordonner de retirer de chez l'imprimeur les exemplaires du premier mandement, de les remettre, conjointement avec ceux dont ils pourraient eux-mêmes être munis, au commissaire roïal de l'Université dans le terme de huit jours, et ultérieurement de biffer sur leur registre leur repré-

sensation du 12 du mois de février dernier, d'y enregistrer la présente dépêche, ainsi que les deux précédentes, et de faire rendre, au mois d'octobre prochain, un nouveau mandement sur la fréquentation des leçons, d'y réclamer le susdit article du règlement de 1617, en énonçant que ce règlement est émané par les Archiducs Albert et Isabelle, et finalement de remettre un exemplaire de ce mandement au susdit commissaire royal, huit jours après qu'il aura été rendu.

En cette conformité, nous avons l'honneur de présenter à l'agrément de V. E. le projet de lettre ci-joint.

Nous nous remettons, néanmoins, à ce qu'il lui plaira d'en ordonner.

Ainsi avisé au conseil privé de S. M., tenu à Bruxelles le 11 mars 1758.

N° T^c. — Signé F.-J. Misson.

En marge est écrit : *Je me conforme et j'ai signé la lettre.*

Suit le paragraphe du comte de Cobenzl.

(Conseil privé, carton 1663.)

Num. VII. *Dépêche du comte de Cobenzl à la faculté de droit ;*

11 mars 1758.

CHARLES, COMTE DE COBENZL, etc.

Ayant eu rapport de la représentation que vous nous avez adressée en date du 25 du mois dernier, sur notre dépêche du 15 du même mois, nous vous faisons la présente pour vous dire que, quoiqu'après les principes et les moyens avancés dans votre représentation du 12, pour justifier et soutenir l'énonciation erronée qui se trouve dans votre mandement sur la fréquentation des leçons du 15 du mois précédent, vous aviez mérité une démonstration sérieuse; prenant cependant en considération les raisons d'excuses que vous nous avez alléguées par celle du 25, et que, conformément à nos intentions, vous avez rendu un autre mandement, nous voulons bien vous dispenser de ce que nous avons trouvé bon de vous prescrire ultérieurement par nos dépêches précédentes; mais comme il est important de prévenir les impressions erronées et d'empêcher que les sujets de S. M. n'aillent puiser dans des sources créées pour leur instruction par les souverains, des principes également faux et attentatoires à la souveraine puissance, nous vous ordonnons de retirer de l'imprimeur les exemplaires du mandement du 15 janvier dernier, et de les remettre, conjointement avec ceux dont vous pourriez encore être munis, au commissaire royal de l'Université, dans le terme de huit

jours, et ultérieurement de biffer sur vos registres votre représentation du 12 du mois dernier, d'y enregistrer notre présente dépêche, ainsi que nos deux précédentes, et de rendre, au mois d'octobre prochain, un nouveau mandement sur la fréquentation des leçons, d'y réclamer les articles relatifs à cet objet du règlement de 1617, en énonçant que ce règlement est émané par les Archiducs, et finalement de remettre pareillement un exemplaire de ce mandement au susdit commissaire royal, huit jours après qu'il aura été rendu, à tant quoi vous aurez à vous conformer, à peine qu'il y sera pourvu. A tant, etc. Paraphé N^e N^e. Signé C. COBENZL, et contresigné F.-J. Misson.

Bruxelles, le 11 mars 1758.

A ceux de l'étroite faculté de droit, à Louvain.

(Extrait du registre n° 370 du conseil prive,
fol. 164.)

Num. VIII. *Réponse de la faculté de droit à la dépêche précédente;*
24 mars 1758.

Lovanii, 24 martii 1758.

ILLUSTRISSE DOMINE,

Per litteras ad Strictum jurium Collegium directas per Excellentissimum Dominum, nobis injunctum est, ut omnia exemplaria mandati nostri de 15 januarii novissimi, quae apud typographum vel apud nos extarent, transmitteremus ad illustrissimam dominationem tuam. Cui mandato parentes, dicimus, tantum unicum exemplar apud typographum esse repertum, quod hisce jungimus : apud nos nullum extat. Quibus satisfactum confidentes, summa cum veneratione subscribimur,

Illustrissime Domine,

*Humillimi et obsequentissimi famuli, Prior et
Caeteri Doctores Stricti Jurium Collegii in
Universitate Lovaniensi,*

J. BOELSMA, p. t. prior.

(Conseil privé, carton 1665.)

Ces pièces, dans leur ensemble, pourraient faire l'objet d'une étude curieuse sur l'esprit et les tendances du Gouvernement.

(54) Dans les diverses éditions du recueil des privilèges de l'Uni-

versité, imprimé avec l'approbation du Gouvernement, on trouve le bref de Paul V, du 1^{er} octobre 1717.

« Cum (dit le pape dans ce bref) universitas ista de ordine et mandatis nostris per personas ecclesiasticas a dilecto filio nobili viro Alberto archiduce Austriae, principe Belgii, deputatas, auctoritate nostra visitata fuerit; nos, ut visitatio praedicta suum quantocius sortiatur effectum..... vobis per praesentes committimus, et sub censuris ecclesiasticis ac indignationis nostrae paenis mandamus, ut visitationem ac decreta et ordinationes in illa auctoritate apostolica, ut praefertur, facta, dummodo licita sint et honesta, ac sacris canonibus, Concilio Tridentino, constitutionibus apostolicis ac dictae universitatis erectioni et privilegiis ab apostolica sede illi concessis non adversentur, et non alias, ea qua decet reverentia recipiatis, illaque diligenter observetis, ac ab aliis ad quos spectat et pro tempore spectabit, observari curetis, realiter et cum effectu. »

(55) Bulletin cité de l'Académie, p. 405.

(56) Ibid.

(57) Ibid., p. 404.

(58) L'art. 148 de l'acte de la visite porte : « Quoniam autem frustra et sine fructu leges eduntur, nisi etiam executioni mandentur; nec facile executioni mandari queant, et in vigore contineri, nisi aliquis advigilet et superintendat; ideo nos, qui harum legum maturo judicio atque concilio factarum perpetuam et inviolabilem observantiam valde desideramus, aliquem constituendum esse duximus, qui seriam earum curam gerat, sicut per praesentes constituimus praefatum dominum Joannem Drusium, sacrae theologiae licentiatum, abbatem Parcensem, injungentes ei et mandantes districte, ut harum legum observantiam procuret quam potest exactissimam. »

(59) Bulletin cit., p. 409.

(40) Ibid., p. 406.

(41) Voyez les notices sur Verheyen, par MM. les professeurs Haan et François, dans les *Analectes de l'Annuaire de 1842*, p. 409, et de l'Annuaire de 1848, p. 261.

(42) Voyez la notice sur Rega, par M. le professeur Martens, dans les *Analectes de l'Annuaire de 1840*, p. 459, et de 1847, p. 217; et l'écrit de M. le docteur Malcorps : *Rega, sa vie et ses écrits*. Louvain, 1846; in-8°.

(43) En 1766, on remplaça le bâtiment de l'ancienne école des Arts, nommée *Vicum*, par de nouvelles constructions dont l'impératrice Marie-Thérèse fit en grande partie les frais. Ces bâtiments sont aujourd'hui occupés par le tribunal civil. Au-dessus de l'entrée principale se trouvait l'inscription suivante :

AMOR
AC DELIC. BELGAR.
MARIA THERESIA AUGUSTA
SCHOL. HANC VETUSTATE COLLAPSAM
IMPENSA SUA A SOLO RESTITUIT.
BELGIAE PRAEFECTO CAROLO ALEXANDRO LOTHARING.
CAROLO COMITE DE COBENZL
REGNI IN BELGIO ADMINISTRO.
PATRICIO DE NENY SENATUS SANCTIOR. PRAES.
REI ACADEMICAЕ A PRINCIPE OPTIMO PRAEPOSITO.

Les salles de ce bâtiment servaient pour les leçons et les disputes en philosophie, pour les cours d'éloquence et de morale chrétiennes, et pour les expériences de physique. La direction du cabinet de physique était confiée à un professeur qui avait le titre d'inspecteur et qui était chargé de faire les expériences. C'était sous le portique de l'entrée principale de l'école qu'on proclamait chaque année le *premier* du concours général de la faculté des Arts.

(44) Les nouvelles constructions des Halles datent de l'année 1683, celles de la bibliothèque de l'année 1725. Voyez les *Analectes* de l'Annuaire de 1847, p. 206, et de 1850, p. 258.

(45) Les *Analectes* de l'Annuaire de 1840, p. 210, renferment un bref de Benoît XIV en date du 3 novembre 1740. Nous faisons suivre ici, d'après l'original, la copie d'un autre très-honorable encore pour l'Université.

*Dilectis filiis Rectori et Universitati Studii Generalis oppidi
Lovaniensis.*

BENEDICTUS PP. XIV.

Dilecti filii salutem et apostolicam benedictionem. Quanto sane in honore ac pretio habeamus litterarum, bonarum artium, disciplinarumque praeser-

tum sacrarum a catholicae fidei petra et a cathedra unitatis doctrinaque veritatis non recedentium studia; et quanta earum professores pontificia benignitate prosequamur, non est, ut vobis, dilecti filii, iterum redicemus. Cum autem inter caeteras universitates studiorum ubique de orthodoxa religione atque de apostolica hac sancta sede benemereri pergentes vestra quoque, dilecti filii, universitas non infimum teneat locum, et sane magis magisque rebus ipsis probare contendat, ac praeclara suae erga nos et apostolicam sedem christianiae pietatis, sanae doctrinae, filialis observantiae, debitaeque obedientiae argumenta exhibere gloriatur; nobis omni procul dubio consentaneum visum fuit, ut omnia qualiacumque sint opera ab aliis expetita in bibliotheca universitatis vestrae reponenda dono mitterentur; quo fieret, ut perennis apud universitatem vestram studiosae nostrae ad vobis gratificandum voluntatis exstaret memoria. Quas vero gratiarum actiones propter munera huiusmodi vestro grato animo et nomine dignas nobis referendas in humanissimis litteris vestris consignare studuistis, paribus pontificiae benevolentiae testimoniis amplexi sumus. Qua propter vobis, dilecti Filii, persuasum esse cupimus, nos, donec vita superstes erit (quamquam proxima nobis videtur resolutio nostra), numquam passuros esse, ut opportuna quaecumque et benignitatis et potestatis officia vobis profutura, quoad nobis integrum erit, minime a vobis desiderentur. Interim dum vos rogamus et hortamur, ut comparatos vobis non modicas pietatis, virtutis, eruditionis, sanaeque doctrinae laudes amplius augere adnitamini, nosque in vestris apud Deum obsecrationibus commendatos habeatis, apostolicam benedictionem vobis peramanter impertimur. Datum Romae apud sanctam Mariam Majorem sub Annulo Piscatoris die 9 aprilis M DCC LVII, pontificii anno decimo septimo.

Vernulaeus, p. 495, et Valerius Andreas, p. 597, ont recueilli quelques éloges donnés à l'Université par des papes, par des souverains et par des hommes célèbres; il y aurait de longues et nombreuses additions à faire à tout ce que ces deux écrivains ont publié.

Pour ce qui concerne les souverains pontifes, nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer au moins quelques-uns de leurs témoignages.

En 1380, lorsque la guerre et les troubles avaient réduit l'Université à un grand état de détresse, Grégoire XIII lui envoya, avec un bref très-flatteur, un don de deux mille ducats d'or. (Voyez Valerius Andreas, p. 570). En 1578 et en 1585, le même pontife adressa des brefs à l'Université pour l'engager à le seconder dans la correction du calendrier et du décret de Gratien. (Voyez Valerius Andreas, p. 569; Van de Velde, *Synops. monum.*, t. I, p. 149 et 154; et

Theiner, *Disquisitiones criticae in praecipuas canonum et decretalium collectiones*, p. 27 et 28, append.)

Clément VIII proclama l'Université l'asile de la piété et de la science. Clément XI et Clément XIII en parlèrent également dans les termes les plus honorables. Ces éloges et bien d'autres valent, à coup sûr, plus que certaines critiques.

(46) Voyez la lettre du comte de Neny, en date du 29 août 1775, et la description de la médaille dans les *Analectes de l'Annuaire de 1840*, p. 258.

(47) Lettre du comte de Cobenzl, citée dans le *Bulletin de l'Académie*, t. XX, 5^e part., p. 415.

(48) M. le baron de Gerlache, dans son *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. I, p. 154, dit que l'impératrice Marie-Thérèse employait ce ministre à cause de la haute idée qu'elle avait de son habileté diplomatique, depuis le fameux traité de 1756 qui unit la France à l'Autriche. Après avoir indiqué le motif de la confiance acquise par le ministre qui, dès l'an 1759, voulait faire prévaloir dans les matières religieuses un système de libertés germaniques, M. de Gerlache ajoute : « Kaunitz, homme superficiel, égoïste, immoral et » irréligieux, fit grand tort au gouvernement de Marie-Thérèse, et » en fit plus encore à celui de Joseph II, dont il fut à la fois le conseil et le flatteur. »

(49) Parmi les mesures de ce genre, nous avons à signaler celle de la nomination d'un *commissaire royal permanent* près de l'Université.

Depuis la mort de Drusius, en 1654, l'Université régla elle-même tout ce qui concernait son régime, conformément à ses statuts primitifs et à l'ordonnance de la visite de 1617. Mais en 1754, le gouvernement jugea qu'il importait de nommer un commissaire royal permanent chargé, d'après l'édit du 18 juillet 1754, « de veiller » exactement à tout ce qui peut intéresser la direction, la discipline, » la police et les études de l'Université, à l'effet de quoi le recteur, » les doyens des facultés, ainsi que tous autres membres et suppléants » de l'Université, seront tenus de lui donner d'abord les notions et » les informations qu'il leur demandera, afin que, sur son rapport, » Son Altesse Royale puisse ensuite y disposer comme il apparaîtra. »

Par le même édit le président de Neny fut nommé commissaire et exerça en cette qualité des fonctions bien différentes de la commission confiée autrefois à Drusius.

La nomination, concertée entre Cobenzl et de Neny, produisit une fâcheuse impression à Louvain. L'Université était trop attachée aux principes qui avaient fait sa gloire, et elle jouissait dans le pays d'une trop grande influence, pour que les hommes politiques de l'époque ne songeassent point à la nécessité de changer peu à peu son esprit et d'y introduire des idées plus conformes à leurs plans. C'était le premier pas en faveur des réformes que, dès lors, on méditait de propager dans nos provinces.

Il faut rendre à de Neny la justice d'avoir rempli ses fonctions de commissaire avec certain esprit de modération et de conciliation qui contrariait même souvent les vues du comte de Cobenzl. L'Université dut à l'initiative du commissaire l'adoption de plusieurs mesures d'une incontestable utilité pour la régularité et le progrès des études.

Le chef président du conseil privé, vers la fin de ses jours, parut regretter la part trop grande qu'il avait prise à seconder les désirs du gouvernement. Il y avait chez lui le regret qui poursuit ordinairement celui qui, par faiblesse de caractère ou par ambition, flatte le pouvoir sans approuver toutes ses tendances et sans avoir constamment le courage de l'éclairer. Lorsque Joseph II commença à violenter la Belgique, ses malheureuses innovations engagèrent de Neny à solliciter sa retraite, qu'il obtint le 16 mai 1785; mais il en jouit peu et mourut le 1^{er} janvier 1784.

De Neny ne fut pas remplacé dans ses fonctions de commissaire; on songeait alors à introduire des réformes plus radicales dans l'Université. Le conseiller qui, à cette époque, eut le plus d'influence dans les dispositions prises par le gouvernement en cette matière, fut le conseiller Leclerc qui devint, en 1793, président du grand conseil.

Puisque le rapport du conseiller Le Clerc a été cité pour déclarer que *l'Université de Louvain était arriérée de deux siècles* (Bull. cit., p. 415), il nous paraît nécessaire d'en dire quelques mots.

Le comte Barbiano de Belgiojoso, ministre plénipotentiaire pour le gouvernement général des Pays-Bas, notifia, par dépêche du 21 mars

1786, au recteur de l'Université, la nomination du conseiller Le Clerc :

« Ayant trouvé bon, dit le ministre, de nommer et de commettre, au
 » nom et de la part de Sa Majesté, le conseiller de son conseil privé
 » Le Clerc, à l'effet de s'informer exactement et pertinemment de la
 » constitution et du régime actuel de l'Université de Louvain, et de
 » tout ce qui dépend, nous vous en informons par la présente, vous
 » chargeant d'en prévenir ceux des cinq facultés et tous autres qu'il
 » peut appartenir, avec ordre de donner sur-le-champ audit com-
 » missaire, qui se rendra incessamment à cet effet à Louvain, toutes
 » les notions, éclaircissements et renseignements qu'il leur deman-
 » dera, soit de vive voix ou par écrit. A tant, vénérable et bien-amié,
 » Dieu vous ait en sa sainte garde. »

Le rapport que le commissaire présenta au ministre porte la date du 15 avril 1786. Ma copie, en tête de laquelle se trouve l'original de la dépêche du 21 mars, forme, sans les annexes, 159 pages in-fol. Je voudrais pouvoir publier en entier ce rapport, parce qu'il contient quelques détails curieux, et surtout pour que l'on sache une bonne fois comment on entendait alors officiellement les intérêts de l'enseignement supérieur.

Selon Le Clerc, l'université de Louvain était *toute pleine d'idées ultramontaines*; pour lui c'est un grief capital, et pour nous c'est plus qu'un éloge. Il propose un plan général de réforme, *d'après l'excellent ouvrage de M. de Sonnenfels, qui a été envoyé de Vienne pour servir de base et de modèle des nouveaux arrangements relatifs aux études dans ce pays-ci*, dit le rapporteur, p. 8. Son thème était donc fait, et le plan était arrêté; il ne s'agissait plus que de faire fonctionner en Belgique la machine pour laquelle un brevet d'invention et d'exploitation avait été accordé à la faction janséniste associée à la faction philosophique.

Le rapport du conseiller Le Clerc fut bientôt suivi de l'établissement du séminaire général et de la translation des autres facultés à Bruxelles, pendant qu'à Louvain, il ne resta plus une ombre de l'ancienne faculté de théologie, dont les membres les plus distingués durent se soustraire par l'exil aux vexations du gouvernement. (Voyez le *Synodicon Belg.*, tom. II, p. 73 et suiv.)

(50) Voyez l'ouvrage de M. le baron de Gerlache, *Histoire du royaume des Pays-Bas*, t. I, pp. 151 et suiv.

(51) Dans le Bulletin cité, p. 409, il est dit : « Pendant près de deux siècles, laps de temps immense dans la vie d'un peuple, elle (l'université) enseigna comme si Bacon, Galilée, Descartes, Newton, Locke, Leibnitz et tant d'autres génies n'eussent jamais existé. Pendant ces deux siècles, elle façonna le pays à son esprit; aussi la nation en fut-elle l'image fidèle. » — C'est bien la première fois de ma vie que je rencontre Locke préconisé sérieusement comme un génie.

(52) On peut s'en assurer par l'examen des cahiers manuscrits du cours biennal de philosophie. Dans ce cours on enseignait, outre la dialectique, la philosophie spéculative et morale, et les éléments d'algèbre, de géométrie et de trigonométrie, les éléments de mécanique, d'astronomie, de géographie physique et de physique expérimentale, en y joignant les notions de chimie pneumatique connues à cette époque.

Un homme très-compétent m'a assuré que si l'on compare les cahiers du cours de physique de Louvain, datant de 1780 à 1790, avec le cours de physique expérimentale enseigné vers la même époque à l'université de Paris, et publié par Sigaud de la Fond, on ne trouve pas de différence notable entre les deux enseignements.

Ce qui, à Louvain comme ailleurs, rendait l'enseignement des sciences proprement dites plus ou moins superficiel, c'était le peu de temps qu'on y consacrait. Depuis le commencement de ce siècle, il est survenu sous ce rapport un changement radical dans l'enseignement académique; si l'université eût continué à exister, elle n'aurait pas manqué de suivre une marche progressive et de se mettre à la hauteur de la science moderne.

(53) Dans un voyage que Van Bouchaute fit à Paris, il apprit à connaître les expériences et les théories de Lavoisier relatives à la découverte de la décomposition de l'eau. Au mois d'octobre 1785, il assista les professeurs Minkelers et Thysbaert dans leurs expériences pour tirer l'air inflammable du charbon de terre. Le recueil des anciens mémoires de l'Académie renferme plusieurs de ses communications concernant la chimie.

(54) Voyez la Notice sur la vie et les travaux de Jean-Pierre Minkelers, professeur de l'université de Louvain, par M. le professeur

Morren, dans l'*Annuaire de l'Académie de 1859*, p. 79, et dans les *Analectes de l'Annuaire de l'univ. de 1859*, p. 225.

(55) En faisant l'histoire du célèbre *Mosasaurus* de Maestricht, Cuvier fait précéder cette exposition d'une description géologique des carrières aux environs de cette ville, et ajoute : « Je dois cette » description à l'amitié de M. le docteur Gehler de Leipzig, qui la » tient lui-même de M. Minkelers.... très-habile chimiste et natu- » raliste. » Plus loin Cuvier dit encore : « Plusieurs séries de ver- » tèbres ont été aussi apportées au Muséum par les ordres de » M. Loisel. Elles y avaient été précédées d'un excellent mémoire » de M. Minkelers et de dessins aussi exacts qu'élégants faits par » M. Hermans, son collègue. » *Ossements fossiles*, t. V, 2^{me} part., pp. 511 et 512. Paris, 1824.

(56) « Je songeai, dit Brisot, à me faire recevoir avocat. Il fallait prendre des degrés dans la faculté de droit; et comme ce n'était qu'une vaine formalité, je préfèrai la voie la plus prompte, celle de les acheter à Reims. Le voyage que je fis dans cette ville me convainquit de l'avilissement de son université, et du mépris que méritaient tous ces établissements qui étaient moins une école de science qu'un marché de titres. On y vendait tout, et les degrés et les thèses et les arguments. Je rougis pour les docteurs qui m'interrogeaient : ils me parurent jouer et me faire jouer une mascarade dont le comique était encore relevé par le sujet de leurs interrogations..... Après avoir payé 5 à 600 livres pour cette pantalonade, je revins à Paris, et me présentai au parlement. » *Mémoires de Brissot*, t. II, chap. VII, p. 77. Bruxelles, 1850.

(57) Bulletin cité, p. 114.

(58) Voyez dans les *Analectes de l'Annuaire de 1859*, p. 249, les documents relatifs à la reconnaissance de l'université de Louvain comme corps brabançon.

(59) Laferrière, *Histoire des principes, des institutions et des lois pendant la révolution française*, depuis 1789 jusqu'à 1800, dans la *Pasinomie*, introduction à la 1^{re} série, p. 114.

(60) Laferrière fait remarquer que Marat a publié des lettres contre l'Académie des sciences, et qu'elles ont été reproduites dans l'histoire parlementaire de Buchez et Roux. Les mémoires de Brissot, t. II,

chap. VIII et suiv., renferment beaucoup de détails sur tout ce que Marat fit pour humilier ce corps savant.

(61) Voyez dans les *Analectes* de l'Annuaire de 1841, p. 173, la protestation de l'université à l'occasion de l'ouverture du temple de la Raison, à Louvain, en 1793. Les *Analectes* de l'Annuaire de 1842, p. 192, renferment une série de documents relatifs aux mesures prises en 1796 pour forcer l'université de chômer les fêtes républicaines. Nous aimons à en extraire le passage d'un mémoire qui fut rédigé par le docteur Van de Velde et qui eut l'assentiment de tous les membres de l'université.

« Si perseverent et progrediantur patriae calamitates, aut pereun-
 » dum erit, aut quibusvis iniquitatibus, primam praevagationem
 » secuturis, turpiter obsecundandum. Et, ubi sanorum semel prin-
 » cipiorum limites transgressi, in hac perversa connivendi via
 » pedem trementes tulimus ubi haerebimus, et in quae dedecora non
 » deferemur?

« Si itaque pereundum est, pereamus stantes pro sancta fide nos-
 » tra, pro moribus antiquis, piis, christianis! Haec posthuma etiam
 » gloria Universitatis tumulum ornet, non sua ignavia sed suorum
 » fideique hostium ietibus ruptam non flexam concidisse. »

(62) Voyez dans les *Analectes* de l'Annuaire de 1840, p. 212, les documents relatifs à la suppression de l'Université en 1797.

(63) M. le baron de Gerlache, ouv. cit. t. I, p. 247, a donné des extraits du *Mémoire contre le projet de réunion de la Belgique à la France, remis au comité du salut public, le 4 vendémiaire an IV, par Adrien-Philippe Raoux, ex-conseiller au conseil souverain de Hainaut.*

M. Raoux avait fait toutes ses études à Louvain, et même avant de commencer ses études de droit il suivit pendant quelque temps les cours de théologie, et fut attaché comme sous-régent et professeur au collège de la Trinité. M. le baron de Reiffenberg n'a pas mentionné cette circonstance dans la notice qu'il a consacrée à la mémoire de M. Raoux dans l'*Annuaire de l'Académie* de 1842, p. 83.

Mission sociale de la charité; discours prononcé par
M. DE DECKER.

I.

On trouvera étrange peut-être que je croie devoir démontrer l'importance sociale de la charité. Il semble que cette importance soit comprise d'instinct par tout homme qui a souffert ou qui a vu souffrir; et qui n'a pas souffert? qui n'a pas vu souffrir?

Cependant, il s'en faut que la haute et magnifique mission de la charité soit convenablement appréciée.

Pour les uns, la charité n'est qu'une affaire de sentiment; pour les autres, elle n'est qu'un acte de piété. La science ne voit dans la charité qu'une simple question d'économie sociale; la politique n'y voit qu'un vulgaire détail d'administration. Rarement notre intelligence s'élève plus haut, pour s'expliquer le but social de la charité et pour en constater la providentielle nécessité. Il en est des merveilles de la charité comme de toutes les merveilles de l'ordre naturel ou de l'ordre social, auxquelles notre esprit s'est habitué et dont il ne songe pas à sonder les profondeurs.

Pour peu qu'on réfléchisse aux bienfaits de tout genre que la charité répand au milieu de nous et qu'on recherche loyalement quelles immenses obligations nous lui avons, — pour peu qu'on rattache l'étude de la question de la charité à l'examen des conditions nécessaires de toute société et à l'explication de nos immortelles destinées, on

sent son horizon s'élargir au delà de toutes les prévisions. On est frappé, d'abord, des proportions que prend la charité ainsi comprise; et bientôt, on se sent ravi des mystérieuses harmonies que révèle à notre âme le spectacle de l'action combinée de la justice et de la miséricorde divines sur l'humanité.

Dès lors, la charité apparaît dans son vrai jour.

La charité résoud, de la façon la plus naturelle, le grand et éternel problème de la souffrance, ce problème devant lequel la raison s'est tour à tour révoltée et inclinée, ce problème qu'ont remué tant de passions coupables et tant de saints dévouements.

La charité va se perdre dans les hauteurs du dogme chrétien et touche aux bases essentielles de la constitution du monde.

La charité règle les rapports indispensables des divers éléments de la société et préside à leur développement régulier.

La charité brille au premier rang des vertus les plus socialement nécessaires; et à ceux qu'elle ne séduit pas comme vertu, elle s'impose comme devoir, car elle domine la série de nos devoirs les plus rigoureux.

La charité garantit les grands intérêts de la famille et de l'État; elle se trouve mêlée à toutes les vicissitudes des nations.

La question de la charité est donc, dans le sens le plus absolu et le plus étendu, la QUESTION SOCIALE PAR EXCELLENCE.

A la façon dont cette question est résolue se mesure la vitalité d'un pays. *Le dévouement est le côté divin de l'homme*, a dit M. Poujoulat : *il y a plus ou moins de vie dans les États selon que le dévouement s'y trouve plus ou*

moins pratiqué. Le degré de civilisation des peuples ne doit pas se calculer d'après la prospérité exceptionnelle de quelques individualités ou même de quelques classes de la société. Non ; pour tout historien digne de ce nom , comme pour tout philosophe chrétien , c'est la situation morale et matérielle des masses qui doit déterminer le rang qu'une nation occupe et les droits que son gouvernement possède à l'estime du monde.

Placé à ce point de vue, qui me semble être celui de la vérité, je veux prouver la double proposition que voici :

La charité est l'âme de la civilisation moderne : elle en fut le principal élément dans le passé ; — elle est appelée , de nos jours , à devenir le principal instrument de son salut et de sa conservation.

C'est là, pour moi, une conviction profonde, raisonnée, que je tiens à faire partager par tous les esprits.

L'homme ne se conçoit pas sans la société, laquelle est nécessaire au développement de tout être humain. La société est l'ensemble des rapports nécessaires des hommes avec Dieu et des hommes entre eux. Ces rapports ne sont autre chose que l'expression des besoins, également nécessaires, qui constituent les liens de toute association humaine. Telle est la loi de la nature, telle est la loi de la société, dans les vues de Dieu, auteur de notre nature et révélateur des principes essentiels de toute société.

Ces besoins se manifestent sous une triple forme : ils sont intellectuels, moraux ou matériels. Si ces besoins mutuels sont réglés de façon que tout membre de la société puisse atteindre la fin pour laquelle il a été créé, la loi de la nature et la loi de la société sont également observées, l'ordre social se trouve établi sur ses véritables bases. Ces besoins ne peuvent-ils pas être régulièrement satis-

faits? il y a trouble social; car, chaque trouble social accuse une violation, totale ou partielle, de quelque loi de la nature ou de la société. Malheureusement, il en a toujours été ainsi; et, comme l'a judicieusement remarqué Mably (1), les besoins mutuels qui, dans l'ordre de la Providence, sont destinés à servir de principal lien entre les hommes, sont devenus, par les fautes et les erreurs de ces mêmes hommes, les causes les plus actives des troubles et des révolutions.

Je suis donc bien autorisé à dire que *tout l'intérêt social* est concentré dans la solution du problème de la SOLIDARITÉ HUMAINE, expression la plus complète de l'unité.

Examinons comment cette importante solution a été poursuivie à travers les siècles. Il y a ici mieux qu'une vaine et curieuse étude à faire; il y a de hauts et solennels enseignements à recueillir.

La nécessité de la solidarité humaine était trop évidente et trop universellement sentie, pour que, à toutes les époques des annales du monde, on ne se préoccupât point des moyens de l'établir. Aussi trouve-t-on, sous une forme ou sous une autre, des traces de ces préoccupations dans les lois et dans les institutions de tous les peuples.

Mais comment a-t-on cherché à établir cette solidarité? Hélas! quel séculaire enchaînement d'horreurs et d'injustices, d'une part! D'autre part, quelle lamentable série de déceptions et de souffrances! C'est que, jamais, la raison humaine, abandonnée à elle-même, n'a pénétré le vrai sens de la loi de solidarité. Jamais elle n'est parvenue à la consacrer, ou *qu'en méconnaissant les lois de la nature*,

(1) *De la législation*, liv. 1^{er}.

ou qu'en violant les lois de la société. Triste, mais fatale alternative, qui se retrouve à toutes les pages de l'histoire de l'intelligence humaine aux prises avec les misères inséparables de notre existence terrestre!

Depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, toutes les doctrines philosophiques, tous les systèmes politiques ont abouti inévitablement, — en dehors de la donnée de la charité chrétienne que nous exposerons tout à l'heure, — à l'une de ces deux conclusions : le mépris insultant des droits de l'être faible et souffrant, ou l'exagération séditeuse de ses droits. Toujours et partout, *l'oppression ou la révolte!*

Voyons la Grèce, si savante et si policée. Toute sa philosophie est une lutte systématique avec la nature humaine; toute sa législation est un perpétuel outrage à cette nature. Homère développe les sentiments les plus généreux, et il prétend sérieusement que les esclaves n'ont que la moitié de l'âme humaine. Aristote étonne par la perspicacité et la profondeur de son génie, et il soutient qu'il existe deux natures complètement distinctes, celle de l'homme libre et celle de l'esclave. Platon proclame les vérités les plus sublimes, et il établit la nécessité de la promiscuité et de l'infanticide. L'esclavage et l'infanticide étaient, en effet, comme on l'a remarqué, le correctif nécessaire de la misère chez les païens. Voilà donc l'état normal de la société grecque! Pas un philosophe, pas un rhéteur, pas un prêtre de ces temps-là n'a songé à protester contre les horreurs qu'il consacre, ni à venger la nature outragée; et l'on éprouve, d'après le témoignage de M. Cousin (1), un in-

(1) *OEuvres de Platon.*

dicible sentiment de tristesse et de confusion, à la vue du sang-froid imperturbable avec lequel les plus hautes intelligences de la Grèce traitent la matière de l'esclavage.

Si quelque voix s'élève contre cette oppression, ce n'est que pour conseiller la révolte. On connaît les passages anarchiques que renferment certaines comédies d'Aristophane. Dans ses Dialogues, Lucien met dans la bouche de Saturne les doctrines que voici : « Les pauvres parlent de remettre tout en commun et de faire de nouveaux partages. Et certes, il n'y a rien de plus injuste que de voir les uns dans l'abondance et se souler, tandis que les autres meurent de faim. La nature nous donne à tous le même droit aux biens qu'elle produit pour notre commun usage, et il n'y a rien dans le monde de si contraire à ses intentions et à ses ordonnances que la diversité des conditions et des fortunes. »

Rome antique a-t-elle une meilleure solution du problème de la solidarité? Non. Sa philosophie est également inhumaine (1), sa littérature atroce à l'égard des classes souffrantes; sa législation, proclamée la raison écrite, voit dans l'esclave non un être humain, mais *une chose*. — Puis en regard de cette oppression systématique, la révolte en permanence, exigeant l'extinction des dettes ou la loi agraire. — Puis, les Gracques appelant le peuple romain

(1) « La philosophie antique, au milieu de ses mérites, a eu le tort impardonnable d'être restée froide devant les maux de l'humanité. Renfermée dans le domaine de la spéculation, au profit de quelques hommes d'élite, elle fut une occupation ou un amusement de l'intelligence, jamais une tentative énergique et courageuse pour réformer la société en grand et l'arracher à ses habitudes de corruption et d'inhumanité. C'est qu'elle manqua de la vertu qu'inspira le christianisme, la charité. » (Troplong, *Influence du christianisme sur le droit civil des Romains.*)

à la sédition en lui criant avec une amère ironie : *On t'appelle le peuple-roi ; singulier peuple-roi qui n'a pas même de terre où placer son tombeau !* — Puis, Spartacus ameutant les opprimés en leur disant : *Les esclaves fidèles seront toujours esclaves ! Levons-nous !* — Puis, des monstres couronnés, placés au rang des dieux par une populace abrutie, et lui jetant, en échange de ces infâmes apothéoses, du pain et des spectacles (1).

Au moyen âge et depuis, toujours même alternative : tantôt des rhéteurs et des juristes justifiaient les puissants écrasant les faibles ; tantôt des philosophes et des hérésiarques soulevaient les classes inférieures contre l'ordre social établi. On n'en finirait point si l'on vouloit prouver, par des citations, cette double tendance historique.

Un exemple entre mille. Machiavel met dans la bouche du peuple de Florence ces mots à l'usage de tous les tribuns : *Les riches valent-ils mieux que nous ? La nature nous a tous faits sur le même modèle..... Revêtez-nous des habits des riches, et revêtez-les des nôtres ; nous, sans aucun doute, nous paraîtrons les nobles et eux les plébéiens..... Les pauvres bons restent toujours pauvres* (2) ! Variante des clameurs de révolte de Spartacus. — A ce langage révolutionnaire correspond le langage impitoyable de Bodin, qui ne voit, littéralement, dans les pauvres mendiants, que ce que, de nos jours, on a appelé énergiquement de la chair à canon. *Il n'y a, ce sont ses expressions, moyen de nettoyer les républiques de telle ordure que de les envoyer en guerre, qui est comme une médecine purgative fort néces-*

(1) M. Cantu, dans son *Histoire générale*, compte 52 apothéoses de ce genre.

(2) Voir les *Etudes sur Machiavel*, par M. le chevalier Artaud.

saire pour chasser les humeurs corrompues du corps universel de la république (1) !

Les réformateurs du XVI^{me} siècle, qu'ont-ils fait, eux, en faveur des classes souffrantes de la société? Ils ont spolié les biens des associations religieuses et jeté le patrimoine des pauvres en proie à l'avidité des courtisans. Puis, Henri VIII porte contre les pauvres mendiants les pénalités les plus atroces, jusqu'à la peine de mort inclusivement. Calvin les chasse ignominieusement de Genève. Luther lance une bulle ordonnant d'*assommer comme un vil troupeau* (c'est le terme dont se sert Osiander) le peuple révolté contre la dureté des princes, propagateurs de la réforme. — Mais voici la révolte qui accourt sur les pas de Munzer, réformateur plus conséquent, soulevant les masses aux accents de sa haine contre la société : « Frères, s'écrie-t-il, nous sommes tous enfants d'Adam. Notre père, c'est Dieu. Et voyez, qu'ont fait les grands? Ils ont refait, les maudits, l'œuvre de Dieu, et créé des titres, des privilèges, des distinctions. A eux le pain blanc, à nous les rudes travaux ; à eux les beaux vêtements, à nous les guenilles ! La terre n'est-elle pas notre bien à tous et notre héritage commun ? Et on nous le ravit ! Voyons, quand donc avons-nous renoncé à l'hoirie de notre père ? Qu'on nous montre l'acte de cession (2) ! »

Et, plus près de nous, la philosophie du XVIII^{me} siècle a-t-elle évité l'un des écueils contre lesquels la raison est venue se briser dans la question des misères sociales ? Écoutons ses deux chefs avoués. *Les fruits sont à tous, la*

(1) *De la République*, livre 5^{me}.

(2) *Histoire de Luther*, par Audin.

terre n'est à personne! s'écrie Rousseau, le précurseur des modernes révolutions sociales. Et Voltaire, l'adulateur de la puissance, lui répond par ces paroles froidement inhumaines : *Tu viens, dit-il au pauvre, quand les lots sont faits; va-t'en prendre ta part de terre chez les Cafres ou chez les Hottentots!* Ainsi, selon la remarque d'un des esprits les plus vigoureux de notre temps, la société, en dehors de l'idée catholique, se défend nécessairement par l'odieux de Voltaire contre l'absurde de Rousseau (1).

Voilà donc quelle double solution la raison humaine, laissée à elle-même, a invariablement donnée au problème de la solidarité. Toujours, ou les droits de la nature méconnus ou les lois de la société violées; toujours l'oppression ou la révolte. Jamais on n'a compris la dignité du pauvre; jamais on n'a su concilier la dignité du pauvre avec le respect dû à la hiérarchie sociale, la liberté légitime du pauvre avec la conservation nécessaire de l'ordre.

Où donc trouver la solution vraie, complète, du problème de la solidarité?

Dans l'Évangile, généreusement appliqué, *en esprit et en vérité*.

VOUS AIMEREZ DIEU PAR-DESSUS TOUTE CHOSE; VOUS AIMEREZ VOTRE PROCHAIN POUR L'AMOUR DE DIEU. *C'est ce précepte divin de la charité*, disait récemment un homme politique éminent, *qui a renouvelé la face du monde, il y a dix-huit siècles* (2)!

En effet, le Christ paraît. Le feu de la charité éclaire

(1) *Le Protestantisme dans ses rapports avec le socialisme*, par Auguste Nicolas.

(2) Dufaure, *Exposé des motifs du projet de loi relatif à l'assistance* (novembre 1848).

les esprits et réchauffe les âmes. Sous ses doux rayonnements germe une vie nouvelle, et ce n'est pas sans raison que le génie de Bossuet, en extase devant cette transfiguration de la société, s'écrie que *la rédemption est une création nouvelle!*

Tous les hommes sont frères. Dieu, leur père à tous, veille par sa providence sur le moindre d'entre eux et réserve d'éternelles compensations aux souffrances d'ici-bas.

Dès ce moment, la lumière se fait dans la question de la solidarité. Les justes rapports de tous les éléments de la société sont établis : égalité de tous devant Dieu, liberté de tous en Dieu ! Les conditions nécessaires de tout ordre social sont admises, d'une part; d'autre part, la dignité du pauvre est reconnue. La croyance en Dieu et en la vie future fait que le riche n'opprime plus et que le sacrifice a même des attraits pour lui; cette même croyance fait que le pauvre ne se révolte plus et que la souffrance a même des charmes pour lui. Désormais, c'est à qui se dévouera le mieux, c'est à qui souffrira le plus. Cela est inouï, sans doute; mais, telle est la *Folie de la Croix!*

Dépositaire et gardienne du précepte divin de la charité, l'Église, par ses doctrines comme par ses institutions, n'a cessé de combattre les deux tendances extrêmes de la raison humaine, que nous venons de signaler. Elle a su à la fois garantir les droits du pauvre, qu'elle a relevé sans le jeter dans des idées de révolte, et garantir les droits de la société, qu'elle a raffermie sans avoir besoin de comprimer ou d'écraser les déshérités de la fortune.

Toute la conduite de l'Église est marquée au coin de cette sagesse supérieure aux combinaisons de l'intelligence humaine. Pendant le moyen âge surtout, alors que son action était plus vigoureuse et son influence moins con-

testée, elle rendit d'incalculables services à la société envahie par des flots de misères de tout genre. Les exactions tyranniques des princes et des seigneurs, de même que les essais révolutionnaires des prétendus réformateurs de la société, trouvèrent dans les pontifes romains et dans les docteurs de l'Église des adversaires également redoutables. Jamais, de la part de l'Église, de pacte avec des doctrines ou des institutions, soit inhumaines, soit antisociales. Jamais de trêve à sa lutte pour comprimer la tyrannie des uns et la révolte des autres.

Mais, ce n'est là qu'une des faces de la solution donnée par l'Église au problème des souffrances sociales. Si elle empêcha le mal, elle sut aussi faire le bien. Pendant que d'une main elle comprimait tour à tour, autant que les mœurs du temps le lui permirent, l'oppression ou la révolte des classes souffrantes de la société, — de l'autre main, elle organisa ce vaste système de charité qui embrassait le soulagement de toutes les misères humaines, et dont les débris, arrachés aux influences destructives des révolutions et des siècles, forment encore aujourd'hui les seules ressources de l'administration de la bienfaisance.

La charité s'était emparée des intelligences et des cœurs; elle était le sujet de toutes les pensées, le mobile de toutes les actions.

La charité, comme un fluide divin, s'était répandue dans tout le corps social : la vie individuelle de chaque membre paraissait suspendue, et l'on ne vivait plus que de la vie collective de la charité. Il n'y eut plus, à la lettre, qu'un cœur et qu'une âme ! Ce fut un débordement de charité sur le monde, s'écrie de Châteaubriand (1). Il

(1) *Génie du Christianisme.*

n'y a pas de sujet sur lequel l'éloquence chrétienne des premiers siècles se soit plus exercée, ajoute M. Villemain (1). Tous les esprits supérieurs, que des préventions désormais injustifiables n'égarent point, sont frappés des prodiges opérés par la charité chrétienne. Cette *fièvre de charité*, si j'ose m'exprimer ainsi, ne dura point, sans doute; mais, pendant tout le moyen âge, même au milieu des maux inséparables du pénible enfantement de la civilisation moderne, le principe de la charité dominait tous les éléments de la société; et l'on peut affirmer avec un autre auteur (2), qu'au moyen âge encore, toute la société n'était qu'une immense institution de charité. On conçoit, qu'inspiré par le spectacle des nombreux bienfaits du dévouement chrétien, un Belge illustre, que l'admiration du monde savant décora du glorieux titre de *Docteur solennel*, ait laissé tomber de ses lèvres ces belles paroles : « Quelle est, dit-il, la véritable loi de la politique chrétienne? C'est la plus grande réalisation possible de la communauté, non par des institutions extérieures et coercitives, mais par le libre mouvement de la grâce et de la charité (3). » Il est impossible de mieux définir cette *loi évangélique de la solidarité* qui constitua la *Chrétienté*, création à la fois touchante et profonde, Sainte-Alliance des peuples, dont notre ingratitude a perdu le souvenir et dont notre inintelligence des vrais intérêts de la société semble même ne plus comprendre la pensée ni le but.

Je ne puis point, dans ce travail nécessairement restreint, faire une *histoire de la charité chrétienne*, dont le résumé

(1) *Tableau de l'éloquence chrétienne.*

(2) *Âges de foi*, par Digby.

(3) Huet, *Recherches sur la vie et les doctrines de Henri de Gand.*

seul exigerait un volume; qu'il me suffise de déterminer, en quelques lignes, les principaux caractères de la charité chrétienne, et de faire connaître ainsi les divers ordres de services rendus par elle à la civilisation.

C'est la charité chrétienne qui a produit la première, et, ce qui vaut mieux, qui a appliqué la première le programme vraiment social de toutes les améliorations possibles du sort des classes souffrantes. Ce programme est si complet, au témoignage de M. Thiers (1), il embrasse si bien *tout ce qui est raisonnable et praticable*, que, *heureusement pour l'humanité, mais malheureusement pour notre orgueil*, il ne reste à la science politique moderne que la ressource de la contrefaçon des œuvres de la charité chrétienne !

C'est à elle qu'on doit, par la destruction graduelle et prudente de l'esclavage et du servage, la consécration du *travail libre*, c'est-à-dire la propriété accessible à tous. — C'est à elle qu'on doit la *constitution de la famille chrétienne*, si différente de la famille antique et si féconde en douceurs et en consolations pour le pauvre. — C'est à elle qu'on doit le *principe d'association*, principe favori du christianisme et essentiel à toute société, principe qui a opéré des prodiges sous l'influence de la charité, et dont l'absence laisse, de nos jours, une lacune si déplorable dans notre organisation sociale. — C'est à elle qu'on doit la *division du travail* dans la charité, c'est-à-dire la création d'innombrables établissements destinés au soulagement spécial de toutes les spécialités de la misère humaine. — C'est à elle qu'on doit *l'instruction gratuite*

(1) Rapport général au nom de la commission de l'assistance et de la prévoyance publiques (26 juin 1850).

du peuple, développée parallèlement avec les progrès de son éducation morale. — C'est à elle qu'on doit *les perfectionnements de la législation* dans ses rapports avec les droits des malheureux. — C'est à elle qu'on doit *la défense des faibles* contre les injustes ou immorales prétentions de la puissance. — Et, qu'on le remarque bien, depuis trois siècles, le souffle des révolutions religieuses et politiques qui a passé sur l'Europe, a arrêté *le complet épanouissement de la charité chrétienne*. Le monde a aspiré les parfums de ses célestes fleurs ; mais qui nous dira quels fruits admirables sa maturité eût donnés à la chrétienté ? Avec sa puissance d'organisation, avec la fécondité de ses inspirations, avec la continuité de ses œuvres, avec les ressources de ses associations religieuses, quels miracles de charité ne nous réservait pas l'Église, si, au lieu d'être obligée d'employer toutes ses forces à *se défendre* contre ses adversaires de tout genre, elle avait pu *prendre l'offensive* pour combattre vigoureusement les envahissements de la misère publique ! Écoutons à ce sujet un philosophe catholique enlevé trop tôt à la science : « Si le développement de la civilisation européenne eût été porté jusqu'à son complément sous le principe de l'unité religieuse, si la prétendue réforme n'eût plongé l'Europe dans des révolutions et des réactions continuelles, il serait certainement né, du sein de la religion catholique, quelque système général de bienfaisance, qui, organisé sur une grande échelle et conformément aux progrès de la société, eût été capable de prévenir la plaie du paupérisme, ce cancer des peuples modernes, ou d'y porter du moins un remède efficace (1). »

(1) Balmès, *le Protestantisme comparé au Catholicisme*.

Grâce donc à la charité chrétienne, le pauvre a été relevé de sa déchéance séculaire; ses besoins intellectuels, moraux et matériels ont pu être également satisfaits.

Grâce aussi à la charité chrétienne, la société a été consolidée, et la civilisation moderne, dont la charité fut l'âme, a pu se lancer, par un développement régulier, à la conquête de ses hautes destinées.

II.

La charité est, de nos jours encore, l'âme de la civilisation, et, au milieu des dangers de tout genre qui la menacent, c'est elle encore qui la sauvera.

L'éternel problème de la solidarité humaine se dresse toujours devant la conscience des peuples; mais, cette fois, plus redoutable, peut-être, qu'à aucune autre époque de l'histoire.

Il importe d'y donner une solution : la justice veut que cette solution soit complète et rationnelle; l'intérêt social exige qu'elle soit prompte et efficace.

Où la trouver?

On l'a cherchée de bonne foi, j'aime à le croire, dans les combinaisons de la science et dans les spéculations de la philosophie, dans les essais des philanthropes comme dans les systèmes des réformateurs de la société. On est arrivé encore au fatal dilemme historique : l'oppression plus ou moins déguisée du pauvre, ou la révolte plus ou moins ouverte contre l'ordre social.

Voyons, d'abord, les combinaisons de la science.

« *La misère, c'est l'imprévoyance*, ont dit les savants; il faut que chacun sache bien qu'il doit se faire à soi-même

sa destinée. » — C'est très-bien; de tout temps la prévoyance a été recommandée aux pauvres; mais qu'est-il résulté de cette doctrine d'individualisme si absolue, si contraire aux premières notions de toute société, et surtout de toute société chrétienne? D'une part, le pauvre a pu faire bien peu de chose pour se constituer une destinée supportable, le conseil de l'épargne étant presque toujours une dérision pour lui; d'autre part, on a ainsi systématisé, j'allais dire justifié l'égoïsme, qui est l'une des faces de l'oppression. — *Il n'y a plus de place au banquet de la vie; vous avez eu tort de naître*, dit Malthus au pauvre! — *Il faut s'aimer soi-même, comme le veut la nature*, dit Pierre Leroux; *l'égoïsme est saint; il est la source de tout bien!* — *La charité, c'est du mysticisme*, ajoute Proudhon; *combien me devez-vous, combien vous dois-je? voilà ma charité!*

« *La misère, c'est l'oisiveté*, ont dit les savants; le travail est le grand correctif de la misère. » — C'est encore fort bien; on avouera, néanmoins, que le correctif n'est pas nouveau. Mais tous les pauvres sont-ils valides et en état de travailler? Y a-t-il toujours du travail pour tous, et reconnaîtra-t-on le droit au travail? Le travail est-il toujours suffisamment rétribué, et admettra-t-on l'organisation du travail? Le travail est-il moralisé, et, pendant qu'on utilise les bras de l'ouvrier, songe-t-on qu'il a aussi un esprit et une âme? Le travail, on ne peut pas se le dissimuler, n'est devenu que trop souvent une forme nouvelle de l'oppression du pauvre. Sans le tempérament d'une consciencieuse sollicitude des maîtres pour la satisfaction des besoins moraux et intellectuels des classes laborieuses, le travail industriel reproduit tous les inconvénients, tous les dangers d'un abrutissant ser-

vage, sans offrir, en retour, les bienfaits d'un patronage salulaire.

« *La misère, c'est l'ignorance*, disent encore les savants; il faut répandre l'instruction dans les masses. » — C'est toujours fort bien, et il y a des siècles que cela se pratique, incomplètement, il est vrai. Mais l'instruction, quoi qu'on fasse, à moins de prendre des mesures coercitives, ne sera jamais accessible à tous les pauvres; et puis, si elle profite à quelques-uns (ce qui est déjà un bien incontestable), elle ne fera nullement disparaître, pour la majeure partie des indigents, les causes les plus ordinaires et les plus actives de la misère. L'instruction ne diminuera donc pas sensiblement les souffrances du pauvre; mais, séparée, comme elle ne l'est que trop souvent, de l'éducation morale, l'instruction lui rendra ces souffrances plus insupportables. Elle aura éveillé en lui des prétentions et des désirs qu'il ne pourra satisfaire; il sera plus impatient de tout joug, plus froissé de toute inégalité sociale; il se considérera comme plus opprimé.

Je suis loin, sans doute, de contester à la science le droit de dire son mot dans la question de la misère. La science, qui n'est que l'expérience des siècles résumée, doit être consultée; et la charité ne dédaigne nullement ses enseignements. Avouons néanmoins que les remèdes proposés par la science sont bien vieux, quand c'est la raison qui les applique, et peuvent devenir plus ou moins dangereux quand la passion ou l'esprit de système s'en mêle. Tout cela est surtout bien insuffisant, bien incomplet.

En même temps que les savants, nous sont venus les *philosophes humanitaires*. Ces froids déclamateurs, sans pouvoir amener la moindre solution de la question des misères sociales, ont eu le tort peut-être, au dire de M. Rey-

baud (1), de la poser si hardiment devant une génération déjà si inquiète dans sa marche et si passionnée dans ses aspirations, d'ailleurs légitimes. Palissot les a dépeints, en traits un peu durs, il y a plus d'un demi-siècle, dans sa *Comédie des nouveaux philosophes* :

Ce mot d'humanité ne m'en impose guère,
Et par tant de fripons je le vois répéter,
Que je les crois d'accord pour le faire adopter.
Ils ont quelque intérêt à le mettre à la mode :
C'est un voile, à la fois honorable et commode,
Qui de leurs sentiments masque la nullité
Et prête un beau dehors à leur avidité...
Car, pour en parler vrai, ma foi, je les soupçonne
D'aimer le genre humain... mais pour n'aimer personne!

Enfin, nous avons eu les *philanthropes*. Ce sont les chevaliers de la bienfaisance. Ils mettent au service d'intentions honnêtes et louables, un sentimentalisme étroit et guindé qui leur fait voir constamment le petit côté des questions sociales. Pour avoir organisé des *tombola* et inventé des *soupes économiques*, ils s'imaginent que la civilisation est remorquée par leur génie, et que, régulièrement toutes les vingt-quatre heures, ils sauvent le monde. Malheureusement le monde, ingrat, n'est pas de leur avis, et dernièrement, du haut de la tribune d'un pays voisin, un orateur, fort compétent en cette matière, leur lança leur arrêt de *mort par désillusionnement*. « Il est temps, s'écria-t-il, de mettre un terme *aux jeux innocents* de la philanthropie (2)! »

(1) *Études sur les réformateurs contemporains*.

(2) Émile Barrault (ancien Saint-Simonien). Séance de l'Assemblée législative, du 10 juin 1850.

Tel est aussi l'avis de ceux qui, dans ces derniers temps, se sont posés en réformateurs. D'après ceux-ci, c'est dans la réforme radicale des vices organiques de la société actuelle, et là seulement, qu'il faut chercher la solution du problème de la solidarité humaine.

Les réformateurs ont-ils été plus heureux que leurs devanciers? C'est aux faits à répondre.

Leurs idées, pour autant que la confusion qui y règne permet de les apprécier, se sont partagées en deux courants principaux et formulées en deux systèmes : le socialisme et le communisme. Le socialisme, c'est la suppression de tout ordre et de toute autorité; c'est la violation des lois de la société; c'est l'anarchie. Le communisme, c'est la négation de toute personnalité, de toute liberté; c'est la violation des lois de la nature; c'est le retour à l'esclavage, à l'esclavage établi par l'État au lieu de l'être par les particuliers, comme dans l'antiquité.

Les réformateurs sont donc aujourd'hui jugés. Leur règne n'a pas été long; mais il laissera des traces ineffaçables dans le souvenir de ceux qui furent les témoins et les victimes des stériles bouleversements opérés par eux.

Certes, notre état social n'est nullement parfait : nous sommes bien loin de l'idéal chrétien que notre raison et notre conscience nous ordonnent de poursuivre. Toutefois, il y aurait injustice à nier que des efforts intelligents, énergiques, aient été tentés pour perfectionner nos institutions sociales. Ce sera l'honneur de notre génération de s'être consacrée, avec une persévérante ardeur, à étudier les causes des maux qui affligent l'humanité et à rechercher les remèdes propres à soulager ces maux. Tout, en effet, révèle, dans notre société, si rudement secouée d'ailleurs, le désir sincère d'entrer dans la voie des pro-

grès véritables, d'opérer dans son sein de lentes mais continuelles réformes, dans le but d'améliorer le sort des classes populaires.

Mais s'imagine-t-on en être quitte, à ce prix, avec l'humanité? Croit-on sérieusement n'avoir plus à compter avec la misère? Hélas! l'abîme de la misère, que les savants et les réformateurs se flattaient d'avoir comblé, s'est trouvé plus profond, plus béant. La misère s'est montrée aussi opiniâtre à se multiplier et à varier ses formes, que la société a été ingénieuse à multiplier et à varier ses moyens de la combattre. On dirait que la misère a pris un malin plaisir à infliger démenti sur démenti aux audacieux empiriques qui en avaient périodiquement annoncé la complète et définitive extinction.

Trêve donc à toutes ces prétentions, à toutes ces illusions, ridicules jusqu'ici, mais désormais coupables. Place à la charité!

Les philanthropes ont beau la prendre en pitié et la déclarer *surannée*, voire même *dangereuse*; les réformateurs ont beau la prendre en haine et la proclamer *contraire aux instincts de la nature et nuisible au progrès de la société* (1); la charité est noblement vengée de ces dédains et de ces accusations par le bon sens des populations reconnaissantes. Le dépit des philanthropes, comme la haine des réformateurs, ne s'expliquent, d'ailleurs, que trop bien. C'est que les premiers sentent la puissance sur-humaine de la charité pour le soulagement des misères;

(1) *Il importe au progrès du monde que la patience des malheureux soit enfin épuisée* (Saint-Simon). — *La charité méconnaît les lois de la nature et procède au rebours des instincts de l'homme* (Pierre Leroux). — Tous les écrivains de l'école socialiste sont d'accord là-dessus.

c'est que les autres ont la conscience de l'importance de sa mission pour le salut de la civilisation. Le chef des réformateurs contemporains ne s'en cache point : *Sans la théorie de la résignation*, dit-il à propos de la charité, *la société se fût mille fois dissoute* (1)! Ceux-là donc qui redoutent cette dissolution, et qui tiennent à la prévenir, sont avertis : l'avertissement n'est pas suspect.

Proclamons-le donc bien haut : la charité est plus que jamais nécessaire. Elle est nécessaire aux riches autant qu'aux pauvres; car, si elle peut, seule, apporter un remède efficace à la misère, elle seule aussi peut donner toute sécurité à la propriété. Elle est nécessaire encore à la restauration et au développement des principes et des institutions sur lesquels repose la civilisation (2).

La charité est nécessaire au pauvre pour le soulagement de sa misère physique.

La misère est si étendue et si multiple aujourd'hui, et, ce qui est plus effrayant, elle est devenue si normale, qu'elle semble, selon l'expression énergique d'un écrivain moderne, *constituer un quatrième règne de la nature*.

Ne désespérons point; la charité est là. — Elle est inutile, elle est impuissante, a-t-on dit. — Eh bien, voyons-la à l'œuvre, cette vieille charité chrétienne. Comme elle

(1) *Système des contradictions économiques, ou philosophie de la misère*, par Proudhon.

(2) Je voudrais pouvoir m'étendre ici sur les caractères que doit avoir la charité pour être complète et pour se montrer vraiment intelligente des besoins moraux et matériels auxquels elle est appelée à satisfaire. Je voudrais pouvoir examiner les formes nombreuses et également respectables que la charité, tant préventive que subventive, peut et doit revêtir. Je dois me renfermer, à regret, dans la thèse que j'ai entrepris de défendre, celle de l'importance, disons de la nécessité de la charité.

va confondre la science et distancer même l'utopie ! Pendant que celles-ci discutent, elle agit ; pendant que celles-ci en sont encore à dresser des plans, elle a déjà fondé. Là où celles-ci donnent des conseils ou des solutions, elle se donne. Là où celles-ci montrent du savoir ou du zèle, elle apporte, elle, cette sainte passion du bien, ce je ne sais quoi qui communique la force aux plus faibles, la sagesse aux plus simples, la hardiesse aux plus timides. A la voix de la charité, des associations s'improvisent ; elle y jette son âme, et les voilà pleines de vie et d'avenir ! A sa voix, des institutions sortent de terre, et les pierres mêmes semblent animées par son souffle, imprégnées de son esprit ! Puis, sans attendre qu'ils viennent à elle, elle court à la recherche des êtres les plus souffrants, ses amis privilégiés. Rien ne se soustrait à sa sollicitude, rien n'échappe à son ardeur. Ici, elle prévient la misère ; plus loin, elle la soulage ; tantôt elle guérit, tantôt elle console. Elle entend toutes les plaintes, elle devine toutes les douleurs ; elle est partout : on dirait qu'elle participe à l'omniscience et à l'ubiquité du Dieu qui l'inspire !

Mais la misère présente de nos jours des phénomènes nouveaux, et la charité est bien surannée. — Laissons répondre le premier orateur chrétien de notre époque. « Qui » ne sait, dit le Père Lacordaire, avec quelle ingénieuse » fécondité la Religion a épié, dans chaque siècle, la misère » qui lui était propre et lui a suscité chaque fois des servi- » teurs nouveaux ? Elle a fait la Sœur de charité aussi faci- » lement que le chevalier de Malte, le Frère des écoles » chrétiennes aussi bien que le Frère de la Merci, l'ami » des fous comme l'ami des lépreux. Chaque jour encore, » vous avez sous les yeux l'exemple de ces créations où » la puissance de la charité prend corps à corps la puis-

» sance de la misère, et ne lui permet pas de toucher le
 » point le plus obscur de l'humanité, sans y porter la
 » main après la sienne (1). »

Mais, continue-t-on, la charité est souvent un obstacle à l'amélioration matérielle du sort des masses. — Pitoyable chicane! La charité s'est montrée autrement intelligente à défendre les intérêts des classes populaires. Elle a compris, elle, depuis des siècles (et c'est la cause de sa supériorité), que cette amélioration n'est possible, n'est réelle, que pour autant qu'elle soit précédée et accompagnée d'une régénération morale. Là est le secret de tout progrès, même matériel. Tel doit être le mot d'ordre de tous ceux qui veulent efficacement combattre la misère. La science en est, enfin, arrivée à soupçonner cette vérité. Voici comment elle s'exprime par la bouche d'un de ses représentants les plus distingués. « Pour que les nations s'affranchissent de la
 » misère, dit M. Michel Chevalier, il faut qu'au préalable
 » elles aient acquis une plus grande valeur morale.....
 » L'ambition des nations modernes d'inaugurer dans leur
 » sein le bien-être matériel, au profit de toutes les classes,
 » est chimérique, à moins qu'elles ne soient de plus en
 » plus animées de l'esprit chrétien.... L'alternative est
 » posée aujourd'hui aux nations européennes : ou faciliter
 » l'accès du bien-être à toutes les classes, ou périr. Or,
 » le bien-être n'est possible que par la réhabilitation des
 » principes chrétiens. Hors de là, point de salut : la so-
 » ciété subira une suite de cataclysmes où elle sera
 » anéantie (2). »

(1) *Conférence sur la charité.*

(2) *Réponse à M. Donoso Cortès (janvier 1851).*

La charité est donc surtout nécessaire pour agir, comme influence moralisante, sur l'esprit et sur le cœur du pauvre. D'ailleurs, pour peu qu'on étudie *la philosophie de la misère*, on s'aperçoit bientôt qu'elle revêt, de nos jours, un caractère particulièrement dangereux : c'est comme dit le grand Pascal, *une misère qui se sait*.

Les progrès de l'instruction, toujours incomplète et souvent isolée de l'éducation, — les entraînements d'une liberté inconnue jusqu'ici, — la discussion, dans un langage et avec des arguments à la portée du peuple, des questions sociales les plus irritantes, — la fréquence des révolutions justifiées, sinon par la raison, du moins par le succès, — ce perpétuel ébranlement de l'intelligence des masses que la religion n'éclaire plus par ses enseignements et ne contient plus par ses menaces, a fini par troubler le sens moral de nos populations. Il y a plus : cette misère qui se sait, a été encore exagérée, envenimée, exploitée par le génie du mal. La charité, personnification la plus noble du génie du bien, peut seule lutter avec lui. Elle saura faire comprendre au pauvre la nécessité de l'inégalité des conditions sociales; elle saura neutraliser le dégoût du pauvre pour son humble position et refouler ses désirs immodérés d'en sortir. Elle opposera les promesses immortelles d'un Dieu juste aux promesses fallacieuses des tribuns de taverne; elle élèvera les regards du pauvre au-dessus des misères du temps, et ouvrira devant lui les *longues perspectives de l'éternité*. A la lumière des vérités religieuses, le pauvre aura, sans effort et sans étude, l'intelligence de l'ordre social; et l'espérance descendra dans son âme résignée, au plus fort même de ses souffrances dont sa foi lui aura révélé la nécessité et le but. La religion, ayons le courage de le dire, oh! voilà la grande amie,

la fidèle amie du pauvre ! Conçoit-on , en effet , quelque chose de plus profondément désolant qu'un pauvre sans croyances ! Conçoit-on quelque chose de plus odieusement pervers que ces misérables séducteurs du peuple , qui , spéculant sur le désespoir du pauvre , lui ont brisé le corps et tué l'âme , et qui l'ont ensuite abandonné sur une terre arrosée de ses sueurs et de ses larmes , sous un ciel désormais vide , pour lui , de consolations et d'espérances !

On se trompe généralement en croyant que la charité est nécessaire seulement aux classes souffrantes de la société. Qu'on le sache bien : les classes supérieures sont aujourd'hui les premières intéressées à la vivification , au développement de la charité.

Dans toutes les doctrines dominantes du jour , la Providence est audacieusement niée par les uns , tandis que d'autres poussent le blasphème jusqu'à l'accuser d'être la cause des maux de l'humanité et l'obstacle à leur guérison (1). La responsabilité de cette stupide négation de la Providence , de ce révoltant blasphème contre Dieu , remonte , en partie , aux classes élevées de la société. C'est souvent leur faute à elles , que l'ordre de la création est interverti et que les vues de Dieu sur le monde ne sont point remplies. C'est souvent leur faute à elles , que le doute se glisse dans les esprits et le désespoir dans les âmes , et que les classes populaires murmurent cette affreuse conclusion : non , il n'y a pas de Providence ! C'est aux classes supérieures à prouver l'existence de Dieu et à justifier son action sur la société. Les riches ne sont , dans les vues de

(1) Je pourrais citer , à l'appui de mon assertion , de nombreux passages tirés des auteurs les plus connus.

Dieu, que *les économes de sa Providence*, chargés de la répartition et de la distribution des richesses sociales (1).

Dieu conserve sur les biens départis aux riches *une hypothèque morale* que ceux-ci ne peuvent purger que par la charité. Malheur aux riches qui, oublieux des préceptes de Dieu et des conditions auxquelles les biens terrestres leur ont été donnés, négligent ou refusent de rétablir, par la charité, cet équilibre incomplet et provisoire qui, dans les desseins de l'éternelle justice de Dieu, doit, en attendant les compensations d'une autre vie, jeter quelque harmonie au milieu de nos désordres d'ici-bas ! La croyance en la Providence une fois détruite, plus de sécurité pour les classes supérieures de la société. L'inégalité des conditions ne trouvant plus sa justification dans la générosité du riche, elle révolte la raison du pauvre et trouble sa conscience : la résignation devient à ses yeux une dérision. Les riches n'ont plus le droit de parler de Dieu devant les pauvres, ni de les convier à une autre vie, puisqu'eux-mêmes prouvent, par leur égoïsme, qu'ils ne croient ni en Dieu qui leur a commandé le partage de leurs richesses avec les pauvres, ni en la vie future où leur dévouement trouvera sa récompense. Dès lors, la charité ne se posant plus en médiatrice entre les diverses conditions sociales, les rapports naturels sont brisés ; le règne de la force commence. C'est un duel à mort entre ceux qui possèdent et jouissent, et ceux qui veulent posséder et jouir !

Oui, à défaut de connaissance de leurs devoirs, le soin

(1) M. Bandon, connu par son infatigable charité, a publié, dans le *Correspondant* (livraison du 25 décembre 1855), un article excellent sur *les devoirs de la grande propriété*.

même de leurs intérêts doit faire aux riches une loi de la charité; car la charité opère ce prodige, qu'elle déconcerte, dans les classes inférieures, le désir immodéré des richesses et qu'elle désarme l'envie. Pourquoi cette soif de prospérités et de grandeurs? Pourquoi cette lutte de mécontents et de satisfaits? Pourquoi cet assaut d'ambitions avides contre les ambitions repues? N'est-ce pas, surtout, depuis que les richesses sont devenues à peu près la seule distinction réelle entre les hommes, la source de la plupart des inégalités, la condition de certaines faveurs et même de certains droits positifs dans la société, n'est-ce pas depuis lors que les richesses excitent de plus impatientes convoitises et qu'elles sont devenues le point de mire de plus violentes attaques? N'est-ce pas depuis que certains riches proclament et pratiquent plus ouvertement la doctrine des jouissances, que les pauvres sont exaspérés par le contraste de leurs privations avec ces jouissances, et sont tentés de se révolter contre un ordre social qui éternise pour eux un pareil contraste? Que les classes aisées donnent l'exemple du détachement volontaire des biens terrestres, et les classes souffrantes accepteront mieux la nécessité de leur renonciation forcée à ces mêmes biens tant désirés. Que les classes élevées substituent aux doctrines païennes de l'égoïsme et de la jouissance les vertus chrétiennes de l'abnégation et du sacrifice, et les classes inférieures, émues de ce spectacle, apprendront à pardonner les richesses; car, nous en sommes là, au dire d'un publiciste homme d'État (1), les richesses doivent aujourd'hui *se faire par-*

(1) M. Duchatel, ancien ministre, dans l'Introduction de son ouvrage sur *la charité*.

donner par leurs bienfaits. La charité ira plus loin ; elle obtiendra un résultat qu'on n'oserait presque plus rêver : par elle les richesses *se feront bénir* ! Ce sera là le triomphe de la charité, qui se montrera ainsi la meilleure sauvegarde de la propriété ; car la propriété sera régénérée dans ce baptême de larmes de bénédiction que fera couler la reconnaissance du pauvre si longtemps ameuté contre elle (1).

La nécessité de la charité, dans ses rapports avec la propriété, existe au même degré, si même pas à un degré supérieur, dans ses rapports avec la famille.

L'affaiblissement de l'*esprit de famille* (esprit que la charité a créé et qui ne se rencontre que dans la famille chrétienne), est un fait incontestable dont nous n'avons pas à rechercher ici les causes, mais dont nous avons à constater la gravité. La famille, c'est la société en raccourci : les mêmes principes président à leur établissement comme à leur développement ; les mêmes causes en assurent la conservation ou en provoquent la ruine. C'est dire assez que la charité doit ranimer aussi ces *petites sociétés naturelles* que la science s'est efforcée, mais en vain, de

(1) M. Auguste Nicolas a traité cette question avec une parfaite lucidité. « Une seule chose, dit-il, peut retremper la propriété dans les véritables conditions de son existence : c'est le dévouement, c'est le sacrifice de la personne du maître et du riche au soulagement des serviteurs et des pauvres, c'est la fonction sublime de la charité catholique. Comme on disait autrefois : *noblesse oblige*, il faut qu'on dise aujourd'hui : *richesse oblige*. Il faut pouvoir, plus que jamais, dire du riche qu'il est charitable. Il faut que la charité, et la charité de la personne autant que de l'argent, soit *sa profession* et que sa fortune en soit la ressource. Alors seulement, la propriété sera sauvée ; car c'est la charité qui seule peut *racheter* la propriété. » (*Du Protestantisme dans ses rapports avec le socialisme.*)

remplacer par des *groupes artificiels*. L'œuvre de la restauration des principes de la civilisation doit même rationnellement commencer par là. Ce résultat obtenu, un grand pas est fait vers la solution de la question des misères sociales; car la reconstitution de la famille sur ses bases chrétiennes simplifiera singulièrement cette question. La dissolution de la famille, de l'aveu de tous, a engendré la majeure partie des maux qui nous affligent et que la famille devrait être la première appelée à guérir. La responsabilité n'en est peut-être pas assez rejetée sur elle par nos lois. En tout cas, la charité aura bien vite comblé cette lacune laissée par la législation. Oh! si les familles, retrempées au feu de la charité, renouaient vigoureusement les liens sacrés qui doivent rattacher l'un à l'autre leurs membres si souvent divisés aujourd'hui, — si ces membres, pénétrés de leurs devoirs, unis d'affections et d'intérêts, se serraient étroitement autour du foyer domestique, la misère y pénétrerait bien difficilement. La plupart des souffrances seraient prévenues, toutes seraient soulagées; car la solidarité est bien mieux comprise et mieux garantie dans la famille qu'elle ne pourra jamais l'être dans l'État.

Là ne se bornent pas encore les services rendus par la charité à la civilisation; et ce ne sont pas là ses seuls titres à nos hommages.

Chose admirable! la charité qui semblait n'avoir à remplir que l'humble rôle de consolatrice des affligés, elle est devenue une puissance, la seule puissance qui soit capable de lutter victorieusement avec les éléments dissolvants de la société actuelle, la seule qui puisse en restaurer les principes et en vivifier les institutions.

« Si les classes inférieures s'ébranlent avant que le christianisme ait été reconstruit dans les esprits, disait,

Il y a vingt ans, l'abbé Gerbet, aujourd'hui évêque, l'Europe verra des luttes effroyables auxquelles rien ne ressemble peut-être dans les annales du monde. Voilà ce que les hommes religieux doivent aujourd'hui comprendre partout, et ce qu'ils ne peuvent comprendre sans connaître qu'un grand devoir les attend. De la crise qui travaille actuellement le genre humain doit sortir nécessairement une plus vaste application du principe de la charité proportionnée à la grandeur même de cette crise et du renouvellement qu'elle prépare (1). »

L'Europe a eu récemment un avant-goût de ces luttes effroyables, ajournées plutôt que terminées; et, au sortir du premier accès de cette crise, la voix d'un illustre orateur protestant répond, comme un écho, à la voix prophétique de l'orateur catholique. « La charité chrétienne, dit M. Guizot, a, de nos jours, une grande extension à prendre, une belle et salubre mission à remplir : elle ne se borne pas à vouloir et à faire du bien aux hommes dans leurs misères; elle consiste aussi dans le respect de leurs droits et de leurs sentiments. Hors la charité chrétienne, vous n'aurez pas la véritable paix (2)! »

Oui, affirmons-le sans crainte, la charité est aujourd'hui l'arbitre de la paix et du repos du monde. Faisons mieux que de l'affirmer; essayons de le prouver brièvement.

En résumé, voici ce que constatent tous ceux qui observent bien l'état actuel de notre société : Vertige dans les esprits, malaise dans les âmes, refroidissement des cœurs, affaissement des caractères.

(1) *Philosophie de l'histoire*, 5^{me} conférence.

(2) Discours prononcé à l'oratoire protestant de Paris (24 avril 1835).

Où est le point d'appui pour relever cette société? A mon sens, il ne se trouve que dans la charité.

On l'a cherché ailleurs.

La science a été consultée. — Elle a opposé des théories à des théories, des systèmes à des systèmes, des déclamations à des déclamations; elle a jeté quelques rêves de plus au milieu de nos rêves.

La légalité a été invoquée à son tour. — On a changé les formes des gouvernements, modifié les lois, ébranlé les institutions.

Enfin, la compression matérielle a été essayée. — On a bâillonné les bouches et désarmé les bras.

Je le demande : à ces grandes misères qui nous émeuvent de nos jours, et surtout aux misères de l'esprit et du cœur, les plus dangereuses pour la société, quelqu'un croit-il sérieusement que le remède soit là? Les *ténèbres* ne sont-elles pas devenues plus *visibles*, selon le mot hardi de Milton, et les désespoirs ne sont-ils pas devenus plus profonds? Je le crois sincèrement.

Eh bien, ce que ni la science, ni la légalité, ni la force ne saurait faire, la charité le fera, sans éclat et sans bruit. Elle a mieux qu'un baume pour toutes les blessures; elle a de soudaines lumières pour les esprits, comme elle a de mystérieux apaisements pour les âmes.

La charité saura rasséréner les intelligences. Elle sera comme une révélation nouvelle des lois destinées à régler les rapports qui doivent exister entre tous les éléments sociaux. Les erreurs se redresseront d'elles-mêmes et les préjugés seront dissipés. Le paradoxe sera désarçonné, et le bon sens reprendra son empire dans les masses rendues aux honnêtes instincts de leur nature.

La charité épurera aussi les sentiments. Les diverses

classes de la société se trouvant mises en contact journalier les unes avec les autres, la charité deviendra le trait d'union entre elles. Par ces rapports, du caractère le plus intime et le plus utile, elles apprendront à se connaître, à s'apprécier. Dès ce moment, à la défiance, à l'antipathie, peut-être, succèdent la confiance et l'affection. La richesse n'est plus un crime, ni la pauvreté une honte. L'oppression devient impossible, la révolte inutile. La justice et la paix s'embrassent; car la charité, c'est la justice aux yeux de Dieu, et, par cela même, elle est la paix parmi les hommes.

Il me reste à démontrer quelle influence salutaire la charité exerce dans l'intérêt des idées, des principes qui forment l'essence de notre civilisation.

Nous avons vu plus haut que le précepte divin de la charité a renouvelé la face du monde, il y a dix-huit siècles. C'est de lui que découlent, comme de leur source, les principes qui font la force et l'orgueil du monde moderne. C'est à lui qu'on doit la notion vraie de l'*autorité* et de la *liberté*, de l'*ordre* et de l'*égalité*; c'est à lui qu'est confiée la garde du dépôt sacré de ces mêmes principes.

L'autorité, d'abord. — L'autorité, telle qu'elle est comprise dans une société chrétienne, a un caractère tout particulier qu'elle tient de la charité. Son action est tout autre que celle de l'autorité conçue en dehors de la pensée chrétienne. Aussi, plus de force ni de contrainte; mais la persuasion et l'affection. Plus de caprices, mais des lois. Plus d'oppression, mais le respect des droits et des sentiments de tous, c'est-à-dire la charité. L'idée de maître a disparu pour faire place à l'idée de père : le peuple n'est plus pour lui qu'une immense famille. Le pouvoir n'est plus une fonction qui enorgueillit ni une exploitation qui rapporte; il devient une délégation de la puissance divine

devant laquelle il encourt une responsabilité sérieuse. — Au contraire, l'autorité, qui n'est point jetée dans ce moule chrétien, reproduira bientôt tous les traits du type barbare ou païen. On aura beau l'entourer de toutes les garanties qui résultent des institutions et des formes de gouvernement, si elle n'est point *tempérée par la charité*, l'autorité suivra sa pente naturelle et redeviendra *force*, plus ou moins brutale.

Et la liberté? — Sans la charité, la liberté conduit fatalement à la domination de quelques heureux du siècle sur la masse des malheureux écrasés dans une lutte inégale, et pour qui la liberté n'est plus alors qu'une dérision et qu'une insulte; — ou bien, la liberté amène la révolte des masses pour qui elle devient, alors aussi, un instrument de vengeance et d'oppression. Sans la charité, la liberté vraie est donc impossible, et tout le mouvement social est une perpétuelle oscillation entre la domination oppressive de quelques-uns et l'anarchique tyrannie de la multitude. Sans la charité, il ne resterait à la société actuelle que le choix entre ce que M. de Lamartine a appelé l'*épilepsie de la force*, et ce que M. Guizot a défini *la guerre dans le chaos*. Avec la charité, au contraire, la liberté devient une vérité. La charité, c'est le dévouement, c'est le sacrifice, c'est le devoir, en un mot. Or, il est impossible d'imaginer plus de liberté qu'il n'en existe là où chacun observe ses devoirs. L'accomplissement consciencieux des devoirs est, en effet, la meilleure garantie du respect pour tous les droits, idéal de la liberté.

Et l'ordre? — L'ordre aussi, l'ordre véritable, l'ordre combiné avec la liberté et l'égalité, cet ordre est impossible sans la charité. La charité ne venant point relever le pauvre, on sera toujours tenté de l'écraser; la liberté et

l'égalité seront sacrifiées au nom de l'ordre. Si les éléments de la société ne sont point unis par la chaîne d'or de la charité, on aura recours aux liens de fer de l'oppression ; et toutes les mesures qu'on prendra dans le but ou sous prétexte d'assurer l'ordre, ne feront que consacrer le retour, plus ou moins habilement déguisé, à l'établissement des castes ou à l'esclavage antique (1). Mais ce n'est plus là l'ordre, tel que le conçoit la conscience chrétienne ; cet ordre apparent n'est qu'un *désordre organisé*, et il ne se maintient, tant bien que mal, que jusqu'à ce que l'inévitable réaction arrive, et qu'il soit détruit au nom de l'égalité et de la liberté, légitimement insurgées contre lui.

Et l'égalité? — La charité fait plus, à elle seule, dans l'intérêt de l'égalité que ne peuvent faire ensemble les systèmes les plus ingénieux et les meilleures institutions. Des inégalités naturelles et sociales existent : c'est un fait et un fait nécessaire. Là où règne la charité, là aussi, mais là seulement, ces inégalités disparaissent, pour ainsi dire par enchantement, sous les plus touchantes combinaisons d'une fraternité inscrite, non au milieu des phrases banales d'un programme politique, mais dans les pages divines du code social du monde moderne, l'Évangile.

Le riche s'incline vers le pauvre, et le niveau est établi ; les rangs sont rapprochés sans être confondus ; les classes inférieures, égales en droit avec les classes supérieures, cessent de poursuivre, par des violences désormais inutiles, une égalité de fait que la charité a su réaliser, pour autant que le permettent les lois de la nature et celles de

(1) MM. de Maistre, de Bonald, de Lamennais, de Châteaubriand, Ballanche, ont consacré d'admirables pages à mettre cette vérité dans tout son jour.

la société. — La charité n'exerce-t-elle plus son influence? Aux inégalités nécessaires viennent s'ajouter insensiblement une série d'inégalités, fruits des caprices ou des passions des classes élevées, et l'égalité de droit elle-même est bientôt entamée; ou bien, les classes populaires, puissantes par l'égalité de droit, et impatientes de secouer le fardeau des inégalités de fait que la charité ne sera pas venue alléger, essayeront, selon le langage de l'école, *d'harmonier le fait avec le droit*. — Dans les deux hypothèses, l'une de nos plus précieuses institutions sociales est menacée. C'est donc à bon droit qu'un publiciste moderne a dit récemment *que la charité est le complément indispensable de l'égalité politique* (1).

Me voici arrivé au terme de ma démonstration, et j'aime à répéter, avec la même conviction, mais, cette fois, avec plus d'assurance, ce que je disais au début de mon travail :

La charité est l'âme de la civilisation moderne.

La charité a fait cette civilisation dans le passé, et, de nos jours, elle est appelée à la sauver.

Un mot encore, sous forme de conclusion.

Les positions doivent être, aujourd'hui, nettement dessinées pour tous. Plus d'illusions, plus d'ajournements, plus de demi-mesures!

Une lutte solennelle est ouverte au sein de notre société. On connaît les forces engagées dans cette lutte.

D'une part, le socialisme, sous toutes ses formes, qui bouleverse tout sans rien réformer, et qui, acculé dans l'absurde, en est arrivé, par une impitoyable logique, à

(1) Voir *l'Ami de la Religion* (15 février 1851).

des doctrines tellement épouvantables, que, de l'aveu de Pierre Leroux lui-même, *on les dirait sorties de l'enfer*.

D'autre part, la charité avec ses divines inspirations; car la charité, *c'est la manifestation sociale de la présence réelle de Dieu parmi les hommes*. Or, Dieu seul connaît les insondables mystères de la nature humaine, Dieu seul sait combiner le jeu des mille ressorts cachés de la société; Dieu seul *a les paroles de la vie*.

Laissez donc faire, laissez passer la charité! Comme son divin modèle, *elle passera en faisant le bien!*

M. le secrétaire perpétuel a proclamé ensuite les résultats du concours de 1854. (Voir pp. 512, 522 et 530.)

M. Gaillard, auteur du mémoire couronné sur la question relative à l'influence que la Belgique a exercée sur les Provinces-Unies, est venu recevoir la médaille d'or des mains de M. le Directeur de la classe.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 10 mai 1854.

M. NAVEZ, président de l'Académie et directeur de la classe.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. F. Fétis, G. Geefs, Roelandt, Suys, Van Hasselt, Jos. Geefs, Erin Corr, Snel, Partoes, Ed. Fétis, Ed. De Busscher, membres ; Calamatta, Daussoigne-Méhul, associés ; Bosselet, Alph. Balat, correspondants.

MM. d'Omalius et Dumont, *membres de la classe des sciences*, et M. Polain, *membre de la classe des lettres*, assistent à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur informe la classe qu'un arrêté royal du 22 avril dernier accorde un subside de 500 francs au comité administratif de la Caisse centrale des artistes belges, afin d'aider au développement de cette institution.

— M. Mariano E. De Rivero , consul général du Pérou , fait hommage d'un exemplaire de son ouvrage sur les antiquités du Pérou.

M. Van Hasselt, membre de la classe, fait également hommage d'une ode de sa composition, intitulée : *Le 20 août 1855.*

Remercîments.

— M. le secrétaire perpétuel dépose un mémoire manuscrit envoyé en réponse à la question sur l'histoire de la peinture mise au concours de 1854. Ce mémoire porte pour devise : *C'est être utile aux artistes et au public que de faire connaître le mérite, les écarts ou les défauts de la manière de peindre de nos pères.*

Le terme fatal pour ce concours n'expire qu'au 1^{er} juin prochain ; ce ne sera donc qu'après cette époque que seront nommés les commissaires chargés de l'examen des mémoires qui auront été reçus.

COMMUNICATIONS.

Il avait été convenu que la commission pour l'encouragement de l'art dramatique se serait réunie avant la séance du jour. M. Fétis, président de cette commission, fait connaître les motifs qui ont rendu cette réunion impossible; elle sera remise au jour de la prochaine séance de la classe.

La classe s'est occupée ensuite de l'examen de diffé-

rentes questions relatives au développement des arts en Belgique. Ces questions n'ont pu être résolues à cause de l'absence du membre qui les a soumises à la Compagnie.

M. Daussoigne-Méhul fait remarquer qu'il serait peut-être convenable de faire quelques modifications à la loi sur le droit des pauvres, perçu dans les fêtes musicales, loi qui, dans l'état actuel des choses, frappe d'une manière très-sensible les artistes musiciens, en général peu fortunés.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

OEuvres diverses du baron de Stassart. Bruxelles, 1854; 4 vol. gr. in-8°.

Monnaies de l'abbesse d'Essen; par Renier Chalon. (Extrait de la Revue de la numismatique belge). Bruxelles, 1854; 1 broch. in-8°.

Le 20 Août 1853, ode par André Van Hasselt. Bruxelles, 1853; 1 broch. in-8°.

Bulletin administratif du Ministère de l'intérieur. Tome VIII, mars et avril. Bruxelles, 1854; 2 broch. in-8°.

Annales des travaux publics de Belgique; 2^{me} cahier, tome XII. Bruxelles, 1854; 1 vol. in-8°.

Statistique des libéralités au profit des établissements religieux et charitables, pendant les années 1850 à 1853. Bruxelles, 1854; 1 broch. in-4°.

La Renaissance illustrée, chronique des beaux-arts et de la littérature, par une société de gens de lettres. 15^{me} année; feuilles 17-21. Bruxelles, 1854; in-4°.

Moniteur des intérêts matériels. 4^{me} année; n^{os} 14 à 25. Bruxelles, 1854; 10 feuilles in-4^o.

Bruxelles ancien et nouveau. Dictionnaire historique des rues, places, etc., par Eug. Bochart; feuilles 7-9. Bruxelles, 1854; 5 feuilles in-8^o.

Journal belge de l'architecture et de la science des constructions, publié sous la direction de MM. C.-D. Versluys et Ch. Vanderauwera. 6^{me} année; 6^{me} livraison. Bruxelles, 1854; 1 broch. in-8^o.

Journal d'horticulture pratique de la Belgique; directeur : M. Galeotti. 11^{me} année, n^o 12; 12^{me} année, n^{os} 1-2. Bruxelles, 1854; 5 broch. in-12.

Journal d'agriculture pratique, d'économie forestière, d'économie rurale et d'éducation des animaux domestiques du royaume de Belgique, publié sous la direction et par la rédaction principale de M. Charles Morren. Mars et avril 1854. Liège; 2 broch. in-8^o.

L'illustration horticole, journal spécial des serres et des jardins, rédigé par Ch. Lemaire. 1^{er} vol.; 4^{me} et 5^{me} livraisons. Avril et mai. Gand, 1854; 2 broch. in-8^o.

Le jardin fleuriste, journal général des progrès et des intérêts botaniques et horticoles, rédigé par Ch. Lemaire, 4^e volume, 22^{me}, 25^{me} et 24^{me} livraisons. Gand, 1854; 1 broch. in-8^o.

Revue pédagogique, publiée par les soins et sous la direction de MM. De Give, Sauveur, Tychon et Vanhollebeke. N^{os} 1 à 6. Tirlemont, 1854; 6 broch. in-8^o.

Annuaire de l'enseignement moyen, présenté à M. le Ministre de l'intérieur par Frédéric Hennebert. 6^{me} année. Bruxelles, 1854; 1 vol. in-12.

Moniteur de l'enseignement, publié sous la direction de Frédéric Hennebert. Nouvelle série. Tome IV. N^{os} 21 à 25. Tournai, 1854; 5 broch. in-8^o.

De la part que la Société des sciences du Hainaut a prise à l'érection de la statue d'Orlande de Lassus, célèbre compositeur montois, par Camille Wins. Mons, 1854; 1 broch. in-12.

Éléments de la grammaire latine, par Jean Gillet, avec une notice suivie de réflexions sur l'enseignement des langues, par le même. Mons, 1854; 1 broch. in-12.

De l'histoire des religions et de l'importance actuelle de leur étude, par Félix Nève. Louvain, 1854; 1 broch. in-8°.

De la renaissance des études syriaques. Lettre à M. le directeur des Annales de philosophie chrétienne, par le même. Paris, 1854; 1 broch. in-8°.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. Tome I^{er}, 4^{me} fascicule. Tongres, 1854; 1 vol. in-8°.

Rapport sur la situation de la société archéologique de Namur, pendant l'année 1855. Namur, 1854; 1 broch. in-8°.

Messenger des sciences historiques, des arts et de la bibliographie de Belgique. Année 1854; 1^{re} liv. Gand, 1854; 1 broch. in-8°.

Notice historique sur la commune de Hollain, en Tournésis, par F. Lecouvet. (Extrait du *Messenger des sciences historiques*.) Gand, 1854; 1 broch. in-8°.

Journal historique et littéraire. Tome XXI. Liv. 1-2. Liège, 1854; 2 broch. in-8°.

Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie, publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. 12^{me} année. XVIII^e vol. Cahiers d'avril et mai. Bruxelles, 1854; 2 broch. in-8°.

Archives belges de médecine militaire. Tome XIII^{me}; février à avril. Bruxelles, 1854; 3 broch. in-8°.

Annales d'oculistique, fondées par le docteur Florent Cunier. 16^{me} année. Tome XXXI. 5^{me} à 6^{me} livraisons. Bruxelles, 1854; 3 broch. in-8°.

La Santé, journal d'hygiène publique et privée. 5^{me} année. Nos 19 à 22. Bruxelles, 1854; 4 broch. in-8°.

La presse médicale belge, rédacteur M. Hannon. 6^{me} année. Nos 15 à 24. Bruxelles, 1854; 10 feuilles in-4°.

Le Scalpel; rédacteur : M. Festraerts. 6^{me} année. Nos 24 à 50. Liège, 1854; 7 feuilles in-4°.

Le premier ouvrage de J.-B. Van Helmont, seigneur de Mérode, etc., ou Eisagoge in artem medicam a Paracelso restitutam, publié pour la première fois par C. Broeckx. Anvers, 1854; 4 vol. in-8°.

Journal de pharmacie, publié par la Société de pharmacie d'Anvers. 10^{me} année; mars à mai. Anvers, 1854; 3 broch. in-8°.

Annales et Bulletin de la Société de médecine de Gand. 20^{me} année. 5^{me} et 4^{me} livraisons. Gand, 1854; 1 broch. in-8°.

Annales médicales de la Flandre occidentale, publiées par les Drs R. Van Oye et J. Ossieur. 5^{me} année. 6^{me} à 10^{me} livraisons. Roulers, 1854; 5 broch. in-8°.

Annales de la Société médico-chirurgicale de Bruges. XV^{me} année. 2^{me} série. Tome II. 4^{me} et 5^{me} livraisons; avril et mai. Bruges, 1854; 2 broch. in-8°.

Flora Batava, of Afbeelding en beschrijving van nederlandsche gewassen, door wylen Jan Kops, vervolgd door P.-M. Gevers Deijnoot. 175^{ste} aflevering. Amsterdam, 1854; 1 broch. in-4°.

Annales academici Lugduno-Batavae, 1849-1850. Leyde, 1854; 1 vol. in-4°.

Drie-en-vijftigste verslag van de werkzaamheden en den staat van het Genootschap ter bevordering der natuurkundige wetenschappen te Groningen, over het jaar 1853. Groningue, 1853; 1 broch. in-8°.

Natuurkundige verhandelingen van de hollandsche Maatschappij der wetenschappen te Haarlem. 2^{de} verzameling; IX^{ste} deel. Harlem, 1854; 1 vol. in-4°.

Cahiers du cours de droit criminel donné par J. Destriveaux, par le baron J. Michiels Van Kessenick. Ruremonde, 1854; 1 vol. in-12.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, par MM. les Secrétaires perpétuels. Tome XXXVIII. Nos 15 à 20. Paris, 1854; 6 broch. in-4°.

Académie des sciences de l'Institut de France; note sur la pu-

Publication des œuvres de M. Arago. (Extrait des *Comptes rendus des séances.* Tome XXXVIII; n^{os} 12 et 13.) Paris, 1854; 1 broch. in-4°.

Documents inédits sur l'histoire de France : *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey. Tome VI. Paris, 1853; 1 vol. in-4°. — *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, publiés par Aug. Bernard. 1^{re} et 2^{me} parties. Paris, 1853; 2 vol. in-4°. — *Table générale des matières des archives législatives et administratives de la ville de Rheims*, par M. Amiel, collaborateur de M. Varin. Paris, 1853; 1 vol. in-4°.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture, compte rendu mensuel, rédigé par M. Payen, secrétaire perpétuel. 2^{me} série. Tome XI; n° 2. Paris, 1853; 1 broch. in-8°.

Bulletin de la Société géologique de France. 2^{me} série. Tome X, feuilles 25-40; tome XI, feuilles 1-3. Paris, 1852-1853, 1853-1854; 3 broch. in-8°.

Mémoires de l'Académie impériale de médecine. Tome XVIII^{me}, Paris, 1854; 1 vol. in-4°.

Archives de physiologie, de thérapeutique et d'hygiène. Mémoire sur la digitaline et la digitale, par E. Homolle et T.-A. Quevenne. Paris, 1854; 1 vol. in-8°.

L'Athenaeum français. 5^{me} année. N^{os} 16 à 22. Paris, 1854; 7 doubles feuilles in-4°.

Revue de l'instruction publique. 15^{me} année, n^{os} 3 à 9. Paris, 1854; 7 doubles feuilles in-4°.

Revue et magasin de zoologie pure et appliquée, par M. F.-E. Guérin-Méneville. N^{os} 2-4. Paris, 1854; 3 broch. in-8°.

Antiquités celtiques et antédiluviennes. Mémoire sur l'industrie primitive et les arts à leur origine, par M. Boucher de Perthes. Paris, 1849; 1 vol. gr. in-8°.

Philippe Cospeau, nommé en France Philippe de Cospéau, sa vie et ses œuvres, 1571-1646; par Ch.-L. Livet. Paris, 1854; 1 vol. in-12.

Des signes de christianisme qu'on trouve sur quelques monumens numismatiques du III^{me} siècle, par C. Lenormant. (Extrait des mélanges d'archéologie.) Paris, 1854; 1 broch. in-4°.

Mémoires sur la chronologie et l'iconographie des rois parthes Arsacides, par Adrien de Longpérier. Paris, 1855; 1 vol. in-8°.

Fables, contes et autres poésies, par M. Valéry Derbigny. Paris, 1854; 1 vol. in-8°.

Rapport fait par M. Delalleu, recteur de l'Académie du Pas-de-Calais, sur un recueil de fables, contes et poésies diverses, publié par M. Derbigny. Arras, 1854; 1 broch. in-8°.

L'Investigateur, journal de l'Institut historique. 21^{me} année. 251^{me} et 252^{me} livraisons. Paris, 1854; 2 broch. in-8°.

Recueil des actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 15^{me} année. 4^{me} trimestre 1855. Paris, 1854; 1 vol. in-8°.

Mémoire sur les archives de l'abbaye de Marchiennes, par M. Le Glay. Douai, 1854; 1 broch. in-8°.

Mémoire sur les archives de l'abbaye de Cisoing, par le même. Lille, 1854; 1 broch. in-8°.

Histoire de l'église du Mans, par le R. P. dom Paul Piolin. Tome II^{me}. Paris, 1855; 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. N° 1. Amiens, 1854; 1 broch. in-8°.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. Tome II. — Atlas. Orléans, 1855; 1 vol. in-8° et 1 cahier in-plano.

Proceedings of the Royal Society. Vol. VII. N°s 1-2. Londres, 1854; 2 broch. in-8°.

Storm and rain chart of the North Atlantic, by F. Maury. Washington, 1855; 1 gr. feuille in-plano.

Explanations and sailing directions to accompany the wind and current charts, by F. Maury. Philadelphie, 1854; 1 vol. in-4°.

Sept lettres autographiées, sur divers sujets de mathématique, par M. Lintz. Trèves, 1854; 5 feuilles in-4°.

Göttingische Gelehrte Anzeigen, unter der Aufsicht der Königl. Gesellschaft der Wissenschaften. 1-5 Band. Göttingue, 1853; 5 vol. in-12.

Nachrichten von der Georg-Augusts-Universität und der Königl. Gesellschaft der Wissenschaften, von Jahre 1853. Nos 1-17. Göttingue, 1853; 1 vol. in-12.

Ueber die blaue Färbung der Eisenhoh-ofen-Schlacken, von J. Hansmann, der Königl. Societät der Wissenschaften zu Göttingue ueberreicht am 22 januar 1854. Göttingue, 1854; 1 feuille in-12.

Auffindung von Quaksilber in der Lüneburgischen Diluvial-Formation, mitgetheilt von J. Hansmann. Göttingue, 1854; 1 broch. in-8°.

Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften in Wien. — *Philosophisch-historische classe.* Sitzungsberichte. XI^{ten} Band, 3-4-5 Heft; XII^{ten} Band, 1 Heft; 3 vol. in-8°. — *Mathematisch-Naturwissenschaftliche classe.* Sitzungsberichte. XI^{ten} Band, 3-4-5 Heft; XII^{ten} Band, 1 Heft; 4 vol. in-8°. — *Denkschriften.* VI^{ter} Band; 1 vol. in-4°. — *Mitglieder der K. Academie* (am Schlusse des Jahres 1853); 1 broch. in-4°. — *Tafeln zu dem vortrage:* der polygraphische apparat der K. K. hof. und Staats-Druckerei zu Wien, von dem Wirklichen Mitgliede Alois Auer. 1 vol. in-8°. Vienne, 1853-1854.

Württembergische naturwissenschaftliche Jahreshfte. Zehntes Jahrgang. 2^{de} Heft. Stuttgart, 1854; 1 broch. in-8°.

Wegweiser für die Besucher des K. Botanischen Gardens in München, von Dr C.-V. Martius. Munich, 1852; 1 vol. in-12.

Koeniglichen Baeyerischen Akademie der Wissenschaften in München. — *Abhandlungen des historischen Classe.* VII^{ten} Bandes. 1 Abtheilung. — *Bulletin* pro 1853; n° 26. — *Gelehrte Anzeigen.* 36-37 Band. Munich, 1853; 1 vol. in-4°.

Ueber die neuesten Untersuchungen des Erechtheums auf der Akropolis von Athen, von F. Thiersch. Munich, 1853; 1 broch. in-4°.

Die classischen Studien und ihre gegner, von Johann Krabinger. Munich, 1853; 1 broch. in-4°.

Ueber die Bewegung der Bevölkerung im Königreiche Bayern, von Dr. von Hermann. Munich, 1853; 1 broch. in-4°.

Rede zur Vorfeyer des hohen Geburtsfestes Sr. Maj. des Königes Maximilian II von Bayern, am 26 nov. 1855. Gehalten von F.-V. Thiersch. Munich, 1853; 1 broch. in-4°.

Archiv der Mathematik und Physik. Herausgegeben von Johann-August Grunert. XXII^{ste} Theil. 2^{de} Hefte. Greifswald, 1854; 1 vol. in-8°.

Verhandlungen der Physicalisch-Medicinischen Gesellschaft in Würzburg. Redigirt von A. Kolliker, F. Scanzoni, J. Scherer. 4^{ter} Band. 1-2 Hefte. Würzburg, 1854; 2 vol. in-8°.

Verzeichniss der Bibliothek der Physicalisch-Medicinischen Gesellschaft zu Würzburg; nov. 1853. Würzburg, 1853; 1 broch. in-12.

Zur Geschichte der Englischen Volkswirthschaftslehre, von Wilhelm Roscher. — *Nachträge*. — *Eberhard Windeck*, von Johann-Gustav Droysen. — *Zwei Verzeichnisse, Kaiser Karls V Lande, seine und seiner grossen Einkünfte und anderes betreffend*, von J.-G. Droysen. — *Polemii Silvii laterculus*. Herausgegeben von Theodor Mommsen. — *Volusii maeciani distributio partium*. Herausgegeben von Theod. Mommsen. (Aus den III^{de} Bande der Abhandlungen der Königlich Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften.) Leipzig, 1851-1853; 6 broch. in-4°.

Preisschriften gekrönt und herausgegeben von der Fürstlich Jablonowski'schen Gesellschaft zu Leipzig, IV. — J. Zech, astronomische Untersuchungen über die wichtigeren Finsternisse, welche von den Schriftstellern des classischen Alterthums erwähnt werden. Leipzig, 1853; 1 broch. in-4°.

Neues Jahrbuch für Pharmacie und verwandte Fächer. Herausgegeben unter Mitwirkung des Directorii, von G. Walz und F. Winckler. Band 1, Heft 2. Février 1854. Spire; 1 br. in-8°.

Berichte über die Verhandlungen der Königlich Sächsischen

Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philologisch-historische Classe. 1850-1855. Mathematisch-physische Classe. 1855. Leipzig; 14 broch. in-8°.

Il mito di ercole che succhia il latte di giunone illustrato cogli antichi scrittori e co' monumenti. Memoria letta alla reale Accademia Ercolanense da Giulio Minervini. Naples, 1854; 1 broch. in-4°.

Elettricità atmosferica continuazione degli studi meteorologici fatti sul reale Osservatorio Vesuviano da Luigi Palmieri. Naples, 1854; 1 broch. in-4°.

Rendiconti delle adunanze della R. Accademia economico-agraria dei Georgofili di Ferenzi. Février à avril. Florence, 1854; 3 broch. in-8°.

Dell' azione reciproca di due correnti elettriche dirette nel medesimo senso e in senso opposto nello stesso filo; di Zantedeschi. (Lettre adressée à M. Dumas, membre de l'Institut de France.) Pavie, 1854; 1/2 feuille in-4°.

Corrispondenza scientifica in Roma. Bullettino universale. Anno 5, n°s 7 à 16. Rome, 1854; 8 doubles feuilles in-4°.

Intorno ad alcune trasformazioni d' integrali multipli. Memoria di Angelo Genocchi. (Estratto dagli Annali di scienze mathematichhe e fisiche in Roma.) Rome, 1855; 1 broch. in-8°.

Almanaque náutico para el año 1855, calculado de orden de S. M. en el Observatorio de marina de la ciudad de San-Fernando. San-Fernando, 1855; 1 vol. gr. in-8°.

Flora melitensis sistens stirpes phanerogamas in melita insulique adjacentibus hucusque delectas secundum systema candolleum digestas. Auctore Joanne-Carolo Grech Delicata. Malte, 1855; 1 broch. in-8°.

Société géographique impériale de Russie : Mémoires. Tome IX.

Bulletin pour 1855; n°s 4-6. — *Recueil de données statistiques concernant la Russie*. Tome II. St-Petersbourg, 1855; 5 vol. gr. in-8°. (En langue russe.)

BULLETIN

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES,

DES

LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

1854. — N° 6.

CLASSE DES SCIENCES.

Séance du 5 juin 1854.

M. le baron de SELYS-LONGCHAMPS, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Crahay, Wesmael, Martens, Dumont, Cantraine, Kickx, Stas, De Koninck, Van Beneden, Ad. De Vaux, Nyst, Nerenburger, Gluge, Melsens, Schaar, Liagre, *membres*; Sommé, La Marle, Lacordaire, *associés*; Donny, *correspondant*.

M. Éd. Fétis, *membre de la classe des beaux-arts*, et M. le Dr Robley-Dunglison, *vice-président de la Société philosophique de Philadelphie*, assistent à la séance.

CORRESPONDANCE.

La Société des sciences des Indes néerlandaises, fondée à Batavia, en 1850, témoigne le désir d'entrer en relation avec l'Académie, et lui annonce le prochain envoi de ses publications.

Des remerciements seront adressés à la Société des Indes néerlandaises, et il lui sera répondu que ses offres sont acceptées avec plaisir.

— La Société suisse des sciences naturelles remercie pour l'envoi des derniers volumes des Mémoires.

— M. le secrétaire perpétuel rend compte des nouveaux renseignements qu'il a reçus de différents pays sur les moyens employés pour donner suite aux demandes de la *Conférence maritime* tenue à Bruxelles, au mois de septembre dernier. Il s'est formé, à Rotterdam, une société spéciale pour cet objet; cette société, dont M. Van Galen fait parvenir le programme à l'Académie, se compose de fréteurs, de capitaines de vaisseau et de savants. M. J.-A.-D. Pegado, professeur à l'École polytechnique de Lisbonne, transmet des documents qui montrent que le Portugal s'est également mis en mesure de répondre aux désirs manifestés par la Conférence maritime; on y trouve les noms d'une série de vaisseaux désignés pour recueillir sur mer les observations demandées.

Les gouvernements d'Espagne et de Prusse, qui n'étaient pas représentés à Bruxelles, ont fait parvenir, depuis, leur

adhésion aux décisions de la Conférence. La France est à peu près le seul état maritime dont on ne connaisse pas encore la décision sur cette importante question scientifique.

— La classe reçoit les deux ouvrages manuscrits suivants :

1° *Synopsis des Gomphines*, par M. le baron de Selys-Longchamps, membre de l'Académie. (Commissaires : MM. Lacordaire et Van Beneden.)

2° *Note sur les divers étages qui constituent le lias moyen et le lias supérieur, dans le Luxembourg et les contrées voisines*, par M. G. Dewalque. (Commissaires : MM. Dumont et De Koninck.)

— M. le Dr Carus, de Dresde, fait hommage de son ouvrage sur les proportions du corps humain, dont il avait donné déjà un extrait dans les *Bulletins de l'Académie*.

— Remerciements.

RAPPORTS.

Dans la séance précédente, M. Marcel de Serres avait fait parvenir à la classe le manuscrit d'une *Notice géologique sur le département de l'Aveyron*, pour faire suite à un travail antérieurement imprimé dans les *Mémoires de l'Académie de Belgique*. MM. les commissaires, nommés pour l'examen du nouvel écrit de M. de Serres, font connaître qu'on y trouve une liste étendue des fossiles du

département de l'Aveyron, mais qui n'offre en général qu'un intérêt purement local.

La classe décide que des remerciements seront adressés à l'auteur pour sa communication.

M. Ernest Quetelet, lieutenant du génie, avait présenté, dans la même séance du mois de mai, un mémoire manuscrit *sur les foyers* dans les surfaces d'un ordre quelconque. M. Timmermans, premier commissaire, a déposé le rapport suivant :

« Le nouveau travail présenté à la classe par M. E. Quetelet, est, en quelque sorte, la suite d'un mémoire qu'elle a accueilli antérieurement et qui avait pour objet l'étude de certaines surfaces liées intimement à d'autres surfaces données plus compliquées. Ici, la dépendance de ces dernières et des lieux géométriques corrélatifs est caractérisée par la condition que la distance de chaque point de l'un à chaque point de l'autre soit exprimée d'une manière rationnelle en fonction des coordonnées de la surface. Ces différents lieux géométriques, composés de véritables foyers, dans le sens le plus général qu'on donne à ce mot dans les sections coniques, sont appelés *focales* pour ce motif, par l'auteur. La première idée de ces recherches lui a sans doute été inspirée par la lecture d'un petit mémoire, publié depuis longtemps par notre savant confrère M. A. Quetelet, sur un sujet ayant avec celui-ci certaines analogies, mais où la question n'avait été qu'effleurée. M. E. Quetelet l'a reprise dans les termes les plus généraux et a été conduit à un grand nombre de résultats remarquables par leur élégance et leur simplicité.

Comme ce mémoire ne le cède en rien au précédent, qu'il me paraît même plus intéressant, en ce sens que les propriétés qui y sont démontrées sont, en général, plus simples et plus saisissables, l'Académie jugera sans doute convenable de lui faire l'accueil qu'elle a déjà fait au premier. »

Les deux autres commissaires, MM. Lamarle et Nerenburger, déclarent qu'ils se rallient aux conclusions de ce rapport, qui sont adoptées par la classe. Le travail de M. Ernest Quetelet sera, en conséquence, imprimé dans le recueil des Mémoires.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Note sur les tremblements de terre en 1853; par M. Alexis Perrey, professeur à la faculté des sciences de Dijon.

Janvier. — Le 4^{er}, à New-Plymouth (Nouvelle-Zélande), violentes secousses qui ont fait fuir les habitants des maisons et causé des dommages considérables. Ces secousses, qui paraissaient venir de la mer, ont été ressenties dans les établissements du Sud. Auckland, la Baie des Iles et les établissements du Nord n'ont rien éprouvé.

— Le 6, vers 5 h. du matin, à Vire (Calvados), une secousse qui s'est étendue jusqu'à Laval.

— Le 6 encore, vers 6 h. 50 ou 55 m. du matin, à Foa ou Fos (Catalogne), une secousse assez forte qui s'est étendue dans toute la Catalogne orientale. A Tremp (au NO.), on a senti

distinctement cinq ou six oscillations de l'E. à l'O. Le temps était brumeux, sans vent marqué, température 6° cent.

— Le 7, 1 h. $\frac{1}{2}$ du matin, à Ferrare, une légère secousse.

— Le 12, vers 10 heures du soir, dans le district d'Ardbra et d'Unders-Vik (province de Suède), deux fortes secousses du S. au N., accompagnées chacune d'un grondement semblable au bruit du tonnerre. Légers dommages. On a ressenti ces secousses sur divers points, notamment dans les villages de Jerisoe et de Delebo.

— Nuit du 20 au 21, dans l'arrondissement de Tolokbetong, district de Sampong (Java), quatre fortes secousses dans l'espace d'une demi-heure, accompagnées de phénomènes extraordinaires. Chacune a duré d'une à deux minutes et a produit un bruit semblable au tonnerre. Toutes ont suivi la direction du SO. au NE.; le thermomètre de Fahrenheit a varié de 79 à 91 degrés, et la déclinaison magnétique a été aussi très-grande; l'eau de quelques puits est devenue noire comme du charbon; dans d'autres, elle a pris une couleur jaunâtre, et, dans d'autres enfin, on voyait fourmiller des myriades de vers et d'insectes. Tous ces phénomènes ont cessé après la dernière secousse. Ce tremblement a fait arrêter toutes les horloges. Dégâts considérables.

On ne parle pas de secousses particulières dans la lettre du 29 janvier qui donne ces détails.

— Le 18, une partie de la montagne de Krawang, près Batavia, s'était écroulée sans cause apparente.

— Le 20, de nuit, à Arcola et autres communes du voisinage (royaume de Naples), secousse sans dommage; durée une seconde.

— Nuit du 20 au 21 encore, à Stockholm, forte secousse.

— Le 27, entre 9 et 10 h. du soir, à Barcelone, léger tremblement.

— Le 28, 7 h. 10 m. du soir, à Lavin (vallée de l'Engadine inférieure), tremblement violent.

Février. — Le 2, 2 h. 45 m. du soir, à l'usine de Orbai-ceta, dans la juridiction de Azeva (Navarre), une secousse qui

dura une fraction de seconde. Elle fut ressentie dans la mine de Changoa, à 5 kilomètres plus au Nord et semblait aller du S. au N.

— A Andaux, les niveaux de M. d'Abbadie, observés à midi et à 5 h., n'ont accusé aucune variation ce jour-là.

— Le 3, 0 h. 10 m. du matin, à Borgotaro (duché de Parme), légère secousse ondulatoire, précédée d'une légère perturbation magnétique à Parme.

— Le 10, à Balize (Yucatan); une secousse.

— Le 13, vers 11 h. 15 m. du soir, à Cozenza (royaume de Naples), légère secousse.

— Le 18, 6 h. et 9 h. 50 m. du matin, à Bacharach (Prusse rhénane), deux secousses dont les oscillations n'ont duré qu'un moment. L'air redevint pur et serein. Les habitants des maisons les plus voisines du Rhin s'imaginèrent entendre tomber des cheminées ou des meubles des étages supérieures. Le bateau à vapeur *Hermann*, qui remontait le Rhin, a ressenti la première vers 6 heures.

— Le 19, 2 h. $\frac{1}{2}$ du soir, à Strath-Glass (Écosse), violente secousse qui a duré dix secondes; bruit semblable à celui d'une lourde voiture sur le pavé.

— Le 28, 4 h. du matin, à Zafferana (pente orientale de l'Etna), secousse légère, mais assez prolongée : dans la soirée, on remarqua une lueur à l'endroit où avait eu lieu l'éruption de l'Etna. — Cette lueur reparut dans la nuit du 1^{er} au 2 mars.

Mars. — Le 7, vers 2 h. du matin, à St-Pierre (Martinique), une légère secousse. Une observation à faire, ajoute la *France d'outre-mer*, c'est que ce phénomène n'a été précédé d'aucun des symptômes qui d'ordinaire le font pressentir. Nous jouissons, en ce moment, d'une température très-fraîche, et depuis quelques jours, nous avons eu une succession de bourrasques qui nous ont amené de fortes pluies. On remarque que les tremblements de terre sont précédés, dans nos climats, de pesantes chaleurs et d'un calme absolu.

— Le 8, 11 h. du soir, à Smyrne, légère secousse. — Suivant M. Pistolesi, qui ne mentionne pas celle-ci, on en a ressenti deux entre le 9 et le 24.

— Le 12, tremblement dans le Nord de l'État de New-York.

Voici un extrait du *Northern-Journal*, du 16 mars, publié à Pulariki, comté de Jefferson (États-Unis) : « Ces jours derniers, vers 10 h. du matin, le ciel se couvrit de nuages; à 2 1/2 h., l'on entendit un grondement lointain semblable au bruit du tonnerre qui se rapproche peu à peu. De temps en temps, de fortes détonations ébranlèrent le sol. Les vitres tombaient en éclats, les maisons remuaient, les meubles se déplaçaient, les cloches sonnaient d'elles-mêmes.....

» Dans les étages supérieurs des maisons, il était impossible de se tenir debout : les cheminées tombaient. Les bâtiments en pierre ou en brique furent plus violemment ébranlés.

» Dans quelques endroits les secousses furent plus fortes.....

» Aucune fumée, aucun feu ne sortit de terre. Le baromètre ne varia pas; mais quelques instants auparavant, les animaux donnèrent des signes de frayeur..... Le mouvement du tremblement de terre se fit sentir de l'E. à l'O., à 5 h. moins 22 m. d'après l'heure de Lowille, et à 2 h. 15 m. d'après celle de la principale Académie.

» Déjà deux fois nous avons eu ici des tremblements de terre, il y a environ une quinzaine d'années, mais peu dangereux. Du côté de l'E., nous apprenons que des secousses se sont fait sentir quelque temps après. »

Dans le *Times* du 15 avril on lit encore : « A Remsen, Trenton et Halland Patent, on ne ressentit rien; à Turin, la secousse fut forte, ainsi qu'à Copenhague et Adams; elle fut légère à Watertown. De ces rapports nous concluons que ce — *quoique ce soit* — a eu lieu de l'E. à l'O. ou *vice versa*. » Et plus bas, nous trouvons l'extrait qui suit du *S'-Catherine's (Canada) Journal* : « Dimanche dernier, le matin, nous avons eu les signes évidents

d'un tremblement de terre. A 5 h. précises, violente secousse accompagnée d'un bruit sourd semblable à celui que produisent sur le pavé des charrettes fortement chargées. Suivirent trois autres secousses. On les a ressenties dans le voisinage de Grimsby, Jordan, Thorold, Queenston, Niagara et au fort Missisaagua : il est probable que cette commotion de la nature commence dans les environs du Niagara ou du lac Ontario. »

Le phénomène rapporté par le *Northern-Journal* a eu lieu le samedi. Y a-t-il coïncidence de semaine? M. Dana, *Amer. Jour. of Sc.*, vol. XVI, n° 47, sept. 1855, p. 294, donne expressément la date du 12 pour le tremblement de Lowille. M. Maister cite précisément à la date du 20, 5 h. du matin, un tremblement au Canada. Le *Times* a sans doute fait confusion.

— Le 15, midi et demi, et le 16, vers 6 $\frac{1}{2}$ du matin, à Serra-Capriola et dans les environs (royaume de Naples), deux secousses, la première verticale, la seconde ondulatoire du N. au S.; pas de dommage.

— Le 16, 2 h. du matin, à Bareith (Bavière), trois secousses assez importantes.

— Le 18, 5 h. du matin, à la Martinique, deux violentes secousses du N. au S. La nuit était belle, le ciel pur. Peu après les secousses, l'horizon s'est chargé, un brouillard épais venant du N. s'est étendu sur la ville, et des grains nombreux se sont succédé jusqu'à une heure avancée de la matinée. Les secousses commencent à inspirer des inquiétudes par leur violence et leur intensité. — Cette dernière phrase fait supposer qu'il y en a eu d'autres qui sont encore inconnues.

— Le 18, à Tiflis (Géorgie), fort tremblement accompagné d'un bruit souterrain.

— Le 18 encore, de nuit, au nouveau cratère de l'Etna, tremblement.

— Le 19, 2 h. $\frac{1}{2}$ du matin, dans le N. de l'État de New-York, tremblement cité par M. Maister, mais qui ne paraît pas différer de celui du 12.

— Le 20, 5 h. du matin, dans le S. du Canada, forte secousse avec bruit roulant. — N'est-elle pas du 13?

— Le 27, 11 h. et $1\frac{1}{2}$ du soir, à Hereford et dans tout le bassin de la Wye, secousse assez forte du S. au N.; durée, 4 ou 5 secondes. Elle fut précédée d'un bruit sourd venant du SE., et suivie du même bruit allant au NO. On cite Crickhowel, Aberbaiden, Gwyasharald, Peterchurch, Kentdchurch, Abbeydore et Llanvihangel comme l'ayant ressentie.

— Le 29, vers 10 h. du matin, à Dampierre-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), légère secousse.

— On lit dans le *Journal des Débats* du 5 avril, d'après une lettre du 25 mars : « A S^t-Pierre (Martinique), légère secousse. »

— Dans le numéro du 6, d'après une lettre du 15 : « à la Martinique et à S^{te}-Lucie, légère secousse. » — Enfin, on lit dans les *Saunders's News* du 4 avril : « A S^{te}-Lucie, deux fortes secousses. »

— Les dates manquent.

Avril. — Le 1^{er}, 0 h. 30 m. du matin, à Melfi, Venosa et dans les environs, secousse ondulatoire, assez violente, mais de courte durée. M. Smith, en signalant cette dernière secousse dans son journal, fait remarquer que beaucoup de personnes affirment en avoir ressenti plusieurs qu'il n'a pas notées.

— Le 1^{er}, 10 h. 45 m. du soir, dans la Normandie, tremblement très-étendu. Voici les détails donnés par M. Chevreul (1); d'après le *Journal d'Avranches* : « L'air était très-calme, la température douce, le ciel pur; les étoiles brillaient d'un vif éclat.

» Malgré la divergence des impressions éprouvées par quelques personnes, il paraît résulter des témoignages les plus précis et de quelques choses bien constatés de meubles contre des murs, que la direction des oscillations aurait été à peu près du NNO. au SSE.

» Un bruit peu considérable s'est d'abord fait entendre; bien-

(1) *Comptes rendus*, t. XXXVI, 18 avril 1855, pp. 699 et 700.

tôt il s'est accru et a été accompagné d'un fort ébranlement ; l'un et l'autre se sont affaiblis pendant quelques secondes, puis se sont bientôt manifestés avec une nouvelle énergie, et enfin se sont éteints assez promptement. Pour quelques personnes qui en ont conçu une vive anxiété, ces effets ont paru avoir une durée très-notable ; mais beaucoup de celles qui ont observé avec calme ne pensent pas que le tout ait duré plus de 15 à 20 secondes. Cependant d'autres, qui paraissent avoir été placées sur le point où le bruit a été le plus sensible, et qui peuvent avoir distingué au commencement et à la fin des effets restés inaperçus pour les premières, estiment que le roulement a bien duré une minute.

» Mais le plus grand nombre de nos concitoyens ont été vivement impressionnés..... Les animaux mêmes ont éprouvé une grande frayeur..... Des oiseaux domestiques n'avaient pas encore, le lendemain matin, repris leurs allures habituelles. On peut garantir un fait curieux de ce genre. Plus de dix minutes après le phénomène, un petit oiseau des champs, apercevant une lumière dans une chambre, vint se précipiter à la fenêtre, et battit quelques instants des ailes contre les vitres pour y entrer, et comme on s'approcha de la fenêtre pour mieux le distinguer, il ne s'effraya pas de cette proximité ; il recommença même son battement d'ailes pour réclamer un asile, que la crainte d'en être gêné plus tard empêcha de lui donner, et il resta quelque temps blotti dans l'embrasure.

» Au reste, ce tremblement de terre a été ressenti à la même heure dans beaucoup d'autres localités, non-seulement dans les villes voisines, Granville, Coutances, St-Lo, Cherbourg, mais également à Rennes, à St-Malo, à Caen, à Lisieux et au Havre. Les journaux et les lettres particulières indiquent partout à peu près les mêmes effets ; on n'a eu heureusement nulle part de malheurs graves à déplorer. Cependant à Granville et surtout à Coutances, il y a eu des dégradations d'une certaine importance. Le *Journal de Coutances* affirme que, dans cette ville, « des toitures ont été

» brisées et des cheminées renversées, et que de nombreuses
 » traces du choc se montraient partout. Dans la cathédrale, une
 » longue fissure s'aperçoit à la voûte des nefs latérales, du côté du
 » N.; des pièces de marbre du grand autel sont disjointes, et, à
 » l'extérieur, plusieurs clochetons ont perdu leurs pierres de
 » couronnement. » On voit que ce magnifique monument a été
 fortement ébranlé, et qu'il eût peut-être suffi que la secousse eût
 été un peu plus forte pour y occasionner des accidents très-graves.
 Les effets ont dû être, en effet, plus sensibles à Coutances
 que chez nous, puisque, dit ce journal, beaucoup de personnes,
 qui ne comptaient plus sur la sécurité de leurs maisons, ont
 passé le reste de la nuit en plein air. Il ajoute que trois ou quatre
 autres secousses, mais plus légères, y ont été remarquées vers
 2, 3 et 4 heures. »

A ces détails circonstanciés j'en ajouterai quelques autres sur
 différentes localités. Ainsi, à Vitré, une horloge a fait entendre
 plusieurs coups précipités. Une personne a craint un instant
 d'éprouver des symptômes d'éblouissement. Dans une chambre
 ayant une fenêtre au nord et une autre au midi, celle du nord
 a été ébranlée avant celle du midi. — On lit dans le *Nogentais*
 du 17 avril : « Une personne, qui était au premier étage de sa
 maison, a remarqué deux secousses oscillatoires qui ont pu durer
 environ 4 secondes et ont été accompagnées d'un bruit tel
 qu'elle ouvrit sa fenêtre à l'instant même pour s'assurer qu'au-
 cune voiture ne passait dans la rue. Outre ce bruit, elle en dis-
 tingua un autre semblable à celui qu'aurait produit la disloca-
 tion des murs et des plafonds. Dans une autre maison, une
 personne couchée au second étage sentit son lit s'agiter et en-
 tendit un bruit provenant, sans doute, du mouvement des mu-
 railles ou du toit. Au moment du phénomène, le ciel était serein
 et les étoiles brillaient. Nous avons observé que la colonne mer-
 curielle qui ne hausse, en moyenne, que de quatre dixièmes de
 millimètre, depuis 6 h. du soir jusqu'à 9 h., s'était élevée dans
 le même intervalle de deux millimètres trois dixièmes. Le sur-

lendemain, un orage venant de l'Ouest éclatait sur Nogent, accompagné de grêle et d'une pluie violente. » — A Chartres, plusieurs personnes ont parfaitement ressenti trois oscillations qui ont duré quelques secondes; le mouvement était vertical; pour les personnes couchées, il semblait que quelqu'un, placé sous le lit, le soulevait.....

On a aussi ressenti ce tremblement à Nantes, à Laval et à Sèvres. Dans cette dernière localité, on a ressenti deux secousses à dix secondes d'intervalle. Il ne paraît pas s'être étendu plus au S. et à l'E. A Alençon, on ne signale qu'une secousse de 15 secondes de durée. A St-Brieuc, on signale trois mouvements d'oscillation bien distincts qui ont duré plus d'une seconde et qui allaient de l'O. à l'E.; même phénomène à Pontrioux. A St-Lo, une seule secousse accompagnée d'un bruit sourd, mais très-fort. Le baromètre, qui montait depuis midi, n'a pas descendu au moment de la secousse. Le 2, à 9 h. du matin, il montait encore. A Caen, deux oscillations distinctes, et une troisième plus faible; durée 10 secondes; direction du NO. au SE., le même qu'à St-Lo et au Havre. Dans cette dernière ville, les effets du mouvement ont été particulièrement sensibles dans la partie nord qui comprend les côteaux d'Ingouville et de Granville.

A Falaise, deux légères secousses à 15 secondes d'intervalle, la deuxième plus prononcée que la première. On y avait entendu gronder le tonnerre dans l'après-midi.

Du côté de l'O. le tremblement s'est étendu aux îles Jersey et Guernesey. On y a ressenti une secousse qui a duré 20 ou 40 secondes; direction du NE. au SO. avec bruit souterrain semblable à celui d'une décharge d'artillerie. Vers le N., plusieurs navires l'ont ressentie dans le canal. A Plymouth, 10 h. 45 m., une secousse de 20 secondes de durée. A Southampton, trois secousses de l'E. à l'O. avec bruit. A Portsmouth, une secousse qui aurait duré deux minutes (il faut lire 2 secondes, sans doute). A Brighton, deux secousses. On cite encore Dorset,

Hampshire et Weymouth. Un journal anglais évalue l'espace ébranlé à 20,000 milles carrés.

— Nuit du 8 au 9, à Coutances, une secousse. Il paraît qu'il y en a eu plusieurs autres depuis celles du 1^{er} et du 2.

— Le 9, vers 1 h. 40 m. du soir, dans la Principauté-Cité-rienne (royaume de Naples), tremblement violent : il paraît avoir eu son centre d'action dans les environs de Calabritto, Campagna et Caposele, qui a été le plus maltraité; plusieurs personnes ont péri. Les secousses se sont étendues dans la Principauté-Ultérieure jusqu'à Solopaca et vers les confins de la province de Molise jusqu'à Naples, suivant la ligne de Caserta et Nola, et dans la Basilicate, à Melfi et à Potenza.

— A Naples, 1 h. 40 m., M. Seacchi a ressenti pendant 20 secondes des ondulations de l'O. à l'E., variables d'intensité. Suivant d'autres, la secousse, d'abord verticale, se serait terminée par une ondulation du NO. au SE. Deux horloges de l'Observatoire se sont arrêtées. On l'a ressentie à Caserta, Nola et jusqu'à Foggia (Capitanate); mais à Avellino, Ariano, Lioni, Senerchia, Guaglietta, Salerno, Bagnoli, il y a eu aussi des dégâts. On y ressentit encore plusieurs secousses dans le jour. On cite aussi Colliano, Contarsi, Serve, Eboli, Baronissi et Nocera dans la Principauté-Ultérieure.

— Le 10, à Naples, trois nouvelles secousses dans le jour. A Bagnoli, troisième secousse à 6 h. du soir : on l'a ressentie dans presque toutes les localités citées, même à Naples. A 9 h. 4 m., une secousse à Melfi.

Le 11, 9 h. $\frac{1}{2}$ du matin, une secousse, et 5 h. $\frac{3}{4}$ du soir à Nola, une secousse légère. A Melfi, M. Smith en a noté deux à 2 h. 4 m. du matin et 6 h. 4 m. du soir.

Du 9 au 12, 11 h. du matin, à San-Angelo de Lombardi, on a compté 20 secousses. Le 12, 9 h. du soir, à Avellino, nouvelles secousses.

Le 13, 1 h. du matin, nouvelles secousses.

Nuit du 13 au 14, nouvelles secousses encore. Ces se-

cousses paraissent s'être renouvelées pendant plus de six jours.

— Le 14, 11 h. 12 m. du soir, à Shanghai (Chine), fort tremblement qui a duré une minute et demie et renversé des murs et des cheminées. Tous les vaisseaux l'ont ressenti dans les ports. Un village à 50 milles de Shanghai paraît avoir été entièrement ruiné; plusieurs personnes auraient péri; cependant, on doutait du fait.

Le 15 et le 17, deux nouvelles secousses.

Le 25, 4 h. du soir, secousse moins violente que la première, mais plus forte que les deux dernières. Pendant ces jours, temps triste et pluvieux.

— Le 18, 9 h. $\frac{1}{2}$ du soir, à Coire (Grisons), secousse assez forte. On entendit des craquements et des bruits sourds. Dans beaucoup de maisons, on crut que des poêles et des couvertures de chambres dans les étages supérieurs s'étaient écroulés. La secousse fut aussi ressentie à Thusis (Grisons) et à Ragatz, canton de St-Gall.

— Le 19, 2 h. du soir, à Madrid, légère secousse.

— Nuit du 21 au 22, à Chiraz (Perse), grand tremblement décrit par M. Fagergren, médecin suédois au service de la Perse, dans une lettre en date du 14 mai.

« Vous savez déjà, dit M. Fagergren, que la ville de Chiraz n'existe plus, qu'elle a été complètement anéantie à la suite d'un tremblement de terre. Jusqu'ici le tremblement de terre n'a pas encore cessé complètement, et Dieu sait quand nous serons délivrés de nos anxiétés. Il m'est impossible de décrire tout ce qu'il y a eu d'horrible dans la première secousse, qui a duré cinq minutes. Tous les habitants étaient plongés dans un profond sommeil, duquel ils ont été tirés par un bruit plus fort que celui du tonnerre, et par une masse de pierres qui tombaient dans les chambres.

» Ma première pensée fut de prendre la fuite. J'eus le bonheur d'atteindre le milieu de la cour avec ceux qui habitaient la maison dans le moment où tout l'édifice croulait sur ses bases.

L'immensité de ce désastre n'apparut que le matin, lorsque le soleil vint éclairer les décombres. De toutes parts, l'œil ne découvrait que des ruines, des rues remplies de pierres, des cadavres portés sur des brancards hors des murs de la ville. Le cœur saignait à l'aspect des membres épars qui gisaient sous les maisons écroulées, et des malheureux parents, des hommes, des femmes et des enfants qui s'efforçaient de retirer de dessous les ruines les restes mutilés des leurs, en fouillant les décombres avec les dents, les mains et les ongles.

» De plusieurs milliers de victimes on n'est parvenu à sauver la vie qu'à un très-petit nombre. Ces scènes se sont répétées durant cinq jours, pendant lesquels on a compté 12,000 cadavres....

» Jusqu'à présent le sol n'est point encore raffermi, et des secousses se sont fait sentir continuellement. Elles se répètent trois ou quatre fois par jour, et sont encore si violentes que les ruines des habitations qui ont résisté jusqu'ici croulent maintenant les unes après les autres.

» Ce désastre n'est pas le seul qui ait affligé la Perse cette année, car les sauterelles ravagent les cercles de Fars, de Féréiden et la province d'Ispahan. A Ispahan même le fleuve de Zaenderud est complètement tari ; dans d'autres endroits la grêle a tout dévasté, et dans d'autres, enfin, les semences ont été détruites par les vers ; dans la province d'Esol, l'inondation a détruit les plantations de tabac et d'opium. »

— Le 27, à Tiflis, secousse du SE. au NO.

Mai. — Nuit du 1^{er} au 2, tremblement qui a ruiné Chiraz et Cashan, et mis à sec la rivière Zaenderud, qui fournissait l'eau à la population. — Il y a sans doute erreur de date, au moins pour Chiraz.

— Le 1^{er}, 11 h. 44 m. du matin, à Raguse (Dalmatie), secousse remarquée par quelques personnes seulement : vent SE., therm. 14° R., barom. 28^{re} 1^{le}. C'est la première de l'année.

— Le 2, entre 11 h. et midi, à Livourne, trois secousses verticales qui causèrent quelque appréhension.

— Le 2, 9 h. 20 m. du matin, à Washington, légère secousse qui n'a duré que quelques instants et a causé des vibrations sensibles aux édifices.

— Le 3, 10 h. du matin, à Pise, secousse que M. Pistolesi regarde comme douteuse.

— Le 17, 4 h. 17 m. du soir, à Sienne, secousse assez importante, précédée et suivie d'une pluie torrentielle; d'abord verticale, elle a fini par une ondulation assez prolongée dans la direction de l'E. à l'O.; les cloches ont sonné.

— Nuit du 19 au 20, à Damasque (probablement Damascus, en Pensylvanie), fort tremblement durant 20 secondes.

— Le 21, 9 h. 45 m. du matin, à Mulheim (grand-duché de Bade), deux fortes secousses consécutives.

— Le 24, 2 h. du matin, à l'île St-Thomas et au Canada, tremblement léger.

— Le 24, 8 h. $\frac{1}{2}$ du soir, à Raguse, secousse légère remarquée par un petit nombre de personnes. A 9 h. $\frac{1}{4}$, violente secousse de l'E. ou du NE. de 3 ou 4 secondes de durée, qui causa une grande frayeur et endommagea quelques édifices. Elle fut précédée d'un bruit sourd semblable à un tonnerre lointain. Le ciel était parfaitement serein, l'air calme, le therm. à 17° R. et le baromètre à 28^p 0,51 ne manifesta aucun mouvement. A cette observation personnelle de M. de Bartoli, M. Serpieri ajoute que cette secousse s'étendit vers le SE. jusqu'à Cattaro, où elle fut peu sensible, ainsi qu'à Stagno, du côté du Nord. Dans les îles de Meleda et de Curzola, on ne ressentit rien.

— Le 27 et le 28, à St^e-Croix de Ténériffe et dans les environs, fortes secousses ondulatoires dirigées du N. au S. et du S. au N.; leur durée a varié de deux à cinq secondes. Aucun dégât sensible.

Juin. — Le 2, à la forteresse de Umachan-Just (Perse), secousses accompagnées de détonations souterraines assez fortes qui se firent entendre du 2 au 28, en diminuant, cependant, d'intensité. Le tremblement du 5 lésarda des murailles et ren-

versa toutes les cheminées : dans les derniers jours, les fréquentes oscillations du sol renversèrent de nombreuses murailles.

— Le 8, 2 h. $\frac{3}{4}$ du matin, à Pistoie, forte secousse ondulatoire de l'E. à l'O. Elle s'étendit dans toute la province sans dommages. A Florence, elle fut assez légère et remarquée par quelques personnes seulement.

— Le 9, de nuit, à Savignano (Capitanate), secousse verticale qui renversa une maison déjà endommagée.

— Le 14, 4 h. 30 m. du matin, à Agram (Croatie), tremblement assez fort de 4 secondes environ de durée : il fut plus fort à Carlstadt.

— Le 25, 5 h. $\frac{1}{2}$ du soir, à Pise, deux secousses à peine sensibles.

Le 22, 0 h. 7 m. du matin, à Pise, secousse très-légère ressentie aussi à Florence et à Vérone.

Le même jour, 0 h. 28 m. du matin, à Urbino (États de l'Église), tremblement assez fort. « Il commença, m'écrivit le R. P. Serpieri, par un mouvement confus que je ne saurais définir. Après un court intervalle de repos suivirent trois ou quatre ondulations. Je pourrais presque dire que j'ai distingué le passage de trois fortes ondes seismiques. Un bruit monotone bien différent du *rombo* les accompagnait. La durée totale fut de 7 secondes. Le ciel était presque couvert de cumulo-stratus, superposés et amoncelés en grand nombre. Il soufflait un vent du SSO. assez fort. La direction des secousses parut être du SE. ou de l'ESE.

» D'informations exactes, il résulte que cette secousse n'a été remarquée ni à Florence, ni à Bologne, ni à Castello; mais elle a été forte sur toute la ligne de Comacchio, Imola, Fortis, Rimini, Pesaro, Sinigaglia, Ancône, Macerata, en somme sur une étendue d'environ 100 milles géographiques.

— Le 24, vers 4 h. (5 h. $\frac{3}{4}$ suivant d'autres) du matin, à Mantoue et à Vérone, deux secousses verticales et médiocres, à

une minute d'intervalle et d'une seconde de durée chacune. La première a été sensiblement moins forte.

Juillet. — Le 1^{er}, 11 h. 26 m. du matin, à Reggio (Calabre), légère secousse; à 2 h. 26 m. du soir, autre secousse semblable. A 11 h. 1 m. du soir, tremblement médiocre composé de deux secousses, la 1^{re} verticale, la 2^e ondulatoire; durée une minute; à 11 h. 26 m., encore une secousse légère.

Le 5, 8 h. 25 m. du matin, secousse légère; cinq minutes après, secousse semblable.

Le 6, 5 h. du soir, légère secousse encore.

— Le 1^{er}, 1 h. du soir, à Melfi, Rionero, Rapolla, Venosa, secousse très-sensible.

A Potenza (même heure), légère secousse verticale qu'on a aussi ressentie à Viggiano. — S'il n'y a là qu'un même phénomène; il est remarquable que la secousse ait été verticale à Potenza.

— Le 4, à Reggio (Calabre), secousse ondulatoire sans dommage. Elle n'est pas mentionnée par M. Arcovito qui en tient un journal exact depuis 1856.

— Le 7, 9 h. 4 m. du matin, à Venosa, secousse moins forte que celle du 1^{er}.

— Le 11, tremblement à St-Jean-de-Luz. « Lundi 11, à minuit 24 m. 8 s., je venais de me mettre au lit, à St-Jean-de-Luz, écrit M. Ant. d'Abbadie, correspondant de l'Institut, quand j'entendis un bruit roulant pareil à celui d'une voiture qui s'approcherait de Bayonne vers l'église. Bientôt tous les murs furent ébranlés. Une seconde secousse eut lieu après un léger intervalle, et le bruit de plus en plus fort ayant cessé subitement, je reconnus un tremblement de terre. J'allai consulter alors la montre, malheureusement sans tenir compte des secondes, car la fraction de minute que je viens d'écrire résulte du retard de la montre. La durée du tremblement de terre fut évaluée par diverses personnes comme étant d'une seconde au moins et de trois au plus. On a été très-d'accord sur la direction, qui serait NO. $\frac{1}{4}$ N. et

SE. $\frac{1}{4}$ S. Quelques plâtras et d'autres objets sont tombés à S'-Jean-de-Luz. On a ressenti la secousse ici (à Urrugue) et à Verra, en Espagne..... »

— Le 11, à Ispahan (Perse), secousse désastreuse qui a fait de la ville un monceau de ruines. Au 21, on avait déjà retiré des décombres 10,000 cadavres.

— Le 15, 2 h. $\frac{1}{4}$ du soir, à Cumana, tremblement désastreux. « Le temps était clair et sans nuages jusqu'à 2 heures de l'après-midi; une brise de mer se fit sentir donnant une fraîcheur très-agréable. Le vent tourna au S., et à 2 h. $\frac{1}{4}$, une première secousse se fit sentir. Les habitants pensèrent que c'était une de ces légères oscillations auxquelles ils sont accoutumés et qu'ils ne craignent pas, leurs maisons étant construites en prévision de ces phénomènes. Quelques minutes après, une violente convulsion éclata, et fut accompagnée d'un bruit épouvantable et d'une obscurité profonde, provenant de la chute des édifices de cette antique cité, qui s'écroulèrent tous à la fois avec un fracas impossible à décrire.

» Quand le mouvement de la terre cessa, ceux qui avaient échappé à cet immense désastre se virent enveloppés de ruines sous lesquelles étaient ensevelies un grand nombre de victimes.....

» Tous les édifices publics s'écroulèrent;..... toutes les maisons particulières furent renversées, à l'exception de quelques-unes restées debout, mais lézardées, chancelantes, complètement inhabitables....

» L'oscillation fut verticale. La mer se retira laissant à sec plusieurs mètres du rivage, et revint ensuite, entourant la ville entière.

» La rivière Manzanarès, qui traversait la ville, s'éleva de deux mètres; son pont s'écroula. En plusieurs endroits, il se forma de vastes cavités d'où s'élançaient des nappes d'eau bouillante. La ville de Cumana, cette antique cité, la première construite en Amérique par les Européens, disparut en quelques instants. »

Barcelone et autres villes de la côte ferme ont ressenti cette commotion.

— Le 19, 3 h. du soir, à Cumana, très-violente secousse.
— Cette date est probablement erronée, bien que les secousses se soient certainement renouvelées.

— Le 23, 10 h. 5 m. du matin, à Cattaro (Dalmatie), forte secousse à la fois verticale et ondulatoire du N. au S.; durée, une seconde.

Le même jour, 10 h. 17 m. du matin, à Raguse, secousse lente et prolongée dans la direction de l'E. à l'O; le ciel était très-pluvieux et le vent E.

Le même jour encore, le soir, à l'île Hawaï (Sandwich), une secousse.

Le 29 au soir, secousse nouvelle.

— On lit dans la *España* du 26 juillet : Ces jours passés, il y a eu à Alicante et dans plusieurs villages de la province un tremblement si fort que les habitants se réfugièrent dans la campagne.

— Je lis aussi dans le *Moniteur* du 26 : entre 1 h. et 1 h. $\frac{1}{2}$ du matin, au bourg de la Sarc, deux secousses violentes dans un intervalle de 3 à 4 secondes de durée, avec bruit semblable au tonnerre. — Il s'agit sans doute de Sarc dans les Basses-Pyrénées, car le *Moniteur* cite le *Courrier de Bayonne*.

Août. — Le 1^{er}, 11 h. du matin, Reggio (Calabre), légère secousse.

— Le 2, tremblement dans la Toscane. En voici la description d'après une lettre de Volterra, communiquée par M. Pistolisi, de Pise : « A 9 h. $\frac{1}{4}$ précises du matin, nous avons éprouvé un tremblement accompagné d'un *rombo* assez fort : la secousse ondulatoire a été assez violente et a duré 6 à 7 secondes. Depuis deux jours nous éprouvions une chaleur insolite pour le pays, et dans la matinée l'air était d'un calme parfait, sans le moindre souffle de vent;... quelques pierres ou tuiles tombées sont les seuls dommages constatés à Volterra. La tige d'un

paratonnerre a visiblement oscillé même après la secousse. A l'hôpital les malades affirment avoir ressenti deux autres secousses très-légères qu'eux seuls ont remarquées.

» A la même heure de la nuit suivante, on remarqua dans la direction de Florence un météore lumineux si considérable et si éclatant qu'une personne placée à une fenêtre distingua parfaitement la villa Inghirami di Mignano, située à une distance de trois milles.

» Il paraît que c'est à Pamarance et aux environs (localités où se trouvent les *lagoni* d'acide borique), que s'est trouvé le centre du phénomène puisque là des murs ont été lézardés et des cheminées renversées. — Le soir même, le vent s'éleva et la température se rafraîchit à Volterra. Le 5, bourrasque avec forts tonnerres sur la Cesina.

» Le 7, au matin, à Volterra, nouvelle secousse. »

— Le 2, 9 h. $\frac{1}{4}$ du matin, à Sienne, deux secousses légères, la première ondulatoire de l'E. à l'O., la seconde verticale et peu sensible. Le tout n'a duré que quelques secondes.

Le même phénomène a été remarqué à Santa-Maria-a-Monte entre Pise et Florence, et à Lignano dans les campagnes de Pise.

— Le 5, à Cumana, nouvelles secousses.

— Le 5, 1 h. $\frac{1}{2}$ du soir, à Troina (Sicile), secousse ondulatoire qui se renouvela vers 5 h. $\frac{3}{4}$ à Nicosia, Cérani et Troina : cette dernière dura deux secondes.

— Le 6, à 8 h. 52 m. du matin, à Rome, légère secousse ondulatoire de l'E. à l'O., durée, 4 à 5 secondes au plus.

— Le 11, 11 h. 16 m. du matin, à Soleure, tremblement très-fort. En voici les détails que je dois à M. Mérian, de Bâle, d'après la *Nouvelle Gazette de Zurich*.

« Toute la jeunesse de la ville se trouvait réunie dans l'église de Saint-Ursus, lorsque se fit entendre soudainement un bruit sourd, semblable à un coup de canon, qui se répéta bientôt d'une manière plus forte avec de plus longs roulements, de sorte

que l'on supposa qu'un magasin à poudre avait sauté dans le voisinage. Les cris des parents et des enfants qui se précipitaient vers les portes de l'église, lorsque l'on vit les murs s'ébranler et que l'on entendit les craquements de la charpente du toit, étaient effrayants.....

» L'effet du tremblement se fit sentir pendant quelques secondes dans toute l'étendue de la ville et chacun crut que sa maison allait s'écrouler. Les détonations qui précédèrent le tremblement furent entendues partout; on crut généralement qu'elles arrivaient du côté de l'O., quoiqu'on ne pût préciser parfaitement leur direction. Personne n'eut le sentiment qu'elles arrivaient du sol. Cependant l'opinion du professeur Sang, que ces détonations pourraient avoir été causées par l'explosion d'un météore, ne paraît pas fondée. Les cloches sur les tours et dans les maisons sonnèrent; les cheminées tombèrent des toits; des plafonds et des murs se fendirent.... On ressentit le phénomène dans tous les environs de la ville jusqu'à la distance d'une lieue; mais pas beaucoup plus loin; c'était donc une secousse toute locale. »

« Dans une notice du *Landbote* se trouvent encore les particularités suivantes. Époque, 11 h. 20 m. Durée, 5 secondes. On crut pouvoir reconnaître trois secousses distinctes. Les personnes dans les maisons crurent que celles-ci s'écroulaient. Les bateliers sur l'Aar jugèrent que c'était un bruit souterrain. On n'était pas d'accord sur la direction des secousses. On ressentit le phénomène à Biberist, à une lieue au S. de Soleure, mais on ne le remarqua pas à Subingen, village situé à 1 1/2 lieue à l'E. de Soleure, ni à Günsberg, à 1 1/2 lieue au NE., ni à Grenchen, à 2 lieues vers l'O. Les habitants de la maison du *Weissenstein*, située sur la montagne au N. de Soleure, à la distance de 1 1/2 l., et des voyageurs qui montaient du côté de la ville, remarquèrent distinctement le bruit de la secousse, tandis que des voyageurs qui se trouvaient en chemin du côté opposé de la montagne à Ballstal et à Gänssbrunner n'avaient rien remarqué. Le mouvement était le plus fort le long de l'Aar. Le baromètre était

au beau et ne montrait point de changement. La température était près de 20° R. Le ciel était clair et le vent NE. On voulait avoir remarqué un météore, à 9 h. 45 m., la nuit précédente.

» Le *Bund* communique quelques observations du professeur Hugi. A son avis, on n'observa point de mouvement horizontal. C'était une secousse dirigée de bas en haut. Parmi le grand nombre de bocaux remplis d'esprit-de-vin placés dans le musée d'histoire naturelle, aucun ne fut renversé, quoique le plafond et les murs du salon se fendissent. Mais plusieurs couvercles scellés en haut de ces bocaux furent détachés, et l'esprit-de-vin fut poussé au dehors. La durée du mouvement n'était que de 1 1/2 seconde.

» D'après la *Feuille d'Intelligence* on remarqua la secousse à Wangen à 2 l. à l'est de Soleure, mais sans bruit, et même au château de Bechburg situé à 5 l. à l'est de Soleure sur le penchant méridional du Jura. »

— Le 18, (le 6 v. st.), éruption dans la Péninsule de Taman.

« A 6 h. 1/2 du matin, M. Begitschef, traversant le détroit avec quelques ouvriers du Kertsch pour se rendre dans la presqu'île, aperçut une flamme au sommet de la montagne de Korabetoff, située à 2 ou 4 werstes de la ville de Taman; elle s'éleva et se développa rapidement et fut accompagnée d'une vapeur épaisse. La température était douce, et le ciel très-pur. En quelques minutes la colonne de feu et de fumée avait atteint une hauteur de 15 à 20 sagènes (une sagène équivaut à 2^m,134) et demeura en cet état 5 à 6 minutes.

» Deux autres éruptions suivirent à de courts intervalles, mais avec moins de violence que les précédentes. Le volcan qui, depuis trente-cinq ans, n'avait pas bougé, paraissait avoir accompli son dernier effort. Les voyageurs mirent pied à terre et se dirigèrent aussitôt vers le Korabetoff, où ils virent plusieurs individus qui contemplaient tranquillement le phénomène. A 10 heures ils arrivaient au faite de la montagne et découvraient à

700 pas de là une masse de boue noirâtre, visqueuse, qui s'était répandue dans le sol à une profondeur de 4 sagène. Pendant 1 heure, cette masse resta dans un repos complet. Il y eut encore deux ou trois éruptions volcaniques avec des roulements souterrains et des écoulements de liquide vaseux. Les voyageurs entendirent sortir du cratère un sifflement continu pareil au bruit d'une locomotive qui laisse échapper sa vapeur et quelquefois le sifflement devenait si fort que nos curieux prenaient involontairement la fuite. Le sol était crevassé à 200 ou 500 pas dans des directions différentes; à l'entour des fentes, le gazon était entièrement calciné. En approchant de plus près, nos voyageurs trouvèrent des amas de bouse de vache qui avaient pris feu. On remarquait dans la direction du vent de légères exhalaisons de naphthé. Ce spectacle dura environ 5 heures. »

— Le 18, en Grèce, tremblement désastreux (1).

L'*Observateur d'Athènes* du 7 septembre contient les détails suivants sur le tremblement de Thèbes : « Dans la matinée du 18 août, deux faibles secousses que beaucoup d'habitants n'ont pas même ressenties avaient annoncé la catastrophe qui devait avoir lieu bientôt après. Le temps était calme, l'atmosphère pure, la température douce et peu humide..., lorsque tout à coup vers 11 h. $\frac{1}{2}$, un bruit souterrain, et immédiatement après un violent tremblement de terre remplirent de frayeur les habitants qui se précipitèrent hors de leurs maisons. Mais la continuation du tremblement, les pierres qui se détachaient des murailles, le bruit des maisons qui s'écroulaient et le nuage épais de poussière qui, en un clin d'œil, couvrit toute la ville leur inspirèrent une terreur telle que chacun, cherchant par instinct le salut de sa propre existence, courait au milieu des cris d'épouvante hors de la ville.

(1) Un rapport de M. Raynold, parvenu depuis la rédaction de cette note, est donné à la fin *in extenso*. Voyez p. 489.

» Mais lorsque la violence du tremblement de terre eut cessé, et aussitôt que le nuage de poussière se fut dissipé, les habitants retournèrent dans la ville pour apprécier l'étendue de leurs malheurs et les résultats du terrible phénomène dont ils venaient d'être témoins. Toutes les maisons de la ville de Thèbes et du faubourg Péri sont devenues inhabitables. Plusieurs d'entre elles ont été entièrement détruites et ont enseveli sous leurs décombres les personnes qui s'y trouvaient. Parmi les églises, les unes se sont écroulées, les murailles des autres se sont ouvertes.

» Le grand aqueduc de la ville a été coupé et ne peut plus faire le service des eaux qu'il laisse échapper dans beaucoup d'endroits de son parcours, et toutes les eaux des fontaines de Thèbes sont devenues bourbeuses pendant vingt-quatre heures.

» On peut déterminer comme foyer du tremblement l'étendue du sol terminée au nord par le mont d'Atalande (Klomas), à l'orient par le golfe d'Eubée, au midi par le fleuve Asopus et à l'occident par le lac Copaïs.

» Il paraît cependant que le point central où le tremblement se faisait le plus fortement sentir était le mont Ploo, dans lequel se trouve un gouffre du lac Copaïs, car en cet endroit des rochers d'un volume considérable ont été détachés et lancés au loin dans les petites vallées. De ce foyer, l'action du tremblement de terre s'était fait sentir dans les provinces voisines de Livadie, de Chalcis et de l'Attique.

» A la grande secousse du tremblement, plusieurs autres plus faibles ont succédé pendant toute la journée du 18 et la suivante. Pendant la nuit du 19 au 20, des citoyens dignes de foi en ont compté plus de vingt dont deux ou trois assez fortes pour faire crouler quelques murs déjà sur le point de tomber; moi-même, dans la journée du 20, depuis 5 h. $\frac{1}{2}$ de l'après-midi jusqu'à 10 h. du soir, j'ai ressenti six secousses, et le lendemain à l'heure de mon départ, 5 h. du matin, un autre tremblement me fit connaître que le terrible phénomène continuait son action destructive. Le bruit souterrain précédait toujours le tremble-

ment, et il a été observé que sa force était toujours en raison directe de la secousse qui le suivait immédiatement.

» Si nous devons ajouter foi aux remarques que quelques personnes prétendent avoir constatées par la chute des pierres qui tombaient des maisons, l'impulsion du tremblement était perpendiculaire; c'est-à-dire qu'elle se produisait par soulèvements et abaissements successifs et prompts du sol. L'examen même des décombres témoigne de cette direction. En effet, toutes les maisons se sont écroulées perpendiculairement sur leurs fondements mêmes sans sortir de l'étendue qu'ils circonscrivaient, et la plupart des murs qui soutenaient les toits sont tombés perpendiculairement dans l'intérieur et par moitié de leur grosseur.

« Il paraît que le centre du tremblement de terre était à Thèbes même dans le faubourg Péri (1), parce que c'est là qu'il s'est fait le plus vivement sentir, qu'il a été plus destructif que partout ailleurs dans la province, et qu'un grand nombre de secousses y ont eu lieu, mais qu'on n'a point ressenties ailleurs, ainsi qu'il a été attesté par nombre de personnes venues à Thèbes des différentes communes de la province.

» Ajoutons qu'il n'a été observé dans nul endroit aucun dégagement de gaz, aucun affaissement, aucune rupture importante du sol, ni l'apparition ou la disparition d'aucune nouvelle source, ni même une diminution d'eau dans celles existantes.

» Trente habitants ont été retirés des décombres. Sur ce nombre onze étaient morts, d'asphyxie sans doute, puisqu'ils ne portaient extérieurement aucune trace de blessure, ainsi que l'a observé le médecin M. Chouque..... »

A Athènes, ce tremblement a fortement ébranlé les maisons dont plusieurs, construites en pierres, ont été crevassées. La direction du mouvement était du N. au S.

— Le 19. 2 h. 56 m. du soir, à Tesserate, canton du Tessin,

(1) Cette détermination du foyer est-elle bien du même auteur?

secousse de 7 secondes de durée. Ciel clair, atmosphère calme; therm. 21° R. Le baromètre était monté de 7 millimètres le jour précédent.

Le même jour, 2 h. 58 m. du soir, à Milan, légère secousse du S. à l'O. (*sic*), durée 2 secondes; elle fut suivie immédiatement d'une secousse verticale.

— Le 24, vers 4 h. du soir, à Thèbes et à Talanti, une secousse qui se renouvela le lendemain à la même heure, à Talanti.

— Le 28, dans l'après-midi, à Thèbes, tremblement plus fort.

— Le 29, vers 11 h. du soir, à Léon, à Zamora (Vieille-Castille) et à Frejeneda (Salamanque), forte secousse qui a déplacé les meubles dans les maisons; beaucoup de personnes ont fui dans la rue. Elle fut précédée à Frejeneda d'une grande détonation.

— Le 30, à Thèbes, deux légères secousses.

— Du 31 au 1^{er} septembre, deux commotions très-fortes.

— Au commencement du mois, près de Madrid, tremblement ressenti en même temps du côté d'Olot, au NO. de Gironne.

Septembre. — Le 2, 4 h. du matin, en plusieurs parties de la Suisse occidentale, deux coups de tonnerre consécutifs, suivis d'un branlement des fenêtres et d'un léger tremblement du sol. — Ce fait, signalé par M. Minter, n'est pas mentionné dans les notes de MM. Mériion et Studer. Y a-t-il eu tremblement de terre réel ?

— On écrit de San-Jose (Costa-Ricca) : Un épouvantable tremblement de terre a détruit les deux villages de Canas et Bagares, situés dans la province de Suaneccaste, au pied du volcan Pilado; sur le plateau de San-Jose et Cartago on a ressenti un tremblement, mais sans dommages.

— Le 5, 6 h. 53 m. du soir, à Reggio (Calabre), légère secousse verticale.

— Le même jour, renouvellement des secousses à Rheteos.

Le 11, sur tous les bords du lac (Louisiane), secousse non

ressentie à la Nouvelle-Orléans. Elle a surtout été violente à Diloxi.

— Le 13, 1 h. du matin, à Lucques, secousse ondulatoire de l'E. à l'O., légère et très-courte.

— Le 16, violente secousse à Thèbes (1).

— Le 19, à l'île S^t-Thomas, secousse violente. — Il y en a eu une légère, dans le mois, à S^{te}-Lucie. Est-elle du même jour?

— Nuit du 22 au 23, minuit et 6 h. du matin, puis, le 24, secousses à Athènes (2). — Avant le 24, tremblement à Ténédos.

— Le 24, vers 6 h. $\frac{3}{4}$ du matin, à Citta-Ducale (royaume de Naples), secousse assez forte, mais sans dommages.

— Le 29, vers 2 h. du matin, à Oléron (Basses-Pyrénées), et dans les environs, une secousse très-courte de l'E. à l'O.

— Le 30, 0 h. 50 m. du matin, à Solocapa (royaume de Naples), légère secousse ondulatoire. A 3 heures $\frac{1}{4}$ du matin, secousse dans les communes de Campalattaro, S. Croce di Morcone et Pantelandolfo, dans la province de Molise.

Vers 11 h. du matin, au sommet du Vésuve, légère secousse.

Vers les 2 h. du soir, à Campobasso, une secousse.

— On écrivait d'Athènes, le 30 septembre : « Nous venons de passer une nuit affreuse. Vers minuit, la terre a commencé à trembler. Dès la première secousse qui fut très-violente, et dont le mouvement était horizontal, les habitants se sont précipités hors de leurs demeures; quatre secondes après, il y a eu une autre secousse terrible dans la direction verticale; puis, au bout de 5 à 6 secondes, un troisième coup qui a longtemps agité les maisons et les a fait chanceler sur leur base. Entre les trois secousses principales, on entendait de petits coups sourds, de sorte que le tremblement a duré 10 à 12 secondes. L'effroi était général dans la ville, tout le monde se préparait à fuir. Jus-

(1) M. Raynold ne parle pas de ce tremblement. Il signale 17 secousses le 14.

(2) M. Raynold ne mentionne pas ces secousses.

qu'à 5 heures, les secousses se répétèrent, à de faibles intervalles, avec plus ou moins d'intensité. Quand le sol ne remuait plus, l'orage commençait à gronder, avec accompagnement de pluie. Quelques secondes avant l'ébranlement, l'orage cessait, de manière que la secousse se faisait entendre au milieu du plus profond silence de l'atmosphère. Cette circonstance ne contribuait pas peu à augmenter la frayeur, c'était l'éclair avant le tonnerre; on savait d'avance qu'une nouvelle secousse allait avoir lieu. Plusieurs édifices ont été fort endommagés.

» Dans la nuit du 22 au 25, minuit, on avait senti un tremblement qui, vers 6 h. du matin, avait été suivi d'un second.

» A Thèbes, les secousses continuent toujours..... »

Voici encore une lettre écrite d'Athènes, en date du 14 octobre :

« Le grand tremblement de terre du 16 septembre a été suivi le 30, d'un beaucoup plus violent qui a eu lieu vers minuit. Je venais de me mettre au lit, quand, avec un bruit épouvantable, toute la maison se mit à chanceler si violemment que nous nous attendions à chaque instant à sa chute. Je me crus perdu. Indépendamment du grand mouvement d'oscillation, quinze secousses différentes ont eu lieu dans le cours de la nuit. Dans ma chambre, de gros murs en pierres se sont ouverts de haut en bas.

» A Chalcis, un grand nombre de maisons et une partie des fortifications se sont écroulées, et beaucoup de personnes ont péri. Les quelques débris qui restaient à Thèbes, ont été, par cette dernière catastrophe, entièrement anéantis. Le grand lac Kopais a tout à fait disparu, et il s'est formé au milieu une large et profonde ouverture, d'où s'élèvent des vapeurs. La moitié de l'île de Scyros, du groupe des Sporades, est engloutie, ainsi qu'une des trois îles volcaniques qui se trouvaient dans le port de Santorin. On croit que le point central est sous la montagne d'Ossa. La ligne que l'on tire de là à Santorin traverse l'Attique et la Béotie. »

D'après une autre lettre du 30 septembre, le thermomètre, pendant ces secousses, est tombé à 10° le 24, et le 29 à 13°. Les

trois derniers jours du mois, la pluie a été presque continuelle, et les lettres de Lamia assurent qu'il a neigé dans les montagnes. Enfin, on parle d'un tremblement désastreux à Ténédos (1).

— Dans le courant du mois, à Scyros, nouvelles secousses.

Octobre. — Le 1^{er}, vers 2 h. du soir, dans les communes de Baranello, Colle di Anchise, Villiatiuro, Spineto et Basso (royaume de Naples), secousse sans dommages.

— Le 2, dans la matinée, à la Jamaïque, secousse violente, mais sans dommages.

— Le même jour, dans la partie inférieure de la vallée de San Joaquin (haute Californie), plusieurs secousses.

— Le 3, vers 9 h. du soir, à Monthey (vis-à-vis de Bex en Valais), une forte secousse accompagnée d'un bruit.

— Le 6, entre 9 et 10 heures du matin, à Arra (Pontevedra, Espagne), secousse de l'O. à l'E. Durée 10 à 14 secondes.

— On écrit d'Athènes, le 7 octobre : les tremblements de terre continuent sans interruption à Thèbes, à Athènes, en Livadie, à Chalcis. Des secousses périodiques et violentes répandent la terreur et le désordre parmi la population. — Le bruit s'était répandu à Athènes que l'île de Scyros avait été engloutie. On n'avait pas reçu d'autre nouvelle le 7 (2).

— Le 10, 3 h. 25 m. du soir, à Raguse, légère secousse ondulatoire du NE. au SO. qui finit brusquement après 3 ou 4 secondes de durée.

Le thermomètre marquait 16°3 R., le baromètre 28^p 1^l; la tension de la vapeur était de 5^{mm},52 et l'humidité relative de 69,27. Ciel nuageux, vent SE. Des lettres particulières ont appris qu'on avait ressenti, à la même heure, à Mostar, une secousse violente qui avait causé de grands dégâts aux maisons.

(1) Pour les 24, 25, 29 et 30 septembre, voir les observ. météorol. de M. Pappadakis, p. 495.

(2) MM. Raynold et Pappadakis n'en signalent que les 1, 2 et 3.

— Le 11, 10 h. du soir, à Matera (roy. de Naples), forte secousse verticale précédée d'une *rombo* épouvantable, mais sans dommages.

Dans les journées précédentes, on avait noté un vent du SSE., extrêmement désagréable, et le 11, il le fut plus encore avec une chaleur étouffante.

— Le 11 encore, vers 11 h. du soir, dans le grand Océan indien, à environ 200 milles à l'ouest de Java, le clipper *Sea serpent* éprouva une secousse sous-marine. La mer était calme et le bâtiment filait 5 ou 4 nœuds. On entendit un bruit sourd, et le bâtiment fut si violemment agité qu'il s'arrêta tout à coup. Une demi-minute après, seconde secousse accompagnée d'un bruit (*hissing and groaning*). A bord, tout fut agité.

— D'après une lettre du 14, le tremblement n'a pas encore cessé à Thèbes et dans les environs. Un correspondant de la *Gazette de Trieste* dit que les habitants de Thèbes lui ont assuré qu'en appliquant l'oreille contre terre, on pouvait entendre un roulement continuuel semblable à celui d'une canonnade éloignée. Après le tremblement du 18 août, ce bruit se faisait entendre à une lieue de Thèbes; mais à présent, depuis les commotions du 29 et du 30 septembre, c'est sur la place même où la ville est en ruines qu'on peut le percevoir. Le sol tremble continuellement.

— Le 21, 9 h. 30 m. du soir, à Urbino, légère secousse ondulatoire remarquée par quelques personnes seulement. Baromètre très-haut.

— On écrit d'Athènes, le 21. Le tremblement semble devenir endémique. Il ne se passe pas un jour sans qu'on ressente quelque légère secousse. A Thèbes, la terre tremble incessamment (1).

Novembre. — Le 2, de nuit, secousses à Thèbes (d'après M. Raynold).

(1) M. Raynold n'en signale pas dans ce mois à partir du 5, pour Athènes, mais il les représente comme quotidiens à Thèbes.

— Le 5, dans le milieu du jour, à Lisbonne, plusieurs secousses.

— On écrit d'Athènes, à la date du 7 novembre, que les fréquentes secousses de tremblements de terre qui ont tenu cette ville dans des alarmes continuelles depuis deux mois et demi, n'ont pas discontinué; il ne se passe point de nuit, ni de jour, qu'il n'y ait une secousse plus ou moins forte.

— Les 8, 13, 16 et 17, secousses à Athènes (d'après M. Raynold).

— Le 18, 8 h. $\frac{3}{4}$ du soir, à Avellino (roy. de Naples), secousse très-légère.

— Le 22, 8 h. 2 m. du soir, à Boghar (Algérie), première secousse. « J'écrivais au coin de mon feu, dit un correspondant de l'*Akhbar d'Alger*, lorsque j'entendis un roulement croissant, puis tout le bâtiment de l'hôpital se mit à osciller et à craquer pendant 8 secondes. Nous avons pu compter dix oscillations dont trois intercalaires ont été tellement fortes que je pensais tomber de ma chaise et qu'instinctivement je pris un point d'appui à ma table. Les oscillations marchaient du SSE. au NNO. Tous nos malades ont été réveillés en sursaut. Trois quarts d'heure après, nouvelles commotions, même durée, mais les oscillations sont moins fortes.

» Toute la nuit s'est passée en petites secousses.

» Le 25, à 6 h. $\frac{3}{4}$ à peu près du matin, nouvelle commotion, imitant en durée et en intensité la deuxième de la veille au soir. Quinze à vingt minutes après, nouvelle commotion, mais plus courte. Enfin, dix minutes après celle-là, une dernière, mais moins sensible encore.

» Lorsque la plus forte commotion s'est fait sentir hier au soir, elle a été précédée d'un roulement prolongé imitant le bruit de plusieurs chariots; ce bruit a cessé, ou du moins, je ne l'ai plus entendu pendant les oscillations, et a recommencé aussitôt après leur cessation. Les vitres frémissaient. Il me semblait en ce moment que toutes facultés physiques étaient anéanties en moi; était-ce l'émotion ou une commotion électrique? »

Le 25, 7 h. du matin, à Alger, une secousse fort légère, ressentie aussi à Médéah, Milinah et Orléansville.

— Le 30, 1 h. du soir, à Grenade, secousse assz prolongée.

— On écrit de la Nouvelle-Orléans, le 7 décembre : dans le voisinage de Humboldt-Bay (Californie), la population a été récemment épouvantée par un tremblement qui pourtant n'a pas causé de dommages sérieux.

Décembre. — Le 4, 5 h. $\frac{1}{2}$ du matin, à Sion (Valais), très-forte secousse suivie immédiatement d'une autre plus faible. Le soir, vers 10 h. $\frac{1}{2}$, nouvelle secousse. Au Val-d'Illiers (vis-à-vis Bex), vers 10 ou 11 h. du soir, secousse très-forte qui ébranla les maisons.

Le 5, vers 1 h. $\frac{1}{2}$ du matin, à Sion, bruit sourd semblable à celui d'un char; il dura environ 30 secondes. A 6 h. 10 m. du matin, au Val-d'Illiers, secousse plus forte que la première, accompagnée d'un bruit sourd semblable à celui d'un coup de vent. Le bruit précéda la secousse. Les ondulations étaient de l'O. à l'E., et durèrent quelques secondes.

A Gessenay (canton de Berne) et dans les vallées latérales du Chatelet et de Lauenen, à 6 h. du matin, forte secousse dirigée du S. au N. — Ces détails sont dus à MM. Studer, Mérian et Meister.

D'après le *Journal des Débats* du 20, on écrivait de Sion le 14 : « Nous avons éprouvé quatre secousses de tremblement de terre, dont trois ont eu lieu samedi dernier (ce serait le 5 ou le 10), savoir à 11 h. du matin, à midi 20 minutes, et à 11 h. du soir; la quatrième s'est fait sentir le lendemain. La deuxième de ces secousses a été assez faible, mais les trois autres ont été si violentes que beaucoup de vitres se sont brisées et que des meubles ont été déplacés ou renversés. Toutes les quatre ont suivi la direction du SE. au NO.; leur durée a été de 10 à 30 secondes. » — Un journal de Genève donne aussi la date du 3. M. Pistolesi donne la date du 11, dans la matinée, pour Sion, et dans la soirée pour le Val-d'Illiers.

— Le 7, à Constantinople, secousse assez forte, mais sans dommages.

— Le 9, entre 7 et 8 h. du soir, dans l'État de l'Ohio, trois ou quatre secousses qui se sont succédé à des intervalles d'environ une minute, et ont été accompagnées d'un roulement semblable au tonnerre. Les meubles ont tremblé.

— Le 10, 10 h. $\frac{5}{4}$ du soir, à Patras (Grèce), nouvelle secousse ondulatoire de plusieurs secondes de durée; murs lézardés. On écrivait le 13 décembre : Après les fréquentes secousses de Thèbes et d'Athènes, on en ressent d'autres ailleurs, principalement à Patras où elles paraissent le plus fortes et où elles affectent un caractère ondulatoire. On espérait qu'elles cesseraient au commencement du printemps, mais il n'en est rien.

— Le 11, vers 3 h. $\frac{1}{2}$ du soir, à Urbino, assez forte secousse ondulatoire du SE. au NO. Depuis sept jours, on n'avait pas vu le soleil.

Le même jour, 4 h. 5 m. du soir, à Raguse, légère secousse ondulatoire d'au moins 20 secondes de durée; direction du NE. au SO. Ciel nuageux, vent léger du SE, air presque calme, température 8 à 10° R. Une secousse aussi longue, dit M. de Bartoli, est vraiment extraordinaire et sans exemple à Raguse. Elle a été accompagnée d'un bruit (*romoreggiamento*) provenant, peut-être, des murs mis en vibration par le mouvement ondulatoire.

Le même jour encore, vers 4 h. $\frac{1}{2}$, à Castelnuovo di Cattaro, secousse très-forte qui se renouvela à 5 h. $\frac{1}{2}$, mais d'une manière beaucoup moins sensible. Toutes deux ont été ondulatoires et précédées d'un mugissement souterrain. Plusieurs murailles ont été lézardées. A Baossie, à une heure environ à l'Est de Castelnuovo, une cheminée et deux magasins ont été endommagés. Dans un endroit de cette commune, près de la mer, la terre s'est soulevée et l'eau s'est élevée à la hauteur d'une demi-brasse. Quelques maisons de Bianca, autre commune aussi près de la mer, ont souffert des dommages; il en a été de même dans l'antique Combur. A l'Ouest de Castelnuovo, le tremblement n'a pas

été aussi violent ; néanmoins, on l'a ressenti dans la commune de Canali, située au Nord. La direction paraît avoir été de l'E. à l'O.

Ces trois tremblements sont-ils différents ? Le tremblement de Raguse, m'écrit M. Serpieri, a parcouru plus de 500 milles ! Combien il est à regretter que nos horloges ne soient pas mieux réglées pour calculer la vitesse de propagation des secousses !

M. Meister donne la date du 12, 5 h. 55 m. du soir pour Cattaro, et fait durer la secousse unique pendant 6 secondes. Le *Moniteur* du 31 indique pour le 12, l'heure de 5 h. du soir, pendant 6 secondes, et ajoute que ce tremblement a été ressenti à Raguse.

— Le 14, 0 h. 50 m. du matin, à Lugano et à Bellinzona (Tessin), une forte secousse dirigée du N. au S., accompagnée d'un bruit sourd et d'un vent du midi très-violent. Le lendemain, le pays était couvert de neige.

— Le 21, au point du jour, au château d'Hostabriet (Catalogne), tremblement très-marqué.

— Le 21 encore, 7 h. 50 m. du matin, à Nantes (Loire-Inférieure), mouvement souterrain semblable au roulement que cause le passage d'une voiture chargée ; direction du SE. au NO. Il s'est fait ressentir à deux reprises très-rapprochées ; durée totale, environ 10 secondes. Beaucoup de portes et de fenêtres ont vibré à ce sourd mouvement. A l'instant du phénomène, le ciel était voilé, et le baromètre était descendu un peu au-dessous de 28 p.; puis le vent s'est élevé avec assez de force et a soufflé toute la nuit dans la direction du Nord et de l'Est.

— Le 30, 6 h. du soir, à Urbino, légère secousse ondulatoire de l'E. à l'O., ou du SE. au NO.; durée, 5 ou 4 secondes.

M. Dalgue Mourgue m'écrivait le 8 février : « Je n'ai rien remarqué en Syrie; j'ai su seulement à Beyrouth qu'un tremblement de terre épouvantable avait eu lieu à Babylone; M. le Dr Granieli vous enverra les détails. »

Depuis la rédaction de ce catalogue, j'ai reçu une notice sur les tremblements de terre dont la péninsule turco-hellénique a

été le théâtre depuis le mois d'août 1855. Je présente ici cette notice dans sa forme originale et entière; elle a été écrite par M. Raynold, l'un des membres de l'École française d'Athènes, à la demande de M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes, toujours empressé à favoriser mes études.

Note sur les tremblements de la Grèce, en 1855, par M. Raynold.

« La Grèce a été agitée cette année par des tremblements de terre qui, se prolongeant depuis le mois d'août 1855 jusqu'aux mois de février et mars 1856, semblent attester, par leur succession presque continuelle, l'existence d'une cause d'agitation permanente dans le sol de la Grèce centrale. Cette situation n'est pas nouvelle pour ce pays. Hydra s'est trouvée, il y a quelques années, dans une situation tout à fait semblable, et dans l'île de Zante on signale fréquemment de légers tremblements de terre.

» Cette année, l'Attique, la Béotie et l'Eubée ont seules souffert. Ni les provinces soumises à la Turquie, ni le Péloponèse, ni les îles sur la côte d'Europe ou d'Asie n'ont ressenti la plus légère agitation. Smyrne, que les tremblements de terre ont si souvent menacé de détruire, paraît aujourd'hui n'avoir plus à craindre aucun danger. Notre consul général dans cette ville, M. Pichon, en me communiquant des détails très-intéressants sur des tremblements de terre qui ont eu lieu à Smyrne, à différentes époques depuis 1688, constate, en même temps, que cette année on n'a ressenti aucune secousse et que les tremblements de terre semblent avoir toujours été en s'affaiblissant dans ce pays.

» En Grèce, en Béotie même, aucun phénomène important n'a été signalé aux environs du lac Copaïs; à Thèbes, Athènes, Chalcis, les secousses ont été le plus souvent très-faibles, et ne méritent d'être remarquées qu'à cause de leur continuité; les premières, cependant, ont été assez violentes, au moins dans quelques endroits, pour détruire des maisons, comme à Thèbes, ou d'anciens remparts comme à Chalcis.

» Le premier tremblement de terre, ressenti en même temps à Thèbes, à Chalcis, à Athènes et au Pirée, a eu lieu le 18 août vers 11 h. du matin. A Athènes la chaleur était très-forte, le ciel sans nuages, le soleil dans tout son éclat; nous n'avons ressenti qu'une secousse assez violente, de la durée

de quelques secondes, dans la direction du NE. au SO. Dans Athènes quelques pierres ont été dérangées et dommagées à la légation de France et dans le palais du roi, c'est-à-dire dans les deux édifices de la ville qui sont le plus solidement construits. Dans les autres maisons, à peine les meubles ont-ils été dérangés. Au Pirée, la secousse avait été plus forte. Des fentes considérables s'étaient déclarées dans plusieurs maisons et un mouvement très marqué avait été imprimé au bâtiment français en station au Pirée, aviso à vapeur de la force de deux cents chevaux.

» A Chalcis des maisons entières furent renversées le même jour, mais c'est la Béotie qui fut le théâtre des plus grands désastres. A Thèbes, dans la matinée, on ressentit un tremblement de terre assez violent; mais à 11 h. $\frac{1}{4}$ survint une nouvelle commotion assez forte pour qu'en un moment la ville de Thèbes, bâtie sur une colline isolée, et les villages voisins séparés de la ville par une petite vallée et un cours d'eau, fussent en ruines. Des maisons étaient tout à fait renversées; d'autres semblaient au dehors n'avoir rien souffert, mais tout l'intérieur était détruit. Ce tremblement de terre se fit sentir à la même heure dans toute la province; dans les environs de Thespies, comme dans l'Aulide, des habitations particulières et des églises furent détruites; une montagne, située à une heure de Thèbes, fut tellement agitée que des rochers se détachèrent et roulèrent dans la plaine.

» A Talanti, dans la Locride, la matinée fut, comme à Thèbes, troublée par deux tremblements de terre; l'un à 10 h. $\frac{3}{4}$, le second à 11 h. $\frac{1}{4}$ sensible dans toute l'étendue de la sous-préfecture. Les murs de quatre maisons furent renversés, tous du même côté; l'église était fendue, et, dans le rapport du sous-préfet, de la terre entr'ouverte était sortie de la fumée; mais ces ouvertures s'étaient bientôt refermées.

» Ces tremblements de terre n'ont été nulle part annoncés par quelque phénomène météorologique remarquable. Dans toutes ces provinces, le 18 août, le temps était beau, l'air calme; la chaleur seulement paraissait très-forte; mais cette élévation de la température avait commencé depuis longtemps et s'est d'ailleurs maintenue jusqu'à la fin du mois de septembre.

» Deux faits seulement ont été signalés à Thèbes; quelques jours auparavant, de 3 à 5 h. de l'après-midi, un tourbillon de vent s'était abattu sur la ville avec beaucoup de force; le ciel en ce moment était couvert de nuages épais; le 17 du mois d'août la chaleur avait tout à coup augmenté d'une manière extraordinaire. Enfin, le tremblement de terre fut annoncé par un bruit sourd et prolongé, pareil à la voix du canon: disons tout de suite que ce bruit s'est répété à chaque secousse, avec une intensité toujours en rapport avec la force de la commotion.

» Après le tremblement de terre du 18 août, Athènes, pendant plusieurs

jours, ne ressentit plus aucune agitation; mais il n'en fut pas de même dans les provinces de la Grèce centrale. Tous les rapports venus de la Locride, de la Béotie, de l'Eubée, sont unanimes sur ce point.

» A Thèbes, toute la nuit du 18 au 19, il y eut une succession presque continue de secousses légères, mais toujours sensibles.

» Du 19 au 25, nouveaux tremblements de terre à différentes heures du jour ou de la nuit.

» Le 24 août, la chaleur était accablante; dans l'après-midi, l'air devint très-lourd; l'horizon parut à Thèbes chargé d'une épaisse fumée, comme si l'on brûlait une forêt dans le lointain; cette vapeur semblait venir du Nord; à 4 heures, un tremblement de terre assez fort agita toute la province.

» Le même jour, à Talanti, le temps étant aussi très-chaud, il se produisit, vers les 4 heures, une secousse qui fut sentie de nouveau le lendemain à la même heure.

» Le 28, à Thèbes, dans l'après-midi, survint un tremblement plus fort que les précédents.

» Le 29, je pus voir de mes yeux les désastres commis à Chalcis par la secousse du premier tremblement de terre; la maison du consul de France, adossée aux remparts de la ville, avait été fortement ébranlée et très-gravement endommagée à l'intérieur; mais les remparts de la citadelle étaient encore intacts. Les murs de l'église s'étaient écroulés en partie et quelques maisons avaient été entièrement renversées; les habitants nous assurèrent que, depuis le 18 août, le sol avait sans cesse été agité par des secousses assez légères d'ailleurs; on en avait compté plus de quarante dans les dix jours qui venaient de s'écouler. A Thèbes, le lendemain, le même fait nous fut affirmé, et malgré l'exagération naturelle à la crainte, je crois qu'il faut admettre comme démontrée cette succession presque ininterrompue de tremblements de terre.

» Nous ne ressentîmes aucune secousse pendant notre voyage. Mais la chaleur était très-forte, l'air lourd et le temps accablant; en revenant de Thèbes à Chalcis, nous sentions encore, à 11 h. du soir, s'élever par intervalles, comme si elles sortaient du sol, des bouffées d'un air chaud qui gênait la respiration.

» Le lendemain, on a ressenti, à Thèbes, deux tremblements de terre, mais assez faibles tous les deux.

» Du 31 au 1^{er} septembre, deux commotions très-fortes, sans aucune observation météorologique.

» Après un repos de deux jours, les tremblements de terre recommencent et l'un d'eux est assez fort pour renverser plusieurs maisons.

» Dans la première semaine de septembre il y eut, à Thèbes, un léger

changement de temps; pendant 48 heures il fit du vent et il tomba de la pluie; mais le sol n'en resta pas moins agité comme à Athènes, où la chaleur se maintenait dans toute sa force; à partir de cette époque, en effet, nous pouvons dire qu'à Athènes, comme à Thèbes, comme à Chalcis, comme en Locride, il y a eu presque tous les jours des tremblements de terre. Le rapport que nous avons reçu de Thèbes tenant un compte plus exact des secousses, c'est encore cette pièce que nous allons citer :

« Le 14 septembre, dans la matinée, trois tremblements de terre annoncés comme toujours par un bruit souterrain pareil à la voix du canon; on put compter ce jour-là jusqu'à dix-sept secousses à différents intervalles; l'air était lourd, l'atmosphère chargée de vapeurs; mais on n'a signalé aucun autre phénomène météorologique.

« Pendant quelque temps on put croire n'avoir plus à redouter de tremblements de terre; à partir du 15 septembre, la température s'était considérablement abaissée et aucune secousse importante ne fut ressentie jusqu'au 30 du même mois.

« La journée avait été pluvieuse à Athènes; l'air était assez refroidi, et pendant le jour le vent avait soufflé avec force. A 11 h. $\frac{3}{4}$ du soir, nous ressentîmes une première commotion très-violente, mais de peu de durée; dix minutes après, survint une seconde secousse extrêmement forte et qui se prolongea près d'une demi-minute; moins d'un quart d'heure plus tard, un tremblement de terre plus fort encore agita violemment le sol et commença une série de secousses qui se répétèrent pendant toute la nuit. Il n'y avait pas de vent, mais un nuage épais occupait le ciel tout entier et couvrait l'horizon comme une calotte de plomb. De temps en temps apparaissaient des éclairs pâles, aux formes allongées, qui déchiraient un moment les nuages; l'air était tellement lourd que l'on éprouvait une gêne véritable à respirer; il serait difficile de décrire le malaise et l'oppression qui, pendant toute la nuit, interrompirent notre sommeil. Deux tremblements, un, le plus fort, était dans la direction de bas en haut, comme on put le voir d'après le mouvement imprimé aux meubles et aux tableaux; les deux autres venaient du Nord ou de l'Orient. Ressenties en Béotie, ces secousses agitèrent aussi le sol de la Locride. A Talanti, précisément à la même heure qu'à Athènes, il y eut à la fois trois tremblements de terre partis de trois directions opposées, un du Nord, un de l'Orient, enfin le troisième de bas en haut; la terre, ainsi agitée, semblait pendant quelque temps balancée par un mouvement pareil à celui du roulis d'un bâtiment; à minuit, une secousse plus faible fut immédiatement suivie de sept secousses annoncées par un vent très-violent. A Thèbes, les commotions de cette nuit déterminèrent la chute de plusieurs maisons déjà ébranlées par les secousses précédentes. De minuit à 3 h. du

matin, on signale des tremblements de terre à des heures différentes et principalement à 1 h. $\frac{1}{2}$, 2 h. $\frac{1}{2}$, 2 h. $\frac{3}{4}$. Tous ces tremblements étaient précédés du bruit que nous avons déjà indiqué; aussi forts que celui du 18 août, les premiers détachèrent encore quelques rochers de la montagne située à une heure et demie de Thèbes.

» A partir de cette époque, quoique la chaleur eût beaucoup diminué, les tremblements de terre se firent sentir très-fréquemment pendant la nuit; les secousses, souvent moins fortes, mais plus longues, arrivaient en général deux par deux; l'air était toujours tellement lourd qu'il nous est arrivé plusieurs fois d'être réveillés, non par la secousse, mais par une forte oppression et une grande gêne dans la respiration. On a remarqué d'ailleurs que les personnes nerveuses non-seulement étaient beaucoup plus agitées par les tremblements de terre, et ressentaient très-nettement des secousses presque imperceptibles, mais encore étaient souvent affectées par l'état de l'atmosphère, de manière à pressentir les commotions quelques secondes avant qu'elles n'eussent lieu.

» Il nous serait impossible d'énumérer exactement tous les tremblements ressentis à Athènes depuis le mois de septembre. Mais ici les documents qui nous ont été fournis par le ministère de l'intérieur viennent à notre secours.

» En Locride, du 1^{er} au 3 octobre, l'on a signalé plusieurs secousses assez faibles; le 3 un tremblement de terre, senti dans toute la sous-préfecture, renversa plusieurs maisons. Le 8 novembre, à 8 h. du soir, le 15 à minuit, le 16 à la même heure, ont lieu de nouveaux tremblements. Le 17, on ressentit une secousse assez forte, par une nuit très-claire sous un ciel sans nuages. En général, cependant, on a observé que la température était extrêmement humide. Le mois de novembre a été attristé par des pluies torrentielles.

» A Thèbes les tremblements de terre ont été signalés encore avec plus de soin, et quelques observations nous permettent de déclarer que toutes les secousses signalées en Béotie se sont fait sentir à Athènes aux mêmes moments et avec les mêmes degrés de force ou de faiblesse.

» Du 1^{er} au 8 octobre les tremblements se succèdent tous les jours sans qu'il soit possible de les compter. Le 8, de 9 h. $\frac{3}{4}$ du soir à minuit, les secousses se renouvellent presque régulièrement tous les quarts d'heure. Le temps devient de plus en plus froid, mais les tremblements n'en continuent pas moins. Assez faibles jusqu'au 24, ils reprennent avec une force beaucoup plus grande du 24 au 29.

» La nuit du 2 novembre est troublée par quatre secousses. Les tremblements cessent pendant quelques jours, mais se renouvellent le 8, et dès lors se font sentir à chaque changement de l'atmosphère.

» Dans le mois de décembre, cependant, les commotions deviennent plus

rare et trop faibles pour causer beaucoup d'inquiétudes. On n'en signale pas moins quelques secousses le 22, et deux successives le 30.

» La nuit du 3 au 4 janvier 1854 a été troublée par trois secousses se succédant presque immédiatement : une nouvelle a eu lieu à 5 h. du matin.

» Le 7 février, le 19 février et le 5 mars, dans l'après-midi, nous avons encore ressenti quelques légères secousses; faibles en général ces dernières commotions étaient rarement isolées. Le plus souvent la première secousse était immédiatement suivie d'une seconde.

» A cette énumération à peu près exacte de tous les tremblements de terre qui ont eu lieu en Grèce depuis six mois, je regrette de ne pouvoir joindre des observations météorologiques; mais dans cet espace de temps, la température a tellement varié que les tremblements de terre ont eu lieu dans les circonstances les plus différentes; nous devons cependant faire observer en terminant que, malgré un aussi grand nombre de secousses, il ne s'est produit nulle part aucun notable changement dans l'état du sol. Si dans quelques endroits la terre a été fendue un moment, ces ouvertures se sont aussitôt refermées. En Béotie on a cru un moment que les eaux avaient disparu; les canaux seuls avaient été endommagés. Les eaux ont été troublées à Thèbes pendant quelques jours, mais nulle part il n'a paru aucune source nouvelle, de même que les cours d'eau déjà connus ainsi que les fontaines sont restés dans les mêmes conditions. »

Les jours marqués par des secousses, dans ce catalogue et dans la note de M. Reynold, se partagent ainsi :

HIVER.		PRINTEMPS.		ÉTÉ.		AUTOMNE.	
	Jours.		Jours.		Jours.		Jours.
Janvier . .	7	Avril . .	23	Juillet . . .	8	Octobre . .	30
Février . .	7	Mai . .	20	Août . . .	19	Novembre .	10
Mars . . .	8	Juin . .	8	Septembre .	12	Décembre .	10
	22		31		39		50

Relativement à l'âge de la lune, on trouve :

Aux syzygies	84 jours.
Aux quadratures	78 —

Voici maintenant le tableau des observations météorologiques faites par M. Pappadakis à l'Observatoire d'Athènes, du 11 au 20 (v. st.) septembre, communiqué par M. Reynold. Il est regrettable qu'il n'embrace que dix jours,

JOURS.	BAROMÈTRE.			THERM. RÉAUMUR.			HYGROM. LESLIE.			VENT :			NUAGES.			TEMPÉRAT. extrêmes.		TREMLEMENTS DE TERRE.
	8 h. m.	2 h. s.	9 h. s.	8 h. m.	2 h. s.	9 h. s.	8 h. m.	2 h. s.	9 h. s.	Direction et force.			8 h. m.	2 h. s.	9 h. s.	Min.	Max.	
Nouveau style.																		
23 . .	mm. 752,8	mm. 751,9	mm. 755,0	18,5	20,5	16,9	69,65	68,68	75,16	SE 1	NO 1	NO 1	1	2	1	14,8	20,8	Une secousse à 6 h. 1/2 mat.
24 . .	52,1	50,8	51,8	19,5	21,4	16,2	66,17	58,17	75,65	0	NO 1	0	0	1	0	14,9	21,5	
25 . .	51,4	51,4	52,6	17,8	20,6	17,2	77,52	69,98	76,02	0	SO 1	0	1	1	0	15,9	21,5	Une secousse à 11 h. 1/2 mat.
26 . .	55,2	"	52,2	18,4	"	18,2	76,44	"	86,11	0	"	SO 1	0	"	5	"	"	
27 . .	51,5	48,7	50,2	18,7	20,5	16,9	78,69	75,57	76,58	SO 2	SE 5	0	5	2	1	14,6	15,2 (acc.)	3 secousses à 11 h. 57 m., 11 h. 46 m et 11 h. 30 m. du soir. La première a été la plus forte.
28 . .	51,2	51,1	55,2	18,2	15,5	11,5	80,50	81,52	80,52	0	E 2	NE 2	1	5	5	10,7	19,2	
29 . .	52,5	52,9	55,0	12,4	11,2	12,9	78,60	85,85	68,56	NE 5	NE 5	NE 5	5	5	5	10,7	14,0	5 secousses à 2 h. 27 m., 4 h. 48 m., 4 h. 52 m., 41 h. du mat et 41 h. 46 m. du soir; la 1 ^{re} , la plus forte. Une secousse à h. 1/2 du s.
30 . .	52,5	50,5	52,6	15,8	19,9	12,7	77,24	67,54	62,29	NE 2	NE 5	NE 2	5	5	1	12,7	20,2	
1 oct.	52,5	55,5	54,6	15,9	18,2	15,5	57,79	50,79	54,54	NE 2	NE 2	N 1	1	1	0	15,7	19,8	
2 . .	51,4	55,1	54,5	16,9	20,2	15,7	59,55	59,55	82,48	S 1	NO 1	0	1	0	0	15,9	20,5	2 secousses à 3 h. 1/2 et à 7 h. 1/2 du matin.

Le 19/27 septembre, à midi, coup de tonnerre à l'Orient.

Le 19/30 septembre, de 4 à 9 h. du soir, un peu de pluie, mais accompagnée d'élairs.

Le 19/27 septembre, de 8 h. du matin à 4 h. du soir, un peu de pluie.

Le 19/28 septembre, de 4 h. à 4 h. du soir, un peu de pluie, qui a continué pendant la nuit, mais alors accompagnée d'élairs.

Le 13^{es} septembre, à midi, coup de tonnerre à l'Orient.

Le 14^{es} septembre, de 4 à 9 h. du soir, un peu de pluie; éclaircies à l'Occident.

Le 15^{es} septembre, de 8 h. du matin à 4 h. du soir, un peu de pluie.

Le 16^{es} septembre, de 1 h. à 4 h. du soir, un peu de pluie, qui a continué pendant la nuit, mais alors accompagnée d'éclairs.

CLASSE DES LETTRES.

Séance du 5 juin 1854.

M. le chanoine DE RAM, directeur.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. le chevalier Marchal, Steur, Lesbroussart, Gachard, le baron J. de Saint-Genois, Van Meenen, P. De Decker, Schayes, Snellaert, Bormans, M. N. J. Leclercq, J. De Witte, *membres*; Nolet de Brauwere Van Steeland, *associé*.

M. Ed. Fétis, *membre de la classe des beaux-arts*, assiste à la séance.

CORRESPONDANCE.

M. E. Rottier, avocat à Gand, écrit qu'il est l'auteur du mémoire sur la *vie et les travaux d'Érasme*, couronné au dernier concours de l'Académie.

— L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon fait parvenir ses dernières publications et exprime

le désir d'entrer en relation avec l'Académie de Belgique. Ces offres sont acceptées.

— La Société pour les monuments historiques du Grand-Duché de Luxembourg, la Société impériale de Lille, la Société Dunkerquoise, etc., remercient l'Académie pour l'envoi de ses publications.

— M. le secrétaire perpétuel fait connaître qu'il a reçu, dès à présent, un certificat d'inscription au grand-livre de la dette publique belge pour la somme formant le prix de la question du concours relative au lieu de naissance de Charlemagne. La personne qui a consigné ce certificat entre ses mains désire rester inconnue.

— La Commission centrale de statistique fait hommage de la première partie du tome V de ses Bulletins, contenant le compte rendu des séances du Congrès de statistique tenu à Bruxelles au mois de septembre dernier.

M. le chanoine de Ram, directeur de la classe, présente également un écrit de sa composition intitulé : *Hagiographie belge*.

Remerciements pour ces envois.

— Quelques auteurs envoient des exemplaires de leurs ouvrages, en priant la classe de vouloir bien les faire examiner. Aux termes des règlements, il ne peut être fait de rapports sur des ouvrages déjà livrés à la publicité.

CONCOURS DE 1856.

La classe arrête dès à présent la rédaction des trois questions suivantes , pour le programme de 1856 :

PREMIÈRE QUESTION.

Faire l'histoire des anciens États d'une des provinces suivantes : Brabant , Flandre , Hainaut , Limbourg , Luxembourg et Namur.

DEUXIÈME QUESTION.

Faire l'histoire du collège des Trois-Langues , à Louvain , et exposer l'influence qu'il a exercée sur le développement de la littérature classique ainsi que sur l'étude des langues orientales.

TROISIÈME QUESTION.

Quels ont été les rapports entre la littérature thioise (flamande) et la littérature française pendant le XII^{me}, le XIII^{me} et le XIV^{me} siècle, et quelle est l'influence que l'une a exercée sur le développement de l'autre?

Les mémoires devront être remis avant le 1^{er} février 1856. Les formalités à observer sont les mêmes que celles indiquées pour les autres questions des concours de l'Académie royale de Belgique.

RAPPORTS.

La Législature ayant approuvé la proposition de porter au budget de l'exercice 1854 un crédit spécial de 5,000 francs, destiné à la publication des anciens monuments de la littérature flamande et à la formation d'une collection des grands écrivains du pays, M. le Ministre de l'intérieur exprime le désir de connaître les vues de l'Académie relativement aux moyens d'exécution.

La classe, après avoir entendu les commissaires nommés pour étudier ces deux questions, s'est occupée de la réponse à faire à M. le Ministre de l'intérieur.

Il a été décidé, en premier lieu, que c'est par la publication des ouvrages inédits de Van Maerlant qu'il faut inaugurer la collection des anciens monuments de la littérature flamande. Les moyens et les détails d'exécution seront indiqués ultérieurement au Gouvernement.

Pour ce qui concerne la littérature française, la classe propose d'ouvrir un concours, et d'énoncer la question à résoudre, dans les termes suivants :

On demande un tableau raisonné de la littérature française dans les provinces belgiques et dans le pays de Liège, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du XVIII^{me} siècle.

« L'ouvrage devra former la matière d'environ deux volumes, en y comprenant un choix de morceaux de prose et de vers des meilleurs écrivains. »

La classe propose, en outre, de fixer la valeur du prix à la somme de 2,000 francs.

*L'Audience du Comte. — Origine du conseil de Flandre ;
par M. Gaillard.*

Rapport de M. le baron J. de Saint-Genois.

« La notice que M. Gaillard vient de consacrer, sous ce titre, à la plus ancienne institution judiciaire régulière de la Flandre, est pleine d'intérêt. Elle pourrait servir d'introduction à l'histoire du conseil de cette province. M. Vandervynckt qui, il y a près d'un siècle, a écrit l'histoire de ce conseil, ouvrage resté manuscrit et dont la bibliothèque de l'université, ainsi que celle des archives provinciales à Gand, possède des exemplaires, parle assez longuement des différentes cours de justice qui précédèrent l'établissement du conseil de Flandre. Quant à l'*Audience du Comte*, il en est fait mention dans un mémoire bien curieux et peu connu, intitulé : *Exposition historique et juridique des privilèges de la province de Flandre et des prérogatives du conseil provincial*, présenté au duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas en 1751, par les président et gens du même conseil, contre le grand conseil de Malines (in-folio de 90 pages, Bibl. de Gand, varia 2778). Les faits principaux y sont présentés de la même manière que dans le travail de M. Gaillard, d'après Wielant et Oudegherst. L'auteur de l'*Exposition* ajoute qu'avant l'établissement de l'*Audience*, il y avait une institution du même genre, nommée *Chambre du Comte*, et dont il existe des décisions connues à partir des années 1550 et 1552.

M. Gaillard n'a pas traité son sujet au hasard : après

avoir passé en revue le peu que les auteurs anciens ont dit sur ce sujet, il est allé droit à la source pour mieux déterminer ce qu'était cette juridiction ou cour souveraine. A cet effet, il a analysé judiciairement les registres de l'*Audience* conservés aux archives de l'ancien conseil de Flandre, dont il est l'intelligent conservateur, et nous a expliqué en quelques pages, d'une manière nette et claire, comment les membres qui faisaient partie de ce petit conseil fonctionnaient.

Ce travail mérite donc d'être accueilli dans nos *Bulletins*, et nous sommes heureux de pouvoir vous en proposer l'impression. »

Rapport de M. le chanoine De Smet.

« La notice de M. Gaillard sur l'*Audience du Comte* nous paraît curieuse et bien faite. Elle jette un nouveau jour sur une des plus anciennes institutions judiciaires du comté de Flandre, et redresse quelques erreurs commises à ce sujet par des écrivains fort estimables d'ailleurs. Nous pensons, comme notre honorable confrère, que cet utile travail mérite d'être inséré dans les *Bulletins de l'Académie*. »

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Sur les Commentaires de Charles-Quint; par M. Gachard,
membre de l'Académie.

Il y a longtemps déjà (1), j'ai eu l'honneur d'entretenir l'Académie des Commentaires que Charles-Quint écrivit, à l'exemple de César, selon le témoignage de Brantôme, de Valère-André, de Bayle, de Guillaume Van Male, et des historiens espagnols Ambrosio de Moralès et Prudencio de Sandoval. A cette occasion, j'ai signalé l'erreur de Ghilini, cité par Bayle, qui prétendait que les Commentaires de Charles-Quint avaient été livrés à l'impression; j'ai rappelé cette observation de Brantôme : « que, si un » pareil ouvrage eût vu le jour, tout le monde fust accouru » pour en achepter, comme du pain en un marché en un » temps de famine. » J'ai fait connaître à la Compagnie que j'avais recherché vainement, dans les bibliothèques et les archives d'Espagne, le manuscrit de Charles-Quint. J'ai enfin mis sous ses yeux des extraits d'une correspondance qui eut lieu entre Philippe II et Antoine Perrenot de Granvelle, évêque d'Arras, à l'occasion de la mort de Guillaume Van Male : Philippe écrivait à Granvelle qu'il avait entendu dire que cet ancien serviteur de son père s'occupait d'écrire l'histoire de l'Empereur, et que, comme il craignait qu'il n'y eût avancé des choses inexactes, il

(1) *Bulletins*, t. XII, 1^{re} partie, pp. 29 et suiv.

voulait que l'évêque lui envoyât cette histoire, si on la trouvait dans les papiers du défunt, pour la brûler; Granvelle lui répondait que, aussitôt après la mort de Van Male, il avait de lui-même, et par des motifs analogues à ceux qui venaient de dicter la lettre du roi, pris le soin de s'assurer si Van Male n'avait pas laissé des papiers, et spécialement une histoire de l'Empereur, mais qu'on n'avait trouvé chez lui aucun document de ce genre. Granvelle ajoutait que, longtemps avant sa mort, Van Male avait déchiré et brûlé beaucoup de papiers; qu'il s'était plaint souvent à ses amis, les larmes aux yeux, de ce que Luis Quijada, lors du décès de l'Empereur, lui avait enlevé presque par force les mémoires qu'il avait écrits avec S. M. I., tout en disant qu'il se souvenait d'une bonne partie des choses qui y étaient contenues, et qu'il espérait quelque jour élever un monument à la mémoire de son maître; que, s'il ne l'avait pas commencé encore, ses infirmités continuelles en avaient été seules la cause (1).

J'élevai des doutes sur la vérité du fait rapporté, selon Granvelle, par Guillaume Van Male (2) : je les fondai sur ce que l'autorité de Quijada n'allait pas jusqu'à dépouiller les autres officiers de la maison de l'Empereur, des papiers

(1) *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. VI, pp. 275 et 290.

(2) Ces doutes ne se seraient pas présentés à mon esprit, si je n'avais mal lu ou mal noté un mot de la lettre de Granvelle, dans les manuscrits qui me furent confiés au ministère de l'instruction publique, à Paris. D'après mes notes, il s'agissait de mémoires écrits par Van Male *sur* l'Empereur, tandis que le texte parle de mémoires qu'il avait faits *avec* l'Empereur : ce qui est bien différent. Dans le premier cas, j'étais autorisé à dire que Quijada n'avait pas eu le droit de s'emparer de ces papiers : dans l'autre, le chef de la maison de Charles-Quint à Yuste pouvait, avec quelque raison, prétendre qu'ils devaient être réservés pour le roi.

qui étaient en leur possession, et sur ce qu'il n'existait nulle trace de ce fait dans les lettres de Quijada à Philippe II et à la princesse doña Juana, gouvernante des royaumes d'Espagne. J'en inférai qu'il n'était pas improbable que les papiers lacérés et jetés au feu par Van Male comprissent les Commentaires de Charles-Quint, et le travail de Van Male lui-même sur ces Commentaires; que celui-ci, en détruisant des papiers d'une si grande importance, se fût conformé à la dernière volonté de l'Empereur, exprimée par lui, suivant un historien, au père Francisco de Borja, et qu'il eût répandu le bruit qu'ils lui avaient été enlevés, pour se débarrasser des importunités auxquelles il aurait craint d'être en butte.

Depuis cette communication faite à l'Académie, M. Stirling (1), M. Mignet (2), M. Amédée Pichot (3) se sont occupés à leur tour des mémoires de Charles-Quint, sans avoir, toutefois, jeté des lumières nouvelles sur le sort du précieux manuscrit où le grand Empereur avait consigné le récit de ses actions et l'exposé de sa politique.

Aujourd'hui, j'ai la bonne fortune de pouvoir communiquer à la Compagnie une particularité qui, si elle n'éclaircit pas tout à fait ce point intéressant, soulève du moins en partie le voile dont il est resté jusqu'ici enveloppé.

Parmi les nombreuses pièces que D. Manuel Garcia

(1) *The cloister life of the emperor Charles the fifth*. Londres, 1855, in-8°, pp. 70, 224, 295.

(2) *Charles-Quint, son abdication, sa retraite, son séjour et sa mort au monastère hiéronymite de Yuste*, dans le *Journal des Savants*, année 1855, pp. 141 et 142.

(3) *Charles-Quint : Chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique, de son abdication et de sa retraite dans le cloître de Yuste*. Paris, Furne et C^e, 1854; un vol. grand in-8°, pp. 290 et 565.

Gonzalez, garde des archives royales de Simancas, m'a envoyées en dernier lieu pour le recueil des documents sur la retraite et la mort de Charles-Quint au monastère de Yuste, est une liste des objets de la garde-robe de l'Empereur, qui, après sa mort, furent mis à part et gardés, par ordre du roi son fils (1). A la suite de manuscrits, d'horloges, de pierres précieuses, de colliers de la Toison d'or, de cartes géographiques, etc., on trouve, dans cette liste, l'article suivant :

« Un sac de velours noir renfermant des papiers, lequel
 » le seigneur Luis Quijada se fit délivrer, avec quelques
 » papiers d'importance qui furent scellés, pour le tout être
 » remis à S. M. Royale. Ce sac et ces papiers étaient à la
 » charge de Guillaume Van Male, selon le dire de Jean
 » Stercke, qui avait, à Valladolid, la garde des objets
 » mobiliers laissés par l'Empereur, et qui avait rempli
 » l'office de garde-joyaux à Yuste (2). »

En lisant cet article de l'inventaire, on est frappé tout d'abord du rapport qu'il y a entre les indications qu'il contient et l'assertion de Van Male que Quijada nous a transmise. Van Male se lamentait de ce que Quijada l'avait dépouillé des mémoires rédigés par lui avec l'Empereur : ici il s'agit de papiers renfermés dans un sac de velours et d'autres papiers d'importance qui étaient entre les mains de

(1) *Relacion de lo que S. M. manda que se aparte y guarde de la recámara del Emperador, que sea en gloria, que está en Valladolid, á cargo de Janin Stercke, que servía en Yuste de guardajoyas, para entregallo á quien fuere servido.*

(2) *Una bolsa de terciopelo negro de papeles, la cual llevó el señor Luis Quijada, con algunos papeles de importancia, sellados, para entregallo todo á Su Magestad Real. Lo cual estaba á cargo de Guillermo Malineo, segun dijo el dicho Joanes.*

Van Male, à qui le majordome de Charles-Quint les enleva.

Le rapprochement est d'autant plus significatif, qu'il est avéré que Charles-Quint se servait de Van Male pour la rédaction de ses mémoires. Quels autres papiers que ceux-ci auraient-ils été en la possession de Van Male ? Pour l'expédition de sa correspondance, Charles-Quint, comme je l'ai fait connaître ailleurs, avait un secrétaire particulier dans la personne de Martin de Gaztelú.

La conclusion à tirer de ce qui vient d'être dit, c'est que le manuscrit des Commentaires de Charles-Quint fut remis à Philippe II. Et il n'est pas inutile de faire remarquer, à cet égard, que, dans sa lettre du 17 février 1564 à Granvelle, Philippe ne parle pas du tout des mémoires de son père qui seraient restés dans les mains de Van Male : « On » m'a dit, écrit-il, qu'il pourrait être que Van Male eût » composé quelque histoire de l'Empereur (1). » C'est de cette histoire seulement qu'il ordonne la recherche, pour la faire détruire. Il savait cependant, il ne pouvait pas ignorer que Van Male avait été employé par son père à la rédaction de ses mémoires, et il ne dit mot de ceux-ci, qui devaient avoir à ses yeux une tout autre valeur que les écrits, quels qu'ils fussent, sortis de la plume du littérateur brugeois. Ce silence ne confirme-t-il pas la conclusion que je viens de déduire ?

Il resterait à savoir ce que Philippe II fit des manuscrits de son père. Sur ce point, les renseignements nous manquent absolument. A en juger par le caractère et les

(1).... *He entendido que prodria ser que Malineo escribiesse alguna istoria de Su Magestad.* (Papiers d'État du cardinal de Granvelle, t. VI, p. 273.)

actes connus du fils de Charles-Quint, il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'il eût livré ces manuscrits aux flammes, comme il voulait le faire de l'histoire supposée de Van Male.

L'audience du Comte. — Origine du Conseil de Flandre; notice historique par M. V. Gaillard, avocat à Gaud.

La séparation complète des pouvoirs judiciaire, législatif et administratif, et la détermination exacte de la sphère d'action de chacun d'eux, est, sans contredit, un des plus notables progrès de la science gouvernementale; il serait oiseux d'insister là-dessus; mais cette admirable idée qui, de nos jours, paraît simple et naturelle, a mis bien du temps à se produire. Investis de la plénitude du pouvoir, les premiers souverains non-seulement faisaient la loi et l'appliquaient; mais ils avaient encore le droit de punir ceux qui la transgressaient, et de juger les différends auxquels elle donnait lieu. Dès les temps les plus reculés, ils eurent près d'eux un conseil composé des personnages les plus illustres du pays, qui les aidaient de leurs lumières et de leur expérience. De ce conseil, unique dans le principe, sortirent peu à peu les différentes administrations.

Nous n'avons à nous occuper ici ni de la chambre légale, ni de la chambre des renenghes, cours spéciales, exclusivement régies par les règles du droit féodal. Ces deux cours de justice fonctionnaient régulièrement en Flandre, dès le commencement du XIV^{me} siècle, parfaitement indépendantes du conseil du comte. Celui-ci, composé des grands du pays, parmi lesquels se trouvaient le chance-

lier, le souverain bailli, le receveur et d'autres personnages importants (1), avait les attributions générales dont nous parlions plus haut. Il s'occupait des affaires politiques et administratives, et devait, en outre, juger les causes réservées au prince, qu'on appelait *cas de seigneurie*, et qui se présentaient en assez grand nombre. Quant à l'appel, tel que nous le comprenons aujourd'hui, il n'existait pas encore. Le comte ne pouvait s'occuper du mal jugé des tribunaux, ou *lois*, que lorsque les juges étaient atteints d'avoir jugé fausement, par malice, corruption, vengeance ou partialité. Dans ce cas même, les lois subalternes étaient jugées par la loi d'Arras, et, après que cette ville eût été détachée de la Flandre, par les échevins des principales villes de ce comté, lesquels, à leur tour, étaient jugés par la cour du comte. Mais le jugement n'avait d'autre effet que de mettre la personne et les biens des juges prévaricateurs à la disposition du comte; il laissait subsister la sentence fausse.

Les comtes de Flandre étant grands vassaux des rois de France, le parlement de Paris chercha à s'attribuer la juridiction, en instance d'appel, sur la partie de la Flandre dite *Flandre sous la couronne*. Les comtes, d'autre part, firent des efforts pour soumettre les lois du pays au ressort de leur conseil. Après une longue résistance, les lois finirent par ressortir en appel au conseil des comtes, et les appels des sentences du conseil furent portés au parlement de Paris.

(1) On lit sur le pli d'une charte donnée à Male le 30 août 1352, et reposant au musée historique de Gand : *BI MINS HEEREN RAEDE in de audiencie, daer waren Mer Olivier de Deurwaerder, Ghi Jan Vanderdelft, ontfangher, Meester Testaerde van der Woestine, Diederic van Belzele ende Jan van Zantvoorde.* — (Geteekent : LAMBIN.)

On conçoit sans peine que cette nouvelle attribution augmenta singulièrement la besogne du conseil. Le nombre des affaires judiciaires croissant de jour en jour, elles devaient devenir peu à peu la spécialité de certains membres, tandis que les autres se réservaient sans doute les questions politiques. Une pareille division, inhérente à la nature des corps chargés d'attributions diverses, était surtout utile pour maintenir la fixité de la jurisprudence, à une époque où les coutumes n'étaient pas écrites, et où les sentences n'étaient guère enregistrées : d'autre part, le conseil suivait le comte dans ses voyages, et il se réunissait quand celui-ci le trouvait convenable (1). Il n'était pas même possible de déterminer, quelque temps à l'avance, l'époque de la réunion ; car une circonstance politique quelconque pouvait obliger instantanément le comte à un déplacement. Du moment que les appels au conseil devenaient fréquents, il était nécessaire de régler au moins ces trois points : son personnel, le lieu et l'époque de ses réunions. C'est ce qui, croyons-nous, a été fait par Louis De Male, lorsqu'il a créé l'*audience du comte* en 1369. D'Oudegherst, parlant de cette audience, s'exprime de la manière suivante :

« Environ l'an soixante-neuf, le comte Louys, dict De
 » Male, mit sus un petit conseil, qu'il nommait l'au-
 » dience, par lequel il se fit informer des abus des officiers
 » et des lois, et les punissoit par submission et par sen-
 » tences arbitraires, envoyoit de ville en ville recevoir les
 » plaintes des complaignants, et en faisoit la raison sur

(1) C'est ainsi que Gui de Dampierre tint cour à Palerme, le 22 décembre 1270. (Voir notre article dans le *Messenger des sciences* sur l'expédition de Gui à Tunis, 1855, p. 167 à 185.)

» le rapport des commis, fort sommairement et le plus
 » souvent par submission (1). » M. Lesbroussart, commentant ce passage, dit :

« Il paraît que ces nouveaux magistrats n'étaient que
 » des commissaires-inspecteurs, assez semblables, pour
 » leurs fonctions, aux *missi dominici* des rois francs de la
 » première et de la seconde race, dont l'emploi, comme
 » l'on sait, était d'éclairer la conduite des gouverneurs
 » des villes et des provinces, de recevoir les plaintes de
 » ceux qui se croyaient lésés, et de renvoyer les officiers
 » prévaricateurs aux grandes assises du roi (2). »

Le passage de d'Oudegherst définit assez bien l'institution de Louis de Male, mais l'interprétation de son commentateur est en tous points contraire à la vérité. Louis de Male n'a nullement nommé des commissaires pour tenir audience dans toutes les parties de la Flandre, et, après avoir entendu les parties, en faire rapport à la chambre du conseil : il a délégué, au contraire, une partie même de cette chambre, un *petit conseil*, comme dit d'Oudegherst, pour aller siéger dans les différentes villes de la Flandre, avec la double mission de réformer les abus des officiers et ceux des lois (3). Ce qui a pu induire en erreur, c'est la phrase *en faisait la raison sur le rapport des commis* ; mais il ne faut pas perdre de vue que c'est par le petit conseil que Louis faisait raison sur le rapport des commis. L'auteur sous-entend les mots *par lequel*, devant chacune des phrases qui tendent à expliquer les attribu-

(1) Chap. CLXX.

(2) T. II, p. 520.

(3) La réformation des abus des lois n'était autre chose que le redressement de leurs jugements par voie d'appel.

tions de l'audience; c'est *par* le petit conseil qu'il se faisait informer des abus, c'est *par* lui qu'il les redressait, c'est *par* lui qu'il envoyait recevoir les plaintes, et c'est *par* lui qu'il faisait raison. Louis n'a donc pas institué des commissaires, mais un petit conseil autorisé à subdéléguer des commissaires et à rendre justice au nom du comte, sur le rapport de ceux-ci. Si Louis de Male avait simplement nommé des commissaires, d'Oudegherst n'aurait pu dire qu'il avait institué un petit conseil; du reste, ce comte n'aurait innové en rien; car, dès le temps de Robert de Béthune, on rencontre des commissaires ou auditeurs chargés de se rendre dans les diverses parties de la Flandre avec une mission semblable à celle des *missi dominici* telle que Lesbroussart la définit.

Ce que Wielant dit de l'audience du comte dans les *Antiquités* (1), confirme notre interprétation du passage de d'Oudegherst. Voici comment il s'exprime (2).

« Environ l'an mil III^e LXX, après les grandes com-
 » motions, le comte Loys, dit de Male, veullant remec-
 » tre son pays de Flandre en paix et justice, ordonna
 » commissaires pour aller de ville en ville et de lieu en
 » lieu tenir audience et eux informer de l'état et gouver-
 » nement des officiers, recepvoir toutes plaintes que l'on
 » voldroit faire d'eulx ou d'aulture, les appeler et oyr en
 » leurs deffences, et le tout mestre en escript. Et dura
 » ceste audience autant qu'il vesqui, et y commencha avoir
 » grand affluence de causes, parce que le comte meismes
 » y présidoit en personne, et que les matières se des-

(1) Chap. XXVII.

(2) Nous suivons le texte publié par M. De Smet, *Corpus chron. Flandr.*, t. I, p. LII.

» peschoient fort sommairement et plus par submission;
 » et feist ledit comte tenir registre de tout ce que il expé-
 » dioit en icelle audience. » Le MS. B, cité en note, ajoute
 après les mots : « *et le tout mestre en escript*, » ceux-ci :
 « *sans rien juger*, » mais c'est là une interpolation évi-
 dente. — Le mot *plus* dans la phrase : *et plus par submis-*
sion, doit également être considéré comme ajouté après
 coup, si on le prend dans un sens négatif; il n'en serait
 pas de même si l'on pouvait comprendre par là *le plus*
souvent. Les registres dont nous parlons plus loin sont là
 pour prouver que beaucoup d'affaires se terminaient par
 submission ou arbitrage. — Enfin, nous considérons en-
 core comme une interpolation la phrase : *parce que le*
comte meismes y présidoit en personne, dont nous nous
 occuperons plus loin.

Le comte Louis donc a tiré de son *grand conseil*, dont
 les attributions étaient à la fois politiques et judiciaires, un
petit conseil qu'il a nommé *audience*, et auquel il a réservé
 les attributions judiciaires. Tandis que le grand conseil
 continuait à suivre le comte dans ses pérégrinations, le
 petit conseil se réunissait à jour précis et dans des endroits
 déterminés. Son personnel, sans être tout à fait fixe, n'était
 cependant pas sujet à des modifications complètes. Certes,
 on était bien loin encore de l'admirable organisation de
 nos tribunaux modernes; mais l'audience, telle qu'elle a
 été réglée par le comte Louis, constituait déjà un progrès
 notable sur les institutions antérieures. Malheureusement,
 la charte d'établissement de l'audience ne semble point
 connue jusqu'à présent. Ce qui nous permet de donner
 quelques détails sur cette cour, c'est l'examen de deux re-
 gistres contenant les procès-verbaux de ses séances, depuis
 le 19 février 1569 (v. st.) jusqu'au 5 septembre 1578, qui

font partie des archives du conseil de Flandre, où ils sont cotés J. 1 et 2. Ces deux volumes in-4°, en papier très-fort, n'ont pas conservé leurs reliures primitives; plusieurs cahiers ne sont pas à leur place; les procès-verbaux des trois audiences, tenues entre le 9 mars 1575 (v. st.) et le 15 septembre 1576, manquent, et à partir de cette époque, l'ordre chronologique des séances est entièrement bouleversé. Les registres sont, du reste, dans un état de conservation satisfaisant, les marges seules ayant souffert de l'humidité. Aucune note, aucune indication ne précède le procès-verbal de l'audience du 19 février 1569, et si nous considérons celle-ci comme la première de celles qu'aurait tenues ce tribunal, ce n'est point à cause d'une mention faite dans le registre, c'est uniquement parce que cette date correspond avec l'indication de d'Oudegherst. L'authenticité de ces registres ne pourrait être contestée : la nature du papier et de l'écriture est trop caractéristique pour qu'on puisse songer à leur assigner une autre date. Rien n'indique, à la vérité, qu'il existât à cette époque un greffier ou notaire officiel; mais, bien que l'on ne puisse connaître le personnage chargé de tenir ces registres, on ne peut hésiter à croire que ce ne soient là les véritables registres de la cour tenus à l'audience même, comme l'attestent les ratures et les surcharges.

Du 19 février 1569 (1570) au 5 septembre 1578, il a été tenu 58 audiences, savoir : 6 pendant chacune des années 1570 et 1575; 7 pendant les années 1571, 1572, 1574, 1575, 1576 et 1577; quant à l'année 1578, le registre s'arrête au procès-verbal de la 4^{me} séance. Ces séances se tenaient à des époques à peu près régulières et étaient fixées d'après certaines fêtes. Elles avaient lieu le plus souvent soit le dimanche, soit le lundi après la S^t-Vincent, avant

les Rameaux, avant l'Ascension ou la Pentecôte, après la S^t-Jean-Baptiste ou la S^t-Pierre et S^t-Paul, après l'Assomption ou la décollation S^t-Jean (*S^t-Jansdach uitgaende ougst*), après la S^t-Luc et après la S^t-Nicolas (1). Chacune de ces séances, ou plutôt de ces sessions, durait plusieurs jours. C'est ainsi qu'à la session tenue à Audenarde, le 22 octobre 1275, et commencée le lundi, l'un des juges n'arriva que le mercredi. Quant au lieu des séances, il était variable : il changea à chaque audience jusqu'à la dixième; vinrent alors quatre audiences successives tenues à Gand; depuis la 15^{me} jusqu'à la 26^{me}, le lieu changea encore à chaque réunion; depuis la 26^{me} jusqu'à la 40^{me}, la cour siégea à Mâle, sauf pour la 32^{me} et la 37^{me} séance, lesquelles eurent lieu à Gand, et pour la 38^{me}, qui se tint à Ypres; depuis lors, il y eut alternativement trois audiences successives à Gand, puis deux dans d'autres localités. Le tableau suivant indique le nombre d'audiences tenues dans chacune des villes de la Flandre :

Gand	21
Mâle	15
Bruges	5
Ypres	4
Damme	3
Audenarde	2
Lille	2
Courtrai	1
Douai	1
	54
Audiences dont le lieu n'est pas indiqué . . .	4
TOTAL	58

(1) Il en était de même des audiences du parlement de France, dont l'époque était, dans le principe, déterminée à l'avance, mais non pas d'une

Le nombre des juges varie entre six et dix. Toutefois, à la 54^{me} audience, il n'y en eut que cinq; d'autre part, onze conseillers assistèrent à la 21^{me} et douze à la 22^{me}, sans que l'importance des matières traitées semble légitimer la présence d'un nombre de juges supérieur à celui qui paraît réglementaire. Le doyen de S^t-Donat, chancelier de Flandre, siégea dans la majorité des réunions : les autres personnages, que leur office y appelait, étaient le prévôt de Notre-Dame, à Bruges, celui de S^{te}-Pharaïlde, à Gand, le souverain bailli et le receveur de Flandre; ils prenaient régulièrement part aux délibérations. Maître Testart Van de Woestyne, qui, dès 1552, siégeait dans le conseil du comte, manqua à fort peu de séances. Quant aux autres membres, ceux dont le nom revient le plus souvent sont : Rogier De Lichtervelde, Gérard De Rasseghem, Thomas Crempé, Henri Lippin, et, depuis 1576, Guillaume Van Stavle. — Les procès-verbaux ne font point connaître le nom du président, et ne contiennent aucune espèce de mention de nature à confirmer l'assertion, attribuée à Wielant, que le comte présidait lui-même à l'audience, assertion dont nous croyons, du reste, l'exactitude fort contestable. En effet, si le comte avait été présent aux audiences, il semble naturel que les

manière uniforme pour chaque année. Les sessions avaient lieu, ou plutôt commençaient, habituellement le jour, le lendemain ou à l'octave de la Chandeleur, de la Pentecôte, de la Nativité de la Vierge et de la Toussaint : un empêchement survenu faisait quelquefois passer un parlement, ou le faisait avancer ou remettre à quelque autre fête voisine, par exemple, à Pâques, à l'Ascension, à l'Assomption ou à quelque autre fête peu éloignée. (KLIMRATH, *Mémoires sur les Olim*, p. 54. Beugnot, les *Olim*, t. I, préf. p. LXX. C'est probablement de cet usage de ne siéger que temporairement et par assises que sont dérivées les vacances de nos tribunaux.)

décisions auraient été rapportées à lui seul, et qu'on y trouverait les mots : *So heeft Mynheere gheseit, si est-il que monseigneur a décidé*, et non pas : *So hebben de heeren gheseit, si est-il que les seigneurs ont décidé*; là où siégeait le comte, l'autorité des seigneurs devait disparaître. On ne trouve non plus aucune trace de greffier ou notaire officiel, mais il n'en est pas de même du procureur général. Voici deux passages curieux à cet égard : « Sur les articles que » la ville de Lille a proposé contre le capitale de Lille, et » sur ce que le procureur monseigneur s'est adjoint avec » la ville pour tant que les articles touchent aussi monsei- » gneur de Flandre, dont ceux du capitale et le procureur » monseigneur ont demandé à avoir copie desdits articles » par escript et jour d'avis, il est dit que le procureur » monseigneur en ait copie et aussi ceux du capitale, et » est mis jour à ceux du capitale pour respondre sur lesdits » articles à la première audience qui sera au dimence pro- » chain après le jour St-Jehan yssant août, et se le procu- » reur monseigneur y a aussi aucune chose à dire, qu'il en » soit ois. » (Audience du 17 juin 1570.) — « Par le conti- » nuation faite en l'audience précédent, Guillaume Annon » avoit jour à ceste audience à comparoir avec lui le pro- » cureur de monseigneur adjoint, à l'encontre les échevins » de Douay, appelés en certaines causes d'appel, à la- » quelle ledit Guillaume n'est venus ne comparus, ne » personne pour lui, le procureur de monseigneur compa- » rant, et le procureur desdits échevins aussi, faisant sa » diligence à l'encontre dudit Guillaume et accusant sa » contumace : Si ont les seigneurs dit au procureur des- » dits échevins qu'il a bien wardé et fait sa diligence à » l'encontre de lui, qu'il se parte et lui ont donné congé » de court; sauf au procureur de monseigneur sa pour-

» suite en tout à l'encontre d'euls en tant que à lui peut
 » toucher comme adjoint dudit Guillaume.» (Audience du
 50 avril 1575.) Nous reconnaissons sans peine que ces
 indications sont vagues, mais nous nous croyons autorisé
 à en conclure que l'institution d'un procureur général
 existait en germe dès cette époque.

Le chiffre des causes appelées à chaque audience est
 rarement supérieur à 50 ou inférieur à 50. Les causes
 remises, assez nombreuses d'ailleurs, étaient générale-
 ment renvoyées à l'audience suivante, bien qu'il fût or-
 donné parfois dans plusieurs audiences successives que la
 cause restât dans le même état.

Il serait difficile de donner des détails précis sur la com-
 pétence et les attributions de la cour de justice instituée
 par Louis de Male. Voici, toutefois, ce qui résulte des
 procès-verbaux :

1^o Elle jugeait en degré d'appel les causes portées de-
 vant les lois de Flandre, et notamment devant celle de
 Lille, confirmant ou réformant la sentence du premier
 juge;

2^o On pouvait introduire devant elle des affaires en pre-
 mier ressort, mais elle ne les terminait pas toujours, et
 renvoyait parfois les parties devant le juge compétent en
 première instance;

3^o Elle s'entremettait pour les conclusions des trêves
 légales, et recevait à cet égard les promesses des parties.
*Jean de Jeude heeft verzekert over de sine niet te mesdoene
 den prochiepape van Wynghem noch den sinen, om ghene
 zaken verleden, en ghelîx heeft de prochiepape hun verzekert
 over hem en over de sine.* (Audience du 2 septembre 1570.)

4^o Elle recevait même parfois des obligations unilaté-
 rales; c'est ainsi que, le 21 octobre 1570, comparut de-

vant le seigneur de l'audience Jacques Madde, fils d'Henri, lequel s'engagea envers Josse Betten, prêtre, à payer avant une époque fixée et sous peine d'une amende de cent livres, le montant de la rente par lui achetée; — enfin,

5° Elle écoutait les plaintes que les bonnes gens avaient à formuler contre les officiers du comte, et, lorsqu'elle les trouvait fondées, punissait ceux-ci, même de la destitution et du bannissement perpétuel.

Comme nous l'avons dit plus haut, les seigneurs de l'audience avaient le droit de commettre des commissaires pour s'enquérir des faits contestés. Ces commissaires étaient parfois des membres du conseil, parfois même des personnes étrangères à ce corps : *Tusschen de weduen Istaes Van Lake an deene zide, en Jan Vandenhove aen dandre, als van dat de wedue jeghen Janne voorseid ascochte al't goed dat achter haren man bleven waz, daerof Jan hare onghebruec doen wille, — so es gheseit dat partien hare redenen en vermeten stellen in ghescriften an deene zide ende an dandre; men zal commissarissen daertoe stellen om de waerde deraf te wetene en overtebringhene en daernar recht.* — *Commissarissen* : DE BAILLI VAN CURTRICKE en VAN DEN HOUTSCHEN. — Aucun des deux ne siégea jamais à l'audience. Dans la même séance (2 septembre 1570), on délégua comme commissaires dans une autre affaire le *prévôt de Notre-Dame et l'écoutète de Bruges*; le premier seul faisait partie de la cour.

Dans les affaires un peu longues, on suivait des formes de procédure régulière : nous prendrons pour exemple le procès de la ville de Lille contre le chapitre de ladite ville. La cause fut introduite le 17 juin 1570 : le procureur du comte déclara se joindre à la demande faite par ceux de la ville *en tant que les articles touchent aussi mon-*

seigneur de Flandre, et demanda, ainsi que ceux du chapitre, défenseurs, à avoir copie de l'acte de demande, ce que la cour ordonna. A l'audience suivante (2 septembre), ceux du chapitre demandèrent copie des privilèges et immunités de la ville, sur lesquels celle-ci se fondait pour baser sa demande. La ville contesta la nécessité de cette réclamation; mais les juges ordonnèrent que, endéans un délai déterminé, ceux de la ville montreraient à la partie adverse, dans la salle d'Ypres, une, deux ou trois fois, la vraie copie des privilèges, sans être tenus à communication ultérieure. Le chapitre présenta sa défense par écrit à l'audience du 21 octobre; les juges ordonnèrent que cette défense fût remise signée aux représentants de la ville, avec ordre d'y répondre à l'audience suivante, une fois pour toutes. Ensuite de cette ordonnance, la ville présenta sa réplique le 9 décembre; elle fut transmise à ceux du chapitre également avec ordre d'y répondre une fois pour toutes, et défense d'introduire dans ce document aucun fait nouveau. Cette duplique fut fournie le 27 janvier suivant, et la cour ajourna les parties à l'audience suivante. Le 24 mars, la cour ordonna de remettre la duplique aux représentants de la ville, sans toutefois que ceux-ci pussent y répondre, et renvoya de nouveau la cause à l'audience suivante. Le 27 mai 1571, l'affaire fut encore continuée à l'audience suivante. Cette fois (30 juin), les seigneurs nommèrent des commissaires pour s'enquérir de tout ce qui avait été fourni par les parties, et désignèrent, à cette fin, le prévôt de S^{te}-Pharaïlde, Henri De Vlienderbeke et Pierre De Cohem; ce dernier ne faisait point partie de la cour. Quant aux attentats que ceux du chapitre prétendaient avoir été commis sur eux par la ville, dans le cours de l'affaire, les seigneurs ordonnèrent que le gou-

verneur de Lille les prene en *la main de monseigneur* comme souverain, et les y tienne sans procéder en yceulx, jusqu'à la fin de la cause. Cette affaire se termina, sans doute, par transaction, car on la voit reparaitre, le 25 décembre 1576, pour être continuée à l'audience suivante, du consentement des procureurs des parties et sur espérance du *traité de paix*.

A l'égard des parties défaillantes, le conseil n'agissait pas toujours de la même manière; parfois il se contentait d'ordonner que le défaillant serait ajourné de nouveau, *so dat men hem weder daghen sal ter naeste audientie om hemlieden te verantwoordene* (29 avril 1570). D'autres fois, on décidait que celui qui faisait défaut serait ajourné de nouveau, et la cour annonçait d'avance qu'en cas de défaut réitéré, elle passerait outre au jugement de l'affaire : *So dat men scriven sal den vors, bailliu dat hi hem noch anderwerf daghe ter naester audiencie, jegens den vors. Lippine hem seggende dat hire comme, of anders, men sal partien recht doen* (24 mars 1570, v. s.). D'autres fois encore, la cour donnait ordre de saisir les biens du défaillant pour le forcer à comparaitre : *So dat men scriven sal den bailliu van Cortricke hoe dat zy (de gedaegde) niet gheobedieert hebben, en dat si daeromme haerlieder goed doe en houde in sainsinen, en voort hemliede weder dach make, één waer over al, ter naeste audiencie ende scriven wat hiertoe ghedaen heeft* (19 février 1569, v. s.). Enfin, il arrivait encore que l'on ordonnait de saisir non-seulement les biens du défaillant, mais sa personne même, ainsi que cela eut lieu, le 19 mai 1571, à l'égard de Segher Van Oostkerke : *So dat men scriven sal den bailliu van Brugghe dat om de hoverhorichide di hi nu ende t'anderer tiden gedaen heeft, van dat hi ter audiencie niet quam, dat hi hande sla an syn lyf ende an*

syn goed, ende dat hi hachten houde toter tyd dat hi partien ghenouch ghedaen sal hebben, ende myn heeren ghebeter van der hoverhoricheiden. La même décision fut prise le 13 mars 1571 (v. s.) à l'égard de Wautier Vandertommen, et plusieurs fois dans la suite.

L'amende de fol appel était de 60 livres par. au profit du comte, mais elle n'est pas exprimée dans toutes les sentences. La même amende était due par ceux qui, après avoir appelé, renonçaient à leur appel (1). Toutefois, dans certains cas, les seigneurs étaient autorisés à en faire la remise : *et tantost à le humble supplication dudit Gillebiert, lesdits seigneurs pour certaines causes eulx ad ce mouvants, quittèrent et remirent, au nom de monseigneur, audit Gillebiert et à se fame lx livres p. esquels ils estoient enkuis par devers mondit seigneur de Flandre, pour la renonciation de sondit appel.* (Audience du 25 janvier 1572, v. s.).

Les sentences, presque toutes de peu d'étendue, énoncent, en général, le fait qui avait donné naissance à la contestation et la disposition prise par la cour. Quant au point de droit, il y est indiqué bien rarement. Les seigneurs de l'Audience avaient sans doute, relativement au motif des sentences, les sentiments exprimés par Wielant, t. IX, chap. VI, n° 2, à savoir que le juge qui motive son jugement doit être considéré comme privé de sa raison. *Doch en cest geen wysheyt de cause te expresseren, maer is, in rechte, de juge gehouden voor sot, die de cause expresseert.*

(1) *Ele appellant mach renunchieren van synen appel binnen den 10 dagen naer dat hy geappelleert heeft, mids boetende iij ƥ par. ten profyte van den grave, ende betaelt costen.* (Wielant, *Pract. civile*, t. IX, c. xxvij).

L'usage de prononcer la sentence dans la langue dans laquelle le procès avait eu lieu, soit en français, soit en flamand, également constaté par Wielant, t. IX, chap. IV, n° 8, était aussi suivi par les seigneurs de l'Audience; mais il est à observer que pour dix sentences flamandes, on en trouve à peine une en français (1).

Nos registres s'arrêtent au procès-verbal de la séance du 5 septembre 1578 : les procès-verbaux des audiences tenues depuis cette date jusqu'au 15 février 1585, époque à laquelle le conseil fut fixé à Lille par Philippe le Hardi, sont probablement perdus. Toutefois, il se pourrait encore que l'assertion de Wielant, que nous avons rapportée plus haut, *et dura ceste audience autant que vesqui le comte Loys, dit de Male*, ne soit pas exacte, et que cette institution disparut au milieu des troubles qui agitèrent la fin du règne de Louis, pour ne revivre que sous son successeur.

Nous bornerons ici nos remarques sur l'*Audience du Comte*; mais nous devons, en terminant, constater que c'est à tort que l'on attribue à Philippe le Hardi l'honneur d'avoir fondé le conseil de Flandre : par son ordonnance du 15 février 1585, il n'a fait que donner plus de fixité, plus de régularité à la cour de justice instituée par Louis de Male. C'est, du reste, l'opinion que M. le procureur général Ganser a émise dans le discours par lui prononcé, le 19 octobre 1846, à l'occasion de l'inauguration du nouveau palais de justice à Gand.

(1) Dans un recueil actuellement sous presse, et contenant des documents inédits extraits des archives du conseil de Flandre, nous faisons connaître les sentences les plus intéressantes rendues par l'*Audience du Comte*.

Proposition de M. Gachard au sujet des monuments funéraires des anciens souverains du pays.

J'ai l'honneur de proposer à la Classe d'appeler l'attention du Gouvernement sur les mausolées, tombeaux, épitaphes, urnes et pierres sépulcrales des anciens souverains de nos provinces, que le temps, les révolutions et le vandalisme ont respectés.

Chez une nation éminemment religieuse et monarchique, telle que l'est la nation belge, les monuments funéraires élevés aux princes qui régnèrent sur le pays, doivent être placés au rang des objets qui réclament toute la sollicitude de l'administration.

Il ne paraît pas cependant que, jusqu'ici, des mesures spéciales aient été prises pour assurer la conservation de ceux de ces monuments qui sont parvenus jusqu'à nous.

Le gouvernement autrichien, auquel on ne rend pas toujours justice, nous a laissé à cet égard des exemples qu'il ne sera pas inutile de rapporter ici.

En 1751, le chapitre de Saint-Aubain, à Namur, résolut de faire démolir son église qui tombait de vétusté, pour la remplacer par la cathédrale qu'on voit aujourd'hui. Dans le chœur de cette église reposaient les cendres de plusieurs comtes de Namur, et il s'y trouvait aussi un mausolée érigé à don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, avec une urne renfermant ses entrailles. Le procureur général de Namur reçut du gouvernement l'ordre de veiller à ce que, pendant la démolition, ces monuments fussent gardés avec soin, et à ce qu'on les replaçât dans leur intégrité à la nouvelle cathédrale. Ce fut le 6 septembre 1766

qu'eut lieu la translation, dans un petit caveau pratiqué près du grand autel, des restes de don Juan d'Autriche : celle des cendres des comtes de Namur, auxquelles avait été destiné un caveau pratiqué dans les souterrains de l'église, s'effectua le 14 février de l'année suivante. Le conseiller procureur général de Namur dressa des procès-verbaux détaillés de ces deux opérations (1).

Vers le même temps, on démolit à Namur l'ancienne église des Récollets (2), où étaient conservées les cendres des comtes Guillaume I^{er} et Guillaume II. Le ministre plénipotentiaire, de Cobenzl, chargea le conseiller procureur général de prendre les dispositions nécessaires pour qu'elles fussent transférées dans le nouveau temple que le couvent fit bâtir (5).

En 1764, le gouvernement fut informé que les mausolées de la duchesse Marie de Bourgogne et du duc Charles le Hardi, son père, qui ornaient et ornent encore l'église de Notre-Dame, à Bruges, avaient subi de nombreuses dégradations. Il ordonna au chapitre et aux marguilliers de l'église de les faire réparer, aux frais du trésor royal. Il disposa ensuite que, à l'avenir, le grand bailli et le prévôt du chapitre veilleraient à la conservation des deux monuments (4).

(1) Archives du royaume : registres du conseil privé; cartons de la secrétairerie d'État; papiers du procureur général de Namur.

(2) Galliot, *Histoire de Namur*, t. II, pp. 75 et 117.

(3) Lettre du président Stassart au secrétaire d'État et de guerre Crumipen, du 15 avril 1766.

(4) Protocoles du conseil privé, des 6 décembre 1764 et 1^{er} octobre 1766.

La restauration des mausolées, entreprise par l'essayeur de la monnaie de Bruges, coûta 1,100 fl. de change. (Comptes des domaines de Bruges, de 1765 et 1766.)

Henri III, duc de Brabant, qui mourut à Louvain le 28 février 1261, et Alix de Bourgogne, son épouse, décédée dans la même ville le 25 octobre 1275, y avaient leur sépulture en l'église du couvent des Dominicains, dont ils étaient les fondateurs. Vers le milieu du XVIII^{me} siècle, cette église étant fort caduque, le prieur du couvent entreprit de la restaurer. Guidé par un artiste ignorant, il dénatura le style primitif de l'édifice, fit disparaître tous les anciens ornements, et n'épargna pas même le tombeau du duc Henri III et de la duchesse Alix. Ceci se passait en 1764. La chose étant venue à la connaissance du gouvernement, l'ordre fut donné aux conseillers fiscaux de Brabant d'agir en justice contre les Dominicains, d'abord pour les obliger à rétablir le mausolée, et ensuite pour les faire punir selon l'exigence du cas. Le prieur tâcha vainement de se disculper de la faute qu'il avait commise, en représentant que le mausolée « ne consistait qu'en une » masse de pierres; qu'il était tellement défiguré qu'on n'y » pouvait rien reconnaître; que lui, prieur, n'avait su de » qui ce mausolée était : » toutefois, comme il offrit d'en faire ériger « un plus superbe en marbre, orné de figures » dorées d'un côté et d'autre, et d'y faire rétablir en lettres d'or les épitaphes anciennes, » le gouvernement fit cesser l'action fiscale intentée à sa charge (1).

En 1772, les habitants de la commune d'Hemixem, au quartier d'Anvers, firent construire une nouvelle église. Celle dont ils s'étaient servis jusqu'alors renfermait le

(1) Ce fait est rapporté, avec détails et pièces justificatives, dans les *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain*, de M. le chanoine de Ram, insérées dans le t. XIX des Mémoires de l'Académie, publié en 1845.

mausolée d'Antoine de Brabant, mort en 1498, fils naturel de Philippe, premier du nom, comte de Saint-Pol, puis duc de Brabant et de Limbourg. Le curé s'adressa au prince Charles de Lorraine, afin d'obtenir la permission de placer ce mausolée dans l'église nouvellement construite : le prince la lui accorda, à condition que rien ne serait changé au monument, ni à l'inscription qui y figurait. Le conseiller fiscal de Brabant fut commis pour s'assurer que les intentions du gouvernement avaient été remplies (1).

En 1785 enfin, le chapitre de la cathédrale de Bruges sollicita l'autorisation d'ôter de la chapelle du Saint-Sacrement, servant de paroisse, en cette église, le cénotaphe du comte de Flandre, Louis de Nevers, qui s'y trouvait à côté de l'autel. Il alléguait que ce cénotaphe n'était qu'une masse informe de pierres toutes mutilées; qu'il défigurait la chapelle et gênait le célébrant dans ses fonctions; que la mémoire du comte Louis de Nevers se trouvait d'ailleurs consacrée, en un autre endroit de l'église, par une belle pierre sépulcrale de marbre blanc portant, avec une inscription, les armoiries du prince, ainsi que des attributs et trophées militaires. Le gouvernement fit vérifier les assertions du chapitre par le procureur général de Flandre : sur le rapport et conformément à l'avis de ce magistrat, il permit que le cénotaphe de Louis de Nevers fût enlevé, mais en chargeant les chanoines de faire insérer, dans les registres aux résolutions capitulaires, et la requête présentée par eux, et sa décision (2).

(1) Décret du 2 septembre 1772. (Archives du conseil privé.)

(2) Acte du 15 juillet 1785. (Archives du conseil privé.)

Les faits que je viens de citer attestent la sollicitude dont étaient l'objet, sous le régime autrichien, les monuments funéraires consacrés aux anciens souverains de notre pays.

Notre gouvernement national n'a certainement pas besoin d'être excité par ces exemples : mais j'ai cru devoir les rappeler comme des souvenirs historiques qui ne sont pas dépourvus d'intérêt.

La première mesure à prendre devrait avoir pour objet, semble-t-il, de rechercher, de constater ce qui subsiste des mausolées, tombeaux, urnes, pierres sépulcrales, épitaphes des ducs de Brabant, parmi lesquels je comprends les comtes de Louvain, des ducs de Limbourg et de Luxembourg, des comtes de Flandre, de Hainaut et de Namur, de leurs femmes, de leurs enfants, des princes de leurs familles.

Il en serait de même à l'égard des princes-évêques de Liège et des princes-abbés de Stavelot.

Dans des mémoires qui ont fixé l'attention de l'Académie, et dont elle a enrichi le recueil de ses travaux, notre honorable et savant directeur, M. le chanoine de Ram, nous a fait connaître les sépultures des ducs de Brabant à Louvain et à Nivelles (1) : il nous a fait espérer de semblables notices sur les sépultures duciales d'Afflighem, de Villers, de Bruxelles et de Tervueren (2). Nous aurons ainsi, grâce à notre savant et zélé confrère, des renseigne-

(1) *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant à Louvain*, citées ci-dessus. — *Recherches sur l'histoire des comtes de Louvain et sur leurs sépultures à Nivelles*, insérées dans le tome XXVI des Mémoires, publié en 1851.

(2) Avant-propos des *Recherches sur les comtes de Louvain*.

ments précieux en ce qui concerne les anciens ducs de Brabant. Mais, pour les souverains des autres provinces, qui se chargera de les fournir? Il n'y a que le gouvernement qui, par le moyen des administrations provinciales et communales, et avec le concours des sociétés archéologiques répandues sur la surface du pays, puisse recueillir en cette matière des informations complètes.

Lorsqu'il les aura en sa possession, il pourra, avec la maturité nécessaire, juger des mesures qu'il y aura à prendre, pour qu'à l'avenir aucun des monuments funéraires élevés à nos anciens souverains ne puisse être anéanti ou dégradé, et pour qu'il soit pourvu à la restauration de ceux qui auraient souffert des injures du temps, ou par toute autre cause. S'il juge à propos alors de réclamer le concours de l'Académie, je suis persuadé qu'elle le lui prêterait avec empressement.

Par l'initiative que je lui propose de prendre, l'Académie prouvera une fois de plus qu'elle a à cœur tout ce qui intéresse nos antiquités nationales.

Je ne crois pas avoir besoin, d'ailleurs, de justifier cette initiative : selon l'observation pleine de justesse de M. de Ram, « tout ce qui concerne les monuments en question » se rattache nécessairement au programme adopté par la » commission archéologique que l'Académie a nommée » dans son sein (1). »

GACHARD.

Bruxelles, 5 juin 1854.

(1) *Recherches sur les sépultures des ducs de Brabant, à Louvain*, p. 5.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 1^{er} juin 1854.

M. NAVEZ, directeur et président de l'Académie.

M. QUETELET, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Alvin, G. Geefs, Hanssens, Suys, Van Hasselt, Jos. Geefs, Erin Corr, Snel, Partoes, Ed. Fétis, Ed. De Busscher, *membres*; Daussoigne-Méhul, Calamatta, *associés*.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'intérieur fait connaître qu'aux termes du règlement de l'exposition générale des beaux-arts de 1854, une retenue de trois pour cent sera opérée au profit de la Caisse centrale des artistes belges, sur les prix des œuvres d'art qui seront vendues par l'intermédiaire de la commission directrice de l'exposition.

— Remercîments.

— M. le Ministre communique à la classe de nouveaux rapports adressés au Gouvernement par MM. Pauwels et

Debock, lauréats du grand concours de peinture et de sculpture.

— L'Académie impériale et royale des beaux-arts de Milan annonce l'ouverture de son exposition de peinture et de sculpture pour la fin du mois d'août prochain, et communique en même temps le programme de son concours pour la peinture de genre. Le sujet est le départ d'une jeune paysanne, quittant la maison paternelle pour aller se marier dans un autre village.

CONCOURS DE 1854.

La classe des beaux-arts avait mis trois questions au concours de 1854; elle a reçu des réponses aux deux suivantes :

PREMIÈRE QUESTION.

Quel est le point de départ et quel a été le caractère de l'école flamande de peinture sous le règne des ducs de Bourgogne? Quelles sont les causes de sa splendeur et de sa décadence?

Le mémoire reçu par l'Académie porte l'épigraphe : *C'est être utile aux artistes et au public, que de faire connaître le mérite, les écarts ou les défauts dans la manière de peindre de nos pères.*

Un anonyme prie la classe de remettre la question au concours de 1855, pour le cas où elle n'aurait pas reçu

de réponse satisfaisante; il envoie en même temps un spécimen de la réponse dont il s'occupe et qu'il n'a pas pu terminer.

Ces pièces sont renvoyées à une commission composée de MM. Navez, Van Hasselt et Alvin.

DEUXIÈME QUESTION.

Faire connaître les modifications et changements que l'architecture a subis par l'introduction et l'emploi du verre à vitres dans les édifices publics et privés. Préciser l'époque de cette introduction et désigner les transformations et les améliorations successivement obtenues, depuis, par ce nouvel élément.

La classe a reçu deux mémoires portant les inscriptions suivantes :

N° 1 : *Quaesivit coelo lucem.*

N° 2 : *Le verre, soit comme objet de nécessité, soit comme objet décoratif, a fait subir à l'architecture des différents peuples des variations qu'il est important aux artistes et au public de connaître.*

(Commissaires : MM. Roelandt, Partoes et De Busscher).

RAPPORTS.

M. le secrétaire perpétuel annonce que la commission pour les encouragements à donner à l'art dramatique s'est réunie avant la séance, et doit se réunir encore dans le cours de la semaine prochaine. Elle espère pouvoir ter-

miner alors son travail et déposer son rapport à la classe dans la prochaine séance de juillet.

*Rapport de M. Éd. Fétis sur une notice de
M. Alex. Pinchart.*

« Tout en proposant à la classe d'accueillir la notice de M. Alexandre Pinchart, dont le zèle pour les recherches mérite d'être encouragé, je crois devoir, dans l'intérêt même de ce jeune écrivain, faire remarquer qu'il semble avoir une tendance regrettable à publier des travaux seulement ébauchés. La communication qu'il avait reçue d'un document authentique sur Thomas de Bononia, peintre et architecte italien du XVI^me siècle, lui ayant révélé un nom nouveau dans l'histoire des arts, il aurait dû attendre que ses perquisitions ou le hasard lui eussent fourni d'autres particularités sur la vie et les ouvrages du personnage. Les formules louangeuses de deux lettres adressées par Léon X et par Henri de Nassau à Thomas de Bononia sont les seuls témoignages trouvés par M. Pinchart en faveur du mérite de cet artiste, et cependant il n'hésite pas à dire que ce fut un peintre et un architecte des plus remarquables. Il s'étonne que ni Vasari ni Zani n'aient fait mention de Thomas de Bononia ; mais il ne nous dit pas quels sont les travaux par lesquels son double talent s'est signalé. Pour compléter sa notice dont les seuls éléments réels consistent en deux extraits de lettres, M. Pinchart suppose un voyage de Bononia à travers nos provinces ; il le met en communication avec nos artistes, lui fait admirer nos monuments et l'introduit enfin à la cour de Marguerite d'Autriche. C'est écrire l'histoire par suppositions ; or,

M. Pinchart, employé des archives, accoutumé, par conséquent, à puiser aux sources les plus authentiques, paraissait devoir être prémuni, par sa position même, contre ce dangereux penchant »

M. Éd. Fétis déclare néanmoins qu'il ne s'oppose pas à l'impression de la notice de M. Pinchart, qui pourra suggérer l'idée de faire de nouvelles recherches au sujet de l'artiste italien. Ces conclusions, appuyées par M. Edm. De Busscher, second commissaire, sont adoptées par la classe.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

M. Quetelet présente quelques nouvelles considérations sur l'avenir des beaux-arts en Belgique, et sur les moyens d'encouragement qui lui semblent les plus propres à en favoriser le développement. Il désirerait surtout voir encourager les Académies des différentes villes à créer des musées d'ouvrages modernes. Qui ne sait, dit-il, que ces sortes de collections ont presque toujours été formées avec de faibles moyens, et que généralement les dons de particuliers et de l'État sont venus les enrichir. Les collections d'amateurs deviennent plus rares chaque jour, et celles qui existent encore n'ont guère la chance de survivre à quelques générations : il importe donc de multiplier les dépôts qui puissent conserver au pays les ouvrages de nos artistes contemporains.

La seconde partie de la notice est consacrée au développement d'une idée qui a pour objet la création d'un pan-

théon national et l'encouragement de l'art statuaire. L'auteur s'attache à montrer qu'avec de faibles moyens on pourrait arriver aux plus grands résultats.

La classe adopte le projet qui lui est soumis; elle le croit utile et très-réalisable; mais, pour le rendre plus complet et lui donner plus de chances de réussite, elle pense qu'il ne faudrait le publier qu'en y ajoutant des détails pratiques et un devis des dépenses que l'exécution pourrait nécessiter.

M. Quetelet fait observer qu'il n'avait en vue, dans sa communication, que d'émettre une idée qui lui semblait grande et digne de la hauteur à laquelle l'art contemporain s'est élevé en Belgique, en laissant d'ailleurs au public le soin de l'apprécier ou de l'adopter; mais qu'il se conformera volontiers à ce qu'on veut bien proposer.

La classe adjoint à M. Quetelet, pour compléter son travail, M. Suys pour la partie architecturale, et M. Simonis pour la partie statuaire.

La Cour des cloîtres de l'abbaye de S^t-Pierre, à Gand; par M. Edm. De Busscher, membre de l'Académie.

A défaut de documents écrits, les édifices et les monuments offrent les indices les plus rationnels et les plus authentiques, sur lesquels l'historien puisse se baser, pour établir la chronographie d'un pays, d'une cité, d'une institution. Comme les récits de nos vieilles chroniques, ces documents de pierre et de métal reflètent l'esprit et les mœurs d'un autre âge. Mieux que les légendes et les don-

nées traditionnelles, qu'il est souvent bien difficile d'apprécier à leur véritable point de vue, ils nous initient aux idées progressives, aux tendances stationnaires ou rétrogrades de l'époque.

Parmi les vestiges d'anciennes constructions dignes de fixer l'attention des archéologues et des artistes, combien n'en voit-on pas se dénaturer peu à peu? Combien n'en voit-on pas même perdre toute trace de leur style architectural primitif, quelquefois très-remarquable, de leur aspect caractéristique, que devrait protéger l'intérêt et le respect dus aux souvenirs nationaux.

Les cloîtres de l'abbaye de St-Pierre, à Gand (1), peuvent être rangés dans cette catégorie. Les bâtiments de l'ex-monastère bénédictin sont affectés depuis sa suppression conventuelle, en 1795, au service militaire, et servent aujourd'hui de casernes à l'arme du génie. Les cloîtres, qui s'éloignent de plus en plus de leur aspect monastique, aussi bien que de leur destination antérieure, mériteraient d'être mieux conservés.

Le dessin que nous donnons ici d'une partie du pourtour extérieur des cloîtres, a été exécuté à la plume par M. Aug. Van den Eynde, de Malines. Il reproduit de face l'aile qui regarde le nord, comme elle se présentait vers le milieu du XVIII^{me} siècle. L'artiste a choisi la vue de cette façade, parce que l'aile opposée nous eût montré au-dessus du toit les silhouettes de la tour et du dôme de l'église de Notre-Dame, et que ces masses eussent écrasé le bâtiment des cloîtres.

(1) Voyez la monographie que nous en avons publiée en 1847, dans les *Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand*.

Les cloîtres de l'abbaye de St-Pierre sont des galeries voûtées et fermées, qui s'étendent en carré autour d'un espace ouvert, au périmètre d'environ 500 pieds. Là fut d'abord le cimetière, et ensuite le préau ou jardin privé de la maison conventuelle du Mont-Blandin. Maintenant c'est la cour intérieure de l'aile droite de la caserne du génie, sans appropriation spéciale.

La bâtisse des cloîtres fut commencée en 1592, par l'abbé Lambert Huberti, lors de la reconstruction du monastère bénédictin, presque entièrement détruit par les sectaires iconoclastes du XVI^m^e siècle. L'étage établi au-dessus des cloîtres ne fut terminé qu'en 1654, sous l'abbé Gérard Rym. Le style architectural de la bâtisse supérieure, et notamment des fenêtres, ne s'harmonie guère avec la gracieuse forme gothique des croisées des cloîtres : mais c'est une anomalie que l'on rencontre assez fréquemment dans les constructions monastiques des XVI^m^e et XVII^m^e siècles.

Les documents manuscrits et imprimés qui nous restent de l'abbaye de St-Pierre, ne nous apprennent point les noms des architectes, ou maîtres-maçons d'alors, auxquels furent confiées la reconstruction de 1592 et la bâtisse exécutée vers 1654.

Les cloîtres occupent tout le rez-de-chaussée des bâtiments du préau; ils servirent de lieux de sépulture aux prélats et aux moines blandiniens. — En 1784 un édit de Joseph II défendit les inhumations dans l'intérieur des couvents et des églises.

Au-dessus des cloîtres se trouvaient les corridors communiquant avec les tribunes réservées de l'oratoire conventuel, le quartier des novices, leurs dortoirs, chauffoirs, chambres de surveillants et un oratoire particulier.

Les fenêtres ogivales des cloîtres, aux arcades et meneaux en pierre blanchâtre, sont séparés par des contreforts, qui s'élèvent jusqu'à la hauteur de l'étage, en diminuant d'épaisseur à la naissance des rebords extérieurs des arcades gothiques, auxquelles ils se relient. Les meneaux, disposés selon le système rayonnant, avaient alternativement leurs sommets cintrés ou pointus. Les réseaux supérieurs étaient également différenciés.

Les fenêtres étaient, et sont encore, avec les deux chapelles octogones en saillie, ce que le préau monastique offre de plus remarquable. Les croisées étaient autrefois garnies de vitraux peints, où l'on avait représenté les épisodes miraculeux de la vie de saint Benoît.

En 1750 les châssis vitrés étaient intacts; en 1781 il n'existait plus que le tiers des vitraux peints, et en 1817 on en apercevait à peine quelques fragments épars dans les plombs détachés. Peu après, les fenêtres des cloîtres furent aux trois quarts murées, et sont toujours dans cet état.

Les deux chapelles sont situées au nord et au sud du préau : dans la plus grande, celle dont on voit seulement une fenêtre latérale à la droite de notre dessin, s'établissait d'ordinaire la chambre ardente au décès des religieux. Sous les dalles de cette chapelle funéraire se trouve le caveau de l'abbé Joachim Schaick, un des prélats les plus distingués de l'abbaye de St-Pierre, et qui y fut inhumé en 1651.

Il serait à désirer qu'une restauration judicieuse rendit à ce *préau des cloîtres*, bien qu'actuellement *cour de caserne*, sa physionomie originaire. Dans le rapport adressé l'année dernière à l'autorité communale, la commission instituée à Gand pour la conservation des anciens monuments et objets d'art, a émis ce vœu, en signalant la nécessité d'une

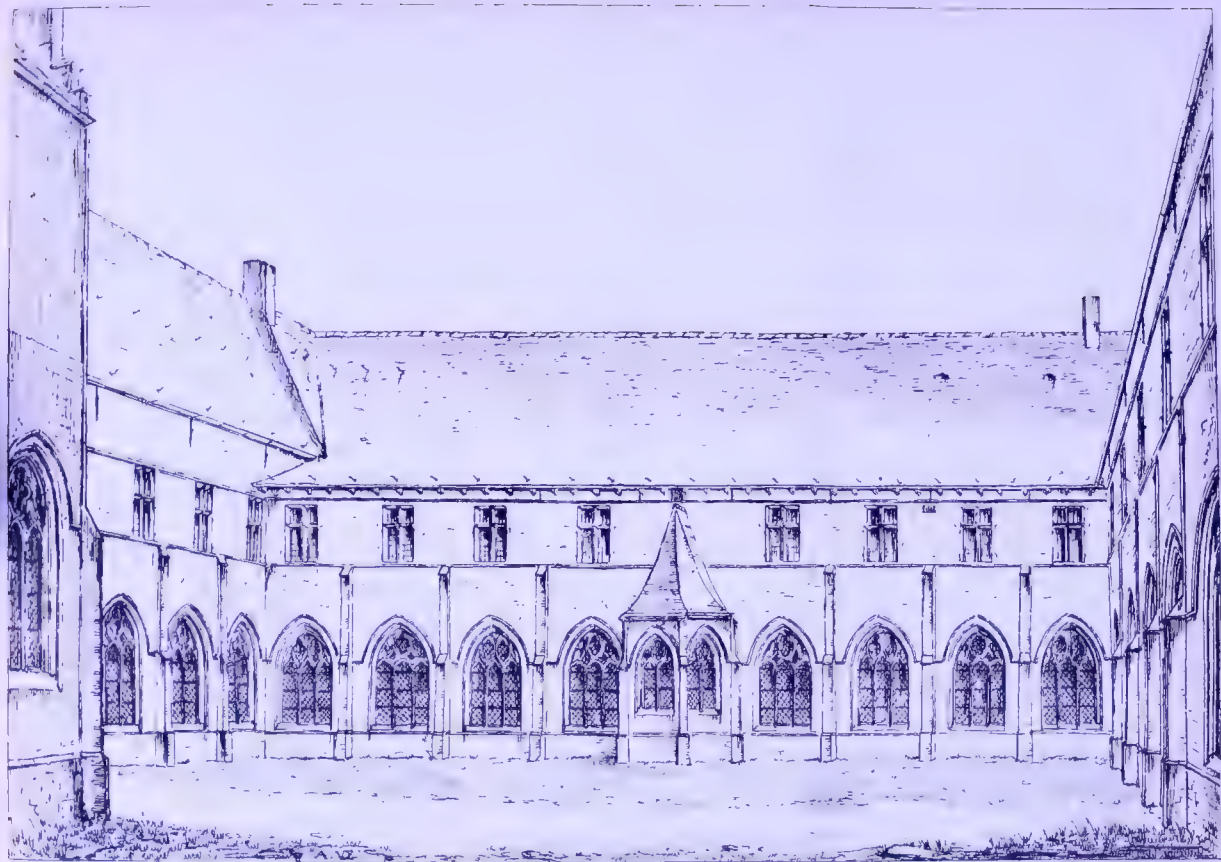
restauration matérielle, qui devient de jour en jour plus urgente. Il est indispensable que certaines précautions architectoniques ou de conservation soient prises : s'il n'est placé des cheneaux, pour préserver les contre-forts de l'eau pluviale qui égoutte des toits, ces contre-forts ne résisteront plus longtemps. Ils tomberont en ruine, et entraîneront la destruction des murs des cloîtres.

*Thomas Vincidor, de Bologne, peintre et architecte du
XVI^{me} siècle; par M. Alexandre Pinchart.*

Nous ne craignons pas d'avancer que l'histoire des arts au XVI^{me} siècle nous est, comparativement à l'abondance des matériaux, bien moins connue que celle du XV^{me}. Aussi cette époque a-t-elle fait spécialement l'objet de nos études. C'est d'un des artistes de la renaissance que nous avons l'honneur d'entretenir aujourd'hui l'Académie.

Thomas Vincidor, de Bologne, peintre et architecte très-distingué, n'a point été connu de Vasari, quoiqu'il fût italien et contemporain de ce biographe. Zani, dans son *Enciclopedia delle Belle Arti*, le mentionne comme un peintre du plus grand mérite (*bravissimo*), et le croit étranger au sol d'Italie (*oltremontano*). C'est là tout ce que l'on sait de cet artiste. Deux documents originaux qui lui sont relatifs sont actuellement en notre possession : nous les devons à la générosité de notre ami M. Prosper Cuypers-Van Velthoven, archéologue et numismate distingué, dont tout le monde a été à même d'apprécier le désintéressement, et auquel nous en témoignons ici toute notre reconnaissance. L'un est une espèce de sauf-conduit sur





parcemin, que lui donne le pape Léon X, à propos d'une mission secrète en Flandre dont il le charge. Il y demande pour Thomas Vincidor, pendant la durée de son voyage, aide et protection à tous rois, ducs, princes, marquis, comtes et puissances quelconques. « Le talent distingué que vous vous êtes acquis dans la peinture, ajoute ce grand protecteur des arts, m'engage à vous accorder plusieurs faveurs. Je vous reçois donc pour mon ami et mon commensal, et vous considère désormais comme étant du nombre de mes autres amis et commensaux. Vous jouirez à l'avenir des mêmes privilèges, grâces et immunités qu'ils possèdent, ou dont ils pourront être gratifiés. » Cette lettre est datée de Rome, le 21 mai 1520 (1). Ce qu'était cette

(1) LEO, pap. X.

« Dilecte fili, salutem et apostolicam benevolentiam. Adducimur quampluribus virtutibus tuis, et praesertim picturae arte, qua non mediocriter polles, ut te specialibus favoribus et gratiis prosequamur. Igitur te in familiarem nostrum continuum commensalem per praesentes recipimus, aliorumque familiarium nostrorum continuorum commensalium numero et consortio favorabiliter aggregamus, volentes et decernentes ut tu omnibus et singulis privilegiis, favoribus, gratiis, immunitatibus, libertatibus, exemptionibus, praerogativis, antelationibus, quibus caeteri familiares nostri continui commensales nobisque actu inservientes, utuntur potiuntur et gaudent, ac uti, potiri et gaudere poterunt quomodolibet in futurum, uti, potiri et gaudere in omnibus et per omnia possis et valeas, quibuscunque contrariis non obstantibus. Et quoniam mittimus te in praesentia ad nonnullas Flandriae partes pro quibusdam nostris negociis, hortamur omnes et singulos reges, dukes, principes, marchiones, comites, universitates singularesque personas, ut tibi, tam eundo quam redeundo, et ubicunque commorando, in omnibus tuis et nostris negociis omnem oportunam operam, auxilium et favorem libenti animo nostra causa praestent, teque benigne excipiant et liberaliter tractent, facturi nobis rem admodum gratam. Datum Romae apud Sanctum Petrum sub annulo piscatoris, die xxi maii M. D. XX, pontificis nostri anno octavo. (*Signé*) BENEDES. -- (*Sur le dos*) Dilecto filio Thomae de Bononia, pictori et familiari nostro. »

mission, il ne nous a pas été possible de le savoir, malgré toutes les recherches que nous avons faites dans ce but.

Thomas Vincidor vint en Flandre; le fait n'est pas douteux. C'est la même année que Albert Durer visita les Pays-Bas. Marguerite d'Autriche gouvernait alors nos provinces et tenait une cour brillante à Malines. Il est impossible d'admettre qu'un artiste étranger n'ait pas été visiter les richesses de toute espèce : tableaux, sculptures, tapisseries de haute lisse, manuscrits à miniatures, ciselures délicates, etc., que cette princesse s'était plu à rassembler à grands frais dans son palais, et dont l'énumération faite et publiée par M. Le Glay occupe plusieurs pages d'impression (1). Le peintre italien aura profité de son séjour dans notre pays pour lier connaissance, ainsi que le fit Durer, avec les hommes éminents de cette époque remarquable, et parmi lesquels nous citerons les statuaires Conrad Meyt et Guyot de Beaugrand, les architectes Louis Van Boghem et Keldermans, les peintres Bernard Van Orley, cet élève de Raphaël Sanzio, que Thomas Vincidor avait peut-être rencontré à Rome; Michel Van Cocxyen, dont Van Orley dirigeait encore les études, Quentin Matsys, Roger Van der Weyden et Lucas de Leyde; les orfèvres Alexandre, Jean Van Lathem et Pierre de Backere, etc., etc. Aurait-il pu quitter la Flandre sans aller s'extasier à Bruges et à Gand, devant les délicieuses créations des Hemling et des frères Van Eyck? En sa qualité d'architecte, nos admirables églises et nos hôtels de ville gothiques ont dû bien des fois exciter son admiration, et c'est au bon souvenir que Thomas Vincidor emporte des Pays-Bas que nous

(1) *Correspondance de Maximilien et de Marguerite d'Autriche*, t. II.

croyons devoir attribuer son retour quelques années plus tard.

Nous le retrouvons alors à Breda avec la qualification de peintre de l'Empereur, et, chose étonnante, les comptes ne mentionnent pas le moindre payement qui lui aurait été fait par ordre de Charles-Quint. Ce titre lui est donné sur l'adresse d'une lettre (1) que lui écrit Henri, comte de Nassau, et dont voici la teneur :

« SEIGNEUR BONONIA, j'ai receue votre lettre par Mons^r de Mal, »
 » lequel m'a aussy dit que avez visité mon ouvraige de Breda, »
 » dont m'avez fait plaisir. Néantmoins, pour ce que j'auray »
 » encoires assez de temps pour parler de l'ouvraige dont m'es- »
 » cripvez, ne vous en feray à présent aultre propoz. Quant à ce »
 » que touche de venir résider à Breda, vous m'y seriez le bien- »
 » venu, et vous feray voluntiers l'adresse et la faveur que par »
 » raison faire se pourra; mais que ce ne soit contre la justice, »
 » car contre cela ne vous vouldrois ne pourrois soustenir. A »
 » tant, Nostre-Seigneur vous ait en sa garde. De Diest, le ix^{me} »
 » de septembre. »

Cette lettre ne porte pas de millésime, mais nous savons d'un côté que le célèbre tombeau d'Engelbert de Nassau et de sa femme, dont parle ici le comte Henri, selon nous, ne fut élevé par ce prince à la mémoire de ses parents que postérieurement à 1527, et de l'autre, que Henri de Nassau mourut au mois de septembre 1558. Qu'avait fait notre artiste pour avoir des démêlés avec la justice, démêlés auxquels la lettre semble faire allusion? Quoi qu'il en soit, il est certain que Thomas Vincidor habitait Breda en 1554,

(1) « *Au seigneur Bouloigne, peintre de l'Empereur, à Breda.* »

car son nom est cité dans un compte de la construction du château de cette ville (1), et de plus, qu'il y mourut, car il est question de ses héritiers dans un autre compte de 1556 (2).

Le mausolée dont nous parlons est un véritable chef-d'œuvre, et l'un des plus beaux morceaux de sculpture qui existe aujourd'hui dans les Pays-Bas. La tradition attribue à Michel-Ange Buonarrotti deux des statues en marbre blanc qui soutiennent le sarcophage : elles étaient destinées au tombeau d'un pape. Henri de Nassau les aurait acquises à Rome, après la prise de cette ville, en 1527, par le connétable de Bourbon, sous les ordres duquel il servait alors pour Charles-Quint.

Le comte Henri fut un riche et puissant seigneur qui dépensa des sommes considérables en achats d'objets et en travaux d'arts. C'est à lui qu'est due la réédification du château de Breda, commencée en 1552, et dont les historiens de la localité attribuent les dessins à un artiste italien du nom de Bologne. Il ne peut rester aucun doute à cet égard, lorsque l'on jette un coup d'œil sur la gravure qui nous reste (3) de ce bel et vaste édifice, tel qu'il existait au siècle dernier. Les princes d'Orange ont consacré depuis une grande partie de leurs revenus à la décoration du château de Breda. C'est bien une construction dans le

(1) « *Myne genedigen heire schilder Bouloingne.* » (Papiers de Havermans, aux Archives communales de Breda.)

(2) « *Hæredes Thomæ Vincidoris de Bologna, pictoris.* » (Papiers de Havermans cités). Cette note, mise en rapport avec Zani, établit parfaitement son nom de famille et sa patrie : nous avons vu cependant qu'il était connu plus généralement sous le nom de Thomas de Bononia.

(3) Van Goor, *Beschryving van Breda*, p. 61.

style le plus pur de la renaissance italienne du commencement du XVI^{me} siècle, et ce palais nous offre le plus curieux spécimen de ce genre d'architecture à une époque où nos architectes abandonnent avec regret, dirait-on, le style ogival, pour se lancer dans la nouvelle voie tracée par les Bramante, les San-Gallo et les Palladio.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Considérations sur l'histoire de l'Université de Louvain (1425-1797). Discours prononcé à la séance publique de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, le 10 mai 1854, par M. de Ram. Bruxelles, 1854; 1 broch. in-8°.

Hagiographie belge. Le B. Alberon I, évêque de Liège. (Extrait de la *Revue catholique*.) Par M. de Ram. Louvain, 1854; 1 broch. in-8°.

La Pucelle de Gand, poésie par Ad. Mathieu. — *Hembyze en Willem I*, 1578; ballade par P. Van Duyse. Gand, 1854; 1 broch. in-8°.

Annales des travaux publics de Belgique; 5^{me} cahier, tome XII. Bruxelles, 1854; 1 vol. in-8°.

Bulletin de la Commission centrale de statistique du royaume de Belgique. Tome V et 1^{re} partie du tome VI. Bruxelles, 1853-1854; 2 vol. in-4°.

Catalogue de la bibliothèque de la Commission centrale de statistique, dressé par X. Heuschling. Bruxelles, 1854; 1 vol. in-8°.

Cours théorique et pratique de pédagogie et de méthodologie, par Th. Braun. 2^{me} édition. Bruxelles, 1854; 5 vol. in-8°.

Parallèle des maisons de Bruxelles et des principales villes de la Belyque, construites depuis 1850 jusqu'à nos jours, mesurées

et dessinées par Aug. Castermans. 9^{me} et 10^{me} livraisons. Liège, 1854; in-fol.

Éloge en vers de Pierre-Paul Rubens; par L. Rutgeerts. Bruxelles, 1854; 1 broch. gr. in-8°.

Revue de la numismatique belge, publiée sous les auspices de la Société numismatique, par MM. Chalon, De Coster et Piot. Tome IV, 2^{me} livraison. Bruxelles, 1854; 1 broch. in-8°.

Annales de pomologie belge et étrangère, publiées par la Commission royale de pomologie. Tome II, liv. 1-3. Bruxelles, 1854; in-plano.

Moniteur des intérêts matériels. 4^{me} année; n^{os} 24 à 27. Bruxelles, 1854; 4 feuilles in-4°.

Annales de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand. 1^{re} livraison, 1853-1854. Gand, 1854; 1 broch. in-8°.

Album des expositions de la Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand. Gand, 1854; 1 broch. in-8°.

Spécimens des antiquités architecturales de la Normandie, par Auguste Pugin; traduit de l'anglais par L. Delobel. Liv. 1-5. Liège, 1854; in-plano.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome II, 1^{re} liv. Liège, 1854; 1 broch. in-8°.

Le dernier Chroniqueur liégeois, par Ulysse Capitaine. Liège, 1854; 1 broch. in-8°.

Le Chant national liégeois, par le même. Liège, 1854; 1 broch. in-8°.

La liberté de l'enseignement, la science et les professions libérales, à propos de la révision de la loi sur les examens universitaires, par un membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur. Liège, 1854; 1 vol. in-8°.

De l'absence de principe dans le théâtre moderne au point de vue littéraire et moral, par François Driesen. (Extrait du *Bull. de la Soc. scientif. du Limbourg*.) Liège, 1854; 1 broch. in-8°.

Quelques mots sur un florin d'or anonyme attribué à Engelbert de la Marck, évêque de Liège, par J. Petit de Rosen, (Extrait

du *Bull. de l'Institut archéol. liégeois.*) Liège, 1854; 1 broch. in-8°.

La lecture enseignée par l'usage, ou nouvelle méthode de lecture, de prononciation et d'orthographe, par A. Gerard. Namur, 1854; 1 vol. in-8°.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. 2^{me} série, année 1852-1853. Mons, 1853; 1 vol. in-8°.

Moniteur de l'enseignement, publié par Fréd. Hennebert. 3^{me} série; n^{os} 1 à 4. Tournai, 1854; 4 broch. in-8°.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique. Tome XI; 2^{me} livraison. Anvers, 1854; 1 broch. in-8°.

Méthode pour la résolution générale des équations par leur décomposition successive en facteurs, par Eg. Hanegraeff. Anvers, 1854; 1 broch. in-4°.

Proclamation et distribution solennelle des prix à l'Académie royale d'Anvers. Concours de 1853-1854. Anvers, 1854; 1 broch. in-8°.

Annales de la Société de médecine d'Anvers. XV^{me} année; avril et mai. Anvers, 1854; 1 broch. in-8°.

Journal de médecine, de chirurgie et de pharmacologie, publié par la Société des sciences médicales et naturelles de Bruxelles. 12^{me} année. XVIII^{me} vol. Liv. de juin. Bruxelles, 1854; 1 broch. in-8°.

La presse médicale belge. 6^{me} année, n^{os} 24 à 28. Bruxelles, 1854; 5 doubles feuilles in-4°.

La Santé, journal d'hygiène publique et privée. 5^{me} année, n^{os} 23 et 24. Bruxelles, 1854; 2 doubles feuilles in-4°.

Annales de médecine vétérinaire, publiées à Bruxelles par MM. Delwart, Thiernesse, Demarbaix et Husson. 5^{me} année, 4^{me} à 6^{me} cahiers; avril à juin. Bruxelles, 1854; 3 broch. in-8°.

Le Scalpel. 6^{me} année, n^{os} 50 à 53. Liège, 1854; 4 feuilles in-4°.

Verhandeling over den nederlandschen versbouw, door M. Pru-

dens Van Duyse. Bekroond, in den jare 1851, door de 2^{de} klasse van het koninglijk nederlandsch Instituut. 1^{ste} deel. La Haye, 1854; 1 vol. in-8°.

De Bodem onder Groninchem, onderzocht en beschreven door P. Harting. Harlem, 1853; 1 broch. in-4°.

Monographie des marattiacées, par W.-H. De Vriese et P. Harting. Leyde, 1853; 1 vol. in-folio.

Comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, par MM. les Secrétaires perpétuels. Tome XXXVIII, n^{os} 21 à 25. Paris, 1854; 5 broch. in-4°.

Revue de l'instruction publique. 14^{me} année, n^{os} 10 à 12. Paris, 1854; 3 doubles feuilles in-4°.

Notice des antiquités assyriennes, babyloniennes, perses, hébraïques, exposées dans les galeries du musée du Louvre, par Adrien de Longpérier. 3^{me} édition. Paris, 1854; 1 vol. in-8°.

L'Athenaeum français. 3^{me} année, n^{os} 23 à 25. Paris, 1854; 3 doubles feuilles in-4°.

Description d'un nouveau procédé pour construire les voûtes biaises, par M. Hachette. (Extrait des *Annales des ponts et chaussées*.) Paris, 1854; 1 broch. in-8°.

Journal de la Société de la morale chrétienne. Tome IV, n^o 2; mars et avril. Paris, 1854; 1 broch. in-8°.

Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique, par A. Dinaux. 3^{me} série, tome IV, 1^{re} liv. Valenciennes, 1854; 1 broch. in-8°.

Trois chants historiques, publiés par E. de Coussemaker. (Extrait des *Annales du comité flamand de France*.) Dunkerque, 1854; 1 broch. in-8°.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. 2^{me} série, tome II, 1852-1855. Dijon, 1854; 1 vol. in-8°.

Note sur les tremblements de terre en 1851 et 1852, avec suppléments pour les années antérieures, par Alexis Perrey. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Dijon*.) Dijon; 2 broch. in-8°.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille. Publications agricoles. Tome XI, n° 5. Lille, 1854; 1 broch. in-8°.

The quarterly journal of the chemical Society. Vol. VII, 1, n° XXV. Londres, 1854; 1 broch. in-8°.

Jahrbuch der kaiserlich-königlichen geologischen Reichsanstalt. IV^{de} Jahrgang. N° 3. Juli-September. Vienne, 1855, 1 vol. in-4°.

Mines de l'Orient. exploitées par une société d'amateurs. Tomes I à VI. Vienne, 1809-1818; 24 cahiers in-4°.

Zeitschrift für allgemeine Erdkunde. Mit unterstützung der Gesellschaft für Erdkunde zu Berlin. Herausgegeben von Doctor T.-E. Gumprecht. II^{de} Band, 3-4 Heft. Berlin, 1854; 2 broch. in-8°.

Verhandlungen des naturhistorischen Vereins der preussischen Rheinlande und Westphalens. Herausgegeben von Prof. Dr Budge. Elfter Jahrgang, 1-2 Heft. Bonn, 1854; 1 vol. in-8°.

Württembergische naturwissenschaftliche Jahreshefte. Sechster Jahrgang, 5^{de} Heft. Stuttgart, 1854; 1 broch. in-8°.

Über die Bestimmung der Massen und der trägheitsmomente symmetrischer Rotationskörper von ungleichförmiger Dichtigkeit von O. Schlömilch. — *Über einige allgemeine Reihenentwicklungen und deren Anwendung auf die elliptischen Functionen* von O. Schlömilch. — *Entwicklung der negativen und ungraden Potenzen der Quadratwurzel der Function $r^2 + r'^2 - 2rr'$ ($\cos u \cos u' + \sin u \sin u' \cos J$),* von P.-A. Hansen. (Extrait des *Mémoires de la Soc. roy. des sciences de Saxe.*) Leipzig, 1854; 3 broch. in-4°.

Tübinger Universitätschriften aus dem Jahre 1855. Tübingue, 1854; 1 vol. in-4°.

Über die chirurgische Behandlung der Strumen. — *Das Schwefelsäure Eisenoxyd mit gebrannter Magnesia als gegenmittel gegen arsenige Säure.* — *Über Kopfverletzungen.* — *Über die Behandlung der Aneurysmen durch Injectionen von Eisenchlorid.* — *Über*

die Bewegung des Gehirns. Cinq thèses inaugurales. Tubingue, 1855; 5 broch. in-12.

Andenken an die XXX Versammlung deutscher Naturforscher und ärzte, gehalten zu Tübingen, am 18-24 september 1853.

Neues Jahrbuch für Pharmacie und verwandte Fächer. Herausgegeben unter Mitwirkung des Directorii von G. Walz und F. Winckler. Band I, Heft 3-4. Mars et avril. Spire, 1854; 2 broch. in-8°.

Ueber die symmetrische Verzweigungsweize dichotomer Inflorescenzen, von H. Wydler. Regensburg, 1851; 1 broch. in-8°.

Verhandlungen der physicalisch - medicinischen Gesellschaft in Würzburg. Redigirt von A. Kolliker, F. Scanzoni, J. Scherrer. IV^{ter} Band, III Heft. Würzburg, 1854; 1 vol. in-8°.

Atti dell' Accademia pontificia de' nuovi Lincei. Compilati dal segretario. Anno V. Sessione V^a dell' 11 luglio 1852. Rome, 1855; 1 broch. in-4°.

Sopra i piccoli pianeti Euterpe, Bellona et Anfitrite scoperti a Londra e a Bilk dagli astronomi Hind. Nota del prof. A. Colla. (Extrait de la Gazette officielle de Parme.) Parme, 1854; 1 broch. in-8°.

Sulla struttura intimo dell' organo elettrico del Gimmoto. Memoria del dott. Filippo Pacini. Florence, 1852; 1 broch. in-8°.

Mémoires de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève. Tome XIII, 2^{me} partie. Genève, 1854; 1 vol. in-4°.

Cartulaires de la chartreuse d'Ouson et de l'abbaye de Hautcrêt, par J.-J. Hisely. — *Cartulaire de l'abbaye de Montheron*, par F. De Gingins. Lausanne, 1854; 1 vol. in-8°.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande. Tome XIII, 1^{re} livraison. Mélanges. Lausanne, 1855; 1 vol. in-8°.

Nouveaux mémoires de la Société helvétique des sciences naturelles. Band XIII. Oder : zweite dekade. Band III. Zurich, 1855; 1 vol. in-4°.

Mittheilungen der naturforschenden Gesellschaft in Bern aus dem Jahre 1855, n° 265-515. Berne, 1855; 1 vol. in-8°.

Actes de la Société helvétique des sciences naturelles, réunie à Sion les 17, 18 et 19 août 1852. 57^{me} session. Sion, 1852. — *Actes de la Société* réunie à Terrentray les 2, 5 et 4 août 1855. 58^{me} session. Terrentray, 1855; 2 vol. in-8°.

Additional notes of a discussion of tidal observations made in connection with the coast survey at Cat Island, Louisiana. By Prof. A. Bache. (Extrait du *Journal américain des sciences et des arts.*) New-Haven, 1852; 5 feuilles in-8°.

Verhandelingen van het bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen. XXIV^e deel. Batavia, 1852; 1 vol. in-4°.

Bibliothecae Societatis artium scientiarumque quae Bataviae floret, catalogus systematicus. Curante P. Bleeker, anno 1846. Editio altera curante J. Munnich. Batavia 1855; 1 vol. in-8°.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE DU TOME XXI.



